MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Dr P. P. M. Alberdingk Thijm, prof. à l'Université de Louvain.
Beernaerts, avocat, à Malines.
R. Chalon, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
Cte E. de Barthélemy, membre du Cons. Gén. de la Marne, à Courmelois.
Émile de Borchgrave, conseiller de légation, à Berlin.
L'Abbé Hyacinthe De Bruyn, à Bruxelles.
Chr L. de Burbure, membre de l'Acad. de Belgique, à Anvers.
Edm. De Busscher, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.
O. de Grave, greffier Prov. de la Flandre Orientale, à Gand.
A. Dejardin, capitaine du génie, à Liége.
L. Devillers, conservateur des Archives de l'État, à Mons.
A. Du Bois, avocat et conseiller communal, à Gand.
B. C. Du Mortier, membre de la Chambre des Représentants, à Tournay.
J. Felsenhart, docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
L. Galesloot, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers.
H. Helbig, bibliographe, à Liége.
H. Hymans, attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie de Belgique, à Bruxelles.
L'Abbé J. B. Lavaut, archiviste de l'évêché, à Gand.
S. Le Grand de Reulandt, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.
Emm. Neeffs, docteur en sciences pol. et adm., à Malines.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
N. Nollée de Noduwez, à Bruxelles.
Alex. Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
J. J. E. Proost, docteur en sciences pol. et adm., à Bruxelles.
Ch. Rahlenbeek, à Bruxelles.
J. E. G. Roulez, membre de l'Académie de Belgique, à Gand.
A. Siret, membre de l'Académie de Belgique, à Louvain.
C. Van der Elst, à Roux.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.

MESSAGER

DES

SCIENCES HISTORIQUES

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. le Baron Kervyn de Volkaersbeke, Membre de la Chambre des Représentants, etc.; le Comte de Limburg-Stirum, Docteur en droit, etc.; Ferdinand Vanderhaeghen, Bibliothécaire de l'Université, etc.; Bethune-d'Ydewalle, archéologue.

Émile Varenbergh, Membre de la Commission de statistique, etc., Secrétaire du Comité, à Gand.

ANNÉE 1877.

GAND,
IMPRIMERIE ET LITHOGR. DE EUG. VANDERHAEGHEN,
rue des Champs, 66.

NOTES

SUR LES

ANCIENNES VERRIÈRES DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE MALINES.

Il n'existe malheureusement aucune description, aucun tableau, qui rappelle l'aspect que présentait l'imposante basilique de Saint-Rombaut lorsque celle-ci possédait encore les somptueuses décorations dont l'époque ogivale l'avait enrichie. Les dotations dont ce temple fut l'objet, les largesses que lui firent les princes et les prélats, les visites royales qu'il reçut maintes fois, les aumônes incessantes des fidèles et des métiers, nous donnent la certitude qu'avant le passage des iconoclastes, et avant le séjour des rebelles, qui pendant cinq ans demeurèrent maîtres de la ville, l'église de Saint-Rombaut devait offrir un immense intérêt artistique. Nous ne savons que par des renseignements indirects, extraits d'actes ou de comptes, que tel ou tel meuble important ornait l'édifice; mais nous ne pouvons en aucune façon préciser les formes des objets dont nous avons constaté l'existence ou la destruction. Il est arrivé ici,

comme ailleurs, que la plupart des œuvres d'art que possédait l'église, elle les tenait de la générosité des associations industrielles ou de la piété de donateurs privés. Dans ces conditions, il est difficile de rechercher les traces de ces œuvres et d'en préciser les détails, car il faudrait compulser les archives des métiers et celles des familles, documents qui ont disparu en grande partie.

Nous essayerons cependant au moyen de bribes, recueillies à droite et à gauche, de constater l'existence de quelques verrières qui jadis décoraient la cathédrale. Il paraît à peu près certain que l'édifice entier recevait son jour par des vitraux coloriés. A ce sujet nous lisons dans une chronique manuscrite de Jean van Wachtendonck, commune-maître de Malines dès 1596 et décédé en 1622, sous le titre : *De decoratione templi S. Rumoldi*, le passage suivant : « ...oblon-» gas vitreas fenestras circumspicere, quæ sin-» gulæ quasi sanctorum iconibus et antiquorum » nobilium insigniis exornatæ sunt. » Nous ne parviendrons point à retrouver toutes ces verrières, mais nous consignerons les détails que nous avons pu recueillir sur quelques-unes d'entre elles. Le point le plus important nous échappera même dans cette notice, c'est celui de connaître les auteurs des œuvres que nous découvrirons.

De tous les vitraux de Saint-Rombaut, ceux qui occupaient les deux fenêtres, au fond nord et au fond sud du transept, étaient les plus remarquables, tant à cause de leur excellente

exécution qu'à cause de leurs dimensions. Van Wachtendonck, en admiration devant ces deux immenses verrières, exprime son sentiment par ces mots : « Quæ singulæ hodiè plusquam duobus » aureorum millibus constarent, si de novo eas » depingere velles. » Les baies des fenêtres qui renfermaient ces vastes verrières mesurent au delà de dix-neuf mètres de haut sur près de neuf mètres de large.

Les drapiers de Malines, membres d'une corporation puissante, prirent sur eux les frais d'érection de la verrière du transept sud. Le 5 mars 1473, ils conclurent avec les peintres Gauthier van Battel et Gauthier van Battel, père et fils, tous deux de Malines, un accord, en vertu duquel ces deux artistes s'engagèrent à placer le vitrail demandé. D'après les détails que contient l'acte d'entreprise, l'on peut se former une idée assez exacte de la disposition générale de l'œuvre. La fenêtre entière comprenait deux cents panneaux. De ce nombre les verriers devaient en colorer cinquante-quatre, dans les proportions suivantes : dix-huit panneaux pour les six images de la Sainte-Vierge, de Saint-Rombaut, de Saint-Lambert, Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Sévère et de Saint *Plyevyer* (*sic*); dix-huit pour les niches renfermant les personnages précédents; douze pour représenter les emblèmes de la jurande et les outils de la corporation. De ces données il résulte que le tableau, se détachant sur fond incolore, ne couvrait qu'un peu plus du quart de la verrière, sans y comprendre l'encadrement.

Nous joignons ici la pièce d'où nos renseignements sont tirés :

« Cont en kennelyc sy allen lieden die desen letteren selen sien oft hoeren dat comen es Woutter van Battele ende Woutter syn sonne ende hebben aen ghenoemen als van oeester ghelaes te maeckenne al sulken ghelaes wenster als toe behoeren es den groetten ambachte dat men heet weefambacht staende in sintte Rommens kercke in dat crus werc van den hernaes neeuweert toet beneen touwe streckende XX pande lanc en X pande breet ende diet sael hy daer in maeken LIIII panden gheweernt weerc. Item te weetene XVIII panden voer die VI beelden / item te weetenne Onse Lievre Vrouwe en sintte Rommout en sintte Lembrecht / item sintte Marye Maddelenne en sintte Seever en sintte Plyevyer ende noch XVIII panden voer die tabbernaekelen ende XII panden voer die ghetouwen ende VI panden voer die raeyers ende voer die spoelders ende dies seele die beelden syn ghedee byte wert ende ghestoffert van alsuelker weerven als Heinric Vermeeren wenstere es oft beeter oft beeter cannen / item van loeye hebben dambacht ontfaen een vorme ende oft die heeren van ambachten begherden een swaerder daen die forme dan sy ghesien heebben dat sael staen des ambacht laeste ende dat hy dese wensterre sal maeken koesbaer ende eerberlyc soe hy alder alelyckx can / item dies sael hy hebben van LIIII panden gheweerade wercke van elken voette XII guldens Brabants. Ende van wytten woette van elken voette V guldens Brabants en die lysten sael hy bynnen maecken en die in sael my niet metten / Ende voer die lysten sael hy hebben II libri groots Brabants maer dies dies en mach hy die lysten niet mynder maeken dan sy behoeren te synne alsoe oerdeneren sael daer dat ambacht mede te wreden sael syn ende van deser leeverynghen sael hy die kerckmeesters

te wrede stellen. Diet was ghedaen int jaer ons Heeren MCCCC en LXXIII op den xv dach in meertte en hier oever hebben gheweest in presentyen in den yersten Jan Bogaert als deeken van den groetten ambachte en die gheswoernne Jan van Santwoert ende Jan Verheyden ende Jan de Sceepperre en Jan Coels en Jan Soel en Jan van Couwelaer en Jan de Roevvere ende die cnappe Ambrosus van Couwenberghe ende die cleerc jone Jan Sceeppere ende hier af waeren twe syne graeve amen [1]. »

Les van Battel, ayant accompli leur tâche en 1476, délivrèrent aux doyens et aux jurés de la draperie une quittance dans les termes suivants :

« Wouter van Battele doude en Wouter van Battele syn soon, ghelaesmakers, hebben gekent ende verleden dat hen Jan van Couwelair als deken, Jan Bogaert, Jan van Stanvoert en Mathys Tsermartens als geswoerne van ambachte van den wevers bynnen Mechelen, huelieder uut name en van wegen des selfs ambachte deugdelic vernueght, gepayet en wel betaelt hebben van alsulke werke van der eender gelaes vensteren ende van der daer aen cleven mach den selven ambachte toebehoerende, staende in de prochie kerke van sinte Romonde bynnen Mechelen (als opten vierentwintichsten dach van octobri) int jair van vierentzeventich lest leden byden deken ende geswoerene doen ter tyt van den selven ambacht wesende aen de voersc. Wouteren den vader en Wouteren sinen soon bestaet bevorweert hadde geweest van nyeuwe te maken nair uutwysen der vorweerden daer af gemaect ende begrepen in twee cynographen. Ende hebben dair af de selve Wouter en syn sone — ende al tgene des sy oft eenich van hen uutzaken van den voirgenoemde principalen werke / oft

(1) Archives de la draperie reposant à l'hôtel-de-ville de Malines.

oec van tgene des zy int hernas van der selver vensteren gemaect moegen quitgesconden los / vry en ledich der voirgenoemde deken en geswoerene tot des voirgescrevene ambachts behoef en alle andere dies quittancie behoeven geheelic en al. — 3 december 1477 [1]. »

Le vitrail fut mis en place en 1476. Mais avant d'en obtenir le payement, nos deux verriers eurent à soutenir une longue contestation avec les doyens de la draperie. Ces derniers prétendaient que les van Battel n'avaient point rempli les conditions exigées, et ils demandèrent en conséquence de désigner de part et d'autre deux experts qui tranchassent la difficulté. Les artistes se refusèrent à cette intervention, alléguant que personne ne pourrait apprécier leur œuvre et qu'ils avaient fidèlement accompli leur tâche. Cependant le métier, ne cessant de demander le jugement d'experts, les peintres répondirent qu'ils ne voulaient pour estimer leur travail d'autres personnages que ceux qu'ils avaient représentés dans la verrière, et que la corporation n'avait qu'à en choisir deux de ceux-ci. Après un an d'attente, les van Battel revinrent à la charge et réclamèrent de nouveau leur salaire, mais les doyens tinrent bon et refusèrent. Enfin, en 1477, on approchait de la solution, grâce à l'intervention des échevins et de la gilde des maçons dont les verriers formaient alors une section principale; il fut arrêté que l'on s'en remettrait cette fois à la décision d'experts. A cet effet la draperie

[1] *Adhéritances de Malines*, 1477.

manda le verrier, maître des travaux du duc de Bourgogne, « Serys van Poers » (Georges van Puersse) de Bruxelles; les van Battel, de leur côté, appelèrent un de leurs anciens apprentis qui s'était fixé à Anvers, et qui avait contribué à l'érection de la verrière, objet du litige. A ceux-ci s'adjoignirent les verriers malinois Jean Reps (Robs), son gendre Herman, et Jean Speelberch. Les experts se rendirent à Saint-Rombaut. Après avoir conféré ensemble pendant un demi jour, ils décidèrent que les van Battel avaient failli à leur engagement, et qu'au lieu d'avoir fourni, conformément à leur contrat, du verre oriental, ils avaient livré du verre hessois. En conséquence les deux entrepreneurs furent condamnés à diminuer leur compte de huit livres de gros de Brabant, et aux dépens. Ces derniers frais consistaient dans le payement des experts : de ce chef maître van Puersse toucha la somme d'une livre; l'artiste, venu d'Anvers, cinq escalins; les trois verriers de Malines reçurent deux escalins, monnaie de Brabant.

Les détails qui précèdent sont rapportés sous forme de narration dans un registre faisant partie des archives de la draperie. A la suite de cette relation, il est annoté dans le même livre que le verre incolore employé dans la verrière, comportait une superficie de 703 pieds 55 pouces; et que chaque pied revenait à six *plack*. Le verre historié couvrait une étendue de 260 pieds 22 pouces, payé à raison de 12 *plack* le pied. L'encadrement revenait à deux livres; le plomb

à trois livres. Le prix total s'élevait donc à 32 livres 12 esc. 11 den. 6 mail. monnaie de Brabant; mais de cette somme devait être déduites les huit livres dont les van Battel étaient obligés de réduire leur compte.

La dernière annotation relative à la verrière, porte que la baie de la fenêtre correspondait, en hauteur et en largeur, aux dimensions de la porte de Neckerspoel. Bien que la verrière soit fort grande, cette assertion nous semble un peu hasardée; car il est évident, d'une part, que l'ouverture de la fenêtre était plus grande que celle ménagée pour le passage sous la porte de Neckerspoel, et il paraît peu probable, d'autre part, que l'on ait voulu établir une comparaison entre les proportions du vitrail et entre celles du bâtiment entier de la porte de Neckerspoel.

Le vitrail dont les drapiers avaient gratifié l'église, ne répondit pas pendant longtemps à sa destination, car il fut enlevé au commencement du XVI[e] siècle, pour céder la place à une autre verrière, qui devait rappeler la mémoire de Charles V et des souverains de la maison d'Autriche-Bourgogne. En 1522, la ville de Malines permit à la draperie de scinder son vitrail en deux, et d'en faire placer les fragments dans les deux fenêtres qui s'ouvraient, sous la tour, au fond de la grande nef. Ce déplacement nécessita un remaniement complet : le tympan particulièrement, outre qu'il avait été disposé pour une verrière rayonnante colossale, ne pouvait guère, sans changements, s'adapter aux ondula-

tions de meneaux flamboyants. La besogne délicate résultant de cette translation, fut confiée en 1525 à un peintre-verrier de Malines, Pierre van Houthem.

Posées sous la tour, les verrières ne tardèrent pas à éprouver les effets de la décadence où était tombée la corporation qui les avait fait exécuter. Leur entretien étant devenu un sujet continuel de contestation, les restaurations qu'elles subirent furent faites avec tant de négligence, que, vers la fin du dernier siècle, l'on jugea bon d'enlever leurs débris et de garnir les deux fenêtres de vitres incolores.

La grande verrière qui remplaça dans le transept celle des drapiers, fut offerte par Charles-Quint, par l'empereur Maximilien et par la ville. Ces deux princes versèrent pour leur quote-part chacun 240 livres, à 40 gros de Flandre la livre. M. Pinchart a rapporté, dans ses *Archives des Arts, Sciences et Lettres,* tome I^er^, p. 225, d'après les registres de la chambre des comptes à Lille, les termes du don de Charles-Quint.

L'intervention de la commune dans le payement du prix n'était stipulée qu'au cas où les sommes versées par les souverains eussent été insuffisantes : aussi n'eut-elle à y contribuer que pour une bien faible part.

Érigée, lorsque le style ogival flamboyant était encore dans sa splendeur, la verrière fut enchâssée dans une ossature, conforme aux exigences du style gothique fleuri. Les cartons de cette vaste œuvre furent dessinés par le célèbre Jean van

Roome, dit Jean van Brussele, qui peignit tant de modèles pour différentes sortes d'ouvrages, sous le règne de Charles-Quint. La désignation du nom de l'auteur des cartons nous est fournie par les comptes communaux de Malines de 1520-1521; ces sources appellent le personnage par son sobriquet Jean de Bruxelles, mais elles ne fournissent point le prix total qu'il toucha comme salaire. L'église métropolitaine conserve le plan de cette intéressante verrière, dont les derniers vestiges n'ont été enlevés, qu'il y a peu d'années, lorsque l'on rétablit dans la baie de la fenêtre les meneaux rayonnants. Le musée de la porte de Hal à Bruxelles possède également une reproduction moderne faite sur le plan original.

La verrière, dite de Charles-Quint, se prête difficilement à une description exacte, tant étaient nombreuses les figures qui s'y groupaient [1]. La fenêtre était partagée au centre par un meneau, lequel se bifurquant donnait naissance au tympan, dont l'ornementation translucide n'avait aucun rapport avec les sujets représentés plus bas, puisque l'on y voyait *le Jugement dernier* : au sommet figurait le Sauveur entouré d'anges: plus bas, d'un côté, se pressaient les élus, de l'autre, les damnés environnés de feu. Toutes ces figures étaient disposées dans les flammes ornementales de l'ossature.

[1] On y découvrait quarante portraits de souverains et quatre-vingt-huit écussons. Parmi ces blasons, quelques-uns restent encore à déterminer; nous sommes parvenus à découvrir les autres, grâce au concours de M. le comte de Limbourg-Stirum, membre du comité directeur du *Messager des Sciences historiques*.

Sous le tympan, se déroulait le sujet proprement dit : *la généalogie des maisons d'Autriche et d'Espagne*. Cette partie comprenait deux étages distincts. Le compartiment inférieur renfermait entre deux panneaux blasonnés, aux armes des nombreuses seigneuries de l'empereur, un tableau avec figures; sur un trône unique étaient assis, en costume impérial, Charles-Quint et Ferdinand I; de l'un et l'autre côté de ces souverains étaient assises dans deux loges, derrière une galerie à jour : Éléonore, reine de France; Marie, reine de Hongrie; Élisabeth, reine de Danemarck, et Catherine, reine de Portugal. Un écusson se détachait au-dessus de chacune de ces loges : d'une part celui de Bohême, de l'autre celui de Valence.

Dans un compartiment correspondant au premier, mais plus haut, étaient représentés sous un dais, Philippe le Beau et Jeanne la Folle. A côté d'eux, de chaque côté, s'ouvrait une loge, où figuraient des personnages appartenant aux sujets latéraux, dont nous parlerons bientôt. Sous les deux princes étincelait le briquet de Bourgogne, entre les deux écussons de Brabant et de Castille.

A droite de Philippe, sous un trône, se trouvaient Maximilien et son épouse, Marie de Bourgogne, ayant le blason de l'empire derrière eux. Leurs enfants étaient groupés dans deux loges : dans la première, Philippe le Beau et le jeune François; dans la seconde, Marguerite d'Autriche. Une galerie marquée au chiffre M. M. (Maximilien, Marie), défendait l'entrée de ces loges. Sous ce

tableau étaient alignés sept écussons des possessions autrichiennes [1]. Sous ces derniers blasons étaient disposés vingt-trois autres blasons de pays dépendants de Charles V [2]. Au-dessus de Maximilien et de Marie on voyait Édouard de Portugal, Charles de Bourbon, Ferdinand d'Arragon et Casimir, roi de Pologne, ascendants de nos princes. Enfin dans une galerie cintrée, qui surplombait toute cette partie, apparaissaient quatre autres ascendants couronnés de Maximilien et de Marie : Jean sans Peur, Charles le Téméraire, Ernest d'Autriche et Jean de Portugal.

Rentrant dans la partie centrale du vitrail, au-dessus du trône de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, s'ouvrait une nouvelle galerie garnie de quatre personnages royaux, leurs ancêtres, accompagnés de leurs écus : c'étaient l'empereur Frédéric, Emmanuel de Portugal, Philippe le Bon et Jacques, duc de Bourbon.

A gauche de Jeanne la Folle, la disposition était symétrique avec celle de la droite : Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, occupait le trône avec son épouse Isabelle ; à côté d'eux, dans des loges marquées à leurs initiales F. Y., se trouvaient leurs enfants, savoir : d'une part leurs quatre filles, Isabelle, Marie, Jeanne et Catherine; d'autre

[1] Ces écussons étaient ceux de l'Empire, de Hongrie, de Croatie, de Dalmatie, d'Autriche, de Bourgogne (ancien) et de Lothier.

[2] Habsbourg, Carinthie, Tyrol, Limbourg, Luxembourg, Flandre, Charolais. Carniole, Arthois, Gueldre, Souabe, Hainaut, Hollande, Zélande, Ferette, Alsace, Namur. Alost, Ostrevant, Bar, marquisat du Saint-Empire (Anvers), Burgau, Marche d'Esclavonie.

part leur fils Jean. Sous ces personnages étaient alignés les écussons des états espagnols [1]. Plus bas, dans le panneau côtoyant Charles V et Ferdinand, s'étalaient vingt-trois blasons de provinces appartenant à la monarchie austro-espagnole [2].

Les loges latérales, qui dominaient les figures de Ferdinand et d'Isabelle, renfermaient quatre ascendants de ceux-ci : Jean I de Castille, Jean I d'Arragon, un roi d'Angleterre et Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma, duc d'Albuquerque; quatre autres ascendants précédents se montraient dans la grande loge supérieure. Chacun de ces princes était désigné par ses armoiries, placées devant lui : Alphonse, roi de Navarre et d'Arragon, Frédéric Henriquez, comte de Melgar, Jean II de Castille et Alphonse V de Portugal. Au-dessus de ces divers sujets s'élevaient trois pinacles, dont les ornementations étaient de style Renaissance.

Comme on le voit, la description détaillée de cette verrière, qui racontait l'histoire de la généalogie et celle de la succession des états de Charles-Quint, est fort difficile à faire; aussi plutôt que de nous étendre sur ce point, nous renvoyons à la gravure ci-jointe, qui est exécutée d'après le plan conservé dans les archives de l'église métropolitaine.

Le vitrail, restauré presqu'annuellement, mais

[1] Léon, Arragon, Naples, Sicile, Jérusalem, Navarre, Grenade.

[2] Sardaigne, Séville, Majorque, Galice, Tolède, Andalousie, ... , Montfoort, Tramesant, Bougie, Achaye, Silly, Kybourg, Corse, Styrie, Zutphen, Wyndismarck, Frise, Salins, Malines, Port-Naon, Oderau.

surtout en 1591, 1627, 1651, 1663, 1669, 1683, 1704 et 1715, fut en grande partie enlevé à la fin du XVIII[e] siècle; dans le courant de notre siècle, quelques-uns de ces débris, pièces informes, ont été utilisées dans les fenêtres de la sacristie. A en juger par ces restes, nous nous formons une plus haute idée de la vigueur du coloris, que celle que nous avons du plan même de l'œuvre; car la composition du sujet, nous paraît laisser beaucoup à désirer sous le rapport de l'agencement : tous les personnages entrent en scène d'une façon invariable, groupés dans des loges où ils ont l'aspect d'échantillons à l'étalage.

A quelques pas de ce dernier vitrail s'ouvrait autrefois, au-dessus de la chambre dite *paycamer,* dans le transept méridional, une haute fenêtre aujourd'hui maçonnée. Les comptes de l'église marquent qu'en celle-ci se trouvait enchâssée la verrière des tisserands, laquelle fut restaurée en 1596.

Le grand vitrail de Charles-Quint faisait face à une autre fenêtre de mêmes proportions, éclairant le transept septentrional. L'on y découvrait autrefois d'intéressantes peintures iconographiques représentant les portraits de Louis de Male, comte de Flandre et seigneur de Malines; de son épouse Marguerite de Brabant et de leur fille Marguerite, qui épousa dans la suite Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. L'effigie du prince français n'ayant pas été reproduite dans la composition, nous supposons avec raison que la verrière avait été exécutée avant la date de la célébration du

mariage de Marguerite avec le duc Philippe (1369). Outre les armoiries du comte de Flandre, on y voyait celles de Malines. Au mois de septembre 1767, les dernièrs fragments de ce curieux monument firent place à un vitrage incolore.

Le chœur de l'église de Saint-Rombaut était entièrement revêtu de vitraux artistiques. Dans la fenêtre de l'abside, au-dessus de l'autel, figuraient depuis 1451 Philippe le Bon et son fils Charles le Téméraire; à côté de celle-ci, dans la verrière du côté de l'Évangile, était dépeint le même duc Philippe avec son épouse Isabelle de Portugal. Les personnages étaient agenouillés, de part et d'autre, sous les bras d'un crucifix qui occupait le milieu du sujet. Près des princes brillait, entouré de flammes, le briquet bourguignon accompagné de la devise : *Mon joie, aultre naray;* l'emblème de la princesse était symétriquement disposé près d'elle : c'était un parc clos d'or avec l'inscription : *Tant que vivré.*

Antérieurement, une autre verrière avait occupé la place principale au-dessus de l'autel dans le chœur primitif, car nous lisons dans les comptes communaux que maître Jacques le Verrier apporta des restaurations à ce vitrail en 1415-1416.

En 1841, on remplaça de nouveau le vitrage incolore de la fenêtre centrale au-dessus du maître-autel par un sujet représentant *la Sainte-Église terrassant le démon.* En posant cette verrière on voulut faire l'expérience de l'effet que produirait, dans un temple ogival, un tableau, conçu dans le goût moderne, appliqué à la peinture sur verre.

Le vitrail fut exécuté par François Pluys au prix de 1500 francs, d'après les cartons de MM. Ed. Dujardin et De Mooy, dessinés sous la direction de G. Wappers, directeur de l'académie d'Anvers. L'essai n'ayant pas répondu à l'attente, la verrière fut enlevée en 1851. La figure de l'Église, dépeinte sous l'apparence d'une femme couverte d'une tiare, et appuyant la croix sur le démon couché sous ses pieds, avait des dimensions colossales, et remplissait toute la baie. Il y a peu de temps cette œuvre a été revendue, remontée et placée dans une église des environs de Tirlemont.

La troisième verrière rappelait les traits de l'évêque de Cambrai, ordinaire de Malines, Jean de Bourgogne, frère bâtard de Philippe le Bon.

La quatrième fenêtre offrait le portrait d'Antoine d'Adeghem, chevalier, seigneur d'Indevelde, écoutète de Malines, conseiller et chambellan du duc Philippe de Bourgogne. Ce personnage, représenté en pied avec ses armoiries : *d'argent à cinq croisettes recroisettées de sable au pied fiché*, avait rempli les fonctions d'écoutète depuis 1448 jusqu'au jour de son décès, survenu le 8 mars 1456.

Enfin, le cinquième vitrail représentait Guillaume IV d'Egmond, seigneur du pays de Malines jusqu'en 1459, et sa conjointe Walburge de Meurs. Les personnages étaient accompagnés de leurs seize quartiers : Egmond, Stryen, Amstel, Lyninghe, Limbourg, Juliers, Brabant, Arkel, Clèves, Bar, Pierpont, Namur, Juliers, Hainaut, Gueldre, Berthout.

Les verrières latérales du chœur avaient été généralement exécutées aux frais de diverses corporations de la ville. Nous ignorons malheureusement les sujets de ces peintures, leurs places respectives, leur nombre et leurs donateurs. Les comptes de l'église de Saint-Rombaut de 1588-89 mentionnent que Michel Mares travailla aux meneaux *du vitrail des Bouchers et des Pêcheurs*. Cette fenêtre ornait le chœur, ainsi que celle des graissiers (*vettewariers*), lesquels, par requête datée du dernier jour de février 1598, s'adressèrent à l'administration communale pour obtenir son intervention dans la restauration de leur verrière; car, disaient-ils dans leur demande, le gentilhomme qui avait supporté les dépenses du placement, refusait de contribuer à l'entretien. Le monument de la nation des graissiers occupait le côté septentrional du chœur; il était voisin de la verrière du métier des cordonniers. Ce dernier, qui se trouvait entre le vitrail précédent et celui des tailleurs, subit quelques restaurations par Jean Mailliaerts en 1674; nous savons, par un acte dressé à cette occasion, que dans le tympan de la fenêtre, étaient représentés les outils de la profession des bottiers; dans les travées étaient dépeints quatre scènes relatives à la préparation du cuir. On y voyait d'abord un ouvrier coupant le cuir; puis un homme battant le cuir sur un billot; ensuite un personnage piquant le cuir à l'aiguille; enfin un quatrième détail se rapportant au même métier. Il résulte des comptes paroissiaux que les maréchaux, les tanneurs, les menui-

siers et les tisserands en laines ont eu également leurs vitraux dans le chœur.

Les derniers vestiges des peintures sur verre du chœur disparurent en 1769. Alors furent placées les vitres blanches, qui parurent convenir davantage au goût du jour.

La grande nef était, comme le reste de l'église, revêtue de fenêtres richement coloriées. Parmi celles-ci, la première à partir du transept méridional, portait les blasons pontificaux de Nicolas V, qui accorda, en 1451, un jubilé dont le produit des offrandes devait être affecté à l'achèvement de l'église; de Callixte III (1456), de Pie II (1458) et de Paul II (1464), papes sous les règnes desquels les voûtes du temple ont été définitivement fermées. En 1596, Jacques van den Bossche restaura et renouvela les parties détruites d'une verrière ayant pour sujet *la Sainte-Trinité*. Celle-ci donnée autrefois par Christophe Goudt, était la quatrième de cette nef, à compter du transept.

Le plus remarquable des vitraux décorant le côté nord de la nef, se trouvait à peu près vers le milieu de celle-ci. Il avait été offert en don par la duchesse douairière de Bourgogne, Marguerite d'Yorck, décédée à Malines le 23 novembre 1503. La princesse y avait fait reproduire le le portrait de Charles le Téméraire, son époux, le sien propre, l'écusson de Bourgogne avec la devise : *Je l'ay empris,* et les armoiries d'Angleterre avec les mots : *Bien en advienne.*

Sans pouvoir déterminer exactement la situation des verrières suivantes de la grande nef,

nous savons néanmoins qu'elles y ont existé. En 1596, fut réparée la fenêtre donnée jadis par Philippe de Clerck, commune-maître de Malines. Ce personnage, époux de Marguerite d'Ardennes, décéda le 17 février 1565. En 1592, furent restaurés dans la même nef, le vitrail de la nation des jardiniers et celui de la corporation des fripiers. L'année suivante on travailla à la verrière qu'avait offerte « maître Mues, » qui était probablement un membre de la noble famille Musch, *alias* van den Broecke.

Les baies des fenêtres de la nef latérale méridionale étaient, de même, toutes réhaussées par d'éclatants vitrages.

La première verrière, à partir du transept, était un monument commémoratif de la famille Hoots. Ce cénotaphe, érigé par Jean Hoots et son épouse Claire van Hamme, subit une restauration aux frais de la fabrique en 1553. Après le passage des iconoclastes, de nouvelles réparations furent exécutées; mais ensuite l'entretien en fut négligé au point qu'en 1770, on n'y découvrait plus que quelques blasons de quartiers, mis alors déjà hors de leurs places naturelles. Les armoiries de Jean Hoots, décédé le 14 mai 1522, occupaient le centre. Elles étaient d'*azur à trois têtes de femmes au naturel, coiffées de cinq bandelettes d'or et d'argent.* Cimier : *une tête de l'écu entre un vol d'or.* Devise : *Pense y Houts.* Huit quartiers accompagnaient l'écu principal, c'étaient : Hoots, van Gelsberghe *alias* van der Smessie, Wabels, Warins (*d'or à trois pals de gueules*), un autre d'*argent à trois cors de sable,*

liés de gueules, un sixieme : *fascé d'or et d'azur, au franc quartier d'or au demi lion rampant de* . . . . . N'ayant pu retrouver les quartiers généalogiques de Jean Hoots, il nous est impossible de ranger ces blasons dans leur ordre véritable.

Près des fonts baptismaux, au bas de la nef méridionale, on voyait une grande composition, conçue dans le goût de la Renaissance, mais enchâssée cependant dans l'antique ossature rayonnante. Dans la rose du tympan, que pour les besoins de la peinture on avait dépouillé de ses redents intérieurs, figurait le Père éternel, sortant des nuages, revêtu d'une chape et couvert d'une tiare, et étendant les bras; au-dessus de Lui flottait une banderole avec ces mots abrégés : *Hic est filius ms dilects in quo mihi bene complacui.* Dans les intervalles extérieurs entre la rose et les deux ogives, soutenant celle-là, se trouvait à gauche un G, à droite un I; sous la rose on lisait la date **1548.** La baie, divisée en quatre travées, formait deux claires-voies secondaires, partagées à leur tour par un meneau, et terminées par un œil redenté. L'un de ces œils était occupé par un écusson portant un lion armé; l'écu était pourvu d'un casque, d'un cimier, qui était le lion de l'écu, et de ses lambrequins; l'autre œil renfermait un blason en losange, décoré extérieurement de lacs, et coupé à l'intérieur du lion des premières armoiries et d'une bande à trois étoiles.

Dans les claires-voies se déroulait le sujet principal : *Saint Jean-Baptiste administrant le baptême au Sauveur.* Ce tableau était encadré dans un por-

tique avec fronton triangulaire, supporté par des colonnes corinthiennes. Aux côtés extérieurs du portique s'agenouillaient sur des prie-dieu, à gauche Marie de Hongrie, à droite l'empereur Charles-Quint, en grand costume. Sous le monarque se détachaient les armoiries impériales entre les colonnes d'Hercule; celles de Hongrie se trouvaient sous l'effigie de la sœur du prince. Un panneau encadré, sous le tableau central portait cette inscription :

CESTE. VERRIERE. A. DONNÉ. MESSIRE.
GASPAR. DUCHY. DE. LA. NATION. DE.
FLORENCE. CONSEIL. DE. LEMPEREUR.
SEIGNEUR. DE. HOBOCQ. 1548.

La partie inférieure de la verrière était soutenue à ses deux extrémités par un pilastre, revêtu de têtes couronnées de lions, retenant dans la gueule des trophées de fruits. Au centre sur fond incolore se dressaient deux lions soutenant une grande fleur de lis, ornée de volutes et de rebords.

Le vitrail dont nous venons de donner la description était dû au crayon de Michel Coxie; nous possédons le croquis original de cet artiste. Sur le revers du plan du maître, on lit :

« Vyanen en Huyhes. »

« Op . . . . . den XXIII augusti . . . . . Melsen (?) van Veanen gelaesmaeker aengenoeme te makene ende te leveren een gelas in sinte Rombouts kercke naervolgende dit vidimus ende dit te leveren tusschen dit en vastelavont ierst comende wel geloot met goet sterck kerkwerk, met dit van Roger Huygys ende dat inde naeme van naerge-

noemde Messier Gasper Duyse, voor de somme van vyfenzevendtich Carolus guldens eens tot xx stuivers elcke gulden te reykenen, behalffve xxi stuivers, die hem gegeven zyn voer een eenen goetspenning. — Actum ten jaere, dage, maende als boven ten huyse van den voernoemden Rogier, ter presentie van her Rombout Soetemon, rentmeester der stede van Mechelen, meester Hendrick Fraeys en Wouteren van Hanswycke, als kerckmeesteren der voerscrevene kercke van sinte Romboutt en my Peeter Davyt, daer toe zynde met Hendrick Claes.

» Peeter Davyt. »

De ce qui précède, il résulte que la verrière de messire Gaspar Duchy a été exécutée en 1548 par un artiste nommé van Vyanen ou van Veane, au prix de 75 florins Carolus. Le prénom du verrier étant en partie effacé, et en partie illisible, nous ne pouvons qu'émettre une supposition à cet égard : le fragment qui subsiste sur la pièce ferait croire que l'on doit lire *Melsen* (Melchior), mais nous ne pouvons rien assurer de positif à ce sujet.

A côté de cette verrière, au-dessus de la porte appelée Porte aux Mariages, se déroulait la scène de la *Nativité de la sainte Vierge*. Jean T'Sermertens, peintre-verrier, toucha en 1597-1598 une somme de 49 florins, 10 sous, 9 deniers pour les soins d'exécution qu'il avait donnés à cette œuvre. Le vitrail suivant représentait *la Famille* ou *la Généalogie de sainte Anne*, sujet qui subit des réparations en 1598 de la part de Jacques van den Bossche.

A la nef septentrionale de l'église aboutissent des chapelles qui toutes ont eu jadis leurs verrières historiées :

Dans la chapelle, dite autrefois « des chevaliers de Jérusalem » (*ridders-capelle*), consacrée ensuite à la très-sainte Trinité, et actuellement dédiée à Notre-Dame du Rosaire, était placé un vitrail à meneaux flamboyants, dont le sujet principal figurait *l'Entrée à Jérusalem de Jésus monté sur une ânesse*. Cette œuvre, due au pinceau de Bernard van Orley, disparut au mois d'octobre 1774. Elle avait été donnée par Marguerite d'Autriche, qui s'y était fait représenter en compagnie de son mari, Emmanuel Philibert de Savoye. On remarquait, dans le tympan, les fleurs emblématiques de la princesse, des marguerites, avec la mystérieuse devise : *Fortune, infortune, fort une*. Les effigies des deux princes étaient posées de part et d'autre du tableau central.

Dans la chapelle des Sept Dormeurs, qui suivait la précédente, la famille Hoots avait fait placer une verrière, que l'auteur de l'ouvrage : *Stadt, district, provincie van Mechelen opgeheldert*, etc. (tome I) assure avoir été exécutée avec « art et finesse. » Nous ignorons si cette fenêtre comportait un sujet à figures; mais nous apprenons que les armoiries des Hoots s'y détachaient en principal [1], et qu'autour de cet écusson rayonnaient

[1] M. le comte de Limburg-Stirum nous communique, d'après un ancien manuscrit, les quartiers de Jean Hoots, ils sont :

Van Diest.	Wertfeldt.
Bauw.	Écu à deux animaux (?) au franc-canton de Uutenlimminghen.
Écu à trois coqs (Beringhen).	Écu à cinq fusées en fasce (Diest?).
Wilre.	Uutenlimminghen.

les blasons de la maison van Diest-Vyversheim, ainsi que d'autres se rapportant aux alliances principales de la famille. Parmi les armoiries se rattachant aux van Diest, nous savons que l'on remarquait celle d'un van Diest (*d'argent à la fasce fusélée de gueules à cinq pièces*), qui avait épousé probablement une van Beringhen, car elle portait *d'argent à trois coqs de sable;* de leur fils Arnould et de sa femme Catherine Bauw (*d'azur à la bande d'or, chargée de trois croisillons de gueules*); d'Arnould van Diest, commune-maître de Malines, décédé en 1473, et d'Elisabeth de Wertfeldt (*d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles à cinq raies d'argent*); du fils de ces derniers, Arnould van Diest, seigneur de Hollaeken, Oppuers, etc., lequel avait épousé Catherine de Voosdonck (*d'azur à deux besants d'argent, au franc quartier d'or chargé d'une merlette de sable*). Ces derniers personnages étant morts dans le courant du XVI^e^ siècle, nous devons supposer que le vitrail fut placé vers cette époque.

La chapelle, dédiée au saint Sacrement, possédait encore en 1770 plusieurs verrières blasonnées. L'une d'elles renfermait même bon nombre de portraits de famille, délicatement peints en petites proportions. Il paraît que les armoiries qui se répétaient le plus fréquemment autour de ces figures, étaient *de gueules à deux épées croisées d'argent.* Suivant ce renseignement nous pourrions rapporter le vitrail à la noble famille de Rommerswaele, qui blasonnait ses armes de cette manière.

Au XVI^e^ siècle, Antoine de Lalaing comte

d'Hoogstraeten fit, à son tour, poser à ses dépens une fenêtre peinte dans la même chapelle, mais sur celle-ci nous n'avons aucun renseignement.

La verrière de la seconde chapelle du pourtour avait été placée aux frais du serment de l'arc. Elle portait, sur fond incolore, les images en pied des ducs Jean IV et de Philippe de Saint-Pol. Ces deux princes, debout, étaient placés chacun sous un baldaquin renaissance; leurs dais se rejoignaient sous un pinacle unique; aucune autre figure n'enrichissait le vitrail. Cette œuvre du XVII^e^ siècle ou de la fin du XVI^e^, a été enlevée il y a peu d'années de sa place primitive. Elle a été mise alors soigneusement dans une caisse, d'où nous espérons la voir sortir un jour. Les personnages sont en état de conservation satisfaisant, car il ne manque à la première figure qu'une partie des jambes. Toute la partie supérieure est intacte, mais la partie inférieure, ou la base de la composition, fait défaut.

La troisième chapelle, actuellement sous le vocable du bienheureux Jean Berchmans, appartenait jadis à la nation des merciers, qui avaient fait décorer les fenêtres de cet oratoire. Sans connaître le sujet que les merciers représentèrent dans le vitrail, nous savons cependant qu'ils y firent reproduire les ustensiles et les outils se rapportant à leur profession.

Jusqu'en 1770, on trouvait dans la fenêtre de la huitième chapelle du pourtour les huit quartiers généalogiques de messire Jean Vleminckx et de Marie Colibrant, son épouse. Jean Vleminckx,

chevalier, grand maître d'hôtel de l'empereur Maximilien, portait *de sinople à trois pals cousus de gueules à l'escarboucle d'or sur le tout;* son épouse portait *d'argent à deux fleurs de lis de sable au pied posé de sable, au franc-quartier d'or à trois merlettes de sable.* Les huit quartiers des époux étaient disposés comme suit :

Vleminckx.	Colibrant.
Bouchout.	Mechelen.
Thonis.	Mys.
. . . . .	Immersele.

Sur les vitres de la deuxième chapelle, dite chapelle de Schoonjans, se détachait, jusqu'à la fin du dernier siècle, l'écu *d'or à trois tours crénelées de sable* des Schoonjans, dit van den Steene. Autrefois, autour des armoiries principales, d'autres blasons étaient disposés en quartiers, ainsi l'on y trouvait jusqu'en 1770 celles des Hoots.

Outre les verrières dont nous sommes parvenus à constater l'existence, nous savons qu'il y en avait encore d'autres, dont nous ignorons l'emplacement et les sujets. En 1588, on apporta des réparations au vitrail donné jadis par messire Lambert de Briarde, président du Grand Conseil; en 1592; celui donné par messire Musch exigea également des soins d'entretien; enfin dans le contrat que les drapiers passèrent avec les van Battel, il est fait mention d'une fenêtre, celle d'Henri Vermeeren. Ces dernières notes démontrent suffisamment que nous ne pouvons présenter qu'un travail fort incomplet sur notre sujet, puisque

bon nombre de vitraux nous sont inconnus, et que ceux qui nous sont connus, le sont d'une manière si vague qu'ils n'offrent qu'un intérêt médiocre pour l'histoire de la peinture sur verre, cette branche importante de notre art national : en général, les points essentiels nous sont malheureusement demeurés cachés : ce sont, ou bien les noms des auteurs de nos vitraux, ou bien les plans de la composition, ou bien encore les conditions de leur exécution. Nos recherches présenteront cependant cet avantage qu'elles satisferont jusqu'à un certain point la curiosité archéologique, si avide de voir reconstituer l'aspect que présentaient à leurs plus beaux jours nos anciens monuments.

C'est donc bien à regret que nous n'avons pu apporter ici notre contingent à l'histoire de la peinture sur verre, et à celle des artistes qui la pratiquèrent; nous n'avons pu que partiellement réaliser notre désir, car ce n'est que par exception que nous avons trouvé sous la plume l'indication de quelques verriers; encore parmi ceux-ci le nom de van Vyanen est, pensons-nous, le seul qui fasse apparition pour la première fois.

Emmanuel Neeffs.

LES PENSIONS ET ÉMOLUMENTS DE VIGLIUS.

Si vous n'avez rien oublié pour votre fortune, quel travail !
Si vous avez négligé la moindre chose, quel repentir !

LA BRUYÈRE.

I.

Peu d'hommes d'État ont été plus diversement appréciés que le célèbre Viglius ab Aytta de Zuichem, président du Conseil privé et chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or.

Trop loué par les uns et trop blâmé par les autres, il n'en reste pas moins l'une des gloires nationales du XVI[e] siècle.

Si Hoynck van Papendrecht, son premier biographe et son admirateur enthousiaste, a parfois exagéré l'éloge du conseiller de Charles-Quint et de Philippe II, les écrivains qui l'ont suivi n'ont pas toujours rendu justice aux éminentes qualités qui le distinguaient.

« Viglius ab Aytta, dit un historien dont l'impartialité ne saurait être révoquée en doute, joignait à une grande érudition et à une pru-

dence consommée beaucoup de fermeté dans le caractère. Il était entièrement dans les principes et dans les idées de Granvelle. Avancé en âge, incapable d'opposer aux grands une résistance efficace, découragé surtout par la connivence de la gouvernante, qui voyait de fort mauvais œil les amis du cardinal, Viglius aspirait à quitter les affaires, mais Granvelle l'animait toujours et fortement à rester. Aussi se laissa-t-il persuader; et, malgré une santé délabrée, il vécut assez longtemps pour montrer sous le duc d'Albe une constance admirable à repousser ses mesures oppressives et illégitimes [1]. »

Ce langage contraste singulièrement avec celui d'un autre savant hollandais, M. Bakhuizen van den Brink, qui juge le président du Conseil privé avec une sévérité excessive.

Après avoir reproché aux membres de ce célèbre Conseil d'avoir jeté et raffermi les bases de l'absolutisme, pour satisfaire leur intérêt personnel ou leur ambition, l'écrivain hollandais les livre à l'indignation de la postérité, « et en premier lieu cet avare et intrigant Viglius [2]. »

D'autres disent « qu'il était enclin à la vénalité; » qu'il ne songeait qu'à sa famille, dotant les siens des postes les plus lucratifs. On l'accuse même d'avoir sacrifié son honneur à son intérêt. On insinue que l'opposition qu'il fit à l'établisse-

[1] Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I, p. 193.

[2] *Messager des Sciences historiques*, 1849, p. 42.

ment de nouveaux évêchés, lui était commandée par un sentiment égoïste depuis que la succession du dernier abbé de Saint-Bavon lui était dévolue, et afin d'éviter le partage des biens de quelques abbayes avec les nouveaux évêques, enfin que « la plus sordide avarice ternissait l'éclat de ses vertus [1]. »

Ces accusations sont trop violentes pour ne pas être entachées de partialité et d'exagération. Que Viglius était avare, nous le croyons sans peine, mais il est impossible qu'il le fût au point de sacrifier à ce vice ce qu'il avait de plus précieux au monde : son honneur et l'éclat de ses vertus.

Viglius possédait d'importants bénéfices, et il est vraisemblable qu'il ne négligeait point les occasions d'en augmenter le nombre ; car, Montaigne a dit : Ce n'est pas la disette, c'est plutôt l'abondance qui produit l'avarice.

Cependant, l'illustre jurisconsulte-diplomate savait se montrer généreux. Le collége qu'il fonda à Louvain, les bourses qu'il créa au séminaire de Gand et surtout les dépenses considérables qu'il fit pour la restauration de l'église de Saint-Bavon, que les iconoclastes avaient saccagée et pillée, témoignent qu'il avait souci de sa gloire [2].

Viglius avait beaucoup d'ennemis. Il en avait dans les Pays-Bas, mais les plus dangereux étaient

[1] Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences,* t. III, p. 26.

[2] Kervyn de Volkaersbeke, *Les Églises de Gand,* tome I, p. 23 et suiv.

à la cour de Madrid. Un homme de mœurs austères, doué d'une énergie peu commune, y exerçait un pouvoir inquisitorial sur toutes les branches de l'administration de l'État; c'était fray Lorenço de Villavicencio. Ennemi implacable de Viglius, il le poursuivait de sa haine, que le président du Conseil privé partageait du reste avec les principaux seigneurs belges et même avec Marguerite de Parme [1].

Fray Lorenço lança contre le président Viglius les accusations les plus accablantes. Il lui reprocha d'avoir non-seulement pillé les bagues, joyaux, vaisselles, linges, lits, tapisseries et autres meubles de Saint-Bavon et de les avoir envoyés en Frise, mais aussi de s'être emparé de l'argent comptant laissé par le dernier abbé et qui s'élevait à 100,000 florins [2].

Cette imputation était grave et de nature à flétrir la mémoire de l'illustre chef du Conseil privé, mais, il serait imprudent et assurément injuste de l'admettre à la légère et sans contrôle. Avant de croire à la culpabilité de Viglius, il faut recueillir et vérifier les pièces du procès, et parmi celles-ci nous signalerons le *Mémoire justificatif* de Corneille Breydel, secrétaire de Luc Munich, dernier abbé de Saint-Bavon, et secrétaire-receveur-général de Viglius Aytta de Zuichem dont il fut l'exécuteur testamentaire.

Ce document met en lumière les difficultés ju-

[1] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xxxix.
[2] Idem, ibid., t. I, p. 320.

diciaires qui s'élevèrent après la mort de Viglius au sujet des faits articulés contre lui par fray Lorenço de Villavicencio. Il dévoile en outre des épisodes du temps des troubles inconnus aux auteurs qui ont écrit sur cette mémorable époque. Ce curieux manuscrit, que nous avons publié dans *les Églises de Gand* [1], appartient aux riches archives de la cathédrale, si utiles à consulter.

Les lettres que nous allons reproduire et que Viglius conservait avec le plus grand soin, jettent encore plus de jour sur le caractère de ce célèbre homme d'État. A ce titre elles ont leur importance et seront lues avec intérêt.

Mais revenons à fray Lorenço, le sombre et mystérieux conseiller de Philippe II, qui s'était constitué l'accusateur attitré des hommes les plus considérables, parmi lesquels figurait le cardinal de Granvelle lui-même. Lorenço n'épargnait ni les serviteurs les plus dévoués au roi et à la religion catholique, ni les hauts dignitaires de la couronne, ni les magistrats, ni les grands. Un simple soupçon lui suffisait pour les dénoncer et les perdre dans l'esprit du monarque le plus défiant qui fût jamais, et qui ne prêta que trop l'oreille aux discours de son redoutable conseiller.

Fray Lorenço de Villavicencio, il faut bien le dire, ne nous est bien connu que depuis peu d'années. Sa funeste influence sur la politique espagnole nous a été révélée le jour où le château

[1] *Églises de Gand*, t. I, p. 249.

de Simancas a livré ses secrets d'État à la publicité.

Nous avons promis de communiquer à nos lecteurs quelques pièces relatives au président Viglius. Elles inspirent d'autant plus d'intérêt qu'elles ont été soigneusement réunies en *liasse* par Viglius lui-même. Quelques-unes émanent de Charles-Quint, de Philippe II, de Marie de Hongrie et de Marguerite de Parme.

Comme le *Mémoire* de Corneille Breydel, dont il est parlé plus haut, ces papiers appartiennent aux archives de la cathédrale de Saint-Bavon. Ils attestent que Viglius remplissait plusieurs charges assez lucratives, et qu'il jouissait de grandes pensions qui justifient jusqu'à un certain point les reproches amers qui lui sont adressés par ses contemporains et ses biographes.

II.

La première pièce que la *liasse* nous offre est la nomination de Viglius aux fonctions de garde des chartes de Flandre conservées au château de Rupelmonde.

Le baron de Saint-Genois ne reproduit pas le texte de la commission donnée par l'empereur à Viglius, comme il le fait pour ses prédécesseurs et ses successeurs, il se borne à en citer la date[1].

[1] Bon de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*. Gand, 1843-1846.

Le document suivant comble donc cette lacune.

« Charles, par la divine clemence Empereur des Romains tousiours auguste, Roi de Germanie, etc. A tous ceulx qui ces presentes verront, salut. Comme lan quarante derrier vacant lestat et office de conseillier et garde de noz chartres de Flandres par le decez de feu messire Guillaume de Walle, en son vivant chlr. S^r^ Dexpoele, dernier possesseur dicelluy estat, Nous laccordasmes a feu nostre conseillier destat messire Charles Boisot, docteur es droitz pour le tenir, exercer et desservir ou par personne qualiffiée et a nous agreable faire tenir, exercer et desservir. Voyant la continuelle occupation dudit Boisot en nostre service, nous ayant auparavant et depuis suyvy et servy en noz voiaiges, guerres et armées. A cause de quoy icelluy feu Boisot nous denomma audict office nostre amé et feal premier secretaire et audiencier M^e^ Pierre Verreyken, auquel en fismes expedier noz lettres patentes de commission absolutes en vertu desquelles il a tousiours depuis tenu et exercé ledict office jusques au trespas dudict feu Boisot, nagueres advenu, et que en avons pourveu nostre amé et feal conseillier et maistre des requestes ordinaire de nostre grand Conseil messire Viglius de Zwichem, docteur es droiz, pour consideration de ses services et quil nous a personnellement suyvy en la presente guerre dAllemagne, et partant soit besoing luy en faire despescher noz lettres patentes de commission en tel caz pertinentes et semblables quavoit ledict feu Boisot, Savoir faisons, que pour la bonne cognoissance quavons des prudence, litterature et experience dudict messire Viglius de Zuichem, Nous icelluy confyans a plein de ses leaulté et bonne diligence, avons commis et retenu, commectons et retenons par ces presentes audict estat de conseillier et garde de noz chartres de Flandres, au lieu de nostre audiencier, lequel de son bon

gré et contentement en avons deporté et deschargié, déportons et deschargons par ces dictes presentes, en donnant audict messire Viglius plain povoir, auctorité et mandement especial de doresenavant tenir, exercer et desservir ledict office ou par personne qualifiée et a nous agreable faire tenir, exercer et desservir, prendre bonne et songneuse garde de nos dictes chartres, suyvant linventoire que luy en sera baillié par tel conseillier que commettrons a ce, dont voulons le double estre envoyé en nostre Chambre des comptes à Lille à nostre seureté. Et au surplus, faire bien et deuement toutes et singulieres les choses que bon et leal conseillier et garde susdict peult et doibt faire et que y competent et appartiennent, aux gaiges, droiz, honneurs, prerogatives, libertéz, franchises, prouffitz et émolumens accoustuméz et y appartenanz dancienneté et telz et semblables que les a eu ledict feu Boisot, tant quil nous plaira. Sur quoy et de soy bien est duement conduire audict office, ledict messire Viglius de Zwichem sera tenu faire le serment pertinent es mains de nostre tres chier et feal chlr. chief et president de nostre privé Conseil messire Loys de Schoore, que commettons à ce. Et luy mandons que receu dudict messire Viglius ledict serment, il le mette et institue de par Nous en possession et joyssance dudict estat de conseillier et garde de noz chartres de Flandres, et dicelluy ensemble des droiz, honneurs, prerogatives, libertéz, franchises, prouffitz et émolumens susdicts, il et tous autres nos justiciers et officiers cui ce regardera le facent seuffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user, cessans tous contreditz et empeschements, au contraire, mandons en oultre à nostre amé et feal conseillier et receveur general de nostre domaine dOost Flandres, Guillaume de Wallewick, present ou autre advenir, que les gaiges audict office appartenant a accoustume de payer, que iceulx il paye, baille et delivre audict

messire Viglius de Zuichem ou a son commis pour luy aux termes et en la maniere accoustumez. Et par rapport à ces dictes presentes vidimus ou copie autenticque dicelles pour une et la premiere foiz et pour toutes foiz que mestier sera quittance dudict messire Viglius de Zuichem sur ce servant tant seullement, Nous voulons tout ce que payé et delivré luy aura esté, a la cause dicte estre passé et alloué es comptes et rabatu de la recepte de nostre dict receveur d'Oost Flandres, present ou aultre advenir, qui payé laura par noz amez et feaulx, le president et gens de nostre Chambre des comptes à Lille, ausquels mandons semblablement ainsi le faire sans difficulté; car ainsi nous plaist il. En tesmoing de ce Nous avons faict mectre nostre scel a ces presentes. Donné en nostre ville de Bruges le XXIIII^e^ jour de mars, lan de grace mil cincq cens quarante six. De nostre Empire le XXVII^e^ et de noz regnes de Castille et autres le XXXII^e^. Escript sur le reploy : Par Lempereur et signé Verreyken. Escript au doz : Les chiefs tresorier general et commis des domaines et finances de Lempereur, nostre Sire, consentent entant que en eulx est, que le contenu au blancq de cestes, soit servi et accompli tout ainsi par la meisme forme et maniere que Sa Ma^te^ le veult et mande estre faict par icelle. Escript soubz les seingz. manuelz desdicts chiefz tresorier general et commis, le dernier jour de mars lan mil cincq cens quarante six avant Pasques. Et signe Phles de Croy, Cornelis Claissone Longny. Après estoit ainsi escript : Aujourdhuy premier davril XV^e^ quarante six avant Paques, messire Viglius de Zwichem dénommé au blancq de cestes a faict le serment pertinent de lestat et office de conseillier et garde des chartres de Flandres, dont audict blancq est faicte mention, es mains de messire Loys de Shore, chlr., chief et president du privé Conseil de Lempereur a ce commis.

Faict à Bruges les jour et an susdict. Et soubscript moy present. Et signé : Verreyken.

» Ceste copie a esté collationnée et trouvée concorder aux lettres originales par moy secretaire ordinaire de Lempereur.

» De Hedaz. »

Peu de temps après, Viglius résigna sa charge pour prendre celle de garde des chartes de Hollande ; mais, comme il n'avait guère le temps de remplir ces fonctions, il délégua pour le remplacer Vincent Dammas, conseiller à la Chambre des comptes de cette province.

La délégation est datée de Bruxelles, le 14 février 1550, rédigée en flamand et porte les signature de Viglius de Zuichem et de Pierre Verreyken.

« Op huyden xiiii^en^ dach van februario xv^c^ vyftich, soe heeft myn heere, heer Viglius van Zuichem, ridder, hooft ende president van sKeysers ons aldergenadigste heere, secreten Raede ende *bewairdere van Zynder Mateyt registren ende leenen in Hollant,* comparerende voer my Pieter Verreyken, eerste secretaris ende audiencier van Zynder Mateyt, verclaert ende bekent, dat hy achtervolgende t'inhouden vande uepene brieven van commissie die hy vanden selven staet ende officie van *registermeester in Hollandt* van Zynder Mateyt verworven heeft, in date den xxv^en^ van novembri lestleden, by advyse vanden heeren vande Rekencamere aldair, blyckende by huere missyve brieven des datums vanden v^en^ january lestleden, gesubstitueert heeft ende substitueert, midts desen m^r^ Vincent Dammas, raedt ende meester ordinaris inde selve Rekencamere tot tbedienen vanden voors. staete van registermeester, om in zynen affwesen ende onder zyne handt, duerende zyne occupacie

in sKeysers dienst te vaceren ende verstaen totte bewaernisse vanden voersch. registren, die leenen dier gevallen zyn ende vallen zullen te verlyen, ende te doen registreren, de brieven daeraf te expedieren, voortz in alles te doene dat hy president vuyt crachte van zyne voers. commissie als registermeester schuldich ende machtich is te doene. Behoudelyck dat hy gheene leenen verlyen en zal daer eenighe zwaricheyt oft duysternisse inne valt, noch oick eenige copien oft extraicten vuyt Registercamere geven, dan by advyse van mynen heere den stadthouder, die eerste ende andere raden oft die andere luyden vander Rekencamere in Hollant voers. Waerop ende van hem in alles wel rechtverdelyck ende getrouwelyck te quytene de voern. m^r^ Vincent Dammas gehouden sal wesen den behoorlycken eedt te doene in handen vanden voorn. heere van den Rekencamere, ende heeft mynen voorn. heere de president geratificert ende ratifficeren by desen alle alzulcke verlyen als de voorn. m^r^ Vincent Dammas inder manieren voorsch. zedert den xxv^en^ van novembri lestleden ende voor van desen ontfangen ende gepasseert mach hebben. Aldus gedaen onder thanteecken van mynen heere de president ende het myne daer by gevoucht. Te Bruessele, ten dage ende jaere als boven. Aldus onderteykent.

» Viglius van Zuichem,
» Verreyken. »

Viglius devait la charge de garde des chartes de Hollande à Marie de Hongrie, alors gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse tenait le président en haute estime. Ses conseils lui étaient précieux et nécessaires; elle en appréciait la valeur et s'en montrait reconnaissante. Son habile conseiller n'abusait-il pas un peu de son influence sur la sœur de Charles-Quint pour mieux servir

ses propres intérêts? La lettre que nous allons reproduire le ferait croire.

« Marie, par la grace de Dieu, royne douaigiere de Hongrie, de Boheme, archiduchesse Daustrice, dame de Byns et de Turnhout. A noz amez et feaulx les chiefs et tresorier general de noz domaine et finances, salut et dilection. Scavoir vous faisons, que en considération des bons et notables services, que nostre tres chier et bien amé messire Viglius de Zuichem, chlr., chief et president du privé Conseil du roy mon seigneur et nepveu, Nous a fait en plusieurs nos grans affaires, et que esperons il fera encoires a ladvenir et le desiront favorablement traitter, Nous pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons audict messire Viglius de Zuichem ottroyé, consenti et accordé, ottroyons, consentons et accordons de grace especiale par ces presentes, la somme de deux cens florins Carolus de vingt patars pièce de pension chacun an, dont voulons et ordonnons quil soit payé et contenté par les mains de nostre amé et féal Philippe du Terne, receveur de notre demaine de Byns [1], present ou autre advenir et des deniers de sa recepte a deux termes en lan (au premier mars et septembre), dont la premiere demy année est escheue au premier de mars xv^c^ cinquante cincq avant Pasques dernier passé, et doisrenavant de demy an en demy an (le cours de sa vye naturelle durant). Si vous mandons que en faisant ledit president joyr de nostre presente grace, ottroy et accord, vous luy faites par nostre dict recepveur de Byns present et advenir, et des deniers de sa recepte payer ou à son command, pour luy ladicte pension de deux cens

[1] L'empereur Charles-Quint avait fait don à sa sœur, la reine douairière de Hongrie, de la ville et terre de Binche. Cette prévôté avait fait partie du domaine de la duchesse Marguerite, tante de l'empereur.

florins du dict pris par an, aux termes et a commencher et le cours de sa vye durant comme dit est. Et par rapport ces mesmes presentes, vidimus au copie autentique dicelles pour une et la première fois et pour toutes fois que mestier sera quitance dudit président sur ce signant tant seullement. Nous voulons tout ce que payé luy aura esté à la cause dite estre passé et alloué es comptes et rabatu de la recepte de notre dit recepveur de Byns, present et advenir, quil appartiendra et payé laura par noz améz et féaulx les commis ou à commettre à laudicion de ses comptes ausquelz mandons semblablement ainsi le faire sans difficulté. Car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné en nostre franchise de Turnhoult, le treizieme jour de may, lan de grace mil cincq cens cinquante six. Signé Marie. Et plus bas estoit escript : par la royne, le s^r de Vadans, chief, Rogier Pathie, tresorier-general des finances et autres présents. Signé Loets. Sur le dos estoit encoires escript : les chief et tresorier general des domains et finances de la royne douaigiere de Hongrie, de Bohême, etc., consentent en tant que en eulx est le contenu au blancq de cestes estre fait, furny et accomply tout ainsi que Sa Ma^te le veult et mandé par icelluy. Escript à Bruxelles soubz ledict seingz manuelz des dits chief et tresorier, le XXVII^e de juing XV^c cinquante six. Et estoient lesdites lettres scellées du petit scel de Sa Ma^te en simple queue pendant. Signé pour tiers et partye.

» Copie collationnée aux lettres originalles par moy

» Duquesne. »

Le cumul d'emplois bien rétribués n'embarrassait jamais le président qui les sollicitait quand on ne les lui offrait pas. Il trouvait même le

moyen de se faire attribuer des revenus assez étranges. Ainsi, Philippe II lui accorda le droit d'établir une taxe de chancellerie et de la percevoir à son profit, sur l'expédition des dépêches en destination de la Bourgogne. Ce décret est du 23 juillet 1556. En voici la teneur :

« Comme depuis la cession de nostre pays et conté de Bourgogne que Lempereur monseigneur et pere a faicte à nostre proufit, il convient renouveller les commissions des officiers dudict pays et despescher plusieurs aultres lettres quil surviendront journellement, lesquelles voulons estre sellées par nostre chier et feal chlr. chief President de nostre Conseil privé messire Viglius de Zuichem, du seau quil a en garde et dont on use en noz pays patrimoniaulx de pardecha pour meilleure expedition et adresse des affaires de nostre dict pays et conté de Bourg^ne^, dont nous avons commis la regence generale, en nostre absence, à nostre cousin le duc de Savoye [1] et noz consaulx destat privé et finances estans lez luy, qu'il soit que les droicts et emoluments des despesches dudit pays et conté de Bourg^ne^ ont parcidevant esté à noz chancelliers et aultres ayant eu la garde de noz seaulx en nostre court, sans en rendre compte a notre prouffit comme se fait des droicts procedans des despesches des aultres lettres que se font en nostre chancellerye de pardecha, Nous, considerans que ce sera audict President accrue et augmentation des paynes et travaulx, afin de luy en rendre quelque querdon, avons consenty et accordé, consentons et accordons audict pre-

[1] Marie de Hongrie venait d'abandonner le gouvernement des Pays-Bas; elle eut pour successeur Emmanuel Philibert, duc de Savoie, qui ne conserva ce poste que jusqu'en 1559, pour le remettre entre les mains de Marguerite de Parme.

sident par cestes qu'il pourra prendre et lever tout tel droict que lon accoustume du temps de Sa Maté, de toutes et quelconques despesches concernans ledict pays et conté de Bourgne, lequel luy avons donné et donnons, sans quil soit tenu en respondre a qui que ce soit. En tesmoing de ce avons signé cestes de nostre nom, en nostre chasteau de La Vure, le xxiiie jour de juillet l'an xve cinquante six. Dessoubz estoit escript, Phle. Et plus bas : Dhane. »

Il serait difficile de déterminer, même approximativement, le produit de cette taxe de chancellerie, dont le bénéficiaire n'était tenu de rendre compte à personne, mais il est probable qu'il était important; car, Viglius n'avait pas l'habitude d'accepter des charges improductives.

La pièce qui suit prouve, en effet, qu'il savait réclamer au besoin, non-seulement le montant annuel des pensions qu'il obtenait à divers titres, mais encore les arriérés qui lui étaient dus. Elle est datée de Gand, du 8 août 1559.

« Philippe, etc. A noz amez et feaulx les chiefz tresorier général et commis de noz demaine et finances, salut et dilection. De la part de nostre chier et feal chlr. chief et president de nostre privé Conseil, messire Viglius de Zuichem, nous a esté remonstré comme feu de haulte mémoire Lempereur monseigneur et pere (cui Dieu absoille), luy auroit par ses lettres patentes du dousiesme de decembre xve quarante trois, donné et assigné sur le receveur général de Frize certaine pension de *trois cens florins* par an, pour divers services par luy faictz tant es voiaiges dAllemaigne vers Lempereur moderne, mon seigneur et oncle, lors roy des Romains, et les estatz de lempire, que autrement; et que depuis ayant esté promeu audit estat de

president au premier janvier XV^c^ quarante huit enssuyvant, luy auroit esté donné seulement *cincq cens florins* de pension, assignéz sur le receveur général de notre domaine Doost-Flandres, luy mectant en compte les *trois cens florins* susdits pour complir les *huict cens* que son predecesseur avait eu, le privant par ainsi de la mercede que pour lesdits precedens services luy avoit esté faicte, en Nous requérant par tant tres humblement que ayant regard a ce que dessus, il Nous pleust accroistre ladite pension de *cincq cens florins* jusques a *huyt cens,* en luy laissant neantmoins retenir lesdits *trois cens florins* que auparavant luy avoient este accordéz et prevoir le remboursement desdits *trois cens florins* aussi par an, pour le temps et terme de unze ans quil a desservy ledit estat de president, montant à *trois mil trois cens florins,* et sur ce luy faire depescher noz lettres patentes en tel cas pertinentes, SCAVOIR VOUS FAISONS, que Nous les choses dessusdites considérées, inclinans favorablement à la requeste dudit president supliant, mesmes estant a plain informez des causes qui ont meu feu Lempereur mondit seigneur et père de donner audict messire Viglius de Zuichem, president, lesdicts *trois cens florins* de pension assignez sur ledit receveur general de Frize, luy avons octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons par ces presentes, que oultre la crue daultres *trois cens florins* par an que par autres noz lettres patentes de la date de cestes luy avons accordé prendre et avoir doresenavent sur notre dict receveur general d'Oist-Flandres, il retiendra ladite pension precedente de semblables *trois cens florins* par an sur ledict receveur général de Frize ; et que en oultre il sera rembourssé desdicts *trois mil trois cens florins* une foiz, a quoy monte le cours de ladicte pension precedente, pour lesdicts unze ans quil a desservy ledit estat de president, et ce par les mains de notre amé et feal conseillier et receveur général

de noz finances, Lievin Wouters, et des deniers de sa recepte comme si la pension entière desdicts *huyt cens florins* luy fut esté donnée à son advenement audict estat de president sans y comprendre lesdicts *trois cens florins,* assignéz sur ledict receveur général de Frize. Si voulons et vous mandons que faisant ledict president joyr de noz presentes graces, octroy et accord vous luy faictes par nostre dict receveur général de noz finances et des deniers de sa recepte payer ou a son command, pour luy lesdicts *trois mil trois cens florins* dudict pris une fois, auquel nostre receveur général de nos dicts finances mandons par ces dictes présentes, ainsi les faire et en repportant avec ces mesmes presentes quictance dudit president, sur ce servant tant seullement, Nous voulons ladicte somme de *trois mil trois cens florins* dudict pris une fois estre passée et allouée es comptes et rabatue de la recepte de notre dict receveur général de noz finances, par noz leaulx et feaulx les president et gens de noz comptes à Lille, ausquels mandons semblablement ainsi le faire sans difficulté, car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné en nostre ville de Gand, le VIII^e^ jour daoust lan de grace mil cincq cens cincquanteneuf. De nos regnes des Espaignes, Sicille, etc. le III^e^ et de Naples le VI^e^. Dessoubz estoit escript par le roy, le S^r^ de Hachicourt, chief, messires Pierre Boisot, trésorier général, Josse de Damhoudere, chlr., et Albert van Loo, commis des finances et autres pae. Et signé D'OVERLOEPE. Sur le doz estoit escript : Les chiefz tresorier general et commis des demaine et finances du roy nostre seigneur, consentent en tant quen eulx est, le contenu au blancq de cestes estre forny et accomply tout ainsi par la mesme forme et maniere que Sa Mat^é^ le veult et mande estre faict par icelles. Escript soubz les seingz manuelz des susdicts tresorier general et

commis le XXII[e] jour de septembre anno XV[c] cinquante-neuf, ainsi signé : P. MONTMORENCY, DAMHOUDERE, VAN Loo. Et estoyent ces lettres scellées en cyre rouge et simple queue pendant.

» Colationné aux lettres originalles pour accorder a icelles saulf le tittre, par moy
» D'OVERLOEPE. »

Cet intéressant document est l'un des derniers que Philippe II signa avant de quitter les Pays-Bas que pour le malheur du pays et le sien il ne revit plus.

III.

Les autres pièces de la *liasse* de Viglius que nous allons passer en revue dans cette série, se rapportent comme celles que nous connaissons déjà, à ses affaires privées.

Moins intéressantes que les documents compris dans la série précédente, nous verrons plus loin qu'elles méritent cependant d'être connues.

La première lettre est de la main de Viglius; elle est du 16 août 1560, et adressée à Luc Munich, dernier abbé de Saint-Bavon et premier prévôt de ce chapitre. Viglius était son coadjuteur.

« Monseigneur.

» Jay receu voz lettres du IX[e] de ce moiz et demeure encoires en la volunté de tost vous venir visiter, combien que je crains que ce ne scaura estre sinon apres la Saint-Bertholomey[1], tant pour les occupations que jay ici, comme aussy pour conduire a la fin voz affaires et mesmes ce que

[1] Le 24 août.

touche la depesche de vostre recompense, de laquelle jay faict joindre a ceste la resolution de Mess^rs^ des finances, sur laquelle je suis apres pour obtenir lagreation de la duchesse.

» *Javoye escript au receveur general Doostflandres Jehan de Hertoghe, pour lexpedition de la lettre de vostre rente pour le prest, lequel ma respondu quil esperoit en brief vous contenter du cours, menvoyant la lettre quil avoit dressé pour la constitution de ladicte rente, laquelle verrez cy-joiente en parchemin, mais ne la treuvant en telle forme quil convenoit, je lay fait reformer, sceller, et ja passer par les finances, dont je vous envoye aussy copie* [1].

» Reste que menvoyez le recepissé quavez dudict Jehan de Hertoghe *pour les* V^m^ VI^c^ £ *de vostre prest*, car il fault rendre icelluy au receveur general des dictes finances pour obtenir la descharge mentionnée esdictes lettres.

» Espere samblablement vous apporter nouvelles *de la legitimation que scavez.*

» Me recommandant à vostre bonne grace, prie le Createur vous donner en santé, bonne et longue vie. De Bruxelles le XVI^e^ Doust 1560.

» *Vostre humble serviteur,*

» Viglius de Zuichem.

» A Mons^gr^ Mons^gr^ de Saint-Bavon. »

Le 29 juillet 1563 Viglius écrit à son secrétaire Corneille Breydel. Or, le prévôt de Saint-Bavon, Luc Munich, étant décédé le 18 janvier, le moment de briguer sa place était venu.

Viglius avait perdu depuis dix ans sa femme, Jacqueline Damant. Le cardinal de Granvelle,

[1] Ce passage comme tous ceux imprimés en italiques, est souligné dans l'original.

archevêque de Malines, lui avait conféré la prêtrise. Sur ce point encore ses ennemis ne l'épargnèrent guère. Ils l'accusèrent « de ne s'être, à la fin de sa vie, fait prêtre et homme d'Église que pour happer la prévôté de Saint-Bavon [1]. » Le reproche était dur, était-il fondé? Il serait à coup sûr difficile de le dire.

Le coadjuteur pouvait donc aspirer à la haute dignité que Luc Munich laissait vacante. Le succès couronna ses efforts. Il allait prendre possession de sa nouvelle dignité, quand une difficulté inattendue et assez plaisante s'éleva. Voici ce qu'un biographe de Viglius nous en dit : « Comme les statuts de la collégiale de Saint-Bavon portaient que le prévôt eut la barbe rasée, tandis que l'usage de la cour exigeait le contraire, la cour de Rome accorda à Viglius une dispense pour porter la barbe comme avant sa nomination [2]. »

Lisons maintenant la lettre que le nouveau prévôt de Saint-Bavon écrit à son secrétaire.

« Breydel.

» Vous mavez fait plaisir de madvertir de la response que Mess^rs^ du chapitre de Saint-Bavon vous ont donné, *quant a l'insinuation du chapitre general.* Et combien que ma résidence en cour *pour le service de Sa Mat^é^* leur est assez notoire, et quil ne samble besoing daultre attestation, *jescripts ung mot de lettres sur ce point au chanoine Heetvelde que luy delivrerez de bonne heure.* Vous renvoyant a celle fin en diligence le porteur de vos dictes

[1] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 319.
[2] Goethals, *Lectures*, etc., t. III, p. 54.

lettres. A tant, je prie Dieu quil vous ait en sa garde. De Bruxelles les XXIXe de juillet 1563.

» *Vostre bon amy,*

» Viglius de Zuichem.

» A nostre chier et bien ame Cornille Breydel, secrétaire es affaires de nostre prevosté de Saint-Bavon. »

Il est évident que « l'insinuation » du chapitre général vise la clause des statuts qui défend au prévôt de porter la barbe, contrairement à l'usage suivi à la cour, où Viglius était tenu de se rendre « pour le service de Sa Majesté. »

Dans la lettre qu'il écrit le 26 août 1567, à son secrétaire, il prend chaudement à cœur les intérêts de ses tenanciers, qu'il ne veut pas laisser molester par les gens de guerre espagnols et aventuriers de tous pays qui rançonnaient et pillaient le pauvre peuple.

« Mon compere.

» Jay receu deux vos lettres des XXIe et XXIIIIe de ce mois et veu ce que mescrivez de la vente de mes bois Danvers. Le recepveur dillecq m'a escript assez le mesmes asscavoir que la somme montoit bien pres de douze cens florins.

» Quant a la doubte que subiectz seront de rechief chargés des *Espaignolz qu'y vont,* jentendz que con fera loger en quelque aultre quartier de la ville toute la trouppe *pour demourer serréz ensemble,* par ou jespere que mes dicts subiects en seront deschargés et quil ne sera besoing faire aultre poursuitte pour eulx. *Or, puisquilz ne sont encores satisfaictz des gens de cheval qui y sont estéz lannée passé* (*comme monseigneur Degmont m'affirmoit sur ce que le*

Tresorier ou aultre luy en avoit donné a entendre), *il fera bien que con retiene ce qu'y est, et que vous tenez la main qulz puissent de ce estre payéz.*

Je vous envoye copie de la lettre que m'a escript mon bailly de Saint-Bavon, *par laquelle vous verrez comment il sexcuse inclus. Je desire que vous madvertissez si maintenant à l'arrivée de ces gens de guerre il se sera treuvé la pour assister mes susdicts subiectz, afin que selon ce je luy puisse replicquer.* A tant, mon compère, je prie à Dieu vous avoir en sa garde.

» Bruxelles, ce XXVI[e] dougst 1567.

» *L'entièrement vostre bon compere,*

» VIGLIUS DE ZUICHEM.

Marguerite de Parme était à Plaisance quand elle reçut la triste nouvelle de l'arrestation de don Carlos, prince des Asturies. Elle écrit à ce sujet à Viglius. Sa lettre porte l'empreinte de l'intimité et de la bienveillance.

« Mons. le President,

» Nous avons receu vos lettres en date du XXVIII[e] jour de mars dernier, lesquelles nous ont esté fort agreables, desirans quen ce veuilliez continuer, en quoy nous donnerez grant contentement et plaisir. Certes nous sommes esté marie dentendre lestat du Pays-Bas comme povez bien presumer meismes pour laffection que portons à iceluy. Si esse toutesfoiz que esperons que Dieu par sa bonté et misericorde y mettra tout le remede convenable, et que Sa Maté de son costé ne fauldra pareillement pourveoir a tout ce que pourroit contrarier à ses pays, comme il a toushours fait, meismes par layde de beaucoup ses bons et leaulx vassaulx et subiectz quil trouvera en iceulx. Nous entendons que plusieurs regretent fort les povres nouvelles du

prince monseigneur [1]. A bonne raison doncques povez bien cognoistre et considerer le marrissement extreme et peine indicible que nous et toute nostre maison en a peu prendre, nous trouvans de ce bien troublée et grandement contristée, ce que nest pour nous trouver icy en repoz. Toutesfoiz esperons que sadicte Maté par sa grande prudence y mettra lordre requiz. Nous sommes dintention presentement de nous purger et remedier a nostre douleur et mal accoustumé avec eaues de baignes selon le conseil des medecins. Quant aux nouvelles de pardeca ny a autre chose, sinon que par la grace de Dieu, tout est en paix et quiete en Ytalie. Et quant a larivee du Turcq, esperons que icelle ne sortira si forte ny en si grant nombre quelle pourra nuyre ou endommaiger aux royaulmes ou pays de sadicte Maté, si ne soit en faisant roberyes. Touchant les nouvelles de France, nous sommes en grande paine de laccord fait entre le roy dudict France et ses subiectz, lequel accord nostre S^t^ Pere le Pape a aussi senty et regrette grandement avec bonne raison [2]. Voyla tout ce que pourrions pour le present escripre, vous requerant de bonne affection, nous advertir souvent de voz nouvelles ensemble de vostre santé, en quoy nous ferez chose agreable. Atant, Mons^r^ le President, Nostre Seigneur vous ait en garde. De Plaisance, ce xxv^e^ jour davril 1568.

» Margarita.

» A Mons^r^ le President des consaulx destat et privé de Sa Mate, Mess^e^ Viglius de Zuychem.

» Recepta 16 maii 1568. »

[1] La gouvernante fait allusion à l'arrestation de Don Carlos, qui eut lieu le 19 janvier 1568. Le 24 juillet, ce prince expira. M. Gachard a publié d'après des documents puisés à Simancas une émouvante relation de ce grand événement. C'est le seul ouvrage véridique et complet qui ait été écrit sur le drame dont le palais royal de Madrid fut le théâtre.

[2] Le 27 mars 1568, Charles IX signa la paix avec les chefs Huguenots.

IV.

On s'est demandé si Viglius offrit jamais sérieusement sa démission de président du Conseil privé.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, on semble douter de sa sincérité.

Il serait plus juste d'attribuer le désir qu'il manifesta de se décharger de ces hautes fonctions à l'état languissant de sa santé. On ne saurait nier que depuis la maladie que le Président fit en 1559, et « dont il se ressentit le reste de ses jours [1], » les fatigues d'un travail assidu, les veilles et les préoccupations politiques n'avaient pas épuisé ses forces et détruit sa santé. Les inquiétudes que Sonnius, évêque de Bois-le-duc, éprouve au sujet de la santé de Viglius, attestent la gravité de sa situation [2].

On peut donc admettre que deux ans après cette cruelle maladie, le président ait senti le besoin d'abandonner une charge devenue trop lourde pour lui.

Il envoya donc au roi sa démission de président du Conseil privé, mais elle ne fut pas acceptée. Nonobstant les supplications pressantes et réitérées des amis qu'il avait à la Cour, et principalement de Josse de Cortewile, le monarque

[1] Goethals, *Lectures*, etc., t. III, p. 52.

[2] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*. V. *Table générale*, 1559.

persista dans son refus jusqu'au moment où un nouveau malheur le contraignit de céder aux vœux de son fidèle conseiller.

Après une discussion qu'il eut au Conseil avec le prince d'Orange, Viglius éprouva une violente émotion qui provoqua une attaque d'apoplexie. Cependant, il se rétablit, mais il resta perclus des jambes au point de l'empêcher de célébrer la messe et de se tenir debout à l'autel [1].

Enfin le roi lui apprend par la lettre qui suit et la décision officielle qui l'accompagne, qu'il accepte sa démission de président du Conseil privé où il continuera néanmoins à siéger « et ce avec le tiltre de president, » lui promettant de récompenser les longs et loyaux services qu'il a rendus à l'empereur et à lui. Le roi l'informe en outre qu'il lui a donné pour successeur messire Charles de Tisnacq, conseiller et garde des sceaux.

Ces deux documents, comme tous ceux qui ont été publiés, prouvent que le roi ne prêta jamais l'oreille aux insinuations malveillantes des ennemis de Viglius. Cependant, ils étaient nombreux et redoutables. Mais n'oublions pas que Viglius avait été le précepteur de Philippe, qui s'était habitué à le considérer comme le représentant de l'empereur, son père. Il lui portait une profonde affection. C'est peut-être à ce sentiment qu'est due la persistance du prince à repousser les accusations de ceux qui s'acharnaient à la perte

[1] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 319, et Wauters, *Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, p. xx.

de l'homme qui avait été son guide et son ami éprouvé dans sa jeunesse.

« Le Roy.

» Reverend treschier et feal, combien que pour la bonne cognoissance et satisfaction que nous avons de vostre personne ensemble de vostre prudhommie, doctrine, expérience et souffisance es affaires, de par dela et aultrement, eussions bien voulu que eussiez continué en vostre estat de chief president de nostre Conseil privé illecq, comme jusques a ores avez si tres bien faict. Toutesfois, considérant la grande instance que par plusieurs années nous avez faict, ensemble votre eaige et infirmité de corps et les longtains travaulx qu'avez souffert et soustenu au service de feu Lempereur, de tres glorieuse memoire nostre seigneur et pere, et le nostre, Nous avons bien voulu condescendre à votre requisition et vous descharger dudict estat de chief president dudict Conseil privé, comme faisons par cestes, ayant commis en votre lieu notre conseillier destat et garde des seaulx, messire Charles de Tisnacq, chlr, selon que plus amplement entendrez par notre cousin le duc Dalve, gouverneur et capitaine général illecq en nostre nom. Vous scaichant tres bon gré de vostre dict service et vos debvuoirs faictz en ladministration dudict estat et office. Et comme somes presentement traictant des mercedes et recompenses de ceulx qui ont bien et leaulment servy, pourrez estre asseuré que ne laisserons davoir bonne memoire de vous, afin que soyez traicté comme voz services et vertus meritent. Estant en oultre notre intention et desir (pour les raisons susdictes de vostre souffisance et aultres considerations) que, combien vous soyez deschargé dudict estat de chief président dudict Conseil privé, vous demeurez neantmoins en nostre Conseil d'estat, et ce avecq tiltre de president dicelluy Conseil. Et en ce que pour

vostre infirmité ne pourrez bonnement faire, vous aydera et assistera ledit de Tisnacq, comme plus amplement escripvons a notre dict cousin le duc Dalve, que vous advertira particulierement de notre intention, ayant icelluy Tisnacq (qui auparavant estoit commis a lestat de président dudit Conseil destat) a la fin que dessus, remis voluntairement ledict estat en noz mains pour nostre service. A tant reverend tres chier et feal, nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Madrid le IX^e^ de septembre 1569.

Voici la décision royale :

« De par le Roy,

» Comme tres instante requisition a esté faicte a Sa Maté par aulcunes annees de la part de messire Viglius de Zuichem, prevost de S^t^ Bavon à Gand, chief president du Conseil privé en ses Pays-Bas, que son bon plaisir fust, a cause de son eaige et infirmité de corps, et longz et grans travaux prins et soustenuz audict estat, de le descharger et deporter dicelluy, et il soit que ayant regard de ce, et mesmes a ses tres bons et tres loyaulx services faicts par tant dannées en icelluy estat et aultrement, tant a feu Lempereur de tres glorieuse memoire, que a sadicte Maté. Icelle a favorablement condescendu a sadicte requisition et suyvant ce le descharge et deporte dudict estat de chief president de son Conseil privé. Or est il, que pour la bonne cognoissance que Sadicte Maté a de la personne de messire Charles de Tisnacq, chevalier, conseillier de son Conseil destat et garde de ses seaulx et de sa preudhomie, prudence, expérience, doctrine et souffisance, Icelle la commis et institué pour et au lieu dudict messire Viglius de Zuichem, la servir audict estat de chief et Président de son Conseil privé aux mesmes droictz, honneurs, préesminences et traictes de deux mille livres de quarante gros, mon-

naye de Flandres la livre, tant de gaiges que de pension ordinaires et accoustumés ensemble de douze cens semblables livres de conseillier de son Conseil destat, comme ledict messire Viglius souloit avoir, a avoir cours lung et lautre doiz le premier de janvier prochain devant attendre que jusques à lhors il joyra de celluy quil a eu jusques oires. Ayant ledict messire Charles de Tisnacq nonobstant que Sa Maté lavoit ja auparavant commis à lestat de president dudict Conseil destat, remis voluntairement icelluy estat pour bons respects es mains diceelle. Et a Sadicte Maté ordonné que les commissions ordinaires et accoustumées luy soyent sur ce que dict est despechées, et que ce present acte luy vaille en tant et pourtant comme de commission. Faict a Madrid soubz le nom de Sadicte Maté, le IXe de septembre XVe LXIX. »

Le même jour (9 septembre 1569), le roi écrit au duc d'Albe qu'ayant accepté la démission de Viglius, il a nommé Charles de Tisnacq président du Conseil privé, et confié les sceaux de l'État à Hopperus. Cette lettre très-élogieuse pour Viglius confirme ce que nous avons dit plus haut de la confiance qu'il inspirait à son souverain.

« Mon cousin,

» Combien par aultres mes lettres que viendront avecq messire Charles de Tysnacq, chevalier, chief president de mon Conseil privé et conseillier de celluy destat, vous entendrez le tout plus amplement, touteffois afin que soyez adverty de ce que passe, vous ay bien voulu dire en brief par cestes que considéré la grande instance et longue poursuyte qui ma esté faict de la part de messire Viglius de Zuichem, chief president de mes Conseil privé et conseillier destat, pour estre dechargé et déporté diceulx estats

et offices, *ensamble les grands travaux quil a eu par longues annees mayant si bien et loyaulement servy, jay enfin, combien eusse bien voulu quil eult peu continuer,* prins resolution de condescendre a sa requisition et le decharger dudict estat de chief president de mondict Conseil privé ayant commis et institué en son lieu ledict messire Charles de Tysnacq, qui jusques a oires ma tres bien et loyaulement servy icy pour mon conseillier destat, avecq garde de mes seaulx pour doresenavant me servir de chief president dudict Conseil privé et conseillier destat aux mesmes traictemens, droictz, preeminences et honneurs que ledict messire Viglius souloit avoir, et demeure icy en sa place messire Joachim Hopperus, chevalier, pour mon conseillier destat et garde de mes seaulx. Et est mon intention que combien ledict messire Viglius soit dechargé dudict estat de chief president, touteffois *il demeure audict conseil destat avecq tiltre de President et en ce que a cause de son infirmité du corps, il ne pourra faire bonnement,* ledict Tysenacq lassistera et aydera, lequel ayant parcydevant esté commis audict estat de president du Conseil destat, la a ceste fin voluntierement remis en mes mains pour mon service, comme plus amplement entendrez par mes dictes lettres quil vous delivrera et en escripts aussy par la meme voye audict president Viglius. A tant, mon bon cousin, Dieu vous veulle avoir en sa garde. De Madrid, ce IX[e] de septembre 1569. Soussigné : PHLE. Dessus estoit escript : A mon cousin le duc Dalve, chevalier de mon Ordre, gouverneur, lieutenant et capitaine general de mes Pays-Bas. »

Sous la même date que les deux lettres précédentes, Philippe II écrit encore au duc d'Albe pour l'informer que messire Charles de Tisnacq jouira, comme Président du Conseil privé, du même traitement que Viglius « souloit avoir. »

On verra que ces hautes fonctions étaient largement rétribuées, la lettre du roi en fournit la preuve.

« Mon cousin.

» Ceste sera pour vous advertir que comme à la tres instante requeste de messire Viglius de Zuichem, chief president de nostre Conseil privé, lay dechargé et déporté dicelluy estat; que pour la bonne cognoissance que jay de la personne de messire Charles de Tisnacq, chevalier, conseillier de mon Conseil destat et garde de mes seaulx et de sa preudhomie, doctrine, experience et souffisance mayant tousiours tres bien et leaulment servy, lay commis et institué pour et au lieu dudict messire Viglius me servir audict estat de chief president dudict Conseil privé ensemble de conseillier destat aux mesmes droictz, honneurs, preeminences et traictemens que ledict messire Viglius souloit avoir; asscavoir, de deux mille et XII cens livres respectivement par an, comme plus amplement verrez par acte sur ce depesché. Vous requerant de pour tel le vouloir recepvoir et mectre en possession et administration desdicts estatz. Et au surplus le traicter et favoriser comme a personnaige de sa qualite appartient.

Et comme pour les bons et tres loyaulx services que jusques a ores il ma faict et [compte] quil fera encoires, ensemble les grands fraiz et despens quil a souffert et soustenu en mon service, luy ay faict mercede de huict mille livres de quarante gros monnoye de Flandres la livre, une fois a payer lune moictié icy et laultre moytié pardela. Ensemble dune pension annuelle de mille livres de la mesme monnoye par an sa vie durant, et aultre de cinq cens semblables livres par an durant la vie de sa femme, à commencer avoir cours du jourdhuy dates de cestes. Vous prie vouloir tenir la main afin que au plustost il

puisse estre dressé et payé de ladicte moictié que vient a quatre mille livres, faisant aussi despescher les lettres pertinentes quent aus dictes deux pensions, et tenant la main quil soit bien et deuement payé et assigné sil est possible sur la recepte de mon espargne. A tant, mon cousin, Nostre Seigneur vous ay en sa saincte garde. De Madrid, ce neufiesme de septembre 1569. »

Si Viglius ne présidait plus le Conseil, il devait néanmoins y conserver son influence; telle était la volonté du roi qui n'entendait pas se priver des lumières de celui qui lui avait enseigné le grand art de régner. C'est dans le but de bien déterminer la position de l'ancien président que le roi écrit de nouveau au duc d'Albe.

« Mon cousin,

» Comme pour aultre lettre mienne qui va quant et cestes vous ay adverty quayant descharge messire Viglius de Zuichem, prevost de S[t] Bavon à sa tres instante requeste de lestat de chief president de mon Conseil privé illecq et que jay commis en son lieu messire Charles de Tysnacq, conseillier de mon Conseil destat et garde de mes seaux, je vous ay bien voulu signifier par cestes que pour certaines raisons à ce me mouvant, mesmes cognoissant la preudhomie et grande experience des affaires de pardela que ledict messire Viglius a, mon intention est que combien quil soit deschargé de mes estats de chief president de mes Conseil privé, que touteffois il demeure en mon Conseil destat illecq, luy donnant le tiltre de president dicelluy Conseil. A laquelle fin ledict Tysnacq que javois auparavant commis a lestat de president dudict Conseil destat la remis voluntairement en mes mains pour mon service. Et neantmoings comme oultre la presidence dudict Conseil

privé, icelluy Tysnacq est aussy conseillier de icelluy d'estat, mon intention est quil assyste et ayde audict Viglius en tout ce que possible sera le soullageant en ce que a cause de son infirmité, il ne pourra bonnement faire. Comme vous scaurez tres bien user et conduire allendroit de lung et de laultre, men remectant entierement a vous et que de ce que dessus advertissez en mon nom tant ledict Viglius que Tisnacq. A tant, mon cousin, Dieu vous ait en sa garde. De Madrid, le IX^e^ de septembre 1569. »

Cette lettre est la cinquième traitant de la présidence du Conseil privé, que le roi écrivit le même jour à Viglius et au duc d'Albe.

Cinq mois après Viglius adressa ses remercîments au roi dans la lettre suivante :

« Sire,

» Jay avecq singuliere joye entendu par ces lettres de Votre Mat^é^ la benigne résolution dicelle, sur ce que javoye pieca supplyé aVostre dite Mat^é^ de m'accorder que je puisse estre deschargé de loffice de President de votre privé Conseil pardeca. Et suis tres ayse tant de la demonstration qu'icelle faict de si bon contentement de mon service et lespoir quelle me donne de quelque remuneration d'icelluy, comme aussi de la bonne provision que Votre Mat^é^ a faict de mon successeur messire Charles de Tisnacq, duquel la souffisance est cogneue a icelle Votre Mat^é^ de tant d'années. Dont de tout je louhe Dieu et en remercye tres humblement Vostre dicte Mat^é^. Et quant à ce qu'icelle a ultérieurement ordonné en mon endroict que je demeure au Conseil destat, certes je ne suis oncques esté d'aultre intention que de finir mes jours au service de Vostre Mat^é^, bien que mon eaige et indisposition ne comportent point bien grandes charges et travaulx. Et pourtant eusse je bien

désiré quil eust pleu à Vostre Mat[é], de me tenir pour excusé de l'honneur et tiltre de president dicelluy Conseil. Mais, puisquil a pleu à Icelle l'ordonner ainsy (que jestime proceder de la bonne faveur et affection de Vostre Mat[é] envers moy), et qu'Elle me donne ledict Tisnacq pour ayde, je me veulx en tout conformer au bon plaisir de Vostre Mat[é] et m'y emploier le mieulx que je pourray, tant que Dieu me donnera la grace, et que jauray aulcunement la force d'y furnir, laquelle défaillant, Vostre Mat[é] (comme jespère) aura mesmes regard a ce que compete au service dIcelle et de pourveoir cest estat daultre qu'y pourra mieulx satisfaire, ou rejoindre ladite charge avec celle de president du privé Conseil, comme elle souloit estre auparavant. A tant, Sire, etc. De Bruxelles, ce IX[e] de febvrier 1570. »

V.

Dans les trois lettres que Viglius écrit en 1570 à son secrétaire Breydel, il n'est question que d'affaires privées; mais, elles ont leur importance parce qu'elles mettent en lumière le caractère de l'homme célèbre dont nous nous occupons.

Viglius écrit donc à « son compère » qu'il a besoin d'une bonne somme d'argent « pour quelque contract et accort » à régler avec ses beaux-frères.

Fort mécontent des chanoines de son chapitre qui prétendent qu'il n'est pas assez généreux, il leur répond un peu brutalement qu'ils doivent se contenter des allocations qu'il leur accorde pour la restauration des églises, sinon il ne donnera rien. C'est bref et sans réplique.

Dans sa lettre du 3 octobre, il lésine sur les frais de son anniversaire, « car, dit-il, je ne doibs » riens donner à moy mesmes, bien que apres » mon trespas mon successeur aye le dict taux, » mais non moy pendant que je viz. »

S'il réduit de moitié le subside nécessaire à la construction des bâtiments du chapitre, il prend aussi d'utiles mesures contre les abus dont les architectes se rendent trop souvent coupables, en absorbant les fonds sans achever l'édifice. Lisons ces lettres où Viglius se peint lui-même.

« Mon compere,

» Comme nostre voyaige vers Anvers se differe de temps a aultre et quil y a quelque apparence que ne le ferons, pour ce que la royne nostre future maitresse, propose et delibere de prendre le chemin de Maestricht [1]. *Et que jay besoing de bonne somme dargent pour quelque contract et accort que jay faict avecq mes beaux freres,* je desire que vous amassez autant dargent que pourrez pour me l'apporter icy. Et si vous ne le pouviez apporter vous mesmes, le pourrez envoyer par Mons^r^ le chanoine Sfolders, que jattends icy pour y venir faire ung tour, y ayant quelques affaires; et je tiens quil choisira le temps de sa venue, contre la procession du Saint-Sacrement en ceste ville [2], où il me sera le bien venu, que luy direz de ma part. Mais que sa mere desire quil vienne plus tost comme je fays aussy; car, je crains que nous ne serons icy à ladicte procession.

[1] Viglius fait allusion à la princesse Anne, fille de l'empereur Maximilien II, qui se rendait en Espagne pour y épouser Philippe II, qui convolait en quatrièmes noces.

[2] Le 20 juillet la procession du Saint-Sacrement de miracle parcourt les rues de Bruxelles.

» Mons^r^ Heetvelt m'est venu treuver icy et m'a faict plaincte *que la somme de trois cens florins que jay ordonné estre donné de ma part pour la réparation de mon église, est trop petite.* Et a ce qu'il m'a parlé semble que Mess^rs^ du chapitre pretendent que je debvroye donner davantage. En quoy ilz font incivilement mesmes ayant donné ladicte somme de ma liberalité et sans y estre aulcunement tenu. *Et jeusse mieulx peu souffrir quilz m'eussent demandé en ung aultre temps une nouvelle grace et ayde,* comme je lay dict audict Heetvelt, lequel jay laissé partir sans luy avoir riens accordé, *car je ne doibs porter les frays de ladicte reparation tout seul.* Et luy ay seulement respondu que je le remectoye jusques à ce que je viendroye moi mesmes en Flandres que sera (comme jespere) sur larriere saison. *Et vous veulx bien dire que si les dicts du chapitre veuillent pretendre que je seroye tenu de donner la dicte somme comme y estant obligé, sans quilz m'en vouldroient scavoir gré, je la retiendroye entierement et ne donneroye riens.* A tant, mon compere, Dieu vous ayt en sa garde. De Bruxelles, ce premier de juillet 1570.

» *Lentierement vostre bon compere,*

» Viglius de Zuichem.

» A M^re^ Corneille Breydel, mon compère, secretaire de Sainct-Bavon à Gand. »

« Mon compère,

» Jay receu voz lettres du premier de ce moys *avecq le billet dressé touchant la distribution de mon anniversaire,* que me semble bien ainsy, excepté que lon me mect au nombre du taux pour mes quattre prebendes, que me semble ne se debvoir faire, car je ne doibs riens donner a moy mesmes, *bien que apres mon trespas mon successeur aye ledict taux mais non moy pendant que je viz.* Ce que je tiens estre faict afin que ladicte distribution de mes quattre

prebendes accroisse en mon absence sur les aultres, mais cecy se peult bien dissimuler. Et aussy me semble il que la somme totale dudict billet quest de XX £ XVI sch. III d., excede la somme de la fondation que nest que de vingt £, a quoy conviendra avoir regard de n'exceder.

» Quant aux douze cens florins que Monsieur le chanoine Heetvelt demande pour employer en ledifice du nouveaul chapitre, je me souviens bien davoir a cest effect accordé *six cens florins lesquelz je suis content que payez quant les aurez receu des arbres venduz*. Et quant aux aultres six cens florins, je ne me scay bonnement souvenir ce qu'en a esté passé, par ou je desire que vous m'escripvez ce qu'en savez. Et touteffois encores que je ne me souvienne de les avoir promis, *je seroy content de aussy les donner*, mais non point plus tost que quant louvraige sera du tout achevé et en ordre comme convient, *afin que ne m'advienne ce qu'advint à feu Monseigneur en ledifice de leglise de Bouchout, lequel se feit si longuement que duroit largent que ledict feu Sgr y avoit contribué, et apres la laisserent imparfaite sans plus riens faire*. Pour a quoy obvyer *je veulx attendre de payer lesdicts six cens florins jusques a ce que ladicte ouvraige sont achevée et parfaicte*, et ilz ont assez de moyen pour furnir aux matériaulx. A tant, mon compere, je prie Dieu vous donner bonne et longue vye. Danvers, ce IIIe doctobre 1570.

» Je vous renvoye les deux quitances signées que m'aviez envoyé avecq vos dictes lettres. *Et suis content que le chanoine Sfolders commence a celebrer missam hebdomadalem, et que lon la luy paye par an, par demy an, ou aultrement pro rata quil la celebrera.*

» *Lentierement vostre bon compere,*

» Viglius de Zuichem. »

« Mon compere.

» *Je suys requis par les Estatz de leur furnir promptement en prest quelque somme dargent pour lemployer es necessitez presentes.* Et ores que jaye essayé d'en estre excusé, jay touttesfoys condescendu à leur requeste et dict de furnir deux mil florins, mesmes puisque le prelat de Nynove sest offert de les lever de moy en son nom, aveeq asseurance quil me les restituera, ou assignera pour ladicte somme *rente au proufict de mon colliege.* Et comme je n'ay le moyen de les furnir icy, je desire que vous faictes incontinent toute diligence pour recouvrer ladicte somme de mes recepveurs et ailleurs où que pourrez, mescripvant incontinent pour quand je les pourroye assigner sur vous, et les faire recepvoir par quelcun qui vous en portera mon ordonnance. Et si daventure vous ne pourriez si tost recouvrer ladicte somme entiere, *vous pourrez prendre ce quy fauldra hors la bougette*[1] *quest au coffre de la vaisselle, dont vous avez la clef*, auquel effect vous envoye *la clef de ladicte bougette,* que prie ne faillir de mescripre response sur ceste, et advertir de ce que vous semblera qu'en pourrez faire. A tant mon compere, Dieu vous ayt en sa saincte garde. De Bruxelles ce VII^e^ doctobre 1576.

» *Vostre entièrement bon compere,*

» (Signé) VIGLIUS DE ZUICHEM. »

« Mon compere.

» Depuis ceste escripte m'a le prelat de Nynoven escript le billet cy joinct, suyvant lequel et ce que dessus, je desire que faictes toute diligence pour recouvrer incontinent *les deux mil florins du recepveur de Wolfdonck, le S^r^ De*

[1] *Bougette,* petite bourse, petit sac de cuir qu'on porte en voyage. De *Bulgetta,* diminutif de *bulga,* que Festas dit être un mot gaulois. — DE ROQUEFORT, *Dictionnaire étymologique de la langue française.*

Vos et aultres qui auront deniers prest, prenant (pour ce que ne scaurez recouvrer d'eulx) vostre recours à la bougette, *où y a deux mil florins quinze patars,* en telle monnoye que verrez par la specification que je vous en envoye avec ceste. Et compterez lesdits deniers au porteur de ceste mienne lettre, secrétaire de Monsieur de Troucines, que doibt avoir pouvoir de la part dudict prelat de Nynoven et son couvent, pour assigner sur ses biens une rente au denier seize, pour lesdicts deux mil florins, que seront cent et vingtcinq florins par an, laquelle rente je desire estre constituée au proufict de mon colliege, ou de tel aultre personne que me plairra, m'en reservant à cest effect la disposition. Et pourrez garder vers vous les lettres originales de ladicte constitution m'en envoyant une copie. *Mais il ne convient faire aulcun semblant vers ledict porteur de ladicte bougette, ny de ce quy est.*

» Supscription estoit : A mon compere Cornelis Breydele, secretaire de S[t] Bavon.

» Collationne a la missive originelle est trouvee a icelle conforme ce XXV[e] jour de novembre LXXVII par moy

(Signé) ESFOLDEKEN, noth.

La dernière pièce que la *liasse* de Viglius renferme, est la quittance de l'annuité d'une pension dont la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, l'avait gratifié. Le document auquel elle se rapporte figure plus haut [1].

« Je Viglius de Zuichem, prevost de S[t] Bavon a Gand, president du Conseil destat du roy et chancelier de son ordre du Thoison dor, par cestes confesse avoir receu du

[1] Voir plus haut, p. 39.

Sr Remy Dupiach, recepveur des domaines de Sa Maté au quartier de Binst, la somme de deux cens livres de quarante groz monnoye de Flandres la livre. Et pour une année de pension de semblable somme par an, a moy reservee sur lesdicts demaines de Binst par feue la royne douaigiere Dhongrie, pour les services par moy faictz à Sa Maté; icelle année estant escheue le premier de septembre dernier passé, xve septantesix. Tesmoing mon seing manuel cy mis le xxviie de decembre 1576 subdict.

» Signé le 29 de decembre et donné au secret Pierre Lasre, pour le faire tenir. »

Ces documents, on a pu le voir, se rapportent tous aux traitements, aux émoluments et même aux gratifications que Viglius accumulait sans cesse. Ses revenus, ses prébendes et ses nombreux bénéfices n'y sont pas mentionnés, non plus que d'autres charges, et des meilleures, qui produisaient de beaux revenus, telles que la dignité de chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or et le poste important de garde-joyaux et conservateur de la *librairie* royale connue sous le nom de *bibliothèque de Bourgogne*.

Les lettres patentes par lesquelles Philippe II lui confia la garde de la trésorerie et de *sa librairie* sont du 12 avril 1559, et portent en substance que messire Viglius ab Aytta de Zuichem, a « plain povoir, auctorité et mandement special » du dit estat doresnavant tenir, exercer et des- » servir, de tenir bon et soigneux regard en » recouvrement et recueil des livres susdits, en » faire une bibliothèque, aussi l'augmenter de

» tels livres qu'il verra convenir et avoir la garde » d'iceux..... aux gaiges et traitement de cent » cinquante livres du prix de quarante gros mon- » noie de Flandres par an[1]. » Le roi lui accorda par les mêmes lettres patentes la faculté de s'adjoindre « quelque homme de bien escrivant en » diverses langues, lequel y debvra entretenir à » ses charges et despens sur les gaiges et traic- » tement dessus dit, » qu'il « pourra mettre et » demettre » comme le service du roi « le trou- » vera le mieux convenir[2]. »

Le premier inventaire de ce magnifique dépôt a été dressé par Viglius, qui constata la présence de neuf cent cinquante-huit manuscrits et de six cent quatre-vingt-trois ouvrages imprimés[3].

On a dit que Viglius a laissé des lettres nombreuses et précieuses pour l'histoire de son temps. Rien n'est plus vrai; les auteurs que nous avons cités et plusieurs autres encore qui se sont occupés de l'histoire du XVI^e^ siècle, les ont mises en lumière.

La correspondance de ce célèbre homme d'état renferme de curieux détails sur sa vie privée comme sur le rôle politique qu'il a joué pendant sa longue carrière, et qui le place au premier rang parmi les illustrations de son époque.

C'est dans ces lettres intimes, dans ces notes

[1] De la Serna Santander, *Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne*, p. 42.

[2] Idem.

[3] Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 369.

fugitives écrites au vol de la plume, que la pensée secrète se révèle. L'historien consciencieux doit en tenir compte. La recherche de la vérité étant le premier de ses devoirs, il ne peut négliger de consulter toutes les sources, quelque modestes qu'elles soient, non-seulement sur les événements dont il se fait le narrateur, mais encore sur le caractère, les tendances, les sentiments, les passions de ceux qui y ont pris part.

On ne juge bien les actions d'un homme politique qu'après l'avoir étudié dans sa vie privée où son caractère se dévoile. La sagesse de cette maxime ne doit plus être démontrée; mais, c'est surtout devant le tribunal de l'histoire qu'il est prudent de s'en souvenir.

B^on^ Kervyn de Volkaersbeke.

LA BATAILLE DE THIELT.

(21 juin 1128).

Tout ce qui se rattache au règne éphémère mais vraiment dramatique de Guillaume de Normandie a le droit d'exciter notre curiosité. L'influence jusque là latente des communes commence à se faire sentir dans les affaires publiques; la nation s'affirme, et, fière des immunités qu'elle a su conquérir, des progrès qu'elle a réalisés, elle revendique sa part au soleil. Ce n'est plus le comte ou le suzerain qui règlera à sa guise les destinées de la patrie : le peuple, par l'organe de ses échevins, aura désormais voix au chapitre.

Le fait par les communes de s'être posées en vengeurs de la justice après le meurtre de Charles le Bon, et de s'être immiscées dans l'élection du successeur de ce comte, n'est sans doute pas le premier pas dans la voie qui devait les conduire au siècle des Artevelde, mais c'est du moins l'effort le plus énergique vers l'émancipation dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. A ce titre il mé-

rite de figurer avec honneur dans les annales de la Flandre.

Bien que l'accueil, fait par les populations flamandes au souverain que le roi de France, Louis le Gros, venait de leur imposer, ne fût pas unanimement cordial, il n'était cependant pas de nature à faire mal augurer de l'avenir du nouveau règne. La noblesse avait acclamé Guillaume; les principales villes du pays lui avaient ouvert leurs portes; son adversaire le plus acharné, Guillaume d'Ypres, était vaincu; le parti des meurtriers de Charles le Bon, autrefois fort et redoutable, était annihilé; toutes les difficultés semblaient aplanies et le jeune comte eût bientôt joui paisiblement de son opulent apanage, si sa sagesse avait égalé sa vaillance. Malheureusement pour lui, il suivit une ligne de conduite qui devait lui être fatale. Par ses violences et l'appui ostensible qu'il prêta aux officiers connus pour pressurer le peuple, il s'aliéna les sympathies de ses sujets. Le traitement barbare qu'il infligea aux cités rebelles ne servit qu'à attiser de sourdes colères et à augmenter l'animadversion générale. Les compétiteurs au trône, qui déjà s'étaient effacés, rentrèrent en lice et recrutèrent des adhérents. L'anarchie la plus complète ne tarda pas à régner. Saint-Omer reçut dans ses murs Arnold de Danemarck; Arras soutint les prétentions de Baudouin de Hainaut; Gand se déclara pour Thierry d'Alsace, et cet exemple fut bientôt suivi par Bruges et par Lille. L'aristocratie presque tout entière resta fidèle à Guillaume, mais la bourgeoisie et les villes se rallièrent à la cause de Thierry.

Au milieu de ces complications, le génie militaire de Guillaume se maintint à la hauteur des événements. Entouré des milices normandes qu'il avait amenées dans le pays, et soutenu par une notable fraction de la noblesse rurale, le jeune prince déploya une activité prodigieuse, et surprit souvent ses adversaires par la promptitude de ses mouvements et la soudaineté de ses attaques[1]. Nul doute que si la mort ne l'eût enlevé prématurément devant les murs d'Alost, au moment même où le succès final semblait lui sourire, le pays eût eu des destinées bien différentes.

Guillaume avait d'abord établi le centre de ses opérations à Ypres, d'où il parcourait avec ses cavaliers toute la contrée environnante, saccageant et ruinant les manoirs et forteresses du parti opposé. C'est de cette ville que nous le voyons, le 28 mars, s'abattre sur Saint-Omer, pour y réduire à merci le prétendant Arnold de Danemarck, et s'élancer quelques jours après dans la direction de Thourout, Aeltre et Maldegem, à la poursuite de l'armée commandée par Daniel de Termonde et Ivain d'Alost.

Il se rapprocha bientôt de Bruges et fixa son

[1] Les auteurs anciens, Galbert, Gualter, Orderic Vital, Henri de Huntington, Florent de Wigorn, les *Annales de Waverley,* etc., rendent pleine justice aux talents militaires et à l'intrépidité de Guillaume de Normandie. Voici comment l'archidiacre de Huntington s'exprime : « Willielmus consul numerum suorum, cum pauci essent, supplebat probitate inexterminabili. Cruentatus igitur omnia arma sua sanguine hostili, findebat ense fulmineo cuneos hostium, nec pondus potuerunt terribile juvenelis brachii perferre hostes perterriti et fugæ dediti. » Dom Bouquet, t. XIII, p. 37.

quartier-général à Oudenbourg, qu'il fit entourer de remparts et mettre dans un bon état de défense. De cette place il pouvait plus aisément porter ses coups sur Bruges et intercepter les communications avec Gand. Ses partisans occupaient Ghistelles, Straten, Jabbeke, Thourout, Wynendale, Aeltre, Wynghene et autres localités plus ou moins solidement fortifiées.

De son côté, Thierry d'Alsace tenait sous sa dépendance les environs de Bruges, Gand et sa banlieue, le pays de Waes avec les Quatre-Métiers et le reste de la Flandre impériale.

Les Brugeois allèrent assaillir le 12 avril les retranchements de leurs ennemis à Ghistelles, mais ils furent attaqués à leur tour le 23 du même mois, par Lambert de Wynghene et les parents de Tancmar de Straten, qui livrèrent aux flammes la demeure du secrétaire de Thierry, à Beernem.

Pendant le mois de mai plusieurs engagements eurent lieu dans cette partie de la Flandre. Lambert de Rodenbourg fut défait devant Oostbourg; les Brugeois livrèrent plusieurs assauts infructueux à la villa de Wynghene; ils eurent eux-mêmes à se défendre contre les entreprises de Lambert de Wynghene, Tancmar de Straten, Conon de Vladsloo et autres adhérents de Guillaume, lesquels ravagèrent Oostcamp et brûlèrent l'église de ce village. Dans une de ces escarmouches Guillaume pénétra jusqu'à l'intérieur des portes de Bruges; cependant, vers le soir, il fut obligé de battre en retraite.

Le 10 juin, Thierry, après une courte absence, revint à Bruges après avoir soumis les villages à l'entour de Gand.

Le 12, nouveaux combats autour de Bruges. Les soldats de Thierry réussirent à reprendre un château-fort dont les ennemis, campés à Jabbeke, s'étaient emparés la veille, et capturèrent Walter de Straten. En revanche, Walter de Zomergem avec plusieurs chevaliers, tomba au pouvoir de Guillaume dans un combat livré à Aeltre.

Cette situation, en se prolongeant, devait amener la ruine totale du pays sans profit pour personne. On résolut en conséquence de frapper un coup décisif.

Le 18 juin, Thierry se rendit à Gand, accompagné de son frère, le comte Frédéric d'Alsace, et y procéda aussitôt à la formation d'un nombreux corps de troupes, composées en majeure partie d'habitants des Quatre-Métiers, du pays de Waes et des districts circonvoisins, c'est-à-dire des pays de Termonde et d'Alost. Cette armée, abondamment pourvue de vivres et traînant à sa suite des balistes et autres machines de guerre destinées à battre en brèche les châteaux-forts et les villes des ennemis, se mit en marche vers Thielt et y cerna le manoir d'un noble nommé Folket. Elle fut ralliée le lendemain par les milices de Bruges, ayant à leur tête le châtelain Gervais de Praet, et par une quantité innombrable de Flamands qui s'étaient rangés sous la même bannière. Toute cette multitude bivouaqua la nuit suivante aux alentours du château assiégé.

Cependant, Guillaume, ayant poussé une reconnaissance de ce côté, fut étonné du grand nombre et de l'audace de ses adversaires, mais loin de s'abattre, son courage ne fit que s'enflammer davantage[1]. Il aimait mieux succomber avec honneur que de souffrir plus longtemps l'orgueil et l'arrogance de ceux qui le combattaient. Après avoir examiné avec soin le dispositif d'attaque et de défense des assiégeants, il retourna à Oudenbourg pour se mettre à la tête de ses troupes. Le lendemain matin de bonne heure, il se confessa dévotement à l'abbé du lieu, reçut l'absolution de ses péchés et fit le vœu solennel, en cas de victoire, de se consacrer désormais à la défense des pauvres et des églises. Ses compagnons d'armes imitèrent cet exemple, et s'étant fait couper les cheveux et ayant revêtu d'autres armures, ils se mirent en route, pleins de confiance en Dieu. Arrivés au sommet de la montagne qui dominait le camp de Thierry, ils s'y préparèrent au combat.

Le comte Guillaume divisa sa cavalerie en trois colonnes et assuma le commandement de la pre-

[1] « Quarto decimo et decimo tercio kalendas julii, comes Theodoricus ascenderat cum comite Frederico in Gandavum et colligit sibi infinitum exercitum de Axla et Buchold et Was et confiniis illis : adduxit quoque instrumenta jactatoria, quibus dejiceret domos defensales et oppida inimicorum suorum. Applicuitque cum gravi exercitu ad Tiled et obsedit domum Folket militis. Igitur duodecimo kalendas julii, feria quarta, Brugenses occurerunt comiti cum suo castellano Gervasio et cum infinita Flandrensium multitudine, qui cum ipsis conjuraverant. Consederunt ergo foris nocte sequente circa domum prædictam. Igitur comes Willelmus juxta subsequens exercitum circumspexit, quota foret turba et exercitus qui militem suum obsederant. » Galbertus, § 176, p. 216.

mière. Thierry, de son côté, ne négligea rien pour aligner ses légions en bon ordre de bataille; il prit lui-même, avec le châtelain de Bruges, la direction d'une partie des troupes. Son frère le comte Frédéric et Daniel de Termonde se mirent à la tête de l'autre aile. Après quelques escarmouches préliminaires, à l'occasion desquelles chevaliers et hommes d'armes déployèrent leur habileté dans l'art de manier la lance et l'épée, l'action devint générale. On se battait avec un acharnement inoui et qui prouvait assez l'animosité dont on était animé de part et d'autre. Daniel de Termonde se signalait par des prodiges de bravoure. Comme commandant des troupes de Thierry, il conduisait ses soldats jusqu'au cœur des phalanges ennemies. Dans la mêlée le comte Frédéric tombe de son cheval; Richard de Woumen se voit envelopper et doit se rendre. Bientôt la lance est abandonnée : c'est au glaive seul à décider de la lutte. Enfin, les bataillons de Guillaume fléchissent; ils tournent le dos et se mettent à fuir. Daniel et les siens croient tenir la victoire; ils pourchassent les fuyards l'épée dans les reins, quand tout à coup un détachement des troupes de Guillaume, qui s'était placé en embuscade, se porte en avant et arrête les assaillants. Aussitôt la scène change. Guillaume et les siens font volte-face et, prompts comme la foudre, tombent sur leurs adversaires. C'est au tour des milices de Thierry à reculer. Une panique subite s'empare des soldats; ils jettent leurs armes, abandonnent tout ce qui peut les gêner dans leur fuite et se

dispersent en désordre, toujours talonnés par les soldats de Guillaume, lesquels avaient également quitté leurs lourdes cuirasses de combat et s'étaient élancés sur des chevaux à la poursuite des vaincus. Un grand nombre d'hommes d'armes trouvèrent la mort dans cette mémorable journée ou furent faits prisonniers [1]. Thierry, entouré seulement d'une dizaine de combattants, arriva à Bruges vers le milieu de la nuit.

Alors, dit Galbert, durant toute la nuit, et les jours suivants, les épouses, maudissant les malheurs et les désastres de la guerre, pleurèrent leurs maris, les enfants leurs pères, les serviteurs et les servantes leurs maîtres que la lutte fratricide avait moissonnés, et s'abandonnant à leur désespoir, ils présentaient l'image de la plus profonde désolation.

Le lendemain, lorsque les habitants de Bruges sortirent de la ville pour recueillir leurs morts et les ensevelir, ils furent capturés par les troupes de Guillaume. Celui-ci exigea une énorme somme d'argent pour le rachat des prisonniers, et de cette façon le pays fut pour ainsi dire pillé une seconde fois.

La consternation était à son comble à Bruges. On s'y attendait à tout moment à une attaque de la part de l'ennemi. Diverses rencontres de peu

[1] La *Breve chronicon elnonense* prétend que le nombre des morts ne fut pas considérable, mais qu'il y eut beaucoup de blessés de part et d'autre. V. *Corpus chronicorum Flandriae*, t. II, p. 20. Nous nous en rapportons de préférence à Galbert, qui étant sur les lieux, a pu mieux juger de la gravité des pertes.

d'importance eurent lieu aux environs. Guillaume essaya de s'emparer du château du grand-chantre à Oostcamp (4 juillet); n'ayant pu réussir, il fit mettre le feu à quelques maisons particulières.

Le 12 juillet, il paraît sous les murs d'Alost, qui déjà était investi par son allié le duc de Brabant. Là devait se terminer son aventureuse carrière. Renversé de son cheval lors d'une sortie des assiégés, il porte la main droite à sa visière, mais un fantassin d'un coup de lance lui cloue cette main sur le pli du bras et coupe ainsi l'artère humérale. En vain ses serviteurs lui prodiguent-ils les soins les plus empressés; il expire une ou deux heures après (27 juillet). Son corps fut transporté le lendemain à l'abbaye de Saint-Bertin, où on lui éleva un mausolée à côté du tombeau du comte Baudouin[1].

Malgré la mort de leur chef et la proclamation de son successeur, certains nobles essayèrent encore de tenir la campagne. Isaac de Vormezeele, Lambert de Ruddervoorde, Lambert de Wynghene, les membres de la famille Folket et d'autres Thieltois se retirèrent dans le château de

[1] La fin de Guillaume de Normandie a été racontée d'une manière assez fantaisiste par quelques chroniqueurs et même par des historiens de nos jours. Les uns parlent d'une flèche empoisonnée, lancée de la crête des remparts par un certain Nicaise Borluut ou un Casin van Assenede, et qui aurait atteint le comte à l'épaule; d'autres font mention d'un duel ou combat singulier, dans lequel il aurait succombé. Enfin, on prétend qu'au lieu d'un cadavre, ce fut Guillaume lui-même qui fut transporté à Saint-Bertin, où il vécut encore trois, quatre, cinq ou même sept jours sous l'habit de moine. Nous ne croyons pas devoir admettre ces détails qui sont en opposition avec les récits les plus dignes de foi.

Wynendale, d'où ils firent des excursions dans les environs. L'histoire ne dit pas comment ils se réconcilièrent avec Thierry, dont l'autorité ne tarda pas à être généralement reconnue.

Nonobstant le récit si clair et si précis de Galbert, récit dont nous avons tiré les détails qui précèdent[1], les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu où se livra la bataille célèbre qui faillit décider du sort de la Flandre. Les uns en ont fixé l'emplacement à Axel, les autres à Mespelaer ou Aspelaer, les autres à Ruysselede ou à Thielt. Oudegherst indique Axele dans les Quatre-Métiers[2]. Ghesquière, ne trouvant pas sur les cartes de la Flandre l'*Axpola* mentionné par Ipérius et Meyer, émet l'idée que ce nom pourrait bien désigner Mespelaer-lez-Alost. Lesbroussart se rallie à cette manière de voir[3].

Pour tous ceux qui ont lu avec un peu d'attention la narration de Galbert, il est hors de doute que le combat doit avoir été livré beaucoup plus près de Bruges.

Le chanoine C. Carton, dans une notice insérée dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 2e série, t. II, p. 264 et suiv., a essayé de démontrer que le combat eut lieu dans la

[1] Galbertus, *Vita Caroli Boni*, apud *Acta SS. Bolland.*, t. I Martii, p. 152 et sequent. — Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 347 et suiv. — Aussi imprimé dans Pertz, *Monumenta*.

[2] D'Oudegherst, *Annales et chroniques de Flandre*, p. 127.

[3] D'Oudegherst, édit. Lesbroussart, t. I, p. 392.

seigneurie d'Axpoele, située au nord-est de la commune de Ruysselede, sur les confins de celle de Lootenhulle.

Comme cette dernière opinion semble aujourd'hui prévaloir et se généraliser, il nous a paru intéressant de la soumettre à un nouvel examen critique. Rappelons que déjà précédemment nous avions été amené à la combattre, non pas dans une notice spéciale, comme on l'a imprimé par erreur, mais incidemment, dans le tome VII de notre ouvrage flamand, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde,* inséré dans les *Annales du Cercle archéologique de Termonde,* 2e série, t. III, p. 166 et suiv.

Le plus ancien monument invoqué par le chanoine Carton à l'appui de sa thèse, est la chronique des comtes de Flandre, connue sous le nom de *Flandria generosa,* et dont Martène et Durand, Galopin, Paquot, Lessing et en dernier lieu Warnkœnig, ont publié des éditions successives. On sait que cette compilation a été faite vers 1214 par un auteur anonyme. Voici le passage relatif au point qui nous intéresse : « Post innumera malorum exercitia cum valida armatorum manu in campo qui dicitur Hackespoel, Wilhelmus et Theodoricus ad proelium conveniunt, fugatoque Theodorico cum suis, Wilhelmo cessit victoria; sed in brevi victoriae usus est laetitia. In castro namque Alst dicto, Theodoricum obsidens, cum jam immineret adversariorum deditio, vulneratur : quo vulnere morti contiguus monachus efficitur

et in Sithiu deportatus ad caput Balduini inclyti comitis tumulatur [1]. »

Ainsi porte le manuscrit provenant de l'abbaye de Clairmarais, mais un autre texte, entièrement remanié, de la même chronique et qui paraît appartenir à une époque plus récente, contient ce qui suit : « Infra quindenam decem milia hominum bene armatorum et amplius rex [Franciae] Wilhelmuo mittit, qui frequenter Theodoricum invaserunt. Signanter in campo de Acspoele, Wilhelmus et Theodoricus convenerunt; proelium dirum et durum ibidem committitur : Wilhelmo cessit victoria. Theodoricus namque fugiens, in oppidum de Aelst se suscepit pro tuitione; hoc audiens Wilhelmus vadit Alostum, ponens ibidem obsidionem cum magno exercitu, etc. [2] »

Iperius, qui rédigea sa chronique de Saint-Bertin vers 1380, a condensé ce passage dans les termes suivants : « Tandem Willermus et Theodoricus ad proelium in campo de Axpele conveniunt, ubi Willermo victoria provenit, Theodoricus vero in castro Alost se recepit, quem Guillermus potenter obsedit [3]. »

Les autres chroniqueurs, comme Jean Brandon, moine de l'abbaye des Dunes, mort en 1428, Adrien de Budt, religieux de la même abbaye, et qui écrivait vers 1466; l'auteur anonyme de la

[1] *Corpus chronicorum Flandriae,* t. I, p. 95.

[2] *Corpus chronicorum Flandriae,* t. I, p. 96.

[3] Iperius, *Chronicon Sancti-Bertini,* apud Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. III, p. 623.

Rymkronyk van Vlaenderen, etc., etc. [1], ont reproduit les mêmes phrases avec de légères variantes.

Il est évident que tous ces écrivains se sont copiés ou résumés les uns les autres, et qu'en réalité un thème unique, primordial, dont la *Flandria generosa* présente sans doute la rédaction originale, leur a servi de type.

Nous avouons en toute sincérité qu'aucun endroit du nom de *Hackespoel, Aespoele, Axpele, Kakespol, Appoele,* etc., ne se rencontre sur le territoire de Thielt, à moins de prétendre que l'auteur anonyme a voulu désigner la seigneurie de Haghe ou Haagsche conjointement avec le Poelberg, en amalgamant les deux termes *Haghe* et *Poel,* ce qui paraît peu probable.

Que si c'est réellement d'Axpoele, sous Ruysselede, qu'il s'agit, nous demanderons pour quel motif l'autorité de l'anonyme doit ici l'emporter sur celle de Galbert, contemporain des événements et infiniment mieux placé pour les connaître et les apprécier.

L'anonyme, nous n'hésitons pas à le dire, a commis une erreur manifeste en fixant dans la plaine d'Axpoele le lieu de la bataille. C'est aussi l'avis de M. A. Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles [2], à cette différence près,

[1] *Corpus chronicorum Flandriae,* t. I, p. 283, et t. IV, pp. 721 et 283. — *Chron. de Flandres,* publiée par Denis Sauvage, p. 10, etc.

[2] « Renforcé par les Brugeois, Thierry attaquait la maison du chevalier Folket, à Thielt, lorsque son compétiteur vint lui offrir la bataille. » Wauters, *Un épisode des annales des communes belges,* dans la *Revue d'histoire et d'archéologie,* t. II, p. 157.

qu'il accuse Iperius de s'être trompé [1], alors que celui-ci n'a fait que reproduire la *Flandria generosa*.

On a essayé de concilier les deux versions en soutenant que les troupes de Thierry d'Alsace, après s'être mises en mouvement vers Thielt, ont dévié de leur route ou ont rebroussé chemin pour aller se poster à Axpoele. Cette opinion a été défendue en dernier lieu par la Société d'Émulation de Bruges, qui a cru devoir charger un des membres de son comité-directeur de la soutenir contre nous [2].

C'est la première fois que nous voyons une compagnie savante prendre ainsi fait et cause pour un de ses membres dans une controverse purement historique. L'exception n'en est que plus flatteuse pour nous, et nous ne croyons pouvoir mieux répondre à l'honneur qui nous échoit qu'en soumettant humblement à l'appréciation de la docte association les réflexions que sa critique nous a suggérées. Imitant en outre l'exemple de discrétion qu'elle nous a donné, nous nous abstiendrons également de nommer le signataire de l'article.

[1] « Ces détails, dit-il, témoignent qu'Iperius (c. 41) a placé à tort le lieu de la bataille à Axpole ou Axpoele, dépendance de Ruysselede. » Ibid., *loc. cit.*

[2] « Le regretté président de la *Société d'Émulation*, feu M. Carton, avait établi d'une façon péremptoire la situation du champ de bataille. La controverse que le *Cercle archéologique de Termonde* a rouverte sur ce point considéré comme définitivement acquis à l'histoire, a fait un devoir au comité-directeur de charger un membre de la Société de répondre au critique termondois. » *Compte-rendu des travaux de la Société d'Émulation* pour l'année 1874, *Annales*, 3e série, t. IX, p. 351.

Le grand argument qu'on nous oppose est déduit de l'interprétation fausse ou tout au moins fort hasardée que nous aurions donnée aux mots de Galbert : *Applicuitque cum gravi exercitu ad Tiled et obsedit domum Folket militis*, qui a notre avis signifieraient que la ville de Thielt même fut le théâtre du combat. « Ce n'est certes, disent les critiques brugeois, pas la faute du savant Bollandiste, premier éditeur du manuscrit de Galbert, si notre contradicteur a traduit erronément *ad Tiled* par *à Thielt ;* car le commentateur a eu soin d'indiquer en marge de ce passage que *ad Tiled* signifie ici *propè*, en français *dans les environs ;* notre contradicteur a donc contre lui le sens grammatical des mots qu'il invoque en faveur de sa thèse. »

Ce que c'est que l'illusion ! Nous qui croyions si bien avoir rendu *ad* par *vers, dans la direction de...*, comme les dictionnaires classiques latins nous en faisaient une loi (*Dit leger trok naar Thielt en omsingelde het kasteel van ridder Folket*)[1], et avoir placé le théâtre de l'action près de Thielt (*de slag bij Thielt*), à une demi-lieue de la ville, c'est-à-dire à une distance plus considérable que ne l'a fait le savant Bollandiste, auquel on nous renvoie, et qui fixe, lui, le siége de la bataille sous les murs même de la place assiégée (*Propè Tiletum a Theodorico comite obsessum*) !.... Du

[1] D'après les dictionnaires classiques, le mot *ad* indique le mouvement, la direction vers un lieu, par opposition avec *ab*, qui marque le mouvement pour s'éloigner d'un lieu. Dans la basse latinité, le mot *ad* est aussi employé pour *in*. V. Ducange, au mot *ad*.

reste, nos honorables antagonistes ne doivent pas ignorer que lorsqu'on parle d'une bataille, il est d'usage de la désigner par le nom de la localité sur le territoire de laquelle elle se livra. Ainsi, en disant que le combat eut lieu à Thielt, il est clair que nous n'entendons pas en fixer l'emplacement dans l'enceinte même de la ville, mais bien dans son périmètre rural, *propè Tiletum*, ce qui ne signifie nullement *dans les environs*, expression impropre et beaucoup trop élastique vu le sens que les archéologues de Bruges y attachent, mais *près* ou *à proximité de Thielt*.

Or, que l'engagement se passa dans le voisinage immédiat de cette localité, cela résulte à toute évidence du récit de Galbert. Voici en peu de mots ce que cet auteur nous enseigne : Que Thierry d'Alsace, après avoir recruté une armée très forte, partit de Gand le 19 juin et se dirigea vers Thielt pour assiéger le manoir de Folket; que les Brugeois, suivis d'un grand nombre d'autres Flamands, vinrent le rejoindre le jour suivant et établirent leurs tentes dans les alentours du château assiégé (*circa domum praedictam*); que Guillaume de Normandie, après avoir reconnu l'ensemble des dispositions stratégiques de son rival, se replia sur Oudenbourg, où ses troupes étaient cantonnées, et revint le lendemain, 21 juin, pour attaquer l'armée de Thierry; qu'il la trouva dans la même situation, et ayant déployé la sienne en ordre de bataille sur le haut d'une montagne voisine, n'hésita pas à commencer immédiatement les hostilités, de sorte qu'avant la chute du jour tout était terminé.

Quel était l'objectif de Thierry lorsqu'il quitta Gand avec son armée? Incontestablement le château de Folket. Quelle route prend-il pour l'atteindre? Est-ce le chemin d'Axpoele? Du tout; c'est le chemin qui conduit vers Thielt. Mais, dit-on, il peut avoir abandonné cette voie et, au lieu de poursuivre son itinéraire, s'être ravisé et porté sur Axpoele. Nous répondons que cela est impossible, et voici pourquoi : Thierry était arrivé à destination, lorsque les Brugeois se mirent en devoir de le rejoindre; or, si un changement avait eu lieu dans l'ordre de marche, Galbert, qui tenait ses renseignements non des Gantois au départ, mais de ses propres concitoyens à leur retour à Bruges, et qui n'annotait que les faits accomplis, n'eût eu garde d'indiquer Thielt comme but même médiat de l'expédition. Ce simple raisonnement suffit à lui seul pour renverser de fond en comble le système si laborieusement échafaudé pas nos contradicteurs.

Faisons remarquer en outre que Galbert a soin de relier par la conjonction *et* les deux membres de phrase « *applicuitque cum gravi exercitu ad Tiled* ET *obsedit donum Folket militis,* » comme pour bien accentuer leur corrélation; et lorsque dans la suite de son récit il est amené de nouveau à parler de Folket, il ne manque pas d'y associer aussitôt le nom de Thielt : « *Igitur Lambertus ex Ridevorda et Lambertus ex Winchina, aliqui ex Folketh et Tileth, et plures alii de confiniis nostris qui in auxilio consulis Willelmi certa-*

rerant, sese in oppido Winendala receperunt[1], » ce que les traducteurs de Galbert, MM. Delepierre et Perneel, n'ont pas craint de rendre par : « En conséquence Lambert de Ridevorde et Lambert de Winghine, quelques habitants de Tiled de la famille de Folket, et plusieurs autres de nos environs, qui avaient combattu dans le parti du comte Guillaume, se retirèrent dans le fort de Wynendaele[2]. »

Au surplus, on sait que Thielt, qui n'était à cette époque qu'un humble village, obtint ses premières franchises communales de Guillaume le Normand[3]. Ce fait est tellement remarquable et plaide si éloquemment en faveur de notre thèse, que nous trouvons presque inutile de le faire ressortir. En effet, pourquoi Guillaume, qui ne se montrait guère prodigue de pareils priviléges, qui s'était même attiré la haine d'une notable partie de ses sujets pour avoir voulu restreindre les immunités communales, aurait-il fait exception à l'égard de Thielt, s'il n'y avait été convié par un motif déterminant extraordinaire, tel par exemple que l'enthousiasme résultant d'une grande victoire remportée sur les lieux mêmes et grâce au concours des habitants de l'endroit? Déplacez le théâtre de l'action et vous ôtez à la concession de la charte toute raison plausible; Thielt ne se recommande plus par aucun titre spécial à

[1] Galbert, p. 218.

[1] *Histoire du règne de Charles le Bon.* Bruxelles, 1844, p. 204.

[2] Gramaye, *Tieletum,* p. 75. — Sanderus, *Flandria illustrata,* II, p. 427.

la bienveillance du prince et retombe dans la catégorie des autres villages environnants.

Nos adversaires, pour étayer leur sentiment, sont obligés de transférer d'abord le manoir de Folket à Axpoele, ce qui constitue déjà une opération passablement colossale, et d'y conduire ensuite l'armée de Thierry avec tout son matériel et ses équipages de guerre [1]. Après ce travail de géant, ne trouvant sans doute pas d'emplacement convenable aux environs du manoir, à cause du passage de Galbert *in vertice montis qui eminebat juxta exercitum Theoderici consulis*, ils ont recours à un moyen héroïque : ils transportent le combat lui-même à deux ou trois kilomètres au nord-ouest, au hameau Bruwaen, où existent quelques maigres éminences et certaines mares nommées *Gullikeputten*, que l'on nous représente gravement comme renfermant les cendres des guerriers amenés par Thierry du pays de Juliers (*Gulich*) !!... Ce n'est pas tout : le nom antique de Ruysselede devenant encombrant au milieu de ce grand remue-ménage, ils proposent tout bonnement de le supprimer et de le remplacer par celui d'Axpoele [2].

[1] M. Kervyn de Lettenhove, tout en se ralliant à l'opinion du chanoine Carton en ce qui concerne le lieu du combat, se garde pourtant bien de placer à Axpoele le manoir de Folket. « Thierri, dit-il, assiégeait *à Thielt* le château de Folket, lorsqu'il apprit que son compétiteur s'avançait avec une nombreuse armée. » *Histoire de Flandre,* 1re édit., t. I, p. 427. M. le chanoine J.-J. De Smet suit les mêmes errements dans son *Mémoire historique et critique sur la seigneurie ou comté d'Alost*.

[2] « Il est probable, dit Carton, que la commune de Ruysselede a porté d'abord le nom du manoir, et qu'elle a été connue sous celui d'Axpoele. »

Voilà à quels expédients on en est réduit du moment qu'on s'écarte de l'interprétation naturelle et rationnelle du texte de Galbert, pour l'accommoder aux assertions de l'auteur anonyme de la *Flandria generosa*.

Si le manoir de Folket s'était trouvé à Axpoele, Thierry n'avait nul besoin de diriger ses troupes sur Thielt et de leur faire faire un long détour [1]. Il pouvait les mener directement à l'attaque par le *Dixmudschen boterweg,* que M. le chanoine Andries a indiqué dans sa *Notice sur la grande bruyère de Bulscamp,* c'est-à-dire par le chemin conduisant de Gand à Oudenbourg, par Poucques, Ruysselede, Aeltre et Oostcamp, et Guillaume, de son côté, avait tout intérêt à suivre la même voie dans un sens opposé, ainsi que nos aimables contradicteurs ont eu soin de l'établir. La mention de Thielt devient donc une véritable superfétation, que disons-nous, un non-sens dans la narration de Galbert, et cet historien, d'ordinaire si exact, si précis, dans l'indication des moindres localités et si parfaitement au courant de la topographie de la Flandre, se trouverait ainsi avoir commis, à l'occasion d'un des faits d'armes les plus importants qu'il rappelle, une bévue impardonnable.

Une objection mise en avant par nos antagonistes, excite au plus haut point notre étonnement : « Si le combat, disent-ils, avait eu lieu au

[1] Thielt est éloigné de Gand de 34 kilomètres. Ruysselede ne se trouve qu'à une distance de 28 $^1/_2$ kilomètres de cette dernière ville. De Thielt à Axpoele on compte 9 kilomètres.

Poelberg, au sud-est de Thielt, comment les Brugeois auraient-ils pu être de bon matin rejoints par Guillaume? L'on comprend que Thierry, battu à Axpoele, soit parvenu à se réfugier dans la nuit à Bruges, où il avait ses partisans, mais on a quelque difficulté à admettre que la bataille ayant eu lieu au Poelberg, Guillaume, dont les troupes avaient beaucoup souffert et avaient même été défaites dans les premiers engagements, ait fait une marche forcée pendant la nuit, pour se diriger vers Bruges à travers un pays ennemi. »

L'explication est bien simple. Des détachements de l'armée victorieuse, cela ne souffre pas de doute, auront battu la campagne durant toute la nuit, à la traque des fuyards, et il n'y a rien d'étrange à ce que les bourgeois inoffensifs de Bruges, sortant de grand matin pour relever leurs morts sur le champ de bataille, soient tombés entre les mains de ces patrouilles. Ce n'était pas la première fois que les hardis cavaliers de Guillaume infestaient les environs de cette ville, et dans l'occurence ils pouvaient le faire avec d'autant plus d'impunité que les forces du parti contraire venaient d'être taillées en pièces et que le découragement s'était emparé de lui. Quant à l'éloignement, il n'est pas plus grand de Bruges au Poelberg que de Bruges à Axpoele [1].

Pendant que ses troupes parcouraient ainsi la campagne en tous sens et ramassaient des prison-

[1] D'après le *Dictionnaire des distances légales*, publié par M. Tarlier, Thielt est à 27 kilomètres et Ruysselede à 29 kilomètres de Bruges.

niers, que faisait Guillaume? Galbert avoue qu'il l'ignore. Le chanoine Carton présume, avec raison, selon nous, qu'après une lutte aussi rude que celle qu'il avait eu à soutenir, le prince normand se sera retiré dans le château de Folket pour prendre quelque repos. C'est à cette occasion que Guillaume aura fait sa joyeuse entrée à Thielt, où il n'était jamais venu auparavant et où il ne devait plus remettre les pieds dans la suite. Afin de perpétuer le souvenir de son éclatante victoire et en récompense des services que Folket et les habitants de la localité lui avaient rendus, il éleva leur bourgade au rang de commune franche et lui concéda une charte ou keure calquée sur celle de la ville d'Harlebeke. On peut donc fixer par approximation la date de cet acte important au 22 juin-3 juillet 1128.

Les Thieltois ne se montrèrent pas ingrats. Fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée, ils défendirent vaillamment jusqu'à la fin la politique de Guillaume de Normandie, et même après la mort du comte, essayèrent, comme nous l'avons vu, de relever sa bannière sur les remparts glorieux du château de Wynendale.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter le mémoire du chevalier Marchal, membre de l'Académie royale de Belgique, ni le rapport du comte de Mûelenaere, gouverneur de la Flandre occidentale [1], car ces deux documents jettent peu de lumière sur le débat et ne contiennent aucun

[1] *Annales de la Société d'Émulation*, 3e série, t. IX, p. 343 et 347.

argument nouveau ; mais nous croyons devoir relever une assertion de nos antagonistes. « Ce fut, assurent-ils, feu le président de la Société d'Émulation qui découvrit qu'*Axpola* est la bruyère d'Axpoele. » Cela n'est pas tout à fait exact. Feu le président de la Société d'Émulation est assez riche de son propre fonds et a acquis assez de titres à la reconnaissance des amis de la science historique, sans qu'il faille lui attribuer des découvertes qu'il n'a point faites. Neuf ans avant que ne parût la notice du chanoine Carton, le professeur Warnkœnig avait démontré que l'*Axpola* des anciennes chroniques n'est autre que « le hameau d'Axpoele, dépendant du village de Ruysselede, dans la direction d'Oostcamp à Poucques[1]. »

On nous reproche notre isolement vis-à-vis de tant d'autorités respectables, sans lesquelles l'histoire de la Flandre n'existerait pas et qui toutes ont opiné pour Axpoele. Là n'est pas la question. Ces autorités ont-elles pris la peine d'étudier sérieusement le point controversé? N'ont-elles pas plutôt adopté de confiance les conclusions du seul écrivain moderne qui ait traité la matière *ex professo?* Quoiqu'il en soit, notre isolement n'est pas aussi absolu que l'on serait tenté de le croire. Sans parler de MM. Kervyn de Lettenhove et De Smet qui mentionnent deux combats, le premier à Thielt autour du manoir de Folket,

[1] Warnkœnig, trad. Gheldolf, *Histoire de la Flandre,* Brux., 1835, t. I, p. 189. — Carton ne publia sa *Notice sur la bataille d'Axpoele* qu'en 1844.

le second à Ruysselede au hameau d'Axpoele [1], nous pouvons citer à notre actif les noms des Bollandistes [2], de Warnkœnig et Gheldolf [3], de M. l'archiviste A. Wauters [4], qui tous placent le lieu de la bataille à Thielt, et de M. Edm. Le Glay, qui indique les environs de cette ville [5]. Ces témoignages en valent bien d'autres, ce nous semble.

Après avoir prouvé que Thielt fut réellement le théâtre de la bataille livrée le 21 juin 1128, entre les armées de Thierry d'Alsace et de Guillaume de Normandie, il resterait encore à déterminer l'endroit précis du territoire de cette ville où l'action militaire se passa. Ce point, quoique d'une importance secondaire, mériterait néanmoins d'être élucidé. Malheureusement presque tous les éléments de solution font ici défaut. On sait seulement par la relation de Galbert que le camp des assiégeants se trouvait au pied d'une montagne, puisque c'est sur le sommet de celle-ci que les troupes de Guillaume se rangèrent en ordre de bataille [6].

Nous avons indiqué comme emplacement pro-

[1] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre,* 1re édition, t. I, p. 427. — J.-J. de Smet, *Recueil de mémoires et notices historiques,* t. I, p. 389.

[2] *Acta SS.*, t. I Martii, p. 215.

[3] *Histoire de la Flandre,* t. I, p. 189.

[4] *Revue d'histoire et d'archéologie,* t. II, p. 157.

[5] *Histoire des comtes de Flandre,* 2e édition, p. 112.

[6] « Veneruntque in vertice montis, qui eminebat juxta exercitum Theoderici consulis; ibique præordinabant sese ad bellum. » Galbertus, p. 215.

bable la plaine qui s'étend au nord-ouest du Poelberg [1] et que les anciens terriers désignent sous la dénomination de *Poelberghoek* et *Haghehoek,* et assigné pour demeure à Folket la ferme de Gruuthuize, située le long de la chaussée de Thielt vers Wacken. On sait que cette antique *villa* servit jadis de résidence aux seigneurs de Thielt [2], et devint le siége d'une importante cour féodale connue sous le nom de Thielt-ten-Hove, dont relevaient un grand nombre de seigneuries et de fiefs. Dans les environs on a déterré à différentes époques des lances, des piques, des épées et autres armes offensives et défensives, ce qui a donné une certaine consistance à la tradition vulgaire, d'après laquelle un combat aurait été engagé en cet endroit [3].

[1] Le Poelberg, qu'on orthographiait autrefois Poedelberg, et dont le nom dérive de la nature bourbeuse de son sol et des marais au milieu desquels il s'élève, a une altitude de 44 mètres au-dessus du niveau de la mer et de 20 à 25 mètres au-dessus des terres limitrophes. Au bas de cette colline s'étend le hameau de Haghehoek, où l'on remarque un lieu appelé *de Godskrijg* ou *le Combat de Dieu.* (« Eerst in den Godtscrygceurck palende oost aen de Hollestraete, zuyd den doschwegh en thiendewegh, west de Denterghemstraete en den Gentschen herwegh, noort oock den selven herwegh. » *Terrier de* 1651). Dans le hameau voisin de Poelberghoek se trouve la mare à la sorcière, à laquelle nous avons fait allusion dans notre ouvrage flamand.

[2] Parmi le petit nombre de ces seigneurs, dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, figure un *Folcardus de Thield miles,* qui signe en 1206 un acte en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. Est-ce une coïncidence fortuite, ou le nom glorieux de Folket (*Folcardus*) s'est-il perpétué dans la famille de Thielt, comme le cas s'est présenté dans d'autres maisons nobles, dont un membre s'était illustré par une action d'éclat?

[3] Le chanoine Carton parle aussi de ces trouvailles. « Selon l'opinion, dit-il, de quelques personnes, le combat aurait eu lieu à Thielt

Cependant les sentiments sont partagés au sujet de la position du camp de Thierry. Des personnes instruites de Thielt croient que l'armée communale s'établit dans la vallée de l'Hoog-Scherlei, au lieu dit *het Kamp*, à gauche de l'ancienne route de Thielt vers Bruges (*Brugsche heirweg*), à trente minutes à peu près au nord de la ville. Un bois nommé *de magere Bosschen* protégeait le *Kamp* du côté de l'occident [1].

Il est difficile, on le comprend, de se prononcer d'une manière catégorique dans de semblables questions d'archéologie locale; pour les approfondir il faudrait pouvoir les étudier sur les lieux mêmes. Peut-être l'exploration des archives communales, si leur classement s'effectue, permettra-t-elle un jour à un futur historien de Thielt de résoudre le problème d'une manière décisive.

près d'une montagne au sud-est de la commune; on m'a dit que l'on y découvrait encore de temps en temps des débris de piques, de lances et d'épées. » Seulement, il n'attache pas grande importance à ces découvertes, attendu que tous ces environs ont servi de théâtre à des escarmouches, et il ajoute : « Cette opinion, qui n'est basée que sur la conformité des syllabes *Poel*berg et Ax*poele*, n'a pour elle aucun écrivain et ne soutient pas l'examen. » Nos contradicteurs considèrent cette déclaration de l'honorable chanoine comme écrasante pour nous!

[1] L'*Hoog-Scherlei*, autrefois *Hoog-Scharlei*, est un mamelon d'une altitude de 47 mètres au-dessus du 0 de la marée basse à Ostende et d'une élévation de 15 à 20 mètres au-dessus des terres avoisinantes. Dans les environs on trouve encore plusieurs fermes entourées de fossés (*bewalde moten*); d'autres ont disparu. Ainsi à l'angle formé par l'intersection de la route de Thielt sur Wynghene et de la Pouckebeke, à gauche de la chaussée et à droite du ruisseau, existait en 1633 une *motte*, qui a été entièrement nivelée.

Quant à nous, notre ambition se bornait à préparer la voie, en écartant les revendications étrangères mal fondées. Si ce but est atteint, comme nous avons lieu de l'espérer, nous nous estimerons amplement récompensé de nos efforts.

Alph. de Vlaminck.

UN SECOND FRAGMENT DU MISSEL

DE

L'ABBAYE D'AVERBODE.

La publication [1] de notre notice sur le missel de l'abbaye d'Averbode, calligraphié en 1527 par François de Weerdt et enluminé par Marie van Belle, à fait retrouver un second feuillet de cet intéressant manuscrit. Cette circonstance nous permet d'ajouter quelques particularités à notre petit travail.

En lisant notre notice, un amateur distingué de nos antiquités nationales, M. le lieutenant-général Meyers, s'est rappelé qu'il possède, dans sa collection, un feuillet sur vélin d'un livre de liturgie orné des armoiries de Gérard vander Schaeft, prélat d'Averbode, celui-là même qui confia à Marie van Belle l'exécution des enluminures du volume dont nous avons entretenu nos lecteurs. Ce savant officier supérieur a bien voulu

[1] *Messager des Sciences historiques*, 1876, pp. 241-258.

nous signaler ce fait. Il nous a également invité à aller examiner le feuillet dont il s'agit et qui fait partie d'un album comprenant des fragments de manuscrits appartenant aux plus belles époques de la calligraphie nationale. Nous nous sommes immédiatement rendu à Bruxelles, et un coup-d'œil nous a suffi pour constater que le feuillet que possède M. Meyers est un second fragment du missel d'Averbode.

Marie van Belle peignit les armoiries de l'abbé Gérard vander Schaeft à la page du missel que nous avons fait connaître. Mais, selon le contrat, dont nous avons publié le texte, elle pouvait reproduire une seconde fois le même blason à l'endroit du livre qu'elle jugerait le plus convenable à cette fin. Elle le plaça au feuillet 39, au commencement de l'office *in vigilia nativitatis Domini*. Ces armoiries y servent à orner la majuscule S. L'artiste a donné à cette lettre la figure d'un serpent. Au milieu du corps de l'animal elle a placé un enroulement portant la devise : *Ne quid nimis*. Les armoiries du prélat se trouvent dans la partie inférieure de la majuscule S. L'écusson, d'une forme très-originale, est surmonté de la crosse abbatiale. Cette illustration, qui témoigne une fois de plus en faveur du talent de Marie van Belle, nous fait de nouveau déplorer la destruction du missel d'Averbode.

M. le général Meyers, qui s'est formé une collection de tableaux, d'antiquités et de manuscrits pleine d'intérêt, possède dans un de ses albums deux feuillets d'un autre manuscrit qui semble

avoir été écrit et enluminé à Louvain, dans le premier quart du XVI^e^ siècle, et sur lesquels nous nous empressons d'appeler l'attention des amis de l'histoire de l'art en Belgique. Ces feuillets, de format in-folio, ont fait partie d'un volume comprenant les *Commentaires de Gilles de* Bailleul *sur les épîtres de Saint-Paul*. M. Meyers est également en possession de la reliure de ce livre. Sur le panneau de devant, dans un petit encadrement en cuivre, se trouve l'inscription suivante : *Lectura eximii sacre pagine Professoris Magistri Egidii* Bauwel, *super omnes epistolas B. Pauli ac canonicas B. Jacobi, Petri et Jude apostolorum*. Un volume contenant ces commentaires se trouvait, au siècle dernier, ainsi que l'affirme le savant Paquot, dans la bibliothèque du Prieuré de Bethléem, sous Herent, près de Louvain[1]. C'était probablement celui dont M. Meyers possède deux feuillets.

On sait que le docteur en théologie Gilles de Bailleul, né à Lillers, en Artois, mourut professeur à l'Université de Louvain, le 18 mai 1482[2].

Le premier feuillet du manuscrit de l'ouvrage de Gilles de Bailleul, que possède M. Meyers, offre comme principale illustration une majuscule à vignette. C'est la majuscule P, initiale du texte *Paulus servus Jhesu Christi*. Cette lettre se compose de feuilles de chêne artistement arrangées. Au milieu de la lettre, l'on voit, dans un joli

[1] *Mémoires*, t. IX, p. 263.
[2] Ib., pp. 261-263.

paysage, saint Paul debout, un livre à la main. Devant l'apôtre se trouve agenouillé un chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, qui lui présente un volume; c'est indubitablement le cénobite qui a transcrit l'ouvrage. De chaque côté de l'initiale est un personnage debout, sur des colonnes en style de la renaissance. Le premier représente saint Étienne; le second saint Adrien. Cette miniature est d'une belle exécution et d'un grand effet.

La majuscule O qu'on observe à la première page du deuxième feuillet du manuscrit de Gilles de Bailleul, est également enluminée avec goût. C'est l'initiale du texte : *Ocili domini super justos.* Au milieu de la lettre l'on remarque un *Ecce Homo* d'après Quentin Metsys, ce qui détermine l'âge du volume. De chaque côté de la majuscule on remarque, traitée en camaïeu d'or, une statue dans une niche de style ogival. La première représente saint Corneille; la seconde sainte Barbe.

Ces deux vignettes sont d'une grande hardiesse d'exécution et d'une haute richesse de coloris. Les belles teintes bleu d'outre-mer qu'on y observe n'ont encore rien perdu de leur vivacité primitive.

Les bordures qui entourent ces pages sont composées de fleurs, de fruits et d'insectes, sur fond d'or mat. Dans ces encadrements, arrangés avec un goût des plus délicats, on admire les couleurs les plus vives, les plus pures, les plus éclatantes. C'est la nature même avec toute sa grâce, toute son harmonie et toute sa fraîcheur.

Le volume dont faisaient partie les deux feuillets que nous venons de faire connaître, était l'œuvre de deux artistes : un *calligraphe* et un *enlumineur*. Les calligraphes se bornaient à cette époque, ainsi qu'on le sait, à transcrire le texte des livres, laissant en blanc les endroits destinés aux lettres capitales, dont l'exécution était confiée aux enlumineurs. L'art d'orner les manuscrits de miniatures était exercé par des gens qui vivaient exclusivement de leur profession. Marie van Belle était de ce nombre, ainsi que le prouve le contrat que nous avons publié.

L'écriture du manuscrit des commentaires de Gilles de Bailleul est très-ordinaire. C'est probablement l'œuvre d'un moine du couvent de Bethléem, qui était une congrégation de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Comme ce livre a été écrit à Louvain, ou près de cette ville, dans le premier quart du XVI^e^ siècle, ses belles illustrations nous ont fait songer à Marie van Belle. Le brillant des couleurs de ces miniatures l'emporte même sur celui des enluminures de la page du missel d'Averbode. Mais il importe de faire remarquer que les feuillets du livre de Gilles de Bailleul sont supérieurement bien conservés, tandis que le feuillet du manuscrit d'Averbode est très-détérioré. Quoiqu'il en soit, nous regrettons vivement la destruction de ces deux manuscrits qui devaient offrir un très-haut intérêt pour l'histoire de l'art. Les fragments qui nous en restent légitiment amplement nos regrets.

Jusqu'ici nous n'avons découvert, dans nos archives, aucun renseignement généalogique ou biographique sur Marie van Belle. Une certaine Catherine van Belle, fille de Jean van Belle, originaire de Lille, dans la Campine, était en 1485 l'épouse du peintre louvaniste Jean van Vorspoele [1]. Après la mort de celui-ci elle se remaria avec le sculpteur Jean van den Borne, dit Beyaert, et vivait encore en 1516 [2]. Nous ignorons si cette Catherine était parente de Marie van Belle. Mais nous persistons à croire que l'un ou l'autre jour nous découvrirons des détails, qui nous permettront de réhabiliter la mémoire d'une artiste digne de vivre dans le souvenir de la postérité.

Louvain, le 12 novembre 1876.

Ed. van Even.

[1] *Actes des échevins de Louvain,* année 1485, 9 février 3ª.
[2] *Actes des échevins* de 1516, 20 février, 3ª.

VARIÉTÉS.

Les tapisseries de la cathédrale d'Aix [1]. — Quelle chose prodigieuse! La France possède depuis 221 ans une collection de tapisseries presque sans pareilles, qui ont pour l'histoire de l'art une importance capitale et ont admirablement résisté au sourd travail de l'atmosphère et des siècles : elles pavoisent tout le chœur dans la cathédrale d'Aix, elles ornent toute une galerie dans le palais de l'archevêché. Or, pendant un laps de temps si considérable, on n'a jamais cherché d'une manière sérieuse à quel peintre on doit en faire honneur, quelles données elles fournissent pour caractériser son talent. Ces splendides tentures décoraient, en Angleterre, avant la révolution de 1648, l'ancienne cathédrale de Saint-Paul, monument célèbre détruit peu de temps après par les flammes en 1666. Vendues à vil prix, quand la sournoise ambition de Cromwell eut abattu la tête de Charles I, elles passèrent sur le continent et se trouvaient à Paris en 1656. Un chanoine de la cathédrale d'Aix, le sieur De Minata, ayant eu occasion de les voir, les acheta, le 4 avril de cette année, pour la somme de 1,200 écus, suivant le témoignage des archives capitulaires. Ces images en laine et en soie ont

[1] Extrait du *Constitutionnel* de Paris.

donc été transportées presque directement de leur premier asile dans leur séjour définitif, sans avoir subi aucun dommage.

Elles forment une suite de quinze grands panneaux, qui mesurent huit pieds de hauteur sur douze de largeur : chaque panneau se divise en deux compartiments, dont chacun renferme un sujet, deux panneaux exceptés, qui traitent un motif unique. Il y a donc vingt-huit compositions. Elles entremêlent habilement l'histoire de la Vierge à l'histoire du Christ, en sorte qu'il serait impossible de les séparer : la grande scène du Jugement dernier, prédite par Jésus peu de temps avant sa mort, termine la narration. Deux panneaux sont probablement perdus, car on cherche en vain dans la série l'*Adoration des Mages* et la *Cène*, que l'artiste n'a pas dû omettre, car il a donné place à un épisode de moindre importance, l'*Adoration des Bergers*. Le mariage de la Vierge et le dernier Jugement occupent, l'un et l'autre, une tapisserie entière.

Pendant que je prenais des notes sur les tableaux de la nef, j'apercevais de loin, dans la pénombre du chœur, les magnifiques tentures qui en drapaient le contour, et j'étais impatient de les mieux voir, de les étudier avec le soin qu'elles méritent. Le sacristain n'avait pu me donner aucun renseignement sur l'auteur. Quelques minutes d'examen me firent reconnaître le style de Quintin Metsys, avec tous ses caractères, si nets, si évidents, qu'il était impossible d'hésiter... à moins d'ignorer complétement sa manière. Vingt-huit motifs combinés par le forgeron d'Anvers, c'était une trouvaille inouïe! Les tableaux connus de sa main dispersés dans l'Europe entière, n'atteignent que le chiffre de trente, si l'on déduit les répétitions, et parmi ces ouvrages, beaucoup sont des portraits ou des morceaux peu considérables. Or, les tapisseries de Saint-Sauveur, presque égales comme nombre, dépassent la totalité des

images peintes par la richesse des ordonnances, par la multiplicité des personnages et l'étendue de la surface que les divers sujets occupent. L'œuvre de l'auteur, les moyens d'apprécier son mérite et de juger son rôle dans l'histoire, se trouvent ainsi plus que doublés. Ces tapisseries nous donnent la mesure de son talent, à quelque point de vue qu'on l'examine : art d'inventer et de composer, choix des types et des expressions, agencement des costumes et distribution de la lumière. L'âne qui porte le Christ, dans l'*Entrée à Jérusalem,* prouve qu'il peignait admirablement les animaux. Les larges bordures, où courent des guirlandes de fleurs et de fruits, nous montrent sa manière de décorer. Il ne manque que le travail du pinceau. Mais des reproductions photographiques ou des gravures feraient presque illusion, paraîtraient exécutées d'après des tableaux à l'huile.

Dans cette grande narration épique, on voit figurés successivement la *Naissance de la Vierge*, sa *Présentation au temple* et son *Mariage,* puis la *Salutation angélique,* la *Visitation,* l'*Annonciation aux bergers,* la *Naissance du Christ,* son *Baptême dans le Jourdain,* le *Sermon sur la montagne,* la *Résurrection de Lazare.* Là s'arrête le premier cycle du poème, racontant les débuts du Sauveur, les épisodes de sa vie tranquille. L'œuvre aborde ensuite l'époque agitée, les scènes douloureuses : nous voyons l'*Entrée du Christ à Jérusalem,* le *Messie lavant les pieds des apôtres,* son *Arrestation dans le jardin des Oliviers,* ses *Humiliations devant Caïphe,* la *Cérémonie dérisoire où on le couronne d'épines* et la *Flagellation.*

Le prologue du sombre drame est terminé, le drame commence : le Sauveur expire sur la croix; il est détaché du bois funèbre, il descend dans les limbes, il ressuscite; échappé du gouffre, il apparaît aux trois Maries et enfin remonte vers son Père. Alors le Saint-Esprit descend sur

les apôtres, et la Mère douloureuse achève son terrestre pèlerinage : elle prend congé des annonciateurs de l'Évangile et rend le dernier soupir; on lui fait de pieuses obsèques, mais elle quitte bientôt le sépulcre et s'envole vers les régions mystérieuses qu'habitent nos derniers rêves. Enfin, le Christ apparaît au milieu des nues pour juger les vivants et les morts.

Ces diverses scènes forment, comme on voit, un large ensemble, où un talent robuste pouvait déployer tous ses moyens et prendre tous les aspects.

Le style est absolument conforme à la manière de Quentin Metsys, et les caractères en sont si nets, si bien accusés, qu'on ne pourrait essayer une attribution différente. C'est le genre de physionomies qu'il aimait, la forme singulière qu'il donnait aux yeux, ses amples costumes et ses étoffes surabondantes, sa façon connue de les agencer. Les images de femmes, qui sont nombreuses, offrent toutes, à peu d'exceptions près, le type anversois; on retrouve dans ces belles personnes, grandes, sveltes, bien proportionnées, au maintien élégant, aux allures faciles, aux cheveux blonds, la race vigoureuse et attrayante que baignent les vapeurs de l'Escaut. C'est une marque décisive d'origine. Les figures d'hommes ont le même caractère indigène : leurs cheveux courts sont d'un blond pâle ou couleur de feu.

Les gestes ont la mesure, la tranquillité dont Metsys ne se départ jamais. Les cartons devaient être peints dans les gammes douces qui lui étaient chères, et les tentures offrent les mêmes tons modérés, les mêmes nuances amorties. Le Sauveur descendu de croix est exactement posé à terre comme dans le fameux rétable du musée d'Anvers : le *Christ battu de verges* se distingue par un aspect flamand des plus prononcés, qui rappelle nettement le goût du maître : les faces burlesques et les mines prosaïques des

persécuteurs remettent en mémoire les bourreaux grimaçants du triptyque. Bref, tous les indices concordent pour établir la paternité de Quentin Metsys : nulle divergence ne se manifeste.

Et les tapisseries sont datées, non seulement par les costumes et la forme des chaussures, mais en toutes lettres. Sur la bordure perpendiculaire, qui sépare la *Flagellation* du *Crucifiement,* on lit l'inscription suivante, où le nom de l'auteur a malheureusement disparu :

..... me fecit
Anno domini
Millesimo quingen-
tesimo undecimo.

Peut-être, avec beaucoup de soin et de temps, parviendrait-on à saisir quelques traces de lettres au commencement de la première ligne, qu'une chance funeste semble avoir effacé.

Les tentures d'Aix et les armoiries qu'elles portent, ouvrent au spectateur dans la biographie de Quentin Metsys tout un horizon imprévu. C'est une vieille tradition en Angleterre, tradition reproduite par tous les *guides au château de Windsor,* que la cage en fer martellé, qui environne le tombeau d'Édouard IV, sous les voûtes de la chapelle Saint-George, magnifique réseau de métal, où une imagination puissante a été secondée par une main habile, est due au talent de Quentin Metsys. On n'a jusqu'ici allégué aucune preuve officielle, mais peut-être en découvrirait-on, si on fouillait les archives du vieux manoir : les tapisseries d'Aix autorisent à le penser. La construction de cette chapelle, en effet, commencée par Édouard IV, en 1474, lorsque Metsys avait déjà huit ans, fut continuée par Henri VII, qui chargea son premier ministre, Reginald Bray, de surveiller les travaux. Or, le roi Henri VII, un des grands civilisateurs de l'Angleterre,

appela de Flandre et de Hollande tous les artistes qui voulurent bien passer le détroit : on suppose même qu'il fit venir Gossart pour exécuter les portraits de ses enfants. Reginald Bray, d'une autre part, qui avait fortement contribué à lui mettre la couronne sur le front et qui exerça une grande influence pendant tout son règne, était un amateur passionné des beaux arts et un connaisseur. On peut donc regarder comme très-probable qu'ils appelèrent d'un commun accord dans la Grande-Bretagne, pour décorer magnifiquement la tombe du dernier roi, le célèbre forgeron d'Anvers. L'artiste s'étant ainsi trouvé en rapport avec ses puissants protecteurs, quand il battait et assouplissait le fer, leurs relations devaient tout naturellement se poursuivre, quand il abandonna le marteau et l'enclume pour la palette et le pinceau, et une occasion importante de recourir à lui étant survenue, on s'empressa de lui confier le travail.

Ce dut être bien avant 1511. Ce millésime nous indique, non pas le moment où il fut chargé de l'entreprise, où il commença son œuvre, mais l'époque où il la termina. Jean van Eyck datait ainsi ses images, et l'on peut même dire que c'est une habitude générale parmi les artistes : ils signent et datent une production, lorsqu'ils viennent de l'achever. Il y a toute apparence que ce vaste poëme fut entrepris pendant les dernières années du XV^e^ siècle. En effet, il porte les armoiries du cardinal Morton, qui avait énergiquement secondé les efforts de Henri VII pour obtenir la couronne, et qui, nommé archevêque de Cantorbéry en 1486, mourut en 1500. Il eut pour successeur Henry Deen, qui gouverna le diocèse jusqu'en l'année 1506 ; une tapisserie est marquée de son blason. Sa mître et sa crosse passèrent entre les mains de William Warham, qui était alors évêque de Londres et grand chancelier d'Angleterre. Son écusson est reproduit deux fois.

Cette succession chronologique d'armoiries prouve que les trois prélats ont contribué dans une proportion inégale aux frais de l'entreprise. L'écusson d'Angleterre, brodé aussi deux fois, semble indiquer la participation de Henri VII et de Henri VIII, le premier roi étant mort en 1509, avant la fin du travail. Un écusson où l'on voit un daim accroupi, portant sur le côté la lettre R, désigne selon toute vraisemblance sir Réginald Bray; la lettre R, initiale de son nom de baptême, marquerait d'un signe personnel, dans cette hypothèse, le blason de sa race. Les dépenses, au surplus, paraissent avoir été payées au moyen d'une souscription. La famille Okthanton, qui possédait un siége héréditaire à la Chambre haute et s'éteignit dans le cours du XVI^e^ siècle, fut la plus généreuse : ses armes sont dessinées sur trois tapisseries. La famille Portland ne contribua aux frais que pour une seule. Le portrait de Catherine d'Arragon, première femme de Henri VIII, que le prince épousa en 1509, avec laquelle son père l'avait fiancé malgré lui en 1502, se trouve sur le compartiment qui figure la *Descente de croix*, et sur celui qui représente le *Sermon sur la montagne;* dans la première scène elle porte des habits magnifiques et un manteau royal; dans la seconde, elle est placée à la droite de Jésus qu'elle écoute attentivement. Tout se réunit donc pour donner à cette collection une grande importance historique.

Ainsi, la destinée de Quentin Metsys a été plus brillante qu'on ne le supposait. Il obtint tout jeune, par ses travaux de ferronnier, comme par ses œuvres peintes, un succès extraordinaire, qui le mit en rapport non seulement avec la haute noblesse, avec les chefs de l'administration et du clergé, mais avec deux souverains de la Grande Bretagne. Si l'on étudiait la collection d'Aix, on y trouverait, selon toute apparence, un bon nombre de portraits historiques. Et il ne perdit point la faveur de l'aristocratie anglaise;

quand il eut terminé les cartons de Saint-Paul, Thomas Morus entretenait avec lui les relations les plus courtoises. En 1519, à une époque où le futur chancelier remplissait déjà de très-importantes fonctions, Metsys ayant peint sur bois, pour les lui offrir, les portraits de ses amis Erasme et Pierre Ægidius, greffier communal d'Anvers, Thomas Morus le remercia dans une pièce de vers latins, qui débute par ces mots : « Quentin, ô régénérateur d'un vieil art, maître non moins habile que le grand Apelles, qui sait donner la vie à des figures mortes par des couleurs merveilleusement agencées, pourquoi, hélas! as-tu pris plaisir à tracer sur un bois fragile, les images si bien exécutées d'hommes si éminents, que l'antiquité en a vu bien peu de comparables? »

Plusieurs traits spéciaux distinguent la facture de ce grand travail. Les têtes de femmes sont presque toutes d'un dessin élégant, sont même jolies, ce que les autres figures de Metsys appartenant au sexe aimable et frivole ne donneraient pas lieu de supposer. La Vierge de l'*Annonciation* est une toute jeune fille, à l'expression naïve, à l'attitude ingénue, dont les yeux bleus, dont la chevelure rousse attestent l'origine septentrionale. Les têtes masculines ne manquent ni de caractère, ni de beauté. Dans la *Présentation de Marie au temple,* Joachim a un remarquable type d'homme blond, aux traits fins et réguliers, comme n'en produisit jamais la Palestine. Le Christ, qui reparaît souvent, est peint avec la noblesse, avec les formes heureuses que l'imagination lui attribue et qu'elle exige; là où l'artiste a le mieux satisfait cette aspiration idéale, c'est dans la *Résurrection de Lazare* et le *Jugement dernier,* mais surtout dans le tragique épisode de l'*Arrestation.*

Maints détails piquants et singuliers donnent aux scènes le caractère du temps et du pays.

Dans le demi-panneau qui représente la naissance du Christ, Joseph tient naïvement une chandelle pour éclairer le jeune Sauveur, tandis que son attitude exprime une humble adoration. Lorsque Jésus prêche la foule, un encadrement de bois à jour le sépare de ses auditeurs, comme si l'on avait transporté tout exprès cette clôture en pleine campagne, et les bonnets des hommes, les coiffures des Anversoises qu'il catéchise, sont bien les couvrechefs à la mode au commencement du XVI^e^ siècle. La *Descente dans les limbes* est égayée par un diable original et hideux qui, pour témoigner au Christ sa mauvaise humeur, lui tire la langue. Il va sans dire que Jérusalem est partout une ville flamande, avec des pignons à redans, des flèches gothiques et une enceinte crénelée. Dans la scène du mariage, on voit la fille de David debout sur une estrade, présentant sa main à Joseph, qui fléchit le genou et accepte l'offre avec humilité, ayant pour témoins un ange et deux notaires.

Un synchronisme important à signaler, c'est que les tapisseries d'Aix sont contemporaines du fameux triptyque d'Anvers, demandé en 1508 à l'auteur par la corporation des menuisiers. En 1511 justement, l'œuvre étant terminée, les chefs de la gilde accordèrent à l'auteur une rétribution supplémentaire, qui avait été stipulée d'avance. Le 26 août ils constituèrent une rente perpétuelle de 30 escalins, monnaie de Brabant, au profit de Quentin et Catherine Metsys, enfants légitimes du peintre et d'Adelaïde Van Tuylt, sa première épouse, et hypothéquèrent en garantie tous les biens meubles et immeubles, présents et à venir, de la jurande. Les cartons des tapisseries, comme le retable d'Anvers, furent donc exécutés lorsque le talent du maître était en pleine fleur.

J'ai dit que la collection d'Aix ne se trouve pas tout entière dans la cathédrale; le chœur, effectivement, n'aurait

pu la contenir. Dix-sept tentures ont suffi pour en pavoiser splendidement les murailles. Les autres décorent une galerie de l'archevêché; ce ne sont pas les moins belles. On pense bien que j'avais hâte de les voir. Je fus reçu et guidé par un jeune ecclésiastique instruit et affable, que mes explications intéressèrent au plus haut point : savoir enfin après 214 ans d'ignorance, le nom du maître qui avait exécuté les modèles coloriés, lui semblait merveilleux. Dans son émotion, il me pria de vouloir bien l'accompagner auprès de l'archevêque. C'était Mgr Chalandon, aimable et digne vieillard, dont l'âge, par malheur, minait rapidement les forces. Il vivait de cette existence chancelante qui exige des soins continuels et semble toujours près de s'éteindre. Son pâle et maigre visage ne le prouvait que trop. Ses yeux s'animèrent cependant lorsque je lui donnai des renseignements positifs sur l'auteur et le style des pieuses scènes qu'il voyait tous les jours.

— Mais alors, me dit-il, ce sont des œuvres importantes pour l'histoire de l'art ?

— D'une importance capitale, lui répondis-je. Gravées ou photographiées, ces tapisseries auraient l'apparence de tableaux, et pour l'étude du maître, pour la connaissance de son goût, de sa manière, équivaudraient à la totalité des renseignements que peuvent fournir ses autres productions connues.

— Mais comment se fait-il que jamais personne n'en ait découvert l'origine ?

— Parce que les recherches sur les vieilles écoles et l'admiration de leurs œuvres sont des études nouvelles, une passion qui date de notre époque. Autrefois, tous les ouvrages antérieurs à la Renaissance, toutes les productions étrangères au goût classique étaient, sauf un petit nombre, traités avec mépris ou indifférence. Les voyageurs, les curieux, les dévôts, les historiens y promenaient ce re-

gard terne et vague qui semble dire : J'aimerais mieux voir autre chose — ou même qui ne signifie rien du tout. Et l'on appliquait, on applique peut-être encore à vos magnifiques tentures la dénomination un peu méprisante de vieilles tapisseries.

— Je n'en ai jamais entendu parler autrement.

— Un homme de votre pays, M. Fauris de Saint-Vincens, éprouva seul, dans les premières années de notre siècle, le désir de se renseigner sur votre trésor méconnu. Il fit des recherches, expliqua les armoiries sans en tirer de conséquences, répandit quelque lumière d'un autre âge. Mais quand il fallut indiquer l'auteur, les ténèbres l'envahirent lui-même et firent la nuit dans son cerveau; en homme habile, néanmoins, il se tira d'affaire par un subterfuge. Il prit les noms des trois maîtres flamands les plus célèbres en 1511, et leur attribua simultanément l'ouvrage; la manière même dont il les désigne prouve combien il les connaissait peu : « Quintin Messis ou Messius, Jérôme Dubois ou Bouyo et même Bouhio (lisez Jérôme Bosch) et Jean Mabuse. » Les cartons devenant ainsi un travail collectif, il n'était pas nécessaire de choisir entre les peintres du temps, et la question se trouvait éludée.

— Le stratagème est assez fin.

— Oui, mais les tours d'adresse n'ont aucune valeur, aucun intérêt même, dans la science et la politique. Une subtilité n'apprend rien, ne décide rien. Lorsqu'un problème se pose devant nous, comme une figure mystérieuse qui nous adresse une interrogation, il faut le résoudre et non l'esquiver. L'habile expédient de votre archéologue a entretenu, depuis 1812, l'indifférence publique [1].

[1] C'est au mois de décembre 1812 que parut dans le *Magasin encyclopédique* le mémoire de Fauris de Saint-Vincens.

— Mais M. Achille Jubinal ne s'est-il pas occupé de notre collection ?

— Il a réimprimé l'article publié par Fauris de Saint-Vincens, auquel il a joint de détestables planches, caricatures sérieuses qui ne peuvent instruire personne et qui ne m'avaient suggéré aucune opinion.

— Maintenant, si je ne me trompe, notre poëme en images, grâce à vos explications historiques, va devenir célèbre.

— Sans le moindre doute; je ne connais pas de plus belles tapisseries comme exécution industrielle, et je ne compare vos tentures qu'à un autre ouvrage de haute lisse, admirable *Descente de croix,* dont j'ai découvert aussi l'auteur, Jean Gossart, dit Jean de Maubeuge; elle orne, à Bruxelles, le Musée archéologique et reproduit un travail incendié du vieux maître, qui l'avait occupé quinze ans.

L'archevêque eut un éclair de joie; il me tendit la main, et, pendant que je la prenais dans la mienne, ajouta :

— Faire graver des sujets si nombreux et si compliqués, ce serait une entreprise longue et coûteuse : le peu de jours qui me restent à vivre, et la médiocrité de ma fortune ne me permettent point d'y songer; mais la photographie est moins dispendieuse, et je vais donner des ordres pour qu'on s'occupe de reproduire par le daguerréotype notre pieuse merveille.

Je remerciai vivement le digne prélat; nous nous quittâmes dans les meilleurs termes et j'attendais l'exécution de sa promesse, quand les hordes germaniques envahirent la France. Au milieu de ce débordement, tout projet pacifique, tout noble dessein fut abandonné; moi-même je suspendis provisoirement le récit de mon voyage d'exploration. Pendant ce temps, la vieillesse et la maladie continuèrent leur œuvre funeste et j'avais un peu perdu de vue la légende coloriée de Metsys, lorsque les journaux

annoncèrent, au commencement du mois de mars 1873, que l'archevêque s'était endormi dans la paix du Seigneur. *Et simpliciter vivens*, comme dit un chroniqueur du moyen-âge, *tandem in sanctâ morte quievit.* A la fin du même mois, le 28, Mgr de Forcade, alors évêque de Nevers, fut choisi pour remplacer le défunt. J'espère qu'il voudra bien, dans l'intérêt de la science et des beaux-arts, faire exécuter le plan de son prédécesseur.

Alfred Michiels.

Une lettre de Philippe de Valois (1 mai 1347). — On a beaucoup écrit sur les excommunications prononcées au XIV^e^ siècle contre les Flamands par le pouvoir civil usurpant les droits de l'autorité religieuse.

Rien ne répand plus de jour sur cette question que la lettre suivante de Philippe de Valois adressée à la reine de France, où il impose à l'évêque de Senlis la sentence d'anathème, repousse la médiation des légats pontificaux et adresse au clergé tout entier d'altières menaces :

« Dame, Nous avons veu ce que escript nous avés et oy ce que nous a dit de par vous l'arcedyacre de Lodève. Et voulons, quant à la publication des sentences contre les Flamens, que tantost et sans délay y envoiés l'évesque de Senlis pour les publier, ainsi comme autreffoys vous avons escript, et qu'il n'y ait point de délay; car qui s'en attendroit aus cardinauls il y pourroit entrevenir trop d'empeschemens et de délays, laquelle chose ne nous plairoit point. Si faites haster et avancier ledit évesque, car nous ne pensons pas à faire lonc séjour, mais que nous ayons response de nos bonnes villes, et, quant nous partirons,

nous ferons petites journées en attendant nos gens. Et quant à l'arcevesque et l'évesque que le Saint-Père a envoiés par deçà, nous tenons, sans rappeller en doubte, que quant à la deffension de nostre royaume chascun est tenu, et y est le temporel de chascun, de quelque estat qu'il soit, tenus et obligiés, et nous, ou cas de la dite deffense, qui en sommes souverain seigneur, le povons prendre se les personnes qui le tiennent, n'y mettent et exposent le corps et les biens; car c'est pour leur deffension et le bien commun, et ce tenons de Dieu et non d'autre, ne le Saint-Père ne s'en a de riens à mesler, ne nous ne le souffrerions; mais, quant est de l'espirituel, face en ce que à luy en appartient. Toutevoies, pour ce que nous tenons fermement que le Saint-Père aime nous et nostre royaume, se les dis arcevesque et évesque viennent devers nous, nous leur ferons tele responce, pour amour et révérence du Saint-Père, qu'il leur devra pour raison souffire. Et de ces choses vous pourra parler plus plainement le dit arcedyacre, à qui nous en avons dit nostre volenté.

» Le Saint-Esprit vous ait en sa garde.

» Donné à Montdidier le premier jour de may [1]. »

Cette lettre fut écrite au moment où Philippe de Valois, sachant que nos milices se préparaient à secourir Édouard III sous les murs de Calais, avait réuni, pour envahir la Flandre, une puissante armée qui fut repoussée.

Kervyn de Lettenhove.

[1] Cabinet des Titres, Bibl. Nationale de Paris.

CHRONIQUE.

L'Afrique et la Confédération géographique de Bruxelles, par Émile Banning. Bruxelles, in-8°, 150 pages. — Tel est le titre de l'ouvrage dont nous avons promis de nous occuper [1].

Comme membre et secrétaire-adjoint de l'Association fondée par S. M. Léopold II, pour la civilisation et l'évangélisation des peuples de l'Afrique centrale, M. Banning était parfaitement placé pour saisir de près la pensée et les tendances d'une œuvre aussi considérable. Son livre comprend deux parties distinctes. La première jette un rayon lumineux sur l'histoire du continent africain si peu connu. L'auteur y démontre que ces vastes contrées, brûlées par le soleil des Tropiques, doivent être envisagées sous deux points de vue : les conditions physiques de leur sol et la condition morale et sociale de leurs habitants. D'après lui, la conformation de ce continent et la nature de son climat ne sont pas des obstacles au développement de la civilisation, et l'étude des populations qui y vivent conduit aux mêmes conclusions.

Mais pour réussir il faut dissiper les préjugés vulgaires que le monde civilisé nourrit contre les nègres. Cette condition s'impose. La charité chrétienne, la justice et le succès de l'entreprise exigent que des préventions injurieuses contre des hommes qui sont nos frères, disparaissent à tout jamais. D'ailleurs, cette race, si différente de la nôtre, est très-capable de se civiliser. « Les institutions politiques et sociales des nègres, sauf dans les principautés du Soudan, dit M. Banning, sont restées dans l'état d'enfance;

[1] V. *Messager des Sciences*, 1876, p. 494.

les institutions judiciaires sont mieux développées. Chez beaucoup de peuples, on constate un instinct juridique remarquable; les procès sont très suivis et les parties ne sont pas en faute d'arguments captieux. On rencontre jusqu'à trois degrés d'instances; la cour supérieure est formée par les anciens qui prononcent d'après la coutume. Si les antécédents font défaut, on se consulte entre tribus. La calomnie est réprimée à l'égal du vol; l'avortement est qualifié crime.

» L'organisation de la famille souffre chez tous les nègres de l'existence de la polygamie et de l'esclavage : ce double fléau est universel. Le sentiment filial est très-développé, mais il remonte presque exclusivement à la mère. Les Damara prêtent serment « par les larmes de leur mère. » Les femmes nègres justifient ce culte par les soins maternels dont elles entourent leurs enfants. La vie domestique a un grand caractère de simplicité; les besoins sont très-bornés. Le goût de la toilette existe et se manifeste fréquemment par les déguisements les plus grotesques; mais, en général, le costume, sauf dans les États du Soudan, est réduit aux vêtements les plus indispensables; l'état de simple nature n'est pas rare. Le caractère dominant du nègre est celui d'un grand enfant : il est naïf, insouciant, paresseux, d'une gaîté folle, épris de fêtes, de musique et de danse. La bienveillance lui est naturelle, mais les rapports avec les marchands d'esclaves le rendent défiant, parfois cruel. Un trait à signaler, c'est l'existence, à des degrés divers, du cannibalisme chez de nombreuses peuplades : par une contradiction bizarre, ce sont ordinairement les plus belles de type, les plus avancées en civilisation.

» L'agriculture et l'élève du bétail sont les deux principales industries des nègres; la première prévaut dans les États du Soudan, la seconde dans l'Afrique centrale. La richesse en céréales et en troupeaux est très-grande; la production en comporte un développement quasi illimité. Plusieurs cultures, comme celles du doucq et de l'amande de terre (*arachis hypogæa*) paraissent indigènes; celles du maïs, du manioc, des blés, de l'orge, de la canne à sucre sont répandues dans toute l'Afrique équatoriale, mais ont été importées du dehors. Il est à noter que les nègres font partout usage du lait et de ses dérivés.

» Parmi les arts industriels cultivés par les peuples de l'intérieur

de l'Afrique, on remarque en premier lieu la poterie, où ils font preuve d'habileté et de goût. Tous, depuis l'habitant du Kordofan jusqu'au Hottentot, savent fondre les minerais de fer et de cuivre; ils en tirent un métal très-pur dont ils confectionnent des ustensiles et des armes. Dans le Bornou, on est parvenu à fondre des canons; sur plusieurs points on fabrique des fusils, des casques, des cottes de mailles. Les Aschanti travaillent l'or et ont d'habiles orfévres. Le tannage des peaux, le tissage des nattes, l'art de filer, de tisser, de teindre le coton, sont fort répandus parmi les nègres, et beaucoup de leurs produits sont remarquables par la solidité ou la finesse du travail. Ces créations d'une industrie naissante méritent l'attention de l'Europe. Le nègre est peu inventif par lui-même, mais il possède à un haut degré le désir et la puissance d'apprendre; il s'assimile aisément les connaissances qu'on met à sa portée et, pour élever d'emblée et considérablement le niveau de son état moral et social, il suffirait d'organiser chez lui l'enseignement pratique des arts et métiers de l'Europe [1]. »

Cette citation atteste que les peuples de l'Afrique centrale possèdent toutes les qualités requises pour marcher d'un pas rapide et sûr dans la voie que la civilisation chrétienne leur ouvre. Mais, il serait impossible de les y conduire, si la traite, cette plaie hideuse des temps modernes, continuait à sévir et à exercer ses ravages sur le continent africain. Le chapitre IV du livre de M. Banning relate l'histoire de ce commerce infâme que les nations civilisées n'ont pu abolir; il signale les territoires sur lesquels il s'étend et nous initie aux opérations criminelles des marchands d'esclaves. Ce chapitre est trop instructif pour nous dispenser d'en donner un extrait.

« La chasse à l'homme, dit M. Banning, est organisée dans trois grandes régions de l'Afrique : les États du Soudan, la vallée du Haut-Nil et le plateau central. Sur la côte occidentale, les croisières ont à peu près tué l'odieux trafic.

» Dans le Soudan, les pourvoyeurs des marchands d'esclaves ne sont autres que les princes indigènes eux-mêmes. C'est la principale source de leurs revenus. Disciples de l'islam, ils considèrent les populations païennes, sujettes ou non de leurs états, comme dépour-

[1] Page 67.

vues de toute espèce de droits vis à vis des croyants; les razzias qu'ils organisent et auxquelles ils intéressent les chefs et soldats de leurs petites armées, s'étendent sur de vastes territoires. On entoure et on incendie les villages, on tue tout ce qui résiste ou paraît impropre à la marche, au travail, au plaisir; on emmène le reste. Les dévastations et le carnage qui marquent ces sinistres expéditions sont indescriptibles; des provinces entières qu'on avait vues naguère populeuses et prospères, se retrouvent parfois, au bout de quelques années, désertes et arides.

» Les produits de ces chasses sont amenés sur les marchés de l'intérieur; Kouka, dans le Bornou, est l'un des principaux. « Les acheteurs de Kouka, écrit M. Berlioux, savent leur métier. Aussi la marchandise est étalée dans sa triste laideur : les esclaves sont sales, couverts de misérables haillons. On les examine, on mesure leur taille, on leur ouvre la bouche pour voir les dents, on s'informe s'ils mangent bien, car l'appétit est regardé comme un signe de santé. Un jeune garçon coûte de 15 à 30 thalers (le thaler vaut 3 fr. 75 c.). Une jeune fille se vend de 30 à 60 thalers; les jeunes Fellata, dont la couleur est claire et dont les traits sont réguliers, coûtent toujours plus cher. Un vieillard ou une mère se donne pour un prix de 3 à 10 thalers. C'est aussi le prix d'un enfant. Le lundi, le jour de marché, il arrive souvent des milliers d'esclaves qui sont mis en vente; tous les autres jours, on est sûr d'en trouver de petites troupes de quelques centaines. On voit qu'il est amené, chaque semaine, sur la place de Kouka, au moins cinq ou six mille esclaves. »

» Une partie de ces malheureux restent dans le pays pour les besoins de l'intérieur; la grande masse en est achetée par des marchands arabes et acheminée à travers le désert, sous un soleil ardent et par des routes arides de 12 à 1500 kilomètres de longueur, vers Mourzouk, la capitale du Fezzan, province tributaire de la Turquie. Ce que ces troupes d'esclaves — la grande caravane annuelle de Kouka en emmène seule environ 4,000 — éprouvent de privations et de tortures dans cette marche prolongée, est inimaginable. « Des deux côtés de la route, dit G. Rohlfs, nous voyons les ossements blanchis des esclaves morts; quelques squelettes ont encore le *katoun* (vêtement) des nègres. Même celui qui ne connaît pas le chemin du Bornou n'a qu'à suivre les ossements dispersés à gauche et à droite de la voie et ne se trompera point. »

» Le commerce des esclaves au Fezzan est estimé à 10,000 têtes par an; un seul marchand en avait importé, en une année (1864), 1,100. Ce bétail humain est introduit la nuit avec la complicité des agents turcs qui touchent une prime de 10 francs par esclave. De Mourzouk, les caravanes s'acheminent à l'est, par les oasis, vers le Caire, où elles écoulent leur marchandise. On peut se faire une idée de la grandeur du mal que produit la traite dans le Soudan, quand on songe qu'elle enlève annuellement environ 15,000 hommes, qu'elle en détruit au moins un nombre égal, qu'elle répand l'insécurité et des craintes perpétuelles parmi quantité de tribus et condamne à la stérilité des provinces d'une richesse incomparable.

» Le second théâtre de la traite se rencontre dans la vallée du Haut-Nil, parmi les tribus nègres, fort arriérées des Schillouk, des Dinka, des Djour, etc. Les organisateurs en sont, d'une part, des marchands égyptiens et arabes, d'autre part, des aventuriers de tout pays, l'écume des nations européennes. C'est le commerce de l'ivoire qui a été le point de départ de la traite et sert à la déguiser aujourd'hui. Les traitants se choisissent chacun un champ d'opération, grand parfois comme une province; au milieu, on construit un camp retranché habité par l'entrepreneur ou son lieutenant, les gens de service, les chasseurs et soldats dont le nombre varie de 100 à 300 : c'est ce qu'on appelle un *Seribah*. Au début, ces hommes avaient pour mission de donner la chasse aux éléphants; il y a longtemps que ce moyen primitif de faire fortune est abandonné. On a trouvé plus avantageux d'abord d'acheter aux nègres l'ivoire dont ils disposaient, puis de le leur prendre; une fois là, on a complété l'opération en enlevant les troupeaux et finalement les gens eux-mêmes. Depuis plus de vingt ans, la chasse à l'homme s'est établie dans ces contrées sur le même pied qu'au Soudan, et l'on se fera une idée de son activité par ce fait, qu'en 1864 une seule battue avait amené la capture de 8,000 esclaves.

» Le quartier général de la traite est établi à Khartoum, sous les yeux trop peu vigilants des autorités égyptiennes; de ce point, la majeure partie des esclaves est dirigée sur Massaua, d'où ils sont conduits sur les marchés de l'Orient; ils arrivent à Khartoum par les affluents du Nil, serrés, enchaînés comme du bétail, dans des bâteaux, habitacles ordinaires de la petite vérole et de la peste.

» Il existe une vingtaine de *Séribah* sur le Haut-Nil ; le bénéfice moyen de chaque patron est évalué par sir Sam. Baker à 450 esclaves par an ; les soldats et chasseurs reçoivent leur solde en esclaves. Ces faits indiquent un total annuel d'au moins 20,000 têtes. Si l'on y ajoute les hommes pris, dans les razzias, on ne saurait estimer à moins de 30,000 le chiffre des nègres que la traite enlève chaque année dans la vallée du Nil supérieur, non compris ceux qui restent sur le champ de bataille ou en route.

» Le plateau central de l'Afrique est le troisième théâtre où s'exerce cet exécrable trafic : nulle part il n'a produit de plus cruels ravages. A peine le voyageur a-t-il dépassé les limites du sultanat de Zanzibar, qu'il rencontre les régions de l'Ousagara, de l'Ougongo, jadis appelées le jardin de l'Afrique, aujourd'hui devenues incultes et désertes sous l'influence de la traite : les habitants dispersés dans les bois guettent désormais d'un œil hostile le passage du voyageur et des caravanes. Dans toute cette zone orientale, la traite a pris l'aspect d'une guerre de race : c'est la lutte de l'envahisseur arabe contre le nègre indigène, le premier armé du fusil et du revolver, le second n'ayant d'autres armes pour se défendre que la javeline et la flèche. Les expéditions pénètrent à de grandes distances dans l'intérieur ; elles arrivent au-delà du Tanganyka jusque dans le royaume du Cazembe. Sur quelques points, les traitants arabes ont découvert l'art d'associer à leurs infernales opérations ceux mêmes qui en sont les victimes. La chasse se complique alors d'une foule de guerres intestines entre tribus, qui la rendent plus fructueuse pour les spoliateurs, plus désastreuse encore pour les indigènes. Sous l'influence de ces dégradantes alliances, on a vu des nègres se vendre entre eux et livrer à l'esclavage leurs propres enfants.

» C'est à Kazeh ou Taboro, à quelque cent lieues de la rive orientale du Tanganyka, que se trouve l'entrepôt général des traitants arabes. « Ici, du plateau à la mer, du point où la razzia s'est faite au port où on s'embarque, la route ne comptera plus de longues semaines, et l'on peut voyager en moins grand nombre. Mais il faut aller vite, car derrière les rochers ou dans la profondeur des taillis, il peut se cacher des embuscades. L'indigène n'épargne pas l'arabe, s'il trouve l'occasion favorable. Marcher rapidement, c'est l'ordre répété aux esclaves enchaînés ; mais quand l'ordre n'est plus entendu, quand le bâton n'a plus d'action sur le misérable que la

fatigue abat, sans pitié on l'abandonne au milieu de la solitude. M. Baker nous parle d'un convoi ramené, non par des Arabes, mais par des Turcs : les vieilles femmes enlevées dans la razzia ne marchaient pas assez vite. Dès que la fatigue en faisait tomber une, on l'assommait ; un coup de massue sur la nuque, et il ne restait qu'un cadavre agité par la mort. Le chemin était marqué par ces jalons effroyables. Lorsque la mer est proche, lorsque le danger semble éloigné, alors l'intérêt du marchand conseille un peu plus de précaution. S'il reste dans la troupe des hommes que la faim et la fatigue aient un peu épargnés, on les charge de porter leurs compagnons affaiblis. Il y a quelque chose d'horrible et qui soulève le cœur dans la vue d'une pareille caravane. La troupe ne marche plus réunie ; les malheureux sont échelonnés par groupes le long du sentier, chancelants, semblables à des squelettes ; leur visage n'a plus d'autre expression que celle de la faim, leurs yeux sont ternes et enfoncés, les joues sont devenues osseuses. Il est temps d'arriver au terme de la course. Mais que va-t-il donner aux malheureux, ce terme du voyage ? Les noirs bateaux sont là, avec leur cale sombre, étroite, fétide, pour la marchandise humaine. Voilà, dans toute sa laideur physique, le commerce des esclaves ; il serait plus effrayant encore s'il pouvait étaler à nos yeux les plaies morales, les vices, la dégradation hideuse que l'esclavage produit chez le maître comme chez l'esclave [1]. »

Ce tableau est sombre, mais plein de vérité « et rigoureusement confirmé dans tous ses détails par les récits des voyageurs [2]. »

En présence de tant d'atrocités le cœur saigne et se soulève, et l'on comprend la grandeur de l'entreprise du Roi. « Les horreurs » de cet état de choses, les milliers de victimes que la traite des » noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus grand encore » des êtres parfaitement innocents qui, brutalement réduits en cap- » tivité, sont condamnés en masse à des travaux forcés à perpétuité, » ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi » l'étude de cette déplorable situation, et ils ont conçu la pensée de » se réunir, de s'entendre, en un mot, de fonder une association » internationale pour mettre un terme à un trafic odieux, qui fait

[1] Page 72 et suiv.

[2] Page 78.

» rougir notre époque, et pour déchirer le voile des ténèbres qui » pèse encore sur l'Afrique centrale [1]. »

Puisse la Providence bénir et seconder les travaux de cette belle association ! Ces travaux seront rudes, mais moins ingrats qu'on le suppose ; car, d'après l'auteur du livre qui nous occupe, « la poltronnerie des voleurs d'hommes est, au témoignage de tous les voyageurs, égale à leur inhumanité : il ne faudra pas un bien grand déploiement de forces pour les tenir à distance [2]. » Nous sommes d'avis qu'il ne suffit pas de les tenir éloignés du théâtre de leurs abominables crimes, il faut les poursuivre à outrance, afin d'extirper le mal qui ronge depuis trop longtemps l'espèce humaine. Comment y parvenir ?

C'est dans la seconde partie de son travail que M. Banning répond à cette question, en exposant le but que la *Conférence géographique de Bruxelles* se propose d'atteindre.

La création de stations hospitalières internationales sur divers points du continent africain, assure à l'œuvre une base solide que le temps consolidera. « Les stations permanentes qui seront établies sur le sol de l'Afrique, seront donc avant tout des postes hospitaliers. Elles ne seront ni le but ni le terme des expéditions nouvelles ; elles ne précèdent pas l'exploration, elles la suivent. Établies d'abord sur le littoral, elles s'avanceront progressivement vers l'intérieur, en assurant, autant que possible, derrière elles, les communications régulières avec la côte. Il se formera ainsi des bases d'opération qui, peu à peu, en se reliant, deviendront des lignes, finalement des routes [3]. »

Cependant, il est une autre puissance autrement efficace, sur laquelle il est permis de compter : c'est le christianisme, qui a donné la liberté au monde et qui la donnera aux peuples de l'Afrique, courbés sous le joug honteux du fétichisme de la tyrannie de l'esclavage. « Quand les missions religieuses, aujourd'hui arrêtées aux côtes, auront pu pénétrer dans l'intérieur et répandre la semence de l'Évangile dans un sol qui leur promet, plus que tout autre, d'abon-

[1] Discours du Roi, *Moniteur belge*, 7 nov. 1876.

[2] Page 91.

[3] Page 87.

dantes moissons [1], » le triomphe de la civilisation sera assuré. Sans ce puissant auxiliaire moral, sans le concours désintéressé des apôtres de la foi, la régénération de l'Afrique serait impossible.

Espérons que ces courageux et saints ouvriers ne manqueront pas à une œuvre digne de leur sublime dévouement.

Le livre de M. Banning est un bon livre, plein de faits et d'appréciations d'un grand intérêt. La lecture en est attachante et instructive, et l'on peut dire qu'après l'avoir lu, on comprend la pensée de l'auguste fondateur de la Confédération.

B^on^ K. de V.

Exposition et Concours ouverts par la Chambre syndicale provinciale des arts industriels a Gand. — Il sera ouvert dans les salles du palais de l'Université, à Gand, le 12 août 1877 jusqu'au mois d'octobre :

1° Une exposition nationale de *dessins*, *modèles* et *objets achevés* se rattachant aux arts industriels ;

2° Une exposition d'art industriel rétrospectif à laquelle les administrations et les amateurs belges et étrangers, qui possèdent de beaux spécimens anciens, sont priés de participer.

Cette exposition a pour but d'aider aux progrès de l'art industriel moderne, par les utiles comparaisons à faire avec les produits, même les plus usuels, des grandes époques. Aussi, la Chambre Syndicale compte-t-telle sur l'intérêt que les amateurs d'objets anciens portent aux arts appliqués à l'industrie et sur leur patriotique dévouement pour les engager à lui confier les richesses de leurs collections ;

3° Des concours auxquels sont conviés les producteurs et les artistes belges.

Exposition de produits modernes. — Tous les objets doivent être de provenance et de fabrication belges :

Division A. — Industrie du bâtiment. — Dessins, modèles ou objets achevés relatifs à la décoration extérieure et intérieure des habitations, des édifices publics, des constructions religieuses, etc.

1^er^ *Groupe.* — Ornements en pierre, carton-pierre, plâtre, pierres artificielles, etc., tels que groupes décoratifs, consoles,

[1] Page 112.

appliques, balustrades, membres d'architecture décorés, vases, piédestaux, etc.

2e *Groupe.* — Marbrerie en marbres naturels et artificiels, comprenant les cheminées, les lambris, les pavements en marbre, en mosaïque, en céramique et en ciment.

3e *Groupe.* — Menuiserie, comprenant les portes, les parquets, etc.

4e *Groupe.* — La ferronnerie en fer battu, fonte, cuivre et zinc, comprenant les balcons, les panneaux de portes, les grilles, les serrures, pentures, crosses, poignées, marteaux de portes, les sonnettes et tous les objets de serrurerie et quincaillerie du bâtiment.

Division B. — Ameublement et décoration. — 5e *Groupe.* — Peinture décorative sur pierre, sur bois et sur toile. Imitations de bois et de marbres. Stucs.

6e *Groupe.* — Ébénisterie, comprenant les meubles où le bois domine, les meubles avec application de marqueterie, d'incrustation, de laque, etc., ainsi que les meubles religieux, tels que autels, confessionnaux, prie-Dieu, stalles, etc.

7e *Groupe.* — Les encadrements en bois, doré ou non, pour glaces, tableaux, etc. La miroiterie, les glaces.

8e *Groupe.* — Bronzes, fers et fontes d'art, les pendules, et appareils d'éclairage, la dinanderie, la galvanoplastie, etc.

9e *Groupe.* — Poteries, faïences, porcelaines ordinaires et d'art. Verrerie, gobeletterie et cristallerie moulée ou taillée.

10e *Groupe.* — Vitraux peints et gravés.

11e *Groupe.* — Papiers peints, cuirs, papiers-cuirs, toiles cirées, etc.

12e *Groupe.* — Poëlerie, gardes-feu, chenets et autres accessoires.

Division C. — Industrie des tissus. — 13e *Groupe.* — Étoffes, tissus divers ovragés, châles, etc.

14e *Groupe.* — Dentelles, broderie; passementerie, rubannerie, broderie religieuse.

15e *Groupe.* — Éventails et fleurs artificielles.

16e *Groupe.* — Lingerie de table damassée et rideaux.

17e *Groupe.* — Tapis, tapisserie et toile peinte pour ameublement.

Division D. — Orfévrerie. — 18e *Groupe.* — Bijouterie, joaillerie,

horlogerie, gravure en camées et sur pierres fines ; émaillure, niellure, ciselure, etc.

19e *Groupe.* — Orfévrerie religieuse.

Division E. — Industries diverses. — 20e *Groupe.* — Tabletterie, quincaillerie, bimbeloterie.

21e *Groupe.* — Reliure, cartonnage, papeterie de fantaisie.

22e *Groupe.* — Typographie, gravure sur pierre, sur bois, sur zinc, sur cuivre et chromo-lithographie.

23e *Groupe.* — Photographie dans ses applications industrielles, telles que reproduction d'œuvres d'art, d'objets d'orfévrerie, de meubles, de monuments, etc. (à l'exclusion des portraits et des vues). Les épreuves doivent être *inaltérables,* c'est-à-dire obtenues au moyen du procédé au charbon, de l'héliotypie, de la photolithographie, etc.

24e *Groupe.* — Modèles pour l'enseignement du dessin, reproduction des objets d'art industriel ancien par le plâtre, le bois, la galvanoplastie, etc.

Les personnes qui se proposent de prendre part à l'exposition ou aux concours sont priées d'en donner avis, par *lettre affranchie,* avant le 1er mai 1877, au secrétariat de la Chambre Syndicale des arts industriels à Gand, hôtel du Gouvernement.

Exposition rétrospective. — Les objets anciens que la Chambre Syndicale prie les administrations et les amateurs d'exposer, sont uniquement ceux qui se rattachent à l'art industriel national ou étranger.

Concours. — 1. **Ameublement genre renaissance flamande,** pour une salle à manger d'environ 40 mètres de superficie.

Les concurrents auront à fournir le buffet, la table et une chaise, exécutés sans placage ni ornements ou moulures rapportés, ainsi que le dessin de l'ameublement, et le prix de chaque pièce pour l'ameublement complet.

La valeur marchande des trois objets éxposés ne pourra excéder 1500 fr.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et une prime de 600 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

2. **Poëlerie.** Un foyer de salon avec garniture ; d'une valeur marchande de 500 fr.

Dessin et exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et une prime de 200 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

3. **Tissus.** Service de table damassé, 24 serviettes et deux nappes, le tout d'une valeur marchande de 150 fr.

Dessin et exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 500 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

4. **Dentelles.** Un volant en dentelles blanches entièrement fabriquées au fuseau, d'environ 40 centimètres de hauteur, d'une valeur de 50 à 60 fr. le mètre.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 200 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

5. **Tapis.** Un tapis de salon pour une pièce de 40 à 45 mètres de superficie.

Dessin et exécution d'un fragment.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 500 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

6. **Projet de décoration** pour le vestible d'un hôtel particulier.

Dessin au 10e de la grandeur, et spécimen d'exécution des détails principaux.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 300 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

7. **Projet de carrelage en ciment** pour un vestibule d'environ 30 mètres de superficie et dont la forme est laissée au choix du concurrent.

Valeur marchande, ne dépassant pas 8 fr. par mètre carré.

Dessin d'ensemble au 10e, et échantillon d'exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 200 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

8. **Porte double, avec lambris,** pour salle à manger.

Dessin au 10e et exécution en bois naturel, destiné à être peint, poli ou verni.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 200 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

9. **Composition d'un plafond,** pour chambre de bibliothèque, d'une superficie d'environ 35 mètres.

Dessin d'ensemble au 10e et spécimens d'exécution des parties principales.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 400 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

10. **Grille en fer forgé** de 3 mètres de largeur, sans application en fer de fonte, pour l'entrée d'un jardin et destinée à être placée entre des piliers en maçonnerie.

Dessin et exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 300 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

11. **Projet d'une vitrail**, pour église de campagne, en style ogival du milieu du XIVe siècle, d'une valeur de 200 à 250 fr. le mètre carré.

Dessin au moins au 10e de la grandeur, et exécution partielle d'au moins un mètre carré, de nature à pouvoir juger de l'ensemble.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 500 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une médaille d'argent.

12. **Orfévrerie religieuse.** Un ciboire en style gotique du milieu du XIVe siècle, valeur marchande maxima mille francs.

Dessin et exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une médaille de vermeil et 500 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

13. **Broderie religieuse.** Une bannière d'une valeur marchande maxima de 1500 fr.

Dessin et exécution.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 500 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

14. **Projet d'un diplôme** (0m35 sur 0m25) destiné à être gravé sur bois et donné en récompense par la Chambre Syndicale.

Le dessin primé deviendra la propriété de l'Association.

1er *Prix :* un Diplôme, une Médaille de vermeil et 150 fr.

2e *Prix :* un Diplôme et une Médaille d'argent.

PL. V.

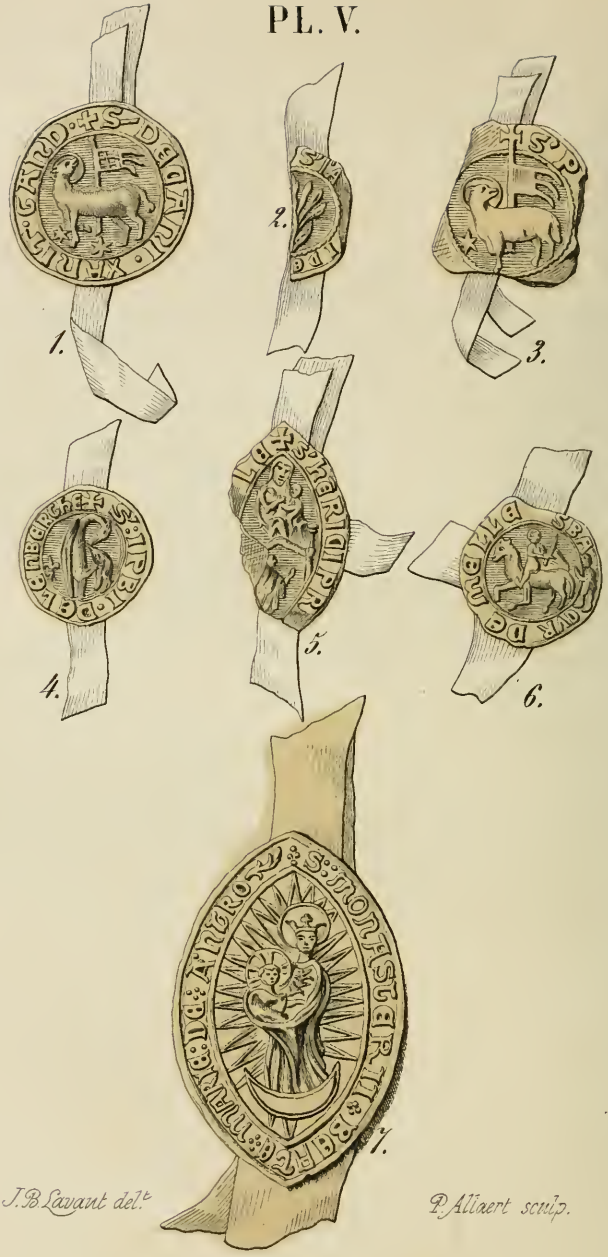

J.B. Lavant del.t

P. Alliaert sculp.

QUELQUES SCEAUX
DU DIOCÈSE DE GAND [1].

II.

DOYENNÉS RURAUX.

Le territoire actuel du diocèse comprenait au XIII[e] siècle neuf doyennés, parmi lesquels ceux de Gand, de Rodenbourg ou Ardenbourg, de Waas, de Termonde et de Pamele-lez-Audenarde relevaient de l'évêque de Tournai, ceux d'Alost, de Renaix et de Grammont, enclavés dans l'archidiaconat du Brabant, ressortissaient au siége de Cambrai, et celui des Quatre Métiers à la jurisdiction épiscopale d'Utrecht.

L'érection des nouveaux évêchés au 18 mai 1559 amena la formation des doyennés de Gand, d'Audenarde, de Deinze, d'Evergem, de Hulst, de Termonde, de Thielt et de Waas sous l'évêque de Gand; de celui d'Ardenbourg dans le diocèse de Bruges; et l'archevêque de Malines obtint la jurisdiction spirituelle sur les décanats d'Alost, de

[1] Suite. — Voir année 1876, pp. 113 et suiv.

Grammont, de Renaix et d'Oosterzele. Ce dernier fut remplacé en 1623 par le doyenné d'Oordegem.

Cette organisation fut abolie par la Constitution Apostolique de Pie VII du 29 novembre 1801. En conséquence de cette bulle, l'évêque Fallot de Beaumont érigea le 19 mai 1803 les nouveaux doyennés de Gand, d'Alost, d'Audenarde, d'Eecloo, de Grammont, de Hulst, de Deinze, de Nevele, de Renaix, de Sottegem, de Termonde et de Waas.

La Révolution belge, en modifiant les limites septentrionales du diocèse, amena, le 23 novembre 1832, la création du doyenné de Lokeren au lieu du décanat de Hulst, enclavé partiellement dans les pays cédés à la Hollande.

Monseigneur Delebecque forma, le 18 mai 1845, le doyenné de Ninove de vingt paroisses, dont quatorze furent détachées de Grammont et les autres de la jurisdiction spirituelle d'Alost. Enfin Sa Grandeur Henri-François Bracq, par décret du 30 avril 1867 divisa le doyenné rural de Gand en deux jurisdictions décanales, l'une au-delà, l'autre en deçà de l'Escaut; et érigea le doyenné de Wetteren par acte du 17 avril 1875.

Outre l'archiprêtré de la ville, le diocèse comprend donc actuellement quinze doyennés, dont nous passerons successivement en revue les souvenirs sphragistiques.

1 et 2. Doyennés de Gand. Le plus ancien sceau décanal que nous connaissions dans cette série, est appendu à une charte de 1253, dans laquelle le doyen Siger, à la prière des parties

contractantes, confirme la convention conclue entre l'abbaye du Nouveau-Bois et le curé de Heusden, au sujet des dîmes et oblations à percevoir dans cette paroisse. L'empreinte en cire verte est orbiculaire au diamètre de $0^{m},025$. L'exécution est d'une finesse remarquable. Dans le champ, l'agneau triomphateur de l'Apocalypse, debout, la tête nimbée, regarde le haut de la bannière ondoyante à trois taillades, posée en pal et soutenue par le pied gauche de l'animal symbolique. Deux étoiles à six rais ornent le bas du champ. La légende, comprise entre deux filets, commence par une croix et porte séparés par un simple globule les mots : S'. DECANI. XA. NIT. GAND. (Pl. V, fig. 1.)

Le doyen Jean den Oem adopta pour emblême sigillaire une tête de plante à neuf jets ou feuilles, encadrée par un grenetis. Malheureusement nous n'avons retrouvé que la moitié de l'empreinte orbiculaire en cire brune, au diamètre de $0^{m},018$. De la légende il ne reste que les lettres S'. J. A.... DE, qui toutefois nous permettent de lire : *Sigillum Joannis Avunculi (den Oem* ou *l'Oncle) Decani Gandensis.*

L'acte que munit ce sceau date de la Chandeleur 1314. Il est rédigé en langue flamande et contient le testament du prêtre Pierre, fils de Hugues 's Lambrechtssoens et chapelain du Nouveau-Bois (fig. 2).

Enfin le scel du doyen Pierre ne se distingue du premier que par de légers détails et une exécution moins soignée. Ici la hampe de la bannière

est crucifère et coupe la légende. Le bas du champ ne porte qu'une étoile; le module est également de $0^{m},025$. L'inscription s' P.... est serrée entre un filet extérieur et un grenetis. L'empreinte en cire brune est appendue à un acte du dimanche après l'Ascension 1323, par lequel le doyen sousvidime une bulle de Clément V, datée d'Avignon le 4 septembre 1308, vidimée par l'officialité de Paris, le jeudi après la Quasimodo 1323 et consacrant l'immunité judiciaire de l'ordre de Citeaux (fig. 3).

Lemberge. En 1257, cinq sœurs Gheyla, Catherine, Bélia, Béatrix et Alisa donnèrent à l'abbaye du Nouveau-Bois un domaine, sis à Heusden, au hameau *Kerssenbrugghe*, et occupé en majeure partie par des vergers et quelques maisonnettes, *cum domunculis et pomeriis*, avec une rente annuelle de trois livres de Flandre, à charge d'y établir une résidence de béguines. L'acte constitutif de cette fondation ne fut toutefois passé que pendant l'octave de Noël 1269, devant les curés de Lemberge et de Heusden, qui y apposèrent leur scel respectif.

Le curé Jean de Lemberge a pris pour emblème le pélican s'ouvrant les veines de la poitrine pour désaltérer ses nourrissons : symbole touchant de la charité que le Christ vint enseigner au monde et que le prêtre surtout a mission de pratiquer. Derrière l'oiseau, une fleur de lis semble faire allusion à la chasteté, seconde vertu spécialement inhérente au caractère sacerdotal. La légende

précédée d'une croix porte : S'. I. P̄BI. DE. LEN-BERGHES. L'empreinte en cire verte est orbiculaire au module de 0ᵐ,018 (fig. 4).

MELLE. Le lendemain du jour des Cendres en février 1270, Henri, curé de Melle, et son collègue Pierre, de Heusden, appendirent leurs sceaux à une charte datée déjà du mois d'avril 1257 et contenant la donation du terrain *de Morputten,* à Heusden, faite au Nouveau-Bois par Béatrix, fille d'Eghebert de Kersenbricghe et épouse d'Arnulphe d'Olsene.

L'empreinte en cire brune nous représente un prêtre en habits sacerdotaux, tête nue, agenouillé, les mains jointes et vers la gauche du champ dans une niche dont le sommet forme le siége de la Vierge-Mère, tendant la main droite vers le divin Enfant qu'elle tient de la gauche. Une croix précède l'inscription S' HERICI. PR.... LE. Le sceau de forme ogivale mesure 0ᵐ,029 sur 0ᵐ,018 (Pl. V, fig. 5).

Le plus souvent au moyen-âge les scels curiaux représentèrent le patron de la paroisse. A cet usage se conforma Boydin De Roede, successeur du curé Henri. Dans le sceau orbiculaire en cire verte, reproduit figure 6, nous voyons le titulaire de Melle, saint Martin, à cheval, marchant vers la droite, mais détourné à gauche et partageant sa chlamyde avec un pauvre tout nu, placé debout derrière le coursier, mais dans le champ de la légende qui porte : S. BA. CUR. DE MELLE. Le diamètre est de 0ᵐ,020.

Cette empreinte munit un acte, daté du dimanche avant la Chandeleur 1326, par lequel Gauthier De Scuttere, Georges Ghisel, maïeur d'Overmeire, et Gilles Van Musschoet, comme exécuteurs testamentaires, attestent le legs fait au Nouveau-Bois par Éverard Van Peteghem, de trois journaux sis à Melle, au lieu dit *den Winckel*.

A propos de ces trois légendes, nous ferons observer que le titre de *presbyter* est la plus ancienne désignation des fonctions curiales et date du IV^e^ siècle. Au commencement du XIII^e^ siècle, il reçut pour synonymes *curatus, curé,* en flamand *cureit, parochus* ou *prochipape; rector,* en France *recteur;* plus tard on y ajouta le terme *pastor,* commun à tous les supérieurs ecclésiastiques exerçant une jurisdiction active et ordinaire.

Prieuré de Melle. Le chevalier gantois Louis Van den Hole, qui latinisa son nom par *de Antro,* fonda à Melle, en 1431, un prieuré de moines Augustins de la congrégation de Windesheim. La figure 7 reproduit le sceau primitif de cet établissement. Il est apposé à une charte du 21 avril 1435, par laquelle le prieur, *procurator,* Jean Van der Heyden et tout le couvent, louent en emphytéose quelques biens situés à Melle et appartenant à l'hôpital Sainte-Anne à Gand[1].

L'empreinte en cire verte est de forme ogivale et mesure 0^m^,048 sur 0^m^,031. Elle reproduit

[1] *Archives de la cathédrale; fonds de l'abbaye,* carton 24, n° 195.

l'image de la Vierge-Mère, debout sur un croissant, au milieu d'une auréole radiée, la tête couronnée et nimbée. A droite dans le giron est assis l'enfant Jésus, la tête nue au nimbe crucifère, tenant une branche dans la main droite. La légende, comprise entre deux filets, porte, séparés chacun par deux ou quatre globules et terminés par une branche, les mots S : MONASTERII·:·BEATE MARIE DE ANTRO. Ces derniers mots latinisent évidemment le nom patronymique du fondateur.

(A continuer).

L'abbé J. B. LAVAUT.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR

le séjour à Louvain de GUI MORILLON,

SECRÉTAIRE DE CHARLES-QUINT, ET DE SA FAMILLE.

En nous occupant, il y a vingt ans, du triptyque de Michel Coxie, qui se trouve au Musée de Louvain, nous avons publié quelques particularités sur Gui Morillon, l'un des secrétaires de Charles-Quint [1]. Ce petit travail présente des lacunes et certaines inexactitudes. Nos recherches ultérieures, dans les archives de notre ville, nous ayant fait découvrir de nouveaux renseignements sur cet homme distingué, ainsi que sur ses en-

[1] *Messager des Sciences historiques,* année 1857, pp. 269-284.

Dans cette notice nous avons dit que le panneau central du triptyque de Coxie représente l'*Ascension du Sauveur*. M. le professeur Félix Nève, dans ses intéressantes *Recherches sur la carrière de Guy Morillon,* a fait remarquer que « malgré l'opinion reçue, on soutiendrait avec vraisemblance et peut-être avec succès que le sujet dudit tableau est la *Résurrection,* puisque le Christ s'élève portant sa croix avec un étendard en signe de triomphe. » Après un nouvel examen de ce tableau, il nous a semblé qu'il ne figure ni l'*Ascension* ni la *Résurrection,* mais une allégorie : le *Triomphe du Christ.*

fants, nous avons jugé utile de les publier dans le recueil qui renferme notre premier travail. Nous profiterons de la circonstance pour rectifier les quelques inexactitudes qui se sont glissées dans cette notice.

Gui Morillon était, ainsi qu'on ne l'ignore pas, un homme d'un esprit cultivé, très-versé dans les belles lettres: Erasme éprouvait pour lui une grande estime. Dans plusieurs de ses lettres, l'auteur de l'*Éloge de la Folie* en parle d'une manière favorable.

On manque de détails sur les premières années de Gui Morillon. On sait seulement qu'il était originaire de la Bourgogne. En 1508 il se trouvait à l'Université de Paris. Il publia, en 1509, dans cette ville, chez Gourmont, une édition de Suétone, avec des notes marginales. Morillon se rendit ensuite en Belgique, alors le pays le plus florissant de l'Europe. Il résulte d'une lettre d'Erasme, qu'il se trouvait à Bruxelles à la date du 18 février 1517 [1]. Le 5 juin de la même année il annonça son mariage à Erasme [2]. Sa femme, sur laquelle nous ne possédons pas de renseignements, portait le nom d'Élisabeth de Mil. Notre savant séjourna ensuite à Louvain, où naquirent ses deux fils [3]. A cette époque on allait s'occuper, dans notre ville, de l'organisation du *Collége des Trois langues*, fondé par Jérôme Busleiden. Morillon n'était-il

[1] Erasmi, *Opera*, éd. de Leyde de 1702, III, col., 1591.

[2] Ib., col., 1607-8.

[3] Lodovico Guicciardini, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*. Anversa, 1567, in-folio.

pas venu à Louvain dans le but d'obtenir une chaire dans la nouvelle institution, et ne renonça-t-il pas à ce projet après avoir reçu la certitude d'être promu au poste de secrétaire de l'Empereur? Joannes-Goropius Becanus, son contemporain, affirme qu'il fut le premier professeur de grec au *Collége des Trois langues*[1]. Mais le savant historien de ce collége, M. Félix Nève, est d'avis que cet écrivain s'est trompé[2]. Ce qui empêche M. Nève d'admettre l'allégation de Becanus, et nous comprenons ses scrupules, c'est qu'aucun de nos anciens érudits qui se sont occupés de l'institution de Busleiden, n'a enregistré le fait. D'après les renseignements imprimés, Rutger Rescius fut le premier titulaire de la chaire de langue grecque au *Collége des Trois langues,* et cet helleniste inaugura son enseignement en septembre 1518. Mais pendant la première partie de cette année, lorsqu'on s'occupait à examiner les titres des humanistes qui avaient élevé des prétentions à la chaire de grec, Morillon, plein de zèle pour la cause des « bonnes lettres, » n'enseigna-t-il pas cette langue par complaisance et en vue de contribuer à former le noyau de la future école? Or, si le jeune savant enseigna par dévouement, il n'en était point rémunéré, et dès lors on comprendrait parfaitement comment Valère André, rédigeant, en 1614, une

[1] *Origines Antverpienses,* p. 209.

[2] *Quelques recherches sur la carrière de Guy Morillon,* publiées dans le *Messager des Sciences historiques* de 1858, réimprimées dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* de 1859, pp. 263-290.

histoire du collége, n'en trouva nulle trace dans les papiers de l'établissement. Ce qui est incontestable, c'est que Becanus s'était trouvé en position d'être bien renseigné. Il fut élève de l'Université de Louvain, et y obtint, en 1539, la troisième place à la promotion des maîtres ès arts. Il étudia les lettres latines, grecques et hébraïques au *Collége des Trois langues,* et connut, sans nul doute, Morillon et ses fils.

Si l'auteur eut mentionné le fait d'une manière incidente, on pourrait admettre l'erreur. Mais il le rapporte en s'occupant de l'un des fils de notre savant. En effet, en vantant, dans la dédicace du IV^e^ livre de ses *Origines Antverpienses,* au cardinal de Granvelle, le haut mérite d'Antoine Morillon, dont ce prélat avait encouragé les premiers travaux, il attribue une partie du savoir dont ce jeune archéologue a fait preuve, aux leçons et à l'exemple de son père, Gui, devenu célèbre par la variété et par l'étendue de ses connaissances littéraires. « C'est au point, ajoute-t-il, que l'école de Bus» leiden se félicite encore hautement de l'avoir eu » pour premier professeur de la langue grecque [1]. » Cette assertion nous paraît trop formelle pour permettre de croire à une erreur. Il nous semble que Becanus en s'adressant à un personnage tel que Granvelle, qui connaissait parfaitement la famille Morillon, ne se serait pas permis d'avancer un fait si particulier sans en être très-certain. Ce qu'il importe de ne pas perdre de vue, c'est

[1] Traduction de M. Nève.

que le docteur Joannes Molanus, qui avait l'habitude de ne rien admettre sans contrôle, a fait bon accueil, dans son livre sur Louvain, à l'assertion de Becanus concernant le professorat de Gui Morillon au collége de Busleiden.

Quoi qu'il en soit, Morillon ne resta pas dans l'enseignement. Il obtint le poste important de secrétaire de Charles Quint et se rendit plusieurs fois en Espagne. Il résulte de la correspondance d'Erasme que le fonctionnaire fit un long séjour dans ce dernier pays, de 1525 à 1531. Morillon remplit également la charge de secrétaire de la sœur de l'Empereur, Éléonore d'Autriche, tour à tour reine de Portugal et de France.

Il paraît que pendant les absences du père, la famille continuait à résider à Louvain. Elle y occupait d'abord une maison qu'elle tenait en location. Morillon acheta ensuite une spacieuse demeure, ainsi que nous allons le faire connaître à l'instant.

Maître Jean de Bourgogne, doyen de West-Souburg, en Zélande, possédait à Louvain une demeure, située au bout de la rue des Dominicains, à droite, contre la porte du couvent de ces pères. Le 13 mars 1538, ce dignitaire ecclésiastique donna, devant le magistrat de Flessingue, procuration à maître Jean van den Dale, licencié ès lois, de vendre la maison qu'il possédait dans la capitale du Brabant. Le 1 juin 1538, van den Dale se présenta devant les échevins de Louvain et transporta à maître Gui Morillon, secrétaire de S. M. l'Empereur, et à son épouse Élisabeth de Mil ou

's Mylen, la propriété dont il s'agit [1]. Le savant se fixa dans cette demeure et la fit ensuite reconstruire. Elle existe encore en partie [2]. Bien qu'elle ait subi des modifications notables à diverses époques, elle conserve encore le caractère d'une maison de grande famille du XVI[e] siècle. Elle est pourvue d'une tour d'observation à pignons d'un aspect très-pittoresque. C'est dans sa paisible maison de la rue des Dominicains que Gui Morillon passa le reste de ses jours.

Dans sa jeunesse, notre savant avait écrit des arguments ou sommaires ainsi que des scholies sur les *Héroïdes* et l'*Ibis* d'Ovide, qui furent imprimés dans plusieurs éditions du texte de ces poëmes, entre autres dans celle de Lyon de 1535. Il consacra les dernières années de sa vie à l'interprétation de Tite-Live, ainsi que nous l'apprend Petrus Nannius, dans ses *Miscellanées*, éditées à Louvain, chez Servais van Sassen, en 1548. Il paraît qu'il rédigea sur cet historien un travail

[1] « Item, dominus et Magister Johannes de Valle, utriusque juris licentiatus, habens quo ad infrascripta faciendum mandatum speciale a Domino et magistro Jacobo de Bourgondia, presbytero, decano ecclesie collegiate de Westersouborch et de Westmonster, in Middelburgo, prout hoc patuit certis litteris pergamenielibus brugi magistrorum, scabinorum et consulum opidi de Vlissingen, patrie Zeelandie, sub sigillo ad causas eisdem oppidi de data xiij maij ultime..... supportavit cum debita effectuatione domum unam, cum scaelgia et ceteris suis pertinentiis universis, prout sita est Lovanii, in vico dicto *Predickeeren strate,* prope portam monasterii Predicatorum ibidem, exposito, imposito Magister Guido Morillon, secretarius cesarie Majestatis, pro se ipso et ad opus domicelle Elisabeth Smylen, ejus uxoris, etc. » *Acte du 1[er] juin 1538, in libro 1537,* 2[a].

[2] Aujourd'hui n° 22.

remarquable. Malheureusement il résista à toutes les instances de Nannius pour les livrer à l'impression.

Au commencement de 1548, Morillon souffrait déjà de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Le 19 mai de cette année il donna, devant les échevins de Louvain, procuration à maîtres Jérôme Viruli (Mennekens), Maximilien Morillon, son fils, et Jean Begge, ainsi qu'à Jean de Cock et Michel de Costere, pour agir en son nom, en toutes circonstances, et notamment pour comparaître devant la Cour de Brabant, à l'effet d'y accepter la bonification d'une maison située au *Keiberg,* en cette ville [1].

Gui Morillon mourut à Louvain, le 2 octobre 1548. Il fut inhumé à l'église de Saint-Pierre, sa paroisse. Son épouse, Élisabeth de Mil, trépassa dans la même ville, le 20 décembre 1552, et fut enterré près de son époux. Leur fils, Maximilien Morillon, leur fit ériger un beau monument, qui était orné du triptyque de Michel

[1] « Allen, enz., dat Guido Morilloen, woonende te Loeven, in presentia, heeft geconstitueert zynen procureurs ende voergangers meesteren Jeroenen Viruli, meesteren Jannen de Cock, meesteren Janne Begge, meesteren Maximilianen Morilloen, Machielen de Costere, *aut,* in allen zynen zaken in forma ende sunderlingen om in zynen name te compareren in den Rade van Brabant ende aldaer tot zynen behoeve t'ontfanghen, alsulcke guedinge van den huyse gestaen, te Loevenen, op den Keyberch, Willems Welle, en by Willemen van Bouchout, duerweerdere, vuyt crachte van decrete ter instantien heeren Adriaens van Blehens ende heeren en meester Peeters de Fieff, procureur generael, vercocht ende die penningen vander baten in zynen name aldaer te namptiseren, etc. » *Acte du 19 mai 1548,* in libro 1547, 3ª.

Coxie que nous avons fait connaître et qui a été reproduit par le burin habile de M. Charles Onghena [1].

Le 7 septembre 1553, les enfants Morillon transportèrent, devant les échevins de Louvain, la maison de leurs parents, située rue des Dominicains, à madame Marie Vuyten, veuve de maître Guillaume Vonck, licencié ès lois [2].

[1] Voyez notre notice dans le *Messager* de 1857.

[2] « Item, heere eñ meester Maximiliaen Morillon, sone wylen van meester *Guy Morillon,* canonick van Atrecht, in den name van hem selven, ende oyck in den name eñ van weghen M. Anthonys Morillon, zyns broeders, absent zynde, voer den welcken hy hem sterck eñ principael maicte, ende geloofde den selven in dien te hebben dat hy M. Anthonys, bynnen drie maenden, des naebescreven staet, zal lauderen approberen, eñ met behoirlyke renunciatie, ratificeren; jouffrouw Franchoise Morillon, zuster der voirsc. gebroederen Morillon, huysvrouw van meester Jheroen van Winghe, met consente wille, wetene eñ overstaen desselfs meesters Jheroens, haers mans, eñ jouffrouw Marie Morillon, zuster der voirsc. gebruederen eñ zustere, oudt wesende omtrent twintich jaeren, heer en meester Maximiliaen voirsc., ende Jheroen van Winghe, de welke zy ende elck huerer hen sterck maken, ende haer geloefden te vervangen eñ in dien te hebben, dat zoe wanneer zy tot eenighen geaprobeerden state oft tot hueren wettigen daghe gecomen sal zyn, zy, des naebeschreven staet, zal anderwerven lauderen, approberen ende ratificeren voer zoe vele haer aengaende soude moegen zyn, de voirsc. persoenen eñ elck huerer, inder qualiteyt voirschr., in alle der bester formen vueghe, weghe eñ manieren zoe zy eñ elck hurer alderbest conste ende mochte, hebben vuytgegeven ende bekynnen mits desen vuytgegeven te hebben, voer hen, hueren erven en naercomelingen eñ in den naeme eñ qualiteyt voirschreven, jouffrouwe Marien Vuyten, dochter wylen Jans, weduwe meestere Willems wylen Vonck, voer huer, hueren erven eñ naecomelingen, een huys, metter schaelgien eñ allen anderen zyn toebehoirten, gestaen te Loven, in de Predickeren strate, aen de Poerte van den Godshuyse van den Predickeren, te Loven, tusschen de goeden desselfs Godshuys ter eenre, de goeden des sieckgasthuys, te Loven, ter andere zyde, erffelyck te houden en te besitten op 't recht daer te voeren vuytgaende, etc. » *Acte du 7 septembre 1553,* 2ª.

Le partage de la succession des époux Morillon-de Mil eut lieu devant nos échevins, le 20 août 1561. Nous publions en note le texte de l'acte rédigé à cette occasion. On y constate que l'avoir de cette famille consistait en obligations et rentes [1].

[1] « Eene scheydinghe eñ deylinge geschiedt eñ gemaect zynde tusschen heeren eñ Mr Maximiliaen Morillon, licenciaet in beyden rechten eñ proest van Arien, zone wylen Mr Ghuyde Morillon, in synen tyt secretaris der Keyserlycker Majesteyt, eñ jouffrouwen *Elisabeth de Mille,* gehuysschen, doen sy leefden, ter eenre; jouffrouwe Franchoyse Morillon, suster des voirsch. heeren en Meesteren Maximiliaens, met consente ende auctorisatie Mr Jheroens van Winghe, huers mans, nu ter tyt rentmeester der stadt van Loeven, ter tweeder; ende jouffrouwe Marien Morillon, oock suster des voirsch. heeren en Mrs Maximiliaens, ter derden syden, op eñ van den goeden eñ renten op hen midts der doot en aflyvicheyt der voirsch. hueren ouders op hen verstorven en gedevolueert, te deylen :

» Syn bleven eñ gevallen den voorsc. heeren en Mren Maximiliaens Morillon, in syne deylinghe, de renten nabeschreven : ierst eene rente van hondert Karolus gulden, te xx stuvers 't stuck, erffelyck, aen en op de goeden des heeren van Nassouwen, daeraff de brieven zyn in date..... Item, noch hondert gelycke Karolus gulden, erffelyck, staende geypothiceert met brieven op de domeynen en de drye staten 's lants van Brabant, vercregen by transporte van Anthoen van Namen, geheeten Estamre. Coram Berthyns, Reyniers, augusti xxa ao xvc lxj.

» Syn bleven eñ gevallen der voorsc. jouffrouwen Franchoyse Morillon, met consente als voer, twee hondert eñ dertich Karolus gulden, erffelyck, in vier diversche partyen, zoo op de domeynen ons genadighs Heeren, int quartier van Loeven, als op de staten, te weten : vyftich Rynsgulden erffelyck op de domeynen, met brieven in date den xij julii ao xvc xxxvj, ende op de staten ierst hondert Rynsgulden, erffelyck, met brieven, in date xvij januarii ao xvc xlvj.

» Item, liiij Rynsgulden, erffelyck, met brieven, in date decembris xxij, ao xvc xlvj. Ende de resterende xxvj Rynsgulden, erffelyck, met brieven in date..... Item, alnoch achtenveertich gulden, erffelyck, by den voorschreven deylgenooten met scepenen brieven van Loeven, in date....., gereserveert aen eñ op een huys met synen toebehoorten gestaen te Loeven, in de Prediceeren strate, naest de poorte aldaer, nu ter tyt toebehoorende der weduwe Meesters Wil-

Gui Morillon laissa quatre enfants[1], savoir :

lems wylen Vonck. Item, alnoch vyfthien Rinsgulden, erffelyck, by Emonden wylen de Ferry personeel bekindt. Item, alnoch seven Rinsgulden en xvj stuvers, erffelyck, staende op 't huys met allen synen toebehoorten, geheeten het *Wilt Wyff*, gestaen te Loeven, op de groote Merkt.

» Syn bleven eñ gevallen der voirscreven Jouffrouwen Marien Morillon de renten nabescreven, te weten : drye hondert Karolus gulden, erffelyck, in vier diverssche partyen, staende op de domeynen Ons Genadigen Heeren des Conincx, int quartier van Bruessele, eñ op de drye staten des lants van Brabant, daeraff de brieven syn in date.....

» In den iersten es conditie dat in dyen de rente van vyfthien Rynsgulden erffelyck, staende op Emonden Ferry, namaels bevonden wordde quaet eñ van onweerde te wesen, eñ onsekerlyck te staen, door die insolventheyt van zynder weduwe eñ erffgenamen, dat in dyen gevalle de voorsch. M^r^ Jheronimus van Winghe eñ syner huysvrouwe sullen dyen aengaenden wordden geïntegreert by den voorsch. Proest eñ jouffrouwen Marien, zyner sustere, die hen een yegelyck van hem sullen moeten besetten vij Rynsgulden, erffelycke rente, den penninck achthiene, oft den selven Meester Jheroenen eñ zyner huysvrouwe daer voor opleggen, in gereeden penninghen, de somme van hondert ende tachtentich Karolus gulden, te xx stuvers tstuck, eens. Eisdem.

» Item, es conditie dat nader afflyvicheyt des voorsch. heeren Maximiliaens der voorsch. jouffrouwen Marien Morillon sal, in huer partaige, van des voirsch. heeren Maximiliaens goeden, volghen de hondert Karolus gulden, erffelyck, op den heer van Nassouwen staende, te lossen den penninck xviij. Ende dat midts dyen de voorsch. Meester Jheroen in synnen partagie renten heeft oock den penninck xviij eñ xx den voorsch. M^r^ Maximiliaenen in deylinghe, als voor gevallen, met sulcken verstande dat de voorsch. M^r^ Jheroen en syne huysvrouwe oft d'actie hebbende, daer tegen sullen volghen gelyke hondert Carolus gulden, erffelyck, de welcke staen op den voorsch. Anthonus van Namen, geheeten Estamere. Eisdem.

» Item, de voorsch. heer eñ Meester Maximiliaen heeft gelooft te coopen hondert Carolus gulden, erffelyck, teghen den penninck xvj, met xiiij^c^ lxxxiiij Rynsgulden die hy by slote van rekeninge den starfhuyse van hen voorsch. moeder resteert, en sal suppleren de coste totten xvj^c^ eens, en sal sy selven daer doen inne goeden, de welcke sullen versterven op zyn twee susters gelyck tusschen hen, nae zyner afflyvicheyt, te deylen. Eisdem. » *Acte du 20 août 1561*, in 1^a^.

[1] Deux garçons moururent en bas-âge; ils figurent sur le volet du

1° Maximilien ; 2° Antoine ; 3° Françoise [1] ; 4° Marie.

Nous allons faire connaître les renseignements que nous avons trouvés sur chacun de ces personnages.

Maximilien Morillon, né à Louvain vers 1518, embrassa l'état ecclésiastique et prit, à l'université de notre ville, le grade de licencié dans les deux droits. Il n'était pas encore gradué le 11 octobre 1544 [2] ; mais il figure avec la qualification de *maître* dans un acte du 19 mai 1548 [3]. Morillon, qui était un homme d'un esprit supérieur, fut d'abord chanoine et écolâtre d'Arras. Comme écolâtre il remplaça maître Jacques de Roz, lequel avait résigné ses fonctions en faveur de notre compatriote, à charge d'une pension de 50 florins, ainsi qu'il résulte d'un acte du 5 juillet 1555 [4].

triptyque de Michel Coxie, qui représente Gui Morillon et ses fils Maximilien et Antoine.

[1] Et non *Elisabeth,* ainsi que nous l'avons dit, par erreur, dans notre première notice.

[2] « Allen dat Maximiliaen Moriellon, yerst ratificerende en approberende alle 't gene des by Joris Moons, van zynen weghe gedaen es, enz. » *Acte du 11 oct. 1544,* 2ª.

[3] *Acte du 19 mai 1548,* 3ª.

[4] « Item, maistre Maximilien Morillon, escolastre et chaisnoine d'Arras, in presentia, at déclaré que comme il soit que révérend père en Dieu l'abbé de Warneton, diocèse de Tervaen, avecq son couvent, sont prest de consentir sur leur monastère l'assignation ou réservation d'une pension de cincquante florins, de quarante groz pièce, à vénérable personne Monsieur maistre Jacques de Roz, sa vie durant, pour avoir résigné l'escolastrerie d'Arras audit Morillon, icelluy Maximilien Morillon veullant recognostre la bonne foy audit seigneur abbé et couvent, at promis et promet par le contenu de

Antoine Perenot de Granvelle occupait alors le siége épiscopal d'Arras. De même que Morillon, l'évêque était originaire de la Bourgogne. Le célèbre prélat, qui fut créé cardinal en 1560, sut apprécier les mérites de l'écolâtre de son chapitre et conçut pour lui une vive amitié. Par son intervention, Morillon obtint la dignité de prévôt du chapitre de la collégiale de Saint-Pierre, à Aire, en Artois [1].

Appelé en 1561 au siége archiépiscopal de Malines, le cardinal de Granvelle rapprocha Morillon de lui en le nommant son vicaire général. A partir de cette époque notre compatriote s'attacha à la fortune du prélat comme à la sienne propre. La constance de Granvelle dans son attachement à son vicaire général et la dictature qu'il lui donna dans le gouvernement de son diocèse démontrent assez la haute valeur de l'ecclésiastique louvaniste. En 1564 le prélat partit pour l'Espagne, laissant à son vicaire général l'administration de son archevêché. On sait qu'il s'en acquitta avec distinction.

cestes les indemner de la dite pension de cinquante florins, ensamble de tous dommages on interestz que à raison d'icelle ledit monastère peuldroit encourir et qu'il le payera pour eulx audit S^r de Roz, soub obligation de tous ses biens temporels et spirituelz, présent et advenir, renuntierende in forma. Coram Rombouts, Reyniers, julii v^a a° xv^c l v°. » *Acte du 5 juillet 1555, inscrit après le 7 du même mois,* in 2^a.

[1] « Item, magister Jeronimus van Wynghe, filius quondam Nicolai, in presentia, contulit venerabili domino et magistro Maximiliano Morillon, utriusque juris licentiato, ecclesie Ariensis preposito et reverendissimi domini archiepiscopi Mechliniensis vicario generali, hereditarii redditis quindecim florenos *Caroli,* etc. » *Acte du 7 novembre 1571,* 2^a.

Le 16 septembre 1568, Morillon procéda à Louvain à l'*acceptation* des limites du diocèse. L'autorité communale lui fit offrir à cette occasion douze cruchons de vin du Rhin [1]. Vivant dans la

[1] » Ten selven dage (15 september 1568) wardde den rade van der stadt geadverteert, eñ by expressen brieven van den hertoch van Alve bevolen, van doen voortaen den Eertsbisschop van Mechelen te kynnen voer hunnen geestelycken oversten, ende hem te dragen alle respect ende onderdanicheyt als tot zynen laste van Eertsbisdomschape behoort, sonder des te wesen in gebreke, alzoo de brieven hier geinserreert des naider begrypen eñ navolgen :

» *Don Fernando Alvares, de Tolledo, duc* » *d'Alve, lieutenant-gouverneur et capitaine* » *général.*

» Très-chiers et bien aimez,

» Le Roy nous a mandé de faire mettre l'Archevesque de Malines » ou son vicaire en possession de ses limites et faire publier la bulle » d'icelles, et comme la ville de Louvain, avecq son district et com- » prinse, est desdictes limites, nous vous en avons voulu advertir » par cestes et vous ordonner, comme nous vous ordonnons, de » recognoistre dès cy en avant ledit Archevesque pour votre supé- » rieur ecclesiastique et de luy porter le respect et obéissance qui à » sa charge archiepiscopale appartient, sans y faire faulte. A tant » très-chiers et bien aimez, Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte » garde. De Maestricht, le vj de septembre 1568.

» Soubz escript :

» Et soubzsigné : » Duc d'Alve.

» Courteville. »

Lecta in consilio oppidi Lovaniensis, sept. xv^a 1568.

« Op ten xvj^en septembris, sinte Lambrechts avont, voer noene, is in den Goidshuyse van de Augustynen die voorschreve bulle, by den commissaris M^r Peeter Asseliers, raedt in Brabant, gepubliceert, ende heere Maximiliaen Morillon gestelt vicarys des heeren cardinaels Granvelle, als eertsbisschop van Mechelen, met declaratie van het district eñ begryp van een yegelyken van bisschoppen limiten, nae forme van den stucken daeraff zynde, die voir de stadt zouden dienen geregistreert.

» Ten selven tyde voer noene is die voirschreven Heere vicarys, myn heere Morillon, ten huyse M^r Jheroens van Wynge, by Roeloffs, borgemeester, Lynden, Liedekerken, schepenen eñ Schore, raedt

société austère de Viglius, en rapport journalier avec les hommes les plus distingués de l'époque, il exerça une influence considérable. L'autorité communale de Louvain le tenait en grande estime et invoqua souvent son intervention pour l'obtention de l'une ou l'autre faveur [1]. Dans ces temps

met J. Lievens, beschoncken geweest met xij stadtstoopen Rinswyns, gelevert by den weert in den Haze. » *Résolution du magistrat,* f° 24.

[1] Voici quelques extraits des résolutions du magistrat qui le constatent :

« Ten selven daghe (11 martii 1561, stilo Brabantiæ), es myn heere Morillon, ter ordinantien van den rade van der stadt, beschoncken, by mynen heere vander Lynden, borgemeester, met R. de Rycke, pensionaris, met vj stadtstoopen Rinswyns, ende es hem gerecommendeert 't geestelyck hoff van Mynen Heere den Cardinael, aengaende d'officiaelschap alhier te moegen houden. » *Résolutions du magistrat,* f° 248 v°.

« Ten selven dage (14 august 1562) es Jan Lievens belast eñ heeft oick geschreven aen myn heere Morillon ten eynde hem believen soude zoo vele te solliciteren aen de ghene hem soude duncken geraden, ten eynde doctoir Ramus van hier nyet en soude vertrecken naer Douay, aldaer hy hem nochtans geaddiceert hadde. » *Ib.*, f° 283 v°.

« Loven kermesse (1563). Den heere Morillon, proofst van Arien, enz., per Winge, iiij stadstoopen. » *Ib.*, f° 360.

« Ten selven daghe (30 augusti 1564) es by J. Lievens den brueder des heeren presidents Viglii, (te) Sinte Geertruyden wesende aen tafele, gepresenteert den wyn van deser stadtwege, met vj deser stadstoopen, daeraff die selve heere president der stadt zeer bedancten, ter presenten van Morillon eñ vele ànderen, Vriesch geselschap. » *Ib.*, f° 25.

« Ten selven daghe (10 sept. 1565) mynen heere Morillon, Proefst van Arien : beschoncken, doer Winge, rintmeester, by billette geteeckent, Edelheere, met iiij stadtstoopen Rynswyns. » *Ib.*, f° 142 v°.

« Decembris ultima 1567, heeft J. Lievens, ter ordinantie van der stadt, geschreven aen den president Viglium, ten eynde M^r^ Cornelins Gemma soude moegen obtineren de lesse van Biesius, voer zoo vele d'augmentatie van stipendie van der Majesteyt aengaet, de welcke brieven J. Lievens selver leverde in handen des heeren

difficiles, il rendit à sa ville natale les services les plus considérables.

Proofst Morillon, ten huyse Mr Jeronimi van Winge, zyns swagers, om die zake mede voorts te recommenderen. » *Ib.*, fo 383.

« Op ten xxxen augusti (1569) namp Zonnius, als bisschop van 's Hertogenbossche zyn possessie, in d'abdye van Tongerloo, vergeselschapt metten vicaris des cardinaels Granvelle de heer Morillon, doctor Elbertus, en meer andere. » *Ib.*, fo 50.

« Op ten xen november (1569), Sinte-Mertens avont, is myn heere Morillon, Proefst van Arien eñ vicaris des Erwsten heere Eerstbisschop van Mechelen, van stadtwegen, by Liedekerke, borgemeester, en van Winge, rentmeester, te Predickeeren, in der kercken, beschoncken geweest met vj stadtstoopen Rinswyns. » *Ib.*, fo 175.

« Ten selven daghe (3 maert 1570), hebben Grave, Schore, Winge en J. Lievens alle debvoir gedaen om te spreken mynen heer den (vicaris) des heeren cardinaels van Mechelen, maer niet in dier qualiteyt dan als sunderlinge kynnesse hebbende en vrient van mynen heere den president Viglio, ende andere, om te weten oft zyner Majesteyt wille hadde van eenige fondatien te doen van studenten, hoedanich die waren van chorallen oft anderssints, eñ dat men de stadt Loven daerinne soude willen houden voor geprefereert als d'outste, nootelyxste t'onderhouden eñ mede behoeffelycxste, mits de menichfuldicheyt van de faculteyten, en mede ten grooten welvaren van allen den landen van herwaertsovere; alle welcke en meer andere magistero Jheronimo voorschreven betrouwt zyn; en oick eodem magistro Johanni Lievens, rapport gedaen, heeft den voirschreven heere Proost gesproken, eñ hy den heere president daeraff soude spreken offter eenich gewach van den voorschreven fondatien ware om nyet te vergeefs yet te solliciteren d'welk te laste des voorschreven van Winge, als swager desselffs heeren Morillon, gelaten is te weten; depost eodem, want Grave, Schore, Winge, voorschreven eñ J. Lievens den heere Proefst Morillon gesocht hebben, nyet thuys en vonden, heeft Winghe des te laste genomen eñ den voorschr. heere Morillon, zynen swagere, in den name van de stadt, des voorschreven gebeden, die hem belooffde den heere president Viglio daeraff te spreken eñ vernemen offt yet aff ware of nyet, en des der stad t'averteren. » *Ib.*, fo 209.

« Ter selver kermessen (2a sept. 1570) is den heere vicaris Morillon, by billette op tregistere gescreven en gelevert Liedekerke, beschonken geweest met . . . stadtstoopen rynswyns. Ende zynen swagere Mr Didier van tSestich, alsnu ordinari sraidsheere in Brabant,

Morillon était très-attaché à Louvain. Il assistait annuellement à la Kermesse, descendant chez son beau-frère maître Jérôme van Winge, qui demeurait rue de la Promenade, à côté de la maison *la Cour de Mons*. A l'occasion de sa présence à la fête de la cité, l'administration communale n'oublia jamais de lui faire offrir 4 ou 6 cruchons du vin du Rhin [1].

Il remplit les fonctions de vicaire général jusqu'en 1582, lorsque le cardinal de Granvelle résigna l'archevêché de Malines.

met iiij stadtstoepen, by billetten geschreven en gelevert als voere. » *Ib.*, f° 282.

6 aug. 1571. « Ten selven daghe, hebben die borgemeester eñ J. Lievens mynen heere den vicaris Morillon oick gesproken van der zaken van den torre en gerapporteert die voirige antwoorde van den heere rectoor, eñ gerecommendeert d'intercessie en in alles die goede recommandatie, die te laste namp die gedeputeerde van de universiteyt, ten minsten ij daeraff te spreken, en daernae dach eñ raidt en genocch advys van te hove daerop te procederen. » *Ib.* f° 36.

« Augusti XXVIJ (1571) hebben die borgemeester, Schore ende J. Lievens den prelaet van Villers gebeden om den dienst vande hoochmisse op Loven kermissdach naestcomende te willen doen, ende alzoo de selve bynnen deser stadt den mytere alnoch nyet en mocht dragen, zonder voorgaende consent van den vicaris van den bisschop van Mechelen, hebben die voirgenoemde Schore, Lievens tzelve consent verwarfen, van den substituyt van den vicaris Mr Davidt van tSestich, die daerinne gewillichlyck accordeerde, eñ den abt, by Schore, Lievens daeraff geadverteert, die daerop toeseyden den voirschreven dienst te doen, ende hem tegen alsdan bynnen deser stadt te vynden, wederomme comende van Roosendaele, daer hy reysde om eenen te professeren. » *Ib.*, f° 51.

« Des maendaegs september 3a (1571), heeft borgemeester Schore alleen getekent d'billet van zess stadtstoopen rinswyns by J. Lievens, int huys van Dornick, den heere vicaris generael mynen heere Morillon nyet thuys vyndende, gegeven in d'eygen handen Mr Jheronimus van Winge, zyns swagers, die te laste namp den schinck eñ presentatie, in den name van der stadt, hem te doene. » *Ib.*, f° 52.

[1] Voyez la note précédente.

Morillon arriva à l'épiscopat à une époque très-difficile. A la mort de son prédécesseur, l'évêque Pintaflour, le prince d'Épinoy, gouverneur de Tournai, tenait le parti des États et, partant, était peu favorable aux catholiques. Les États se mêlèrent de l'affaire. Ils appelèrent au siége vacant Conrard d'Oyenbrugghe, chanoine et chantre de la cathédrale. Mais cette nomination ne fut jamais confirmée par le pape, et, à la rentrée du prince de Parme, le titulaire se retira en Hollande; il mourut à Leiden en 1612. De nouveau maître de Tournai, le roi nomma, en 1582, Maximilien Morillon.

Le nouveau prélat reçut ses bulles de préconisation le 10 septembre 1583, et prit possession de l'évêché le 16 du même mois. Il fut sacré, dans le chœur de la cathédrale, le 16 octobre suivant, par Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, assisté de Remy Driutius, évêque de Bruges, et Jérôme Liétard, abbé de Saint-Ghilain en Hainaut [1]. Le lendemain il fit sa joyeuse entrée en habits pontificaux. Il partit de l'abbaye de Saint-Martin, accompagné de ses deux archidiacres et précédé de son chapelain portant la crosse et d'un autre ecclésiastique portant la mître. Le chapitre se rendit au-devant du prélat jusqu'à la porte abbatiale de Saint-Martin, et lui présenta ses hommages par l'organe du doyen. Morillon répondit d'une manière affable au discours de ce dignitaire, remit au prévôt la liste des bannis et se rendit ensuite processionnellement à la cathé-

[1] Gazet, *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, p. 241.

drale. Après l'entrée du cortége, le doyen chanta une messe solennelle, suivie du *Te Deum*. Cette cérémonie terminée, on conduisit l'évêque dans une maison canonicale, par le motif que le palais épiscopal était occupé par le prince de Parme. Morillon, qui était, au dire de Du Fief, un prélat d'une rare prudence, d'un vaste savoir et d'une grande habilité [1], ne resta pas longtemps à la tête de l'église de Tournai. Il mourut subitement, le 26 mars 1586. Son corps fut exposé dans l'une des salles de l'évêché. Ses funérailles eurent lieu avec le cérémonial habituel. Il fut inhumé dans la cathédrale, à l'entrée du chœur, près du siége du trésorier. Son neveu, le chanoine van Winge, lui fit élever un mausolée en marbre. Il y était représenté couché, en habits pontificaux, avec la mître et la crosse. Le mausolée était orné des armoiries du défunt, ainsi que de l'inscription suivante, rédigée par le chanoine van Winge :

D. O. M.

MEMORIÆ MAXIMILIANI MORILLON, VIRI OMNIBUS
ANIMI VIRTUTIBUS DOCTRINAQUE PRÆSTANTISSIMI,
ET IN REBUS ECCLESIÆ PUBLICISQUE PROCURANDIS
PRÆCLARISSIME VERSATI; QUI POSTQUAM
COMPLURES PER ANNOS MECHLINIENSIS ECCLESIAM
CARDINALIS ET ARCHIEPISCOPI GRANDVELLANI
VICARIUS REXISSET, AD TORN. EPISCOPATUM
PROVECTUS TRIENNIS PLUS MINUS IN EA
SEDIT. H. H. B. M. P. P. OBIIT PROPE
SEPTUAGENARIUS XXVI MARTII ANNO DOM. MDLXXXVI [2].

[1] « Summa erat gravitate, maximo ingenio, acri judicio, præclarâ doctrinâ omnisque genere præditus. » *Mémoires de Dufief.*

[2] J. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches historiques sur la cathédrale de Tournai.* Tournai, 1843, t. II, pp. 110-112.

L'évêque laissa un testament. Il avait nommé pour exécuteurs testamentaires Jean Hauchain, archevêque de Malines, et Jean van Malderen (Malderus), doyen de Leeuw-Saint-Pierre, depuis évêque d'Anvers. Par un codicille il légua une somme de 400 florins du Rhin, à l'effet de faire célébrer annuellement, à l'autel situé à côté du tombeau de ses parents, à Saint-Pierre, à Louvain, quatre messes, savoir : les 11 octobre et 20 décembre, anniversaire des décès de ses père et mère, ainsi que le jour anniversaire de son décès. Ces messes devaient être célébrées par le curé. Pour chaque messe le curé devait recevoir 8 sols, le vicaire ou chapelain 2 sols, le sacristain, pour le placement de quatre cierges en cire, 3 sols. On devait, en outre, distribuer, à l'occasion de ces anniversaires, deux pains par personne à douze indigents; et remettre à chacun de ces pauvres 2 sols, pour acheter de la viande ou du poisson. Le 3 décembre 1586, Embert Everaerts, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre, Jérôme Leunis, bourgmestre, et Michel Goerts, maîtres des pauvres de la dite paroisse, acceptèrent, devant nos échevins, des exécuteurs testamentaires de l'évêque, la somme de 400 florins du Rhin, laquelle fut inscrite sur une propriété appartenant au couvent des Dames Blanches, située au *Blauwenput,* hors la porte de Diest [1].

[1] « Item d'eerweerdigen heere ende Mr Embertus Everaerts, doctoir in der heyliger Godtheyt, pastoor der kercken van Sinte-Peeters, binnen deser stadt, Jeroen Luenis, nu ter tyt borgemeester, ende Machiel Goerts, beyde als huysarmeesters van de zelve pro-

Lodovico Guicciardini, qui dut connaître personnellement Morillon, l'appelle un « sçavant et

chie, ende hebben, in tegenwoordigheyt van schepenen van Loeven, naebescren, gestaen, gekent ende geleden, kennen ende lyden, mits desen, dat zy, in gereeden gelde, hebben ontfangen van mynen eerweerdichsten heere die aertsbischop van Mechelen, heere Janne Haulchyn, ende van heere Jan van Maldre, lantdeken van S^t^-Peeters-Leeuwe, beyde executeuren van den testamente wylen myns eerweerdigsten heere, heer Maximiliaen Morillon, bisschop van Dornick, die somme van vier hondert rinsgulden, eens, die de voersch. heere bisschop van Dornick heeft gelaeten, gelegateert ende gemaeckt, by zekere codicile, om, ter eere Godts ende salicheyt der zielen van zyner ouders ende vrienden, te besetten dat gelesen soude worden, binnen der kercke van Sinte-Peeters, tot Loeven, aen den aultaer naest het graff van zyner ouders, vier messen 'tsjaers, te weten : den derden ende XJ^en^ octobris, den XX^en^ decembris ende op zynen overlydach, die es geweest den XXVJ^en^ meert anno XV^c^ LXXXVJ, by heere den Overprochiaen der zelver kercke, met *de profundis* en *collecte*, *absolve quesimus, Domine et fidelium*, naer de messe op het voersch. graf, daer de selve prochiaen voer hebben zal t'elcker reysen acht stuvers, ende zyne onder-prochiaen oft capellaen, voer zyn assistentie, twee stuvers, ende den over-coster, mits settende vier wassen kerssen die berren sullen durende die voersch. messe t'elcker reysen drye stuvers, ende voer twelff huysarmen ten kennisse van den naesten bloye des voorschreven besitter, te Loeven woonachtich synde, twelff almoessen elcken van twee broeden van eenen stuver 't stuck, met twee stuvers in rentvleesch oft herinck op vischdagen ende twee stuvers in gelde, daer voer de zelve testatuer heeft bevolen te coopen een erffelycke rente van twintich rinsgulden, tot twintich stuvers brabants, die welke rente nu sints desen geypothiceert wordt, by advyse van den voerschreven heere prochiaen ende huysarmeesteren van Sinte-Peeters, den penninck twintich losbaer, op de goeden van den cloester van de Wittevrouwen, binnen Loeven, daertoe hebbende consent van mynen Eerweerdigen Heere die Aertsbischop van Mechelen, verworven op ten. . . . . .

» Ende specialycken op zeven boenderen lants, gelegen op de Blauwputt, by de Loo, regenoten de goeden van der Predicheeren alhier, ter eenre, joncker Charles de Brimeur ter andere, de weduwe van Vileers ter derder, ende Daniel van Asche ter vierdere zyden, de welcke zeven boenderen lants vrouwe Maria van Craenenvelt, priorinne, Anna de Haze, Cornelia van Colen, Anna van der Hoeven,

rechercheur des antiquités [1]. » Les fonctions qu'il occupa ne lui laissèrent guère les loisirs de rédiger des livres. Il ne publia rien. Mais il laissa une collection de lettres politiques, adressées au cardinal de Granvelle. M. Weiss a publié plusieurs de ces lettres [2]. Elles témoignent que cette correspondance doit offrir le plus haut intérêt pour l'histoire de la révolution du XVI^e^ siècle. La Commission royale d'histoire avait chargé feu Mgr de Ram de publier cette correspondance; mais la mort l'a empêché de réaliser ce projet. Les lettres de Morillon vont être mises à la lumière par M. Edmond Poullet, professeur à l'Université catholique de Louvain. On a pu apprécier Granvelle depuis la publication de sa correspondance; jusqu'ici on n'a pu apprécier Morillon, faute de connaître ses écrits. M. Poullet, en éditant la correspondance du prélat belge, rendra un incontestable service aux études historiques. Il nous permettra, en outre, d'apprécier à sa juste valeur

Christina van den Berghe, procuratersse, alle tzamen religieusen van den zelven godshuyse van de Wittevrouwen, en alle tzelve godshuys representerende, met consente als voere, ende voerts by overstaen heer ende meester Henrick Cuyck, doctoir inder heyliger Godtheyt, hennen oversten ende vicaris van den Eerweerdichsten Heere den Aertsbischop van Mechelen, by maniere ende wysdomme, hebben opgedragen, ende de voersch. heer Embertus Everaerts, pastoor, ende den voorschreven Jeroen Luenis daer inne gegoet ende geerft, etc. » *Acte du* 3 *décembre* 1586, in libro 1586, 2^a^.

En marge de cet article on lit : « De schepenenquittantie deser rente van xx rinsgulden staet aprilis vIJ a^o^ 1607, in hac Camera. »

[1] Guicciardini, *Op. cit.*, traduction de F. de Belleforest. Anvers, 1582, p. 86.

[2] M. Ch. Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle,* t. VII, p. 453 ; T. VIII, p. 365.

un homme que Guicciardini a placé parmi les illustrations de Louvain.

Antoine Morillon, le second fils de Gui, fut également un savant distingué. Guicciardini l'appelle un homme « très-docte et grand antiquaire et très-expérimenté dans la cognoissance de toute sorte de simples [1]. » Il fut donc non-seulement un grand archéologue, mais un botaniste très-entendu. On sait que le cardinal de Granvelle l'avait envoyé en Italie pour y étudier les monuments de l'antiquité et qu'il explora presque tous les édifices anciens de Rome et de Naples. Le 7 septembre 1553, il était absent du pays, ainsi qu'il résulte d'un acte de cette date, reçu par les échevins de Louvain. Par malheur la mort l'enleva à la science à la fleur de l'âge et avant qu'il eût pu faire jouir le public des fruits de ses investigations. Il expira le 9 octobre 1556.

Les frères Maximilien et Antoine Morillon étaient des collectionneurs zélés de médailles anciennes. Guicciardini les cite parmi les numismates les plus distingués des Pays-Bas [2].

Nous avons vu que Gui Morillon laissa deux filles. L'aînée, Françoise Morillon, se maria à maître Jérôme van Winge, procureur à Louvain; la cadette, Marie Morillon, devint l'épouse de maître Didier van 't Sestich, d'abord conseiller au Conseil souverain, ensuite chancelier du Brabant.

[1] Guicciardini, *Op. cit.*, p. 86.
[2] Guicciardini, *Op cit.*, p. 376.

Jérôme van Winge, qui épousa, avant 1553, Françoise Morillon, était veuf de Josine Boxhoren, fille de Léonard Boxhoren, échevin de Louvain. Né en cette ville, en 1510, il était fils de Nicolas van Winge, boucher, et de Marie Wagemans. Ce Nicolas van Winge, le père de Jérôme, n'était pas un négociant ordinaire; c'était un des citoyens les plus aisés de Louvain. Il possédait une vaste demeure rue de la Promenade, à côté de *la Cour de Mons*, une grande ferme avec terres et prés, à Vaelbeke, des terres, à Willebringen, et trois bancs à la boucherie[1]. Le célèbre auteur de la traduction flamande de la Bible, éditée à Louvain, en 1548, par ordre de Charles-Quint, était le propre frère de maître Jérôme van Winge. Il portait le nom de Nicolas van Winge et était chanoine régulier du monastère de Saint-Martin. Il avait en outre trois sœurs : 1° Marie, religieuse au couvent de Sainte-Claire; 2° Marthe, religieuse au couvent de la Mi-Rue; et 3° Madeleine, religieuse au couvent des Annonciades, à la *Biest*[2].

Notre Jérôme van Winge était un homme qui jouissait à Louvain d'une certaine considération. Il entra au Conseil communal en qualité de doyen de la draperie en 1550. Il fut échevin en 1551, 1554, 1559, 1562, 1567, 1571, 1572 et 1573; receveur en 1552, 1555, 1560, 1565, 1568; doyen en 1558 et 1563.

[1] *Acte du 6 août* 1539, 1ª.
[2] *Idem.*

Il paraît que les lettres et les arts furent en honneur dans la famille van Winge. Marie, la sœur de Jérôme, en dictant en 1539 son testament, légua une somme de 10 florins Carolus au profit de son frère Nicolas van Winge, chanoine de Saint-Martin, à l'effet de lui permettre d'acheter des livres pour être déposés dans la bibliothèque de son monastère [1].

Jérôme van Winge paraît avoir aimé les beaux-arts. Il résulte de l'inventaire de ses meubles, dressé le 7 mars 1579, qu'outre son propre portrait et celui de sa femme, il possédait les tableaux suivants : 1° *une Sainte-Vierge;* 2° *Jonas;* 3° *Saint-Jérôme;* 4° *Saint-Jérôme,* sur toile; 5° *Saint-Jérôme,* plus petit que le second; 6° *portrait de Gui Morillon;* 7° *portrait de l'évêque de Cambrai de Berges;* 8° tableau sur toile représentant *Maximilien et Antoine Morillon,* étant enfants; 9° triptyque représentant *le Calvaire;* 10° *une Sainte Vierge,* sur bois; 11° *un Ecce Homo;* 12° *la Conversion de Saint Paul,* sur toile; 13° *un Calvaire,* sur toile; 14° *un Portement de la Croix,* sur toile. Il possédait, en outre, une niche renfermant un Calvaire, deux statues de Sainte Anne, une statue de Saint François et une statue de la Sainte Vierge, en albâtre [2].

[1] « ... Die somme van vyftich Karolus gulden eens, te wetene thien Karolus gulden heeren Clase van Wynghe, priestere, haer broeder, geprofessyt in den Godshuyse van Sinte Mertens, binnen Loeven, om dair mede te coepen sekere boecken den cloestere dienende, om die selve te leggen op de librarie desselfs Godshuys... » *Testament de Marie van Winge du* 6 *août* 1539, 1ª.

[2] « Scilderien : een lieffvrouwen beelt, een beelt van Jonas, sint

Jérôme van Winge et Françoise Morillon testèrent, devant le notaire Jean Bakhuys, le 1er septembre 1576. Le mari désigna pour son exécuteur testamentaire Maximilien Morillon, son beau-frère. Il mourut de la peste au refuge de l'abbaye d'Affligem, à Louvain, au mois de mai 1577. Sa femme l'avait précédé dans la tombe. Elle était morte le 24 septembre 1576, et avait été inhumée, le 26 du même mois, à l'église de Saint-Pierre, devant l'autel de Sainte-Géneviève. Le mayeur, les bourgmestres et les échevins assistèrent au banquet qui eut lieu à l'occasion de son inhumation [1].

Jérôme van Winge eut de sa femme Françoise Morillon sept enfants. En 1569 la mère se fit inscrire, avec ses enfants, dans la confrérie de la Sainte-Trinité, qui existait alors à l'église des Dominicains [2]. Cinq de ses enfants survécurent à leurs parents, savoir :

Jeronimus, een sint Jeronimus op lynwaert, een cleynder sint Jeronimus, een tafereelcken tconterfeytsel van Mr Jeronimus van Winghe en syne huysvrouwe; item, van myn heere Morillon; item, van den bisscop van Cameryck Bergis; een conterfeytsel van Maximiliaen en Anthoen Morillon, wesende kinderen, op lynwaert; een crucifix met dueren op bert, een lieffvrouwen beelt op bert, een *Ecce homo,* sint Pauls bekeeringhe op lynwaert, een crucifix op lynwaert, een cruysdraghing op lynwaert, een crucifixken. In caskens : een sinte Annen beelt, een idem, een sint Franciscus, een albasten lieffvrouwken, een cristallen spiegel. » *Acte du* 7 *mars* 1579. *Protocoles du notaire Jean Bachuys,* t. II, f° 42.

[1] *Résolution du magistrat de* 1576.

[2] « Juffvrouw Franchoyse Morilloens, uxor M. Hieronimi van Winghe, cum septem prolibus inscripta, 5 feb. a° LXIX stilo Leodiensi. » *Registre de la confrérie de la Sainte-Trinité érigée à l'église des Dominicains, à Louvain,* f° 286.

1° Maître Jérôme van Winge, licencié ès lois, diacre et chanoine de la cathédrale de Tournai. Il érigea la bibliothèque du chapitre de Tournai.

Le chanoine Jérôme van Winghe se fit remarquer par ses vastes connaissances et par son goût pour les arts. Catulle l'appelle le favori de Minerve et d'Apollon (*Minervæ et Apollinis ocellus*). Il était en relation avec les hommes les plus célèbres de son temps, entre autres avec Juste Lipse, qui lui adressa plusieurs lettres. Le désir de savoir l'avait fait entreprendre un voyage en Italie. Il se livra à de vastes recherches sur les antiquités et particulièrement sur l'histoire des évêques et de la ville de Tournai. Mais il ne publia rien, préférant, dit Du Fief, le savoir à la réputation (*scire quam sciri maluit*). Vers la fin de sa vie, il résigna son canonicat pour s'adonner plus librement à l'étude.

Il laissa plusieurs travaux, dont quelques uns reposent encore à la bibliothèque publique de Tournai. Le chanoine van Winghe mourut octogénaire, à Tournai, le 5 juillet 1637. Il fut inhumé dans la cathédrale, sous un beau mausolée en marbre, où l'on voit ses armoiries ainsi que l'inscription suivante :

SISTE, VIATOR, HIERONYMUS VAN WINGHE, LOVANIENSIS, HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS, J. U. LICENCIATUS, EX GENTE PATRICIA, QUÆ ÆVO NOSTRO TORNACENSIBUS EPISCOPUM DEDIT MAXIMILIANUM MORILLON, HIERONYMI AVUNCULUM; LÆTIENSIBUS EX COGNATORUM ABBATEM ANTONIUM; HIERONYMUM BRABANTIÆ CANCELLARIUM, AC ALIOS ALIBI VIROS SPECTABILES. IPSE ARTIUM ET NATURÆ INDAGATOR

EXIMIUS, NON SIBI, SED NOBIS RERUM EXOTICARUM ET ANTIQUITATUM MOLEM UNDIQUE CONGESSIT, AC DEMUM BONO POPULO BIBLIOTHECAM HUJUS ECCLESIÆ FUNDAVIT PRIMUS, QUAM È DOMESTICA SUA SANÈ EXQUISITA, INCHOARI VOLUIT, ET UT AUGEATUR, HÆREDEM EX ASSE INSTITUIT. ABI, VIATOR, ET PIIS MANIBUS VIRI OPTIME DE RE PUBLICA MERITI, BENE PRECARE. OBIIT OCTOGENARIUS 15 JULII 1637.

Ainsi qu'on vient de l'apprendre, c'est au chanoine van Winghe qu'on est redevable de la fondation de la bibliothèque du Chapitre, actuellement bibliothèque publique de Tournai, qu'il dota de revenus annuels et à laquelle il légua ses collections d'antiquités et de livres (plus de 6000 volumes choisis avec goût). Il fit ces dotations dans les vues les plus généreuses, c'est-à-dire pour l'utilité du clergé et des habitants de la ville et pour le progrès des lettres et de l'instruction : « Magno canonicorum, dit Catulle, et totius cleri » civitatis que bono et litterarum augmento. »

L'ecclésiastique louvaniste doit donc être considéré comme l'un des bienfaiteurs de la ville de Tournai.

2° Maître Maximilien van Winge, prêtre, chanoine et trésorier de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Il mourut avant 1608.

3° Philippe van Winge, maître ès arts. Celui-ci était un savant archéologue et un dessinateur distingué. Nous avons publié, dans notre premier travail, quelques renseignements sur cet antiquaire louvaniste. Tres-versé dans les lettres anciennes, il se rendit en Italie et y explora les monuments primitifs du christianisme en compagnie de Bosio

et de Ciacconius. Pendant son séjour à Rome, il fit la connaissance du célèbre graveur néerlandais Henri Goltsius et de l'orfèvre Jean Mathysen. C'est en société de ces artistes qu'il se rendit à Naples en 1591 [1]. On sait qu'il mourut, à la fleur de l'âge, à Florence en 1592.

4° Antoine van Winge, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à la célèbre abbaye de Liessies, dans le Hainaut. Après avoir rempli les fonctions de proviseur, il fut, en 1610, proclamé abbé de son monastère. C'était un religieux très-instruit. Il édita, en 1633, chez Moretus, à Anvers, les œuvres de Ludovicus Blosius. Antoine van Winge mourut à Mons en 1637.

5° Barbe van Winge se maria à maître Gaspard van Habbeke, licencié ès lois, avocat au Conseil du Brabant, lequel mourut jeune. De cette union naquit un fils, Maximilien van Habbeke [2], qui

[1] C'est van Mander qui nous apprend ce fait : « Ontrent het lest van apriel des selven jaers (1591), dit cet auteur, trock hy (Goltsius) van Room nae Napels, met zyn vriendelyck reysgheselle Jan Matthyssen, silversmit, en een gheleert jongh edelman van Bruyssel, geheeten Philips van Winghen. » (Voyez Carel van Mander, *Het leven der nederlandsche en hoogduitsche schilders*. Alckmaer, 1604, in-4°, p. 283 v°). L'auteur se trompe sur le lieu de naissance de Philippe van Winge, qui était natif de Louvain et non de Bruxelles.

[2] « Eerw. Heere eñ meester Maximilien van Winge, priestere, canonick eñ Tresorier der collegiaele kercke van Sinte-Goedelen, binnen Brussele, jouffrouwe Barbara van Winge, weduwe wylen Mr Jaspars van Habbeke, suster des voorsch. heere eñ meestere Maximiliaens, eñ Eerweerdigen heer en Mr Jheronimo van Winge, licentiaet in beyde rechten, diaken eñ canonick van onser lieve Vrouwe kercke, binnen der stadt van Dornick, insgelyks broedere des voorsc. Maximiliaens eñ van jouffrouwe Barbara van Winge, alle kinderen van Mr Jheronimus van Winge en jouffrouwe Franchoyse Morillon, gehuysschen als zy leefden, enz. » *Acte du 9 juin* 1595, *in libro* 1594, 3a.

entra dans la Société de Jésus. Celui-ci ayant légué tous ses biens au collége des Jésuites de Louvain, on procéda, le 1 décembre 1608, devant maître Michel van Villers, secrétaire de la dite ville, au partage de la succession des époux van Winge-Morillon. A cet acte furent présents maître Jérôme van Winge, chanoine à Tournai, et Maximilien van Habbeke, assisté de Guillaume Veranneman, recteur du collége des Jésuites de Louvain. Les rentes et créances échurent au chanoine van Winge et les immeubles aux Jésuites. Les biens délaissés par l'évêque Maximilien Morillon restèrent indivis, par le motif sans doute que le chanoine van Winge en avait l'usufruit [1].

[1] « Alsoo die goeden achterghelaeten by Mr Jheroen van Winghe ende Jouffrouwe Franchoise Morillon, gehuysschen, als zy leefden, naer heure doot ende afflyvicheyt by heer ende meester Maximiliaen van Winghe, canonick ende Tresorier van Sinte Goedelen, binnen Brussel, heer Anthonis van Winghe, religieulx ende Procurator des Goidtshuys van Liessies; heer ende meester Jheronimus van Winghe, diaken, licentiaet in beyde rechten ende canonick van de cathedraele kercke van onser liever Vrouwen, tot Dornick; meester Philips van Winghe, ende jouffrouwe Barbara van Winghe, weduwe wylen heer ende meester Jasparis van Habbeke, alle kinderen by de voorsch. gehuysschen achterghelaeten, zyn, pro indiviso, ghenoten, ghebruyckt ende gheproffyteert gheweest, sulex ende zoo dat den eenen van hun mach meer ghenoten oft gheprofiteert hebben dan den anderen, sonder dat zy kinderen tusschen malcanderen dyen aengaende oyt staet of affrekeninghe hebben gehouden, maer ghelyck nu allen die voorsch. kinderen bynae 'tzy liechaemelyck oft gheestelyck deser werelt syn overleden, sonder wettighen hoir, behoudelyck die voorsch. Meester Jheronimus op den welcken oversvlckx ende op heer Maximiliaen Habbeke, priestere der Societeyt Jesu, sone des voorsch. wylen Meester Jaspars ende jouffrouwe Barbara van Winghe, suster des voorsch. Meester Jeronimus, alle die voorsch. goeden by de voorschreven wylen gehuysschen achterghelaeten, nu met vollen rechte syn ghedevolueert, elck naer rate ende voor soo vele hen daer inne es

En vertu du testament de maître Jérôme van Winge et de Françoise Morillon, ouvert devant les échevins de Louvain, en présence de Me Jean Backhuis, notaire, le 16 octobre 1578, les enfants survivants (savoir : Maximilien, Jérôme et Barbe, veuve van Habbeke), érigèrent, le 9 juin 1595, les fondations suivantes : 1° 2 ½ florins pour une distribution en faveur des enfants trouvés ; 2° 31 sols en faveur des enfants de Saint-Pierre, pour achat de souliers, etc.; 3° un revenu annuel de 3 *florins Carolus* en faveur de l'autel de Sainte-Geneviève, à Saint-Pierre, pour la célébration

competerende, ende den voorsch. wylen heer Maximiliaen ende jouffrouwe Barbara, by heuren respective testamenten, hadden voor executeur van den selven heuren testamente ghecosen den voorsch. heer ende meester Jheronimus, hunnen broeder, naer inhoudt van de selve instrumenten, mette machten ende vryheden in de selve begrepen, soo dat hier nyet meer en resteerden te doen dan tusschen dese twee erffgenaemen eene scheydinge ende deylinghe te maecken van de goeden by de selve wylen gehuysschen beseten ende achtergelaeten; ende ghelyck allen 't selve nyet zoo haest oft ghevueghelyck en can gheschieden, sonder groote moyten, swaricheden, disputatien ende apparente twisten, noch zonder groote cost van visitatie, estimatie, situatie ende groote van den goeden, soo syn op heden, datum van desen, voor my secretaris der stadt Loven (Michiel van Vileers) als openbaer notaris, ende den ghetuygen naerbeschreven, ghecompareert den voorsch. heer ende meester Jheronimus van Winghe, ter eenre, ende den Eerwerdegen heere heer Wilhem Veranneman, rector van de collegie van de Societyt Jhesu, binnen Loven, met ende in de presentie van den voorsch. Maximiliaen Habbeke, den selven in alles representerende, overmidts hy alle zyne goederen ende successien voor schepenen van Loven, op den.... lesleden, der voorsch. collegie ghetransporteert heeft, ter andere zyden, ende hebben vercleert, nopende allen die goeden by de voorsch. gehuysschen achterghelaten, ghemaeckt te hebben een minnelyck accoordt, transactie ende deylinghe, etc. » *Acte du* 1 *décembre* 1608, *réalisé devant les échevins de Louvain le* 6 *mai* 1610, *in libro* 1609, 2a.

d'une messe de *requiem,* le 30 octobre de chaque année, avec distribution de pains; 4° un revenu de 10 sols en faveur des chapelains de Saint-Pierre pour la célébration de deux messes le jour de la Kermesse, l'une à 10 ½ heures, l'autre à 11 heures, afin que les pèlerins et autres fidèles venant visiter Notre-Dame de Louvain, puissent y assister [1]. Cette circonstance prouve que l'image miraculeuse de Notre-Dame attirait alors encore les fidèles des autres villes du pays.

Un maréchal louvaniste du XV^e^ siècle, qui s'était enrichi par le travail, fonda cette puissante famille *van 't Sestich* [2], qui donna au pays plusieurs hommes distingués dans l'armée, la magistrature, les lettres et les sciences. Au XVI^e^ siècle cette famille avait son hôtel rue de Namur; on désignait cette demeure sous l'appellation de *'t Sestichen huys* [3]. Il en existe encore une portion qui fait actuellement partie du collége communal dit la *Haute Colline*. Dans la façade de cette construction on remarque le chiffre de la famille.

Golin van 't Sestich, licencié ès lois, fils du maréchal Jean van 't Sestich [4] et de Jeanne van Wolputte, épousa Catherine van Vlaenderen, fille de Henri, et laissa un fils, Jean van 't Sestich,

[1] « ... opdat de pelgriems en allen anderen, comende besoecken onser *liever Vrouwen,* mochten misse hooren... » *Acte du 9 juin* 1595, *in libro* 1594, 3ª.

[2] *Actes du* 21 *nov.* 1440, 1ª; 3 *avril* 1453, 3ª; 29 *janv.* 1459, 3ª; 8 *mars* 1481, 3ª.

[3] « Doer de Proefstrate bynnen Poerte, ter rechter hant, tegen Tsestichen huys. » *Résolution du magistrat de* 1577, f° 145.

[4] Ce Jean était fils de Tielman van 't Sestich, également maréchal.

célèbre avocat au Conseil du Brabant, qui épousa Élisabeth Boisot. De ce mariage naquit entre autres maître Didier van 't Sestich, qui épousa Marie Morillon, fille cadette de Gui Morillon [1]. Il était né à Louvain, le 20 octobre 1531. Après avoir reçu le diplôme de licencié ès lois, à l'Université de Louvain, il obtint les fonctions de conseiller au conseil souverain. Au départ de Thierry de Lieffvelt, il fut appelé au poste élevé de chancelier du Brabant. Didier van 't Sestich mourut le 10 mai 1585. Il fut inhumé dans le caveau de sa famille à l'église de Saint-Quentin, à Louvain. De sa femme Marie Morillon, il laissa les enfants suivants : 1° Maître Jérôme, 2° Isabelle, 3° maître Jean, 4° Henri, 5° Antoine. Ces enfants furent émancipés par leur mère, devant les échevins de Louvain, le 28 janvier 1600 [2]. Marie Morillon, qui possédait, par son mari, des terres considérables à Herent [3], vivait encore à la date du 7 avril

[1] « Vrouwe Marie Morillon, weduwe wylen heer Diedier van Sestich, in zynen leven cancellier van den Raede van Brabant. » *Acte du 12 février 1588*, in libro 1587, 2ª.

[2] « Item, Domicella Maria Morillon, vidua domini Desiderii van 'tSestich, in presentia, emancipavit Magistrum *Jheronimum*, Magistrum *Johannem*, ... , *Anthonium* et *Isabellam*, suos proles, à pane, modo debito et consueto, etc. » *Acte du 28 janvier 1600*, in libro 1599, 1ª.

[3] « Condt zy eenen yegelycken dat, in tegenwoordigheyt der scepenen van Loven, gestaen vrouwe Marie Morillon, weduwe wylen heeren Dedier van 'tSestich, in zynen leven ridder, cancellier van Brabant, zoo voer haer als hare kinderen en erffgenaemen, ten pachte heeft vuytgegeven aen Hans Verheyden en Lincken de Neuter, zyne huysvrauwe, ingesetenen van Herent, die partyen van landen naerbeschreven, haer toebehoirende, gelegen binnen Herent oft daeromtrent. » *Acte du 11 juillet 1600*, in libro 1600 in 1ª ad finem.

1607 [1]. Elle mourut avant le 1 décembre 1608 [2], et fut enterrée près de son mari, à l'église de Saint-Quentin.

Dans le mur latéral du chœur de ladite église, à droite, se trouve une pierre en marbre blanc, ornée des armoiries de la famille van 'tSestich et de huit quartiers. On y lit l'inscription suivante :

D. O. M.

'T SESTICH.	MONUMENTUM	BOISOT.
	ILLUSTRISSIMI DNI	
	DESIDERII A 'T SESTICH	
WOLPUTTE.	EQUITIS AURATI	BRIGITTES.
	BRABANTIÆ CANCELLARII	
	CUJUS FAMILIA FUIT ERGA	
VAN VLAENDEREN.	HANC ECCLESIAM MUNIFICA	SALOM.
	ET PRÆNOBILIS DNÆ	
	MARIÆ MORILLON	
VANDEN ZANDEN.	CONJUGUM.	DE LA MARLE.

R. I. P.

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis dans les archives de notre ville sur Gui Morillon et sur ses enfants et petits-enfants. Nous aimons à croire que ces particularités offriront un certain intérêt pour ceux qui s'occupent de l'étude des annales du pays au XVI[e] siècle.

Louvain, le 12 avril 1877.

Ed. van Even.

[1] « Vrouwe *Marie Morillon,* weduwe wylen heere *Desiderius* van 'tZestich, in zynen leven cancellier van Brabant, als wesende van de naesten bloede des voorschreven heere Bisschop van Dornick. » *Acte du 7 avril 1607,* in libro 1606, 2[a].

[2] *Acte du 2 décembre 1608.*

L'INCENDIE DE LA TOUR DE SAINT-ROMBAUT,

A MALINES EN 1687.

Si l'on voulait rassembler toutes les feuilles volantes, contes ou méchancetés qui ont paru sur l'incendie de la tour de Saint-Rombaut, et ont valu aux Malinois le sobriquet de : « *Maanblusschers,* » un gros volume in-folio y suffirait à peine. Or, comme la plupart de ces écrits ne sont que des compilations indigestes faites en dépit de la bienséance et du bon sens, nous aurions mauvaise grâce de tirer de l'oubli des pièces condamnées par tout juge honnête et éclairé. Aussi, pour ne pas fournir des armes à la critique, ne donnerons-nous qu'une seule œuvre, contemporaine et inédite, laquelle, par ses anecdotes aussi variées que bizarres, peut revendiquer, à juste titre, la palme de l'imposture. En la lisant, le lecteur sera édifié sur la valeur de celles que nous passons sous silence. « *Ab uno disce omnes.* » Avant de la soumettre à son appréciation, nous allons en donner une légère analyse.

Dans la nuit du 27 janvier 1687, au quart avant

onze heures, alors que chacun se disposait à oublier ses soucis dans les bras de Morphée, quelques personnes demeurant près de l'église de Saint-Rombaut, ayant par hasard, nous dit l'auteur, levé les yeux vers la tour, reculèrent d'effroi en la voyant plongée dans de noires vapeurs qui semblaient l'envelopper comme dans un vaste linceul. L'imagination aidant, nos braves bourgeois se figuraient déjà le gigantesque monument envahi par les flammes et sur le point de s'écrouler. Pour l'arracher à une ruine certaine, il n'y avait plus, pensaient-ils, un instant à perdre.

Sans différer ils s'élancent vers le logis du gardien de l'église. Celui-ci, partageant l'épouvante de ses voisins, court avec eux prévenir le veilleur de la tour du danger qui menace la ville. Ne le trouvant pas à son poste, on se met à sonner du cor, et, avant qu'on eût atteint sa maison, sa femme et quelques autres commères, avaient déjà franchi le portail de l'église et mettaient toutes les cloches en branle.

Surpris par cette étrange sonnerie, le commandant de garde à la Grand'Place fait battre aux champs. En un clin d'œil, on voit déboucher de tous les carrefours une foule compacte et ahurie, qui arrive avec tout ce qu'il faut pour éteindre un incendie.

Les Frères-Mineurs accourent avec des seaux et, prenant bravement à cœur leur périlleuse mission, gravissent d'un pas ferme les degrés de la tour, pour disputer à l'élément destructeur la proie qu'il semble déjà tenir. — Quelques bourgeois,

paraît-il, les avaient déjà précédés au poste d'honneur, l'un portant une aiguière remplie d'eau, d'autres ne portant absolument rien.

Après s'être échinés en vain pour trouver la moindre trace de feu, ils allaient se quitter piteusement, lorsque, soudain, certain quidam, qui voulait paraître plus malin que ses confrères, les arrêta en disant : « Mais mes amis, je me trompe, ou la flamme dévore la galerie supérieure de la tour. » — Et tous de s'écrier : au secours ! au secours ! des échelles ! des échelles !

A peine en eût-on apporté, que, grimpant sur l'une d'elles, notre quidam se met à examiner les coins et les recoins de la galerie, tandis qu'un autre, armé d'un flambeau, l'éclaire dans ses minutieuses perquisitions. — Tout marchait bien jusques-là; mais il y en eut qui, prenant les lueurs blafardes de la résine pour celles d'un incendie dévorant la maisonnette en bois du veilleur de la tour s'écrièrent : « Peste soit de cette bicoque ! pourvu que le feu épargne notre antique monument. »

Détournons un instant les yeux de cette scène navrante, et parcourons avec notre cicerone quelques quartiers de la ville pour nous rendre compte de ce qui s'y passe. Partout le tumulte est à son comble : ici, nous rencontrons une troupe de jeunes gens vociférant et tapageant devant la maison de l'Oratoire ; là, on voit arriver des bourgeois et des gens de toute condition, charriant, ceux-ci des tonneaux et des cuves remplis d'eau, ceux-là des cordes et des peaux mouillées.

En revenant à notre point de départ, nous trouvons les Pères Capucins postés, les uns au cimetière de Saint-Rombaut, d'autres à l'intérieur de l'église, tandis que quelques-uns, plus hardis, s'apprêtent à braver le danger pour s'enquérir *de visu* de l'état des choses. Ne pouvant s'expliquer un si étrange phénomène, les Pères restés au cimetière se perdaient en conjectures, lorsque l'un d'eux, pour trancher la question, dit d'un ton doctoral : « Mes frères, ces vapeurs que vous prenez pour de la fumée ne sont, croyez-moi, que des miasmes attirés par la lune et engendrés par les corps qu'on a enterrés ici. Je ne me trompe guère, je connais ma philosophie. »

Tandis que les Pères devisaient ainsi, des propos plus saugrenus encore se tenaient à l'église et ailleurs. En voyant une queue de bœuf dépassant un tas de peaux jetées sur les dalles du temple, un loustic s'écria : « Hélas ! mes amis, voilà la barbe d'un Père capucin gisant étouffé sous cet amas de peaux. » — Un autre ayant répandu le bruit qu'on allait arracher la tour au moyen de cordes, il y en eut, dit l'auteur, qui, pour ne pas être pris au dépourvu, demandèrent gravement de quel côté on la ferait tomber.

Pendant que les plaisanteries volaient de bouche en bouche, les secours arrivaient de toutes parts. Les seaux d'eau succédant aux seaux d'eau, il y eut bientôt une telle quantité de liquide que, pour éviter un plus grand malheur, on se vit obligé de le faire écouler à l'intérieur de la tour, au risque de noyer dans ces flots nos intrépides

sauveteurs. Ceux-ci, ne trouvant plus de place où déposer leurs seaux vides, les jetèrent qui de ci, qui de là, et le fracas de leur chute égala, pour ainsi dire, le bruit des cloches qui seraient tombées de la tour.

L'horloge de Saint-Rombaut venait de sonner minuit et demi. Après un si rude labeur, nos braves, l'air pénaud, et plus ou moins trempés, se disposaient à rentrer au logis, lorsque soudain arrive un homme tout essoufflé qui, accostant un Père capucin, le pria instamment de voler au secours d'un malheureux tellement bouleversé par les événements de la nuit, qu'il se sentait défaillir et sur le point d'expirer.

Le lendemain matin, le veilleur de la tour fut mandé par le magistrat pour s'expliquer au sujet de l'incendie. Comme il soutenait n'avoir pas vu de feu, les bourgmestres, voulant tirer l'affaire au clair, ordonnèrent une enquête, qui corrobora sa déclaration. Voyant qu'il n'y avait pas moyen d'aboutir, le magistrat se borna à faire récurer à fond l'escalier de la tour et ordonna, qu'en cas d'incendie dûment constaté, le veilleur devrait indiquer la direction du feu, le jour, par un drapeau rouge, et la nuit, par une lanterne, sans spécifier toutefois, ajoute l'auteur, si celle-ci serait allumée ou non.

Ce compte-rendu de la nuit du 27 janvier 1687, que le narrateur a eu soin de ne pas signer, est ridicule et faux d'un bout à l'autre. Les anecdotes qui l'émaillent sont d'une invraisemblance telle, qu'elles se réfutent d'elles-mêmes, et quant aux

faits invoqués par lui, ils sont ou controuvés ou insoutenables. Peut-on raisonnablement admettre, nous demanderons-nous, qu'au cœur de l'hiver, à onze heures de la nuit, le veilleur ne fût pas encore à son poste, et qu'il n'ait de ce chef, encouru aucun blâme de ses supérieurs? Nous comprenons parfaitement, que la présence d'un témoin le gênant dans ses allures, notre faiseur ait préféré s'en débarrasser plutôt que de faire mentir son récit. Supposer ensuite, que pendant deux heures consécutives, une ville entière ait été le jouet d'une hallucination sans pareille, alors que le feu, cause de tout ce désordre, ne faisait aucun progrès, et ne se montrait même pas, c'est faire injure au bon sens du lecteur. Enfin, pour couronner dignement son œuvre, le chroniqueur se raille d'une ordonnance du magistrat sur l'incendie, après en avoir préalablement faussé la date, comme nous le prouverons tantôt.

De peur d'être taxé d'infidélité ou d'exagération, nous reproduirons ci-après *in-extenso* ce compte-rendu anonyme, que nous devons à l'obligeance de M. Emm. Neefs [1].

Une gravure du temps, représentant les scènes tumultueuses décrites par notre auteur anonyme dans son soi-disant compte-rendu, porte pour inscription :

« Gedenckwerdigh misverstant der borgerij van Mechelen, meijnende dat op den 27 janiwarij 1687 haeren grooten toren van S. Rombauts kerck in den brant stont,

[1] Voyez pièce justificative A.

» waer op de clockken geclept wirden, de wijcken en gar-
» nisoenen in alerm en veel dusenden menschen met alle
» instrumenten, op de been sijnde om te blussen, soo
» geestelijcke als werelijcke, is naer een lange wijl, dat
» den brant gesoght wirt, bevonden dat het de straelen
» van een volle schijnende maen is geweest, die door haer
» claer licht door de gaten quam te schijnen omlommert
» met eenen nevelachtighen mist oft drijvende wolcken,
» die aengesien wirdt voor smoor slaende uijt den toren.
» — Heere vergeeft hunne onooselheijdt. »

Dans une autre gravure contemporaine, mentionnée dans l'ouvrage de M. Aug. Mertens [1], est figurée la tour éteinte par les membres du Grand Conseil, représentés par des hiboux en toge, coiffés de chapeaux à panaches. De crainte que l'on se méprenne sur le sens de sa caricature, l'artiste a mis au bas de celle-ci les vers suivants, en flamand et en français :

« Het is wel eene groote schande
» Den torren blusschen sonder branden,
» Laet dit aen die hier vergaren
» Sij sullen uwen torren wel bewaren. »

« A l'école on voit des hiboux,
» Mais ces oijseaux à longues mines,
» Qui portent cravate à leurs cous,
» Font voir qu'il en est à Malines. »

« 1687 in 27 janua. »

S'il en est parmi nos lecteurs qui désirent faire plus ample connaissance avec la foule d'écrits et de charges parus sur l'incendie de notre tour, ils pourront satisfaire leur curiosité en lisant l'ouvrage précité de M. Mertens, qui a eu le courage de les analyser et d'en donner quelques fragments.

[1] *Iets over de spotnamen onser belgische steden in 't algemeen en over den naem van Maenblusschers den Mechelaren gegeven, in 't byzonder*, p. 91.

Bien que la plupart de ces œuvres nous fassent douter du talent de leurs auteurs, néanmoins elles eurent à leur apparition dans le monde une vogue sans pareille. Les faits qu'on disait s'être passés à Malines, firent partout une agréable diversion. A Rome, nous dit Foppens [1], ils produisirent un tel effet, qu'en les apprenant de la bouche de quelques cardinaux, le Saint-Père Innocent XI, malgré sa gravité ordinaire, se dérida et ne put s'empêcher de rire. Il en fut de même à Venise : s'inspirant de notre incendie imaginaire, les Vénitiens montèrent une pièce pour le carnaval, laquelle réussit au point de faire oublier, pour ainsi dire, la ligue d'Augsbourg et ses protocoles [2].

A l'exemple du *Lutrin* de Boileau, le R. P. Liévin de Meyere, de la Société de Jésus, composa, en latin, un poëme héroï-comique, lequel, grâce à son charmant badinage et à l'élégance de ses vers, a perpétué le souvenir de la nuit du 27 janvier 1687 [3]. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter avec le baron de Reiffenberg, qui dans sa traduction en prose dudit poëme s'est rendu le fidèle interprète de de Meyere, ces derniers mots par lesquels le poëte se met à l'abri de toute critique : « La pos-
» térité refusera d'y ajouter foi; mais aujourd'hui,
» du moins, cette plaisante histoire excitera une
» aimable hilarité [4]. »

[1] *Mechlinia Christo nascens ac crescens.*

[2] *Nieuwe geschiedenis van Antwerpen,* door L. Torfs, t. I, p. 307.

[3] *Incendium Mechliniense, sive Luna ardens nocte inter 27 et 28 januarii anni MD. CLXXXVII,* etc.

[4] *Archives philologiques,* t. I, p. 286.

Comme le récit de de Meyere n'a aucune valeur historique, de l'aveu même de son auteur, nous le passerons sous silence, ainsi que celui de Foppens, qui, dans son manuscrit déjà cité, n'a eu qu'un but, celui d'égayer ses lecteurs en remettant sous leurs yeux le thème développé par son poëte favori.

Rombaut Gootens, auteur d'une chronique de Malines, en deux volumes in-folio, se montre beaucoup plus réservé et moins fécond en « on dit » que son devancier anonyme. Nous n'en finirions pas, dit-il, s'il fallait enregistrer tous les bruits qu'on répandit alors, et que réfuta victorieusement plus d'un écrivain contemporain. En terminant sa narration il se borne à dire, qu'un commencement d'incendie, survenu dans la maisonnette du veilleur de la tour, contribua à entretenir l'erreur des Malinois [4].

En lisant le récit de Jean-Barthélemy Joffroy [5], qui va suivre, on verra tomber un à un les actes d'insanité qu'on leur endossa pour les ridiculiser à jamais; ces *peaux de bœuf* dont on a tant parlé et qui ont fourni à leurs inventeurs les traits les plus piquants; ces *torrents d'eau* répandus de toutes parts, alors que les ruisseaux et les rivières étaient gelés à Malines; ces *nombreuses aventures*, enfin, que la courte durée des événements fait s'évanouir en fumée; voilà autant de mensonges qui crouleront faute de fondement. La fidélité du récit de Joffroy et sa bonne foi ne sau-

[4] Voyez, pour plus amples détails, pièce justificative B.
[5] Auteur d'une histoire abrégée de Malines, très-estimée.

raient être suspectées, si l'on songe que non seulement il a été témoin oculaire des faits qu'il raconte, mais qu'il y a même pris une large part. Voici, d'ailleurs, ses propres paroles :

« 27 januarij 1687 geschiede tot Megchelen een spoock » aen Sinte Rombouts toren. Den toren stondt in vollen » roock, en in schijn van vier. Dit eenige persoonen siende, » ende ook de hooftwaght, hebben terstont geroepen : » brant, brant, de trommel geslagen, de klokken geklipt, » soo dat de borgerij terstont op de been was, en de sled- » den met het water waren daer ook terstondt. Jae de » brouwers, vreesende dat het water niet spoedigh genoegh » en soude konnen bij gebroght worden (*midts dat de Deel* » *toegevrosen was*), en spaerden geenen kost, naemen het » bier uijt de kelders en broghtent al aen den toren. Nu » boven komende en vondt men geen vier, soo men sijdt, » nochtans was daer grooten stank al oft daer iet branden, » maer soo ick hoorden dat daer geen vier en was, soo » setten ick mijn 2 eemers die ik boven gebroght hadde » aen den kandt, en men gonk daer al te mael af. Hier was » te vinden rijck en arm, geestelijck en werelijck. De » hooftwacht oft een deel stondt aen de kerckdeur eñ ik » bevondt dat de spuijten op de mert al gereet stonden, » maer Godt sij geloeft, *sij en sijn daer niet noodigh* » *geweest*. Al het gene dat ik hier af schrijf, heb ik gesien » en bij geweest, maer daer sijnder vele die hebben daer » veel schandelijke leugenen bij gevoeght[1]. »

Le mutisme des comptes de la ville confirme le dire de l'historien. Aussi peu cette année que l'année suivante, on n'y trouve mentionnés au-

[1] Tiré des annotations manuscrites de l'auteur. Voyez *Indicateur chronologique*, a° 1687, f° 7.

cun frais extraordinaire pour cas d'incendie. A cette preuve tacite viennent se joindre encore les témoignages des hommes les plus compétents et les plus honorables.

Au f° 70 de sa chronique manuscrite, intitulée : *Chronijcke van Mechelen,* Corneille van Gestel s'exprime comme suit :

« Anno 1687. den 27. januarii, de maene schijnende » ontrent den middernacht, in eene mistaghtige wolcke in » den thoren van S. Rombouts, is het van eenighe die het » aensaegen, gemeijnt dat het in den thoren brandt was, » waer op de geheele stadt bijnaer op de been is geweest. » Daer naer bevindende het selve geenen brandt te sijn, » maer den schijn van de maene, isser grootelijckx om » gelachen geweest, waer door de Mechelaers becomen » hebben den naem van Maenblussers. »

Daniel-François Cuypers, garde des chartes de la ville et de la province de Malines, parlant de l'incendie de la tour, se borne à dire :

« Den sevenentwintichsten januarij 1687 schijnde den » thoren te branden, maer de oorsaecke vernemende is » alles haest geredresseert [1]. »

Ce laconisme est significatif.

Dans un manuscrit faisant suite à sa chronique imprimée, Gérard-Dominique de Azevedo, attribue le concours tumultueux des Malinois, dans la nuit du 27 janvier, à une ordonnance sur l'incendie publiée par le magistrat quatre jours auparavant.

« 1687. 23 januarij een ordonnantie nopens den brand

[1] *Chronyck ende beschryvinge van de geschiedenissen voorgevallen in ende ontrent de stadt Mechelen,* MSS., t. II, f° 795.

» die zoude konnen voorvallen. '*Tis deeze ordonnantie* die » oorzaeke heeft gegeeven, dat men drij daegen daer naer » zig inbeelde dat den toren brandde, twelke zulke ver- » warringe gaf dat alle de borgers op de been geraekten. » Twelk hun voor eeuwig den naem van Maenblusschers » verdient heeft [1]. »

Comme cette ordonnance est de nature à répandre un nouveau jour sur les faits que nous contrôlons, nous la donnerons *in-extenso* dans les pièces justificatives ci-après [2].

Avant de clôturer cette notice, nous tenons à constater que de tous leurs voisins, ce furent les Anversois qui se montrèrent le plus acharnés dans leur polémique avec les Malinois. Cette allégation ne souffre pas de réplique; elle est confirmée, comme suit, par un auteur contemporain :

« Den 28 januarii 1687 is het geschiet dat de Mechelaers » door misverstandt meijnden dat hunnen thoren brande, » maer het beginsel van den brandt ontdeckt sijnde, soo » is het haestelijck geblust *tot groot solaes van signoor van* » *Antwerpen,* want daer op waeren de Signoors *respijt* » *brieven* (leurs lettres de condoléance), ende had den » thoren gebrandt

» Allen brieven van respijt
» Was signoor haestelijck quijt. »

Pour satisfaire la légitime curiosité du lecteur, nous lui dirons que, depuis longtemps déjà, le Grand Conseil établi à Malines offusquait nos puissants

[1] *Vervolg der Chronyke van Mechelen* (1582-1699), f° 148.
[2] Voyez pièce justificative C.

voisins, qui, le cas échéant, ne manquaient pas de s'en railler, comme nous l'avons vu. Un nouveau brandon de discorde, survenu en 1653, fomenta entre les deux villes une sourde animosité, qui éclata, en 1687, par une bordée de libelles lancés à la tête des Malinois par les Anversois. La cause de cette recrudescence est rapportée, comme suit, dans l'ouvrage de MM. Mertens et Torfs :

« Den 6ª july 1653, des zondags na S. Rombout, patroon » der Mechelaers, hadden deze hunnen gewoonen omgang » gehouden, by welke gelegenheid de stadspoorten langer » dan na gewoonte waren gesloten gebleven ; zoodanig dat » noch voetgangers, noch rytuigen vóór het poortsluiten te » Antwerpen konden terugkomen. Degenen onzer voer- » lieden, die op Mechelen reden en meerendeels op het » Schelleken woonden, hadden dit gedwongen oponthoud » te Mechelen tot hunne schade moeten bekoopen, heb- » bende zy door het overhaestig jagen verscheiden paerden » verloren. Om zich over deze schade te wreken, onder- » namen zy den Mechelschen omgang spotsgewyze na te » bootsen. Groot was de toestel tot deze vertooning. Men » had onder anderen twee hoogstaltige schippers gehuerd, » van welke de een, op eene mestkar gezeten, den Reus » moest verbeelden ; de andere zou S. Christoffel voor- » stellen, dragende een kindje op den schouder en leunende » op eenen langen bootshaek, in plaets van reisstaf. Deze » twee hoofdpersonaedjes en al de overige gezellen van » den omgang moesten op eene belachelyke wyze uitgedost » wezen. Maer toen het gerucht van dit spel zich overal » verspreid had, begon het magistraet van Mechelen kwade » gevolgen te vreezen, en schreef aen onze wethouderen, » om hen te verzoeken den ontworpen omgang te beletten. » Het schynt, dat deze naer Mechelen moest gaen ; anders

» laet de vrees der Mechelaers zich moeyelyk verklaren. » Hoe het zy, onze wethouderen verboden den uittogt des » omgangs, op straffe van gevangzitting. Eenigen der » stoutsten waegden het echter zich te vertoonen; maer zy » vonden weinig byval, ja werden des nachts van hun bed » gehaeld en op het tuchthuis gevangen gezet. Hiervan is » het spreekwoord gebleven : *'t is Schellekens ommeganck* : » *groot gerucht en cleynen danck,* zooveel als het bekend » sprookje : *veel gescheer en weinig wol* [1]. »

Pour nous résumer, disons que si parmi les innombrables écrits parus sur l'incendie de notre tour, quelques-uns, de temps en temps, se distinguent par des traits fins et plaisants, d'autres, hélas ! et c'est l'immense majorité, sont entachés d'un esprit de parti et de dénigrement qui y tiennent lieu de bon sens et de bon goût. S'il fallait les croire, la folie des Malinois n'aurait pas sa pareille dans nos annales. Prenant pour des faits accomplis les fables inventées par des scribes de l'acabit du chroniqueur anonyme dont nous avons analysé et donné l'œuvre, nos voisins, soit jalousie, soit vengeance, s'empressaient de les embellir en les reproduisant. De là, ces anecdotes triviales qui font l'assaisonnement de leurs pamphlets.

Ayant, avec Joffroy, fait justice de ce fatras, la grande question de l'incendie du 27 janvier 1687 se réduit donc à une simple illusion d'optique, laquelle, après tout, fut de très-courte durée. A peine eût-on gravi les degrés de la tour, que,

[1] *Geschiedenis van Antwerpen,* t. V, p. 460.

s'apercevant de l'erreur qu'on allait commettre, on déposa les seaux, et chacun de regagner le logis. Les pompes à feu, il est vrai, étaient alignées sur la Grand'Place, mais elles ne jouèrent pas. Personne ne pénétra dans l'église, les abords en étant occupés par le corps de garde. Enfin, en se rappelant l'ordonnance du magistrat du 23 janvier, le lecteur comprendra parfaitement l'empressement que mirent les Malinois à s'y conformer.

Pour en finir avec les misérables écrits qu'un simulacre d'incendie inspira à nos rapsodistes, faisons intervenir le docte Horace, dont le vers bien connu : « *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus,* » nous autorise à conclure avec le bon La Fontaine :

De loin, c'est quelque chose, et de près, ce n'est rien.

V. Hermans,
Archiviste de Malines.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A.

Récit du chroniqueur anonyme.

Den 27 januarij 1687 savons *het quaert naer den clve,* eenigh volck woonachtigh ontrent Ste Rombouts hebben willende slaepen gaen, bij geval in hunnen hof om hoogh siende naer den thoren, saegen eenige dampen die trocken uijt den thoren naer de maen op : sij meijnden dat het roock was en vervolgens brant moest wesen, loopen terstont

bij den gene die de kerck gaede slaet : deze t'selve aenmerckende loopt op den thoren om den thorenwachter t'selve te waerschauwen, *die daer noch niet op en was,* ende niet connende vinden den branthoren om te tocten, comt af ende loopt naer het huijs van den trompetter : ondertusschen sijn vrauw met noch sommige liepen in de kerck ende naemen het seel daer den hamer mede vast is slaende op de groote klock en begosten daer mede te stormen, ende andere liepen aen de seelen van de cleijn clocken die in den cleijnen thoren hanghen en begosten daer mede te kleppen : dit hoorende, de wacht op de mert begost de trommel te roeren, maer en quaemen niet voor den dagh, mischien beschaemt sijnde datse soo onsterck waeren, gelijck dat ordinaris gebeurt als de borgers moeten waecken omdat hier geen voetvolck in guarnisoen en leijt, maer de ruijterij quamp te peerde op de mert bevreest voor alarm. Door dit ramoer en geschreeuw der vrauwen de gebueren daer ontrent strackx op de been, gelijck oock de paters minnebroeders die quamen geloopen met huer eemers. Het volck de paters siende riepen gelijck : paters helpt toch en staet ons bij ; toont nu, seijde daer eenen, dat gij lieden statskinderen sijt (hij meijnde te seggen, geloove ick, toont nu dat gij lieden de stat van Mechelen en haer inwoonders lief hebt). Sij dan naemen daer water in haer eemers dat sommige van de gebueren voor hun deur geset hadden in cleijn cuijpkens en liepen terstont op den thoren en meijnde de eerste boven te wesen, maer vonden op de trappen eenen borger met een steene kruijck (ick meijne het was sijns vrauwen melckstoop) vol waters, die daer mede met grooten iever was boven klimmende ; sommige andere liepen daer op niet mededraegende; eenige van dese boven gecomen sijnde ende al overal siende ende den thorenwachter vraegende, en saegen daer geenen brant. Onderandere was daer eenen die seijde : vrienden mij

dunckt den brant moet daer boven opt hooghste van die freijt wesen. Terstont riepen sij van boven : leeren, leeren, vrienden! Men haelden daer 2 leeren van 12 a 14 sporten lanck ende die afmen lanx den trap op. Ondertusschen hefte men daer eenen op om te sien oft den brant was in de freijt, maer men vonter geenen. Eenen die hem met een flambeuw was lichtende, stack die wat langer uijt; soo seijden daer sommige die beneden stonden : siet, daer brant het waeckers huijsken af. Sommige van de mede staenders estimeerden dat luttel : als wij maer (seijden sij) en costen onsen thoren bewaeren, aen dat schoenlappers huijsken is cleyn verlanck. Terwijlen dat dit al geschieden waeren daer eenige (siende dat daer niet en waeren als minnebroeders en priesters) liepen terstont naer de andere cloosters. Comende dan aen het collegie van de PP. Jesuiten, begosten daer te bellen en te cloppen, de paters niet terstont voorcomende, trocken soo lanck tot dat sij de keten van de bel om stucken trocken, ende toen nemende steenen, smeten de glasen uijt met vele andere injurien. Men sagh doen terstont aencomen alle sorten van menschen met alle instrumenten om te blussen. Van de een sijde een kerre met natte huijden, van dander sijde andere met cooren om die op te trecken, men bracht er water van alle canten met tonnen en cuijpen. De PP. Capucienen liepen met ijver, sommige op den thoren, andere in de kerck, andere bleven opt kerckhof staen, van welcke was daer eenen (bij avonturen geenen mechelaer), willende wijser wesen als d'andere, seijde : vrinden, ten is geenen brant, maer het sijn de stancken van de doode lichamen vant kerckhof die op klimmen en worden van de maen naer haer getrocken; ick verstaen genoch mijn philosophie, seijde hij. Jae, pater, seijde daer eenen, dat sal wesen van de doode lichamen die gevesten hebben, en lachte den goeden man uijt. Eenen wel bekent comende in de kerck

en siende daer eenige huijden liggen, ende bij geval daer lagh eenen stert van een huijt wat uijt met den quispel, soo schreuwde hij luij op : och wat ongeluck, daer licht eenen capucien versmacht onder de huijden, siet daer is den baert; ende het was den stert van de huijt. Eenigh volck gehoort hebbende van seelen spreken, soo liep daer een gerucht oftse den thoren sauden afgetrocken hebben, en vraegden oft men niet gehoort en hadde *lanckx wat cant het saude geschieden,* om datse sauden in tijts hunne goederen connen salveren.

Men hoorde daer groot beclagh van cleijn en groot, dat men soo voor oogen moest sien vergaen die perel van Nederlant. Tusschen dese ende andere beclagingen, soo gaf men al even seer water aen die boven waren. Niet wetende watse met het water doen sauden, soo setten sij alle de eemers boven bij malcanderen, soo datse daer wel 5 a 6 tonnen waters bij een hadden, ende al overal siende en soeckende ende niet vindende brant oft brants gelijck, soo smeten sij alle de eemers om, soo dat het water met sulck een gedruijs af quam, datter sommige op de trappen vreesden te verdrincken ende ider om het natste af quam. Sij smeten de leire eemers van boven neder, de welcke maeckten sulck een gerucht, datter sommige meijnden dat de klocken begosten te vallen. Veele andere gedenckweirdighe dingen alsdan daer geschiet, sijn te lanck te beschrijven. Sij quamen dan altemael even nat van den thoren ende ider seijde sijn sentiment en wau den wisten wesen. Sommige seijde dat den brant gewest hadde ontrent den beijaert ende dat den trompetter met noch eenige die met hem daer en waren saude den selven versmacht hebben; andere wat andere. Ontrent *den half wee een* begost men elck naer huijs te gaen. De PP. Capucienen naer huijs gaende, wiert daer eenen aengesprocken en gebeden dat hij met hun wilde gaen om de bicht te hooren van eenen die

van alteratie was flauw geworden. De pater de bicht gehoort hebbende, soo geeft den man sijnen geest. Desen nacht soo gepasseert sijnde, smorgens wert den trompetter opt stathuijs bij de magistraet ontboden en vraeghden hem hoe den brant was aengecomen en waerom hij niet beter en hadt toegesien. Den man seijde dat hij geenen brandt en hadde gesien oft dat daer geenen en hadde gewest. Sij en geloofden den man op sijn wort niet, maer hebbender eenige van de magistraet gecommitteert om informatie te nemen en den thoren te visiteren : sij comen dan op den thoren en siende in alle hoecken en canten, maer en vinden niet een swarte plack oft teecken van brant. De heeren wederkeerende naer het stathuijs, getuijghden waer te wesen t'gene den trompetter hadde geseijt. Men gaf strax last dat de stadts wercklieden den thoren sauden kuijssen en schoonmaecken. Een alles weder thuijs sijnden, en *laeten een placaet uijtgaen*, hoe sij in eenen warachtigen brant hun sauden dragen, te weten, dat daer den brant comt sal gehauden wesen op bol te roepen : brant! brant! brant! en dat de geburen moeten water setten voor hun deuren 4 straten verre, dat de dekens van de 4 gulden met hunne ondersaeten met boven en sij-geweir moeten compareren, dat de brantmeesters moeten met brandende flambeuwen comen, ende dat den thorenwachter het teecken saude geven met den branthoren en met het kleppen met een clock, en ist dat den brant comt in den dagh, een root vendel uijtsteken naer het gewest daer den brant is, ende indien het comt in den nacht moet eenen lanteiren uijtsteken, maer *oft daer moet licht in sijn oft niet*, dat en is niet gespecificeert. Meerder is daer gepasseert, maer laete om redene.

teLt aChtentWIntIgh In IanVaer,
t'WIJst V Dagh, Maent en Iaer.

B.

Récit de Rombaut Gootens.

1687. Den 27 januarij ontrent seven hueren savens comende uijt de herberge het Schael op de groote merckt drij an vier satte wijven, ende sinde dat de opcomende maene tusschen duijstere en drijvende wolcken haer licht begonst te geven op den top van S^te^ Rombauts thoren, saegen daer onder eenigen brant. Waerop die sulcken geschreuw maeckten dat het volck uijt alle de huijsen ende herbergen quamen, ende vermits het duijster was, ter oorsaecke de maene de aerde noch niet en bescheijnde, tot dien dat de voors. drijvende water wolcken door den maeneschein dreven als eenen roock ende vier verthoonde, dachten eenider dat het roock en brandt moeste sijn. Daer loopt men naer de kerck en klippen de stormklock, den trompetter ofte thorenwachter wordt uijt sijn huijs gehaelt ende met sijnen horen den thoren opgejaeght. De heeren borgemeesters Jo^r^ Jac. Domin^s^ Stalins, en den heer Wachtendonck waren haest te been die de trommel dede roeren, de borgelijcke wachten verstercken en de kercke van binnen met wacht besetten, de brandspuijten doen haelen ende alle de brantheemers van de ambachten. De huijdevetters met hunne knechten quamen met verscheijde van hunne treck-waghens gelaeden met natte huijden ende vellen, en waren geordoneert die op te draegen om de vlam te dempen. Daer bleven wijnige geestelijcke in hunne cloosters, moesten, oft sij wilde, oft niet daer uijtcomen. Het ambacht van de brouwers moesten oock met alle hunne peerden ende beiren het water aenbrengen, want de twee pompen op de groote merckt ende aen 't spaens gasthuijs waeren al ledigh. Somma de geheele stadt was in roeren en groote alteratie, jae soodanigh dat eenen van de voors. borgemeesters met haesten een van sijne vrouwe kaussens verscheijde van colleur, als de sijne

hadde aengetrocken. De paters Capusienen die van de eerste hun op den thoren begeven hadden ende geenen brandt sinde : zeijde vrinden gaet stil naer huys, de maen heeft ons bedrogen. Dan vermits de natte huijden door hun sleijm en kalck de thore trappen hadden vervult ende dat niemandt die afdraegen wilde, soo wierter eerst eene door het rondt gat van t'welfsel binnen den thooren in de kercke gesmeten, het welcke onder het volck soo groote alteratie maeckte, dat sij riepen (soo sij meijnde) : daer compt eenen armen Capucien afgevallen, waer naer ider met groote confusie nae huijs trock. Alle omstandigheden hier van te verhaelen soude wel eenen boeck papier beslaen. *De omligende steden en hun poeten hebben hier over veele contraverce dichtiens en liedekens gemaeckt maer oock veel leugenen daer bijgevoeght, de welcke oock met hunne voorige gedaene confusie ende moetwillige misslaegen, bij die van Mechelen genoeghsaem wederlijdt sijn geweest.* Finaelijck om de rechte waerheijdt te weten dat op den voors. thoren eenigen brandt ondergemengelt geweest is, hebben getuijght twee eerlijcke ende geloofbaere mannen met naeme N. Van Bergen ende Jan Goovaert, de welck de eerste op den thoren sijnde gesien hebben dat het bethstrooij van den thorenwachter gebrandt sijnde noch in volle voncken was.

C.

Ordonnance du Magistrat du 23 janvier 1687.

Omme te voorcomen de groote abusen ende inconvenienten dier geschieden in het blusschen van den brandt, soo wort van wegens de Heere ende Weth deser stede van Mechelen geordonneert ende gestatueert het gene volght :

1. Inden eersten dat den trompetter van den thoren soo haest als hij eenigen brandt gewaer wordt sal moeten blaesen met den brandthoren, naer de vier quartieren van

de stadt, beginnende van de zijde van den brandt alwaer hij bij daege sal uijtstecken een roodt vendel, ende bij nachte eene lanterne, ende daer naer clippen met de clocke daertoe te designeren.

2. Dat in de parochie daer het brandt, oock sal gestormt worden.

3. Den inwoonder van t'huijs, in het weleke den brandt onstaet, sal gehouden zijn dadelijck overluijdt ter straetewaerts te roepen, brandt, op de boete van 25 guldens.

4. Dat voor elck huijs van de straete daer het brandt, mitsgaders in de vier naest gelegen straeten, s'nachts moet lieht uijtgesteckt worden, boven dien gestelt een cuijpe vol waeter, eemer oft ketel, naer advenant de gestaethijt van de persoonen, alles op de boete van drij guldens.

5. Dat tot het aenvoeren van t'waeter op het spoedighste moeten compareren de brauwers, smautslaegers, hoveniers, cordewaegenaers ende straetwaegenaers, met hunne peerden ende waegens, sledden oft anderssints, gelijck elck is hebbende bequaem, ende meest dienstigh ten fine voors. op de boete van ses guldens.

6. Dat alle ambachten hunne brandteemers moeten hangen beneden op den vloer aen een sperre, gereet om datelijck te laeten afrijsen ende respective Dekens goede sorge draegen dat de voors. eemers in goeden staet worden onderhouden.

7. De brandtmeesters bij mijne voors. Heeren te stellen, sullen op het spoedighste moeten comen ter plaetse daer het brandt, ende t'saemen raemen, wat volgens de gesteltenisse van den brandt, om dien te blussenen, het beste behoorde gedaen te worden, ende dienvolgens sal ider van de blusschers de selve brandtmeesters gehauden sijn te obedieren.

8. Dat den brandt geblust sijnde, de brandtmeesters, de leeren, haeken en de brandteemers tot het blussehen gedint hebbende, bij malkanderen sullen doen vergaederen, om

gerestitueert te worden ter plaetse daer het sal behooren.

9. Ende oft iemandt eenige der selve quaeme te ontdraeghen, sal gestraft worden aen den lijve, als eenen openbaeren dieff.

Raekende de vijf Gulden.

Dat de vier dienende Dekens van de gulde ende hunne rotten, met hun boven ende zijd' geweir in wiens wijck het brandt, t'zij dat die in de selve wijck woonen ofte niet, sullen promptelijck moeten gaen ter plaetse alwaer den brandt is, op de boete van drij guldens ten regarde van de voors. Dekens, ende eenen pattacon van de andere, om te besetten de noodige posten, voor de welcke sij geene onbequaeme ofte onnoodige persoonen, om in den brandt dienst te doen, en sullen laeten passeren, sonder consent van den commandant, ende beletten alle disordres, ende voorts goede toesicht te nemen dat de meubelen door den noodt getransporteert wordende, niet vervoert oft gestolen en worden.

Ende of het geviel dat den brandt quaeme ten tijde dat de gulde van die wijcke de wacht hadde, soo sullen de twee Dekens met hunne rotten, die de wacht niet en hebben, bij den brandt gehauden sijn te compareren, als voorseijt is, ende de twee Dekens, ende alle andere van de wachte zijnde, sullen sonder uijtstel moeten gaen, t'zij naer de hooft corps de guarde, ofte in den dagh naer de overste poorte, alwaer sij de wachte hebben, om in tijdt van noode gecommandeert te worden, niettegenstaende eenige voir hunne absentie de boete betaelt hadden, alles op de voors. boete.

Gepubliceert, ende ter puijen afgelesen naer ouder gewoonte, ten overstaen van den Heere Schauteth, Jo^r^ Jacques Dominicus Stalins, heere van Rollegem, etc., communem^r^, door den Secretaris der stadt Mechelen, den 23 van t'jaer 1687, ende was onderteeckent J. B. Scheppers.

Voyez Reg. aux ordonnances politiques (1651-1691), f° 137 v°.

VENTE DES COLLECTIONS

DE

FEU M. DE POTTER-LE-REVERAND.

Voici encore une de ces ventes où l'on voit disperser, en quelques heures, des trésors historiques et artistiques, longuement et patiemment réunis : collectionneur ardent et instruit, M. de Potter avait consacré les loisirs d'une belle vie et les jouissances de la fortune à rassembler les précieux monuments de la numismatique nationale. Ses séries si complètes de monnaies flamandes, la beauté des exemplaires, l'extrême rareté de quelques-unes de ces pièces, faisaient de la collection de M. de Potter un véritable musée où l'on pouvait suivre, depuis les temps obscurs de la période gauloise jusqu'aux dernières années de l'ancien régime, l'histoire de nos vicissitudes politiques traduites par l'art du graveur et empreintes de l'esprit artistique et religieux de chaque époque. Aussi après la mise aux enchères de cette collection d'un amateur gantois, l'une des plus belles qui aient été présentées en vente de-

puis longtemps, fallait-il, pensons-nous, en conserver le souvenir dans cette Revue. C'est dans ce but, que nous donnons ici l'énumération des pièces les plus rares et du prix auquel elles ont été portées, dans la vente du 20 novembre 1876 et des jours suivants.

Série de Flandre.

N° 218. Denier d'Alost au nom d'Arnold, variété inédite, vendu 64 fr.

On sait combien est obscure la numismatique de nos premiers souverains. Le denier au nom d'Arnold, est une des pièces qui ont donné lieu au plus d'hypothèses : on l'a attribué à Arnould, sire d'Audenarde; mais ce seigneur avait-il le droit de battre monnaie, et comment l'aurait-il fait à Alost? On a cru qu'Arnould était le nom du *monétaire,* du monnayeur; mais le monétaire signait toujours au revers de la pièce; or, le nom d'Arnould inscrit autour du buste armé d'un glaive, qu'offre l'avers du denier, semble bien se rapporter au personnage représenté, et l'on n'aurait certes pas mis le glaive levé, emblème de la puissance souveraine, entre les mains d'un médailleur : la pièce est de style trop récent pour l'attribuer au vieux marquis des Flamands Arnould ou à son petit-fils Arnould II, qui, d'ailleurs, ne possédaient pas la terre d'Alost. Il nous reste parmi les souverains de la Flandre le jeune Arnould III, vaincu par son oncle Robert le Frison. Si l'on considère que l'ambitieuse Richilde dépossédа Robert du comté

d'Alost, qu'il tenait en fief au moment de leur rupture, ne peut-on pas croire qu'elle se fit un plaisir d'affirmer la prise de possession de ce domaine par son fils, en y faisant frapper monnaie? La ressemblance entre le denier d'Arnould et les deniers des comtes de Hollande où régnait, à cette époque, Robert le Frison, ainsi que l'extrême rareté de cette pièce, pourraient confirmer cette hypothèse dont la solution sera peut-être donnée par de plus érudits que nous.

228. Denier de Bergues-Saint-Winoc, publié par M. Gaillard (N° 48). 40 fr.

239. Denier muet attribué à Cassel. Inédit. 14 fr.

On ne connaît aucun denier sur lequel le nom de cette ancienne cité soit marqué; mais la ressemblance entre le donjon, dessiné sur le sceau de la ville et le type de château que présentent plusieurs petites monnaies flamandes, les ont fait attribuer à cette ville. La pièce dont nous nous occupons, présente à l'avers, dans un cercle de grenetis, une sorte de bâtiment carré, orné de deux annelets surmontés d'une étoile à huit rais; le toit en forme de cône, est surmonté d'une grosse perle; de chaque côté du bâtiment une saillie, image grossière des hours, supporte un ornement qui nous semble une bannière. Le revers présente une croix pattée et alesée cantonnée de deux globules isolés et de deux autres globules reliés à la croix; entre un double cercle de grenetis se trouvent les lettres D. C. répétées quatre fois : quel sens faut-il donner à ces initiales? Lira-t-on *Denarius*

Comitis ou bien *Denarius Castelanus?* La seconde hypothèse nous paraît plus probable et attribuerait encore plus de certitude à l'origine du denier.

N° 241. Denier de Dixmude au type de S. Domitien. 100 fr.

Cette pièce, très-rare, a été publiée dans le *Messager des Sciences,* 1840, p. 453, et dans les *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.* N° 66.

N° 249. Denier inédit de Ghistelles. Vendu 205 fr.

On s'étonnera sans doute qu'une localité aussi peu importante ait eu au moyen-âge, des monnaies qui lui étaient propres ou du moins un atelier monétaire spécial. En présence du denier que la vente de Potter a mis en lumière, le doute n'est plus permis; comme Axel, comme Bourbourg, comme Orchies, Ghistelles figurera désormais dans l'histoire monétaire de la Flandre avec son rarissime denier, dont la facture barbare indique au surplus, le peu d'habileté de son auteur. Voici la description de la pièce : *Avers :* au centre un globule cantonné de quatre petales entre lesquelles des fleurs de lys appointées; l'inscription, dans un double cercle de grenetis, porte : GISTLE (M) O . *Revers :* une croix pattée et alesée, cantonnée de deux fleurs de lys et de deux croix formées de cinq globules; tout autour la légende + ... (quatre-feuilles) KES, dans un double cercle de grenetis. M. le docteur Dugniolle, à Bruxelles, s'est rendu acquéreur de cette curieuse petite monnaie.

N° 281. Gros tournois de Robert de Béthune. 110 fr.

C'est une contrefaçon des monnaies des rois de France faite par le fils de Gui de Dampierre.

N° 286. Esterling de Robert de Bethune. 95 fr.

Cette pièce est une imitation presque servile des sterlings de Édouard III, roi d'Angleterre : la légende de l'avers porte les mots EDL ROBERTVS COMES, pour mieux imiter les monnaies anglaises où on lit EDWARDVS REX. On voit que le comte ne se faisait faute de faire la concurrence à ses puissants voisins sur le marché monétaire, comme le prouvent presque toutes les pièces émises sous son règne.

N° 288. Florin d'or au Saint-Jean-Baptiste, de Louis de Crécy. 60 fr.

N° 306. Denier de cuivre à l'imitation de ceux de Louis de Crécy.

C'est une imitation du denier de ce prince, faite par une petite dynastie de seigneurs hollandais qui s'évertuèrent à contrefaire les monnaies d'autres princes, afin de donner aux leurs un cours plus étendu; les pièces frappées à Cunre dans l'Overyssel sont nombreuses, et M. Van der Chys a traité avec beaucoup de science, l'histoire de cet atelier monétaire dans son ouvrage sur les monnaies de Frise et de l'Overyssel (*De munten der voormalige heeren en steden van Overyssel*).

N° 308. Gros de convention entre Louis de Crecy et Jean III, duc de Brabant. 54 fr.

Cette pièce intéressante, qui porte le nom des deux princes et celui des villes de Gand et de Louvain, fut frappée ensuite du traité conclu à Gand le 3 décembre 1339, dont une des stipula-

tions portait « que l'on ordonnera et frappera une monnoye commune, bonne et loyale, qui aura son cours dans les deux païs. »

Les nos 309 à 317 offrent l'intéressante et belle série des pièces d'or frappées sous le règne de Louis de Male; elles se trouvaient dans la collection-de Potter, en exemplaires d'une grande beauté.

N° 329. Demi-noble d'or, de Philippe le Hardi. 130 fr.

N° 331. Écu d'or aux deux heaumes, de Philippe le Hardi. 205 fr.

C'est l'un des types les plus rares de la magnifique suite de monnaies d'or frappées sous la domination des princes bourguignons.

N° 349. Noble d'or, de Jean sans Peur. 150 fr.

N° 364. Noble d'or, de Philippe le Bon. 50 fr.

Cette monnaie est variée du type ordinaire en ce que le lion placé sur la proue du navire, ne s'y retrouve pas. Elle appartient à la première période monétaire du règne de ce prince.

Parmi les pièces d'or de la seconde période nous citerons :

N° 380. Deux-tiers de lion. 85 fr. — N° 382. Florin au Saint-André. 100 fr. — N° 384. Demi-cavalier. 80 fr.

N° 397. Charles le Téméraire. Demi-florin d'or, avec la variété que le Saint-André porte la tête à gauche et que l'écusson du revers n'est pas enserré dans un épicycloïde. 52 fr.

N° 409. Demi-florin d'or, de Marie de Bourgogne. 75 fr.

N° 429. Grand réal (briquet) de Maximilien, comme tuteur de son fils Philippe le Beau. 80 fr.

N° 437. Demi-florin d'or (3me période) du même. 75 fr.

La série des pièces frappées pendant la révolte des Gantois contre le roi des Romains, tuteur de son fils Philippe le Beau, en 1488, est magnifique et se trouve rarement aussi complète; le florin au Saint-Jean-Baptiste (n° 443) s'est vendu 55 fr. et le demi-florin au lion (n° 445) 160 fr.

N° 471. Toison d'or de Philippe le Beau. 155 fr.

Puis vient la belle suite des monnaies frappées pendant la révolte de nos provinces contre Philippe II. M. de Potter avait réuni une collection presque complète des pièces émises pour la ville de Gand à cette époque. La monnaie des Etats à Bruges est représentée par le lion d'or (n° 557), vendu 135 fr., pièce de haute rareté, comme l'escalin de cette ville avec le millésime de 1584 (n° 559).

Série brabançonne.

N° 666. Gros au cavalier, du duc Jean II. 30 fr.

N° 673. Esterling de Jean III, pour le Limbourg. 22 fr.

Cette pièce porte pour légende : MONETA RODE. Elle est attribuée à l'atelier de Rolduc.

N° 711. Gros au lion, du duc Jean III, frappé à Bruxelles. 40 fr.

N° 715. Mouton d'or, de Wenceslas et Jeanne. 75 fr.

N° 717. Florin d'or au S. Servais, des mêmes souverains. 152 fr.

Cette pièce, frappée à Maestricht, comme l'indique la figure du saint patron de cette ville, est d'une haute rareté.

N° 748. Chaise d'or, de Jean IV. 120 fr.

N° 759. Double gros aux deux écus, de Philippe de Saint-Pol, avec la légende MONETA FCA LOVANII. 32 fr.

N° 760. Chaise d'or, du même prince. 50 fr.

N° 764. Quart de gros, du même. 20 fr.

N° 767. Demi-cavalier d'or, de Philippe le Bon. 46 fr.

N° 823. Grand réal d'argent de Maximilien, comme tuteur de Philippe le Beau, au millésime de 1487. 40 fr.

N° 831. Demi-réal des mêmes princes, avec la date de 1489. 34 fr.

N° 874. Nouveau florin d'argent, de Charles V, frappé à Maestricht. 34 fr.

N° 896. Grand écu de Philippe II, seconde période. 26 fr.

Cette pièce doit être une épreuve d'essai, puisqu'elle ne porte pas de marque indiquant l'atelier monétaire.

Les deux numéros suivants appartiennent à la série des pièces frappées par les États révoltés du Brabant, après le départ du duc d'Alençon (1584 et 1585).

N° 940. Lion d'or, frappé à Anvers. 50 fr.

N° 941. Écu au lion, frappé dans la même ville. 75 fr.

Série tournaisienne.

N° 1164. Denier muet, attribué à un évêque de Tournai. 44 fr.

L'avers présente un évêque assis et tenant la crosse; au revers, une croix fleurdelysée cantonnée de huit globules.

—

Nous ne pouvons terminer ces notes sans adresser tous nos vifs remerciements à la famille de M. de Potter, pour l'extrême bienveillance avec laquelle elle nous a permis d'étudier les plus beaux spécimens de cette collection, avant qu'ils fussent livrés aux enchères. Celles-ci n'auront au moins, pas emporté toutes les traces du zèle que feu M. de Potter avait mis à réunir ses belles séries, puisque, grâce au *Messager des Sciences,* le souvenir d'une collection aussi intéressante pour l'histoire nationale, demeurera conservé dans les annales artistiques de la ville de Gand.

J. J.

LES HOLONIUS OU DE HOLOGNE.

Il est des familles, mais elles sont rares, dans lesquelles le goût et les aptitudes pour les études, et même parfois le talent, se transmettent pour ainsi dire héréditairement, soit de père en fils, soit d'oncle à neveu.

Telles sont, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles dans le pays de Liége, la famille des Holonius ou de Hologne et celle des de Vlierden.

Quelques recherches sur ceux des différents membres de la famille de Holonius qui ont laissé un souvenir, ne déplairont peut-être pas aux personnes qui s'intéressent à l'histoire littéraire.

I.

HOLONIUS, LE PRÉTENDU TYPOGRAPHE LIÉGEOIS.

C'est le célèbre Érasme, de Rotterdam, qui a fait toute la notoriété de ce Holonius, dont on ignore même le prénom, que l'on ne trouve cité nulle part[1]. Et ce sont ces mentions d'Érasme

[1] Serait-ce celui de Georges, prénom que tous les anciens biogra-

qui, mal interprêtées, ont fait supposer que ce Holonius avait été le premier typographe de Liége, et aurait même imprimé en cette ville au commencement du XVI^e^ siècle.

Il est toutefois permis de croire que ce Holonius se serait peut-être, probablement même, créé un nom par lui-même, si sa carrière n'avait été arrêtée par la mort, s'il ne s'était éteint fort jeune, alors qu'il avait à peine dépassé l'âge de vingt ans.

Né à Liége dans les dernières années du XV^e^ siècle, il se distingua de fort bonne heure par de brillantes études et des connaissances variées. Il se rendit maître, non seulement des langues latine et grecque, mais encore de l'hébreu. Holonius se destina à l'état ecclésiastique et voulut, selon l'usage de son siècle, couronner ses études par un voyage qui devait avoir pour terme la capitale du monde chrétien. Il quitta donc sa ville natale en 1515 ou 1516, et se mit en route. Arrivé à Bâle, les ressources vinrent, paraît-il, à lui manquer. Heureusement il fit, dans cette ville, la connaissance du célèbre typographe Jean Froben, auquel il vendit un manuscrit inédit, qu'il avait rencontré. C'était la copie, assez informe, d'une œuvre de jeunesse du savant Érasme, — les *Colloquia*, dont Froben exécuta la première édition en 1516.

phes donnent erronément à son neveu Grégoire, en le confondant peut-être avec son oncle? — De Villenfagne est même tenté de croire que le Holonius d'Erasme et Grégoire Holonius, le poëte tragique, ne sont qu'une seule et même personne.

Il paraît que ce célèbre imprimeur, ayant remarqué les grandes connaissances du jeune Liégeois, l'employa pendant quelque temps en qualité de prote ou de correcteur. De là sans doute la qualification de *Leodiensis Typographus* dont le gratifie Érasme.

Après avoir, de la sorte, pourvu à ses frais de voyage, Holonius continua son chemin vers Rome; mais, à peine arrivé dans la ville éternelle, il y tomba malade et y mourut, probablement avant l'année 1520. D'après ce qu'insinue son neveu Grégoire [1], il paraît que Holonius a laissé quelques écrits restés inédits; mais son neveu ne parvint à en recueillir que quelques fragments épars.

Sources.

De conscribendis epistolis Des. Erasmi Roterodami opus, etc. Moguntiæ, Ivo Schoeffer, 1550, in-8°, — dédicace d'Érasme adressée à Nicolas Béraldus. — L'épitre dédicatoire de Grégoire Holonius, qui précède sa tragédie *Laurentias,* Antverpiæ, J. Bellerus, 1556, in-8°. — De

[1] Voici le passage de Grégoire Holonius concernant son oncle paternel :

« Tum quòd ad hoc ipsum patrui nostri Holonii, cujus plerunque meminit Erasmus, memoria, fuerim puer excitatus, qui juvenis admodum latinissimus, græcè, hebraiceque doctus, omnes tamen literas jam ad sancta studia cæperat convertere : doleo verò, quòd præter disjectas chartulas, ejus nihil videre mihi contingerit. Nam me nondum nato, Italiam, atque sancta urbis Romæ loca peragrans, inde cælestem cœli patriam reperiit. Ad quam unà Christo propitio et alius mihi patruus, hujus frater, tertio ab hinc die morte concessit. »

Burigny, *Vie d'Érasme*. Paris, 1757, t. I, p. 507. — De Villenfagne, *Mélanges*. Liége, 1810, p. 84-87. — Ferd. Henaux, *Recherches historiques sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liége*. Liége, 1843, p. 22-27. — X. de Theux, *Bibliographie Liégeoise, — Établissement de l'imprimerie à Liége*, p. ix.

II.

grégoire holonius [1].

Neveu du précédent, il naquit à Liége, non seulement, comme le dit Paquot, « *avant le milieu du XVI^e siècle,* » puisqu'il avait déjà composé ses tragédies en 1547, mais vers l'an 1520 au plus tard.

Ainsi qu'il le dit lui-même, l'exemple et la réputation de son oncle paternel, mort avant sa naissance, l'excitèrent aux études. Celles-ci, qui furent solides, commencèrent sans doute à Liége pour se terminer à l'université de Louvain.

Grégoire, toujours à l'exemple de son oncle, embrassa l'état ecclésiastique et se voua principalement à l'instruction de la jeunesse. Il enseigna d'abord à l'école, qui passe pour avoir été excellente, de la collégiale de Saint-Barthélémi à

[1] Chose singulière, tous les anciens biographes lui donnent erronément le prénom de *George*. Ainsi le font Corn. Loos, Swertius, Valère André, Abry et Paquot. Quant à Foppens, non seulement il lui donne également ce prénom de George, mais encore il estropie son nom de famille, qu'il écrit *Halonius*. De Villenfagne est le premier qui lui restitua son véritable prénom.

Liége. Ensuite le comte Charles de Berlaymont, ce guerrier et cet homme d'État célèbre, ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix que celui du jeune Grégoire Holonius, pour lui confier l'éducation de trois de ses fils : Jean, Louis et Lancelot.

Holonius semble avoir pleinement justifié la confiance qu'avait placée en lui le comte de Berlaymont. Il passa plusieurs années à Louvain avec ses trois élèves; deux de ceux-ci ne tardèrent pas à parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le troisième, Lancelot, fut, paraît-il, arrêté dans sa carrière par une mort très-précoce [1]. En effet, Jean de Berlaymont devint bientôt chanoine de la cathédrale de Liége, prévôt de Nivelles, chanoine de Cambrai, protonotaire apostolique, trésorier de Notre-Dame de Tournai et abbé séculier de Dinant. Quant à Louis, également chanoine de Liége, il fut choisi, par les chanoines de Cambrai, pour l'archevêché de ce diocèse, en septembre 1570.

Les élèves de Grégoire Holonius ne se montrèrent point ingrats envers leur ancien précepteur. D'après Corneille Loos, auteur contemporain, Grégoire parvint à plusieurs dignités dans le clergé de Liége. Je n'ai pu m'assurer de ce fait. Mais, bien que de Villenfagne ait cru devoir

[1] On peut consulter entre autres :

Sur Charles de Berlaymont, la *Biographie nationale,* t. II, col. 250-254.

Sur Jean de Berlaymont : J. de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert,* t. III, p. 114.

Et sur Louis de Berlaymont : *Ibid.*, t. III, p. 115-117 et la *Biographie nationale,* t. II, col. 266-267.

en douter, il est bien avéré que, par la protection de Louis et de Jean de Berlaymont, l'un archevêque, l'autre chanoine de Cambrai, Holonius fut nommé chanoine de la métropole de Cambrai.

L'époque de la mort de Grégoire Holonius est demeurée inconnue. Selon Corn. Loos, il vivait encore en 1581. A part les œuvres de sa jeunesse qu'il a fait imprimer, il faut regretter qu'il n'ait plus rien publié, arrivé à l'âge de la maturité.

On ne connait de lui, en effet, que les trois tragédies suivantes :

1) *Gregorii Holonii Leodiensis Lambertiæ. Tragœdia de oppressione B. Lamberti Trajecten. quondam ecclesiæ, quæ nunc Leodium translata est, episcopi et martyris gloriosissim. Generoso adolescenti Joanni protonotario de Berlaymont nunc primum dicata et edita. Antverpiæ apud Joannem Bellerum*, 1566. — A la fin : *Typ. Diesthemii, XI kal. jun.* 1556, pet. in-8° de 40 ff. non chiffrés, dont le dernier en blanc.

La dédicace à Jean de Berlaymont est précédée d'une autre épitre dédicatoire à Charles de Berlaymont, père de ses trois élèves.

2) — *Laurentias. Tragœdia de martyrio constantissimi levitæ D. Laurentii, Romæ sub Decio passi. Ad generosum adolescentem Ludovicum de Berlaymont. Antverpiæ apud Joannem Bellerum*, 1556. — A la fin : *Typ. Ægidii Diest Antverp.*, 8 *id. jun.* 1566, pet. in-8° de 36 ff. non chiffrés.

3) — *Catharina, tragœdia de fortisssimo S. Ca-*

tharinæ Virginis Doctoris et Martyris certamine. Ad generosum puerum Lancelotum de Berlaymont. Antverpiæ, apud Joannem Bellerum, 1556. — A la fin : *Typis Ægidii Diest. Antverpiæ, XVI calend. jul.* 1556, pet. in-8° de 40 ff. non chiffrés.

Ces trois tragédies, devenues passablement rares, se rencontrent parfois isolées, et parfois réunies en un seul volume. Les dédicaces de ces pièces sont fort intéressantes, et l'on y trouve des détails curieux sur l'auteur et sur sa famille.

Holonius nous apprend qu'elles ont été composées neuf ans avant leur impression, et qu'elles étaient destinées à l'instruction des élèves de l'école de Saint-Barthélemi. Ces tragédies auraient été représentées, selon Foppens, à Louvain, pendant que l'auteur surveillait l'éducation de ses trois élèves.

Sans être des chefs-d'œuvre, ces trois pièces sont fort bien écrites, et les vers en sont faciles et élégants, Loos n'en dit rien de trop en assurant qu'elles sont doctes et écrites d'un style grave et approprié au sujet.

Sources.

Les épitres dédicatoires des trois tragédies précitées. — *Cornelii Loos Callidius illustrium Germaniæ scriptorum Catalogus et cet. Moguntiæ, Typi inventricis apud Casparum Behem, anno* 1581; pet. in-8. Art. Georgius (*sic*) Holonius. — Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation Liégeoise*, p. 42. Il y nomme notre auteur George de Halle! — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire litté-*

raire des XVII provinces des Pays-Bas; édition in-folio, t. I, p. 510. — De Villenfagne, *Mélanges* de 1810, p. 87-89. — Cte de Becdelièvre, *Biographie Liégeoise,* t. I, p. 212-213. Cet article n'est guère qu'une copie de ce qu'a dit de Villenfagne. — X. de Theux, *Bibliographie Liégeoise,* t. II, p. 548.

III.

JEAN HOLONIUS OU DE HOLLOGNE.

Né à Liége vers 1540 [1], il était très-probablement soit le frère, soit le neveu de Grégoire. Après d'excellentes études il entra, fort jeune encore, dans la Compagnie de Jésus. Bientôt la renommée de son éloquence et de ses grandes connaissances le firent appeler à Ingolstadt, où on avait fondé une université catholique qui devint bientôt célèbre. Là il enseigna, pendant de longues années, les humanités, la dialectique et l'éloquence, et s'y lia avec plusieurs des principaux savants de l'Allemagne. Parmi ses amis les plus intimes, on connaît Antoine Welser, conseiller du duc de Bavière, et le savant Anglais Robert Turner, qui devint son collègue à l'université d'Ingolstadt.

[1] Et non, comme le dit, par une erreur fort singulière, Joecher, dans son *Gelehrten-Lexicon,* t. II, col. 1677, à Sivers en Lorraine, en 1573. Jean Holonius eut été plus que précoce si, l'année même de sa naissance, il eut été professeur à l'Université d'Ingolstadt, et si, à l'âge de cinq ans, il y eut prononcé l'éloge funèbre de l'un de ses collègues! — Joecher le fait, de plus, professer à Cologne, au lieu d'Ingolstadt!

Jean Holonius mourut, à un âge fort avancé, à Augsbourg, le 12 juillet 1622. Parmi ses écrits, il paraît qu'un seul a été livré à la presse. C'est :

Oratio funebris in· Exequiis D. Martini Eisengreinii dicta. Ingolstadii, typis Davidis Sartorii, 1578, in-8° [1].

Sources.

Roberti Turneri, viri doctiss. Professoris in academia Ingolstadiensi Epistolæ aliquot. Ingolstadii, impr. David Sartorius, 1584, in-8°, p. 251-253. — Joecher, *l. c.* — Foppens, *Bibliotheca Belgica,* t. II, p. 661.

IV.

LAMBERT DE HOLLOGNES OU HOLOGNE,

Était probablement le neveu du précédent. On sait bien peu de chose sur son compte. Il vivait à Liége, dans la première moitié du XVII[e] siècle, à l'époque malheureuse et sanglante des Beeckman et des Laruelle, et s'amusait à rimailler. Il paraît que ses vers, assez médiocres, sont demeurés inédits, et que l'on n'en rencontre quelques-uns, par ci par là, que dans nos anciennes chroniques liégeoises manuscrites.

Lambert de Hologne appartenait au parti des Grignoux et se rendit l'écho de ces bruits popu-

[1] Sur Martin Eisingrein, docteur en théologie et vice-recteur de l'académie d'Ingolstadt, on peut consulter, entre autres Joecher, *Gelehrten-Lexicon,* t. II, col. 300. — Eisengrein, né à Stutgard, s'était converti du luthéranisme à la religion catholique.

laires, mais dénués de toute apparence de vérité, qui ont attribué la mort du bourgmestre Beeckman à l'empoisonnement. Voici un passage de ces vers que nous a conservé de Villenfagne :

Une liqueur empoisonnée
Précipita sa destinée,
Pour arrêter notre bonheur :
Ainsi nous fut ravi Beeckman,
Pour nous donner, au lieu de manne,
De l'amertume et de l'aigreur.

D'après cet échantillon de sa muse, le lecteur n'eprouvera ni beaucoup « d'amertume et moins encore d'aigreur, » de la perte des poésies de Lambert de Hologne.

Voir DE VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége*, t. II, p. 92 et 243.

H. HELBIG.

W. N. Heins Sand
A. H. Ade

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

UN MÉDAILLON ROMAIN.

L'archéologie, dont le but est de faire connaître aux amateurs du bel art classique les débris et les monuments des siècles les plus reculés, offre toujours d'agréables sujets d'études et d'admiration. Nous nous permettrons à ce propos d'émettre quelques modestes aperçus sur un splendide médaillon [1] romain en bronze doré, d'un diamètre de 0,255 millim., lequel, à cause de l'épaisse dorure dont est couverte tant sa partie convexe que sa partie concave, nous paraît avoir servi d'emblème, soit comme enseigne légionnaire, *insignum* [2], soit comme décoration honorifique [3]. Il a été trouvé dans le ruisseau le Brée qui traverse la bruyère nommée la *Römerheide*, située

[1] En possession de M. J.-G. Lienders, orfèvre à Venloo.

[2] Il y avait sur les enseignes des médaillons qui renfermaient le portrait des empereurs (Tacite, t. IV, *Histoires*, note, p. 361, liv. I).

[3] Le proconsul Apronius accorda à Ruffus Helvius la distinction de porter le collier et la pique (Tacite, t. II, liv. III, chap. XXI).

près du village de Blerik [1], l'ancienne station de *Blariacum*, duché du Limbourg hollandais.

Depuis quelque temps déjà la découverte de ce remarquable objet d'art a captivé l'attention de plusieurs archéologues; entre autres M. Franssen, curé à Ittervoort. Nous devons à cet archéologue distingué une intéressante monographie sur ce médaillon, figurant dans les Bulletins de la Commission d'art et d'archéologie, XIII^me^ année, sous forme de lettre à M. Chalon, et à laquelle nous rendons un hommage mérité, bien que nous ne partagions pas son opinion relativement à la divinité ou personne mythologique représentée par cet objet d'art. M. Franssen l'attribue à la Méduse antique, et prétend qu'entre celle-ci et la figure du médaillon que nous reproduisons ci en regard, il existe les rapports les plus saillants et les plus vraisemblables.

Voici comment l'auteur s'exprime à ce sujet.

« Quelle est la divinité du personnage féminin » représenté? Serait-ce la Renommée? Mais son » inséparable trompette fait défaut. La Victoire? » Mais ne serait-ce pas chercher trop loin l'ex- » plication des serpents, que d'y voir l'envie.

[1] A l'époque fixée, César ayant dépassé les lieux où se trouve Venloo, près de Blerik, n'était plus qu'à douze milles de l'ennemi. En apprenant que César s'approchait de la Meuse, les Usipètes et les Tinctères, s'étaient concentrés sur le confluent du fleuve dans la partie la plus reculée du pays des Ménapiens, et ils s'étaient établis sur la rivière la *Neers*, dans le pays de Goch. — César de son côté, à partir de Venloo, avait appuyé à droite pour marcher à la rencontre de l'ennemi (*Histoire de Jules César*, par NAPOLÉON III, tome II, page 345).

» Heureux ceux qui ont des jaloux. Quant à » Méduse, ses cheveux ne sont pas encore trans- » formés en serpents, à moins que l'artiste n'ait » voulu, à l'aide des queues de serpents du bas, » indiquer la métamorphose au moment même » qu'elle s'opère.

Mais revenons à la description de notre divinité, dont le bas de la tête, ou pour nous expliquer plus clairement, dont l'efficient de la gorge entre le menton et l'appendice en forme de barbe ne nous a révélé aucune trace de queues de serpents.

Afin de mettre le lecteur plus à même de juger de l'aspect réel qu'offre la susdite partie de la gorge, nous reproduisons en regard (Pl. I) le dessin que nous avons minutieusement calqué sur l'original même. Il consiste dans une simple demi-bande circulaire en métal, laquelle présente un motif uniforme de fines ciselures mesurant 5 millimètres de hauteur, sur 55 millim. de longueur.

Comment, d'ailleurs, admettre que l'artiste, auquel nous devons ce rare spécimen de l'art antique, ait voulu attribuer à l'horrible Méduse, dont les regards avaient le don de pétrifier les audacieux qui la regardaient, cette figure franche, ouverte et épanouie que nous admirons dans le médaillon. Non, ces beaux yeux qui semblent vous regarder avec sympathie ne peuvent appartenir qu'à un être propice et nullement malfaisant.

Et même si l'on admet un moment que l'artiste

ait voulu exécuter une Méduse [1] dont l'image devait servir de *jettatore* [2] contre l'ennemi, pour quelle raison, dès lors, ne l'eût-il pas représentée sous sa forme traditionnelle, entourée de son inséparable cortége de hideuses têtes et de queues de serpents? La Pl. II nous édifiera à cet égard. Il nous semble qu'il suffit de poser la question pour la résoudre d'une manière négative.

En suivant cet ordre d'idées et dans le but de découvrir une personnalité plus en harmonie avec les différents attributs qui décorent la figure du médaillon, nous devons diriger notre attention vers une sphère plus noble; nous devons élever nos regards jusqu'aux dieux de l'Olympe [3], jusqu'à Phébus-Apollon, le dieu soleil des anciens.

En effet, l'admirable tête de la divinité, représentée d'une manière si caractéristique, peut être considérée comme un chef-d'œuvre; elle offre surtout une frappante analogie avec les descriptions que nous en ont laissée les anciens mythologues : ils le représentent sous les traits d'un homme jeune, beau et fort.

[1] La tête de Méduse, une des trois Gorgonnes. La tête de Méduse conserve la vertu de changer en rocher, tous ceux qui la regardaient, et Persée, pour échapper à cette influence, la tint enfermée dans un havre-sac.

[2] Les Romains portaient beaucoup de bagues, dans lesquelles étaient enchassées des pierres (des agathes, des onyx sanguins), représentant des têtes de Méduse, gravées, entourées de têtes de serpents, qui leur servaient de *Jettatore* pour les préserver des malifices et écarter le mauvais œil (Tacite, *Ann.*, t. VI, p. 361).

[3] Les grandes divinités tutélaires sont *Minerve, Junon, Mars, Apollon, — Soleil, Vesta.* — Tandis que la Fortune, l'Espérance, la Fécondité, la Vengeance, ne sont que des divinités idéales (Tacite, *Annales,* t. VI, p. 361).

Fig II.

Fig. I

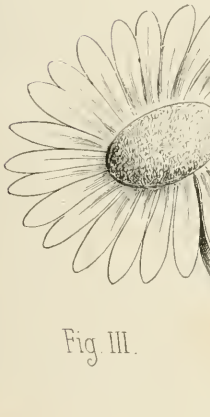

Fig. III.

Fig. IV.

L'œil d'un artiste, même d'un amateur un peu habitué aux chefs-d'œuvre de la statuaire greco-romaine, s'apercevra aisément à la première vue que la figure de la divinité de *Blariacum*, est empreinte d'une beauté majestueuse, d'une beauté qui dénote chez l'artiste un grand effort d'idéalisme réalisé, surtout dans le développement du front, dans la belle proportion de la bouche et des yeux, dont les orbites actuellement vides de leurs émaux ou de leurs pierres précieuses ont dû être resplendissantes.

L'artiste, inspiré sans doute par une ingénieuse idée symbolique, fait éclore la tête d'Apollon[1] d'une guirlande de feuilles de chêne, autour de laquelle rayonnent gracieusement, gravées sur le champ du médaillon, les élégantes feuilles (*pétales*) de la fleur même qui porte son nom.

L'*Hélianthus*[2] *grandiflora*[3], en grec ἥλιος, soleil, ἄνθος, fleur, a les feuilles (*pétales*) de la corolle insérées au sommet du tube du calice. Les étamines sont insérées sur le tube de la corolle. Le Grand Soleil (*Tourne-sol*) est une belle plante de sept à huit pieds de haut, au feuillage luxuriant, à

[1] A Rome, au palais Ruspigliosi, on remarque sur la voûte du salon la grande fresque, où l'on voit Apollon sous la figure du soleil, peint par Guido Reni.

[2] L'Apollon des Celtes, qui était honoré dans la signification plus restreinte que les Grecs lui donnaient sous la figure d'Esculape, s'appelait Bel ou Bellin. Herodian, liber VIII, cap. III. Aussoné, *Professorum*, liber XVI, caron IV, V, 9 et seq. C'est-à-dire le rayonnant, le soleil connu sous le nom de Belisa ou Apolinaire, lui était spécialement consacrée (Baxter, Glossar., *Ant. Britan.*, v. Bel.).

[3] *Systema sexualis Linneus*, t. I.

grandes fleurs d'un beau jaune doré, mesurant un pied de circonférence, à peu de chose près la même dimension que celle du médaillon.

Le diagnostic, ainsi que le dessin de la pl. III, démontrent à l'évidence que les feuilles du Grand Soleil offrent le même facies que les feuilles qui sont gravées sur le champ du médaillon ; d'où il résulte qu'elles ne doivent pas être envisagées comme étant des figures architectoniques, c'est-à-dire des oves, lesquelles dans l'espèce dont il s'agit, n'auraient pas leur raison d'être.

L'attribution *à des oves* étant écartée, nous citerons le passage suivant de l'auteur qui dit : « Ces oves pourraient bien être aussi des feuilles « de lotus, comme le feraient supposer les triples « étamines qui les séparent. »

En admettant cette dernière appréciation de l'auteur des feuilles de lotus, nous pourrions nous en servir dans l'occurence, comme d'un solide argument en faveur de notre thèse, attendu que le lotus (sans exclure le laurier) est précisément consacré à la divinité que nous préconisons [1].

Un autre indice prouvant que notre personnage n'est pas un être mythologique de rang inférieur, mais bien une véritable divinité tutélaire, semble ressortir de deux ailes qu'elle porte

[1] Les lotus herbacés sont distingués par Dioscoride en trois espèces : le lotus des jardins; le lotus sauvage; le lotus d'Egypte. Le lotus égyptien est celui dont on voit l'image sur plusieurs monuments. Le lotus était consacré à Apollon et à Vénus (*Diction.* La Chatre, t. II, p. 314).

entre les boucles de la chevelure et qui ensèrent, vers le milieu du front, une tête d'oiseau, apparamment celle de Phébus, un des attributs de ce dieu; cette tête, en outre, est surmontée d'un bouton, en forme de boule (pl. IV) hémisphérique, sur laquelle circulent de profondes rayures à sections coniques en guise de rayons solaires, nommées [1] apolloniènes. Il est présumable que cet attribut caractéristique fait allusion à Apollon, lorsqu'il fut chargé par Jupiter de répandre la lumière dans l'Univers. Ce message lui valut le nom de Phébus ou Père du jour [2].

Sans doute, pris isolément, les divers attributs du personnage représenté sur le médaillon laissent un certain vague; pris dans leur ensemble, ils expliquent avec une remarquable puissance d'induction notre opinion personnelle à cet égard. L'on sait du reste, que les attributs et les emblèmes d'Apollon varient : parmi ceux-ci figurent le cygne, le corbeau et l'oiseau Phébus. Ce dieu porte simultanément, et selon la circonstance, tantôt une couronne de laurier, hommage rendu au père des arts et des poëtes, tantôt une couronne de feuilles de chêne, lorsqu'il rend ses oracles aux guerriers dans le temple de Claros [3]. Emblème du soleil, il est couronné de rayons et

[1] Apollonière. *Engiométrie,* se dit des sections coniques (*Dict.* Littré, p. 357).

[2] Tacite, *Annales,* liv. VI, chap. XXIII, p. 357.

[3] Tacite, *Annales.* Notes, liv. VI, chap. XXVIII, p. 357. Ce fut vers cette époque que Germanicus alla consulter l'oracle d'Apollon au temple de Claros, maintenant Belvedère. Ionie. Le prêtre qui y préside annonçait à Germanicus une fin prématurée.

parcourt le zodiaque dans un char attelé de quatre coursiers [1]. A Lesbos, sa statue tenait une branche de myrthe [2].

L'usage de distribuer des couronnes existait déjà sous les premiers Césars, lesquels, ainsi que les grands poëtes, ceignaient leurs fronts de couronnes de chêne et de laurier [3].

C'est grâce au type archaïque, ainsi qu'à l'ensemble du médaillon avec ses triples couronnes, si remarquables par leurs feuilles de chêne et leurs glands, qu'on est conduit à admettre, comme hypothèse quasi certaine, que c'est une œuvre de la première ère, c'est-à-dire qu'elle a été exécutée vers l'an 787 de Rome, la trente-quatrième année après J.-C., sous le règne de Tibère, alors que cet empereur déclara au sénat qu'il fallait ériger des monuments en souvenir des victoires remportées dans les Gaules, et aussi pour récompenser le mérite civique [4].

Il créa la couronne civique uniquement composée de feuilles de chêne; on la regardait comme la plus honorable de toutes, surpassant même la couronne murale, qui était d'or.

Quelle que soit d'ailleurs la véritable signification du médaillon romain de Blerik, nous exprimons ici le vœu et l'espoir qu'une plume plus autorisée que la nôtre soulève un jour, en dernier

[1] *Cours de mythologie*, t. I. Noel et Chapsal, p. 10.
[2] *Idem*. Idem. p. 10.
[3] *Idem*. Idem. p. 11.
[4] Tacite, *Annales*, t. II, p. 123.

ressort, le voile d'incertitudes et de doutes qui planent encore sur cet objet d'art, et nous terminons ces considérations pleinement convaincu que le duché du Limbourg hollandais, trop peu exploré, possède encore dans ses entrailles une infinité de chefs-d'œuvre, impérissables sujets d'études et d'admiration.

Maeseyck (Belgique). Mars 1876.

Jos. Gielen.

SINGULARITÉ DU COMBAT DE FLORENNES.

12 Septembre 1015.

I.

Dans le premier volume de l'histoire particulière de nos provinces, Dewez nous dit à propos de la mort du comte Lambert :

« Cette mort, selon l'esprit du siècle, fut regardée comme un effet de la vengeance divine, parce que le comte avait la nuit précédente commis un inceste avec une religieuse, qui pour lui assurer le succès dans le combat lui avait donné une châsse de reliques, qu'il ajusta comme un bouclier; mais dans la mêlée la châsse tomba, et ce fut à cet instant qu'il reçut le coup de la mort [1]. »

« Ce fait, continue-t-il, que l'historien Balderic rapporte comme un miracle, peut être expliqué naturellement. Lambert était vivement attaqué,

[1] Dewez, I, 56-57. — Voici les paroles de Balderic : « Ipsa namque nocte cum ad Florinas tenderet bellaturus incestus siquidem apud Nivellam, cum quadam moniali dormivit quæ ei in fibula suæ camisiæ reliquias pretiosas innexcit ut per earum merito, videlicet in ipso prælio, excesserit. »

il se donnait nécessairement de grands mouvements pour se défendre. La châsse qui lui servait de bouclier pouvait parer les coups; mais dans l'agitation du combat, elle sera tombée, et c'est dans ce moment qu'il aura été frappé du coup mortel. »

Les auteurs qui ont répété ce recit ne se sont pas plus servi du mot châsse, *capsa* ou *theca,* que Balderic lui-même, mais bien de *phylacterium*, amulette [1]; ce qui n'entraîne aucunement l'idée de la dimension d'un bouclier. Aussi Balderic donne-t-il plutôt l'idée d'un bijou, en ajoutant que la nonne attacha ces pieuses reliques à l'agraffe de la chemise du comte.

Balderic tenait son récit de Gérard de Florennes, évêque de Cambrai, mort en 1049, et par l'ensemble on peut admettre qu'il n'y ait rien ajouté. Il a donc suivi, comme narrateur, le conseil de Lucain, qui veut que les faits merveilleux soient exposés nûment, sans affirmer ni nier, pour ne point s'en rendre responsable. Ce sera à la critique, et non à la narration, à examiner leur degré de véracité.

Le commentaire de Dewez semble n'attribuer à Lambert qu'une demi-croyance à la vertu de son amulette; mais ce prince était de son temps et non du nôtre; or, parmi les legs des âges antérieurs se trouvaient ces croyances, issues en droite ligne du fétichisme primordial. Les préservatifs de cette nature se présentent sous deux aspects

[1] Phylacterium = ce qui contient un objet sacré.

principaux : formules écrites ou objets plastiques. On connaît le pouvoir que nos ancêtres payens attribuaient aux runes magiques ; on sait que les nègres voisins de Saint-Louis-de-Sénégambie se couvrent encore aujourd'hui de banderolles écrites par leurs marabouts, dans l'idée d'échapper à tout malheur.

Les objets plastiques étaient certaines pierres, telles que l'échinite fossile, l'ambre, le bezoard ; ou des dents et ossements de personnes qui avaient marqué par leur courage ou leur intelligence, comme si un reste de leurs qualités demeurait adhérent à ces objets, qui conservaient le pouvoir magique de protéger ceux qui les portaient. C'est dans cette catégorie que rentre la corde de pendu, déjà en haute estime chez les Romains qui y recouraient pour conjurer la fièvre intermittente, pouvoir qu'avait aussi, à leurs yeux, les clous ou le bois de l'instrument de supplice, croix ou gibet [1].

Sous la domination des empereurs romains ce genre d'amulettes s'était répandu dans le peuple, tandis que les Orientaux inondaient les hautes classes de Rome de leurs *Abraxas,* et que les avocats romains qui n'étaient pas *nés coiffés,* payaient fort cher la coiffe du premier venu. La porter sur soi donnait de l'éloquence, comme plus tard elle passa chez les marins pour préservatif contre la submersion [2].

[1] Conf. Pline, *Hist. natur.*, 28, 4. — Zestermann, *Die Kreuzigung. Annales de l'Acad. d'archéol.*, t. IV, 1868, p. 388.

[2] Cette croyance existe peut-être encore ! En 1866, un général

Lorsque, sous Constantin, le christianisme se préparait à remplacer la religion officielle en devenant culte de l'État, il sentit qu'il ne parviendrait pas à extirper d'un seul coup toutes ces superstitions payennes. Il leur trouva un dérivatif religieux en leur substituant des mémoriaux du divin Maître ou de ses disciples. Ce fut le cas, nous semble-t-il, pour le bois de la sainte Croix que sainte Hélène rapporta de Jérusalem en 327.

Le vulgaire pourtant continuait à avoir en estime les cordes des suppliciés, les perles de succin, etc., engouement que même la corde des Franciscains ne parvint pas à détruire au XIII[e] siècle.

Les gens pieux ayant voulu honorer la mémoire des martyrs, recherchaient et conservaient autant qu'il était possible ce qui restait d'eux. Mais la tendance payenne antérieure, survivant dans le vulgaire, ne tarda pas à en faire des sujets de culte, puis des talismans [1]. Vigilantius de Saint-Martory combattit vainement cette tendance, qui s'accrut au point qu'au IX[e] siècle Agobard, évêque de Lyon, et Amalon, son successeur, firent enterrer des ossements attribués à des martyrs [2], afin que dorénavant les fidèles adressassent leurs prières au Seigneur et à Dieu, et non à des restes de créatures.

Nos populations, qui avaient renoncé aux runes

allemand portait pour amulette un fer à cheval. En 1870, des Bavarois enterrés à Bazeilles en avaient en forme de médaillon.

[1] Rozet, *Biens ecclésiastiques*, t. II, p. 52.

[2] *Archives du départ. du Rhône*, t. I, pp. 349 et 356, apud Fay, p. 30. — Vigilantius était natif de Saint-Martory (Haute-Garonne).

magiques et aux perles de succin dont l'inanité leur était dévoilée par une longue expérience, étaient animées d'une avidité incroyable pour les reliques. Eginhard lui-même raconte toutes les mesures qu'il prit pour dérober à Rome les restes de saint Marcellin, qu'il déposa dans sa propriété de Mulinheim[1]. Si jusques là les princes carolingiens ne s'étaient point fait remarquer par cette avidité de précieux restes, il n'en fut pas de même de leurs successeurs de la maison de Saxe, et particulièrement d'Othon-le-Grand, qui gratifia Magdeburg d'une collection importante[2]. C'était aussi l'époque où saint Gérard obtenait la translation des reliques de saint Eugène à son monastère de Brogne.

On était alors au X^me^ siècle, dont le terme était considéré comme devant entraîner la fin du monde, opinion qui poussait un vulgaire effrayé à convoiter tous les préservatifs auxquels il pourrait atteindre.

Lambert, né sous Othon-le-Grand, grandit dans les idées du siècle; le roi fut le premier prince qui, abandonnant l'usage traditionnel des Franks de ne porter que la moustache, laissa croître toute la barbe. Lambert, devenu homme, suivit cette mode qui lui valut le nom de *Barbatus* ou Lambertus *cum Barba*. Bien que dans ses démêlés avec l'évêque de Liége Balderic, il ne s'inquiétât guère de son excommunication, il ne tenait pas

[1] Gérard, *Eginhard. Revue de Belgique*, t. IV, 1870, p. 8.
[2] Vogel, *Ratherius von Verona*, p. 255.

moins à posséder des préservatifs ou des amulettes, pour lutter contre les périls des combats. Ce vestige d'une croyance, au-dessus de laquelle la doctrine chrétienne a élevé l'esprit de l'homme, se combina avec son culte en considérant ces objets vénéres comme dépendants toutefois de la divinité suprême. C'est ainsi que, marchant vers un état plus civilisé, l'homme s'efforce à la fois de faire descendre jusqu'à lui une portion de la puissance divine dont il pense pouvoir disposer selon les circonstances.

Que la chute du phylactère amena la mort du comte, en laissant une voie ouverte à l'arme de l'ennemi, ou que celle-ci enleva, en frappant le comte, l'agraffe avec l'amulette, la mort d'un guerrier sur un champ de bataille ne présente rien d'extraordinaire. Mais la narration de Balderic ne s'arrête pas là. Un soldat de l'armée ducale, un *chevalier* dit Jehan Wauquelin, s'empara du reliquaire et le mit dans ses chausses, ou dans sa botte (*ocrea*) disent les chroniqueurs [1]. Aussitôt sa jambe enfla au point qu'il ne put plus marcher; il dut se séparer de cette amulette qui fut donnée à Gothelon, le frère du duc Godefroid, et l'un des chefs de son armée [2]. L'évêque Gérard, continue Balderic, ne put croire à l'inceste commis par Lambert, jusqu'à l'instant où s'étant rendu à Nivelles avec Balderic, évêque de Liége, dont

[1] Butkens, *Trophées*, t. I, p. 74. — Divæus.

[2] Butkens dit à *Herman*, qui en fit hommage au roi Henri II.

le diocèse englobait cette ville, la nonne avoua sa faute à ces prélats [1].

Dewez, en relatant le combat de Florennes, marque que le comte de Namur Robert II, allié de son oncle Lambert, y perdit également la vie; mais tous les indices sont contraires à cette opinion, car ils indiquent que Robert vécut jusqu'en 1031. Il est vrai que Grammaye, se basant sur un *Codex Florinensis*, avance que Robert fut inhumé à Gerpinnes, où s'est trouvée l'inscription, dit-il : *Hic sepeliri voluit comes Namurcensis* [2]. Mais cette dernière désignation n'a-t-elle pas, sous la plume de Grammaye, remplacé *Lomensis* qu'il eut déchiffré en hâte, sinon il y eut peut-être trouvé *Lossensis?* Nous avançons cette hypothèse sur les indices des chroniques de Liége, portant qu'Arnold, comte de Looz, allié de Lambert, le suivit dans cette expédition et périt dans le combat [3].

II.

L'écrivain suisse Jean De Muller fait la remarque que le X^me^ siècle ressemble aux temps héroïques décrits par les poëtes grecs : « Mêmes mœurs, même respect pour le sacerdoce, dit-il, même

[1] Dominus episcopus illud incestum superius dictum credere non potuit donec ipse cum Balderico, episcopo in eodem monasterio causam diligentius ventulavit, ubi quidem monialis, rubore suffecta, tandem culpa confessa est. » (Texte de Balderic).

[2] J. Kaisin, *Fouille d'Himié. Documents et rapports*, t. III, p. 43.

[3] Bouille, *Hist. de la ville de Liége*, t. I, p. 83. D'autres auteurs brabançons font mourir Arnold six mois plutôt.

violence dans les passions, même simplicité grossière. » C'est en conséquence que nous admettons dans leur ensemble les faits que nous venons d'exposer.

Faisant aujourd'hui la part de l'imagination, il y a nécessité, au point de vue de l'histoire, d'examiner la valeur des témoignages produits par nos chroniqueurs, et spécialement par Balderic, chantre de Thérouenne, mort en 1095, dans un âge avancé. Comme tout écrivain, il écrivit pour être lu, et les seuls lecteurs de son époque étaient des moines, des nonnes et des clercs ; de là l'omission de bien des détails plus intéressants pour nous, que le merveilleux recherché par la génération de cet âge de préparation sociale.

Il ne fut pas acteur dans les événements qu'il rapporte, il ne fut témoin ni de la mort du comte Lambert, ni de l'enquête que les évêques firent à Nivelles. Il en tenait le récit de Gérard de Florennes, devenu évêque de Cambrai en 1012 et décédé en 1049. C'est donc la valeur du témoignage de ce dernier qu'il s'agit d'apprécier.

La véracité de l'épisode est fortement contestée par le prieur Butkens [1], qui, sans remonter aux sources où puisa Balderic, lui reproche d'attaquer Lambert de parti pris. Les mots *ipsa nocte* sont un des motifs de son doute. Il y a pour les rejeter d'autres arguments que ceux qu'il produit. Nous dirons que dans la circonstance aucun chef d'armée ne perdra une nuit de marche, quand il

[1] *Trophées du Brabant*, t. I, p. 74.

s'agit d'atteindre l'ennemi envahisseur dont les avant-postes ne sont qu'à 30 ou 35 kilomètres de distance.

Dès l'an 1005, nous voyons en Gérard un antagoniste déclaré de Lambert; c'est lui qui dissuade le roi Henri II de le nommer duc de Lothier, et lui fait préférer Godefroid d'Eenham; c'est lui encore qui discrédita le comte dans l'esprit de Balderic, évêque de Liége, et amena ainsi le conflit de 1013, dans lequel Robert de Namur avait abandonné les Liégeois, et fut ensuite, pendant les pourparlers d'accommodement, attaqué par l'évêque Balderic et par Godefroid de Florennes, frère de Gérard[1]. Au surplus, cette animosité était personnelle, car l'évêque de Cambrai se montra ensuite des plus serviables envers la veuve de Lambert et envers ses enfants. Cette antipathie contre Lambert, antérieure à l'an 1005, remontait-elle à l'an 991, époque de la guerre que conduisit en France le duc Charles, pour revendiquer la couronne, à laquelle Lambert dut prendre part? Aurait-il en ces circonstances commis quelque acte de violence, dont la famille de Florennes ait eu à souffrir? Cela est dans la vraisemblance. Mais quoiqu'il en ait été, ce que l'histoire nous apprend de Gérard touchant son opinion sur Lambert, suffit pour nous montrer la partialité qui l'entraîne à quelque exagération, quand il expose les défauts du comte. Mais de qui Gérard

[1] Gramaye, *Namurc.*, c. 5. — Ce fut le comte de Flandre, Bauduin Belle Barbe, apparenté au roi Henri II, qui négocia la paix.

lui-même tint-il le récit des relations de Lambert avec la nonne de Nivelles?

L'état de la jambe du soldat, sinon sa marche embarassée par le reliquaire, attira l'attention et il dut être amené à restituer le fruit de son butin. Quelque chef de l'armée ducale, peut-être bien Godefroid de Florennes, s'est enquis de l'origine du philactère. Mais à qui? A des soldats et à des prisonniers faits sur l'armée comtale. Or, nous nous trouvons ici en présence d'un de ces mille commérages de bivac, dont les soldats ne se font pas faute quand il s'agit des aventures d'un de leurs supérieurs.

L'enquête à laquelle se livrèrent les deux évêques, établit la réalité des relations blâmables; mais quoique leur nature ne fut découverte qu'après le combat de Florennes, nous ignorons à quelle époque elles remontaient.

Des auteurs modernes ont reculé le mariage de Lambert avec Gerberge jusque l'an 1005; mais l'époque où leur fils Henri gouverna par lui-même, c'est-à-dire où il avait atteint sa majorité, révèle que ce mariage eut lieu antérieurement, soit de 985 à 990, année pendant laquelle le duc Charles alla revendiquer la couronne de France.

Les relations que Lambert entretint avec une nonne de l'abbaye de Nivelles ne sont peut-être pas demeurées sans résultat. Franco-Gualterus, châtelain de Bruxelles sous les comtes Henri III et Godefroid-le-Barbu, passait pour être issu de Regnier, fils de *Lambertus-cum-Barba,* et de Ger-

berge, ajoutait-on. Nous ne tranchons pas la question, nous en indiquons les éléments.

Les annales de l'abbaye de Nivelles ne nous fournissent que peu de lumières sur le sujet. De l'an 1003 à l'an 1011, c'est Adelaïde, fille du palatin Ezzelin, qui est abbesse; Oda lui succède, mais on ne lui trouve de successeur qu'en 1040, et ce long espace, joint à quelques exemples identiques qui précèdent, font penser qu'à Nivelles, comme en d'autres abbayes, il y eut de fréquents abus [1].

En résumé, le comte Lambert portait une amulette dont à sa mort un soldat ennemi s'empara, et cette amulette lui avait été donné par sa maitresse qui était nonne lorsqu'il mourut.

1876.

C. Vander Elst.

---

[1] La durée *moyenne* d'un abbatiat est généralement comptée pour dix-huit ans; mais la moyenne de Nivelles serait, pour ces premiers siècles de trente-trois ans ! aussi, croyons-nous, à des omissions ou à des lacunes.

VARIÉTÉS.

Un plaidoyer contre la ligne droite. — Dans la séance du Conseil communal de Bruxelles du 5 février de cette année, on a traité une question d'un intérêt tout particulier. Parmi les objets à l'ordre du jour figurait un plan de rectification proposé par le gouvernement pour ce qu'on appelait ci-devant le *Marché aux Poulets*, et qui est devenu la *rue du Marché aux Poulets;* cette rue forme une section de la grande route de Bruxelles vers Ostende. A ce propos, un architecte, membre du Conseil communal, M. Beyaert, a présenté d'excellentes considérations contre la manie d'alignement rectiligne, qui donne aux villes modernes un aspect si monotone et si ennuyeux. On ne saurait en ce moment donner trop de publicité à un pareil plaidoyer, surtout que l'on assure que dans les plans présentés pour les nouveaux quais de l'Escaut à Anvers, on a jugé nécessaire de faire disparaître un des monuments les plus intéressants de cette ville, l'ancien bâtiment nommé le *Steen,* qui sert actuellement de local au musée d'antiquités.

M. Beyaert s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Dans notre dernière séance, j'ai exposé les raisons pour lesquelles la section des travaux publics avait cru de ne pas devoir étudier cette affaire, et c'est sur ma propo-

sition que le Conseil a consenti à la renvoyer à cette section, pour y être examiné à fond. Je viens vous avouer que je ne suis pas parvenu à faire partager ma manière de voir par mes honorables collègues de la section des travaux publics, ce qui m'amène à l'exposer devant le Conseil entier.

» Messieurs, depuis environ deux siècles et demi, tous les travaux de voirie que l'on exécute sont tracés d'après un principe invariable : la ligne droite et la symétrie; on procède ainsi, non seulement dans notre pays, mais en France, en Allemagne, en Angleterre, et je crois pouvoir dire que, à de rares exceptions près, ce principe a dicté le tracé des rues et des places publiques dans le monde entier. Notre quartier Léopold en est un échantillon assez important : on y voit des rues constamment droites, parallèles les unes aux autres et coupées en équerre par d'autres rues également droites; les places publiques y sont parfaitement régulières; s'il y a une rue dans un angle, vous en trouvez aussi une dans l'angle opposé; si sur ces places il y a un monument, il se trouve mathématiquement au milieu d'un des côtés; et pour que l'œuvre soit complète, en face de ce monument, il faut qu'il y ait une large rue allant, par monts et par vaux, à perte de vue; comme je viens de le dire, depuis bien longtemps, on fait partout la même chose. On pourrait conclure de là que partout on fait bien et que par conséquent on n'a pas tort de se laisser aller à cet entraînement général.

» Eh bien! Messieurs, tel n'est pas mon avis, et je crois que généralement l'on a tort.

» En effet, si depuis deux siècles et demi l'on a cette manière de voir, pendant un grand nombre de siècles on en a eu une toute autre, et il est à remarquer que c'est pendant cette longue suite de siècles que l'on a construit ces monuments si remarquables pour la restauration desquels nous dépensons des millions.

» Nous avons dans notre pays une de ces villes anciennes presque intacte : c'est Bruges.

» Bruxelles possède quelques artères anciennes d'un tracé très-artistique et que je considère comme des monuments; une des plus remarquables est le Marché aux Herbes et le Marché aux Poulets.

» Depuis quelques années, l'on a adopté un plan de rectification du Marché aux Herbes, et c'est ainsi que l'on voit, près de la rue de la Colline, une maison dont la façade, refoulée entre les deux maisons voisines, indique l'alignement futur de la rue à réaliser au fur et à mesure des reconstructions.

» Au moment où cet arrêté fut pris, le Marché aux Poulets échappa au marteau du redressement; mais il paraît que ce n'était qu'un oubli, et l'administration des ponts et chaussées le répare aujourd'hui en nous proposant pour cette partie de la grande voirie ce qui a reçu un commencement d'exécution aux Marché aux Herbes.

» Je reconnais que les nécessités d'aujourd'hui ne sont pas celles d'autrefois, et j'ai déjà prouvé en section que je suis partisan des voies larges; quand il s'est agi de nous prononcer sur deux ou trois largeurs différentes, je n'ai pas hésité à opter pour la plus grande. — Vous voyez donc, Messieurs, que je comprends que les rues doivent satisfaire aux besoins de notre époque.

» Mais faut-il pour cela sacrifier complétement le caractère particulier que chaque ville possède?

» Je ne le crois pas, et je le crois d'autant moins que je vois dans certaines villes des voies très-larges qui suffisent amplement aux besoins de la circulation, et qui me satisfont complétement comme artiste; par exemple : la place de Meir à Anvers, la rue de Fer à Namur, et le quai d'Avroi à Liége, qui, certes, répondent l'argement aux nécessités modernes.

» Le gouvernement est d'avis que le Marché aux Poulets est trop étroit, tout au moins dans une partie de son parcours; je me rallie à sa manière de voir, mais je crois qu'en l'élargissant il faut éviter d'altérer plus que de besoin le caractère particulier de cette belle artère. Malheureusement le respect de ce qui existe n'est pas ce qui a guidé l'auteur de la rectification proposée, car je vois d'ici que d'un seul coup de règle on abat presque tout un côté de la rue. La règle aujourd'hui tient lieu d'imagination; ne pourrait-on pas la mettre un peu au repos pour céder la place à l'imagination et à l'originalité artistique qui étaient les principes de nos ancêtres, principes avec lesquels ils ont su donner à chaque rue un cachet spécial?

» Ainsi que je l'ai exposé plus haut, notre quartier Léopold est presque la perfection du principe moderne; eh bien, même en faisant abstraction de l'opinion des artistes, je ne rencontre personne qui trouve que ce quartier soit d'un aspect réjouissant; au contraire, tout le monde le trouve ennuyeux et en blâme le tracé. Partant de là, il est assez étonnant que depuis plus de trente-quatre ans que j'habite Bruxelles, on n'y a fait que des rues à l'instar de ce quartier. Je n'ai pas encore vu décréter une seule rue courbe ou sinueuse, alors même qu'il y avait avantage à adopter cette forme; non, ce sont toujours des rues droites traversées le plus possible à angle droit par d'autres rues droites.

» Il résulte de là que, lorsque nous circulons dans les nouveaux quartiers de Bruxelles et de ses faubourgs, il nous est difficile d'y trouver notre chemin.

» Moi, qui habite le quartier Léopold depuis plus de vingt ans, il m'arrive de me tromper de rue (*on rit*), et je crois que tout le monde est dans le même cas.

» Il y a des villes qui sont entièrement bâties d'après ce principe, par exemple : Turin; or, Messieurs, avez-vous

déjà entendu dire par personne que Turin soit une belle ville! — Mannheim, c'est un vrai damier; quand vous avez vu une rue par un de ses bouts, vous avez vu toute la ville, car c'est toujours la même chose.

» A Carlsruhe, on trouve le sublime du genre; la ville tout entière représente un éventail, toutes les rues formant rayon convergent vers le dôme du château; de sorte que, de n'importe laquelle de ces rues, vous apercevez toujours le même monument; c'est la perfection du genre moderne, mais c'est aussi le comble du genre ennuyeux. (*Hilarité.*)

» Quand, au contraire, on a vu des villes pittoresques comme Prague et Nuremberg, on en revient pénétré d'enthousiasme et l'on ne peut assez louer l'extrême originalité.

» Notre pays nous offre le moyen d'établir un parallèle entre deux villes voisines, construites d'après les systèmes que je mets en opposition; il s'agit de Bruges et d'Ostende. La première est arrivée jusqu'à nous avec presque toutes ses traditions anciennes; aussi, les étrangers se complaisent-ils à aller la visiter; c'est incontestablement une très-belle ville, et je crois que personne ne s'avisera de lui préférer Ostende. Cette dernière ville qui, au commencement du XVII^e^ siècle, fut détruite de fond en comble par le célèbre siége qu'elle soutint contre les armées d'Albert et Isabelle, a été reconstruite d'après les principes qui commençaient à germer à cette époque; ses rues sont droites et se coupent parfaitement d'équerre; c'est le genre échiquier et par conséquent le genre ennuyeux, aussi n'y aurait-il moyen d'en faire jamais une jolie ville.

» Si encore ce système avait le mérite de la nouveauté, mais il n'en est rien. Antioche, construite par Séleucus, trois cents ans avant notre ère, était tracé d'après le principe qui nous régit aujourd'hui. Cette ville n'existe plus, mais il y en a une autre également créée vers le même temps et d'après la même règle, qui est encore in-

tacte : c'est Alexandrie, bâtie d'un jet par Alexandre-le-Grand. Eh bien, Messieurs, cette ville, que j'ai vue, est d'un aspect détestable et fait un singulier contraste avec le Caire qui, par contre, est une des villes les plus pittoresques du monde; sur ce point il n'y a pas deux opinions différentes.

» En protestant comme je le fais, je ne suis que l'écho d'un revirement vers des principes plus artistiques qui n'enfreignent en rien les conditions de circulation et d'hygiène auxquelles nous sommes astreints de nos jours.

» Dans un de mes voyages, j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de l'honorable syndic de Florence, M. Peruzzi. Il a eu l'amabilité de me faire voir lui-même sa ville et de m'expliquer de quelle manière on y avait procédé aux travaux d'extension. J'ai constaté qu'après avoir tracé une série de rues interminables, toujours droites, on a reconnu que l'on se trompait; aussi, le nouveau quartier qui se construit sur la rive gauche de l'Arno, est-il conçu d'après le système ancien, tout en satisfaisant aux lois du XIX^e^ siècle.

» Il n'y a rien qui doive nous empêcher de suivre cet exemple : faisons des rues larges, excessivement larges si l'on veut, et nous arriverons, grâce au luxe que l'on déploie aujourd'hui dans les façades, à de splendides résultats.

» Il est à remarquer que, d'après les règles de la perspective, les façades disposées sur une ligne droite ne se voient pas, tandis que dans les rues sinueuses on les voit toutes. Ainsi les façades des hôtels du quartier Léopold produiraient-elles un bel effet, si elles étaient sur des lignes galbées.

» Il y a certes peu de villes où les particuliers se soient imposés des sacrifices aussi grands pour l'embellissement de la voie publique qu'à notre nouveau boulevard; eh bien,

je regrette de devoir déclarer que l'effet d'ensemble qui a été obtenu n'est pas en rapport avec l'argent dépensé; ces belles constructions se perdent dans les lignes trop fuyantes et l'œil ne s'y arrête pas.

» En outre, n'est-il pas fatigant pour la vue d'apercevoir à l'extrémité de ces longues artères droites constamment la même silhouette?

» La plus belle construction a tout à perdre à cette épreuve; en voici un exemple :

L'hôtel-de-ville de Louvain est incontestablement dans son genre un des plus beaux monuments de notre pays. Il est évident que l'architecte qui l'a créé, et qui a fait preuve d'un talent hors ligne, en a disposé tous les éléments pour la place qu'il occupe; il est fait à l'échelle de la distance perspective à laquelle il se trouve, ou, pour mieux dire, à laquelle il se trouvait. On ne voyait pas de loin ce bijou architectural; on débouchait sur la place où il est construit tout-à-fait à l'improviste et son aspect impressionnait vivement.

» Or, l'administration communale de Louvain (je parle de celle d'il y a dix ou quinze ans) a trouvé que l'artiste qui a produit cette merveille artistique a fait un pas de clerc en plaçant si maladroitement son œuvre, et elle lui a donné un brevet d'incapacité en perçant devant l'hôtel-de-ville une rue droite d'au moins quinze cents mètres de longueur.

» Que résulte-t-il de cette singulière correction? C'est que l'on aperçoit l'hôtel-de-ville à une distance telle qu'il est impossible de distinguer ce qui en fait le principal mérite; et quand on arrive à la distance convenable, il n'y a plus aucune surprise, il ne reste qu'une espèce de lassitude de la vue. C'est déplorable! On peut dire que ce splendide monument est une victime de la ligne droite....

» La destruction du caractère ancien des rues doit être

considérée comme un acte de vandalisme exactement au même titre que la démolition des monuments du moyen-âge et leur remplacement par ces constructions cubiques qui nous déplaisent tant aujourd'hui.

» Comme je vous l'ait dit, une vive réaction s'opère contre l'abus des rues droites et des places régulières, et il ne faudra pas un très-grand nombre d'années pour que l'idée nouvelle ait captivé tous les esprits.

» Nous nous souvenons presque tous que, dans notre enfance, l'architecture ogivale était considérée comme un art barbare; aussi ne respectait-on guère les produits de cette époque.

» Cette réflexion peut paraître une exagération pour certaines personnes, mais voici un fait historique qui prouve avec quelle rapidité certaines réactions peuvent s'opérer aussi bien dans le domaine de l'art que dans tout autre :

» Par dépêche de 13 vendémiaire an VII (octobre 1799), c'est-à-dire à la veille du XIX^e^ siècle, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes (notre province d'Anvers) proposa au Gouvernement de la République la vente et la démolition de la tour de Notre-Dame d'Anvers! Cette proposition n'eut pas de suite, grâce surtout aux protestations énergiques et aux instances de trois ou quatre citoyens d'Anvers.

» Moins de quarante ans après cette proposition de vandale, le sentiment public s'était si bien réconcilié avec les produits du moyen-âge, que partout l'on était en pleins travaux de restauration et qu'il suffisait qu'une construction quelconque pût exhiber un extrait de naissance antérieur au XVI^e^ siècle pour trouver grâce devant une velléité de démolition.

» Or, il n'y aurait rien d'étonnant, et notez que c'est ma conviction personnelle, que, en moins de cinquante

ans, le même revirement se fût opéré en faveur des rues et places anciennes. De même que l'on recherche aujourd'hui jusqu'au moindre document qui puisse aider à rétablir les monuments du moyen-âge dans leur état primitif, de même aussi l'on recherchera avec soin tous les documents qui pourront aider à la restauration de certaines voies publiques.

» Il n'y aura rien d'étonnant alors à ce que *rectification d'alignement* signifie exactement le contraire de ce que ces mots disent aujourd'hui; on corrigera les alignements droits créés de nos jours, et j'espère même que l'on ne négligera pas le quartier Léopold. Puissé-je à ce moment occuper encore la place à laquelle je me trouve, je me vengerai avec usure!

» Que l'on demande aujourd'hui à Berlin si l'on a bien fait de n'y décréter que des rues droites et des places régulières! Je crois pouvoir dire que là aussi le règne de la ligne droite est fini; chacun y comprend que, grâce à ce détestable parti pris, l'on a fait de Berlin une ville ennuyeuse.

» M. le Bourgmestre vient de rappeler la démolition de la maison de l'*Étoile,* Grand'Place; le projet de reconstruction de cette maison, qui peut compter sur mon appui, est déjà un indice du revirement qui est encore à l'état de germe.

» Je crois me rappeler que la proposition de démolir cette gentille maison, ne souleva pas une seule protestation au sein du Conseil, et j'avoue que si j'en avais fait partie à cette époque, il est bien possible que, de même que mes collègues d'alors, j'aurais voté le changement de cette étoile fixe en étoile filante.

» Je crois devoir insister pour que le Conseil adopte le vœu que j'ai émis, c'est-à-dire qu'il engage le Gouvernement à concilier les besoins de la circulation avec le respect de ce qui existe.

» Il me semble que le Conseil tout entier peut se rallier à ma proposition ; en effet, vous voyez, Messieurs, que, autant que vous, je veux faire tout ce que les nécessités de la circulation exigent, mais je viens en outre, à titre d'artiste, demander que l'on respecte *autant que possible* une chose qui a un grand cachet artistique; aucun artiste, surtout aucun peintre de vues de villes ne me contredira à ce sujet. »

Érasme et ses Colloques. — Érasme est certainement un des hommes dont la littérature du XVI^e^ siècle ait le plus à s'honorer. Sa vie fut singulièrement mouvementée. Un véritable roman d'abord accompagna sa naissance. Gérard Praet, son père, devait entrer dans les ordres, mais un violent amour l'en éloigna; il lui était inspiré par la fille d'un médecin de Sevenbergen; emportés par la passion, les jeunes gens furent coupables et Gérard effrayé s'enfuit à Rome, où quelque temps après on lui annonça la mort de sa fiancée; il se fit prêtre et devint un des favoris du pape. Revenu dans son pays au bout de peu de temps, il trouva Marguerite en parfaite santé, et ne songea plus dès lors, ne pouvant faire mieux, qu'à s'occuper de l'éducation de son fils. Celui-ci répondit à ses vœux : il fit d'excellentes études, et, attiré vers les choses religieuses par une incontestable vocation, il entra au monastère de Stein près de Gouda, où il prononça ses vœux en 1487. L'abbaye où il était entré ne devait pas plaire à Érasme : on y menait, paraît-il, une assez douce existence; le jeune moine s'y sentit vivement blessé par ce relâchement, et c'est là qu'il écrivit son traité de *Con-*

temtu mundi, spécialement dirigé contre ses compagnons, mais qu'il ne publia qu'en 1523.

Érasme parvint à sortir de Stein en s'attachant à l'évêque de Cambray, qui au bout de quelques années l'envoya à Paris pour perfectionner son instruction théologique. Il y apprit à détester la scolastique autant que le monachisme. Nous n'avons pas la prétention de raconter à nouveau la vie d'Érasme; nous avons voulu seulement indiquer son commencement, en insistant sur les sentiments qui dominèrent sa vie, et dont l'empreinte se retrouve au fond de tous ses écrits.

Grand est le nombre de ceux-ci, comme chacun le sait; nous n'en donnerons pas une sèche nomenclature, mais entre tous il en est un qui mérite l'attention, qui est en même temps le plus connu et le plus populaire : nous voulons parler des *Colloques*, dont M. Develay nous donne une traduction excellente, complétée par des notes non moins dignes d'éloges. Les *Colloques* parurent d'abord à Bâle en 1516, et aucun livre, croyons-nous, n'a eu, durant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, autant d'éditions. Mais jamais aussi Érasme n'a encore été présenté au public sous une forme matériellement aussi élégante que celle due à son éditeur, M. Jouaust, si apprécié des bibliophiles. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve Érasme tout entier, avec cette finesse d'observation, cette verve caustique et incisive, cette pureté, cette souplesse et cette élégance de style, qui lui ont valu de la part de quelques modernes admirateurs le surnom de Voltaire du XVI^e^ siècle : à mon sens, Érasme est de beaucoup supérieur au patriarche de Ferney.

Érasme, dans des récits très-courts, présentés sous forme de conversation entre deux interlocuteurs, touche à toutes les questions avec une verve constante et une logique qui laisse peu de place à la critique. Ce sont des satyres en

prose que Despré assez probablement avait lues. Dans le Colloque de l'enterrement, qui serait bien une lecture d'actualité en ce moment, Érasme trace avec une grande hardiesse pour son temps et une grande vérité le parallèle entre celui qui cherche la pompe après lui et celui qui la fuit. Nous recommandons sur une note plus gaie la Fausse noblesse, l'Union mal assortie, le Repas disparate, le Sénat des femmes, l'Opulence sordide. L'Amitié est un chapitre très-curieux, dans lequel à propos des amitiés humaines, l'auteur réunit des détails très-piquants sur les antipathies et les sympathies des animaux et même des plantes.

La partie la plus curieuse certainement du livre est la longue préface, dans laquelle Érasme expose le plan et le but de ses *Colloques*. Il les prend tous l'un après l'autre, en indiquant l'idée qui les lui a fait écrire. « Dans la *Confession du soldat*, je critique la conduite des gens de guerre et leur confession impie afin que les jeunes gens fuient de pareilles mœurs. Dans les *Avis d'un maître*, j'enseigne aux enfants la modestie et la conduite qui convient à l'enfance. » Le lecteur est ainsi mis d'avance au courant de cette longue satyre et saisit d'un coup d'œil l'ensemble et la portée des cinquante vrais colloques, qu'on a souvent comparés avec raison à ceux de Lucien. Dans chacun l'un des interlocuteurs défend l'abus que l'autre, le moraliste — Érasme — attaque. Or, Érasme, un peu pédant dans ses autres œuvres, se montre ici malicieux, fin et parfois séduisant. C'est véritablement un tableau vivant de la vie intime de la bourgeoisie du XVI^e^ siècle, défilant avec ses travers et ses querelles dans les couvents, les salles de banquets, les tavernes, sur les places publiques. Tout ce monde s'agite et nous donne réellement la comédie humaine de cette époque curieuse et intéressante.

Nous avons dit que cette édition est des plus soignées;

elle est tout à fait digne des bibliophiles, et M. Develay a donné une traduction correste et élégante. Ajoutons que chaque chapitre est orné d'une vignette à l'eau forte, appropriée au sujet qui y est traité et exécutée avec le plus fin talent par M. Chauvet. Mais il n'y a pas à s'étonner quand on saura que cette édition sort des presses de M. Jouaust, le libraire de l'Académie des Bibliophiles français. M. Jouaust donne aux livres qu'il imprime une perfection qui n'est nulle part égalée, croyons-nous. Tout y est également soigné : papier, caractères, correction, culs de lampes, lettres ornées. Ces éditions sont destinées à acquérir avec le temps une grande valeur et seront recherchées un jour avec passion par les bibliophiles. En ce moment, disons-le en passant, M. Jouaust publie un Rabelais qui est un véritable bijou. Nous en reparlerons quand il sera terminé, le recommandant spécialement dès aujourd'hui, parce qu'il est tiré à petit nombre.

Mais ce soigneux éditeur, qui est aussi un érudit distingué, publie en même temps que les *Colloques*, l'*Éloge de la folie* d'Érasme, avec la reproduction exacte des dessins d'Holbein, d'après l'exemplaire autographe conservé dans une des vitrines du musée de Bâle. M. Jouaust a obtenu de M. His Hensler la faveur de les faire photographier et ce sont ces photographies qui ont été immédiatement reportées sur bois.

C^te^ E. de Barthélemy.

CHRONIQUE.

Les origines de l'orfévrerie cloisonnée, recherches sur les divers genres d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux, par Charles de Linas. — 1 vol. gr. in-8°, 384 pp., tiré à 150 exempl. Arras-Paris, 1877.

« J'appelle *orfèvrerie cloisonnée* un travail particulier de joaillerie » qui consiste à incruster à froid dans les alvéoles d'or, ou, par » extension, dans une plaque de métal découpée à jour, soit des » pâtes vitreuses, soit des lames de verre, soit des pierres précieuses » taillées en table, soit enfin des cabochons, disposés de manière » à former un ensemble décoratif, une sorte de mosaïque. »

Tel est le but que l'auteur s'est proposé, comme il le dit lui-même dans les *préliminaires* de son ouvrage. Hatons-nous d'ajouter qu'il a largement tenu sa promesse et que son livre atteste un profond savoir, une grande érudition et des connaissances étendues de la matière qu'il traite. Son travail est complet et nous initie à l'orfévrerie de tous les peuples depuis les temps les plus reculés. En lisant le livre de M. de Linas, on peut dire que les immenses richesses de l'antiquité passent sous nos yeux. Mais, ce qui intéresse surtout, c'est la description minutieuse, mathématique des bijoux célèbres dont l'histoire a conservé le souvenir. Les détails qu'il donne sont d'une grande exactitude et les nombreuses gravures du texte en facilitent l'intelligence. Le travail n'étant pas terminé, nous attendrons la suite avant d'en faire l'analyse.

B^on^ K. de V.

Notes sur l'origine de la typographie courtraisienne, par Alph. Diegerick. Bruges, De Zuttere, 1876. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation*, 4e série, t. I.) — L'infatigable bibliothécaire de la ville d'Ypres vient de découvrir deux ouvrages appartenant aux débuts de l'art de l'imprimerie à Courtrai, et à cette occasion il résume dans une notice très-intéressante ses recherches sur les premiers imprimeurs de cette ville.

Le programme d'une représentation dramatique donnée au collége des PP. Jésuites, le 15 février 1624, imprimé *tot Corteryck, by Picter Bouvet, woonende teghen over het Collegie*, est bien probablement la plus ancienne édition courtraisienne; car les sommaires des scènes jouées les années antérieures sortent des presses de Fr. Bellet, imprimeur à Ypres.

M. Diegerick donne la liste complète des publications connues de Bouvet, parmi lesquelles un *Traité spirituel ..... de l'estat dévot des filles et vefves spirituelles* en sept volumes, dont il vient de découvrir les deux premiers. Après le 9 mai 1629, date d'une représentation chez les PP. Jésuites, dont Bouvet avait, comme les années précédentes, publié le programme, on ne trouve plus de traces de cet imprimeur.

Son atelier fut probablement repris par Jean van Ghemmert, qui s'établit *ad diri Martini, in tribus Columbis*, où il édita les *Poemata Francisci Hoemi*, avec le millésime MDCXXX. M. Diegerick compte sept impressions de van Ghemmert qui mourut avant février 1636, puisqu'à cette date on représenta chez les PP. Jésuites d'Ypres une pièce dont le livret porte *in fine : te Cortryck by de weduwe Jan van Ghemmert, in de dry Duiven.*

On connaît encore, avec le nom de Jean van Ghemmert, un petit volume *Reghelen van de Sodaliteyt.... int Collegie der Societeyt Jesu tot Corteryck*, qui porte la date de 1643. Cet imprimeur doit être le fils du précédent; il habitait *in den naem Jesus*, qui fut également l'enseigne de Jean van Mullem.

Nous remercions M. Diegerick d'avoir coordonné tous ces renseignements sur les origines de la typographie à Courtrai, et nous souhaitons de voir les bibliophiles, animés du même zèle que lui, apporter leur pierre à l'édification d'une future bibliographie courtraisienne.

J. J.

La Tour de Saint-Rombaut [1]. — M. Steurs a fait distribuer récemment la troisième et dernière partie de cette monographie, dans laquelle il parle des horlogers et des carillonneurs. Il nous raconte toute l'histoire de l'énorme horloge logée dans l'énorme tour de l'église métropolitaine, et passe en revue tous les hommes qui y ont mis la main depuis sa construction par maître François Wauters de 1510 à 1527. Cette revue est extrêmement intéressante et parfaitement exacte, l'auteur n'avançant rien, que les comptes de la ville à à la main. Quant au carillon, il est beaucoup plus ancien que l'horloge, les mentions qu'on en trouve éparses dans les anciens comptes remontant à la fin du XIV^e^ siècle. A dater du XVI^e^ siècle la ville eut ses carillonneurs en titre, espèce d'artistes à gages qui se sont succédés jusqu'à nos jours. Cette place était généralement mise au concours.

Nous avons déjà parlé avec éloges des autres parties du travail de M. Steurs; celle-ci est aussi riche en notes curieuses que les deux premières.

Émile V....

Annuaire généalogique des Pays-Bas, publié sous la direction de MM. Vorsterman-van Oyen et G. D. Franquinet, archiviste. Maastricht, 1876, in-8°. — MM. Vorsterman et Franquinet viennent de faire paraître le second volume d'un annuaire généalogique, fait sur le plan des ouvrages du même genre publiés en France et en Belgique; nous lui souhaitons le succès obtenu par ces derniers. Ce volume, orné de planches, contient des notices sur différentes familles des Pays-Bas; parmi ces notices on en remarque une sur la famille de Kinschot, dont quelques membres ont laissé des souvenirs en Belgique, entre autres le jurisconsulte bien connu de ce nom. Viennent ensuite des articles nécrologiques sur trois écrivains néerlandais qui se sont occupés d'héraldique : J. van Dam van Noordeloos, de Haan Heltema et le baron van Breugel Douglas, avec la bibliographie des ouvrages qu'ils ont publiés. Le volume est terminé par ce qu'on pourrait appeler l'état-civil des familles nobles des Pays-Bas pendant les années 1872 et 1873. Le relevé des

[1] *De toren van Sint-Rombauts kerk te Mechelen*, door F. Steurs; derde en laatste aflevering, 1877.

naissances, mariages et décès concernant ces familles, forme un ensemble de dates et de renseignements des plus utiles à consulter. L'on pourrait peut-être relever quelques petites erreurs, d'ailleurs inévitables dans ce dédale de dates et de noms, malgré le soin mis par les éditeurs à ne livrer au public qu'une œuvre sérieuse et consciencieusement faite.

L. S.

Histoire de la ville d'Alost, par Frans de Potter et Jean Broeckaert, et Histoire de la ville de Courtrai, par Frans de Potter [1]. — La sixième partie, qui est le second fascicule du 4e volume, de l'histoire d'Alost, contient la biographie des personnages remarquables qui ont vu le jour à Alost ou qui y ont habité. La liste en est assez nombreuse. Nous savions déjà par les recherches des auteurs qui se sont occupés de la biographie des hommes remarquables, qu'Alost n'a pas manqué d'illustrations : nous ne citerons que l'imprimeur Thierry Martens, le poëte Caudron, le peintre Pierre Coucke, qui sont assez connus; après cette galerie vient une revue des légendes et croyances populaires, puis un appendice à l'histoire des drapiers et de leur corps de métier.

Le quatrième volume de l'histoire de Courtrai renferme une revue des événements dont la ville a été le théâtre depuis l'an 1000, puis une collection de notices biographiques sur les Courtraisiens remarquables et quelques pièces justificatives.

Ces deux volumes sont une preuve que M. de Potter et son collaborateur sont loin d'être découragés par la difficulté et la grandeur de la tâche qu'ils ont entreprise, en voulant publier la monographie de toutes les communes de Flandre.

Émile V...

La Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus. — Je viens annoncer une bonne nouvelle aux amis des grands et beaux travaux : le troisième et dernier volume de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus,* par Augustin de Backer, avec la

[1] *Geschiedenis der stad Aalst voorgegaan van eene historische schets van 't voormalige land van Aalst,* door Frans de Potter en Jan Broeckaert; met platen, zesde deel. — *Geschiedenis der stad Kortrijk,* door Frans de Potter; met platen, vierde deel.

collaboration d'Aloïs de Backer et de Charles Sommervogel, vient de paraître (Louvain et Lyon). C'est un in-folio de 2520 colonnes, dont 942 sont consacrées au *supplément*, aux *additions et corrections*. A l'occasion de l'achèvement de ce recueil, un des plus précieux qui aient jamais été mis à la disposition des travailleurs, je crois devoir payer un tribut d'admiration et de reconnaissance à la mémoire du R. P. Augustin de Backer, et associer, dans ce double hommage, à ce nom à jamais vénéré, les noms de ses dévoués et savants collaborateurs et continuateurs, les PP. Aloïs de Backer et Charles Sommervogel. A cette époque de distribution de prix, il me sera permis, je l'espère, de déclarer que les modestes religieux auxquels nous devons un si vaste et si exact inventaire des ouvrages publiés par les membres de la Compagnie de Jésus, depuis la fondation de l'ordre jusqu'en 1873, ont mérité, quel que soit le nombre et quel que soit le savoir de leurs concurrents dans le monde entier, le *premier prix de bibliographie*. En les félicitant et les remerciant ici d'avoir tant et si bien travaillé, je leur demande, au nom de tous ceux qui, maintenant et toujours, consulteront leur incomparable ouvrage, de le compléter par une *Table générale*. Ce sera un nouveau bienfait que nous leur devrons. Je sais bien que ce sera là une gigantesque besogne de plus, mais on peut beaucoup demander à ceux qui ont déjà beaucoup donné.

(*Polybiblion*).

Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, par G. Demay, 1 vol. in-4°, avec planches. Paris, imprimerie nationale, 1877. — Nous avons signalé il y a quelques années ici même l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*, publié par M. Demay. Ce savant fonctionnaire des archives nationales de France continue et complète son œuvre en publiant un travail analogue pour la Picardie et pour l'Artois. Ce recueil, conçu sur le même plan, fait connaître non seulement les sceaux de ces deux provinces, mais encore les monuments sigillographiques de toute provenance, conservés dans les dépôts et les collections de cette région. M. Demay expose le résumé de ses recherches dans une courte préface, en y joignant une excellente et très-curieuse étude sur l'usage des pierres gravées dans la sigillographie du moyen-âge; c'est un travail tout-à-fait neuf et qui mérite des éloges particuliers. Il est curieux, en effet, de voir

l'usage presque général des pierres gravées de l'antiquité; plus curieux de suivre les diverses modes de leur emploi. Tantôt, en effet, la pierre constitue seule le sceau; tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, elle est enchâssée dans une bande de métal sur laquelle est gravée la légende. D'autres fois le champ est occupé par un assemblage de plusieurs pierres; sur les sceaux des foires de Champagne, au XIII^e^ siècle, l'écu est accosté de deux intailles; les sceaux de Hugues IV, duc de Bourgogne, de Jean de Joinville, le Chroniqueur, portent trois pierres dans le champ; le contre-sceau de Thibaud-le-Posthume, comte de Champagne, se compose de quatre intailles. Dans un nombre plus restreint de sceaux, la pierre occupe seulement une étroite place du champ, comme au sceau de Thibaud-le-Posthume, où l'on remarque sous le ventre du cheval un petit centaure. L'examen de ce petit monument amène de curieuses remarques. Comment l'abbaye de Jumiége prit-elle un Vénus toute nue, et l'archidiacre de Soissons une Léda? M. Demay l'explique par la satisfaction de posséder un objet précieux, le goût de l'art ou encore, ce qui nous paraît le plus plausible, une naïve ignorance. Il est un moyen qui fait comprendre l'usage de ces pierres, c'est la croyance de la population du moyen-âge aux vertus surnaturelles des gemmes.

Le travail de M. Demay emprunte un intérêt tout particulier à l'existence d'un fonds des plus curieux, celui des archives des anciens comtes d'Artois, qui contient toute l'histoire publique et privée de ces grands feudataires. Toutes les chartes sont encore munies de leurs sceaux. M. Demay y a relevé un mode de scellé très-rare, car il ne s'est représenté que deux fois dans le cours de ses recherches : deux actes de Godefroid, évêque d'Amiens (1105), présentent leurs sceaux suspendus au milieu de la pièce.

M. Demay a rendu un nouveau et très-considérable service à tous les savants qui s'occuperont désormais de l'histoire des provinces du nord de la France. Son catalogue contient 1533 sceaux minutieusement décrits. Nous ne dirons rien de l'exécution matérielle du livre, on sait la perfection du travail typographique de l'imprimerie nationale de France, mais nous constaterons l'excellence des vingt-quatre planches photographiques reproduisant les monuments sigillographiques les plus anciens.

E. de Barthélemy.

Vente de tableaux. — Une vente qui comptera parmi les événements artistiques de la saison a été faite à Paris par M. Géral : c'est la vente de la collection de tableaux anciens du chevalier J. de Lissingen, de Vienne. Cette série de 53 tableaux de mérites divers a produit au-delà de 468,000 fr. Voici les principaux prix : J. Van Cappelle, *Plage,* 17,300 fr.; Frans Hals, *Portrait d'homme* et *Portrait de femme,* 12,100 et 5,300 fr.; Adrien Van Ostade, les *Joueurs de cartes,* 28,000 fr.; Isaak Van Ostade, *Halte de voyageurs,* 11,500 fr.; Ruysdael, *Chute d'eau,* 15,000 fr.; et le *Sentier,* 29,100 fr.; Teniers, *Intérieur flamand,* 21,300 fr.; Van de Velde, *Bâtiment en rade,* 34,500 fr.; E. De Witte, *Intérieur d'église,* 14,300 fr., pour le Musée de Bruxelles; Wouwermans, *Halte à la fontaine,* 20,000 fr.

Un *Portrait d'homme,* signé et daté « Rembrandt, 1658, » a atteint 170,000 fr. Il a été exécuté douze ans après la *Ronde de nuit,* dans un ton roux et doré, presque monochrome. L'homme, très-pâle et très-maigre, est debout dans un cabinet d'étude, une large toque noire sur sa tête aux longs cheveux blonds, vêtu d'une houpelande, tenant à deux mains des papiers qu'il ne lit point. Détail curieux, cette peinture est encore sur sa toile et sous son vernis originaux. Adjugé à M. Wilson, qui a fait don aux musées du Louvre, il y a quelques années, d'un tableau et d'une esquisse du peintre anglais Constable.

Catalogue Morgand et Fatout. — Nous laissons passer, sans nous en occuper, les nombreux catalogues à prix marqués que multiplient les libraires; toutefois nous croyons devoir dire quelques mots de celui que viennent de publier MM. Morgand et Fatout. Il mérite l'attention des bibliographes, parce qu'il fournit, sur divers ouvrages rares, des renseignements étendus et nouveaux; voir, par exemple, n° 3074, une longue note sur les *Œuvres,* de Baïf, 1572-74; n° 3086, d'amples détails sur la très-rare édition des poésies de Bernier de la Brousse, *Poictier,* 1618; n° 3179, la *Magnifique entrée de Monseigneur Francoys, Fils de France, en sa très renommée ville d'Anuers,* 1582, in-fol.; n° 3399; les *Œuvres* de Racine, *Paris, Cl. Barbin,* 1675, in-12 (il paraît qu'il n'existe pas de tome II, avec cette date); n° 3400, Racine, *Denis Thierry,* 1692, 4 tomes en 3 vol. in-12, 1697; n° 3401, Racine, *D. Thierry,* 1679; les éditions de 1680, 1687, 1697 sont également l'objet de longues observations; on sait avec

quel soin la critique moderne étudie ces éditions primitives restées longtemps à peu près inconnues.

Les catalogues de MM. Morgand et Fatout offrent, on le sait, maint exemple du prix, excessif sans doute, qui s'attache à certains ouvrages rares, objets d'ardentes convoitises. Nous mentionnerons seulement le Molière, *Paris,* 1666, première édition collective, ne comprenant que neuf comédies, 6,000 fr.; *Œuvres* de Dorat, 18 vol., 3,500 fr. (à cause des gravures, bien entendu; les vers et la prose de l'auteur par dessus le marché); *Manon Lescaut,* édition d'Amsterdam, 2 vol. in-12; deux exempl., l'un à 2,000 fr., l'autre à 1,500 fr.; tout cela est assez cher, sans doute, mais ce qui paraîtra incroyable, c'est l'évaluation donnée à un exemplaire non relié d'un roman de Théophile Gautier : *Mademoiselle de Maupin,* édition originale, 1835, 2 vol. in-8°, *quinze cents* francs (n° 3210). On a beau nous dire que c'est le plus rare des romantiques; bien des gens penseront, à bon droit, qu'il faudrait être parfaitement aliéné pour payer ainsi un roman malsain, qui cherche dans le scandale le seul élément de succès auquel il pouvait prétendre. Il y a quarante ans, on l'avait tout neuf pour une douzaine de francs, et il a traîné sur les quais, offert à 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 le volume.

(*Polybiblion*).

Le peintre Van der Meulen. — M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, vient de faire une découverte intéressante pour l'histoire de l'école flamande du XVII^e^ siècle, histoire qui présente encore tant de lacunes, malgré les travaux dont elle a été l'objet. La date précise de la naissance du célèbre peintre Vander Meulen était restée inconnue. Égarés par le prénom d'Antoine qu'on donne généralement à cet artiste, les chercheurs ne l'avaient jamais trouvée. Vander Meulen s'appelait en réalité Adam ou plutôt Adam François, ce fait a été établi d'une manière irrécusable, et un frère appelé Pierre qui fut moins célèbre que son aîné et alla, comme lui, habiter Paris. Tous deux sont nés dans la paroisse de Saint-Nicolas, à Bruxelles, et y ont été baptisés : Adam, le 11 janvier 1632. Pierre, le 28 avril 1638. Leurs parents s'appelaient Pierre Vander Meulen et Maria Van Steenwegen, et ils eurent pour parrains et marraines, l'aîné, Adam Stocmans et Élisabeth Van Steenwegen; Pierre, Josse Van Bevere et Anna Van Steenwegen.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Concours pour 1878. — Sujets littéraires. — *Première question.* — « Rechercher les origines de l'école musicale belge. Démontrer jusqu'à quel point les plus anciens maîtres de cette école se rattachent aux déchanteurs français et anglais du XII^e^, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. »

Deuxième question. — « Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII^e^ siècle. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de l'école de gravure sous Rubens. »

Donner un aperçu historique sur les éditeurs des produits de cette école et sur l'exploitation commerciale contemporaine qui fut faite de ces gravures dans tous les pays.

Quatrième question. — « Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices. »

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour chacune de ces questions, est de *mille francs* pour la première et pour la quatrième, et de *huit cents francs* pour la deuxième et pour la troisième.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1^er^ juin 1878, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Sujets d'art appliqués. — *Peinture.* « On demande le carton d'une frise décorative qui serait placée à 5 mètres du sol dans un monument public, et représentant les phases successives du travail de la pierre depuis son extraction de la carrière jusques et y compris sa mise en œuvre dans la construction des édifices. »

Le carton aura 0^m^,75 de haut sur 2,^m^25 de développement.

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronnée.

Gravure. « Un prix de *six cents francs* sera accordé à l'auteur de la *meilleure gravure*, qui aura paru du 1 janvier 1877 au 1 septembre 1878, et exécutée en taille-douce, en eau-forte, en manière noire ou en aqua-tinte, d'après un maître ancien ou moderne de l'école belge. »

Les cartons et gravures ne seront admis que complétement ter-

minés et devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1 septembre 1878.

Académie d'archéologie de Belgique. — Concours de 1878. — *Premier sujet. Prix : 500 francs.* — « Une question archéologique ou historique relative à l'ancien comté de Hainaut. »

Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

Deuxième sujet. Prix : 500 francs, fondé par le Congrès international de géographie d'Anvers. — « L'histoire de la vie et des ouvrages d'Abraham Ortelius. »

Troisième sujet. Prix : 500 francs, fondé par M. le Baron van de Werve et de Schilde. — « L'histoire du bourg et des burggraves d'Anvers. »

L'auteur devra faire l'histoire des châtelains du bourg d'Anvers. Il fera connaître les droits et les immunités qu'ils possédaient jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Indépendamment de ces prix, l'Académie décernera à chaque auteur couronné une médaille de vermeil et lui donnera 50 exemplaires de son mémoire.

Les mémoires devront être rédigés en français; ils seront adressés *francs de port* au Secrétariat général, 22, rue Conscience, à Anvers, avant le 1^er^ octobre 1878.

Société de Géographie d'Anvers. — Concours de 1877. — I. *Prix de 500 francs,* fondé par M. le Baron van de Werve et de Schilde. — « Faire l'histoire d'un voyageur belge appartenant, par sa famille ou sa naissance, à la province d'Anvers, et qui, par ses travaux et ses découvertes, a contribué au progrès de la géographie. — Les concurrents sont libres de faire choix du personnage dont ils écriront la biographie; on se borne à appeler leur attention sur Pierre van den Broecke, né à Anvers vers 1580; — Jean-Baptiste Grammaye, né à Anvers vers la fin du XVI^e^ siècle; — Jacques-André Cobbe, né à Anvers le 21 mars 1682; — François-Balthasar Solvyns, né à Anvers, le 6 juillet 1760. »

II. *Prix de 500 francs,* fondé par les membres conseillers de la Société. — « Décrire l'archipel des *Açores* (*Vlaamsche Eilanden* ou *Iles Terçeire*) et faire l'histoire de sa colonisation au point de vue belge. »

Les mémoires, rédigés en français ou en flamand, devront être remis, francs de port, avant le 13 décembre 1877, au Secrétariat général, rue van Lerius, n° 37.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours de 1877. — *Littérature.* — I. Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

II. Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur.

III. Une nouvelle en prose.

Biographie. — IV. Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-arts. — Architecture. — V. Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Histoire. — VI. Établir, au moyen de preuves, la chronologie des comtes du Hainaut.

VII. Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien et Beaumont.

VIII. Faire l'historique de l'exploitation de la houille dans le Hainaut ou dans une des trois divisions du bassin houiller de cette province.

IX. Examen critique de nos lois et de nos règlements sur l'enseignement primaire.

X. Même question en ce qui concerne l'enseignement moyen.

XI. Même question en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

XII. De l'opportunité d'établir des crèches et des écoles gardiennes et comment doivent-elles être organisées en Belgique pour répondre aux besoins des populations ouvrières.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1877, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. — Concours. — Prix Wicar 1879. — *Histoire, économie sociale.* — « Faire l'historique de l'une nes grandes industries du département du Nord, en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

» Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés. »

Prix annuels. — *Histoire.* — 1° Faire le catalogue raisonné des objets de l'âge de pierre trouvés dans le département du Nord.

2° Histoire d'une institution judiciaire dans le département du Nord.

3° Histoire d'un ou de plusieurs établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille.

4° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

5° Étude comparative d'après les données de l'archéologie et de l'histoire, sur la topographie, les enceintes successives et les monuments de l'une des villes du département du Nord. Le mémoire doit être accompagné de plans.

6° Études sur les invasions dans le département du Nord depuis 1789 jusqu'à nos jours, au point de vue de la défense de la frontière N.-E. de la France.

7° Histoire des rues de ville avec une courte notice sur les personnages dont le nom a été donné à beaucoup d'entr'elles.

Littérature et poésie. — 1° Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

Les poëtes déjà récompensés d'une médaille d'or par la Société sont exclus du concours.

Chaque poésie devra être accompagnée d'une lettre d'envoi, *signée de l'épigraphe,* où on affirmera que la pièce est inédite, n'a été et ne sera présentée à aucun concours avant le 31 décembre suivant.

2° La Société met spécialement au Concours une pièce d'au moins cent vers sur le Tunnel sous-marin du Pas-de-Calais.

3° Étude critique sur le mouvement littéraire dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'en 1789, ou depuis cette dernière époque jusqu'à dos jours.

4° Bibliographie lilloise ou catalogue raisonné de tous les livres imprimés à Lille jusqu'en 1789.

Beaux-Arts. — Il sera décerné des médailles aux meilleures œuvres d'art (peinture, sculpture, etc.), intéressant l'histoire locale, ou faites par un artiste né dans le département ou y demeurant.

2° Histoire de l'un des arts du dessin à Lille pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture.

3° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra être remplacée par la publication aux frais de la Société.

Arts industriels. — La Société décernera des médailles aux auteurs des meilleurs objets d'art industriel faits pendant l'année 1876.

Les concurrents pourront, à défaut de l'objet, présenter des dessins accompagnés de photographies.

Les mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *franc de port,* au Secrétaire général de la Société, à l'hôtel-de-ville, avant le 15 octobre.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. — Concours de 1877. — *Lettres.* — I. Étude sur la vie et les travaux de l'économiste Charles Coquelin, né à Dunkerque en 1803, mort à Paris en 1859.

II. Les lettres et les arts dans la Flandre maritime, depuis son annexion à la Flandre; en faire l'historique avec quelques développements. (Sujet maintenu).

Prix : une médaille d'or d'une valeur de 300 francs.

Les envois seront adressés franco au Sécrétaire général de la Société Dunkerquoise, avant le 1^er^ octobre 1877.

PL. VI.

J. B. Lavaut del.t

P. Allaert lith.

QUELQUES SCEAUX
DU DIOCÈSE DE GAND [1].

Heusden. Ce village peut s'inscrire parmi les plus anciens de la Flandre, car il fut une des stations romaines échelonnées sur la rive gauche de l'Escaut, à en juger par les médailles d'Antonin le Pieux et de Faustine la Jeune qu'on y déterra en 1786. Il est appelé *Husdine* dans la lettre de l'abbé de Saint-Bavon à la comtesse Otgive, vers 1030, *Hosden* en 1153, *Hosdine* en 1163, 1246 et 1253; *Hoesedine* en 1269, *Oesdine* et *Hoesdine* en 1306; de là les désignations françaises de *Hoesdain* en 1244 et d'*Oesdain* en 1299. En 1330 vient le nom de *Heusdine* d'où dérive la forme moderne *Heusden*.

Cette localité obtint de grands développements à partir de 1246 par l'arrivée des Cisterciennes du *Vieux-Bois* de Lokeren, comme nous l'avons vu plus haut [2].

Dans les archives de cette célèbre institution, nous avons découvert six scels de curés oubliés

[1] Suite. — Voir p. 129 et suiv.
[2] Voir année 1870, p. 186.

jusqu'ici dans l'histoire. Le premier est Jean de Gines, dont le seau et le contre-sceau en cire verte munissent deux actes, l'un daté du mois de décembre 1246, par lequel le doyen Siger, de Gand, règle les droits du curé de *Hosdine* sur les terres et les sujets de la nouvelle abbaye, l'autre passé en 1253 et déjà cité [1].

L'empreinte du sceau est ogivale, aux dimensions de 0,035 sur 0,024. Elle reproduit dans le champ l'emblême si fréquent de l'Agneau triomphateur; mais ici la figure marche vers la gauche, contrairement à ce que l'on peut remarquer dans les scels d'abbés et de doyens décrits précédemment.

L'inscription porte en majuscules et entre deux filets : S. JOHIS. PERI NATUS DE GINES. Glissons sur le fautif *natus,* que l'on peut corriger par le participe *nati* ou le substantif *natu,* pour signaler les mots *de Gines*. Ce Jean serait-il le frère du comte Baudouin de *Gines* ou Guisnes, fils d'Arnold et de Béatrix de Bourbourg, et arrière-petit-fils d'Arnold de Gand, dont le père fut Wenemar, châtelain de Gand? Arnold obtint le domaine de Guisnes de sa mère Gisla, veuve de Wenemar, devenue, à un âge très-avancé, l'unique héritière des comtes de *Gisnes,* par l'extinction de la postérité de son frère Manassès.

Le contre-scel, de forme orbiculaire, au diamètre de 0,017, n'a gardé de sa légende que les lettres S. L. H. S. précédées de la croix grecque.

[1] Voir p. 131.

Dans le champ est figurée de face la colombe, symbole de l'Esprit Saint, source de toute science et des vraies lumières (Pl. VI, fig. 1 et 2).

La fig. 3 reproduit l'empreinte sigillaire du curé Pierre, qui signa en décembre 1269, avec son collègue Jean de Lenberghes, la charte de fondation du Béguinage ou refuge de Kerssenbrugghe [1]. Le sceau ogival mesure 0,029 sur 0,018, et se distingue par la beauté et le fini de l'exécution. Le champ, encadré par un grénetis, nous montre le Christ en croix, inclinant plein d'amour la tête défaillante vers sa sainte Mère, et lui recommandant tout le genre humain représenté par saint Jean. Pour comprendre le choix du sujet, il suffira d'observer que dès l'origine l'église de Heusden fut consacrée sous le titre de la Sainte-Croix. La légende comprend en beaux caractères les mots : S. PETRI. PBIT. IN. HOESEDINE (fig. 3).

Le curé Thierry adopta deux scels. L'un, de forme ogivale, aux dimensions assez ordinaires de 0,028 sur 0,018, représentait probablement le titulaire agenouillé dans une niche inférieure surmontée d'une autre qu'occupe à mi-corps la figure de la Vierge-Mère. L'empreinte en cire verte munit un acte du mois de novembre 1300, par lequel le curé de Heusden, de concert avec Gérard de Rassenghem, sire de Masmines, atteste que Henri de Lokerne, proviseur du Nouveau-Bois, *Gastwerdre van den Bossche,* a donné à l'abbaye un pré sis à *Ter Lake up d'Oye* (fig. 4).

[1] Voir plus haut p. 132.

Dans les circonstances moins solennelles Thierry employa un sceau orbiculaire au diamètre de 0,019 et de composition très-vulgaire, ne comprenant pour tout ornement qu'une croix grecque et des globules isolés, séparant les termes S. TH. PRBI. DE. HOSDINE. Ce dernier mot occupe tout le champ (fig. 5).

Des sceaux semblables furent assez communs au XIII[e] siècle. Nous en rencontrerons plusieurs parmi les souvenirs sphragistiques de l'ancien doyenné des Quatre-Métiers.

La première empreinte du scel qui nous occupe munit un acte de février 1313, dans lequel Thierry, assisté d'Everard et Jean de Calkine et de Jean de Baveghem est témoin de la donation faite au Nouveau-Bois par Jean Van den Damme de deux rentes, l'une de 10 escalins parisis à *Mellen*, l'autre de 20 escalins à *Overmere*.

Ici l'empreinte est en cire rouge, tandis qu'elle est de couleur brune au bas du testament fait le 2 février 1314 par Pierre Lambrecht, chapelain du Nouveau-Bois.

Le curé Jean adopta pour emblême sigillaire un écusson encadré dans un champ à six lobes à redans et portant un oiseau perché sur un arbuste à quatre branches. De la légende encadrée de même ne reste que le mot JOHAN... Le diamètre est de 0,022 (fig. 6).

Le sceau en cire verte est appendu à une charte du 24 septembre 1359, dans laquelle Jacques Storme, prévôt de Sainte-Pharaïlde, arrange le différend survenu entre le curé et le Nouveau-Bois

au sujet de l'administration des sacrements et de la sépulture des domestiques de l'abbaye.

Enfin, son successeur Guillaume nous présente ses armoiries, qui ressemblent, sauf peut-être les métaux, à celles de l'antique maison de Bau, Baux ou Bauw, qui sont : *d'azur à la bande d'or chargée de trois croix de gueules* (fig. 7). L'écusson est encadré dans un trilobe redanté et coupant l'inscription, dont l'empreinte en cire brune n'a conservé que le fragment : LELMI PRBI.

Ce scel munit un acte du 2 août 1370, dans lequel, pardevant le tabellion Jean de Vinderhoute, le curé de Heusdine et l'abbaye du Nouveau-Bois s'entendent au sujet de leurs droits sur les dîmes novales à percevoir dans la paroisse.

Ainsi, grâces à notre découverte, nous avons pu retirer de l'oubli les noms suivants de curés de Heusden restés complétement inconnus jusqu'ici :

Jean de Gines, cité de 1246 à 1253.
Pierre, nommé en 1269 et 1270.
Thiery, de 1300 à 1314.
Jean, en 1359.
Guillaume, en 1370.

(A continuer).

L'abbé J. B. LAVAUT.

LES RELIQUES DE REIMS DANS LES PAYS-BAS

AU XVI[e] SIÈCLE.

Il y aurait un beau livre à faire sur les processions. Leur histoire offrirait de l'intérêt et jeterait un grand jour sur les mœurs des peuples, surtout au moyen-âge.

Au XVI[e] siècle elles étaient nombreuses et splendides en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas. En Belgique plus qu'ailleurs peut-être, elles ont conservé leur prestige d'autrefois.

On peut bien les supprimer pour un temps, mais elles reparaissent toujours, et il en sera ainsi, aussi longtemps que le christianisme éclairera le monde. Bruxelles en avait plusieurs, dont les plus remarquables ont été citées par M. Émile Gachet dans le *Compte-rendu* des séances de la Commission royale d'histoire, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye [1].

[1] *Compte-rendu*, etc., 2[e] série, t. II, p. 63 et suiv.

Enfin, le XIX^e^ siècle si sceptique en matière de religion, les a non-seulement conservées, mais encore multipliées dans des proportions considérables qui témoignent de la foi du peuple belge, et de son attachement aux institutions séculaires qui répondent si complètement à son génie et à ses mœurs.

Ces processions avaient parfois le caractère d'œuvres de charité, mais alors l'évêque délivrait un *mendicatorium* aux collecteurs chargés de recevoir les offrandes des fidèles.

Sans cette autorisation la procession ne pouvait sortir; elle était interdite, et ceux qui y prenaient part se rendaient coupables de rebellion, non-seulement envers l'autorité ecclésiastique, mais encore envers les lois du pays.

« Anciennement, dit M. le professeur Reusens, quand on faisait des quêtes pour la bâtisse ou la restauration d'une église, on avait coutume de se faire accompagner des reliques des saints, spécialement honorées au lieu où l'on voulait ériger le monument. C'est ainsi que les moines de l'abbaye d'Elnon, incendiée le 11 février 1066, après avoir reçu la permission des évêques de Cambrai et de Noyon, se mirent en route avec la châsse contenant le corps de saint Amand. Partis le 7 juin, ils revinrent le 4 juillet suivant, jour où l'on commença à rebâtir le monastère avec son église. Une deuxième quête avec les reliques du saint évêque eut lieu, en 1107. Quelquefois même, dit Viollet-le-Duc, on faisait voyager les châsses jusque dans les pays éloignés; elles

étaient accompagnées de religieux qui les offraient à la vénération des fidèles et recevaient des dons en argent, destinés à l'achèvement d'une cathédrale, d'une abbaye, d'une église [1]. »

La pièce que j'ai sous les yeux et qui fait l'objet de cet article, est le *mendicatorium*, si je puis m'exprimer ainsi, que l'archiduc Charles d'Autriche donna aux prévôts, doyen et chapitre de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Reims, autorisant la circulation dans ses États des précieuses reliques de cette antique église, pour les exposer à la vénération de ses sujets, et recueillir au moyen d'une quête leurs offrandes en argent. Par la même pièce il annulle la défense qu'il a faite antérieurement de laisser franchir la frontière de ses États par le cortége portant ces reliques.

Quels furent les motifs de cette défense?

Il faut croire que de graves excès avaient été commis pour déterminer un jeune prince pieux à interdire des processions aussi populaires.

Il est vrai que ces solennités religieuses dégénéraient parfois en orgies et provoquaient des désordres et des séditions, comme la fameuse procession des fous de saint Liévin, à Gand, que le même prince devenu l'empereur Charles-Quint, supprima en 1540.

D'ailleurs, d'autres abus sacriléges s'étaient introduits peu à peu dans les mœurs et avaient jeté

[1] *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, p. 225.

de profondes racines dans les coutumes du pays. Il devenait nécessaire de réagir contre de vrais scandales. On n'avait que trop de raisons de se montrer sévère, impitoyable même, à l'égard de ceux qui trafiquaient impunément des choses saintes. Les scandales allaient si loin qu'on livrait les châsses des saints aux particuliers pour les exploiter à leur profit. « Les abus nombreux qu'occasionnait cette pratique, dit l'abbé Duclos, la fit abolir par le concile de Trente, et mit en verve le R. P. Jean Lavie, de la Compagnie de Jésus, qui lança à des quêteurs de ce genre le nom flétrissant de *Kasboeven* [1]. »

Cependant, j'aurais désiré connaître la teneur de cette défense, mais c'est en vain que j'ai fait des recherches pour la découvrir. Peut-être trouvera-t-on un jour le texte original de cette pièce comme j'ai trouvé le document ci-après, servant de couverture à un *compte* de redevances du XVI^e^ siècle.

Ce document n'énumère pas toutes les reliques conservées dans des châsses d'une incomparable richesse que la métropole de Reims possédait [2]. Une seule est citée, c'est la ceinture de la sainte

[1] *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc,* 8^e^ réunion, p. 101 et suiv. *Kas-boeven,* de *kas,* châsse, et de *boef,* fripon.

[2] A la cathédrale de Rheims on voit encore dans le bas-côté du croisillon septentrional, le trésor entresolé, grillé, érigé au-dessus de la sacristie, au sud du chœur, dont les fenêtres sont fortement grillées, et où le gardien avait son logement, d'où il pouvait voir le maître-autel. *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc,* 8^e^ réunion, p. 167.

Vierge, « qui est très-fort requise en nostre dict pays, dit le prince Charles, par les bonnes femmes enceintes et autres. »

L'autorisation de laisser circuler la procession de Reims dans les Pays-Bas y est donnée pour trois années consécutives, à partir du 1er janvier 1516, et le document porte que les reliques seront reçues dans les églises paroissiales, les monastères et les abbayes où elles demeureront exposées à la vénération des pèlerins.

Ces voyages pieux avaient lieu en grande pompe et avec le concours d'une foule compacte et recueillie composée de seigneurs, de magistrats scabinaux et de peuple, qui suivaient le cortége en priant et en chantant des litanies.

Pendant ces pèlerinages des prédicateurs éloquents signalaient les miracles opérés par la vertu des reliques. Ils racontaient la vie des saints; exaltaient leurs vertus et stimulaient le zèle religieux, la pratique des bonnes œuvres et la pénitence de leurs innombrables auditeurs.

A la procession des reliques de Reims on suivait le même programme, mais on y ajoutait l'histoire merveilleuse de la sainte ampoule servant au sacre des rois de France, et le baptême de Clovis. On terminait les sermons en recommandant chaleureusement à la charité des pèlerins la construction, la restauration ou l'entretien de la métropole française. C'était à la fois une leçon d'histoire et un acte de piété.

Ces quêtes produisaient presque toujours des sommes considérables dont les relevés existent

peut-être encore dans les archives publiques.

Lorsqu'en 1210 un incendie détruisit une partie de la cité, la cathédrale de Reims fut brûlée. On eut recours à des quêtes extraordinaires et dès l'année suivante on commença sa reconstruction d'après un plan du célèbre architecte Robert de Coucy; trente ans après elle était achevée. « Cette construction fut exécutée à l'aide des ressources qu'on se procurait comme par enchantement dans ces siècles de foi [1]. »

En effet, la chrétienneté tout entière y contribuait par ses offrandes. Ces temples magnifiques dont l'architecture excite notre admiration, attestent aussi la pensée religieuse, s'élevant vers le ciel comme une perpétuelle et solennelle prière.

La charte du prince Charles d'Autriche réflète le sentiment de l'époque, et prouve que la foi était aussi forte, aussi vivace alors qu'au XIII[e] siècle.

En l'absence d'une relation authentique de ces grandes processions, ce document en donne une idée assez exacte qui nous permet de concevoir ce que les pèlerinages devaient être dans ces temps imprégnés de christianisme. Voici cette pièce :

« Charles, par la grace de Dieu prince dEspaigne, des deux Cecilles, Jerusalem, etc., archiduc dAustrice, duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Stierre, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres,

[1] L'abbé J. J. Bourassé, *Les plus belles cathédrales de France*, page 42.

conte de Flandres, de Hasbourg, de Tyrol, Dartois, de Bourgoigne, palatin de Haynnau, lantgrave Delzatte, prince des Zwam, marquis de Burgauw et du Saint Empire, de Hollande, de Zeellande, de Ferrette, de Kiburch, de Namur et de Zutphen, conte seigneur de Frize, des marches Desclavonie, de Portenau, de Salins et de Malines, etc. A tous archevesques, évesques, abbéz, abbesses, prélats, prieurs, prieuses, doyens, prévosts, chapitres, couvens, colléges et universitéz, curés, vicecuréz, chappellains, recteurs et gouverneurs de nostre mère Sainte Église et à tous nobles chevaliers, escuiers, seneschaulx, bailliz, prévosts et escoutettes, mayeurs, eschevins et aultres noz justiciers, officiers et subgectz, ausquelz ces présentes seront monstrées, SALUT ET DILECTION. De la part de noz bien améz les prévost, doyen et chappitre de léglise chatedrale et metropolitaine de Nostre Dame de Rains, Nous a esté exposé et remonstré, comme ladicte église laquelle est la première et principale de la province de par deca, ait esté pourveue et tant agréable à nostre Saulveur Jhesu-Christ, que nostre dit Saulveur par sa divine grace et à la conservacion de la sainte foy, ait par son saint angele envoyé du ciel le saint huile de cresme; à laquelle cause feuz noz predecesseurs, que Dieu absoille entierement à ce regart; et aussi pour la très-singulière dévocion et affection quilz avoient à la glorieuse Vierge Marie, ont de toute anciennetté donné congie et permis ausdicts exposans et leurs predecesseurs de povoir faire porter une foiz lan, par forme de queste, par noz pays de pardeca de la province dudict Rains la fiertre et chasse de madame et autres reliquaires dicelle église, dont entre les autres y a de la chainture Nostre Dame qui est tres fort requise en nostre dict pays par les bonnes femes ensaintes et autres, dont se font journellement des granz miracles. Mais obstant certaine deffence et revocacion generale nagaires de par nous faicte et publyée en nosdicts

pays de par deca, les procureur et ayans charge desdictes fiertre et reliquaires ne se oseroient ingerer ne avancer de les porter en nostre dict pays ne y continuer leur queste, en la maniere acoustumée sans sur ce prealablement avoir obtenu de nous noz lettres patentes de congie et licence, à laquelle cause lesdicts exposans nous ont tres-humblement supplié et requis leur vouloir octroyer et accorder de nouvel congie et licence de povoir faire porter et pourchasser la dicte fiertre et queste pour le temps et terme de quatre ans prochain venant; et sur ce leur impartir nostre grace. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, ausdicts exposans inclinans à leur dicte supplicacion et requeste en lhonneur et reverence mesmement de Dieu et de sa glorieuse mère; Avons octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons en leur donnant congie et licence de grace especiale par ces présentes, Que non obstant la deffense et revocacion générale, dessusdicte et sans préjudice dicelle en autres choses, et durant le temps et terme de trois ans continuels et entresuyvans lun lautre, comenchans le premier jour de janvier prochain venant, ils puissent et pourront par leurs gens procureurs, messagiers et comis faire porter, mener et conduire par tous nos dicts pays et seigneuries, de la province dudict Rains, ladicte fiertre et reliques de Notre Dame et y faire et continuer leur dicte queste comme ils ont accoustumé et quilz ont peu faire en vertu des lettres de congie et licence par cidevant à eulx octroyées et accordées, sans pour ce aucunement mesentendre envers nous ne encourir en aucune paine ou amende. Et mandons et commandons expressement à vous noz justiciers, officiers et subgectz, et requerons les autres que lesdicts procureurs messagiers et comis desdicts exposans portans cesdictes présentes vidimus ou copie auctenticque dicelles, ensemble leurs serviteurs et famillières quant devers vous sadresscheront pour faire

et exercer icelle queste, vous vueillez benignement recevoir et favorablement traicter, et les souffrez et laissez aller et venyr, passer, repasser estre secourues et demourer ensemble leurs dicts familliers et serviteurs avec ladicte queste par tous noz pays et seigneuries seurement, sannement et paisiblement, de jour, de nuyt, à piet, à cheval, à chariot et autrement, ainsi que bon leur semblera. Et vous prelatz et genz deglise que les vueillez recevoir et admectre ou faire recevoir et admectre en voz eglises, monasteres et paroisses et aux jours et lieux convenables les souffrir et laisser exposer et annoncer au peuple les miracles et vertu de leurs dites reliquaires par sermons, predicationz et autrement, ainsi que lon est accoustumé faire en tel cas. Et au surplus en faisant leur dicte queste leurs faictes toute la faveur, adresse et assistence que bonnement faire pourrez. Mandons en oultre a vous nos dicts justiciers, officiers et subgects que iceulx procureurs, messagiers et comme leurs dicts familliers et serviteurs lesquelles, ensemble leur dicte fiertre, chevaulx, chariotz, harnoix, or, argent et autres choses a eulx appartenant en faisant ce que dit est, nous avons prinz et miz, prenonz et mectonz par ces dictes présentes en nostre protection et sauvegarde especiale a la tuicion de leurs personnes et conservation de leur droit tant seullement, vous gardez et deffendez de toutes foulles, oppressionz, molestacionz de tort et de force et de toutes nouvelletéz indenes en pugnissant ou faisant pugnir les transgresseurs, chacun es mectes de son office et a lexemple de tous, sanz port faveur ou dissimulacion quelconque, cessanz tous contreditz et empeschemens au contraire, car ainsi nouz plaist-il. Et pour ce que ces dictes présentes lon pourra avoir a faire en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimuz dicelles faict soubz seel auctenticque ou a la copie collacionnee et signée de lun de noz

secretaires, foy soit adiousté comme à ce present original, ces dictes présentes les dicts trois anz expiréz non vaillables. Donné en notre ville de Bruxelles, le dernier jour de decembre lan de grace mille cincq cenz quinze.

» Par Monseigneur,
» le prince en son conseil,
» Verderue. »

Telle est la teneur de la charte que le hasard m'a fait découvrir. Elle porte la signature de l'un des secrétaires du prince Charles d'Autriche, mais le sceau a été coupé. C'est une pièce intéressante pour l'histoire des mœurs populaires. A ce point de vue elle a son importance, et c'est à ce titre que je la communique aux lecteurs du *Messager des Sciences historiques*.

B^on^ Kervyn de Volkaersbeke.

FRAGMENT D'ETHNOGRAPHIE NATIONALE.

1. Dans la partie méridionale du territoire belge, une surélévation du sol se poursuit de la direction est-nord-est au sud-ouest; c'est l'Ardenne qui avec ses contreforts de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Condroz, n'est que l'extrémité du Hartz, dont les points culminants en Allemagne atteignent une altitude de 1200 mètres pour se réduire d'abord chez nous à 689 mètres et descendre à 200 aux rives de la Sambre; la même arrête perce encore le terrain à Boulogne [1]. Ces conditions de la Haute-Belgique nous montrent qu'elle a dû être habitée la première; bien que pour la région moyenne des indices d'occupation contemporaine se soient révélés.

C'est dans la haute région que la présence antéhistorique d'une population de Troglodytes a été constatée; mais jusqu'ici cette population n'a pu encore être rattachée à l'une ou l'autre des races reconnues. Nous sommes disposés, en attendant, à lui conserver le nom d'Alves [2], *Elven,* que les

[1] Cfr. E. Dupont. *Orologie. Patria Belgica,* t. I, p. 34, et la carte, p. 192.

[2] Voy. notre *Belgique primitive.* Bruxelles, 1867, p. 7.

légendes scandinaves donnent aux habitants préhistoriques des cavernes voisines des cours d'eau, *Elven* en suédois signifie encore : rivière [1].

Nos Troglodytes de la Meuse étaient en affinité avec ceux de Verdun [2] et de la haute Champagne, d'où provenaient leurs objets mobiliers [3]. Cette population fut probablement absorbée par celle venue du couchant de la Sambre, dont les abris étaient construits sur la surface du sol, et que nous pouvons, pensons-nous, relier à une race connue en histoire, à la race celtique.

Le Dr L. Vander Kindere a consciencieusement étudié l'éthnologie de notre génération actuelle, résultat de toutes les immigrations antérieures [4]. Il la divise en deux groupes principaux : les blonds, *Flavi,* qu'il désigne par le terme grec *Xantochroï*, et les noirs, *Fusci, Melanochroï;* et avance que si les premiers, branche de la grande race des Aryas, nous sont arrivés par le sud-est, les seconds nous sont venus directement du Midi [5]. Les populations blondes comprenaient les Celtes, dont le siége principal fut la Gaule ; aussi croyons-nous qu'ils s'y trouvaient établis plus de seize siècles avant notre ère, et que la tribu antéhistorique de Spiennes en faisait partie. Nous verrons plus loin un autre rameau des blonds,

[1] Fred. Klee, cité par Gérard. *Étude sur les races humaines.*

[2] Quatrefages. *Congrès de Stockholm,* 1872, p. 226.

[3] Ed. Dupont. *Les populations préhistoriques. Patria Belgica,* t. I, p. 343.

[4] Alp. Leroy. *IIIe lettre éburonne. Revue trim.*, t. XI, p. 220-222.

[5] *Ethnologie. Patria Belgica,* t. II, p. 8.

Aryas, venir réclamer une part de notre territoire; on la nommera Germanique.

Parmi les désignations spéciales attribuées à nos Melanochroï ou *Fusci,* on a présenté celle de Ligures, que nous adoptons de préférence [1]. Les Ligures constituaient une population vive, gaie, à l'intelligence très-prompte, sobre, laborieuse, infatigable, mais sensuelle. Leur siége primitif longeant les côtes de la Méditerranée, s'étendait de l'Ebre d'une part, jusqu'au Tibre de l'autre; la Corse était en partie occupée par eux; les Alpes et les Cevennes les limitaient vers le nord. Pratiquant la navigation, leurs vaisseaux remontaient les fleuves et leurs affluents; et nos *lougres* (lugger) rappellent le gréement qui les distinguaient. Les Ligures sont du nombre de ces peuples dont la petite portée de notre histoire n'atteint que la décadence [2]. Leurs tribus Libyci, Lœvi et Saliji ont habité les rives du Pô et tout le Piémont; et un passage de Denys nous apprend que les Sicules et les Ombriens les expulsèrent de la Toscane, fait antérieur à la fondation des cités étrusques et remontant conséquemment au-dessus de l'an 1188 [3]. C'est plus haut que cette époque qu'il faut placer les courses des Ligures dans la Gaule et leur fréquentation de la Loire (*Ligeris*). Des familles de Ligures se fixèrent en Armorique, ou allèrent s'établir en Albion et en Hibernie, pays où leur nom de *Lloegrys,* cité encore au

[1] Dr G. Lagneau. *Congr. d'anthropolog. Compte-rendu,* 1872, p. 552.
[2] Niebuhr. *Histoire romaine,* t. I, p. 151 et 152.
[3] Cfr. *Annales de l'Académie d'archéologie,* t. VII, 1871, p. 386.

moyen-âge [1], est toujours usité aujourd'hui : en erse il désigne les habitants de la côte opposée à l'Irlande, celle d'Angleterre, tandis que le terme *Gael* [2] signifie étranger, et comme tel est l'opposé de *Camber,* qui emporte l'idée de : national.

D'une autre part, les Salyes des bouches du Rhône de tout temps furent livrés au trafic du sel, son exercice leur faisait remonter les rivières, et il dut les conduire vers Salins, vers le Saunois et la province rhénane. Tels seraient nos ancêtres mélanochroïques dont les représentants sont plus nombreux dans les provinces de Liége et de Luxembourg qu'autre part chez nous [3], mais parmi lesquels il faut comprendre les *Bosch kerels* des environs de Dixmude et d'Eecloo en Flandre.

Le sang ligure, dilué dans celui des Celtes, fut l'élément qui suscita l'action expansive de la nation, et la fit se dilater dans les directions diverses. Vers le S.-E. elle refoula les Liguriens sur les côtes de la Méditerranée, et ses membres habitèrent en maîtres au milieu d'eux à l'orient du Rhône, ainsi que l'indique la désignation Celto-Ligures. Le territoire des Allobroges leur était contigu, et ce nom signifie : « Ceux qui, venus d'ailleurs, occupent ces champs [4]. » Si la population troglodytique s'était réservé des sépultures

[1] Cfr. Geoffroy de Monmouth. *Chronyeke van England, door Robert Baker,* p. 1.

[2] Pinkerton. *Établissements des Scythes,* p. 160.

[3] Cfr. A. Leroy. *IIe lettre éburonne. Revue trim.*, t. IX, p. 127 et 134.

[4] Zeuss, *Gram. Celtica,* p. 206, note.

dans les cavernes, il n'en fut pas tout-à-fait de même des Celtes, pour lesquels les dolmens servirent de tombeaux. Sans être le produit d'une seule et même nation [1], ce mode de sépulture appartient pourtant à des peuples dont le sol fournit des matériaux de sa construction, et lorsque nous trouvons des dolmens qui ont été construits sur un sol ne recélant pas de pierres propres à ce genre de monuments, nous devons attribuer leur construction à des gens arrivés d'un territoire où le calcaire était répandu. Tel fut le cas des Celtes quittant pour les plaines basses, la haute et moyenne Belgique, jusqu'alors leur Atrab, c'est-à-dire leur demeure, leur domicile; territoire à l'égard duquel ils étaient Atrebat, c'est-à-dire : occupants [2].

2. Si l'on suit une ligne partant du midi de Dixmude, passant au nord d'Audenarde, de Bruxelles, de Louvain et remontant le Demer, on parcourt la direction d'une côte primitive, au nord de laquelle se développe la plaine de la Basse-Belgique. Son altitude varie de 4 à 70 mètres sur quelques points. A peine surgie des eaux, elle présentait sur de verdoyants ilots, quelques gras pâturages. Les Celtes de la moyenne Belgique se répandirent sur ce territoire; et, si quelques dénominations locales de leurs extrêmes établisse-

[1] De Sor. *Congrès anthopologique de Bruxelles,* 1872, p. 421. — Cfr. notre notice sur les dolmens, *Annales de l'Académie d'archéologie,* t. IX, 1872, p. 768.

[2] Zeuss. *Gram. Celtica,* Berolini, 1871, p. 374 et p. 762.

ments pouvaient leur être attribuées, nous citerions d'abord avec Moke, Rotnasce (Renaix), au couchant; et au levant nous nommerons Belisia [1], (Bilsen) d'où il semble qu'on peut suivre leurs traces vers le nord par Coursel, Pedero (Peer), Caulille, Budilio [2] (Buel), Pladella (Bladel), jusqu'aux rives de la Meuse et du Wahal, où des noms celtiques se produisent encore.

Megen, nommé vulgairement sur les lieux Oudmegen [3], en opposition à Nymegen, *Noviomagus,* doit être cité en première ligne. Or, si *Mage* est traduit par *locus, campus,* la syllabe finale *us* a sa signification; et la situation aux bords d'une rivière nous autorise à admettre celle de Wastelain, soit : Havre, quai, lieu d'embarquement [4]. Littoi, qui est dans le voisinage, présente également une nuance celtique et rappelle *Littoue,* nom de l'Armorique chez les Gallois [5]. Selon nous, ce serait là, le long de la rive méridionale de la Meuse, qu'il faudrait chercher les *Ambivareti* de Jules-César. Le nom peut se déduire d'*Ambi* = circum, et *uerde* ou *guerde,* prairies : « entourés de pâturages. » *Amba,* aujourd'hui Empel, Ambersoyen [6], près Crévecœur, aujourd'hui Amersoden, vulgo Amelroy, et le hameau d'Ambra sous Elst, retra-

[1] Zeuss. *Gram. Celtica,* p. 785.

[2] Id. *Ibid.,* p. 854 (Buadlia = arche, voûte). Pedero = quatre-chemins, carrefour; Pladella = plateau (la bruyère y est surélevée, etc.).

[3] Alting. *Notitia Germ. Inf. pars altera,* p. 124.

[4] *Description de la Gaule Belgique,* Préf., p. iv.

[5] Littoi, confr. Zeuss, *Gram. Celtica,* p. 57.

[6] Miræus. *Op. dipl.,* t. I, p. 291.

cent ce nom, tandis que vers le couchant Waalwyk (Gallus vicus) [1] rappellerait la nationalité de cette peuplade qui, selon nous, se trouvait vassale des Ménapiens à l'époque de Jules-César.

A 2 ou 3 kilomètres de *Noviomagus,* Nymègue, on a trouvé un monument qui pourrait bien être corrélatif à la fondation de cette ville. Gruterus nous en a transmis l'inscription en ces termes :

MINERVÆ
CUR. LA DÆ
T. PUNICIUS GE
NIALIS II VIR CO
LON MORINO
RUM SACERDOS
ROMÆ ET AUG
OB HONOREM
F. V. A. M. O. V. L.

Il en résulte qu'une colonie de Morins existait en cette localité, et les qualifications de Punicius nous font rapporter la date de ce monument à l'an 15, c'est-à-dire au gouvernement de Germanicus, sous lequel Segemund avait été revêtu de dignités sacerdotales analogues [2].

La plaine basse du delta Rheno-mosan, ne devait présenter dans les temps reculés qu'un estuaire où les surélévations de 30 à 40 mètres constituaient des îlots. Dans leurs pérégrinations les Celtes s'y établirent partiellement, tant à l'est qu'au nord de ces deux fleuves, dont l'extrême

[1] Gallus = waal; en haut allem. Welsch, signifie : *étranger*.
[2] Taciti. *Ann.*, liv. I, § 54 et 57.

bassin était encore inhabité. Cette plaine fait partie de la vaste étendue de terrain sablonneux qui recouvre les provinces hollandaises, le nord de l'Allemagne, les vallées danoises et celle de la Vistule. Son affranchissement des eaux pourrait bien avoir eu pour cause principale la rupture de l'isthme qui, unissant la Grande-Bretagne au continent, arrêtait dans une espèce de bassin les eaux de la mer du Nord. Les divers gisements qui se continuent de part et d'autre au-delà du Pas-de-Calais, sont des preuves irrécusables de la réunion primitive de cette île au continent [1]. Des tribus celtiques purent donc former des établissements sur la rive droite du Rhin. Ce dut être en conséquence que la tradition a mentionné l'existence d'un dolmen à Furs [2], au nord de Woerden ; c'est ainsi que les antiquités trouvées à Hilversum en Goyland, et les galeries en pierres brutes de l'Englanderhout, établissent d'une manière incontestable, dit Buddingh, la présence dans le Veluwe d'une population remontant à l'âge de la pierre, ce qui nous reporte aux Celtes. » C'est aux Celtes également, nous dit C. Kefferstein [3], que Westendorp attribue la construction des nombreux dolmens de la province de Drenthe et du

[1] Malte-Brun. *Géog. univ.*, livr. 166, t. IV, p. 552. — Voir aussi H. De Groot, *Antiquitates Belgicæ*. Amsterdam, Van Royen, 1701. — Passim.

[2] Buddingh. *Le Veluwe*, p. 11, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. X, 1874, p. 509, et son article du 25 janvier 1872.

[3] *Ansichten über die Keltische Alterthume; die Kelten überhaupt und besonders in Deutschland*, 1849.

Hanovre, connus sous le nom de *Hunebedden* [1]. Selon Janssen, leur nombre s'élevait à cinquante; il en reste au moins seize dans le Drenthe. Leur conservation est désormais assurée par suite des sollicitations et des démarches faites auprès des États députés par M. L. O. Gratama. Sa lettre patente qu'il publia en 1868, témoigne du zèle de cet ami de la science archéologique de sa patrie [2].

On peut regarder comme stations celtiques, semble-t-il, les dolmens érigés sur les terrains bas s'étendant jusqu'à la Vistule, et dont le sol ne renferme pas de pierres [3]. Nous attribuons à la même source la pierre de Bentheim, — un reste de dolmen peut-être, — et qui est désignée par le nom de *Droesstoel*. La légende locale la regarde comme le tribunal sur lequel siégeait Drusus. Mais lorsqu'on remarque que les Allemands de ces cantons appliquèrent le nom de ce romain au génie du mal [4], on se demande si Droesstoel a d'autre acception que celle de *Pierre du diable*, nom vulgaire des dolmens en plusieurs régions de langue romane.

La pérégrination des Celtes s'étendit donc au-delà de la rive orientale de la Meuse, vers le Rhin.

[1] « Lit du sacrifice, » selon D. Buddingh. — Cfr. M. Hamconii Frisia, p. 76 verso. — Ces monuments auraient fait songer Germanicus aux colonnes d'Hercule. Tacite. *de Morib. Germ.*, § 34.

[2] *Open brief aan het collegie der gedeputeerde Staten van Drenth*, enz., Assen, 1868. — Voir en outre son discours au Congrès anthropologique de Stokholm, 1874, et à celui de Buda-Pesth, 1876.

[3] Cfr. Worsaae, p. 420. *Compte-rendu du Congrès anthropologique de Bruxelles*, 1872.

[4] Reiffenberg. *Résumé de l'histoire des Pays-Bas*, t. I, p. 16.

L'Itinéraire connu sous le nom d'Antonin, place dans cette contrée un *Mediolanum*, nom bien gaulois, qui selon les distances a dû se trouver à 6 kilomètres environ au nord de la ville de Gueldre. Or, ce dernier nom, si on s'en rapporte au sentiment de Pontanus et de Slichtenhorst, historiens du pays, ne serait autre que Kelter(stede)? ville des Celtes [1]. L'extension de ces peuplades se continua pendant les siècles antérieurs à l'expédition de Sigovèse, qui date de l'an — 589.

3. Les *Flavi Celtæ*, « la plus ancienne des trois tribus Indo-germaniques, dit Max Wirth, s'étaient établis dans les pays baignés par l'Océan, lorsque les Germains vinrent se heurter contre eux. » Les terres mises en culture depuis longtemps avaient excité la convoitise des tribus tudesques [2]. De là surgirent des luttes qui appelèrent les Germains sur notre territoire, et qui eurent pour résultat l'expropriation d'abord, puis l'expulsion partielle des Celtes vaincus.

La plus ancienne immigration germanique fut celle des Tréviriens, qui du Rhin remontèrent la Moselle et se colonisèrent dans le bassin de cette rivière. Les récits fabuleux portent cet établissement à treize siècles avant celui de Rome; ce qui pourrait être réduit à 310 ans; mais les apparences nous rapprochent de l'époque de Sigovèse que nous avons indiquée. Dès cette occupation des

[1] P. H. J. Strick van Linschoten. *Vertraute Briefe*, t. III, p. 58.
[2] *Fondation des États germaniques*, t. I, p. 73, et t. II, p. 7.

Tréviriens, le sang germanique se mêla à celui des Celtes et préparait l'avènement du peuple belge. On doit présumer que cet établissement ne s'effectua pas sans combattre, et que si les émigrants germains finirent par l'emporter, les Celtes avaient eu d'abord quelques avantages contre eux; le nom de Bodobriga (Bubberich), *Mont de la victoire*, nous en présente l'illusion. Le triomphe du premier essaim germanique remonterait à cinq siècles avant notre ère [1].

La grande immigration s'effectua plus au nord que la première et se développa graduellement, de sorte que les Celto-Belges continuèrent à se mêler aux Germains, mais une occupation définitive s'opéra [2], et l'immigration paraît s'être faite tant par voie de la mer que par voie de terre [3]. Si nos légendes du moyen-âge ne parlent que de cette dernière voie, celles du Holstein insistent au contraire sur la route maritime que prirent les colons arrivant sur notre sol [4].

Les Nerviens, les Éburons, les Segni, les Condrusi, les Pœmani et les Cœresi, désignés spécialement sous le nom de Germains, furent les premiers qui occupèrent politiquement le pays nouvellement conquis, dont ils n'expulsèrent pas les habitants d'une manière absolue [5]. On sait que

[1] J. Pinkerton. *Recherches sur les Scythes*, p. 227.

[2] César. *De Bello-Gallico*, lib. II.

[3] Cfr. Pinkerton. *Lib. cit.*, p. 288.

[4] Notre *Belgique primitive*, p. 71, et Dr V. Coremans, *Bulletin de la Commission h.*, 1842, p. 379 et 390.

[5] A. Wauters. *Nouvelles études géographiques. Revue trim.*, 2, t. XIII, p. 38.

la plupart des peuples anciens étaient composés de castes ayant sous elles des tribus vassales, souvent de nationalités différentes [1]. Telle est encore la condition dans la Turquie d'Europe, où les dominateurs ne constituent que le septième de la population totale.

Les émigrants se dirigeant en amont des fleuves continuèrent à se répandre dans les vallées, écrit M. Wirth [2], il a dû en être de même ici. On ne saurait préciser l'époque où ces événements ont eu lieu; les uns les placent à un siècle avant notre ère, d'autres à deux ou trois, comme le savant Rapsaet [3]. Les compilateurs du moyen-âge ont donné l'an 433, et Trithemius l'année 420; date qui semble donner la cause de l'invasion des Senonais en Italie en 390. En s'arrêtant au laps du IV[e] au III[e] siècle avant notre ère, nous restons dans le vraisemblable et rencontrons l'*antiquitus* de Jules-César.

C'était la fertilité de la moyenne Belgique qui avait attiré les Germains, là se trouvait donc la population celte la plus nombreuse; ses tribus d'abord vassales, finirent par être incorporées dans les peuplades germaniques, mais conservèrent leur idiome, qui plus tard, mêlé au latin, s'avança dans la direction du nord, et se trouve aujourd'hui désigné par le mot *wallon* [4].

[1] Malte-Brun. *Géog. univ.*, liv. CXVI, § 1, t. III, p. 375.

[2] *Fondation des États germaniques,* t. I, pp. 11, 12, 62 et 63.

[3] Mat. Crets. *Origines celtiques et germ. Revue trim.*, 2, t. XVIII, p. 100.

[4] Cfr. A. Scheler. *Histoire des langues. Patria,* t. III, p. 388.

4. Une peuplade qui résista longtemps aux armes de Jules-César et qui occupait tout le territoire depuis le Rhin, la Basse-Meuse et l'Océan, celle des Ménapiens en un mot, a soulevé une vive controverse touchant sa nationalité. Représentés aujourd'hui par une population thïoise, sauf au S.-O., les Ménapiens avaient encore en l'an — 58 des villages sur la rive droite du Rhin. Cette circonstance contribue à les faire regarder comme Germains, mais des philologues allemands les rangèrent parmi les Celtes. M. L. Vander Kindere remarque que César, désignant la qualité germanique de certaines de nos tribus, ne l'attribue pas aux Ménapiens, et le savant Ch. Piot les tient pour des Celtes qui n'auraient été extirpés par les Germains qu'aux premiers siècles de notre ère. Nous ne partageons pas cette opinion d'une manière absolue, tout en admettant la présence de Celtes dans la Ménapie, et même leur grand nombre dans sa partie méridionale [1]; mais nous tenons pour germain le peuple dominant. Outre l'argument tiré de ses établissements sur les deux rives du Rhin à l'époque de l'invasion romaine [2], nous dirons qu'il y a lieu de tenir compte de leur voisinage sur le Rhin. Les Éburons, incontestablement conquérants Germains, les limitaient là, au midi; les Sicambres les avoisinaient au levant, et au N.-E. ils touchaient aux Bataves, colonie des Germains-Cattes [3]. Le territoire qu'ils occupaient

[1] A. Wauters. *Études citées. Rev. trim.*, 2, t. XIII, p. 22.

[2] J. Des Roches. *Hist. ancienne des Pays-Bas*, t. I, p. 40.

[3] Cfr. Wormstall. *Ueber die Wanderung der Bataven*, 1872. (Munster).

entre le Rhin et la Meuse, n'eut point été laissé à des Celtes, mais bien à des alliés et compagnons des expéditions en Gaule. Ce ne fut point comme Celtes qu'ils furent attaqués par les Tenchtres, mais comme possesseurs de terres que ces derniers trouvaient à leur convenance. Les peuplades germaniques se firent souvent la guerre dans des conditions identiques : les Sicambres germains ne s'empressèrent-ils pas de répondre à l'appel de César pour spolier les Éburons, Germains comme eux?

Les Ménapiens étaient essentiellement marins, c'est en conséquence qu'ils occupent ici les rives du fleuve, plus loin les îles du delta de l'Escaut et les côtes de Flandre sur l'Océan, où ils touchaient aux Morins. Leur alliance avec ceux-ci et les Vénètes n'implique pas l'identité de race, mais l'identité du but à atteindre; la défense d'intérêts communs, celle de leurs ports et de leur trafic. Cette nation ne se borna pas à ces alliances pour défendre son pays contre l'étranger. Au livre VI des Commentaires, César écrit que « les Nerviens, les Atuatiques et les Ménapiens avec tous les Germains d'endeça du Rhin étaient en armes. » Voilà bien une alliance toute germanique; et si nous relevons la phrase de Pomponius Mela décrivant la côte de la Gaule : *Ultimi gallicarum gentium Morini,* nous comprenons qu'au-delà des Morins il ne connaissait plus de peuple gaulois [1].

[1] « Totum hoc mare a Cimbrorum promentorio ad Scaldem usque fluvium Germanicæ accolunt gentes. » Plinius, lib. IV, § 13.

La philologie a été également appelée au secours des deux thèses, mais elle n'offre rien de concluant. Zeuss cite le mot *Menapii* parmi les substantifs celtiques sans en donner la signification [1]. Il pourrait du reste appartenir aux deux langues, le celte et le tudesque ayant plusieurs mots identiques [2]; ce mot, du reste, doit remonter plus haut : Manhuff, près du lac Aral, en Asie, est nommé Menapia par Ptolomée. Alting donne *Meenhaff, Meenschap,* communauté (de marins), pour étymologie de Ménapiens, mais cela n'a pas été admis. Aussi l'américain Watt de Peystere, originaire de Bois-le-Duc, préfère-t-il déduire le nom de Μεναπιοι, soit απποι, qu'il traduit par : *Fathers of men?* et voit en eux une colonie grecque [3]? Faudrait-il chercher la racine du nom dans *Menen* [4], terme du dialecte gueldrois qui signifie pâturages? Ce nom tudesque serait ainsi corrélatif au mot celte *Ambivareti.* Des noms de lieux encore existants se répètent sur le territoire des anciens Ménapiens, ce sont *Gent* et *Doornik,* dont les principaux sont Gand et Tournai. Ces dénominations ont leurs analogues aux rives du Bas-Rhin [5]. Les

[1] *Lib. citat.*, p. 796.

[2] Ex. gr. : *Avallon* = appel (pomme), *Helige* = willige (saule), *Bahell* = bijl (hache), *Briga* = berg (mont), *Briva* = brug (pont), *Dunum* = duin (colline, dune), etc. — Voy. Alp. Leroy, *I Ve lettre éburonne. Revue trim.*, 1, t. XIII, p. 221. — Pinkerton. *Recherches sur les Scythes,* p. 194.

[3] *History of Carausius, the dutch augustus and emperor of Britain,* etc., by J. Watt de Peyster, Pougkeepsie, 1858, p. 134 et 135.

[4] Pontanus. *De origine Francorum,* lib. I, p. 45.

[5] 1° Sur le Rhin, entre Ulst et Wild, Genderongen et Doornik; 2° Genderich près Burik et Doornik, entre Wesel et Rheinberg;

deux langues s'en attribuent l'étymologie et pourtant sous cette forme ils sont tudesques.

Le relevé statistique de 1876, nous montre que sur une population de 5,403,006 Belges, la proportion des flamingants est de 3,128,986, contre 2,274,020 gallicants. Mais c'est ici qu'on doit s'abstenir de conclure à la race en se basant sur la langue seulement. Dans ces deux parties les *Fusci* sont représentés en des proportions différentes. Les provinces wallonnes compteraient sur 2,274,020, 1,006,334 mélanochroï, et les provinces flamandes 904,277, sur un total de 3,128,986. En outre, la population des *Flavi* des deux souches, celtique et germanique, s'est tellement mélangée et confondue sur tout le territoire, que toute recherche à ce sujet, parfaitement inutile du reste, doit être vaine.

Il y a encore un élément qu'on ne peut pas perdre de vue, élément fourni par ceux que nous avons nommé Alves. La plupart des anthropologistes constatent la permanence sur place des races anciennes [1], des spécimens vivants s'étant trouvés dans leur champ d'observation. Ils ont remarqué toutefois que les individus dont les traits représentent ces populations préhistoriques, appartiennent, à peu près généralement, au sexe féminin [2]. Cette remarque, appliquée aux rameaux

3° Gent près Huesen et Doornik près du Wahal ; enfin Ryssel près de Zutphen reflète le nom flamand de la ville de Lille. — Gänt en allemand signifie encore : encan, foire.

[1] Hamy. *Congrès anthropologique,* 1872, p. 555. — *Revue de Belgique,* t. XVI, 1874, p. 19. L. V. D. K.

[2] Quatrefages. *Ibid.*, p. 584 et 585. Congrès anthropolog., 1872.

des diverses populations, nous découvre la cause de la persistance des dialectes. Des croisements nombreux et réitérés se sont effectués ici comme partout. La femme étant plus sédentaire que l'homme, transmit sa langue aux enfants qui l'entouraient [1]; et comme la population était plus dense dans les cantons cultivés du S.-E. de la moyenne Belgique occupée par les Celtes, leur idiome, mêlé plus tard au latin rustique, s'y maintint [2]. En outre, et nonobstant la domination des tribus teutoniques, l'élément receptif des Celtes fut assez influent pour que son dialecte s'étendît vers le Nord, où au X^e^ siècle de notre ère, il avait atteint la limite actuelle qui sépare le wallon du thïois.

On a fait la remarque que la séparation des races est loin d'être favorable au progrès, et que la vie et la force d'une nation, au contraire, naissent de leurs croisements [3]; car la racce qui s'isole se condamne à l'immobilité et marche vers l'extinction. Notre nation belge est donc un ambigu, dont la valeur, le bien-être et la sécurité sont les résultats de la pondération des éléments constitutifs de son être.

C. Vander Elst.

1877.

[1] Cfr. *Revue de Belgique,* t. XXI, 1875, p. 191.

[2] Cfr. notre *Belgique primitive,* p. 142, et *Aperçu d'ethnologie et de linguistique,* 1872, dans les *Documents et rapports,* t. V, p. 239. — *Les langues Indo-Germaniques et leur classification,* dans la *Revue de Belgique,* 1874. t. XVI, p. 117.

[3] Cfr. Jornandes. *De rebus Gethicis,* § 2 et 6.

LA CORPORATION DES PEINTRES

DE BRUXELLES.

§ Ier. LISTE DES MAÎTRES ET DES APPRENTIS DE 1599 A 1794.

Les documents les plus utiles pour l'histoire des arts sont sans contredit les registres dans lesquels ceux qui les ont exercés étaient inscrits lorsqu'ils etaient admis à l'apprentissage d'abord, à la maîtrise ensuite.

Plusieurs de ces registres sont déjà connus. En voici la récapitulation dans l'ordre alphabétique des localités.

MM. Théodore Van Lerius et Rombouts ont livré à l'impression les textes originaux des *Liggeren* et des comptes de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, dont faisaient partie non seulement les peintres, les enlumineurs, les calligraphes, les graveurs en tous genres, les architectes, les sculpteurs, mais une infinité d'artisans : les *Liggeren* remontent à l'an 1453.

En 1867, M. Désiré Van de Casteele publia le

registre aux admissions de la corporation des peintres de Bruges de 1453 à 1574, avec bon nombre de pièces fort curieuses pour l'histoire des gildes des villes de Bruges et de Gand. Il nous faut mentionner également ici l'obituaire de la société de Saint-Luc de la première de ces localités qui fut inséré, en 1864, dans les *Annales de la Société d'Émulation*.

M. James Weale a fait connaître par des analyses détaillées les chartes de la corporation de Saint-Luc et de Saint-Éloi de la même ville, dans les tomes I et II du *Beffroi*. Il a imprimé dans le tome IV du même recueil les textes des comptes de la corporation des enlumineurs de Bruges.

N'oublions pas de dire encore que dans son livre intitulé : *De ambachten en neringen van Brugge*, qui parut en 1854, J. Gailliard a donné une liste de peintres de cette ville, avec la date de leur inscription dans le métier, liste qu'il avait extraite de registres et de documents divers reposant à l'académie de Bruges. Elle n'offre de l'intérêt que pour les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Nous avons placé dans nos *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*, tome I^er^, § 8, le dépouillement des papiers provenant du métier des Quatre Couronnés de Bruxelles, que possèdent les Archives du royaume. Ce métier comprenait les sculpteurs, les tailleurs de pierre, les maçons et les ardoisiers. Dans ces papiers il y avait un registre aux admissions des maîtres et des apprentis de 1640 à 1716, deux registes aux résolutions de la corporation, de 1628 à 1652, et une série de comptes de 1621 à 1656.

C'est à MM. Edmond De Busscher et Félix De Vigne que l'on doit la connaissance d'une liste des peintres et des sculpteurs de Gand de 1338 à 1540, date de la confiscation par Charles-Quint des archives du métier que composaient ces deux catégories d'artistes. La liste est fort incomplète, mais elle est néanmoins curieuse. Elle a été publiée, en 1853, et en même temps, par M. De Vigne dans les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, et par M. De Busscher dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, tome XX. Ce dernier écrivain l'a de plus ajoutée, en 1859, à la suite de la table de son livre intitulé : *les Peintres gantois des XIV^e^ et XV^e^ siècles.*

Les registres aux inscriptions des maîtres et des apprentis du métier des peintres, des batteurs d'or et des vitriers de Bruxelles sont au nombre de deux : le plus ancien commence à la Saint-Jean-Baptiste 1599 et s'arrête à pareil jour 1707 ; le second s'étend jusqu'au 15 septembre 1794, mais il y a lacune d'une année entre les deux. L'un est recouvert de parchemin et renferme trois cents pages ; l'autre est relié en cuir et ne contient que cent-vingt-neuf feuillets d'écriture. En voici le dépouillement. Les prénoms ont été traduits, mais l'orthographe des noms de familles a été parfaitement respectée, avec toutes les variantes que nous avons rencontrées. On remarquera que les inscriptions n'ont été régulièrement faites que jusque vers le milieu du XVII^e^ siècle.

1599 [1].

Maîtres : Antoine Van Schelle (fils d'Antoine), de Bruxelles.

Antoine Van der Meren (fils de Barthélemi, maître), de Bruxelles. 11 septembre.

Jean Van Bentem (fils de Philippe, maître), de Bruxelles. 11 septembre.

Jean Mertens (fils de Nicolas, maître), de Bruxelles. 11 septembre.

Apprentis : Nicolas Van Zuene (fils de Pierre); chez Ferdinand Berte.

François de Sainctsaule (fils de Guillaume); chez Denis Van Alsloot.

Philippe Britsseels; chez François de Godts.

1600.

M. Georges Donckerwolck (fils de Henri), de Bruxelles. 31 janvier.

Maximilien de Groete (fils de Jacques, maître), de Bruxelles. 31 janvier.

Abraham Gyoryns (fils de Jean, maître).

Jean Trippaert (fils de Jean), de Bruxelles. 16 août.

Alonzo Samora (fils d'Alonzo), de Bruxelles. 16 août.

Léon Van Hele (fils de Jean), de Bois-le-Duc. 19 septembre.

A. Georges Buerchaut (fils de Georges); chez Jacques Hanebal. 30 janvier.

[1] Comme l'indication des professions est fréquemment omise, notre liste renferme nécessairement un certain nombre de verriers ou vitriers et de batteurs d'or.

Léonard Nagëls (fils de François); chez Jean de Smet. 30 janvier.

Josse Schutyser, chez Jacques Van Rome. Janvier.

Gilles Janssens (fils de Chrétien), d'Anvers; chez Philippe Van Bentem. 22 février.

Phillippe Mattys (fils de Martin); chez Jacques de Vrise.

Christophe Regybus (fils de Christophe); chez Barthélemi Van der Meren.

Guillaume Van Gent, bâtard; chez Charles Lamberecht.

François Strue ou de Strue (fils de Jean); chez Pierre Noveliers.

Jérôme Strom (fils de François); chez Charles Lamberecht [1].

1601.

M. Nicolas Van Evere (fils de Luc, maître), de Bruxelles. 20 février.

Gilles Clasens (fils de Gilles), bâtard, de Bruges. 20 février.

Jean Mennens (fils de Jean), de Bruxelles. 10 juin.

Michel Mertens (fils de Nicolas, maître), de Bruxelles. 22 août.

Pierre Alberecht (fils de Nicolas), d'Anvers. 19 septembre.

A. Marc-Antoine Triccot (fils de Jean); chez Jacques Hanebal. 18 septembre.

Jean Van Overstraten (fils de Jean); chez Henri de Clerck. 18 septembre.

[1] Ces cinq noms ne sont accompagnés d'aucune date, de sorte que l'admission de plusieurs d'entre eux pourrait se rapporter au premier semestre de l'année 1601.

Jêan Arens (fils de Josse); chez Adrien Poetterloo. 22 octobre.

Michel de Hase (fils de Pierre); chez Léonard Wouwerman. 14 décembre.

Jacques Vyderve (fils de Jacques); chez Gilles Clasens. 15 décembre.

1602.

M. Henri de Vriese (fils de Jacques), né bourgeois [1]. 25 août.

A. Dominique Segers (fils d'Arnould). 22 janvier.

Josse Steevarst ou Steenvarst (fils de Guillaume); chez Guillaume Van Worms. Janvier.

Améric de Vrise (fils de Martin); chez Antoine Van Schelle. Juin.

Jean Van Lyn; chez Jacques Van der Borcht. 29 août.

Amboise Van der Wienrien (fils de Jean), né hors ville; chez Michel Bourdans. 11 octobre.

Jean de Voes (fils de Jean); chez Léonard Wouwerman. 30 octobre.

Jean Goddaert, bourgeois; chez François Toens. 5 novembre.

1603.

M. Gérard Snellinck, d'Anvers, devenu bourgeois. 6 mai.

Hercule Gerwits (fils de George, maître), de Bruxelles. 17 octobre.

A. Jean Verbeelen (fils de François); chez François Verbeelen. 13 février.

[1] Tous les noms à la suite desquels il y a le mot *bourgeois,* sont ceux des personnes qui avaient cette qualité par droit de naissance. L'expression *devenu bourgeois* indique l'achat de ce privilége.

Jean de Grieck, bourgeois; chez Antoine Van der Meeren. 18 février.

Guillaume Batemans, bourgeois; chez Abraham Gruemens. 18 février.

Louis Van den Pleyne; chez Nicolas Van den Nevele. 18 février.

Antoine Waelrant, bourgeois; chez Gilbert Van Weenen.

Pierre Coppens, bourgeois; chez Jérôme Van Orley. 8 mars.

Augustin Requerant, bourgeois; chez Michel Boudeaus. 10 mars. Il quitta ce maître sans avoir terminé son apprentissage.

Grégoire Refyn, bourgeois; chez Servais de Coules. 19 juin.

Jean (*Sennyn*) Van Eeyck (fils d'Abraham); chez Denis Van Alsloet. 12 octobre.

George (*Goeris*) Van Lemt; chez Jean Vooremans. 4 novembre.

Jean-Baptiste Grondone (fils de Pantaléon), de Bruxelles; chez Gilles Claes, le jeune. Il fut apprenti pendant trois ans.

1604.

M. Dominique Segers, élève de François (*Frencen*) de Godt, bourgeois. 20 septembre.

Louis de Pleyn (fils de Louis), bâtard, bourgeois, élève de Nicolas Van Nevel. 13 octobre.

Philippe Mateys (fils de Martin), bourgeois, élève de Jacques de Vrise. 18 octobre.

A. Lancelot Jacops (fils de Jean), bourgeois; chez Ferdinand Bert. 14 janvier.

Gérard (*Geeroit*) Van Hochstadt (fils de Jean); chez Michel Bordeues. 18 mars.

Daniel Durbry (fils de Jacques); chez Pierre Novelirs. 26 avril.

Adrien Berkay ou Bercky (fils de Guillaume), étranger; chez Léonard Wouwermans.

Pierre Van der Borcht (fils de Pierre); chez Denis Van Alsloet.

Jean Van Wicchel (fils de Guillaume); chez Léonard Wouwermans. 29 juin.

Antoine Sammori ou Samoeri (fils d'Antoine), de Bruxelles; chez Gilles Claes, le jeune.

Pierre Mertens (fils de Jean), né à Bruxelles; chez Jacques Van der Buercht. 18 octobre.

Corneille Van Connicxloe (fils de Gilles), de Bruxelles; chez Guillaume Worms. 21 novembre.

1605.

M. François de Backer (fils de Jean), bourgeois, élève de Pierre Van Coninxlo. 12 janvier.

Jean Gordone (fils de Pantaléon), bourgeois, élève de Gilles Claes. 29 avril.

Michel Van Noey (fils de Corneille), bourgeois, élève de Philippe Van Bentem. 12 novembre.

A. Jean Monkernet (fils de Herman), de Bruxelles; chez Maximilien de Groet. 10 janvier.

Vincent Muchet (fils de François), de *Lisbone* ou *Hisbone;* chez Gilles Claessens. 14 avril.

Jean Borreman (fils de Jean); chez Dominique Segers. 17 juin.

Jean Noveliers ou Novelliers (fils de Luc); chez Pierre Noveliers. 10 juillet.

Nicolas Marius (fils de Josse), bourgeois; chez Antoine Van der Meren. 16 juillet.

Jean Besoete (fils de Jean), bourgeois; chez Jean-Baptiste Groudonne. 15 novembre.

1606.

M. Jean-Baptiste Wellemans (fils de Guillaume-Simon), bourgeois, élève de Philippe Machobeus. 5 avril.

Augustin de Boeck (fils d'Augustin), bourgeois, élève de Michel Boerdaus. 8 juin.

Michel Herdys ou Ardys, bourgeois, élève de Jacques Hanebal. 14 juin.

Jean Bouillon (fils de Damien), de Nivelles, devenu bourgeois. 15 décembre.

A. Antoine Salarts (fils de Philippe), bourgeois; chez Michel de Bordeaus. 14 avril.

Gautier Janssens Van Rethy (fils de Jean), de *Tuerenaert;* chez Raphaël Cocxsy. 14 avril.

Guillaume Boelant (fils de Gilles), né bourgeois; chez Henri de Vriese. 28 avril.

Claude Haebert ou Habert (fils de Hubert), bourgeois; chez Dominique Segers. 31 mai.

Nicolas Kaussens (fils de Nicolas), bourgeois; chez Gilles Claeysens. 20 juin.

Philippe de Vadder (fils de Gilles), bourgeois; chez Nicolas Van Nevele. 20 juin.

Antoine Van Opstal (fils d'Alard), de Bruxelles; chez Jean Mateusens. 22 juillet.

Jean de Hies (fils de Lambert), de Louvain; chez Servais Coels. 26 juillet.

Pasquier Luppens (fils de Jean), de Bruxelles; chez Philippe Van Bentum. 8 août.

Gaspar Boerchhet (fils de Georges), de Maestricht; chez Michel Ardies. 11 septembre.

Hubert Van Corttem (fils de Lambert), de Bruxelles; chez François de Becker. 28 novembre.

Antoine de Wiette (fils de Thiéri), de Bruxelles; chez Pierre Noveliers. 28 novembre.

1607.

M. Vincent Leers (fils de Nicolas), de Bruxelles. 6 janvier.

Adrien Berchhey (fils de Guillaume), de Leyde, en Hollande, devenu bourgeois. 21 mars.

Jacques de Vriese (fils de Herman Janssens de Vriese), d'*Elsom,* dans l'Oost-Frise.

Philippe Sergos (fils de Christophe, maître), de Bruxelles. 21 octobre.

Gaspar de Crayer (fils de Gaspar, maître), d'Anvers, devenu bourgeois. 3 novembre.

Georges Storm (fils de François), de Tournai, devenu bourgeois. 3 novembre.

Philippe Britserts (fils de Pierre), de Hever, devenu bourgeois. 23 novembre.

François Floris (fils de Jean-Baptiste, maître), de Bruxelles. 17 décembre. Il avait un fils du nom de Christophe.

A. Nicolas Van Herpe (fils de Philippe), de Bruxelles; chez François Tons. 15 février.

Balthazar Bolion (fils de Damien), de Bruxelles; chez Corneille de Bloiere. 15 février.

Bernard Deaudone (fils de Nicolas), de Bruxelles; chez Jean Van der Vinne. 8 mai.

François Laureys (fils de François), d'Anvers; chez Michel Bourdeux. 8 mai.

Louis de Pueter (fils de Louis), de Bruxelles; chez Louis de Pleyn. 9 août.

Barthélemi Temmye (fils de François), bâtard, né hors ville; chez Raphaël Coxsy. 25 août.

François Meysens; chez Jean Tripart. 22 août.

Mathieu Schers, bâtard, de Bruxelles; chez Michel Van Noy. 10 octobre.

Carsilis Faebiri (fils de Jacques), né hors ville; chez Jean Mertens. 15 décembre.

1608.

M. Charles de Kemp (fils de Luc, maître), de Bruxelles. 10 mars.

Mathieu le Roy (fils de Mathieu), de *Wasem* (Wazemmes?), devenu bourgeois. 10 mars.

A. Jean Merco (fils de Guillaume), de Bruxelles; chez Henri de Vrise. 15 février.

Luc Wayckarts (fils de Jacques), de Bruxelles; chez François Verbelen. 13 mars.

Jean Claerboetes (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean Maerttens. 12 juin.

Philippe de Becker (fils de Jean), de Bruxelles; chez François Tons. 12 juin.

Jacques Van Overstraeten, de Bruxelles, chez Guillaume Van Woerms. 14 juin.

Alexandre Levens (fils de Christophe); chez Pierre Novielis. 12 juillet.

Jean Van den Eynden (fils de Gilbert), bourgeois; chez Antoine Van der Meren. 13 août. Il quitta son maître le 13 février 1610.

Ferdinand Van den Velde (fils de Michel), bourgeois; chez Jean-Baptiste Grondone. 13 août.

Gabriël Van den Eynden (fils de Pierre); chez Philippe Britsel. 14 octobre.

Martin Huenis (fils de Philippe); chez François de Backer. 20 décembre.

1609.

M. Lancelot Lefeever (fils de Charles), de Malines, devenu bourgeois. 13 avril.

Michel Gheeraerts (fils d'Adam, maître), bourgeois. 16 mai.

Jacques Tefeuers ou Teveues (fils de Charles), de Malines, devenu bourgeois. 10 juin.

Augustin Van de Venne (fils de Jean), de Malines, devenu bourgeois. 13 juin.

Pierre Van Potteloy (fils d'Adrien, maître), de Bruxelles. 30 octobre.

Jean Gordaert (fils de Mathieu), d'Axel, devenu bourgeois. 14 novembre. Il avait fait son apprentissage en ville.

Gérard Van der Hofstadt, de Bruxelles; chez Michel Bordeues. 16 décembre.

A. François Van Volxem (fils de François); chez Gilles Clacens. 4 avril.

Jean de Smet (fils de Guillaume), de Bruxelles. 10 juin.

Léonard Verbruggen (fils de Gilles); chez Georges Storm. 22 juin.

Simon Hardies (fils de Guillaume); chez Jean Bouillon. 11 août.

Gratien de Meester (fils de Josse), de Bruxelles; chez Jacques de Vries, peintre sur verre (*glaeschryver*). 9 septembre.

Brice Van der Elst, de Bruxelles; chez Jean Colaert. 1er octobre.

Adam Ditman (fils de Jean), de *Sint-Toemas;* chez Henri de Vriese. 10 octobre.

Michel Confaelt (fils d'Antoine), de Gand; chez Lancelot Lefever. 20 octobre.

Nicolas Jansins (fils d'Alexandre), de Bruxelles; chez Jean Trippaers. 18 novembre.

1610.

M. Jacques Regaets, de Malines, devenu bourgeois. 12 janvier.

Jacques Van Worps (fils de Guillaume, maître), de Bruxelles. 6 février.

Gautier Causens, de Reeth, devenu bourgeois. 15 février. Il avait fait son apprentissage en ville et avait deux fils, Guillaume et Jacques.

Jean Van Lyven (fils de Jean), de Bruxelles. 19 mars. Il avait fait son apprentissage en ville.

Michel de Haese (fils de Pierre), bourgeois. 3 septembre

Jean Van Velthoeven (fils d'André, maître), de Bruxelles, élève du fils de Martin de Vos, à Anvers. 3 novembre.

Lancelot de Coelcx (fils de Servais), de Bruxelles, élève de Gilbert Venus. 30 octobre.

David Noevelliers (fils de Pierre, maître), de Bruxelles. 9 novembre.

Jean Marco (fils de Guillaume), de Bruxelles, élève de Henri de Vriese. 14 novembre.

1. Alexandre Dyngens, de Bruxelles; chez Michel Ardies. 30 janvier.

Godefroid Aellaert, de Genappe; chez Antoine Van der Meeren. 13 février.

François Van den Plas (fils de Josse), de Bruxelles; chez Ferdinand de Berdt. 28 mars.

Guillaume Van Beyeren (fils de Henri); chez Jacques Van Wormps. 12 mai.

Charles Lasko (fils d'Octave), de Bruxelles; chez Philippe Van Bentum. 28 juin.

Josse Froemont (fils de Guillaume), de Bruxelles; chez Henri de Vriese. 27 août.

Jean Van Doernemael (fils de Paul), de Bruxelles; chez Charles Kemp. 30 août.

Jean de Roy ou le Roy (fils de Jean), de Bruxelles; chez Servais Coelcx. 15 septembre.

Corneille Evenbroot (fils de Michel), de Bruxelles; chez Gaspar de Craeier. 18 septembre.

Jean Hubert, de Bruxelles; chez Georges Stoerm. 7 octobre.

François Van den Couter (fils de Jean), de Bruxelles; chez Gautier Janssens Rethei. 7 octobre.

Pierre Eustache (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Michel Boerdeau. 15 octobre. Il renonça le 10 mai 1612.

Adrien de Haever (fils de Sébastien), de Namur; chez Michel Van Noye. 22 octobre.

Nicolas Mattys (fils d'Étienne), de Bruxelles; chez Augustin de Boeck. 22 octobre.

Charles Herssel (fils de Bernard), de Bruxelles; chez David Novellies.

1611.

M. Jacques Haenebael (fils de Jacques, maître), de Bruxelles. 22 mars.

Jean Bauwens (fils de Jean), bourgeois, élève de Thiéri Bouens, à Anvers. 19 mai.

Godefroid Roegouts (fils de Simon, maître), de Malines, devenu bourgeois. 20 juin.

Toussaint de Viemoen (fils de Toussaint), de Bruxelles, bourgeois, élève de Gilbert Venus. 21 juin.

Guillaume Maehu (fils de Guillaume), de Bruxelles, bourgeois, élève de Pierre Coellemans, à Malines. 25 mai.

Jean Van Oeverstraeten (fils de Jean), de Bruxelles, bourgeois, élève de Henri de Clerck. 10 juin.

Jean Van den Eynden (fils de Gilbert), bourgeois. 1er octobre. Il avait fait son apprentissage à Bruxelles.

Jean Clément (fils de Jacques), de Lucerne, devenu bourgeois. 3 novembre.

Jean Moralès (fils de Jean), bourgeois, 26 novembre. Il avait fait son apprentissage à Bruxelles.

Pierre Coppens (fils d'Adrien), bourgeois, élève de Jérôme Van Orly. 26 novembre.

A. Abraham Van den Schricke (fils de Henri), de Bruxelles; chez Jean-Baptiste Gilgot. 28 janvier.

Évrard Ruerinckx (fils d'Évrard), de Bruxelles; chez Pierre Noevelliers. 1er février.

Luc Tassaert (fils de Nicolas), de Bruxelles; chez Jean Mattieussens. 19 mai.

Jean de Pré (fils d'André), de Hal; chez Hercule Gerwits. 20 juin.

Louis Van Grinberghen (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean Mennens. 22 juin.

Guillaume de Moy (fils d'Abraham), de Bruxelles; chez Denis Van Alsloot.

Florent Collineau (fils de François), de Blois, en France; chez Philippe Britseels. 13 octobre.

Henri de Lanooet (fils de Jean); chez Jean Bouillon. 30 novembre.

Antoine Van Berenbroeck (fils de Thiéri); chez Lancelot de Fever. 27 décembre.

Ferdinand Baus; chez Toussaint de Vinuon. 17 décembre.

1612.

A. Florent Van Bossut (fils de Daniel); chez François de Backere. 4 janvier.

Maximilien Van der Eelst (fils de Pierre); chez Georges Donckerwoelck. 14 janvier.

Pierre Van de Steene (fils de Gautier), bourgeois; chez Josse Meertens. 28 janvier.

Herman Lesterboes (fils de Pierre); chez Dominique Segers. 16 mai.

François Vayendries (fils de Pierre); chez François Tons. 20 mai.

François de Bry (fils de Charles); chez Jean de Moralès. 21 juin.

Philippe Van der Vriesen (fils de Martin), de Bruxelles; chez Godefroid Rogauts. 2 août.

Philippe Crispiel (fils de Michel, maître), de Wavre; chez François Floris. 24 septembre.

Charles-Philippe Spierinck (fils de Jean); chez Michel de Boerdous. 27 septembre.

Gaspar Levens (fils de Christophe), de Bruxelles; chez Jean-Baptiste Grondone. 6 octobre.

Raphaël Herinx (fils de Raphaël); chez Jacques de Vriese, peintre sur verre. 19 novembre.

Antoine Booet (fils de Jean), de Bruxelles; chez Maximilien de Groot. 20 novembre.

1613.

M. Philippe de Vadder (fils de Gilles), de Bruxelles. 4 février.

Antoine Sallaerts (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de Michel Bordux. 20 août.

Pasquier Dauvers, de Bruxelles, bourgeois, élève de Philippe Van Bentem. 28 octobre.

Jean de Page (fils de Jean, maître), de Bruxelles. 15 novembre.

Nicolas Causens (fils de Nicolas), de Bruxelles, élève de Gilles Clausens. 15 novembre.

Corneille Eeverbroet (fils de Michel), de Bruxelles, élève de Gaspar de Crayer. 22 novembre.

Martin Nuens (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de François de Backer. 26 novembre.

Jean Boerman (fils de Jean), de Bruxelles, élève de Jean-Baptiste Weerman. 28 novembre.

Amériс de Vreese (fils de Martin), de Bruxelles, élève d'Antoine Van Schelle. 15 décembre.

A. Sauveur (*Salvadoer*) Peris (fils de François); chez Jean Clément. 30 janvier.

Philippe Vermuelen (fils de Paul); chez Antoine Van der Meeren. 16 février.

Jacques Gallen (fils de Louis), de *Bappaenen;* chez Jean Trippaert. 18 février.

Charles Soeer (fils de Louis); chez Jean Coellaert. 20 février.

Quentin Symons; chez Philippe Sergo. 21 février.

Mathieu Halfhuys (fils d'Alexandre); chez Michel de Haese. 26 mars.

Christophe Reniers, de Bruxelles; chez Jean Mennes. 26 mars.

François de Gruyter (fils de L. et de Sabine Sebiella); chez David Nobeliers. 19 avril.

Jean Doms (fils de Pierre); chez Pierre Potterloy. 15 mai.

Pierre Hals (fils de Jean); chez Jean Van Veelthoeven. 1er juin.

Sigebert (*Segelin*) de Kegel (fils de Pierre); chez Léonard Wouwermans. 11 juin. Il n'acheva pas son apprentissage chez ce maître.

Hubert de Vadder (fils de Gilles); chez Philippe de Vadder. 11 juin.

Barthélemi Knibbe (fils d'Adrien); chez Gérard Van der Hoochstadt. 17 juin.

Jean-Baptiste Eghets ou Egets (fils de Michel), de Bruxelles; chez Henri de Vrise. 7 août.

Jean Doms (fils de Jean), de Bruxelles; chez Michel Hardys. 7 août.

Pierre Meerynen (fils de Pierre), né hors ville; chez Pierre Coppert. 16 août.

Nicolas Van Bellingen (fils d'Ange), de Bruxelles; chez Dominique Seegers. 19 août.

Michel Peeris (fils de Dominique), de Bruxelles; chez Jacques Reegaerts. 12 octobre.

Charles Montien, de Bruxelles; chez Servais de Cols. 12 octobre.

Josse den Vrint (fils d'Abraham), de Bruxelles; chez Luc Raesens. 12 octobre.

Jean de Sanmore (fils de Nicolas), de Bruxelles; chez Antoine Saelaerts. 17 octobre.

François Rusaert (fils d'Antoine), de Bruxelles; chez Jean de Morralis. 27 octobre.

Mersen Reyers (fils de Sébastien), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 22 novembre.

François Van Obbergen (fils de Charles), de Bruxelles; chez Léonard Wouwermans. 26 novembre.

1614.

M. Josse Formont (fils de Guillaume), élève de Henri de Vriese. 10 janvier.

Nicolas Wasaert (fils de Nicolas), de Bruxelles, élève de Jean Matteus. 21 janvier.

Brice Van der Eelst (fils de Jean), de Bruxelles, élève de Jean Coelaert. 25 janvier.

Nicolas Zerkenis (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de François Tons. 30 janvier.

Philippe de Vreese (fils de Mathieu), de Bruxelles, élève de Godefroid Roeygoudts.

Nicolas Mercos (fils de Josse), de Bruxelles, élève d'Antoine Van der Meren. 30 janvier.

Philippe de Becker (fils de Pierre), de Bruxelles, élève de François Tons. 1er février.

Salomon Noeveliers (fils de Pierre, maître), de Bruxelles. 4 février.

Jean Besoet (fils de Jean), de Bruxelles, élève de Jean-Baptiste Gordone. 4 février.

Jean Noevelies (fils de Luc), de Bruxelles, élève de Pierre Noevelis. 4 février.

Jacques Verbergen (fils de Jacques), de Bruxelles, élève de Gilles Claesens. 4 février.

Charles-Louis Herssen (fils de Bernard), de Bruxelles, devenu bourgeois, élève de Daniel Noevelis. 4 février.

Quentin Symons (fils de Guillaume), de Bruxelles, élève de Pierre Noeveliers. 4 février.

Pierre Cauwenie (fils de Roland), de Bruxelles. Il avait fait son apprentissage à Malines. 22 février.

Bernard Diodone (fils de Nicolas), devenu bourgeois. 23 octobre.

A. Pierre Henderickx, de Bruxelles; chez Henri de Vrise. 15 mars.

Corneille Kerckjanse (fils d'André), de Bruxelles; chez Jacques Haenebal. 15 mars.

Bernard Rampelenberch (fils de François), de Bruxelles; chez Michel de Hase. 4 mai.

Thomas de Clerck (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Jean Mertens. 16 octobre.

Jean Mufet (fils de François); chez Bernard Diodone. 3 novembre.

Nicolas Sibrecht (fils de Nicolas); chez Pierre Noveliers. 9 décembre.

Jean Welscher (fils de Robert); chez Philippe Brudtseels. 9 décembre. Il n'acheva pas son apprentissage.

Jean de Potter (fils de Jean); chez Jean Matheus. 10 décembre.

1615.

M. Alexandre Levens (fils de Christophe), de Bruxelles, élève de Pierre Novelirs. 27 mars.

Michel de Werchoven (fils de François), de Nozeroy; devenu bourgeois. 16 octobre.

A. Blaise Clerbois; chez Pasquier d'Anvers, *alias* Luppens. 24 mars.

Corneille (*Coeryn*) Steck (fils de Pasquier); chez Jean-Baptiste Grondoene. 25 avril.

Jean Obberghe (fils de Josse); chez Jean Van Oeverstraeten. 25 avril.

Guillaume Boelengier (fils de George); chez François Tons. 24 mai.

Jean Arys ou Areys (fils de Jean); chez Jacques Worms. Juillet.

Henri Heymans (fils de Thiéri); chez Godefroid Rogants. 23 septembre.

Guillaume Van Dist (fils de Gilles), né hors ville; chez Henri de Vrise. 1er octobre. Après son apprentissage il quitta le pays.

Nicolas Van Bogarden (fils de Gilles), de Bruxelles; chez Thiéri Janssen. 9 octobre.

Séverin Diertins (fils de François), de Bruxelles; chez George Donckerwolck. 14 octobre.

Jean Clabodts; chez Lancelot le Fèvre. 14 octobre.

Théodore de le Roist (fils de *Hernau*); chez Michel de Werchoven. 16 octobre.

Antoine Nulart (fils de Josse); chez Dominique Segers. 17 novembre.

1616.

M. Antoine Van Opstal (fils d'Alard), de Bruxelles; chez Jean Matheus. 21 janvier.

Jacques Van der Lammen, élève de Henri Leeuvens, à Anvers, devenu bourgeois. 10 mars.

Jacques Foucquier (fils d'Antoine), élève d'Arnould Van Laken, à Anvers, devenu bourgeois. 15 mars.

Jean-Baptiste de Bruyn (fils de Gabriel), devenu bourgeois. 26 mai.

Jean de Vos (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de David Noveliers. 4 juin.

Roland Huessevel, de Bruxelles. Il avait étudié à Anvers. 30 septembre.

François de Bois (fils de Henri), d'Anvers, devenu bourgeois; élève de Jean de Custer, à Anvers. 16 novembre.

Jean Van de Vienne (fils de Jean), de Malines, devenu bourgeois; élève de Jean de Daes, à Malines. 16 novembre.

A. Guillaume Van Immerseel (fils d'Adrien); chez Henri de Vrise. 15 janvier.

Pierre Beser (fils de Philippe); chez Pierre Noveliers. 12 mars. Il n'acheva pas son apprentissage chez ce maître.

Nicolas Bertrane (fils de Pierre); chez David Noveliers. 30 avril.

Nicolas Crick (fils de Gilles); chez Charles de Kemp. 6 mai.

Guillaume Gouverneur (fils de Martin); chez Antoine Van der Meren. 18 mai.

Gérard Cosyn (fils de Pierre); chez Gérard Hoogstadt. 29 juin.

Raphael Van Arssen (fils d'Ambroise), de Bruxelles; chez Jean Trieppaert. 5 septembre.

Jacques Vermechgiio (fils de François); chez Gaspar de Crayer. 24 octobre. Il continua son apprentissage dans le métier de brodeur.

Adolphe Van Nieuenhuysse (fils de Laurent), de Bruxelles; chez Jean Boullon. 23 novembre.

1617.

M. Paul Goddyn (fils de Daniel), de Bruxelles, élève de Thomas Franck, à Anvers. 27 février.

Sigebert de Kegel (fils de Pierre), de Bruxelles, élève de Léonard Wouwermans. 17 juin.

A. Tancrède Isca (fils de François), né hors ville; chez Léonard Wervermans. 20 janvier.

Louis Cosyn (fils de Jean), de Nieuport; chez Gilles Claessen. 13 février.

Charles Van der Guecht (fils de Charles), de Bruxelles; chez Jean de Paegge, le jeune. 13 février.

Barthélemi Dandelott (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Antoine Sallaert. 14 février.

Christophe Pauen (fils de Gaspard); chez Bernard Diodone. 3 juin.

Pierre Laseer ou Lasseer (fils de François), de Bruxelles; chez Augustin Dhock. 8 juin.

Josse (*Soees*) Thoomunaers (fils d'Arnold, *Ortens*); chez Michel de Haes. 18 juin.

Gérard Van Scherpenberch (fils d'André); chez François de Codt. 10 août.

Ghislain Van Ganseuyck; chez Jean Wan de Wenne. 17 août.

1618.

M. Nicolas Van Zuennen (fils de Pierre), devenu bourgeois. 26 février.

Martin Lambillot (fils de feu Martin), de Buze, devenu bourgeois. 15 juin.

François Meffens, devenu bourgeois, élève de Jean Trippaers. 7 août.

A. Pancrace Beeneken (fils de Jean); chez Pierre Copens. 13 février.

Pierre Van Asschie (fils de Jean); chez Jean-Baptiste Grondoene. 15 mai.

Jean Ordas (fils de Gaspar); chez Luc Tassaert. 8 juin.

Augustin Stom (fils de Richard); chez Paul Godyn. 28 juin.

Jean Matheus (fils de Gilles); chez Jean Mattheuses. 29 juin.

Bertin de Smedt (fils de Henri), de Bruxelles; chez Jean Van Velthoeven, peintre de la ville. 28 juillet.

Jean de Gruyter, de Bruxelles; chez Jean Noveliers. 18 août.

Renier Meeganck (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Godefroid Reegaerts. 8 août.

Jean Battellier (fils de David), de Bruxelles; chez Philippe Britseels. 10 décembre.

1619.

M. François Van den Plas (fils de Josse), de Bruxelles. 5 janvier.

Ange lee Clerck (fils d'Ange), devenu bourgeois, élève de Guillaume Mahu. 20 février.

Guillaume de Moye (fils de feu Abraham), de Bruxelles, élève de Denis Van Alsloot. 23 mai.

Nicolas Crupaux, *alias* Janssens (fils de feu Alexandre), de Bruxelles, devenu bourgeois; élève de Jean Trippaers. 22 juin.

Martin Van den Venne (fils de Jean), de Malines, devenu bourgeois; élève de Jean de Duyts, à Malines. 9 septembre.

A. Philippe de Monnie ou Monnie (fils de François), de Hal; chez Guillaume Mahu. 17 janvier. Il n'acheva pas son apprentissage.

Martin Governuer (fils de Martin), de Bruxelles; chez Ange lee Clerck. 20 février.

Jacques Pezet (fils de Philippe), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 18 mars.

Gilles Niewelant (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Michel Werchoven. 26 mars.

Germain Somers (fils de feu Renier), de Bruxelles; chez Gérard Van Hoochstadt. 5 avril.

Claude Rosel (fils de Claude), de Bruxelles; chez Michel Worchhauwen. 5 avril.

François de Clerck (fils de Thiéri), de Bruxelles; chez Jean de Moralis. 11 juin.

François Cappelle (fils d'Antoine), de Bruxelles; chez David Noveliers. 24 octobre.

1620.

M. François de Gruyter (fils de Josse), de Bruxelles, élève de David Noveliers. 12 mars.

Abraham Van de Schrieke (fils de Henri), de Bruxelles, élève de Jean-Baptiste Gilgodt. 16 mars.

Ferdinand de Baulx (fils de Simon), de Bruxelles, élève de Toussaint de Vinon. 16 mars.

Théodore de Sany (fils de Jean, maître), de Valenciennes, devenu bourgeois; élève de Jacques Francquaert, admis maître peintre par autorisation du magistrat, comme le prouve sa requête du 14 avril.

Léonard Verbrugghen (fils de Gilles), de Bruxelles, élève de George Storms. 14 avril.

Maximilien Van der Elst (fils de Pierre), de Bruxelles, élève de George Donckerwolck. 5 mai.

Claude Habert (fils de Hubert), de Bruxelles, élève de Dominique Tsiergers. 20 juin.

Corneille Florys (fils de Corneille), d'Anvers, devenu bourgeois, élève de son père, à Anvers. 12 août.

Octave Van Veen (fils de Corneille, maître), de Leyde, devenu bourgeois. 5 novembre.

Jean de Roy (fils de Jean), de Bruxelles, élève de Servais Colcx. 12 novembre.

A. Claude le Francq, de Bruxelles; chez Michel Bordeaux. 24 février.

François Van der Borcht (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Léonard Wauwermans. 6 avril.

Pierre Markan (fils de Jean), de Bruxelles; chez Théodore Sany. 14 avril.

Philippe Van der Elst (fils de Jérôme), de Bruxelles; chez Servais de Coulx. 30 avril.

Philippe de Pellegrin de Larcon; chez François Massens. 28 mai.

Sébastien Van Assche (fils de Jean), de Bruxelles; chez Élie Gheeradts. 5 juin.

Josse Van den Winckel (fils de Josse), bourgeois; chez Henri de Vrise. 20 juin.

Pierre Tassot dit la Feulle (fils de Nicolas), de

Maisières, en France, élève de Lancelot le Febre. 12 octobre.

Érasme Lysmont (fils d'Érasme), de Corswarem, élève de Sigebert de Kegel. 5 novembre.

1621.

M. Adam Ditman (fils de Jean, bourgeois), de Bruxelles, élève de Henri de Vryse. 22 avril [1].

Corneille Van Bronchoerst (fils de Jean, maître), de Bruxelles. 16 décembre.

A. Jean Tyo (fils de Jean), de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 26 janvier.

Josse Adriaensen (fils de Josse), de Bruxelles; chez Nicolas Caussens. 30 mars.

Melchior Sallaert (fils de Philippe), de Bruxelles; chez Antoine Sallaert. 17 mai.

Michel Hayez (fils de Gilles), de Bruxelles; chez Guillaume Mahu. 17 mai.

Michel Everbroot (fils de Michel), de Bruxelles; chez Corneille Everenbroot. 17 mai.

Pierre de Clerck (fils de Corneille), de Bruxelles; chez Jean Van Velthoeven. 5 juillet.

Jean Van Dalem (fils de Jean, orfévre); chez Jacques Fyderbe. 9 juillet.

Jean-Baptiste de Wolf ou de Woelf (fils de Gaspar), de Bruxelles; chez Jean Van den Eynde. 6 octobre.

[1] C'était probablement un protestant; car il est dit qu'il a été baptisé à l'église de Sainte-Gudule *(tot St Goelen kersten gedaen).*

1622.

M. Antoine Boot (fils de Jean). Il avait fait son apprentissage à Bruxelles. 16 avril.

François Mattheussen (fils de Jean, maître), de Bruxelles. 24 mai.

Guillaume Boelengier (fils de Josse). 21 juin.

Corneille Steck (fils de Pasquier), de Bruxelles. 27 septembre.

Charles-Philippe Spierinck (fils de Jean), de Bruxelles. 3 novembre.

A. Philippe Garsao (fils d'Alphonse), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 23 janvier.

Pierre Van den Eede (fils de Louis), de Bruxelles; chez Michel Van Welckoven. 24 janvier.

François Van Boest ou Boest (fils de François), de Bruxelles; chez Léonard Wouwermans. 24 février.

Antoine Coelmans (fils d'André), de Willebroek; chez Jean Goddaert. 24 février.

Gilles Van Blyenberch (fils d'Eustache), de Bruxelles; chez Lancelot le Feever. 23 mars.

Henri Kegelaer (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Jean Mattheussen. 11 mai.

Claude Berne (fils de Claude), de Bruges; chez Jean Mattheussen. 23 juin.

David Sollay (fils de Claude), de Paris; chez Jean Van Velthoven. Son père était bourgeois de Bruxelles. 1er août.

Alphonse (*Allons*) Boyens (fils de Marcel), de Bruxelles; chez David Noveliers. 28 septembre.

1623.

M. Luc Wykaers (fils de Jacques), devenu bourgeois, élève de François Verbeelen. 9 février.

Antoine Van Berenbroek (fils de Thiéri), de Bruxelles, élève de Lancelot le Fever. 11 avril.

Guillaume Van Wede ou Van Weden (fils d'Arnould), d'Amersfort, devenu bourgeois; élève de Nicolas Van der Heck, à Alkmaar. 6 juin.

Antoine Van den Boes (fils de Mathieu), de Bruxelles, élève de Corneille Gielles. 30 août.

François Van Opberge (fils de Charles), de Bruxelles, élève de Léonard Wauuermans. 6 octobre.

Rombaut Van Avont, élève de Godefroid (*Goiers*) Hack, devenu bourgeois. 16 octobre.

A. André de Buck (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Conrad Gieraets. 17 janvier.

Servais Quebault (fils de François), de Bruxelles; chez Gérard Hochstat. 21 mars.

Jean-Baptiste de Coeninck (fils de Guillaume); chez Servais Cols. 5 avril.

Pierre Doms (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean de Bouillon. 4 mai.

Jacques Memermans ou Memeremans (fils de feu Josse), de Bruxelles; chez Léonard Wauuermans. 12 octobre.

Gilles Clyesens (fils de feu Gilles, maître), de Bruxelles; chez Philippe de Wander. 21 octobre.

Jean Syemons (fils de feu Bernard), de Bruxelles; chez Jean Nobeliers. 21 novembre.

Herman Van den Beerghen (fils de feu Herman), de Bruxelles; chez Lancelot le Fevere. 24 novembre.

Claude Soleyl (fils de feu Claude); chez Pierre Coppens. 24 novembre.

1624.

M. Séverin Dyertens (fils de François), élève de maître Donnekerwolck. 4 janvier.

Jérôme Van Oerly (fils de Jérôme, maître), de Bruxelles. 27 juin.

Guillaume Van Ypersel (fils de Michel), de Bruxelles, élève de Jacques Kiedembe. 27 juillet.

Guillaume de Prins (fils de Jacques). 29 juillet.

Godefroid Allart, devenu bourgeois, élève d'Antoine Van der Meren. 18 juillet.

Pierre Buset ou Beset (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de Pierre Noveliers. 13 août.

Nicolas Van Bellinghen (fils de feu Ange), de Bruxelles, élève de Dominique Segghers. 20 août.

A. Gaspar Picron (fils de feu Gaspar), de Bruxelles, chez Gaspar de Crayer. 4 février.

Pierre Boerie (fils de feu Benoît); chez Jean de Moerelaers. 16 août.

Jean Kelpachter ou Keelpaechter (fils de feu Martin, hallebardier de l'infante Isabelle), de Louvain; chez la veuve de Roland Huersewil. 4 septembre.

Jean Vrint, de Bruxelles; chez Jacques de Prins. 15 octobre.

Romain Sangheleer (fils de feu Pierre), d'Anvers; chez Octave Veenis. 6 novembre.

Marc Antone ou Antoene (fils de Marc, huissier du conseil des finances); chez Michel Bordaus. 19 novembre.

1625.

M. Pierre Van der Bocht (fils de feu Pierre), de Bruxelles, élève de Denis Van Alsloet. 15 janvier.

Jean de Vos (fils de feu Jean), de Bruxelles, élève de Léonard Wauuermans. 31 janvier.

Jean Dooms (fils de feu Jean), de Bruxelles, élève de Michel Herdie. 20 février.

Roland Huelsewiel ou Huessewiel (fils de Roland), d'Anvers, devenu bourgeois. 26 juin.

Philippe Van der Elst (fils de Jérôme), de Bruxelles, élève de Servais Coulx. 23 octobre.

A. Jacques Oortoes (fils de feu Henri), de Bruxelles; chez Jean Mertens. 11 janvier.

Martin Monckkernet ou Monccornet (fils de feu Nicaise), de Bruxelles; chez Jean de Paeyge, le jeune. 26 juin.

François Gaelaert, de Bruxelles; chez David Noveliers. 29 juin.

Robert Drioul (fils de Guillaume), né hors ville; chez Servais Cools. 25 août.

Jean Darret (fils de Charles, de Bruxelles); chez Antoine Van Obstal. 14 octobre.

Antoine Wernier (fils de Jean), né hors ville; chez Ange le Clerck. 23 octobre.

1626.

M. Pierre Van Houck (fils de Corneille), d'Anvers, élève de Tobie Verhaecht. 24 avril.

François Delbierre (fils de Jean), né dans le pays de Tholen, devenu bourgeois. 30 avril. Il avait un fils.

Melchior de la Marche (fils de Conrad), de Léau (*Saut-Leeu*), devenu bourgeois. 20 juin. Il avait trois fils.

Pierre Schuyle (fils de Philippe), de Lierre, devenu bourgeois. 10 décembre.

A. Thomas de Poest (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 31 janvier.

Jean Appelman (fils d'André), de Bruxelles; chez Claude Habert. 31 janvier.

Alexandre Vermeulen (fils de Paul), de Neyghem, près de Ninove; chez Godefroid Alart. 7 mai.

Melchior Van Geldre (fils de Melchior), de Bruxelles; chez Séverin Diertins. 22 mai.

Michel de Goir (fils de Guillaume), de Bruxelles; chez Pierre Buset. 20 juin.

Jean Letart (fils de Charles), de Bruxelles; chez Thiéri de Sany. 25 juin.

César Portiers (fils de Philippe), de Bruxelles; chez François Mossyns. 16 juillet.

Albert Kalckruyter, de Bruxelles; chez Jean Van Velthooven. 17 septembre.

Henri Gieverx, enfant trouvé; chez Jean Van den Eynde. 31 octobre.

Damien de Dux ou de Duck (fils de Pierre), de Malines; chez Antoine Salaert. 30 décembre.

1627.

M. Pierre Haemers (fils de Corneille), d'Anvers, devenu bourgeois. 23 juillet.

Daniel Van Heel (fils de Léon, maître), de Bruxelles. 5 août.

Léon Van Heel (fils de Léon, maître), de Bruxelles. 5 août.

Corneille Kerckjans, de Bruxelles, élève de Jacques Hanibal. 10 octobre.

A. Albert de Ruyt. Il travailla chez Melchior de la Mars pendant deux ans et demi. 10 mars.

Jacques-Antoine de Meester (fils de Jacques), de Bruxelles ; chez Lancelot le Fevere. 9 mars.

Pierre Van Gendertaele (fils de Jacques), de Bruxelles; chez David Noveliers. 9 avril.

Pierre Heldwuiele ou Heldenwiele (fils de François), de Bruxelles; chez Nicolas Crussens. 16 mai.

Jean Moene (fils d'Antoine), chez Adam Ditman. 7 août.

Lambert Van der Bist (fils de Lambert), de Bruxelles ; chez Gérard Van Hoochstadt. 1er septembre.

1628.

M. Pierre Van Bekberghe (fils de Jean). 2 mai.

Louis de Wadder ou de Vadder (fils de Gilles), de Bruxelles. 15 mai.

Jean de Roy (fils de François), de Bruxelles. 15 mai.

Bernard Van Rampelberch (fils de François), de Bruxelles, élève de Michel de Haese. 25 mai.

Pierre Snuyers (fils de Louis), d'Anvers, élève de Sébastien Wrancx, devenu bourgeois. 16 juin.

Michiel Van Eeverenbroot (fils de Michel), de Bruxelles, élève de Corneille Van Eeverenbroot. 22 juin.

Jean Van Vichel (fils de Guillaume), de Bruxelles, élève de Léonard Vouwermans. 22 juin.

Henri Wouwermans (fils de Léonard, maître), de Bruxelles. 17 novembre.

A. Jean-Remi Cristoffel (fils de Pierre); chez Guillaume Van Nyverseele. 4 mai.

François Attendael (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Corneille Floris. 29 juin.

1629.

A. Pierre Soetemans (fils de Jean), de Bruxelles; chez Lancelot le Fevere. 4 février.

Louis Katalyn (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jacques Fayderbe. 5 février.

Antoine Styps (fils de Henri), de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 5 février.

Jean Myesens (fils de Simon), de Bruxelles; chez Antoine Van Opstal. 7 février.

Jean Sallarts (fils d'Antoine), de Bruxelles; chez Antoine Sallarts. 28 avril.

Pierre Neert (fils de Martin), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 30 avril.

Jean de Smet (fils de Jean), de Bruxelles; chez Léon Van Heyl. 3 juillet.

Jean-Laurent de Brye (fils de Laurent), de Bruxelles; chez Ange de Clerck. 12 septembre.

Renier Bernaers (fils de Gaspar), de Bruxelles; chez Nicolas Crussens. 18 septembre.

Jean Aerts (fils de Nicaise), de Bruxelles; chez Jacques Worms. 25 septembre.

Pierre Seerstevens (fils de *Merseer*), de Bruxelles; chez Jean de Vos. 26 septembre.

François de Ronota? (fils de François), de Bruxelles; chez Godefroid Allart. 9 novembre.

1630.

M. Adrien Mennens (fils de Jean, maître), de Bruxelles, bourgeois. 25 avril.

A. Guillaume Lauwers (fils de Chrétien), de Bruxelles; chez Maximilien Van der Elst. 13 janvier.

Arnould Van Overstraeten (fils de Philippe), de Bruxelles; chez Pierre Buset. 5 février.

Pierre-François Carego (fils de Jean-François), de Bruxelles; chez Antoine Van Opstal. 15 mars.

Nicolas Schyenkels (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 9 mars.

Louis Ritchart (fils de François). 21 octobre.

Guillaume Van Liefde (fils de Jean), de Bruxelles; chez François Matheusens. 10 décembre.

Nicolas Bernaers (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Jean Matieuses. 21 décembre.

1631.

M. Jean Clarebots (fils de Jean), de Bruxelles. 1er juillet.

Évrard Zurinck (fils d'Évrard), de Bruxelles. 24 juillet.

Melchior Salaerts (fils de Philippe), de Bruxelles, élève de maître Salaerts. 3 octobre.

Jacques de Backere, fils de maître, de Bruxelles. 30 octobre.

Josse Van den Winckel (fils de Josse, maître), de Bruxelles. 4 novembre.

A. Josse Van Dooren (fils de Ghislain, maître), de Bruxelles; chez Léon Van Heil, jeune. 12 janvier.

Jacques Domingo (fils de Jean), de Bruxelles; chez François Mossens. 4 février.

Jean Waelems (fils d'Arnould), de Bruxelles; chez Pierre Van der Borcht. 4 février.

Jean Nys (fils de *Vrise*), de Bruxelles; chez Jacques Fiderbe. 27 juin.

Luc Raes (fils de Nicolas), de Bruxelles; chez Corneille Floris. 30 juin.

Jean Neetens (fils de Jean), de Lombeek-Notre-Dame; chez Ange de Clerck. 9 juillet.

Jean Arys (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Jacques Worms. 12 juillet.

Jacques Nyts (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Antoine Van Opstal. 6 août.

Pierre Hedoyn (fils de Jean), de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 21 août.

Jérôme Vluegaert (fils de George), de Bruxelles; chez Guillaume de Moy. 25 août.

Nicolas Létart (fils de Charles), de Bruxelles; chez Pierre Buset. 25 août.

Adrien Van den Brocke (fils d'Adrien), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 23 novembre.

1632.

M. Jean Van Alts (fils de François), de Bruxelles. 15 avril.

Jean de Putter (fils de Jean), de Bruxelles. 15 juillet.

Antoine Van Bever (fils de Pierre), de Ninove. 20 juillet.

A. Pierre Huwet (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean de Vos. 16 janvier.

Nicolas Van der Vinne (fils de Pierre), d'Anvers; chez Jean Doms. 19 janvier.

Jean-Médard Van der Meeren (fils de Jean), de Bruxelles; chez Maximilien Van der Elst. 15 avril.

Daniel de le Fonteyne (fils de feu Daniel), d'Enghien; chez Jean Van Velthoven. 13 juillet.

Charles Daret (fils de Charles), de Bruxelles; chez Gérard Van Hoochstat. 14 novembre.

Jean Van de Sande (fils de Jean), de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 14 novembre.

Robert d'Andelot ou d'Anderlot (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Antoine Salart. 15 décembre.

Pierre Volkaert (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 16 décembre.

1633.

M. Gilles Van Blayenberch, de Bruxelles, élève de Lancelot le Fevere. 13 mai.

A. Antoine Sappeyn (fils de François), de Bruxelles; chez Josse Van den Winckel. 14 avril.

1634.

M. Léonard Naegels, devenu bourgeois. 10 janvier.

Jacques de Clerck (fils de Henri). 10 janvier.

Jean Meyssens, de Bruxelles, élève d'Antoine Van Opstal. 22 février.

Jacques Artoys (fils de Henri), de Bruxelles, élève de Jean Mertens. 3 mai.

A. Jean-Baptiste Herquiau (fils de Jacques); chez Jean de Vos. 11 janvier.

Jean de Hasse (fils de Jean), de Bruxelles; chez Antoine Van Opstal. 8 février.

1635.

M. François Van Orlay (fils de Jérôme, maître), de Bruxelles. 17 octobre.

A. Antoine Fransman (fils de Gaspar); chez Antoine Van Bevere. 13 août.

Jean Van der Vliet (fils de Jean, bourgeois), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 13 août.

Charles Van Gheel (fils de Pierre), de Bruxelles; chez Jean Van Velthoven. 30 octobre.

1636.

M. Pierre Van den Steen (fils de Gautier), de Bruxelles. 29 janvier.

Lambert de Prins (fils de Jacques), de Bruxelles. 18 juin.

Thomas le Post (fils de Gérard), de Bruxelles. 18 juin.

Pierre Van der Plassen (fils de Corneille), né près d'Alkmaar, devenu bourgeois. 22 septembre. Il avait deux fils.

Antoine Sapien (fils de François), de Bruxelles. 26 septembre.

A. Michel Senneville (fils de Charles), de Bruxelles; chez Jean Meysens. 14 janvier.

Michel Coxi (fils de Jacques), de Grez, près de Louvain; chez Antoine Van Opstal. 16 janvier.

Jean Verheven (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jacques de Backer. 17 janvier.

Henri Vervoert (fils de Paul), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 21 janvier.

. . . . . Hubert (fils de Jean), de Bruxelles; chez Nicolas Crussens. 17 janvier.

Pierre Van Gindertael, de Bruxelles; chez Jacques Fayderbe. 29 janvier.

Jean Gielleson, de Wavre; chez Corneille Van Broncorst. 9 juin.

Claude Munie, de Bruxelles; chez Jean Van Velthoven. 9 juin.

Philippe Piccaert (fils de Philippe), de Bruxelles; chez Philippe Britsels. 10 août.

1637.

M. Ambroise Van der Venne (fils de Jean), bourgeois. 10 juin.

Pierre Van Caenbercht (fils de Jacques), bourgeois. 30 juin.

Pierre de Voster (fils de Laurent), de Bruxelles. 30 juin.

A. Ambroise de Witteme (fils de Jean), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 30 janvier.

Antoine Leson (fils d'Antoine), d'Enghien; chez Michel Benoot. 10 mars.

Guillaume Van der Schors (fils d'Étienne), de Bruxelles; chez Pierre Snyders. 31 mars.

Philippe-Jean Willemar (fils de Bauduin), de Bruxelles; chez Antoine Sallaerts. 31 mars.

Nicolas de Smet (fils de François); chez Pierre Van der Plas. 30 juin.

Josse Van den Tempel (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Jacques de Backere. 1er août.

François de Ceneville (fils de Charles), de Bruxelles; chez Jean Meyssens. 1er août.

Michel Filier (fils de Martin), de Bruxelles; chez Antoine Van Bever. 20 octobre.

1638.

M. Pierre Juwet (fils de Jean), de Bruxelles. 22 février.

Henri Guerick, devenu bourgeois. 22 février.

Richard Van Orley (fils de Jérôme), de Bruxelles. 4 mars.

Nicolas Letaer (fils de Charles), de Bruxelles. 7 avril.

Jean Ringeller (fils de Daniel), de Bruxelles. 27 octobre.

A. Nicolas Orroer (fils de Servais); d'Ypres; chez Léonard Wauwermans. 21 mars.

Pierre le Grutz (fils de Barthélemi), de Roisin; chez Jacques Fidarbe. 24 mars.

Balthazar le Quoyer (fils de Damien), de Bruxelles; chez Godefroid Allaert. Il n'était pas bourgeois. 10 mai.

Mario Tibauti (fils de Jean), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 24 juillet.

1639.

M. François Van der Buercht (fils de Pierre). 30 mai.

Jean Oden, de Valenciennes, devenu bourgeois, élève de Jacques du Fay. 8 juillet.

Michel de Sainneville, de Bruxelles, élève de Jean Maysens. 8 juillet.

A. Antoine Van der Keersen (fils de Corneille), de Bruxelles; chez Pierre Van Kakenberch. 13 janvier.

Simon Lemmens (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean Mayssens. 8 juillet.

Érasme Krock (fils de Jean), de Bruxelles; chez Léonard Naeghels. 18 août.

Antoine Aellaert, de Bruxelles; chez Jean de Paessen. 18 août.

Jean de Sainneville (fils de Charles), de Bruxelles, bourgeois; chez Jacques Artois. 28 octobre.

Jean de Broe, beau-fils de Jean de Stryker, fils de bourgeois; chez Lancelot le Febevere. 28 octobre.

Luc Achtschellinck, fils de bourgeois; de Bruxelles; chez Pierre Van der Borcht. 29 octobre.

Jean-Baptiste Torel (fils de Jean-Baptiste), de Bruxelles; chez Léon Van Heel. 7 novembre.

Théodore Manteau (fils de George), bourgeois; chez Pierre Busset. 8 décembre.

1640.

M. Nicolas Bertran (fils de Pierre, bourgeois), élève de David Noveliers. 6 janvier.

Jean Van den Daelen (fils de Jean, bourgeois), élève de Jacques Fidarbe. 6 janvier.

Jacques Nyt (fils de Jacques, bourgeois), de Bruxelles, élève d'Antoine Van Opstal. 18 mars.

Nicolas Van der Vinnen (fils de Pierre), d'Anvers, devenu bourgeois, élève de Jean Dooms. 18 mars.

Nicolas Schinckels (fils de Pierre), de Bruxelles, élève de Philippe Van der Elst. 25 mai.

Pierre Meert (fils de Martin, bourgeois), de Bruxelles, élève de Philippe Van der Elst. 21 juin.

Jean Geraerts (fils d'Élie), de Bruxelles. 5 juillet.

Guillaume Van Beyeren (fils de Henri, bourgeois), de Bruxelles, élève de Jacques Woerms. 11 octobre.

Guillaume Lesterbos (fils d'Arnould), d'Anvers, devenu bourgeois. Il avait fait son apprentissage à Anvers, chez Pierre Van der Vecken, peintre sur verre (*ghelaesschielder*). 11 novembre.

Nicolas de Artoies (fils de Henri, bourgeois), de Bruxelles, élève de Jacques Artoies. 11 novembre.

A. Alexandre Van Avent (fils d'Abraham, bourgeois), de Bruxelles; chez Antoine Van Opstal. 20 mars.

Laurent de Wemer (fils de Laurent), de Bruxelles; chez Gérard Van Hoochstadt. 20 mars.

François de Smet (fils de François), de Bruxelles; chez Pierrre Van den Plas. 20 mars. Il abandonne son maître dans le courant de l'année.

Jean Borgoenon; chez Jean Ringeler. 7 mai.

Philippe Van der Baeren (fils de François); chez la veuve de Léon Van Heil. 10 mai.

Luc Van der Straeten (fils de Philippe); chez Évrard Rurinx. 12 mai.

François Van der Borcht (fils de Henri); chez François Van der Borcht. 31 mai.

Dermitius Claret (fils de Marc); chez Jacques de Backere. 31 mai.

Jacques Van den Dries (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Jean Van den Daele. 5 juin.

Robert Maltum (fils de Robert, bourgeois), de Bruxelles; chez Philippe Van der Elst. 20 juin. Il abandonna son maître avant la fin de son apprentissage.

François Raventarie, de Châtelet; chez Jean Van Bronchorst. 5 juillet.

François Van Froohoven (fils de Martin), de Bruxelles; chez Léonard Wouwermans. 8 juillet.

Jacques Loots (fils de François), de Bruxelles; chez Nicolas Schinkens. Il n'était pas bourgeois. Son maître l'abandonna et partit pour l'Angleterre.

Philippe-Ernest Pelgrin (fils de Conrad), de Bruxelles; chez Jacques Fayderve. Il n'était pas bourgeois. 8 juillet.

François Dervau (fils de François), de Bruxelles; chez Nicolas Batrainge. Il n'était pas bourgeois. 8 juillet.

Jean Happaert, enfant trouvé; chez Jacques Viderve. 10 juillet.

Jean-Gérard du Chateau (fils d'André), de Bruxelles; chez Jean Mysens. Il n'était pas bourgeois. 12 juillet.

Gilles Penninck (fils de Gilles), de Bruxelles; chez Léonard Wauwermans. 12 septembre.

Arnould Morveau, dit Pocler (fils de Jacques), de Dourbes, au pays de Liége; chez Nicolas Letaer. 25 octobre.

1641.

M. Martin Lambilodt (fils de Martin, bourgeois), de Bruxelles. 12 mars.

Pierre-François Carega (fils de Jean-François, bourgeois), de Bruxelles, élève d'Antoine Van Opstal. 12 mars.

Pierre Van Gindertaellen (fils de Jean, bourgeois), de Bruxelles, élève de Jacques Fiderbe. 12 mars.

Guillaume Lauwers (fils de Chrétien, bourgeois), de Bruxelles, élève de Maximilien Van der Elst. 12 mars.

A. Jean Van der Borcht (fils de Lambert, bourgeois), de Bruxelles; chez Sigebert de Kegel. 12 janvier.

Gabriel Anselmus (fils de Henri), de Bruxelles; chez Pierre Van der Borcht. 24 janvier.

François de Bacquelerot (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Jean de Paege. Il n'était pas bourgeois. 3 juillet.

Jacques Loots (fils de François), de Bruxelles; chez Guillaume Lauwers. Il n'était pas bourgeois. 15 juillet.

1642.

A. François Speecaert (fils de Charles), de Bruxelles; chez Jean Van Velthoven. 17 février.

Josse Van Hamme (fils de Jean), de Bruxelles; chez Gaspar de Crayer. 20 février.

François Martinis (fils de François), de Bruxelles; chez Gérard Van Hoochstadt. 15 juillet.

1643.

M. Daniel Van Schors (fils de Jacques), de Bruxelles. 25 mars.

Gilles Van Wayenberch (fils de feu Gillis), de Bruxelles. 9 juillet.

Pierre de Backer (fils de François), de Bruxelles. 9 juillet.

Jean-Baptiste Van Heil (fils de Léon), de Bruxelles, bourgeois. 22 octobre.

Corneille Van der Bamen (fils de Jean), bourgeois. 22 octobre.

A. Jean Cornelis (fils de Jacques), de Bruxelles; chez Antoine Van Bevere. 21 mars.

François Morren (fils de Jean), de Bruxelles; chez Daniel Van Schors, son beau-père. 13 mai.

Jean de Molder (fils de Jean), de Bruxelles; chez Jean Oden. 14 mai.

Louis de Vleeschouwer (fils de Gaspar), de Bruxelles; chez Daniel Van Heil. 11 juin.

Corneille Van den Dries (fils de Gérard), de Bruxelles; chez Jean Geeraerdts. 12 juin.

Jean Claessens (fils de Josse), de Bruxelles; chez Louis de Vadder. 12 juin.

Guillaume Moreau, bâtard, de Bruxelles; chez Pierre Coppens. 12 juin.

Pierre Nys (fils de Simon), de Bruxelles; chez Pierre Van Gindertael. 13 juin.

Corneille Van Empel (fils de Jean), de Malines; chez Jacques Arthois. 1er juillet.

François Legrand; chez Jean de Paeyge. 8 juillet.

Jean Septs (fils de Jean), de Bruxelles, bourgeois; chez Léon Van Heil. 18 septembre.

Pierre Achtschelinck (fils de Jean), de Bruxelles, bourgeois; chez Philippe Van der Elst. 18 septembre.

Alex. Pinchart.

(Pour être continué).

COUP-D'ŒIL

SUR

L'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART

AU CERCLE ARTISTIQUE DE BRUXELLES.

(1877).

Savez-vous ce que c'est que *rendre une impression* en peinture, en prenant cette expression dans le vocabulaire de *la jeune école?* — C'est traduire une émotion passagère avec de la couleur, n'importe comment! Pourvu que le peintre lui-même s'y retrouve, quelque soit le lâché du faire, cela suffit. Aussi les *impressionnistes* en sont-ils arrivés à une liberté telle... ou plutôt à un tel renversement des règles établis, que le public ne sait plus ce qu'il voit. Il interroge le catalogue, et il n'est pas plus avancé pour cela. A-t-il une mer devant lui, ou une bruyère, ou un tapis de brouillard? Il s'écarquille les yeux! Vains efforts! Qu'il se console, il est devant une impression. Taisez-vous, vils bourgeois, l'homme aux impressions est satisfait; le génie a parlé, et la tourbe ignorante n'a qu'à se taire!

Les *impressionnistes* oublient qu'il ne suffit pas d'avoir reçu du ciel le *don* de l'émotion, mais que l'*art* consiste à traduire cette émotion de façon à la faire partager aux autres. Cet art là est l'étude de toute la vie. On naît avec certaines dispositions; mais l'on n'apprend et l'on ne se perfectionne qu'en se soumettant à des règles universellement adoptées, et en se servant des procédés des maîtres. Pope a dit quelque part : « Montons sur les épaules des anciens, et nous verrons plus loin qu'eux ! » Là est tout le secret de l'originalité.

Cette manie de peindre des impressions a rempli l'exposition du Cercle d'*ébauches* et non de tableaux. Ce que l'on gardait pour l'atelier anciennement, on l'accroche aux murailles des lieux publics aujourd'hui. Une foule de toiles sont peintes par à peu près : à peu près la mer; à peu près un fleuve; à peu près un bois; à peu près un intérieur. Les couleurs crient, se débattent, hurlent; les lignes empiètent les unes sur les autres; les plans sont mal compris; la perspective s'affolle, et fait du bonnet d'un personnage un plastron pour la poitrine d'un monsieur placé à trois mètres de là !

Pourquoi s'intéresse-t-on à des compositions aussi désordonnées? — Pourquoi? — Parce qu'elles sortent de pinceaux éloquents qui n'auraient besoin pour mieux faire que d'études plus suivies, de temps et d'attention soutenue. Ici un beau ciel; là un bon lointain; ailleurs quelques excellentes vagues : mais d'ensemble point. Les con-

naisseurs s'arrêtent, hochent la tête et s'écrient : « Voilà un homme qui ne manque pas de talent : il sent, il rend parfois son impression, mais toujours d'une façon incomplète, et il néglige son faire jusqu'au débraillement ! »

En un mot, *on n'improvise pas une œuvre d'art,* qu'elle soit peinture, discours, marbre ou musique :

« Le temps respecte peu, ce qu'on a fait sans lui ! »

Et aussi :

« .... Sur le métier remettez votre ouvrage.
» Polissez-le sans cesse, et le repolissez ! »

Tous les grands maîtres ont passé par là depuis et bien avant Horace, qui avait déjà donné ces conseils en latin. Ce ne sont pas quelques audacieux (de beaucoup de mérite, du reste) qui renverseront l'ancien ordre de choses, et qui feront sortir de cette révolution une suite de chefs-d'œuvre dus à des procédés jusqu'aujourd'hui inconnus.

Forcé de resserrer ce compte-rendu dans un petit nombre de lignes, je passerai sous silence les noms que j'ai eu souvent déjà l'occasion de citer, pour ne parler que des peintres peu connus jusqu'ici, ou de ceux qui ont changé ou modifié leur manière.... en bien !

Les considérations générales ont le grand avantage d'éviter les personnalités : l'artiste les lit et en profite; le public n'en achète pas un tableau de moins.

Honneur aux dames ! Citons d'abord Mlle Beernaert, qui appartient au sexe fort par son énergie

comme par la fermeté de son talent, puisqu'elle ne redoute point les péripéties des voyages lointains et parfois difficiles. Sa main délicate, bravant les morsures du souffle glacial, n'a pas craint de manier le pinceau au Cap-Nord. Notons un ciel nuageux d'un mouvement exceptionnel dans sa vue de Gjoesvaer, un nom qui sonne comme une rafale arctique. Les tableaux de M^lle^ Beernaert ont un attrait tout particulier par la profondeur et la vérité du sentiment poétique dont ils sont imprégnés.

M. Cluysenaar. Un superbe portrait de son père, peint avec une *maestria* à la Hals.

M. de Meester (Anatole). Il a fait de grand progrès depuis les dernières toiles que nous avons vues de lui. L'amateur a disparu pour faire place à l'artiste dans la partie d'échecs (Le catalogue met *échec* au singulier).

M. De Smet (Jules). Un talent encyclopédique : il a fait de... tout, tranchons le mot, toujours d'une manière distinguée et souvent avec un rare bonheur. Il a abandonné la politique (il y reviendra!) pour le pinceau, et a brossé avec une vigueur exceptionnelle pour un débutant, de fort belles vues d'Autriche et de Belgique. Ses paysages sont choisis en artiste délicat, et respirent un parfum de nature tout-à-fait saisissant. Avec de la persévérance, M. De Smet conquerra une belle place dans l'École belge.

M^elle^ d'Espiennes promettait beaucoup : elle se relâche en s'occupant du faire exclusivement et

en abandonnant l'inspiration à qui elle doit ses chevaux tués à Sedan. Qu'elle retourne au sentiment dramatique qui est la vraie force, et elle parfera une artiste d'un mérite fort distingué.

M. Devigne. Bon buste de jeune fille.

M. Dillens (Juliaan). Buste du baron de Z... enlevé avec une crânerie étourdissante. On serait tenté d'écrire dessous : *sans peur;* et ceux qui connaissent personnellement le modèle se hâteraient d'ajouter : *et sans reproche.*

M. Hennebicq. Bonne église.

M. Hermans. Tête charmante de jeune fille espiègle, sentimentale, coquette à ses jours. Jeux de brosses adorables dans les cheveux. Le reste est à 500 verstes de la tête! Les mains surtout!

M. Heymans rappelle par sa manière le plus charmant des peintres namurois, décédé il y a quelques années. Quels lointains délicats dans sa *Hollande!*

M. Le Mayeur. Excellent *Polder* vu le soir. Les eaux stagnantes, étincelantes de réverbérations, sont rendues avec un rare bonheur. M. Le Mayeur de Merprès est fils du savant et élégant écrivain des *Gloires belgiques.*

M. Meerts. Ses *Marguillers* forment un tableau de genre *de premier mérite :* grande finesse d'observation sans jamais tomber dans la charge; couleur sobre et juste; harmonie parfaite dans la composition, jusqu'à l'enfant de chœur somnolent, tout est vrai comme de la photographie.

M. Papeleu. Mer gris perle; tonalité qui existe dans certaines conditions données. Seulement la valeur des tons n'est pas observée : le sable ne peut jamais avoir la couleur des vagues les plus éloignées.

M. Philippet a son originalité à lui tout en rappelant deux peintres bien éloignés : Velasquez et Courbet. *Toto* est bien campé sur ses hanches et son visage est plein de vie.

M. Storm de Gravesande. Excellent aquafortiste qui fait à ses heures des *bouquets,* dignes de tenter les mains blanches les plus exquisement tournées. Grande sûreté et énergie : qualités qui ne lui seront pas inutiles le jour où il sera appelé à présider les États-Généraux comme son père !

M. Tschaggeny (Ch.). Vue de *Tongres* nerveusement dessinée et richement peinte.

M. Van der Hecht. Son *Hiver* est peut-être le tableau *le plus complet* du salon.

Jules Nollée de Noduwez.

HYMNE EN L'HONNEUR

DU

VÉNÉRABLE GÉRARD GROOTE.

On a beaucoup écrit, on écrira beaucoup encore sur Gérard Groote, les Frères de la vie commune et les chanoines de la Congrégation de Windesheim. Il y a trois ans à peine que la *Société provinciale des arts et sciences* d'Utrecht décernait une médaille d'or au docteur J.-G.-R. Acquoy pour son ouvrage en deux volumes intitulé : *Het klooster te Windesheim en zijn invloed*.

Dans cet ouvrage, fort remarquable à beaucoup d'égards [1], nous trouvons (tome I, p. 15) l'indication des principales sources à consulter pour écrire une vie complète de Gérard Groote. Nulle mention n'y

[1] Il est regrettable que l'auteur de ce bel ouvrage, si plein de recherches et d'érudition, soit complétement étranger à tout ce qui constitue la vie ascétique dans le monde et la vie religieuse dans le cloître. Cette ignorance se montre à découvert, pour ainsi dire, à toutes les pages, souvent avec une naïveté de commisération qui fait sourire le lecteur mieux au courant des préceptes de la vie parfaite.

est faite de l'*Hymne* que nous publions. C'est un motif, à nos yeux, de la croire inédite.

Disons quelques mots de sa provenance et des caractères qui en établissent l'authenticité.

Le manuscrit qui nous la fournit appartient au musée des Bollandistes. C'est un petit in-quarto sur papier, mesurant 0,145 millim. de haut sur 0,108 de large. Il compte en tout 26 pages non chiffrées dont les 11 premières sont consacrées à notre *Hymne*. Au haut de la douzième, commence une homélie latine qui, à partir de la dix-neuvième ligne, se poursuit en flamand jusqu'au bas de la page, c'est-à-dire pendant vingt-quatre lignes, pour se terminer brusquement au milieu d'une phrase, tandis que, au haut de la page 13, commence l'homélie de saint Bernard sur le texte *Ut inhabitet*. C'est une preuve évidente qu'au milieu du petit manuscrit il manque au moins quatre pages, c'est-à-dire au moins un double feuillet ou peut-être plusieurs qui se seront égarés, faute d'être cousus avec les autres. L'homélie de saint Bernard, qui commence au haut de la page 13, se continue jusqu'au bas de la page 17. Les pages 18 et 19 sont blanches, par suite d'une distraction du copiste qui aura pris deux pages pour une; car, à la page 20, l'homélie de saint Bernard reprend, sans interruption dans le texte, et se poursuit jusqu'à la page 26, dont elle n'occupe que six lignes. Sur la partie restée blanche se trouve sans ordre ni alignement, d'abord un simple *M*, puis au-dessous *Maria mr dni dni*, et plus bas encore *Maria mr dni etm pris filij*, tout

cela comme on écrit pour essayer une plume. Les deux homélies, d'une écriture plus négligée, paraissent être de la même main que l'*Hymne*, de laquelle seule je m'occupe.

Au haut de la première page se lit, écrite d'une main relativement récente, l'indication *Monasterii Bodecensis*. Le manuscrit appartenait donc anciennement au monastère de Bodingen, situé au diocèse de Cologne et affilié à la Congrégation de Windesheim. Il aura passé entre les mains des Bollandistes vers le milieu du XVII[e] siècle, comme le fait supposer une seconde inscription : *Gerardus magnus obiit 20 Augusti*, signée Gamans, S. J. Nous savons en effet que le P. Jean Gamans envoya à diverses reprises, et entre autres en 1641, un grand nombre de documents aux successeurs de Bollandus, qui ne lui marchandèrent pas l'expression de leur reconnaissance. Plusieurs de ces documents provenaient du monastère de Bodingen; il est donc tout naturel de conclure que ce fut à cette époque que l'*Hymne* entra dans les trésors des Bollandistes.

Voyons le manuscrit lui-même. Il se compose de 242 vers, dont deux furent ajoutés postérieurement, comme je le ferai remarquer en temps et lieu. Toutes les pages n'ont pas le même nombre de vers. Il y a 20 vers sur la première page, avec cette remarque pourtant que le premier est coupé en deux lignes, ce qui fait qu'il y a 21 lignes quoiqu'il n'y ait que 20 vers. Il y en a 21 sur les pages 2, 3 et 11; 22 sur les

pages 4, 5, 7 et 10, à laquelle sont ajoutés les deux vers complémentaires; 23 sur chacune des autres pages.

Ces vers n'ont ni quantité, ni rhythme, ni poésie d'aucune espèce; ils ont le même nombre de syllabes, souvent aux dépens de la grammaire, et la même consonnance pour le milieu et la fin du vers. Si l'on éditait l'hymne en coupant les vers en deux, comme l'auteur l'a fait pour le premier, on aurait une prose très vulgaire et très pauvrement rimée. Ce n'est donc pas le mérite littéraire qu'il faut chercher dans cette pièce, mais la valeur historique. Tous les vers impairs, sauf le premier, sont précédés d'un ℭ en rouge et ont un trait rouge dans leur lettre capitale, ce qui produit à l'œil l'effet des distiques latins.

Les deux premiers vers sont surmontés, sans portée, de notes musicales indiquées à l'encre rouge, et on lit en marge également à l'encre rouge : *Note A solis*. Le mot *note* est marqué d'un signe d'abréviation qui peut le transformer en *notare*. Quand un mot a paru par trop abrégé ou écrit d'une manière confuse, il est écrit en marge à l'encre rouge avec un signe de renvoi qui se répète dans le texte. Parfois, mais rarement, le texte est plus distinct que la note marginale. Note et texte d'ailleurs paraissent être de la même main quoique l'encre des notes et du titre : *De venerabili magistro Gerardo Magno ymnus*, soit d'un rouge plus beau que celui qui a été employé dans le texte primitif.

L'écriture est incontestablement de la première

moitié du XV^e^ siècle. Ce sont les formes de lettres, les abréviations, l'orthographe de cette époque. Il suffit d'y jeter les yeux pour s'en convaincre. Nous avons d'ailleurs des indications précieuses dans le texte même pour déterminer très positivement l'âge du manuscrit. La première indication se tire du fait des deux vers intercalés dans le texte, à l'endroit où l'auteur fait valoir l'extension qu'a prise la Congrégation de Windesheim. Après ces vers du texte :

> Hollandia et Gelria, Brabantia ac Flandria
> Coloniaque celebris florent Gerardi filiis.

il ajoute avec un renvoi à l'encre rouge :

> His additur Westfalia existens diu perfida
> Per eius quae iam filium fructum reddit centesimum.

Preuve évidente que l'*Hymne* fut écrite avant que les monastères de la Westphalie se fussent incorporés à la Congrégation de Windesheim. Or, l'incorporation de la Congrégation de Nuys, qui est bien la *Westfalia diu perfida,* date de 1430. L'*Hymne* est donc antérieure à cette époque.

Il est possible de préciser davantage, grâce aux vers suivants :

> Viginti plus cœnobia gaudent iamiam sic subdita
> Celebri monasterio a primis eius condito.
> Hoc annos circa triginta perstans inter tot ardua...

L'église du monastère de Windesheim fut consacrée, et ses premiers habitants firent leurs vœux de religion le 17 octobre 1387. Si nous ajoutons

30 ans nous arrivons à l'année 1417, pour date approximative de notre manuscrit.

Cette date est enfin nettement déterminée par cet autre vers :

Triginta septem iam anni quo mansor manet tumuli [Gerardus].

Gérard Groote mourut le 20 août 1384. Ajoutons 37 ans et nous avons l'année 1421. Cette date concorde parfaitement avec les autres données fournies par le manuscrit lui-même, y compris le filagramme ou marque du papier qui est la tête de bœuf bien connu des paléographes. Tous ces caractères réunis ne laissent subsister aucun doute.

Et maintenant quel est l'auteur du manuscrit? C'est évidemment un chanoine régulier de la Congrégation de Windesheim. Il dit au vers 239 :

....omnium minimus hujus [Gerardi] ego discipulus.

Il loue dans son héros des qualités que nous trouvons recommandées en termes analogues dans le livre d'or de l'*Imitation*. Je me contente de signaler un seul rapprochement : l'auteur de l'*Hymne*, en parlant des lectures de Gérard Groote, dit au vers 85 :

Trutinat non quis auctor sit sed si verum quod asserit;

et l'auteur de l'*Imitation*, en parlant de la manière dont il faut lire les livres spirituels, s'exprime ainsi au chap. 6 du livre I^er^ :

« *Non quaeras quis hoc dixerit sed quid dicatur* » *attende.* »

L'un n'est-il pas l'écho fidèle de l'autre?

Au vers 191, l'auteur témoigne d'une haute estime pour maître Florent Radewyns :

Si [Gerardus] non liquisset alium [filium] quam ma-
[gistrum Florentium
Ejus jactata semina crementa darent plurima;

et nous savons quelle profonde vénération Thomas a Kempis professa toujours pour son maître Florent, l'illustre disciple de Gérard [1].

Enfin nous trouvons dans le mot *sapidum* du vers 106 :

Sæpe prorumpit in cantum cum psalmum promit sapidum,

une sorte de réminiscence de la réflexion faite un jour à Thomas, par un de ses confrères, disant qu'il ne voyait rien de fort étonnant dans son ardeur à psalmodier puisque, au goût de Thomas, *psalmi Davidici* SAPERENT *salmones;* réflexion aussitôt confirmée par Thomas lui-même : *Deo gratiæ! Psalmi mihi salmones* [2].

Je laisse à de plus expérimentés que moi le soin de déterminer de plus près le véritable auteur de cette *Hymne*. Je me contente de la publier telle qu'elle est, à la seule réserve que j'ai modifié l'orthographe et suppléé la ponctuation.

[1] Voyez le *Vita D. Florentii* que Thomas nous a laissé.

[2] Voyez la *Vie de Thomas a Kempis*, par François Pistorius, placée en tête des œuvres de l'illustre chanoine du Mont-Sainte-Agnès.

Trajectensis dioecesis
Hymnum canens sis hilaris
Quae gratia ... Luinum per Willibrordum inclitum
Ipse cum coelum petiit te solam non deseruit,
Linquens post se egregios patres nec non discipulos.
His assumptis cum patribus, novus nascitur filius,
Diebus his novissimis, Gerardus venerabilis.
Hic diu palpans tenebris, mundi servus ac daemonis
Tandem fit lux ex gratia quae multis post proficua.
Hic se mundo cum exuit Christumque cum reinduit
Romanae lucis radius tuis oritur finibus.
Honestis ac divitibus editum ex parentibus
Prodidit hunc Davantria quae Lebuini gloria.
Iste vir venerabilis, pompis mundi sepositis,
Vita monstrat ac moribus quod tibi missus coelitus.
Jure magnus cognomine qui magnis donis gratiae
Tam nubilus quam lucidus permultis erat praeditus.
Huic tanta scientia tantaque sapientia
Quod vix suis temporibus in orbe sibi secundus.
Quis pollentem in artibus libralibus, moralibus,

Vers 2. Le sigle qui suit *gratia,* n'est pas net à mes yeux. Ce doit être un mot de deux syllabes, à juger des deux notes musicales placées au-dessus de l'abréviation. *Luinum,* très-peu clair dans le texte, est nettement écrit en marge.

Vers 6. *Gerardus* est mis en marge; dans le texte *Grehdus.*

Vers 7. *Demonis* en marge, *demois* avec un trait sur les deux lettres *oi* dans le texte.

Vers 8. *Ex* est écrit à l'encre noire au-dessus du sigle *et.*

Vers 10. Au lieu de *Romane,* j'avais lu d'abord *Nove,* qui ne donnerait que sept syllabes, au lieu de huit, à l'hémistiche. Ce peut être *Rone, Rove, Roue,* et à toute rigueur la lettre *R* imparfaitement formée pourrait être un *N.* En comparant avec le vers 231, je me suis arrêté à *Romane,* quoiqu'il n'y ait pas de signe d'abréviation, peut-être par oubli.

Vers 19. Au lieu de *pollentem,* il faut sans doute *pollentior,* comme le sens et le nombre de syllabes le réclament. Les mots *libralibus moralibus* sont écrits plus distinctement en marge que dans le texte.

In jureque canonico quis eminentior illo?
Quis gnarorum in Juribus, peritorum in legibus,
Theologorum quis fuit qui huic non succubuit?
Etiamsi sit astrologus seu errans nigromanticus
Si surgat disputatio quidni plaudetur Gerardo?
Aetate hic sub teneri cultor extitit saeculi,
Laxans habenas sensibus in cunctis oblectantibus.
In pompis, fastu, vitiis, vix quisquam huic similis;
Sed vitam suam posteram ‹ onclusit Deo placitam.
Ejus fertur conversio revelata cuidam caeco,
Habitanti Coloniae in clusa solitarie.
Nomen ejus ac habitum exprimens hic ac oppidum
Prophetat quod magnificus Gerardus adhuc futurus;
Qui tunc studens Coloniae, vagus puerorum more,
Parvipendit ut frivolum hoc de se vaticinium.
Claretque cuidam doctori pro tunc Arnem existenti
Quod Gerardus vagissimus erit Deo gratissimus.
Pro rei testimonio fert quod Arnem incendio
Breviter peritura sit pro culpa quadam quam fecit.
Utrumque suo tempore completum est verissime,
Cum urbs deflet incendia, vago lustratur propria.
Eija benignus Dominus cui Gerardus semper notus!
Vocavit hunc cum voluit locoque suo posuit;
Surdus vocantem audiit, caecus lumen appetiit.
Flexit tumens duritiam, spondens obedientiam.
Convertit se plenarie, non ficte nec dimidie,
Se sic perfecte odiens quam male fuit diligens.
Resignatis mox pluribus praebendis et honoribus,

Vers 23. Le mot *sit* est omis; il est écrit au-dessus de la ligne à l'encre noire.

Vers 35. *Arnem existenti* est écrit plus nettement à l'encre rouge dans le texte même, au-dessus de l'écriture à l'encre noire.

Vers 40. Le dernier mot est écrit *pria* ou peut-être *pvia*, soit *propria, pervia* ou *praevia;* car le signe d'abréviation est omis.

Ad sua redit intima diu fusus ad extera;
Reformat ferventissime quod de Dei imagine
Corrupit in se vitiis, vivens illi dissimilis.
A se primitus incipit, se curat seque corrigit,
Ut fertur, per octo annos, antequam curet alios.
Opimo patrimonio condiviso cum Domino,
Reservat de hoc modicum in vitae sustentaculum.
Sua post avaritia non aurum nec pecunia,
Sed sacri extant codices sibi cunctisque utiles.
Postquam veterem exuit Gerardum non reinduit,
Totis annitens viribus ut sit Christo simillimus.
A mundi dilectoribus deridetur ut stolidus,
Cum latam viam deserit sponteque arctam eligit.
Christus suum hic vivere, huicque lucrum facere
Vita, doctrina, moribus velut vir apostolicus.
Ipse, corpore gracilis, alacer, corde humilis,
Ingenio aeerrimus velut alter Augustinus,
Victu contentus tenui, vestitu quoque humili,
Vigiliis, jejuniis castigat se perplurimis.
Panem sub scitu comedit, potum mensura recipit.
Caetera sumens fercula discretione congrua.
Multoties olentibus vesci fertur oleribus,
Ut sic castiget pristinam Gerardi gastrimargiam
Tamen ut discretissimus et in agendis providus
Refrenat saepe spiritum dum vult currere nimium.
Quod necessitas exigit non quod voluptas expetit
Indulget suo corpori prout congruit tempori,
Cibis utens communibus propriis manet aedibus
Ut sic maneat condita parcitas sua sobria.
Pauperes pii, hospites, ejus mensae participes

Vers 48. Dans le texte *fusijs,* en marge *fusus.*
Vers 69. Le mot *olentibus* est omis dans le texte. ajouté en marge.
Vers 70. Dans le texte *castrimargiam.*

Quando horum alicui non patet obex ostii.
Tam diebus quam noctibus pascit se lectionibus
Ut doctrinis, consiliis, proficiat hic singulis.
O magistrum humillimum qui non spernit teutonicum!
Fervens attente legere, mel latens intus surgere.
Libri Johannis Rusebroich, coci quoque hujus cum hoc
Sibi multum sunt sapidi qui vero non sunt vacui.
Trutinat non quis auctor sit sed si verum quod asserit.
Codex seu sit teutonicus, latinus seu rhetoricus.
Nunquam indulget otio, scribit aut vacat studio,
Seu orat sive praedicat, seu consilia sana dat.
Exiens solum proprium nec sic admittit otium
In navi, in vehiculo, agit quod et hospitio.
Transiens sic per oppidum gressum format agillimum
Ne intus trahat oculus quo transformetur animus
Semper laetus et hilaris, omnibus est affabilis,
Pauperes sint seu divites, senes, pueri, juvenes
Gloria sui Domini proque salute proximi
Non parcit sibi penitus nec expensis nec cursibus;

Vers 78. Le premier mot est *Qn* ou *Qu*. C'est donc plutôt *Quum* que *quando*. J'ai mis le dernier pour garder le nombre voulu de syllabes.

Vers 81. L'exclamation n'a pas de quoi charmer la fierté des Flamands. C'était, paraît-il, à cette époque un acte de souveraine humilité que de ne pas *spernere teutonicum*. On en trouve d'autres exemples dans les écrits des frères de la vie commune.

Vers 83. *Coci* pour *coqui* est dans le style de l'époque.

Vers 85. Les syllabes *tinat* de *Trutinat* sont écrites en encre rouge au-dessus du texte un peu embrouillé.

Vers 86. Le mot *teutonicus* était répété à la fin du vers. On l'a biffé et on a mis le mot *rhetoricus* à la suite.

Vers 90. *Quod* est en marge, *qd°* dans le texte.

Vers 94. Ce vers était d'abord :

Pauperes sint seu divites, pueri seu juvenes.

Il manquait une syllabe au second hémistiche ; l'auteur y a pourvu en biffant *seu* avant *juvenes* et en écrivant *senes* au-dessus de la ligne.

Pro hoc pati incommodum, ruborem seu opprobrium
Injuriam, blasphemiam, magnam reputat gloriam.
Talium sibi copia per sua fuit tempora
A laicis, a clericis quorum resistit vitiis.
Spiritus ipse (*sic*) fervidi tenaxque justi et veri
Paratus se et omnia ponere pro justitia.
Pro hac loqui non metuit, ubi causa hoc exigit,
Coram doctis seu laicis, coram servis seu dominis.
O quanta huic puritas qui dicens horas debitas
Saepe prorumpit in cantum cum psalmum promit sa-
Precis ipsius gratia, nebula intermedia, [pidum!
Fortes Davantriensium ensem evadunt hostium.
Omnia fit hic omnibus, femina sit seu masculus
Uti faciat singulos moribus Christo placitos.
Licentiatus praedicat viamque Christi reserat
Tam vita quam sermonibus quamvis gradu diaconus.
Sic sapiens dum praedicat auditoribus temperat
Ut singulis et omnibus possit esse proficuus.
Ostentare hic propriam non quaerit sapientiam,
Sed corda audientium convertere ad Dominum.
Raro Gerardus praedicat quin quivis audire queat
Quibus subjacet vitiis sibi ipsi vix agnitis.
Haereticorum hic malleus velut alter Iheronimus
Focaristae hunc maximum experiuntur aemulum.
O mansuetum! o humilem! qui se praebet affabilem
Laïcis ac scolaribus quasi horum sit socius!
Imo nasutissimus quaerit a junioribus

Vers 106. Dans le texte il y a *salmum*. On a écrit *psalmum* au-dessous.

Vers 108. Cfr. *Vita Gerardi Magni*, par Thomas a Kempis, cap. XII, n. 3.

Vers 119. Le mot *hic* est de trop.

Vers 123. Il y a dans le texte *Ymo nutissimus* avec un trait sur l'*Y* et un sur le premier *u*. Comme j'ai lu le vers, il y manque une syllabe. Peut-être faut-il *Quinimo*.

Saepissime consilium quamvis sibi notissimum.
Sagaci ac industria lucra perficit plurima
In ad se venientibus senibus seu juvenibus.
Praedicans capit primitus in laïcis scolaribus
Ut puta Christus simplices primos cepit non rhetores.
Revelationes multas habuit non phantasticas,
Quibus ejus munditia cordis fit nobis agnita.
Mortuum in Brabantia Ruesbroich, in Davantria
Prodit nolarum pulsibus, admirantibus civibus;
Ejusdem devotissimam purgatorii animam
Dicit datam supplicio unius horae spatio.
Sicque de quodam alio, defuncto pro tunc saeculo,
Retulit purgatorium ejus sumpsisse terminum.
Proponens verbi semine Campenses focos facere,
Juratus fit agrestibus maris submergi fluctibus.
Qui horum pertinaciam sciens fore durissimam
Aperto sacro codice consulit Deum vellere;
Mox legit figens oculum : « Nemo det se in periculum. »
Quo lecto, tuto animo dimittit duces Domino.
Semel proponens pergere semen verbi dispergere
Maleta plena codicum audivit vocem daemonum :
« Demus sibi de gurgite » volentes hunc submergere.
Quod post sensit non frivolum vix evadens naufragium.
Ast prophetiae spiritum habuit hic veridicum
Qui futura perplurima dixit ac si praesentia.
En praedixit aliquibus ut futurorum conscius.

Vers 128. Dans le texte se trouve la lettre *p* surmontée d'un ∞ pour signe d'abréviation. Je l'interprète *primos*.

Vers 133. Ce vers est embrouillé dans le texte. Le premier mot *Ejusdem* est écrit plus clairement à l'encre rouge au-dessus de la ligne; puis après *derotissimam* vient *animam*, suivi du mot *derotissimam* répété, puis biffé et remplacé par *purgatorii*. La consonance exige la construction telle que je la donne.

Vers 137. *Focos facere*, enflammer, embraser.

Vers 138. *Juratus* est d'une lecture fort douteuse. Ce pourrait être *Innatus*, *Juvatus*, *Inuatus*. Mais quel sens à tout cela?

Quod futuri presbyteri quod post patebat usui.
Cuidam dixit reditum germani fore proximum
Ex terris remotissimis quem cum cernit fit hilaris.
Quidam exoptans propriam vocem satis dulcisonam
Dare cuidam dissono audit ab hoc ut praescio :
« En adhuc necessaria tibi vox erit propria »
Praevidens hunc in posterum ingressurum coenobium.
Hoc veraciter contigit cum optans cappam induit
Factus cantor praecipuus diuturnis temporibus.
Sic praedixit de pluribus quis horum status ultimus,
Qui sic evenit singulis ut dixit venerabilis.
O quam multis hominibus fidem ore tenentibus
Dedit factis ostendere quod Christiani nomine!
Cum devoti et simplices mundanis sint odibiles
Velut vir prudentissimus de futuris est providus :
Praevidens suos filios graves passuros aemulos
Invenit bonum medium his quam posteris congruum.
Consulit his assumere ordinem sanctae regulae
Quo tuto Deo serviant, quo devotis subveniant,
Ut qui assumunt habitum religionis debitum
Fratres queant protegere quos sors dat mundo degere.
Ad hoc videt aptissimum ordinem regularium
Qui ad servandum facilis nec rigorosis statutis.

Vers 155. Après le mot *propria* se trouve sur la même ligne dans le texte, *Praevidens hunc*. Ces deux mots sont répétés au commencement du vers suivant.

Vers 162. Dans le texte, l'hémistiche *Fidem ore tenentibus* est répété au commencement de ce vers, si bien que pour rester en dedans de la justification, le scribe a dû réduire le second hémistiche du vers 162, presque à une simple lettre par mot. Il l'écrit *qd Xai noe*. J'accepterais volontiers toute autre interprétation que la mienne, qui n'offre guère de sens.

Vers 164. Une tache d'encre a rendu moins lisibles les mots *de futuris* dans ce vers et *graves* dans le suivant. Ils sont écrits en marge à l'encre rouge.

Hoc salubre consilium post ejus abhinc transitum
Perficiunt discipuli, fulti gratia Domini.
O fortem! o magnificum! qui signum putat optimum
Corripi hic a Domino flagellarique ut homo!
Repetit mente hilari saepe versum psalmigraphi :
« In labore ut sunt hominum ut virga fiat gaudium. »
Hinc quadam pestilentia mortis capiens nuncia
Perseverat magnanimus percussus cum hominibus.
Praedicens suum obitum, fert Bernardum, Augustinum
Pulsare ostia, denotans quod mors proxima.
Vere proxima extitit nam flamen Deo tradidit
Cum dies cessit vesperi in die sancti Bernardi.
Librorum felix copiam, non congestam pecuniam,
Pro testamento reliquit cum somnum mortis subiit,
Corpus commendans tumulo Davantriensi oppido
Permanet memorabilis relictis in discipulis.
Horum quidam presbyteri *lrati* quidam laici
In quorum piis moribus vivit Gerardus mortuus.
Si non liquisset alium quam magistrum Florentium
Ejus jactata semina crementa darent plurima :
O quam multae jam animae Dei fruuntur facie
Quas subtraxit diabolo verbis, scriptis et exemplo!

Vers 178. Allusion au verset 5 du psaume LXXII : *In labore hominum non sunt* [*iniqui*] *et cum hominibus non flagellabuntur.*

Vers 181. On lit en marge à l'encre rouge *Obitus ejus.* C'est la seule fois qu'il y a, dans la marge, l'indication de ce qui est traité dans le texte; preuve, ce semble, qu'on attacha une importance particulière à ce détail.

Vers 182. Il manque un mot de deux syllabes dans le premier hémistiche. Supposons *jamjam* après *pulsare;* il ne sera pas trop mal employé.

Vers 189. *Lrati* avec un trait sur l'*a,* peut-être *litterati;* mais il y aura une syllabe de trop.

Vers 194. *Et* n'est point dans le texte; il aura été omis par distraction.

Congregationes sanctae, nostro florentes tempore,
Feminarum quam marium dant huic testimonium.
Ast ordo regularium per ipsum intermedium
Ad vitam gaudens rediit qui languens fere obiit.
Ejus primi discipuli sunt propago coenobii,
Propago regularium quod in Windesem positum.
Caetera monasteria ex isto pullulantia
Disciplina quam numero sunt in gloriam Gerardo.
Ejus felix plantatio, irrigata a Domino,
Crementis viget sedulis tam numero quam meritis.
Tempore quamvis modico, fructu quamvis serotino,
Hic seminare coeperat quod incepit nunc permanet.
Triginta septem jam anni quo mansor manet tumuli
Sed non cessat quotidie recentes fructus facere.
Trajectensis dioecesis quae jam Civitas inanis
A feminis seu maribus in commune viventibus?
Hollandia et Gelria, Brabantia ac Flandria,
Coloniaque celebris florent Gerardi filiis.
His additur Westfalia existens diu perfida
Per ejus quae jam filium fructum reddit centesimum.
Vita nam apostolica saeculo fere mortua
Revixit et refloruit per ipsum et adhuc vivit.
Viginti plus coenobia gaudent jamjam sic subdita
Celebri monasterio a primis ejus condito.
Hoc annos circa triginta perstans inter tot ardua

Vers 201. Après *pullulantia* il y a dans le texte sur la même ligne *disciplina quam numero,* répété d'ailleurs au commencement du vers suivant.

Vers 209. Le mot *diœcesis* n'est pas dans le texte ; je l'ai ajouté pour compléter le vers. Le point d'interrogation fait également défaut à la fin du vers suivant, mais sans ce point la phrase n'a pas de sens.

Vers 213. Ce vers et le suivant sont ajoutés à l'encre rouge dans la marge d'en bas et renvoyés après le vers 212 par un trait également à l'encre rouge.

Quidni dicetur manere futuro adhuc tempore?
Non solum inferioribus vir illustris est agnitus
Per mundi pene climata transvolavit ejus fama.
Qualis Gerardus extitit clare dinosci poterit
Sermonibus, epistolis, librisque ipso editis.
De hoc et testimonium dat perexcellentissimum
Gwilhelmus doctor celebris cantorque Parisiensis.
Fuisse in non modica Urbani sexti gratia
Scitur, quum apostolicas huic transmisit litteras.
Hujus siquidem tempore floruit hĩc praecipue,
Semper haerens fidissimus sedem Petri regentibus.
Hujus Urbani tempore Romanae pax ecclesiae
Coepit, proh dolor! subjici longi schismatis turbini.
Quidni laudetur merito Deus tanto diacono
Qui tam magnus hic extitit tantumque fructum attulit!
Sancte praesul Willibrorde, Gerardum jam amplectere
Velut dilectum filium tuisque jam proficuum!
Ecce tua dioecesis jam particeps est luminis
Hujus piis sudoribus, doctrinis atque moribus.
Ob hoc omnium minimus hujus ego discipulus
Mecumque omnes homines exclamemus unanimes :
« Laus, honor, benedictio, claritas, jubilatio
Sit Trinitati simplici, ex hoc nunc, aevo perpeti! »
Amen.

Vers 220. Le mot *mancre* est douteux.

Vers 224. Dans le texte il y a *librique*.

Vers 226. Ce célèbre docteur est Guillaume de Salvarville, *cantor Parisiensis et archidiaconus Brabantiae in ecclesia Leodiensi*, dit Thomas a Kempis dans son ouvrage intitulé : *Vita Gerardi Magni*.

Vers 232 Au lieu de *coepit* le texte porte *cepi*.

Traduction.

Dans cette traduction j'ai tâché de m'inspirer des sentiments de l'auteur, sans m'astreindre à reproduire scrupuleusement ses expressions souvent obscures. J'ai mis en italique les phrases qui n'offrent en latin qu'un sens très mal défini et partant plus ou moins douteux. Chaque alinéa du français correspond à deux vers latins.

Entonne, ô diocèse d'Utrecht, un hymne d'allégresse, toi qu'*illustrèrent à la fois* et Lebvin et Willibrord.

Quand ce glorieux pontife remonta vers les cieux, loin de t'abandonner seule et déshéritée sur la terre, il te confia aux soins de ses illustres disciples, en qui tu retrouvas des pères.

Et quand, à leur tour, ils eurent rejoint ceux qui les avaient engendrés au Christ, il leur naquit, en ces derniers temps, un fils nouveau dans la personne de Gérard le vénérable.

Longtemps enveloppé d'épaisses ténèbres, esclave du démon et du monde, il se transforma, sous l'empire de la grâce, en une éclatante lumière, dont la bienfaisante influence se fit sentir à des peuples nombreux.

Quand il se fut dépouillé des livrées du monde pour se revêtir de Jésus-Christ, il se leva sur tes campagnes comme un rayon du soleil qui resplendit à Rome.

Il naquit d'honnêtes et riches parents de Deventer, glorieux théâtre du zèle de Lebvin.

Une fois qu'il eût dit adieu aux vaines pompes du siècle, il fit voir assez clairement par sa conduite et par ses mœurs que c'était le Ciel même qui t'envoyait ce nouveau messager d'en haut.

Oh! oui, ce fut à bon droit qu'il porta le nom de Grand, prévenu qu'il était, aussi bien en ses jours de ténèbres qu'au temps de sa splendeur, de l'abondance des plus grands dons de la grâce!

Par sa science et par sa sagesse il fut le premier de ses contemporains.

Qui, en effet, se distingua plus que lui dans les arts libéraux ou dans les sciences morales? Qui lui disputa la palme en droit canon?

Quel est le jurisconsulte expérimenté, le juriste érudit, le théologien d'élite qui devant lui n'ait mordu la poussière?

Dans les disputes qui s'élèvent, son adversaire fût-il un astrologue ou un adepte aveuglé de la nécromancie, n'est-ce pas Gérard qui recueille les applaudissements des juges du champ-clos?

Tout jeune encore il idolâtrait le monde, lâchant la bride à tous ses sens altérés de plaisirs.

Nul ne l'égalait en faste, en ostentation, ni en vices; mais la fin de sa carrière, il sut la rendre agréable aux regards du Seigneur.

On dit que sa conversion fut révélée à un pauvre aveugle retiré à Cologne dans la solitude d'un ermitage.

Ce solitaire désigna clairement le nom, les habitudes, le lieu de naissance de Gérard, prédisant avec assurance quelle serait sa grandeur dans l'avenir.

Gérard étudiait pour lors à Cologne. Dissipé comme le sont les jeunes gens de son âge, il ne fit aucune attention à la prophétie de l'ermite et n'y attacha qu'une très médiocre importance.

Un docteur, qui vivait en ces temps dans la ville d'Arnhem, connut, lui aussi, que Gérard, si volage alors, serait un jour fort agréable à Dieu.

Pour mieux appuyer son présage, il annonça que sous peu Arnhem serait détruit par les flammes en expiation d'un crime qui s'y était commis.

Ces deux prédictions se réalisèrent de point en point, chacune en son temps. La ville eut à déplorer de vastes incendies, et *le jeune homme volage finit par rentrer en lui-même.*

Oh! qu'il est bon le Seigneur qui jamais ne cessa de reconnaître Gérard! Il l'appela quand il voulut et le mit en la place qu'il lui réservait.

Ce pauvre sourd entendit la voix qui l'appelait, ce malheureux aveugle ouvrit les yeux à la lumière, cette nature indomptée brisa son opiniâtre résistance et promit obéissance à Dieu.

Il se convertit à fond, sans déguisement et sans réserve, et se voue une haine aussi profonde qu'il s'était mal aimé jusqu'alors.

Après s'être dépouillé de plusieurs prébendes et de tous ses honneurs, il rentre dans l'intérieur de son âme, lui qui s'est répandu si longtemps au dehors.

Il met la plus grande ferveur à réformer en sa personne l'image du Tout-Puissant, effacée, pour ainsi dire, de son âme par une vie voluptueuse, si différente de celle de son Dieu.

Il débute par lui-même, il se surveille, il se corrige, pendant huit ans, dit-on, avant de songer à prendre soin des autres.

Il partage avec le Seigneur son très riche patrimoine et s'en garde à peine une faible part pour subvenir à ses besoins.

Ce n'est plus ni l'or, ni l'argent qui excitent son envie d'acquérir, mais bien les livres saints, si remplis d'utilité pour lui-même et pour les autres.

Une fois que Gérard a dépouillé le vieil homme il n'en reprend jamais les misères, mais s'applique de toutes ses forces à devenir aussi semblable que possible à Jésus-Christ.

En le voyant déserter la voie large pour suivre de son plein gré l'étroit sentier du salut, les aveugles amis du monde se moquent de lui comme d'un insensé.

Mais pour Gérard vivre c'est Jésus-Christ, c'est lui gagner des âmes, en véritable homme apostolique, par sa vie, par sa doctrine et par ses mœurs.

Grêle mais vif de corps, humble de cœur, doué d'une intelligence pénétrante qui fait de lui comme un second Augustin,

Il se contente d'une nourriture grossière et d'un habillement humble et modeste ; très souvent il châtie ses membres par les veilles et par le jeûne.

Il ne mange de pain *que la ration qu'il s'est prescrite,* ne prend sa boisson qu'avec mesure et apporte toute la discrétion convenable quand il se trouve devant des mets apprêtés.

Souvent, dit-on, il se nourrit de légumes nauséabonds pour expier la gourmandise de l'ancien Gérard.

Toutefois, discret en toute chose et plein de prévoyance, il sait au besoin imposer un frein à son ardeur, quand elle veut courir d'un pas trop hâté.

Selon les circonstances du temps, il accorde à son corps ce qu'exige la nécessité, non ce que réclame le plaisir.

Il se tient renfermé chez lui pour cacher ainsi à tous les yeux les mets vulgaires dont se contente sa sobriété extrême.

Les pauvres seuls, s'ils sont pieux et honnêtes, ont accès à sa table, lorsque leur misérable hutte ne leur ouvre pas sa porte.

La nuit comme le jour, Gérard se nourrit de lectures afin de s'instruire et de profiter ainsi aux autres par ses conseils.

Oh, l'humble maître Gérard, qui ne dédaigne pas les ouvrages écrits en langue thioise, mais qui s'applique au

contraire à les lire avec attention et à en tirer le miel qui s'y trouve caché!

Les livres surtout de Jean de Ruysbroeck et de son humble cuisinier ont pour Gérard un attrait spécial à raison des belles vérités qu'ils renferment.

Au reste il n'examine point qui est l'auteur d'un livre mais si ce qu'il dit est vrai, que le manuscrit soit en thiois, en latin ou en style de rhéteur.

Jamais il ne se laisse aller à l'oisiveté : il écrit, ou il étudie, ou il fait oraison, ou il prêche, ou il donne de bons conseils.

Même en sortant de son pays natal, il ne s'accorde aucun relâche, mais, en barque ou en voiture, il agit comme s'il était dans une hôtellerie.

Quand il passe par la ville, il marche d'un pas fort rapide de peur que son œil n'introduise dans son intérieur de quoi transformer son âme.

Toujours joyeux et gai, affable à tout le monde, pauvres, riches, vieillards, enfants, jeunes hommes,

Il n'a en vue que la gloire de son Seigneur et le salut du prochain, double fin pour laquelle il ne s'épargne ni dépenses, ni courses.

Endurer pour ce noble but tracasseries, honte, opprobres, injures, blasphèmes, lui paraît une grande gloire.

De tout temps, au reste, l'abondance de ces sortes de biens ne lui manqua guère tant de la part des laïques que des membres du clergé dont il stigmatisait les vices.

Son âme ardente s'attache avec tenacité à ce qui est juste et vrai. Pour la justice il n'hésite point à sacrifier sa personne et tout ce qu'il possède.

Pour elle, il ne craint point d'élever la voix, quand les circonstances l'exigent, en face des hommes instruits, des laïques, des maîtres comme des serviteurs.

Et quelle n'est pas sa pureté d'âme! S'il récite l'office

canonial, il lui arrive souvent d'éclater en des chants, quand un psaume est particulièrement savoureux à sa dévotion.

Grâce à sa prière, un nuage soustrait les troupes de Deventer au glaive de leurs ennemis.

Il se fait tout à tous, hommes et femmes, pour les amener tous à rendre leurs mœurs agréables à Jésus-Christ.

En sa qualité de licencié, et quoiqu'il ne soit que diacre, il prêche et ouvre à tous la voie du Christ par sa vie et par ses sermons.

Quand il prêche, il sait si parfaitement s'adapter à son auditoire qu'il fait le plus grand bien à tous et à chacun de ceux qui l'entendent.

Il ne cherche point à faire valoir la sagesse dont il est rempli, mais s'étudie à ramener au Seigneur les cœurs de ceux qui l'écoutent.

Il est rare qu'il prenne la parole sans que chacun de ses auditeurs puisse clairement discerner à quel vice il est sujet, très souvent à son insu.

Comme un autre Jérôme, Gérard est le marteau des hérétiques. Il est surtout l'adversaire déclaré des misérables prêtres qui vivent dans le désordre.

Et que dire de sa douceur, de son humilité. Les hommes du monde et les jeunes gens qui se livrent aux études le trouvent aussi affable que s'il était l'un d'entre eux.

Bien plus, tout perspicace qu'il est, il lui arrive souvent de demander à de plus jeunes que lui des conseils qu'il a parfaitement devinés par avance.

Aussi grâce à son adresse et à la sagacité de son esprit, réussit-il à faire le plus grand fruit dans ceux qui recourent à son expérience, qu'ils soient jeunes ou vieux.

Prédicateur, il jette d'abord ses filets parmi les jeunes laïques appliqués aux études, à l'imitation de Jésus-Christ, qui commença par s'attacher de simples pêcheurs et non des hommes versés dans l'art de la parole.

Il fut favorisé d'un grand nombre de révélations qu'on ne saurait mettre sur le compte de son imagination et qui nous révèlent l'extrême pureté de son âme.

Quand Jean de Ruysbroeck mourut en Brabant, il fit sonner les cloches à Deventer à la grande stupéfaction des habitants.

Il fit connaître en outre que l'âme de ce saint homme avait été retenue pendant une heure dans les flammes du purgatoire.

Au sujet d'un autre défunt, il annonça que son purgatoire venait de prendre fin.

A l'époque où il voulut enflammer par sa parole les habitants de Kampen, il fit connaître avec serment à ces villageois qu'ils allaient être submergés par les eaux de la mer.

Sachant parfaitement combien ils se montreraient rebelles à sa parole, il consulte Dieu en ouvrant au hasard les saintes écritures.

Il attache son œil sur le verset qui recommande de ne pas se jeter dans le péril, *il le lit, puis d'une âme tranquille il abandonne les chefs du peuple au Seigneur.*

Un jour qu'il se proposait de jeter au loin la semence de la parole divine, il entendit sortir d'un coffre rempli de livres la voix des démons qui disaient :

« Faisons lui tâter de l'abîme, » manifestant assez par là leur intention de le submerger. Gérard ne tarda pas à se convaincre que ce n'était pas là une vaine menace ; car il réussit à grand' peine à se tirer d'un complet naufrage.

Il fut doué en outre d'un véritable esprit de prophétie et prédit une foule de choses, comme s'il les eut vues de ses yeux.

Ainsi il déclara d'avance à plusieurs jeunes gens, comme si l'avenir lui eût été dévoilé, qu'ils seraient prêtres un jour et ils le furent en effet.

Il annonça à un homme de sa connaissance que son frère ne tarderait pas à revenir de terres lointaines où il s'était rendu. Qu'on juge de la joie de cet homme quand bientôt après il eut son frère sous les yeux!

Un autre, doué d'une voix assez agréable, aurait voulu la céder à un de ses amis, affligé d'une voix toute discordante. Mais Gérard avec sa prescience lui dit :

« Votre voix vous sera encore nécessaire, » sachant bien que cet homme entrerait plus tard au monastère.

Et de fait, celui qui avait formé le vœu de donner sa voix à son ami prit depuis le capuchon et fut pendant un temps considérable le chantre principal de son couvent.

Gérard prédit de même quel serait le sort final d'un grand nombre d'hommes et tout se réalisa pour chacun d'eux comme le vénérable l'avait annoncé.

Qu'ils sont nombreux les hommes professant la foi de bouche, à qui il fit montrer *par leurs actes qu'ils ne portaient pas à tort le nom de chrétiens!*

Comme les personnes simples et dévotes sont un sujet de haine pour le monde, il jugea, en homme très prudent, devoir prendre des précautions pour l'avenir.

Prévoyant donc que ses fils rencontreraient bien des jaloux sur leur route, il imagina un excellent moyen de les soustraire à la malveillance, eux et leurs successeurs.

Il leur conseilla de se soumettre à la règle de quelque ordre religieux, afin de servir Dieu en sécurité et de venir au secours des personnes dévotes,

Dans le but de les mettre plus à même, en les revêtant d'un habit religieux, de prendre sous leur protection ceux de leurs frères que la Providence retiendrait dans le monde.

L'Ordre des chanoines réguliers lui parut le mieux répondre à ce dessein, parce qu'il est plus facile d'en observer la règle peu austère.

Après son décès, ses disciples, appuyés sur la grâce d'en haut, eurent soin d'exécuter ce conseil salutaire.

Oh! l'âme généreuse et forte qui juge d'un excellent augure de se voir ici-bas châtié par le Seigneur et flagellé en homme!

Souvent il répète, la joie dans le cœur, le verset du Psalmiste: « Ce sont les impies qui ne participent point aux épreuves des hommes et ne subissent point les fléaux qui sont le lot des mortels. »

Aussi, quand la peste vient lui apporter la nouvelle de sa mort prochaine, il ne perd rien de sa grandeur d'âme pour avoir à subir le sort commun des hommes.

Il annonce sa fin prochaine en disant que saint Bernard et saint Augustin frappent à sa porte.

Elle fut prochaine en effet puisqu'il rendit à Dieu son dernier soupir au déclin du jour consacré à saint Bernard. (20 août.)

Heureux et content au moment de s'endormir du sommeil des justes, il laissa pour son testament non des épargnes d'argent, mais une riche collection de livres.

Il choisit son lieu de sépulture dans la ville de Deventer et se survécut à lui-même dans les disciples qu'il laissa après lui.

Quelques-uns d'entre eux sont des prêtres *instruits dans les belles-lettres,* d'autres des laïques qui font revivre Gérard après sa mort dans la pieuse intégrité de leurs mœurs.

Quand il n'aurait laissé que maître Florent, les semences qu'il a jetées ne manqueraient pas de donner d'abondantes récoltes.

Oh! que d'âmes jouissent déjà de la vue de Dieu qui doivent à sa parole, à ses écrits, à son exemple d'avoir été arrachées au pouvoir du démon!

De saintes congrégations d'hommes et de femmes, très florissantes en nos temps, rendent témoignage à sa gloire.

Mais entre toutes ce fut par son intermédiaire que l'Ordre des chanoines réguliers, qui se mourait presque de langueur, revint plein de joie à une vie nouvelle.

Ce sont les premiers disciples de Gérard qui furent la souche du monastère de chanoines réguliers qui est établi à Windesheim.

Les autres maisons religieuses qui sont sorties de celle-là proclament la gloire de Gérard autant par leur exacte discipline que par le nombre de leurs habitants.

Le plant qu'il mit heureusement en terre, arrosé par la main du Seigneur, montre aujourd'hui une vigueur singulière tant par le nombre que par le mérite des branches qu'il a produites.

Quoiqu'il n'ait commencé que fort tard à semer et qu'il n'y ait mis que peu de temps, le fruit de ses labeurs subsiste.

Voilà trente-sept ans qu'il repose dans son tombeau et pourtant chaque jour encore il rapporte des fruits nouveaux.

Au diocèse d'Utrecht, quelle est la ville qui n'ait pas des hommes et des femmes menant la vie commune?

La Hollande et la Gueldre, le Brabant et la Flandre, ainsi que l'illustre cité de Cologne s'ornent des fils de Gérard comme d'une guirlande de fleurs.

Ajoutez la Westphalie, qui fut longtemps rebelle et qui rend aujourd'hui des fruits au centuple, grâce au zèle d'un de ses enfants.

Par lui, la vie apostolique, morte pour ainsi dire, a revécu en ce siècle, elle a refleuri et aujourd'hui encore elle se montre pleine de vigueur.

Plus de vingt maisons religieuses successivement agrégées sont soumises au célèbre monastère que ses premiers fils ont fondé.

Ce monastère qui a subsisté trente ans environ au milieu de tant de difficultés que ne permet-il pas d'espérer pour les temps à venir?

Au reste ce ne furent pas seulement ses inférieurs qui

virent en Gérard un homme illustre. Sa réputation a pour ainsi dire passé sous tous les climats du monde.

Ses sermons, ses lettres, les ouvrages qu'il édita disent assez clairement quel fut son mérite.

A ces témoignages viennent se joindre celui du célèbre docteur Guillaume, chantre de la métropole de Paris.

Nous savons en outre que Gérard était assez avant dans les bonnes grâces d'Urbain VI qui daigna lui adresser ses lettres apostoliques.

Ce fut en effet sous le règne de ce pontife que Gérard fleurit spécialement, toujours attaché, avec un inviolable attachement, aux papes assis dans la chaire de Pierre.

Hélas! sous le pontificat de cet Urbain la paix de l'Eglise romaine fut en butte à la tourmente d'un long schisme.

Et maintenant pourra-t-on se dispenser de louer Dieu d'avoir donné à son Eglise un tel diacre, si plein de grandeur et si fécond en fruits de salut?

O saint pontife Willibrord, il est temps de serrer Gérard sur votre sein comme un fils tendrement aimé et si utile à vos enfants!

Voyez : grâce à ses pieuses sueurs, à ses doctrines et à ses mœurs votre diocèse est entré en participation de la lumière.

Aussi, moi qui suis son disciple, le moindre de tous, je m'écrie, et que tous les hommes joignent leur voix à la mienne pour s'écrier d'un accent unanime :

« Louange, honneur, bénédiction, clarté, joie pure et sereine soit à l'indivisible Trinité, dès maintenant dans les siècles éternels. »

Ainsi soit-il.

H. P. Vanderspeeten, S. J.

EXPOSITION DES ARTS INDUSTRIELS,

A GAND.

Le *Messager des Sciences* s'est constitué l'hiver dernier l'organe d'une nouvelle association, fondée à Gand par quelques hommes d'initiative dans le but d'aider au progrès des industries artistiques, c'est-à-dire de celles dont les produits empruntent à la forme et au bon goût une partie de leur valeur. Plus tard il a publié le programme de l'exposition qu'allait organiser cette association, à laquelle ses fondateurs avaient donné le nom de *Chambre Syndicale Provinciale des arts industriels*. Il est juste qu'aujourd'hui il rende compte du premier résultat obtenu.

L'exposition a eu lieu dans les salles du palais de l'Université, que les autorités ont mis gracieusement à la disposition de la Chambre Syndicale; ouverte le 12 août, elle a été fermée le 30 septembre; elle se composait de deux parties, la section moderne et la section rétrospective; celle-ci était réellement remarquable; nous comptons nous en occuper dans cet article, car elle est, plus que la partie moderne, du ressort du *Messager des Scien-*

ces historiques. Nous regrettons seulement que dans une notice, dont l'étendue est limitée, nous ne puissions nous livrer à une étude des objets exposés, plutôt que de nous borner à des indications.

Traversons la partie du local où était installé le compartiment moderne, gravissons les degrés du large escalier de marbre qui conduit à l'étage supérieur, et, tout en avançant de salle en salle, essayons de refaire de mémoire et de décrire succinctement d'après nos notes, ce qui fut pendant six semaines un petit Cluny.

A notre droite est la galerie qui entoure la rotonde ou salle des promotions; la commission organisatrice avait eu la bonne idée d'en garnir les murs de vieilles tapisseries de haute lisse provenant du château du Vieux-Bourg : Neptune et Amphitrite, Diane au retour de la chasse, la Paix, Lucrèce, Alexandre et les femmes de Darius. Les deux dernières sont de fabrication bruxelloise, les autres ont été faites à Audenarde. Ces tapisseries sont admirables comme dessin et comme exécution; la plupart ont parfaitement conservé les nuances; elles appartiennent toutes à la fin du XVII^{e} siècle. Les tapisseries de cette époque reproduisent entièrement le caractère des peintures du temps, correction dans les formes, ampleur, et vigueur du coloris. On n'est pas encore parvenu à faire revivre en Belgique cette belle industrie, qui nous a quittés il y a bientôt deux siècles. Bien que les produits de la manufacture d'Ingelmunster et de celle de Malines, dirigée par M. Bracquenié, aient livré à l'exposition des spécimens réussis,

nous sommes obligé de constater que la tapisserie de haute lisse a encore bien des pas à faire pour briller de son ancien éclat.

En parlant des tapisseries, nous ne pouvons pas négliger d'accorder ici une mention aux imitations de tapisseries de haute lisse que nous avons vues exposées dans la section moderne. Cet art a réalisé de grands progrès, et au moyen d'une peinture bien exécutée sur un canevas à mailles épaisses, produit une véritable illusion ; deux panneaux dans ce genre de M. Deligne-Verlat, faisaient partie du salon meublé par M. Manoy, de Bruxelles, œuvres charmantes comme composition et effet. Nous pouvons dire la même chose de l'un des deux panneaux de M. Véry-Lion, de Gand, placés à l'entrée du salon principal, meublé par M. Neirynck, de Gand, et d'un autre de M. De Munter, de Bruxelles.

De la galerie, nous passons dans un long couloir qui faisait anciennement partie du cloître du couvent des Jésuites ; ce cloître voûté est un des seuls restes assez bien conservé de la maison conventuelle, sur l'emplacement de laquelle a été bâtie l'Université. Le péristyle, avec le grand vestibule et la rotonde sont à la place qu'occupait l'église.

Ce cloître garni dans toute sa longueur de meubles anciens, de vitraux, d'anciennes broderies et tapisseries, avec de vieux lustres au plafond, était d'un effet réellement saisissant. Citons quelques objets : contre le mur à droite une série de cruches, d'aiguières, de buires et d'autres vases en grès de plusieurs nuances, en gris, en brun, en terre à pipe, ou émaillés de bleu.

Le grès ancien mérite d'attirer tout spécialement l'attention des archéologues de nos contrées, car cette fabrication était en quelque sorte une industrie nationale, localisée dans le pays bas-allemand et les Pays-Bas; parmi les grès de Flandre du XVI^e^ siècle il y en a d'une grande finesse de travail.

La céramique, qui renaît aujourd'hui en Allemagne où elle a pris jadis naissance, produit des spécimens sinon aussi remarquables comme fabrication, au moins aussi agréables à l'œil que les anciennes poteries bas-allemandes ou flamandes.

Les vitraux que l'on avait placés dans les croisées ne sont pas des œuvres fort considérables, mais des collections de petits vitraux rassemblés dans des châssis; cela n'empêche pas qu'il y en avait là un bon nombre assez beaux pour que l'on s'y arrêtât. Beaucoup appartiennent à l'hôtel-de-ville, huit grands châssis sont la propriété de M. l'ingénieur Bureau.

La pièce la plus remarquable de tous les objets de cette catégorie, est une peinture sur verre églonisée, qui se trouvait dans une des vitrines de la salle des orfévreries; elle représente sainte Catherine, et date, d'après le catalogue, de 1323; c'est une œuvre incontestablement fort ancienne et réellement remarquable.

On fait aujourd'hui de fort beaux vitraux, et la peinture sur verre, dont la renaissance date de la première moitié de ce siècle, verra sans doute encore luire pour elle de beaux jours; les œuvres exposées dans la section moderne de l'exposition,

étaient toutefois, en général, assez peu satisfaisantes, tant comme conception que comme travail.

Parmi les meubles sculptés et autres qui se trouvaient dans le cloître, nous n'avons rien rencontré que de fort ordinaire, à part une crédence gothique du XV^e^ siècle, et une armoire Louis XV à triple corps en chêne sculpté, placée tout au bout et appartenant à l'hôtel-de-ville.

On imite de nos jours fort bien le meuble ancien, et cette imitation est d'un assez bon débit; malheureusement, comme chacun veut avoir des bahuts sculptés, des corps de bibliothèques ou autres pastiches, l'industrie à la douzaine s'est mise de la partie, et jette sur le marché une quantité de produits aussi déplorables sous le rapport du dessin que de l'exécution.

Certains meubles exposés dans la section moderne, ne sont pas toutefois dans cette catégorie, nous aimons à le constater.

Le mur qui fait face aux croisées était en grande partie recouvert par des tapisseries et des broderies. D'abord un grand nombre d'ornements d'église brodés, du XV^e^ au XVII^e^ siècle, appartenant à M. de Farcy, d'Angers, puis une tapisserie en trois pièces représentant la légende de saint Guillaume, duc d'Acquitaine. Cette œuvre, malheureusement incomplète, qui date du milieu du XVI^e^ siècle, a été trouvée dans une église des environs de Tours, elle y servait de tapis de pied aux autels. Cela nous rappelle un Gobelin qui dans certaine famille gantoise était étendu dans la remise, sous les voitures.

La tapisserie de saint Guillaume est fort intéressante au point de vue des costumes et du mobilier du moyen-âge. Toute la légende du duc, se trouve brodée sous les figures.

Devant une de ces tapisseries était placée une vitrine horizontale renfermant les plus beaux spécimens de la riche collection de porcelaines de la Chine et du Japon, appartenant à un gantois, M. Dobbelaere-Hulin. Nous avons surtout remarqué deux assiettes noir et or d'une grande valeur, plusieurs plats armoriés, des tasses avec coupes en bleu royal, d'autres d'une finesse extraordinaire, et divers plats qui font partie de services de table composés de plusieurs centaines de pièces; ailleurs se trouvait une soupière en bleu royal appartenant à la même collection. Celle-ci est remarquable tant au point de vue de certains assortiments complets, que sous le rapport de la diversité des objets, et nous devons constater que M. Dobbelaere a dû avoir la main heureuse pour réussir à rassembler de pareilles richesses.

Dans cette même galerie se trouvaient une nappe et une serviette provenant d'un service entier qui appartient au baron Kervyn de Lettenhove ; on y voit représentées au milieu d'un grand nombre d'écussons, toutes les victoires du duc de Marlborough en Flandre. Ce service est un souvenir de famille dont il sera bientôt question dans le *Messager des Sciences historiques*.

Le damassé de Flandre a joui de tout temps d'une réputation européenne. Courtrai surtout donnait à ces produits un fini, une beauté que l'on

ne savait égaler nulle part. C'est au milieu du XV^e^ siècle qu'il commence à être question de cette industrie ; de nos jours on exécute le damassé bien ailleurs qu'en Flandre ; mais heureusement cette branche de fabrication n'a pas, comme d'autres, émigré complétement à l'étranger. Le concours dans cette partie de la section moderne nous l'a prouvé. Trois concurrents seulement se sont présentés ; mais leurs produits ne peuvent se comparer au damassé exposé par M. le baron Kervyn, ou à la serviette représentant Albert et Isabelle que nous avons vue dans une vitrine du salon de l'orfévrerie. Ce qui manque souvent à l'industrie pour prospérer et surtout pour se développer, ce sont les débouchés, la vente nombreuse, qui permettent aux producteurs d'apporter des améliorations dans leur travail.

Avant de quitter le cloître, donnons un coup-d'œil aux anciennes torchères des corporations gantoises ; celles qui étaient exposées appartiennent à l'hôtel-de-ville, et sont en fort bon état de conservation ; deux torchères des mesureurs de grains (*graanmeters*), des porteurs de sacs (*pynders*), de la corporation des Quatre Couronnés, style rocaille, en bois doré, de la corporation des ferblantiers, aiguilletiers et lanterniers, et de la corporation des débardeurs ou enfants de la grue (*kraankinders*). Il y avait là aussi dans ce même cloître quelques coffres de corporations, entre autres celui des maçons et tailleurs de pierre de 1662, avec une inscription, le coffre aux priviléges des *Wynseggers*, et un petit coffre en chêne qui provient de la chef-confrérie de Saint-Michel.

Passons maintenant dans le salon que l'on avait appelé salon de l'orfévrerie : il y avait d'abord à droite une vitrine remplie de verreries, la plupart verres de Venise et de Bohème, dont plusieurs fort remarquables, à armoiries gravées, à figures émaillées, craquelés, etc.

Dans la section moderne, la cristallerie était représentée par la Cristallerie Namuroise, qui n'avait envoyé que des produits du placement le plus courant.

Venait ensuite une armoire vitrée renfermant des specimens de broderies fort anciennes. Au sujet des broderies, mentionnons ici les remarquables peintures de M. Helbig, appartenant à M. le chanoine Lupus, de Liége, et qui représentent une suite de soixante-trois facsimile de tissus du XIV^e^ au XVI^e^ siècle. Cette collection, qui est destinée à une publication spéciale, est extrêmement importante au point de vue de l'archéologie. Parmi les broderies religieuses, l'objet le plus digne d'attention, était la chape dite de saint Liévin, appartenant à la cathédrale de Saint-Bavon. Voici ce que dit de ce bel objet M. le baron Kervyn de Volkaersbeke dans les *Églises de Gand*, t. I, p. 163 : « Sur le collet, l'art du brodeur a su donner à l'admirable composition de Gérard Horenbout, l'habile peintre du roi Henri VIII d'Angleterre, toute la grâce, tout le fini et toute la correction de dessin des plus belles productions de l'école des Van Eyck [1]. L'abbé Liévin Hugenois,

[1] Gérard Horenbout naquit à Gand en 1498, il mourut en Angleterre en 1558.

le donateur de ces riches vêtements, et le bienfaiteur éclairé de l'abbaye de Saint-Bavon, y est représenté agenouillé, revêtu des insignes de la dignité abbatiale. Son ange gardien est debout derrière lui et semble le présenter à saint Liévin. Ce saint apôtre est assis sur un trône d'or orné d'un dais magnifique, soutenu par de gracieuses colonnettes, brodées en relief dans le style de la renaissance. Au bas de ce tableau, on voit les armoiries du prélat. »

Les orfrois de la chape sont ornés de six sujets, tirés de la vie de saint Liévin. Cette broderie date de la première partie du XVI^e^ siècle.

Les étendards des corporations que l'on peut ranger parmi les broderies, étaient plutôt dignes d'attention comme souvenirs de ces associations guerrières, que comme travail artistique; citons : l'étendard de la confrérie de Saint-Antoine ou des arquebusiers, à personnages brodés en soie au plumetis et ornements en argent doré; le drapeau de la chef-confrérie de Saint-Michel, en damas bleu avec ornements brodés en argent; l'étendard de la confrérie de Saint-Sébastien, en damas rouge, brodé.

Le compartiment moderne de la broderie était au-dessous de ce que nous avions espéré; la bannière de M. Grossé, de Bruges, bien qu'exécutée avec infiniment d'art, n'avait pas, de l'avis du jury, le caractère voulu; ses deux panneaux composés de fragments étaient beaucoup mieux réussis sous tous les rapports.

Continuons notre examen dans le salon de l'or-

févrerie : nous y avons vu d'anciennes dentelles, point de Flandre, point d'Espagne, dentelles de Malines, de Binche, point de Gènes, d'Alençon, Valenciennes, genres pour la plupart dont la fabrication est malheureusement perdue; les plus belles et les plus curieuses sont la propriété du comte de Limburg-Stirum. Nous avons beaucoup remarqué une nappe en guipure espagnole du XVI[e] siècle parfaitement conservée; elle était exposée par M[lles] Reynaerts, de Tamise.

La Flandre a été presque de tout temps le principal centre de production de la belle dentelle; mais cette industrie essentiellement de luxe subit non seulement toutes les crises résultant des commotions politiques, mais aussi celles qui dépendent du caprice de la mode; aujourd'hui ces deux éléments semblent s'unir pour ruiner la dentelle, et l'on ne sait trop ce qu'il adviendra de cette fabrication qui, aux bonnes époques, donnait du pain à tant de familles. D'un autre côté, on fait des dentelles à la mécanique; que ne fait-on pas à la mécanique? Et cette dentelle est bien moins chère!

La dentelle moderne était parfaitement représentée dans la rotonde. La maison Félix Duhayon de Bruxelles, avait une vitrine garnie de ses plus beaux produits, de même que la maison Gleseneer, de Gand; les fabricants de dentelles noires de Grammont occupaient tout un côté de la salle, et une petite vitrine horizontale renfermait un châle et un mouchoir en dentelles, point de Gand : ces deux objets ont été fabriqués il y a quelques années au couvent de la Visitation à Gand, qui

a confectionné la robe offerte à la reine actuelle lors de son mariage. Cette espèce de dentelle ne se fera plus, les ateliers ayant cessé d'exister. Encore une industrie perdue.

Tout à côté des dentelles anciennes se trouvaient quelques jolis éventails Watteau, plusieurs montres des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, à caisses émaillées, ornées de miniatures, enrichies de perles fines ou de diamants.

En fait de bijouterie il y avait quelques jolies bonbonnières, dont une de Beaulieu; quelques objets en filigrane, entre autres une boîte à bijoux en forme de dindon, d'un travail italien fort bien exécuté.

Nous avons vu quelques beaux émaux; un portrait de Jacques de Thiennes, souverain bailli de Flandre, un autre portrait également en émail limousin, un crucifix byzantin, déterré il y a quelques années dans un chemin public d'un village de Flandre, deux chandeliers en émaux de Limoges, et deux vases du Japon, ancien cloisonné.

L'orfévrerie était largement représentée dans la section rétrospective; notons quelques-uns des principaux objets : Un calice du XVII^e^ siècle avec l'inscription : *H. Maria van Schreiboom 1660, D. A. V. Zuutpeene, relig. S. Petri,* et les armoiries de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. Un ostensoir en vermeil, renaissance, avec les quatre évangelistes aux quatre coins du pied. Un crucifix en vermeil enrichi de saphirs et autres pierres précieuses. Quelques bénitiers bien exécutés mais fort peu rares. Une tête de Christ, avec la

face en argent et la chevelure en cuivre; cet objet du XIII^e^ siècle appartient à l'hôtel-de-ville de Gand et a sans doute fait partie d'un reliquaire. Enfin, citons un *Ecce homo* dans un cadre renaissance italienne; il appartient au sénateur Vergauwen et provient du chanoine Triest, auquel l'avait donné le cardinal Pacca. Plusieurs pièces de vaisselle en argent exécutées par Tiberghien, à M. vanden Hecke de Lembeke. Une aiguière épiscopale avec bassin (XVII^e^ siècle), au comte de T'Serclaes, gouverneur de la Flandre Orientale et Président d'honneur de la Chambre Syndicale, de même qu'une *loving-cup* en cristal gravé, pied et couvercle en argent. Un pot au lait en argent, ciselé par Van Vianen, au comte de Bueren. Deux chandeliers à trois branches par Tiberghien, au baron de Neve. Un bouquet de fleurs, argent ciselé et repoussé, encore par Tiberghien, à l'Académie. Plusieurs nécessaires de voyages en argent avec gaîne. Plusieurs coupes en vermeil du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle. La coupe en vermeil donnée à la chef-confrérie de Saint-Sébastien en 1631 par les archiducs Albert et Isabelle et surmontée de leur chiffre couronné. Une autre coupe en vermeil appartenant à la même confrérie, et portant pour inscription : « Cette coupe fut gagnée par le vi-» comte de Nieulant en tirant un oiseau, et sa gé-» nérosité en fit présent en même temps à la » confrérie. Ne la vidons jamais sans boire à sa » santé. 1754. » Une coupe en vermeil du XVII^e^ siècle, repoussée et gravée, appartenant à la confrérie de Saint-Michel. Une autre, également à cette

confrérie, aussi du XVII^e^ siècle, surmontée d'une statuette portant le cartel du donateur, Jean-Baptiste Dubois, échevin et chef-doyen de la confrérie. Une coupe en vermeil en forme de grappe de raisin (1720), où se trouve gravé à l'intérieur : *M^r^ de Neve, ridder, hooft^r^ van f. s. F. in Waesmunster;* » à la confrérie de Saint-Sébastien de Waesmunster. Plusieurs autres d'un travail fort curieux. Le collier du doyen des orfévres ; il est en argent et composé de seize chaînons en haut relief, en partie émaillés, représentant les divers travaux de l'extraction et de la fabrication des métaux, et les degrés qui mènent l'ouvrier à la maîtrise ; le collier est terminé par un médaillon représentant saint Éloi et exécuté par Corneille De Bont; ce précieux chef-d'œuvre, qui date du XV^e^ siècle, est la propriété de la famille de Kerchove d'Ousselgem. Le collier de la confrérie de Saint-Michel donné par les archiducs Albert et Isabelle en 1631. Le collier en or de la confrérie de Saint-Sébastien; les deux tiers des chaînons qui sont du XVII^e^ siècle, portent au revers les noms des doyens de la gilde. Le collier du doyen de la gilde de Saint-Antoine et d'autres colliers de confréries également remarquables, de Waesmunster, de Diest, de Zele. Mentionnons encore six écussons en argent et partie dorés, qui ont servi au XV^e^ et XVI^e^ siècle de signe distinctif aux trompettes du beffroi de Gand; quatre sont du célèbre Corneille De Bont (XV^e^ siècle), les deux autres de François Triest, Pierre Franck et Adrien van Heulthem (XVI^e^ siècle). Ces écussons, fort re-

marquables, représentent un dais gothique, sous lequel est une statuette assise, de la pucelle de Gand caressant un lion; deux lions accroupis à ses pieds supportent le blason de Gand; ces objets ont environ 0,15 de hauteur sur une épaisseur de 0,07.

L'orfévrerie est une des industries artistiques qui se sont le mieux soutenues, aussi exécute-t-on aujourd'hui des travaux remarquables tout aussi bien qu'anciennement; toutefois ce qui fait défaut, c'est moins l'aptitude des artistes que le débit; la production de la belle orfévrerie se borne, à peu de choses près, à l'orfévrerie religieuse, qu'un homme de talent, M. Bourdon-De Bruyne, établi à Gand depuis de longues années, a réussi à localiser au milieu de nous. Ses ouvrages sont réellement admirables, témoin le ciboire qui lui a valu le premier prix du concours. Il a eu des imitateurs, mais n'a pas encore d'égaux.

Disons quelques mots de la reliure. Il y avait des reliures à plats brodés : ce sont les livres de quelques corporations gantoises; l'un en soie noire avec médaillons brodés au plumetis, fleurons et bords en argent; un autre en velours vert, aux armoiries de Habsbourg, avec broderies soie, or et argent; un autre en velours rouge aux armes de Charles de Lorraine; un autre en velours bleu, armorié et brodé; c'était le plus beau. Il y avait ensuite des reliures allemandes, italiennes et françaises, à emblèmes, plats dorés, petits fers; des Le Gascon, une de Grolier à compartiments avec l'inscription *Jo. Grolierii et amicorum;* une autre d'André Boule; une reliure mosaïque fort remar-

quable; plus loin des reliures plus anciennes, tabis sur ais de bois, veau gaufré, dont l'une représentant saint Jérôme, marquée : *Gandavi in edibus fim* (les Hieronymites) (XV^e^ siècle); une de Petrus Caron, représentant l'Annonciation; une de Pierre De Keyser (Petrus Cæsar), de Gand, représentant la Pucelle de Gand, et dans le fond le Beffroi et les autres tours de la ville; une de Jean Tys; une avec arabesques de Jean Guillebert, marquée : *Jean Guillebert die mē heet Meese heeft desen bouc ghebonde;* une autre de Paul Van Verdebeke, de Bruges; toutes sont du XVI^e^ siècle. Ce compartiment est un de ceux qui méritaient à juste titre d'attirer l'attention.

N'oublions pas les reliures modernes, elles méritent à tous égards d'être signalées; MM. Bosquet, de Bruxelles, et Duquesne, de Gand, sont deux maîtres. M. Bosquet, dans ses reliures genre Le Gascon et Grolier, a réellement produit des merveilles; ses petits fers sont rejointés avec un art étonnant, tout l'ensemble de l'exécution témoigne d'une connaissance approfondie de son art. M. Bosquet réussit surtout dans la reliure XVI^e^ et XVII^e^ siècle. M. Duquesne va chercher ses modèles plus haut; ses imitations reliures XV^e^ siècle, veau gauffré ou peau de truie avec emblèmes ou sujets sur le plat, font complétement illusion.

Dans cette salle se trouvaient attachées au mur les plaques tombales en cuivre gravé de Wenemaer et de sa femme, fondateurs de l'hospice du Paradis, à la place Sainte-Pharaïlde, et une autre en style ogival, fort bien gravée.

A côté était la salle affectée à la ferronnerie ; c'est ici surtout que l'on pouvait voir combien nos ancêtres savaient mettre d'art, de soin et de goût jusque dans la confection des ustensiles les plus usuels et les plus simples ; il nous est impossible de citer tous les objets ; notons ceux que nous avons remarqué dans cette salle et ailleurs ; un petit lustre en fer forgé, deux étages et huit lumières, travail exquis ; une couronne de lumières fer forgé et découpé ; un chandelier à trépied, fer forgé, XVI^e^ siècle ; plusieurs plaques de foyer avec blasons et fleurons ; des chenêts du XIV^e^ et du XV^e^ siècles ; plusieurs coffrets à serrures artistement confectionnées ; plusieurs grils ornés d'arabesques en fer forgé, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; des couteaux à manches burinés, en ivoire, avec incrustations, etc. ; des fers à galettes à dessins très-bien fouillés ; une platine de carabine fort richement gravée ; des épées damasquinées d'or et d'argent.

Un grand nombre d'objets rangés dans la catégorie : *Industrie du bâtiment,* se trouvaient placés dans cette salle et dans le couloir ; la porte de l'ancien refuge de Tronchiennes, dont nous avons donné la gravure avec les détails du guichet et des pentures dans nos *Souvenirs archéologiques*, imprimés dans le *Messager des Sciences historiques ;* plusieurs portes en chêne à carrelages, du siècle dernier, dont une appartient aux armoires des manuscrits de la Bibliothèque ; une fenêtre complète du XVI^e^ siècle à six volets, avec ferrures, provenant de l'ancien béguinage, etc. ;

en fait de ferronnerie du bâtiment, un fort joli balcon, de même qu'une rampe d'escalier en fer forgé, beaucoup de serrures, toutes d'un fort beau travail, et spécialement une serrure de coffre, avec plaques au découpé, pilastres et clochetons, du XV^e^ siècle. Plusieurs heurtoirs repoussés, ajourés, ciselés, dont l'un se terminant par une tête avec plaque découpée. Parmi les serrures et les clefs il y en avait de fort remarquables. Le principal exposant pour la partie de la ferronnerie retrospective est M. E. Verboeckhoven, de Gand, qui a su réunir une collection aussi rare que curieuse d'ustensiles anciens.

La ferronnerie était fort bien représentée aussi dans la section moderne; citons deux écrans en fer forgé, par M. Schryvers, de Bruxelles, destiné l'un au salon du roi Léopold à l'Exposition de Paris en 1878, l'autre au pavillon royal d'Ostende; un balcon par le même, et une grille monumentale par M. Wauters-Koeckx, de Molenbeek-Saint-Jean. On serait tenté de croire que pour le marteau de ces artistes, le fer n'est plus qu'une cire molle, qui prend toutes les formes avec la plus grande facilité; leurs fleurs en fer forgé sont d'une finesse d'une délicatesse étonnantes; citons encore dans ce genre, MM. Lotigiers et Delacroix, de Gand, Marlier, de Bruxelles.

Le mobilier en cuivre, la dinanderie, constituaient un ensemble d'objets fort dignes d'attention. Citons : plat en cuivre repoussé sur pied, XVII^e^ siècle, dans le centre évasé autour d'une rosace bombée à doubles lobes se lit la légende : *Looft*

Godt boven al, 1629, le tout entouré d'une bordure en lobes et perlée. Bassin d'offrande repoussé, ayant au centre l'agneau pascal entouré de rinceaux et d'inscriptions gothiques. Grand plat en cuivre repoussé, au centre le baptême du Christ. Un autre, au milieu duquel est Apollon tenant une lyre et entouré de fleurs. Un autre, avec Adam et Ève au milieu. Plat d'offrande, au centre les Israélites portant les grappes de raisins de la Terre promise. Un autre encore, représentant Samson terrassant le lion.

L'industrie de la dinanderie, ou chaudronnerie artistique, renaît avec vigueur depuis quelques années, et ses produits sont fort bien réussis; le compartiment moderne de l'exposition a montré ce que la Belgique fait en ce genre; Arens et Labaer, d'Anvers, Van Heuverswyn, de Gand, peuvent sans contredit rivaliser par leurs produits avec les dinanderies anciennes. Il y avait là au haut de l'escalier tout un panneau couvert de leurs plats repoussés; les uns représentaient des scènes de Teniers, d'autres des portraits, d'autres des sujets historiques, comme le couronnement de Charlemagne, qui formait le fond d'un plat d'environ $0^{m}90$ de diamètre. Au pied du panneau se trouvait un foyer orné de lions en cuivre repoussé et accompagné de chenets avec garniture, c'est une pièce d'un véritable mérite.

Parmi les lustres en cuivre citons celui qui provient de la chapelle de l'ancien hospice Wenemaer, avec branches fleuronnées, et orné au sommet d'une statue couronnée de la Vierge, et deux au-

tres lustres du XVII^e siècle à huit branches. Dans la partie moderne, les lustres imitation moyen-âge de la maison Félix Van de Velde, de Bruxelles, étaient de splendides.

Nous avons vu dans le premier salon quelques pendules anciennes fort belles et fort riches d'ornements : une pendule hollandaise en cuivre du XVII^e siècle avec balancier en forme d'ancre, au chev. de Nève ; une pendule d'Augsbourg, cuivre doré, ciselures et découpures magnifiques, XVI^e siècle, au chanoine Janssens ; deux pendules Louis XIV, cuivre et écaille, ornées de bronze doré, au baron de Nève ; pendule Louis XV, ébène et bronze doré avec socle, au comte de Lichtervelde ; une pendule grand modèle Louis XIV avec socle, écaille et cuivre, à feu le comte d'Hane-Steenhuyse.

Dans ce premier salon, le salon rouge, se trouvaient encore deux des belles tapisseries de haute lisse empruntées à l'hôtel-de-ville de Gand : la bataille d'Alexandre, tapisserie de Bruxelles (l'écu entre deux B) et signé D. Van den Hecke ; et le triomphe d'Alexandre, travail audenardais ; la première de 3^m45 sur 6^m30 ; la seconde de 4^m15 sur 5^m60. C'est dans cette salle que la Commission avait réuni les plus beaux cabinets incrustés qu'on appelle aussi vulgairement scribanes : un cabinet sur pied et ébène et écaille avec incrustations d'ivoire, à deux vanteaux (XVII^e siècle), à M. le baron Heynderycx ; un cabinet ébène et écaille Louis XIII, plus petit que le premier, au chevalier Hynderick ; un cabinet à incrustations cuivre

et écaille à M. Zaman; un autre avec incrustations d'ivoire à M. Tyman; un cabinet allemand, qu'on appelle travail tyrolien, à deux vanteaux, marqueterie du XVII^e^ siècle, à M. Léonard, admirable d'exécution, les divers panneaux représentent soit des personnages, des animaux fantastiques, des vues de villes ou des fleurons; dans un autre genre le cabinet exposé par M. Drory est tout aussi curieux et plus riche, il est entièrement couvert d'incrustations en marbres précieux d'Italie de toutes les nuances; ce bel objet provient, nous a-t-on dit, d'un prince italien. Dans cette même salle se trouvait la plus belle armoire en chêne sculpté de l'exposition. Deux autres cabinets, placés dans la galerie supérieure de la rotonde, et appartenant à M. Merghelynck, d'Ypres, n'étaient pas sans intérêt.

Cet article a été plus long que nous l'avions présumé, il est temps de nous arrêter; aussi bien avons-nous parcouru le local entier de la section rétrospective. Résumons en deux mots l'impression que nous a laissée l'exposition dans son ensemble : nous avons trouvé dans les deux sections des spécimens de la plupart des industries artistiques, et la comparaison que nous avons établie entre les produits modernes et les produits anciens est tantôt à l'avantage des uns, parfois à l'avantage des autres; une remarque cependant en faveur de l'art industriel ancien : il savait généralement unir la simplicité au bon goût, la solidité à l'élégance.

Émile Varenbergh.

CORRESPONDANCE

DES

COMTES DE MANSFELT.

Le soin avec lequel on étudie les documents relatifs aux événements du XVI[e] siècle donnera peut-être un certain intérêt à des lettres adressées aux membres d'une famille, qui a joué un rôle important dans les guerres qui ont désolé notre pays à cette époque; outre quelques lettres officielles du duc de Parme, il y en a d'intimes du comte et prince de Mansfelt et de ses enfants; l'on peut y glaner des détails intéressants, ainsi que dans l'état des meubles et argenteries vendus à la mort du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, publié à la suite de cette correspondance; il justifie la réputation de magnificence qu'on avait faite à ce seigneur.

La première lettre est adressée au comte Pierre Ernest de Mansfelt, le célèbre gouverneur du Luxembourg, par sa tante Françoise de Montmorency; cette lettre, datée de Douay le 15 octobre 1568, a été écrite par cette dame peu après la malheureuse exécution de son neveu, le comte de Hornes, elle remercie Mansfelt d'avoir permis à

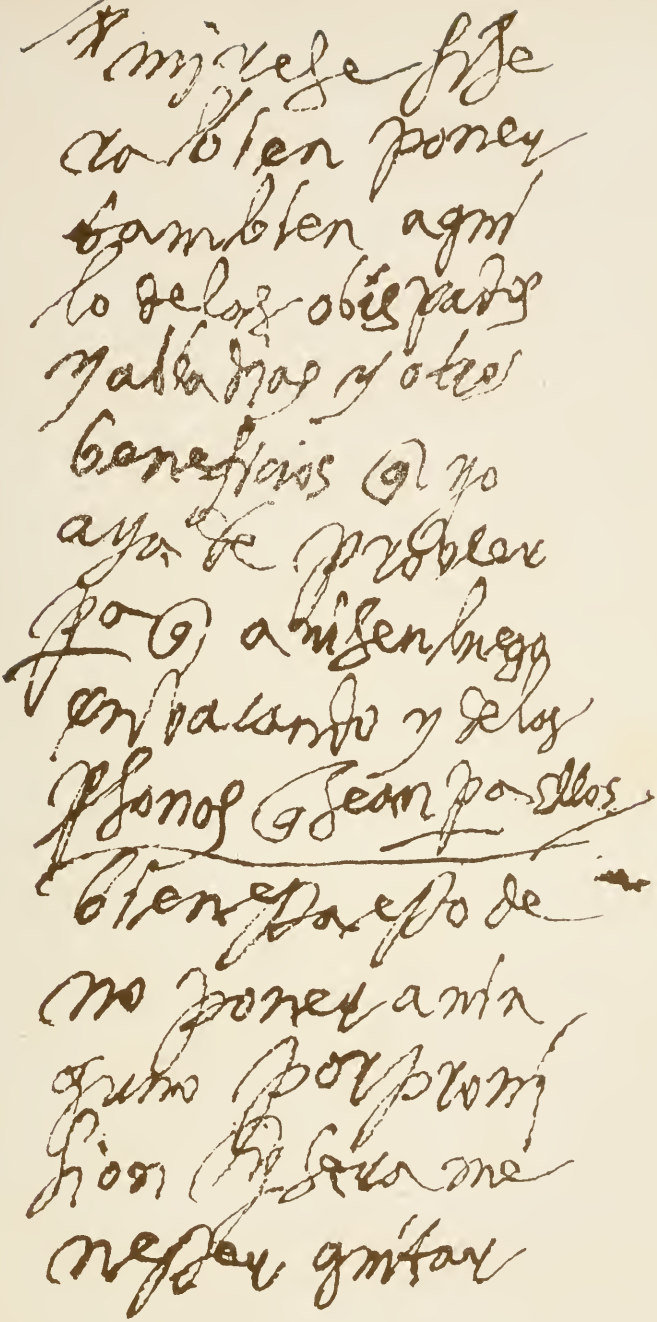

Fac-simile de l'écriture de Philippe II.

sa femme de venir la consoler après le grand malheur qui vient d'atteindre sa maison ; le comte de Mansfelt était alors marié à Marie de Montmorency, veuve de Charles de Lalaing, baron d'Escornaix, et sœur du comte de Hornes. Françoise de Montmorency habitait Douay, où elle mourut le 11 mars 1569 [1].

I. *Lettre de Françoise de Montmorency, dame de Montigny, à son neveu, le comte de Mansfelt.*

« Monsieur, les raisons et empeschemens quy vous retiennent ou cartier que vous estes, sont a chacun tant notoirs quil nestoit besoing, sy ne fusse votre amitie et grande honnestete, d'user d'excuse en mon endroit de ne mestre venu veoir; car comme vous vous povez asseurer que me trouverez tousiours bonne tante, aussy je me promectz, que cessans les grandes occasions qui vous retiennent ou vous estes, que jauroy ce bien et faveur de votre presence; je croy que Dieu vous en donnera quelque jour le moien, et ce pendant je ne vœux laisser de vous remerchier que, sans avoir esgard au tamps dangereulx, et postposant voz desirs a lenvye que avez de me donner plaisir, il vous a pleu consentir de me donner joisance de madame votre compagne, ma niece, laquelle m'est aultant bien venue que vous ou elle le scariez desirer; car sa venue ma este ung accomplissement de souhait pour avoir trouve avecq quy, depuis tel desastre sur nostre maison, povoir privement discourir de la desolation dicelle, par ce mesme que plus proche ne me reste au monde a quy je puisse ou doive plus familierement et librement deviser. Je tieng

[1] Ces lettres appartiennent à la bibliothèque de l'Université de Gand; elles lui ont été données par M. le sénateur Fr. Vergauwen.

comme a la p(art) que a son retour elle vous fera de noz propos, vous jugerez facillement sy jaray eut plaisir de sa presence, laquelle continura, s'il vous plait, tant que la disposition des tamps et affaires publicques seront plus seures d'aller par les champs, de quoy, jespere, elle resentira avecq le tamps que je vœux demeurer sa bonne et amye tante; et sy mon souhait avoit lieu, tant pour elle que pour moy, mon petit nepveu Octavio seroit aussy avecq nous, car jentens quil est tant joly et aimable que je desire fort de le veoir. Et ne seroit aussy raison de finer ceste sans vous remerchier bien affectueusement du beau present papal qu'il vous ha pleu de m'envoier, car ce ne sont presens communs ainssy accompagnez de lettres testimonialles de la paternelle affection qu'il vous porte. Quy sera ou fineray ceste par prier nostre bon Dieu visiter les desolez de son esprit de consolation, comme plussieurs sont et par apparense seront encores plus qui en auront grand besoing, et vous donner, monsieur, lenthier de voz meilleurs desirs, me recommandant bien humblement en vostre bonne grace. De Douay, ce xv[e] dOctobre 1568.

» *Vostre bien humble amye,*

» *tante* F. DE MONTMORENCY.

(*A l'adresse*) : » A Monsieur — Mons[r] le comte de Mansfelt, mon bon nepveu. »

Le comte Charles de Mansfelt, auquel sont adressées les lettres qui suivent, était fils du comte Pierre-Ernest de Mansfelt ; on le regarde en général comme son fils légitime, cependant M. Neyen, dans l'article qu'il lui consacre dans la *Biographie Luxembourgeoise*, dit qu'il était né avant le mariage de son père avec Marguerite de Brederode, et il le regarde comme fils d'Anne de Benseraedt; il se fonde sur l'acte de légitimation, accordé en 1591

aux trois enfants que le comte de Mansfelt avait eus de cette personne : Ernest, Anne et Charles.

M. le comte de Villermont pense qu'il y a une erreur dans les dates données par M. Neyen, ensuite aucun auteur ancien ne dit que ce Charles de Mansfelt fut bâtard, l'acte de légitimation, dont d'ailleurs il révoque en doute l'authenticité, parlerait d'un autre fils de Mansfelt, portant aussi le nom de Charles, qui aurait embrassé l'état ecclésiastique.

Le duc de Parme était en ce moment campé sous les murs d'Audenarde, qu'il assiégeait, il était accompagné du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, son lieutenant-général : d'après ces lettres, on voit que la principale difficulté que rencontrait Mansfelt, provenait du mécontentement causé parmi ses troupes par défaut de solde, les troupes de Farnèse étaient d'ailleurs à peu près traitées de même; malgré les mesures qu'il promettait de prendre, cet état de choses persista et amena l'année suivante de très-graves mutineries parmi les troupes qui se trouvaient sous les ordres de Mansfelt; les négociations au moyen desquelles Charles de Mansfelt et son père, gouverneur du pays de Luxembourg, avaient tâché de ramener les insurgés sous les drapeaux, n'ayant pu aboutir, Mansfelt fut obligé d'employer la force pour les réduire, il les attaqua, au mois d'août 1583 et les dispersa [1]. Farnèse prie aussi Mansfelt avec beaucoup d'instance de venir le rejoindre avec ses troupes.

[1] Voyez dans les publications de la Société historique du grand duché de Luxembourg, VIII, p. 143, un article de M. Wurth-Paquet sur cette échauffourée.

II. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt (16 mai 1582).*

« Mon cousin. J'ay, tant par voz lettres que par la relation de votre homme present porteur, entendu l'estat des affaires de par dela, et signaument des compaignies Gueldroyses, estant bien ayse qu'ayez acheve avec eulx; restera maintenant a faire le mesme des compaignies du feu Foucker [1], avec lesquelles vous pourrez dores incontinent commencer a traicter, et haster la besoigne aultant quil vous sera possible, affin que vous les puissiez admener tous pardeca au plustost que faire se pourra, ne veuillant vous recommander la diligence, pour l'asseurance du debvoir que vous y rendrez. Et ce pendant je procureray et donneray ordre, que d'icy soit pourveu a ce qui sera trouve convenir pour l'accomplissement et effectuation des ungs et des aultres. Pour estre icy presentement occupe en ce siege, je n'auray moyen de vous envoyer votre patente en Allemand, mais j'ay ordonne que l'on la face despescher par le secretaire en icelle langue, qui est encore a Tournay [2], d'ou l'on vous la envoyera en la forme que vous la desirez.

» Quant au faict d'Eyndhoven, je tiens voz raisons pour bonnes et bien considerers oyres que pour quelques bons respectz je sois d'advis que lon y procede selon l'ordre que jen ay ja donne. A tant, mon cousin, Dieu vous ait

[1] La famille Fugger était connue aux Pays-Bas sous le nom de Foucker. Il est peut-être question ici du coronel Charles Foucker, dont il est parlé dans les *Mémoires de Frédéric Perrenot,* sieur de Champagney, édités par M. de Robaulx, p. 16.

[2] La ville de Tournai était tombée à la fin de l'année précédente au pouvoir du duc de Parme.

en sa s^e^ garde. Du camp deuant Audenarde, ce XVJ^e^ de may 1582.

» *Votre bon cousin,*
» ALEXANDRE.
» GARNIER.

(*Adresse.*) » A mon cousin le conte Charles de Mansfelt. »

III. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt (19 mai 1582).*

« Mon cousin, j'ay par aultres miennes respondu aux lettres que vous m'avez escript par votre homme, depuis j'ay receu celles de l'onziesme, vous mercyant des bons debvoirs qu'avez faict. Quant a procurer le moys pour le regiment, que (comme vous pouvez bien considerer) sont choses fort necessaires en ce temps, que nous avons bon besoing d'alonger les deniers de l'exercito aultant quil est possible, pour furnir aux fraiz excessif qu'il convient faire en tous endroictz, que me faict vous prier de vouloir tenir la main avec le S^r^ de Haultepenne a ce que, si aulcunement faire se peult, l'on procure d'induire les contribuantz de furnir, au lieu du mois pour la monstre, les deux qu'on leur doibt donner, et je procureray a celuy de ladite monstre; car sy vous en pouviez venir au bout vous en feriez grand service a Sa Ma^te^ et a moy non moindre plaisir, en particulier. Ayant neantmoins donne ordre qu'il soit proveu aux deux mois que vous avez accorde, desquelz (si possible estoit) je vouldrois voluntiers m'en descharger de l'ung, vous priant partant encor ung bon coup d'y rendre toute extreme diligence et debvoir, et vous prevaloir a cest effect, non seulement dudit S^r^ de Haultepenne, mais aussi du S^r^ de Warluzel et aultres que verrez convenir, ce que pourrez faire le plus dextrement que possible sera.

» Quant au particulier de Eyndhoven, je vous ay ja escript ce qu'il m'en sembloit, n'estant d'advis pour maintenant qu'il convienne changer de resolution, parce que je ne pretendz tenir plus d'une vingtaine de chevaux et cent hommes de pied d'ordinaire, pour lesquelz je croy que suffira le chateau, sans user d'aultres retranchement en ceste saison. Je vous mercye la promptitude et bonne volunte que monstrez avoir de vous employer en ce qui se presente, et m'asseure bien que si l'affaire aura heu chemin ouvert et accessible, que vous ne vous faindrez aulcunement.

» Surtout je vous recommande la briefve expedition des Gueldrois, que je desire veoir hors dela, vous requerant partant de les en tirer au plustost affin de les amener pardeca, d'ou vous pourrez puis apres faire a loisir la recreuste quil sera de besoing pour le remplissement de votre regiment. A tant, mon cousin, je prieray Dieu vous avoir en sa Ste garde. Du camp devant Audenarde, ce XIXe de may 1582.

» *Votre bon cousin*,

» ALEXANDRE.

» GARNIER.

(*Adresse.*) » Mon cousin le conte Charles de Mansfelt, ch. »

IV. *Lettre du même au même* (*21 mai 1582*).

« Mon cousin, j'ay ja donne ordre que les commissaires partent et que l'on trouve l'argent necessaire pour les Gueldrois. Comme il fauldra aller a Couloigne [1] et pourra

[1] Il s'agit ici sans doute de l'expédition contre l'archevêque de Cologne, G. Truchses, qui avait embrassé la réforme et tâchait de l'introduire dans cette ville; ce furent le comte d'Aremberg et Georges Basta, commissaire général de la cavalerie, qui furent envoyés à la fin de cette année avec 4000 hommes de pied et 1000 chevaux pour secourir Cologne.

estre qu'il y faille employer quelques de jours, il m'ha semble vous advertir que si vous trouvez que l'affaire, dont vous dictes avoir receu lettres de moy pour y donner assistence, laquelle vous vouliez seconder de vostre personne, ne se trouve faisable, ou si preste a effectuer comme l'on me l'ha depainct, qu'il seroit bien que vous alliez (si tant est que vous pouvez ce pendant laisser illec les affaires en bon estat) vers Luxembourg, tant pour achever avec les compaignies qui y sont que pour exploicter ce dont j'escrips à mon cousin, le conte votre pere, en cas que l'occasion sy presente, moyennant que jugiez qu'en faisant l'ung vous ne gasterez l'aultre, et que vous pensiez estre si tost de retour que votre absence ne puist apporter aulcung inconvenient; considerant que ce que je desire le plus est votre venue avec gens pardeca, que je vous recommande aultant que recommander se peuct. A tant, mon cousin, Dieu vous ait en sa ste et digne garde. Du camp d'Audenarde, ce xxje de may 1582.

» *Votre bon cousin,*

» Alexandre.

» Garnier. »

Post data. — « Enfin mon intention est d'avoir ces gens la bien tost pardeca et que vous procuriez le mesme de ceulx qui sont a Luxembourg, ayant dors avant mon partement de Tournay faict despescher Diego Gomez pour aller desconter avec eulx, lequel vraysemblablement doibt deja estre la, partant je vous prie de vous haster aultant que est possible. »

(*Adresse*) : « A mon cousin le conte Charles de Mansfelt. »

V. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt (27 mai 1582).*

« Mon cousin. Le present gentilhomme Italien vous dira

plus amplement de bouche la cause de son allee par dela, parquoy me remectant a ce qu'en entendrez de luy, ceste ne luy servira que de foy et credence que vous luy pourrez donner en ce que dessus dont je vous prie, et a tant, mon cousin, je prieray Dieu vous avoir en sa s^e^ garde. Du camp devant Audenarde, ce XXVIJ^e^ de may 1582.

» *Votre bon cousin,*
(Signé) » ALEXANDRE.
» GARNIER.

(*Adresse.*) » Mon cousin le conte Charles de Mansfelt, cr. »

VI. *Lettre du même au même (30 mai 1582).*

« Mon cousin. Ayant receu voz lettres du 21 de ce moys, je n'ay respondu au mesme instant a icelles, parce que n'ayant le contador icy ses papiers, il ha este necessaire d'envoyer a Tournay; mais ayant trouve que a ce compte la somme seroit plus grande que la provision que l'on ha ordonne, a laquelle il n'y ha presentement moyen quelconcque de pouvoir adjouster chose aucune, il m'a samble debvoir depescher ce porteur, votre gentilhomme, pour vous dire et prier, que, attendu ce que dessus, vous veuillez regarder s'il seroit possible de trouver par dela (suyvant ce que je vous ay escript par mes precedentes) la commodite de satisfaire avec ce que j'ay desja enyoye, tant au regiment que aux capitaines en particulier, et en cas que non, que pour le moins lesdits capitaines se contentassent d'attendre le surplus, qui pourroit rester jusques a ce quil y ait moyen de les pouvoir rembourser du tout, procurant toutesfois si faire se peult de delivrer le Roy de ceste charge; en quoy, oultre le service que vous ferez a Sa Ma^te^, vous m'obligerez aussy grandement en particulier, pour me descharger d'ung fardeau qui me greve

extremement. Vous priant partant de vouloir en cela employer tous voz cincq sens de nature a ce que le tout puist estre enchemine et acheve, comme j'espere de vous, que je desire avoir pres de moy avec toutes les gens de votre charge.

» Quant au descompte, puisqu'il vous semble ainsi, je suis tres content quil s'acheve, et ordonneray aux commissaires dainsy le faire avec la promptitude et diligence quil conviendra. Et sur ce, mon cousin, je prie Dieu quil vous ait en sa saincte garde. Du camp devant Audenaerde, le penultiesme jour de may 1582.

» *Votre bon cousin,*
(Signé) » ALEXANDRE.
» GARNIER.

(*Adresse.*). » A mon cousin le conte Charles de Mansfelt. »

VII. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt, du camp devant Audenarde (le 31 mai 1582).*

« Mon cousin. Les forces des ennemis s'augmentent de jour en jour tellement, qu'elles m'obligent a haster aussi celles que je desire assembler au nom du Roy mon seigneur [1], tant pour leur faire teste, que pour proceder a bon escient au progres de ceste guerre, pendant que le temps et la saison nous servent; d'aultant mesmes que ayant nouvelles que celles qui viennent du coste d'Italye commencoient a marcher, je desirerois que toutes celles que je fais lever fussent a ung mesme temps prestes pour les joindre [2], et comme (a ce que icy voy) il ny ha temps qu'a poinct (comme

[1] Farnèse fait sans doute allusion aux succès du duc d'Alençon, qui était revenu d'Angleterre et s'était fait reconnaître à Anvers.

[2] Dans le courant de cette année, le duc de Parme avait sous ses ordres une armée de 60,000 hommes.

on dict), il m'ha semble vous en faire ce mot pour vous requerir, que, suivant ce que je vous ai ja escript, vous veuillez au plus tost achever avecq vos Gueldrois pour les encheminer pardeca, ou je vous attendz avec grande devotion; ayant ja envoye argent pour payer les compaignies du feu coronel Foucker, et escript a mon cousin, votre pere, qu'il les face partir en toute diligence, ordonnant aux capitaines de s'encheminer oyres qu'ilz n'ayent lettres votres; ce nonobstant ne sera que bon que vous leur escripvez aulx mesmes fins, et procuriez, en partant le plus hastivement que faire se pourra, de vous joindre s'il est possible, et me venir trouver avec la plus grande celerite qu'humainement pourrez faire. A tant, mon cousin, je prieray Dieu vous avoir en sa s^e^ garde. Du camp devant Audenarde, ce dernier de may 1582.

» *Votre bon cousin,*

(Signé) » ALEXANDRE.

» GARNIER. »

(*Adresse*): « Mon cousin le conte Charles de Mansfelt, esq. »

VIII. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt, du camp devant Audenarde (le 22 juin 1582).*

« Mon cousin. Comme je n'ay, dois voz derrieres du v^e^ de ce mois (par lesquelles vous faisiez compte de partir de Endhouven le vij^e^ ensuyvant), receu aultres nouvelles de vous, presupposant que vous vous serez enchemine vers voz compaignies qui furent au feu Foucker, je n'ay prins penne de vous escrire, ayant toutesfois ordonne ce pendant au S^r^ de Haultpenne qu'il ait a retenir celles de voster regiment Gueldrois qui se retrouveroient a Breda, et ce tant pour l'advertence que vous m'avez donne de ce qui se passoit en la place voisine que scavez, que pour avoir par

ledit de Haultepenne [1] entendu depuis plus amplement le mesme, aquoy il ne m'a semble pouvoir remedier plus promptement que par la retention illec desdites compaignies, dont je vous ay bien voulu advertir, a ce que sachez la cause qui m'a mehu a ce faire, oirca que je desirasse bien vous avoir icy briefvement avec tous voz genz, dont j'ay le besoing que je vous laisse considerer, vous requerant partant de vouloir haster votre partement le plus tost que humainement faire se pourra, comme j'espere que ferez, et que ne perdrez temps en conjoncture si urgente comme celle qui maintenant se presente. A tant, mon cousin, je prie Dieu a vous avoir en sa saincte garde. Du camp devant Audenarde, ce xxiij de junig 1582.

» *Votre bon cousin,*
(Signé) » ALEXANDRE.
» GARNIER. »

(*Adresse*) : « A mon cousin le conte Charles de Mansfelt, coronnel d'ung regiment d'infanterie allemande.

IX. *Lettre d'Alexandre Farnèse au comte Charles de Mansfelt, du camp devant Audenarde (le 23 juin 1582).*

Mon cousin. Je suis este fort aise d'entendre la bonne diligence dont avez use de vous encheminer avecq voz gens enca, et si vous veulx je bien requerir et encharger par ce porteur de plus que vous sera possible diligenter votre venue, aultant que vous aimez le service de sa Ma^te^, et que votre presence est icy grandement requise et necessaire. Et esperant qu'en ce ne ferez faulte, ne ferons ceste

[1] Le seigneur de Haultepenne, dont il est souvent parlé dans ces lettres, est Claude de Berlaymont, gouverneur de Breda, qui se rendit maître de Lierre pour les Espagnols, le 1^er^ août 1583, il fut tué d'un coup d'arquebuse en 1587.

plus longue que pour prier Dieu vous avoir, mon cousin, en sa ste garde. Du camp devant Audenarde, le xxiiije de juing 1582.

» *Votre bon cousin*,
(Signé) » ALEXANDRE.
» LEVASSEUR. »

(*Adresse*) : « A mon cousin le conte Charles de Mansfelt, coronnel d'ung regiment d'Allemans. »

Le comte Pierre-Ernest de Mansfelt, qui fut gouverneur du Luxembourg, et à plusieurs reprises remplit par intérim les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas, dans les lettres qu'il adresse à son fils, parle souvent du voyage qu'il espérait pouvoir faire en Espagne, sans dire d'une manière précise le but de son voyage, toutefois, dans sa lettre du 3 mars, il écrit que c'est dans l'espoir de mériter la récompense de ses services et de laisser ses enfants d'autant mieux pourvus. « Prodigue, dépensier, amoureux du luxe et du faste, il passa sa vie à lutter contre le poids écrasant de ses dettes. Sa correspondance le montre toujours besoigneux, toujours en quête d'argent [1]. »

X. *Lettre du comte Pierre Ernest de Mansfelt à son fils Charles (22 janvier 1586).*

« A mon fils le comte Charles de Mansfelt.

» Mon fils, j'ay receu ce jourduy votre lettre du XII de ce mois et grand contentement avoir heu de vous nou-

[1] *Ernest de Mansfeldt*, par le comte DE VILLERMONT, t. I, p. 5.

velles et entendre l'estat ou vos retrouves, esperant que en brief parviendrez au boutt de votre emprinse que sera vrayement ung exploict de grand importance [1]; je prie a Dieu que bien tost vous puise voiere victorieux et de retour. Quant est de votre frere, je estime avant la reception de cestes il sera piece aryve aupres de vous, ce qu'il eust faict passe longtemps sy sa maladie ne l'eust enpeche. De ce que desirez scavoir sy mon voyage d'Espaigne est encore en train, je ne desire aultre chosse faisant mon compte le faire, mais a ce qu'ay entendu par lettres de la courtt mondit voyage n'est trouve bon, aussy peu est aryve celluy qui me doit sur ce declairer la voulonte de son Alteze, ny me trouve empeche de donner la chaine que scavez, toutefois j'ay de rechief escript par dela et faict entendre de combien me importe a faire le dit voyage; sur quoy atendant response, ayant entre aultre faict entendre n'estre raisonnable mestre a nonchaloir 42 annees de servyce, encores tel come tout le monde scaytt, et Sa Mate n'est de ce ignorant, selon apert par plusieurs ses lettres ausquels me remets, etc. Pryant sur ce le . . . . . au Createur vous avoir toujours en sa sainte garde. Ce XXII de janvyer 1586.

» *Votre affectionne et bon pere*,
» MANSFELT. »

[1] Il s'agit ici de l'expédition dirigée par Farnèse contre les villes de Venloo et de Grave (v. lettre du 22 février) qu'il soumit. M. NEYEN, dans la biographie du comte Pierre-Ernest de Mansfelt, dit que ce fut celui-ci qui accompagna le duc de Parme, d'après ces lettres il est évident que ce fut son fils Charles qui prit part à cette expédition.

XI. *Lettre du comte P. E. de Mansfelt à son fils Charles (Luxembourg, le 21 février 1585* [1]*).*

« A mon fils le comte Charles de Mansfelt.

» Mon fils, j'ai veu par votre lettre du xx[e] de ce mois le repartiment qu'aves faict de l'armee, mais crains quant eulx estans a Stablo et Malmedy auront conge ou ils sont, qu'ilz ne se racorderont du jurement, ayant escript a Jhan du Mond, que entens estre le conduycteur, qu'il ne excede l'ordre que luy avez donne; au reste du contenu de vostre lettre ne soroit que respondre, bien ebay que vostre frere n'est encorez aryve aupres de nous. Touchant le cloches sy le trouves bon les pourez envoyer à Viset, m'advisant quant les doibs envoyer querir, et sera la fontaine orne de ce que ferai faire desdits et aultres cloches, estant le tout pour vous et vos sers en ce dyngenyare, m'aseurant a votre venu, que je desire fort, trouverez chosses qui vous contanteront; les baches pourez envoyer quant il vos plaira, ne demandant au reste aultre chosse que votre retour, et come je me doubte que ferez par avant ung tour vers le prince, come de raison, me pourez de ce advertyr pour envoyer lors. quelque ung- vers vous amplement ynformer de ce que passe en cestuy pais, pour le faire entendre ou il convient, carre le galan que congnoisses a tellement brulle les affaires contunuant en ce toutz les jours plus, contrefaisant le bon crestien, et soubs ce manteau abusse son Alteze, ayant non seullement voix au chappetre come l'on dict, mais composse les ordonnances et lettres, de sorte, sy bien tost n'est remedye, il plongera le Roy, aussy sad. Altese, tellement mal aysse a remedier,

[1] Cette lettre est datée de 1585, mais c'est une erreur, à cette époque Mansfelt était au siége d'Anvers, et cette lettre fait suite avec les autres.

sy apres finablement ranverseet par son mechant donne entendre les merites de eestuy fidel pays, les axtionant de mal version, come du mesmes moy et toutz aultres menistres, que avons sy fidelement servy et maintenu les affaires, come tout le monde scayt; de ma part n'estant ingnorant des humeurs des gens, ne escrips riens de ses chosses a la court, et veulx procedurer par la voye que desus tant pour donner plus de gust a son Alteze, aussy direz plus substantiele provission. Je prie suz Dieu que il vous veuille avoir en sa sainte garde. De Luxembourg, ce XXI de febvrier 1585.

» *Votre affectionne et bon pere,*
» MANSFELT. »

XII. *Lettre du comte P. E. de Mansfelt à son fils Charles. (Luxembourg, le 22 février 1586).*

« A mon fils le comte Charles de Mansfelt.

» Mon fils, je suis este en paine de n'avoir heu de sy longtemps de vous nouvelles, et au contraire byen aisse entendre par vous lettres du iiii et xiiii de ce mois votre bon portement, les quelles ay receu devant hyer; le porteur m'a dict avoir veu votre frere, du quel n'ay riens entendu depuis son partement d'icy, se sera bien que le reprendez du peu de soing qu'il a en cest endroit. J'ay voulontiers entendu l'estat ou avez reduict Grave, esperant que ycelle sera secouru, come sont este aultres places, par ou je juge que en aurey bien tost la fin, et que vos pourez voiere tost; et come la raison veult, apres que aurez acheve votre emprinse, vous trouver en court pour vous affaires, je vous envoye quant et ceste certain memorial de ce qu'aurez a remonstrer a Son Alteze, mais que ce soit par bons dermes, le tout a correction de Sadite Alteze, bien entendu

que ne pourois jamais trouver sy non bon que l'on conserve par bons moyens notre sainte religion catolicque, apostolique, romaine, dont avons asses de quoy, come demonstrent les effectz; ayant ceste seulle province este de tout temps conserve, come encorez, sans eregye ny rebellion. Ce neabmoins entrevient ung petit cocquin, se couvrant du manteau de la religion, ynvende de nouvelles chosses, selon verez par le dit memorial, non seullement prejudisiable ny aussy non necessaire, du tout deshonerable, tant pour le ge(ne)relite que du particulier, dont de ma part me doibs avec juste cause resantir et ce pour plusieurs raisons : en premier lieu, prevoyant ce qui en advientre de telle nouvelle maniere de proceder sans aulcune forme de justice, et pour ceste causse alterer et schandeliser tant fidels vassaulx, que ne s'estoint de riens moins atendu de telle maniere de proceder, par ou il peuvent avec tres grande raison consevoir estre comprins du nombre des rebelz a Dieu et leur prince. Voieres ou tout s'atendoint d'ungne royalle demonstrassion pour servyr exemple a la posterite asseure se voyst, non obstant leur constande fidelite a l'endroit desdits deulx points, estre de pire condission que ceulx qui ont a vau de routte abjure Dieu et leur prince, vrayement deplorable qu'il soit adjuste foy, sans aulcune parance de verite, a ung seul petit galan, et au contraire prefere aux effectz, tant et par sy longues annees prouvez, come du mesme a ung cosiel provincia et moy, le gouverneur, et se peult croire ou il n'est prins aultre considerassion, dejectant come mechantz tels entremeteurs parturbateurs du bien, que tant le maulx passes que cestuy pais a souffert, que sont tres nottables et grans, ne seront a comparer a ceste pernissieuse ynderduyction; encores entrevient mal sur aultre que ceste pestiffere creature a tant gaingnie de credit que toute chosses sont conduycts par son advis, touchant cestuy pais, carre il faict

l'office du prestre que chante et responde, il donne les oppignons, forge les responses, ayant pour ceste causse plusieurs caurespondances avec aultres de ses humeurs, de sorde que le tout comance a se troubles a perdision, que deshonneur non seullement pour moy, et finablement toutz, mais aussi du consiel pryve, que come crois ne veullent prendre la paine a bien esplucher les affaires de cestuy pais quant il leur est envoye, soit pour nestre guerres affectionee ou ne entendre les affaires, par aynssyne come se voyst la passion de cestuy est ensuyvy, estant les chosses remis a luy, retournant a dire que ceste honde touche lesdits du cosiel pryve et aultres, et aussy a Son Alteze se laissant aynssyne maniere, pour et conclussion le cosiel dycy, ny moy, ne somes oys moyns reigez en nos charges. Quant a mon voyaingne, suis a present plus desireulx le faire que oncque, n'estant atendant aultre chosse que la favueur et consantement de Son Alteze, lequel espere me vouldra en ce acomoder, m'ayant escript Cobreville [1], il y a environ ung mois ou plus, que Sadite Alteze lui avait dit que en brief yl me advisera sur ce de sa voulonte, que espere sera coforme a la miene, et que se sera quant serez en court; lors pourez aussy achever certaines mes affaires, que sont remis a votre venue, et me encheminer apres avec aultant plus de contantement vers le maistre, lequel a ce que voyez non obstant que mondit S^r^ le prince a dit a vos come aussy a moi que me fouveriseroit avec Sad. Majeste, affin que par la premiere depeche se auroit resoultt sur mes affaires, ce que n'est fait jusques a cest heure, il sera trouve raisonnable envers touz gens de bon jugement que je poursuyve la recongnaissance les fidels et penibles ser-

[1] Jean de Cobreville, seigneur dudit bien, conseiller et procureur général des aides et subsides du duché de Luxembourg, commissaire général du roi et capitaine de 200 arquebusiers à cheval.

vyces de passe 43 annees, et ce en principalles charges, desquels ay rendu bon compte au contantement du maistre, come par les effects Sadite Majeste a heu occasion le demonstrant par ses royalles lettres sorez. Pour changer de propos, fault que vous dis mon fis estre adverty qu'il est entendu a la court come ne faictes compte des estrangiers, sans savoir autre particularite dont vos ay bien voulu advertir vous devez scavoir ce que en est, ne doubtant que par votre prudence en sorez bien heuser et conserver l'amitie avec ceulx qui le meritent, au surplus ne diray riens sur vos lettres, m'aseurant que en suyverez le condenu. Pryant a Dieu, mon fils, avoir toujours en sa sainte garde. De Luxembourg, ce xxij de febvrier 86.

» *Votre affectionne et bon pere,*

» Mansfelt. »

« Le porteur, le cappitaine Colombes, vous dira ce que passe ycy. Apres la lecture, brulles ceste. Veulles moy envoyer le petit lyvret des science de la raffine que vous ay donne en garde, ou me direz ou le doibs trouver. »

XIII. *Lettre du comte P.-E. de Mansfelt à son fils Charles. (Luxembourg, le 3 mars 1586).*

« Mon fils le comte Charles de Mansfelt.

» Mon fils, avec ceste sont les coppies des lettres translatez d'italien en françois, venantz des ducz et prince de Parme, ayant par ycelles denome a ladite lettre du prince receu le present mentione, qu'est beau et real, sy jeusse osse sans mesprendre ne le heusse axcepte; j'ay respondu au pere et fis, come verez aussy par les coppie sy enclos, et pour ce que ne peulx bonnement entendre ce qu'est birgole, a celle de sad. Alteze, le remets a vous, veullant croire que ledit seingneur veult par celle dire que Sa Majeste

vous doit (oultre la charge de general de cavellerie, que estime estre acorde des longtemps) faire plus grandes mercedes; nous verons ce que adviendra, esperant que Son Altesse accompaignera ceste tant syncere demonstrassion, qu'il faict a vous et a moy, des effectz, et que en premier lieu consantira non seullement a mon voyage d'Espaingne, lequel poursuis aultant que peulx, mains m'asistera vers Sa Majeste, affin que par sa faveur, conjoynctement mes servisses, que pouray a ce coup achever mes affaires que m'ont couste tant de sang et travail, et vos laisser apres aultant myeulx proveu. Sur ce prye Dieu vous avoir en sa sainte grace. De Luxembourg, ce III de mars 1586.

» Mandez moy souvant de vos nouvelles et si avez receu celle que vos ai escrypt par Colombe et la presente.

» *Votre affectionne et bon pere,*

» Mansfelt. »

XIV. *Lettre du comte P.-E. de Mansfelt à son fils Charles. (Luxembourg, le 14 mars 1586).*

« Mon fils, retournant vous Faulqueniers vers vous, n'ay voullu de laisser vous dire l'envye que j'ai d'avoir de vous nouvelles, et scavoir sy aves receu celles que vous ai escript par le cappitaine Colombe. Il sont passe par icy don Francisco de Bovedilla et don Jhan de Lune, ausquel deves oblygassion, estimant que aurez veu par ma lettre come le prince m'a envoye le present de quoy l'on a parle, qu'est beau, mais l'eusse voulontiers refuse sy n'eusse craind que celle fust este mal prins, estimant plus ce qu'il m'a escrypt que led. present, qui sera garde pour servyr de memoire, retournant a dire que desire avoir de vous nouvelles. Je atens de jour a aultre Cobreville, lequel me doibt porter la resolussion de Son Alteze touchant mon

voyage d'Espaingne; quoy qu'il en soit me convient que je le fasse, carre j'ay receu ungne lettre du roy, sans que par ycelle soit faict mention de mondit voyage aussy peu de mes affaires, par quoy fault que enseueivant, ne me atens de riens par ceste voye synon faire tant que puise voiere le maistre; il vous doit souvenir come mondit S^r^ le prince m'a tant aseurement promis faire mesudites affaires vers le roy et que me aperceveroit bientost, ores est passe ung an, estant venus plusieurs depeches et viengnent tous les jours pour aultres, mais pour ce que me touche n'est fait mention, synon petite lettre comunes. Je ne fauldray vos advise yncontinent quant jauray parle a Cobreville ce que passe. Sy soubheist pouvoit avoir lieu, vos vouldrois voier de retour, ayant bien acheve votre charge, laquelle veulx croiere sera myeulx conrespandu. Touchant a recevoir argent que je ne suis n'ayant receu le maille. Sur ce prye Dieu, mon fis, vos avoir toujours en sa sainte garde. De Luxembourg, ce xiiii mars 1586.

» Votre frere fera bien estre plus deligent a m'escrire.

» *Votre affectione et bon pere*,

» Mansfelt. »

XV. *Lettre du comte P. E. de Mansfelt à son fils Charles (Luxembourg, le 19 mars 1586).*

« Mon filz, comme le present porteur, Melchior van Kessel [1], est delibere se transporter vers vous a intention et desir de vous servir, il nous a supplie le favoriser de la presente, par quoy desirons l'avoir en recommandation; et au cas il ne peult avoir place prez de votre per-

[1] Un Melchior van Kessel, cité comme vivant en 1574 dans la généalogie de cette famille, était fils de Corneille, receveur de la ville de Bois-le-Duc et de Vendeline van Horst.

sonne, a laquelle toutesfoy il a grant envye de faire service, me sera plaisir que l'advanchez en quelque compaignie, esperant qu'il s'y acquictera comme ung gentilhomme d'honneur doibt faire, et sur ce, mon fils, je prye le Createur vous avoir en sa sainte garde. De Luxembourg, ce XIX^e^ jour de mars 1586. »

(Avant de signer le comte de Mansfelt a ajouté de sa main les lignes suivantes.)

« Je vous advisse que notre homme que scaves faict tous les jours par isi, se mocquant de moy, disant nonobstant que je ne luy veulx bien, ne laisse pour celle a scavoir par ses correspondances ce que passe en ce pais, faisant sur ce les raporteryes et n'est seullant creut, mais forge les responses, estant ycelluy icy dis a quelque ung de ses amis qu'il ferait bien n'estre sy liberal se entremestre aulx affaires d'aultruy et oultrager a plusieurs, se souvenant ce qu'estoit advenu a Stelle; il a pris cest advertissement come il lui a pleu et faict son proffit a la court, sans considerer que l'axcitent advenu audit Stelle n'est procede que par ung se santant offanse de luy, sans estre en ce sy entreveu aultre que ce soit, se sera bien que le faictes entendre, affin qu'il n'est conseu que me vouldrois de tant abaisser, a me par ce laiser crindre sy ynfame personne, moings le menasser, carre, grace a Dieu, me reste assez de moyens chastier plus grand que luy, quant les occasions me seront donnes, cestuy icy uns varlet me poura toujours faire la raison.

» *Votre affectione et bon pere,*
» MANSFELT. »

Dans sa lettre du 31 janvier 1587, le comte de Mansfelt parle du domaine de Mont Saint-Jean, qu'il venait d'acquérir; cette propriété était sans

doute située dans le Luxembourg; dans une lettre précédente, il parlait d'une autre propriété, à laquelle il travaillait. Il ne peut être question, dans l'une ni dans l'autre lettre, du château et des jardins merveilleux qu'il possédait aux portes de la ville de Luxembourg et dont on voit encore les ruines, quand on descend de la porte du château vers le faubourg de Clausen; ce château avait été bâti en 1563, et les jardins, dans lesquels il avait réuni les objets d'art les plus précieux, les arbres les plus rares, avaient été faits à la même époque; c'est là qu'il avait donné libre cours à ses goûts artistiques, la peinture, la sculpture, les trésors de l'antiquité avaient servi à embellir son palais. Toutes ces magnificences disparurent avec lui; ce qu'il en restait fut abattu lors de la conquête du Luxembourg, en 1684, sous Louis XIV, dont les lieutenants s'appliquèrent à couvrir de ruines ce malheureux pays.

XVI. *Lettre du comte P. E. de Mansfelt à son fils Charles (Luxembourg, le 31 janvier 1587).*

« Mon fils, je veu par la votre du XXIIIIe de ce mois l'espoir que me donnes estre entour les chandeleuze ycy, que me sera grand contantement, toutefois ou votre absence de Brusselles duisse pas estre empechement ou retardement aulx affaires, ne vouldrois pour mon respect yceulx fussent negliges, remestant le tout a votre bonne voulonte, la quelle m'est par trop congnu. Vrai est que desire vous voiere et communicquer avec vous des chosses trop longues a escripre, sy esse ou ne viendres sy tost je vous advisseray le tout par escript, et deves entendre que

suis en termes achepter le Mont S^t^ Jean, que coustera environ xxxxv^m^ tallers, quest ungne belle piece, propre pour touz deux, le denriere pour moy a causse de la belle veue, et la chasse et pecherie pour votre recreassion, qu'est ungne des causses que desiret comunicquer avec vous, remestant le tout come desus. Au surplus vous envoye coppie ce que le duc de Guysse m'a escript, aussy de ma response, ensamble la charge qu'ay donne au cappitaine Seldin de dire audit sires de Guysse, dont pourez du tout advisser son Alteze; en ouldre luy dire aussy tost que le dit Seldin sera de retour, l'envoyerai vers son Alteze, affyn qu'il luy declaire ce que se passe en cest endroit, carre il est certain nous voyssyns desirent nous enbruller en leurs affaires; je espere me conduire de sorte que personne aura occassion se plaindre de moy, ny ferai chosse que se soit sans l'expres comandement de sadite Alteze; luy avois escript et envoye coppie ce que le S^r^ Desdan m'avoit escript, aussy de ma response, sur quoy response come du mesmes sur plusieurs mes lettres dont suis enpeche, ne sachant plus de quel bois faire fleches, me trouvant endosse dasses enpechement, dont la provission et ordre depantent de son Alteze et non de moy; je feray jusques a la fin ce que je pourray et ne restera que de ma part ne fasse en tout et partout ce que son Alteze trouvera bon. Sur ce prie Dieu, mon fis, vos avoir en sa sainte garde. De Luxembourg, ce xxxi de janvier 1587.

» A mos. Darenberg baise les mains, desirant scavoir de son bon portement au novel estat.

» *Votre affectione et byen bon pere,*

» Mansfelt. »

« *Post datum.* — Je ne vous escript riens de ma livrance, esperant que ce faict a este conduit par le comissaire Cobreville, come aussi sa lettre pour la maison de Nassau et aultres mes affaires.

» Trouverez cy joinct certaine liste de ce que monte que dependent aulcunes compagnies logees en ce pays, estans icelles les moindres, la quelle liste communiquerez audit de Cobreville et par ce l'on pourra veoir l'excessive despence, et si c'est possible que ung pays si fort ruyne et traveille, comme est cestuy, y puist plus longuement satisfaire. Les autres listes des dites compagnies s'envoyeront aussi, n'estans encores arrivez au partement de cestes [1]. »

(Cette note se trouvait incluse dans la lettre de Mansfelt).

XVII. *Copie de la lettre de Monsieur de Guise escripte de sa propre main.*

Monsieur, j'ay sceu de Monsieur le conte de Salme que vous avez eu quelques propos pour le faict de Jametz, et parce que vous en estes si proche voisin, je vous supliera vouloir prendre la paine de parler a quelques gens expers, et scavoir d'eulx quelz moyen ils auroyent de ayeuler ceste place et d'y employer quelque bonne invention pour les reduyre a l'extremite, dont vous me ferez, s'il vous plaist, ce bien de m'advertir au plus tost, et prendre en bonne part la paine que je vous faiz, avecq l'asseurance que j'ay de l'affection que vous me portez, la quelle n'employerez jamais a personne qui vous honore davantaige et qui desire plus vous servir en une bonne occasion, me recommandant de tout mon ceur a votre bonne grace, ce XIIIJ[e] de janvier.

» (P. S.) Monsieur ledit conte de Salme m'a dict que aultres fois que luy avez faict quelque discours d'une

[1] Ces listes manquent.

retenue d'eau et retranchement qui se peult faire prez Jametz, je vous suplie me mander librement ce que scavez, et si c'est chose que l'on puist executer pour entreprendre sur le dit Jametz.

» *Votre obeissant cousin a vous servir,*

» Henry de Lorraine.

» Superscription : A Monsieur, Monsieur le conte de Mansfelt. »

XVIII. *Response a Monsieur de Guise.*

Monsieur, j'ai receu votre lettre datee du xiiii^e de ce mois qu'il vous a pleu m'escripre, et n'eusse voulu faillir satisfaire a vous advertir par cestes touchant le faict que dictes avoir entendu du conte de Salme; si je estois de ce bien memoratif, il peut bien estre avoir sur ce tenu quelque propos avec le dit S^r conte par maniere de discours, ce que se peult croire, pour non s'estre offert occasion parler autrement de telz affaires, ce neantmoins n'ay voulu delaisser vous envoyer le capitaine Seltin, present porteur, duquel pourez entendre tout ce que scay dudit affaire, aussi vous supplier de ma part vouloir commander a voz trouppes ne molester les subjectz de Sa Majeste estans soubz ma charge. Si en aultre endroict vous peulx servir vous suplie croire que me trouverez tousjours,

» *Votre tres humble a vous faire tout service,*

» Mansfelt.

» De Luxembourg, ce xxviij^e jour de janvier 1587. »

XIX. *Lettre du comte Octavien-Auguste de Mansfelt à son frère Charles (De Luxembourg, le 28 février 1587*[1]*).*

⁜

« Monsieurs. Je ne doubte que vous estez bien memoratif encore comme Son Al^ze^ me commandist de quitter la compaignie a Quinsquy, pour certains desordre qui estoyent passe, et mesme que l'on traictat de la mauvaise vie quil tenoit avec sa p.....; et comme depuis sadicte Al^ze^ me commandist de luy rendre, cela que promptement je fis, et m'asseurist pour lors de s'en faire quitte, dont j'entens tout le contraire et m'a-t'on adverty depardela qu'il en use avec plus d'infamie qu'il n'a jamais faict; partant, s'il vous semble bon, je luy quitteray sa compaignie, car avec ung tel honne, qui est suject en telle chose, n'en pouray tirer du service ni moins avoir de l'honneur, partant vous supplie m'honnorer a m'escripre cella quil vous en semble en ce particulier; car je ne vouldray ni en cela ni aultre chose faire rien si ce n'est par voz commandementz, desquelz vous supplie tres umblement de me faire plus souvent part.

» Et prieray le Createur quil vous donne, Monsieur, sancte, prosperite, longue et heureusse vie, et moy ce bien de pouveoir parvenir a votre bonne grace. De Luxembourg, ce 28^me^ de febvrier 1587.

» *Votre tres umble et obeissant frere et servit^r^,*

« Octavian Aug. C. de Mansfelt. »

(*Au verso*) : « R^du^ le 5^e^ de mars 87 — de Monsieur le conte Octave. »

(*A l'adresse*) : « ┼ A Monsieurs. Monsieurs. Le conte Charles de Mansfelt, etc., general de l'artellerie de Sa Ma^te^.

[1] Octavien-Auguste de Mansfelt était le troisième fils du comte Pierre-Ernest; il fut tué en 1591, au siége de Knodsembourg, près de Nimègue. Les auteurs qui en ont parlé diffèrent d'opinion sur le

XX. *Lettre du comte O. A. de Mansfelt à son frère Charles (Luxembourg, le 13 mai 1587.)*

+

Monsieurs. Selon lespoir que Son Alteze me donnist a me permestre de lever quelque bon nombre de soldatz, toutefois rien ensuivit, sinon verbalement par parolles, et de peur que le temps ce pourast escouller, et que quand j'en aurois le commandement den faire ladiste levee le tamps en serast trop court, et mesmement les moyens de reccouvrir les hommes si apropos commes il ce represente a cest heur; et pour gaigner temps je me suis adresse a Monseigr, lesquelz mast donne toute provision a ce requis, encore quil y mest quelque exeption en usant ung peu de froideur. Il vous plairast m'honnorer en ce di vouloir y tenir la bonne main, et mesme aussy de pouveoir obtenir quelque somme dargent a cest effect. Et en attendant en ce ses commandementz, comme en toute aultre chose, prieray Dieu qu'il vous donne, Monsieur, sauste, longue et heureuse vie.

» De Luxembourg, ce 13me de may 1587.

» *Votre bien humble et obeissant frere et serviteur,*
(Signé) » Octavian Augusto conte de Mansfelt [1]. »

(*Au verso*): « Repcu le 22e de may 87. — De Monsieur le conte Octavio. »

(*A l'adresse*): « A Monsieurs — Monsieur le conte Charles de Mansfeldt, general de lartellerie de Sa Mate. ».

point de savoir s'il est né du premier ou du second mariage de son père; ils ne sont pas d'accord non plus sur son nom; d'après la lettre de Françoise de Montmorency, adressée à sa mère, il serait né du second mariage de son père, dont, paraît-il, il ne voulait pas imiter les exemples.

[1] Le comte O.-A. de Mansfelt était colonel d'un régiment allemand au service de l'Espagne.

XXI. *Lettre du comte O. A. de Mansfelt à son frère Charles (de Dam, le 27 juillet 1587).*

+

« Monsieur. L'ardent desir que jay d'estre pardela me cause de vous faire ce mot, et vous prier bien humblement me permectre de vous aller trouver, car ja je me trouve en fort bon estat, et fort pour pouveoir endurer la paine, vous voulant bien dire que sil fault que je demeure icy aussy longtemps que ses docteur et serugien le desirent, je seray en hazard di estre jusque au jour du jugement; et esperant que ne me refuserez ceste mienne demande, prieray le Createur quil donne, Monsieurs, en sanste, prosperite, longue et heureuse vie. De Dam, ce 26me de juillet .1.5.8.7.

» En dedans huit jours, l'on y pourra penser.

» *Votre bien humble et obeissant frere et serviteur,*

(Signé) » Octavian Augusto conte de Masfelt. »

(*A l'adresse*): « A Monsieurs — Monsieur le conte Charles de Mansfelt, general de lartellerie de Sa Mate. »

XXII. *Lettre du comte Charles de Mansfelt à . . . . . (de Bruxelles, le 28 octobre 1587).*

Monsieur, mon grand amy, j'envoye ce lacquay affin de scavoir de vous si vous aves negocie avecq messieurs d'Elbeuf et de Brissac, affin qu'au retour de ce lacquay, il sait partir ceul que scaves vers Paris au cheval blancq, rue St Anthoine; et si en cas vous aves votre faict accomode touchant les retraites, vous me ferez la faveur de partir vers ledict Paris, et en cas que non, me mander comme je me doibs reigler, et est lendroict

ou me rendant tres affectueusement a voz bonne graces, ie prie le Createur de vous avoir aulx sienne tres sainte. De Bruselles, le 28 d'octobre (15)87.

» Nous partirons en bref a faire ung grand et tres important voyage.

» *V(ot)re obeissant oblige amy a vous servir,*
» Charles comte de Mansfeldt. »

XXIII. *Lettre adressée au comte de Mansfelt, sans signature, ni date.*

« Mon cousin, le S^r^ de S^nt^ Valmon ma valetes aussians que luy avies donne pour moy, de quoy jay vous remersie, et vois bien que le mestre Charles se sovient de ses amis, vray qu'il na nast point hun plus aquis que moy, et vous prie d'an faire estast. J'ay naj encore seu parle audict Sint-Valmont a cause qu'il est tombe malade, ne l'aient veu que le premier jours. Nous soume touiours atandant la venue de sete harmee d'Almagne de quoy l'on nous menase fort, j'aycri que Gaspar si marcheras avec, sieur Guitry revient, que toust ce que vous peuis mander. Sy vous venez au deuche de Lusambour, jay dict que le mestre Charles seroit honneste homme sy vient voir ses amis, et vray que na naves de plus asure que moy, qui prie Dieu quil vous doint leur et contantement que vous desire.

» X. »

(*A l'adresse*) : « Mon cousin. Mons^r^ le comte Charles de Mansfelt, Grand mestre de l'artillerie de sa Ma^te^ cathelicque en tous ses païs bas. »

XXIV. *Lettre du comte P.-E. de Mansfelt à son fils Charles (De Venlo, le 6 janvier 1589). — Cette lettre est en partie chiffrée* [1].

« Mon filz, par celle que vous ay escript du xxx^e^ du mois passe, y joingt ung escript en chiffre, aurez peu veoir ce qui se passoit, a quoy me remetz; ce jourdhuy est revenu le Gentilhomme mentionne en larticle marque ✳, et ma rapporte ce que trouverez cy encloz par aultre billet marque 13. Il convient, si l'on trouve ceste negociation bonne, qu'il soit incontinent escript a (—); ladite negociation me semble a mon jugement estre fort utille pour le service du Roy, car en traictant avec ledit (—), l'on peult conditionner ce que l'on veult, et en ce faisant *lentreeie nous sera facile et tout le rhin a nous.* Il sera bien que donnez le tout a entendre a S. A. pour y pourveoir, et quil y soit use de la diligence requise et non laisser couler le temps et perdre les occasions non recouvrables. Je ne veulx icy escripre ce quon devroit escripre ou negocier sur ce faict avecq ledict (—), le remectant aux prudences de pardela pour avoir la cognoissance de telz affaires. Je ne scay pourquoy on me detient icy sans response ni provision, puisque ma presence est plus que requise en mon gouvernement a cause des accidens survenuz en France, car les provisions que j'entens estre ordonnees pour icy, combien que l'on ne me lat escript, est aultant que vng escheu sur la requeste, par ou se peult juger comme je ne sers icy que doyr plaintes de meurtres et malefices, sans y pouvoir remedier. Il sera bien qu'on men descharge, aultrement je le feray moy meisme, car du retour du capitaine Seltin nai aulcunes nouvelles. Quant a Balbani je luy escriptz par la cy joincte, laquelle

[1] M. Parthon, ancien conservateur des archives de l'État à Gand, a fait la transcription de ces lettres chiffrées.

luy ferez tenir, et solliciterez de recevoir la reste de la libvrance quil at en mains, et lenvoyer a Baret pour les affaires que scavez, et regarderay de furnir ce que encoires pourra rester, de sorte que ceste belle feste me coustera plus de quarante mil florins que j'auray paye sans les debvoir. A tant, mon filz, je prye le Createur vous donner en sante bonne et longue vye. De Venlo ce vj^me^ de janvier 1589.

» *Votre entierement bien bon pere,*
» (Signé) Manxsfelt. »

« Je vous envoye les lettres qui me sont venues de Luxembourg, le contenu desquelles pourrez fere entendre a S. A. afin quil y donne lordre requiz, si lon ne veult attendre mauvais succes des affaires, estant ma presence a dit Luxembourg tres requize. »

(*Au dos*) : « + A mon filz le conte Charles de Mansfelt, general de lartillerie du roy. »

« *Rp^a^ le 10^e^* de janvier *1589,* de Monseigneur le conte de *Mansfelt.* »

XXV. *Sensuyvent les* diligences *qui sont sur main.*

« Premierement, le capitaine la Neufville est venu trouver le conte de Mansfelt, et lui a declaire cognoistre certains personnaiges qui veuillent faire bon service a Sa Ma^te^, *faisans dz ouverture de mectre la Briele entres les mains de sa dite Maieste*, surquoy ledit conte luy a respondu quil entretiendroit ceste negociation et quil en advertisse son Alteze de foiz a aultre de ce que se passe.

» *Le seiguneudr de ibui* at este vers ledit conte de Mansfelt par son consentement, luy declairant deux choses; lune *quil i ad mosien de brouiller la Ez et la mectre en division et ce par la duoie destruxius et ses adherens*, que S. A. advise si trouve bon de commencer a demener

cestuy affaire et jusques ou et par cui; laultre quil apportoit lettres de credence et instruction audit conte sur luy du *duc e Iehan George de la petite d pierre,* declairant de sa part commil desiroit fere service *au dus* ✠[1], et *moiennant que sa mageste lui voulsisse dassister de quelque somme d'argent, sur bonne asseurance il se feraz fort de iecter la guerre en allemaidnes et commencedroit par Casemirus a le dziecter hors de ses terres,* et lui fere le pis quil pourroit; surquoy ledit conte luy a respondu, quant au premier poinct, estre besoing davoir plus de claerte, et quant au second, trouvoit difficulte, *car scavoit bien que Sa Maieste vouloit avoir et tenir toute amitie et bonne correspendence e avec les princes et membres de lempire*, ce neantmoins advertiroit du tout à S. A., *et en cas* sil vouloit persister cy apres avoir ulterieures resolutions sur ces faictz, et quil eust apparence de quelque bonne issue, pourroit poursuyvre la responce par cy apres; surquoy respondit ledit *deuz dbui* quil envoyeroit sur ce *au deict truridus*, priant audit conte vouloir escripre *audit duc Iehan George,* comme il avot fait son messaige, ce que c'est faict, mais ne contenoit la lettre aultre chose *si non que le dit de buiz du* avoit parle au dit conte de sa part, remectant ceste negociation a ulterieure poursuyte, en cas le persistoit en ce faict pourroit fere entendre audit conte estant à Luxembourg.

» ✳ Ung gentilhomme fort principal vassal du Roy, mais au service de certain prince, a declaire au conte de Mansfelt ce que sensuyt: *Comme avant la prinse de Bonne il avoit u tradicte avec Martin Schenc et conclut si avant qu'il vouloit mectre entre les mains du cres de vuestphalen, assavoir quon lui fisse davoir le dit Bonne, Vachtendonc,*

[1] Le duc de Lorraine?

Bere sur le Rhin, et les fortz quil tenoit sur ledit Rhin, et finablement tout ce quil possedoit, moiennant deux choses, assavoir : quon lui fisse avoir sa reconciliation de lempereur, l'emploiant par delaz en son service contre le turc, avec charge honorable et deux cens milme florins pour paier ses soldatz, disant en oultre quil pourrodit demonster ce contract par escript, singne de la main dudict Schne; mais pour la prins du dict Bonne, cela est demeure a estre effectue; le dict conte luy dict alors que la cause ne defailzloit pour le bien publicq dentretenir se serrement avec le dit Schenc, mais que ce fut pour le roi, bien entendu quil failloit proposer moiens raisonnalbes, puisque desia Bonne et Vaachtendoncq, estoint entre les mains de leurs princes, et que lon esperoit que Bere suiveroit, et puisque lui sestoit emploie pour aultres ausquelz il nestedoit tant obblige comme a Sa Mageste, quil debvoit en ce continuer pour le roi comme dist est, ce quil a promis audit conte de faire, *sestant reciproquement aussi promis que iusques que les affaires fussent bien enchdemine que ni lun ni lautre ne ddoibvent estre nommes* [1]. »

[1] La ville de Bonn avait été investie au mois de mars 1588 par le prince de Chimay, qui se trouvait à la tête de 6000 hommes de pied et de 1200 chevaux, la ville fut défendue énergiquement, elle ne fut prise que le 28 septembre. Vers cette époque, le duc de Parme chargea le comte Pierre-Ernest de Mansfelt d'investir Waehtendonck, après un siége de deux mois, il s'en empara le 24 décembre, mais il y perdit beaucoup de monde. A ce moment le marquis de Varambon était campé devant la ville de Rimberg que le duc de Parme avait résolu de recouvrer, à la demande de l'archevêque de Cologne ; il poursuivait le siége avec peu de succès; après avoir pris le château de Blyenberg et battu Martin Schenck, auquel il avait tué 800 hommes, il avait été mis en déroute par un corps de Hollandais envoyé pour secourir la ville. Le comte de Mansfelt vint alors au secours du marquis de Varambon avec de nouvelles troupes, il pressa le siége plus vivement et obligea les assiégés à se rendre au mois de février 1589.

XXVI. *Lettre contenant les propositions relatives à Martin Schenck N° 13* [1].

« Le personnaige mentionne en larticle marque ✳ s'est trouve vers *u d s chez n.cus en son fort ou apres plis ie vis propolz*, le tout suivant le parlement que aultresfois a eu avecq luy. *Sest ledict Schenc* finablement resolu et conclud, *moiennant le pardon de* (—) *et que* ✠ *le veuille recevoir en grace, et lentremestre en charge honnorable, comme de coronel ou mareschal du camp en Hongrie ou Pouloigne. Le dict Schenc quitera le service de la* ℒ *et e adz condicion ou* (—) *naura plus affaire de son service, que lui soit permis servir a aultdre potentat et que ce ne soit contre* (—), *lempire ou estatz de lempire, aiant prins deux mois de terme, dedans lesquelz il seradz oblige a entendre en ce faict. Ledit* personnaige dit avoir voulu comprendre ✠ en cest affaire, et pour ce faire mis en termes *que pendant cez temps lon nuseroit de hostilite contre Bleienbec et le fort quil tient, et reciproquement icelui Schenc ne feroit riens contre sa maieste de faict ni de conseilst, comme le tout estoit pourparle. Ledict Schenc se ravisoit, disant son honneur ne le permettoit pendant quil estoit en service ou il estoit parlasse de telz affaires macs traictant avec* (—) *et estre quicte du serment, lors feroit ce que lon vouldroit comprendre.* Ledit Gentilhomme soffre que si S. A. veult, il fera la negociation susdite, et lors je le nommeray commil sappelle.

Après la mort du duc de Parme (3 décembre 1592), le comte de Fuentès fit assembler le

[1] C'est le billet n° 13, indiqué dans la lettre de Mansfelt. On n'a pu avoir la clef du nom des personnages mentionnées dans ces lettres. Martin Schenk se noya dans le Whaal, en 1589, en voulant surprendre la ville de Nimègue. V. Bentivoglio, l. xv.

Grand Conseil, et, en vertu des pouvoirs dont il était muni, il proclama le comte de Mansfelt gouverneur général des Pays-Bas; celui-ci occupa ces fonctions jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Ernest, auquel le roi Philippe II avait confié le gouvernement de nos provinces. Dès que Mansfelt eut appris l'arrivée du nouveau gouverneur, il alla à Luxembourg pour le recevoir: l'entrée se fit avec toute la magnificence possible, le 17 janvier 1594; Mansfelt remit immédiatement ses pouvoirs au nouveau gouverneur. Peu après l'empereur Rodolphe II, frère de l'archiduc Ernest, conféra au comte de Mansfelt le titre de prince du Saint-Empire, par lettres du 4 mars 1594.

En général les fonctions de gouverneur général des Pays-Bas n'étaient accordées qu'aux princes et aux princesses du sang, ce fut par dérogation que ce poste fut confié au comte de Mansfelt. Les pouvoirs du gouverneur général étaient très-étendus; il avait le droit d'exercer l'autorité suprême au nom du souverain, comme celui-ci aurait pu le faire lui-même; les lettres patentes qu'on leur délivrait étaient conçues d'habitude dans des termes stéréotypés, mais on y ajoutait des instructions secrètes qui limitaient leurs pouvoirs et leur indiquaient la marche à suivre [1]; nous n'avons pas les instructions elles-mêmes adressées à Mansfelt, mais nous publions les observations, avec apostilles du roi Philippe II, faites par le Conseil privé sur les instructions qui lui avaient été en-

[1] V. E. Poullet, *Les constitutions nationales belges*, p. 236.

voyées. Ces notes étaient-elles destinées au comte de Mansfelt? Ce point ne ressort pas clairement du texte des articles; il se pourrait que l'on n'ait pas eu le temps de les lui envoyer immédiatement, car Mansfelt, paraît-il, n'était pas appelé à remplacer le duc de Parme, c'était le comte de Fuentès qui était destiné à lui succéder. Mansfelt avait été désigné par le duc de Parme pour occuper ces fonctions, et la cour d'Espagne avait ratifié son choix. Il me semble plutôt que l'on avait demandé cette consulte du Conseil privé pour les instructions secrètes destinées à l'archiduc.

XXVII. *Consulte sur les instructions de Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, du 9 février 1593; minutes sur les mêmes instructions, du 3 août 1593; points et articles qu'on pourroit ajouter es instructions du même comte.*

+

« Sire.

E. ii.
« He las visto; y esta bien lo que vino en la margen, como alli va puesto [1]. »

» Ces instructions, tant particuliere que secrete, sont les mesmes qu'a eu feu le duc de Parme, sauf ce que V. Ma^te^ y trouvera subvirgulé et escript au marge, qu'y avons adiouste.

« Tambien lo estan estos puntos, con lo que va puesto en algunos dellos, y assi se podran añadir repartiendo los donde mas aproposito vinieren [2]. »

» Et par dessus ce, envoyons a V. Ma^te^ plusieurs articles qu'a notre advis conviendroit inserer es instructions, pour remedier aux abus qu'on a veu du passé, le tout soubs le bon plaisir de

[1] Je les ai vues; ce qui se trouve en marge est bien, comme cela y est mis.

[2] Ces points sont bien aussi, avec ce qui est mis dans quelques-uns d'entre eux, et ainsi ils pourront s'ajouter en les repartissant là où ils viendront le plus à propos.

V. Ma^te, qu'en pourra retenir et rejecter ce que bon luy semblera.

« Cosa es muy necessaria prouecr al remedio desto [1]. »
C'est maintenant le 6^e article.

» Et comm' il y a eu tousjours difficulte sur les benefices de Bourgongne, pour scavoir lesquels sont reservez a V. Ma^te en vertu du 5^e art. de la d^e instruction secrete, parce que le president Richardot nous a autresfois dict que le feu duc de Parme soustenoit que seulement deux abbayes audit Bourgoigne estiont reservees, scavoir est, celles de s^t Glaudes et Luxeù, que ne semble raisonable; nous envoyons a V. Ma^te ung cohier et liste de la pluspart des Abbayes et priorez dud^t Bourgongne, avecq leur commune estimation, qu'avons recouvre du s^r de Marnol [3], afin que V. Ma^te regarde ce quelle' en vouldra retenir pour le specifier en lad^e instruction.

« Ha sido buena diligencia, mas por saber lo mas al justo, conuendra que se escriba alla pidiendo memoria cierta del numero y valor de todas las prebendas y no solo de Borgoña sino de los otros estados, para que auiendo lo visto todo junto se pueda dar la orden que mas conuenga y agora se ponga en la instrucion este punto como alli va aduertido. Ph. [2]. »

» En Madrid, ce 9^e de feb. 1593.

» J. C. S. de Grobendoncq.

» N. Damant. »

[1] C'est chose très-nécessaire de pourvoir au remède de ceci.

[2] Cela a été une bonne mesure, mais pour savoir plus au juste qui convient le mieux, que l'on écrive là bas pour demander le mémoire exact du nombre et de la valeur de toutes les prébendes et non seulement de Bourgogne, mais aussi des autres états, afin que ayant vu l'ensemble, on puisse donner l'ordre qui conviendrait le mieux; et maintenant que l'on mette ce point dans l'instruction, comme il y est décidé. *Paraphé par le roi.* Ph.

[3] Philippe II avait écrit en note : « Ha sido bueno haverle y embiarmele, que he holgado de verle. » Il a été bon de l'avoir et de me l'envoyer, car j'ai été charmé de le voir.

+

XXVIII. *Poincts et articles qu'on pourroit adiouster es instructions du conte de Mansfelt, soubz le bon plaisir et correction de V. Ma*[te].

« Assi se pueden añadir estos puntos y mire se lo que va puesto adelante [1]. »

Pour l'instruction secrète, post art. 9.

» 22. Et d'aultant qu'entendons que nos pays d'embas et bons subiectz a nous reconçiliez et qui suivent notre party ne soyent travaillez par nos gens de guerre, qui sont ou seront logez aux villes, chasteaux et plat pais, vous aurez soigneux regard de faire observer et tenir bonne discipline, ensuyvant les placarts sur ce publiez et a publier, et ferez faire les chastoyz contre ceulx qu'y contreviendront.

» 23. Aussy porterez soing a ce que les capitaines tant de pied que de cheval ayent leur compaignies completes et entieres, et que es monstres ne soit commis fraude, faisant chastier com' il conviendra tant les commissaires que les capitaines, et ceulx qui serviront par noms empruntez et aultrement, pour derobber noz payes et faire fraude auxdites monstres.

Post art. 9.

» 27. Et afin que puissions estre myeulx reserviz des occurrentes affaires de nosdits pays d'embas, ferez bien de tenir bonne correspondence avec noz ministres, qu'avons appelle par deça, residens lez notre persone pour les affaires de nosdits pays.

[1] Ces points peuvent s'ajouter ainsi, et que l'on considère ce qui est dit plus haut.

» 28. Sy procurerez de nous respondre sur toutes nos lettres et principalement sur celles d'estat et d'advis, le plustost que faire se pourra, afin qu'il ne soit besoing de vous escripre plusieurs fois pour une mesme chose.

» 12. Quant escheront vacants [1] aulcuns offices, charges ou estats, qui sont reservez a notre collation et disposition, procurerez d'au plustost que faire se pourra nous envoyer votre nomination, afin que lesdits offices, charges et estats ne demeurent longtemps vacants.

» 13. Sans les pourveoir ny conferer par provision, ny aultrement, ne soit que la necessite fust tres-urgente, et telle que ne nous puissiez consulter en temps; auquel cas ne donnerez nulle commission a tiltre de provision, si non a tiltre de commis audit estat, et iusques a ce qu'y ayons aultrement pourveu, et lorsque ainsy commettrez quel-

[1] Le roi Philippe II a écrit en note : « Mirese si sera bien poner tambien aqui lo de los obispados y abbadias y otros beneficios que yo aya de proveer, para que avisen luego en vacando y de las personas que sean para ellos. Bien esta esto de no poner a niuguno por provision, y sera menester quitar la licencia que he do en una de las instruciones para poner los por provision, y poner esto en lugar de aquellas. » (V. le fac-simile de cette note). Que l'on examine s'il sera bon de mettre ici aussi ce qui concerne les évêchés et les abbayes et les autres bénéfices auxquels j'ai à pourvoir, afin que l'on avise immédiatement des siéges vacants et des personnes qui y conviennent. Il est bien de ne placer personne par provision, et il sera nécessaire de retirer la licence que j'ai donnée dans une des instructions pour placer par provision; et (il faudra) mettre ceci au lieu de ces instructions.

qu'un, aurez soing qu'il ne soit de telle qualite qu'il y puisse avoir difficulte ou respect de le changer, si besoing fust.

» 15. Aussy n'accorderez nulles survivances, expectatives ny resignations d'estatz et offices, si ce n'est de notre conge, gre et consentement.

» 16. Pareillement ne permettrez erection d'aulcuns estatz nouveaux, ny supernumeraires, soit avec gaiges ou sans, mais s'il sera besoing d'en faire aulcuns nous consulterez preallablement et en attendrez notre resolution.

» 7. Au regard des dignites et benefices ecclesiasticques que sont a notre nomination, vous procurerez que incontinent et au plustost que faire pourrez nous envoyez par deca votre advis, apres deüe informacion prinse en la forme accoustumee, *laquelle entendons aussy que soit observee* es nominations des eveschez en la mesme maniere com' on use es informacions des abbayes, contenant specificque declaration tant de l'eage [2] que services et qualitez des denommez.

« Esta forma de informacionmal se puede tomar en los obispos pues para lo de las abadias se va alos mismos monesterios (ministerios ?) que en estotro cosa, pero las particularidades que fuera desto se encarga que auise estan muy bien, y lo dela brevedad se encomiende siempre mucho [1]. »

[1] Cette forme d'information peut difficilement se pratiquer à l'égard des évêques, car pour ce qui concerne les abbayes, la chose est déférée aux mêmes offices que dans cette autre affaire, mais les circonstances particulières, dont en dehors de cela on doit aviser, sont très-bien (indiquées), et en ce qui touche la célérité, on la recommande toujours beaucoup.

[2] Le roi d'Espagne a effacé le mot *eage* et l'a remplacé par les suivants : la virtud, letras y grados, edad y todas las mas partes : la vertu, la science et les grades, l'âge et tous les autres détails.

» 8. Et ne nous denommerez ou proposerez nulluy aux dignites en notre conte et pays de Bourgonegne (ou nous avons remarque quelques abuz par le passe) si non qui soit lyc a l'eglise, a l'estat et profession ecclesiasticque, par l'ordre de prestrise, ou du moins de diacre, avec declaration sil a aultres dignites et benefices en notre dit pays et conte de Bourgongne.

» 9. Et afin que lesdis dignites et benefices soyent mieulx pourveuz, n'admettrez nulles coadiuteries, soit qu'icelles dignites et benefices soyent reservez a notre disposition ou point, sans notre gre et consentement, et en ce cas entendons que les depesches des dignites et benefices qui sont a votre provision seront expedices par dela.

« Anādase que si de alguna se ha començado atratar, la haga parar y auise[1]. »

» 10. Et comme par cy devant il y a eu grande confusion es poursuytes des unions et incorporations et aussy des desunions des dignites et benefices, vous ne consentirez ny permettrez qu'aulcune union, incorporation, ou desunion soit poursuyvie en court de Rome, sans nous en adviser et attendre notre resolution et volunte.

» 18. Toutes les affaires d'estat, justice et police, et finances, ferez traicter par nos consaulx et colleges a ce ordonnez

[1] Que l'on ajoute : que si l'on a commencé d'en traîter quelqu'une, on la fasse arrêter et que l'on en avise.

et a nous assermentez, sans y entremettre voz secretaires particuliers ny aultre de voz domestiques, ny mesmes leur donner entree esdis consaulx et colleges, pour traicter affaires et negoces concernants notre service.

» 19. Les depesches des resolutions y prinses seront faictes, signees et depeschees par nos secretaires et greffiers a ce ordonnez esdis consaulx et colleges respectivement, que a votre ordonnance seront delivrees aux parties qu'il apartiendra.

» Comme aussy seront delivrees les depesches que d'icy vous seront envoyees sans que les puissiez retenir, ne soit qu'en ayez cause raisonnable, dont nous advertirez incontinent apres la reception desdis depesches, lesquelles en ce cas si bon vous semble nous pourrez renvoyer, afin que ne soyent veues pardela.

» 4. Touchant les biens confisquez, vous les ferez d'ores-en-avant manier par ceulx de noz finances et en donner la recepte aux recepveurs de noz demaines, pour en tenir compte en la mesme maniere comme des deniers de nozdis domaines, toutesfois par cohier a part, pour en pouvoir scavoir l'estat, toutes et quantesfois que besoing sera.

» Aussy ferez tenir bon compte de ce que procedera des licences et passeports, sy avant quil sera besoing den accorder aulcuns.

» 26. Et afin que ledit compte se puisse faire plus seurement, sera bien que toutes lesdis licences et passeports, qu'on trouvera convenir de accorder, soyent scellees par notre contrescel reposant es mains du president de notre conseil prive, et qu'on en tienne contrerolle comme des aultres depesches qu'on scelle.

» 21. Et d'aultant que pour bien effectuer votre charge, aurez souvent besoing de consulter et vous ayder de ceulx de notre conseil prive, vous leur defendrez de ne s'occuper doresenavant en visitation des proces de parties et principalement ceulx qui se debvront instruire par voye ordinaire du rolle, mais quilz les ayent tous a renvoyer par devant noz aultres consaulx de justice, es provinces ou il apartiendra.

« Cecy est le 14e artc de l'instruction particuliere de l'archiduc Ernest, que nestoit en celle du duc de Parme. / ND. »

» A ceulx de noz finances ordonnerez quilz procurent de faire payer des revenuz de noz domaines, avant tous, nozdis consaulx, colleges et officiers de justice, et aultres de leur gaiges et traictements, a chascun terme de leur escheances, et ce faict, aprez eulx les rentiers le plus esgalement que faire se pourra.

» 29. Et pour ce qu'entendons que plusieurs baillys de noz villes et payz de pardela, pour accroistre leur authorite ou pour aultre respects, s'intitulent *grans baillyz* et *gouverneurs*, vous ferez defence que nulluy usurpe ou

prenne aultre tiltre et qualite plus grande que par les anciennes commissions luy apartient.

» 24. Les charges et retenues de gens de guerre, tant de pied que de cheval, pourvoyerez a ceulx qui plus le meriteront, et leur en ferez faire les depesches par noz secretaires ordinaires, qui ont commission et serment a nous, auxquelz ne souffrirez quils puissent prendre, pour droict de leur depesches, le mois de gaiges, qu'on appelle *mesade*, mais leur ferez taxer leurs droicts modereement.

« Estos cargos se ha de entender delos que le tocan y ellos, y los despachos, deque aqui se trata, delos que se hazen en françes y son proprios del pays, como creo que se entiende; con que esta bien y todo lo de mas [1]. »

» J. C. S. de Grobendoncq.

» N. Damant. »

(Au verso). « Poinctz et articles quon a adiouste aux instructions du comte de Mansfelt. »

+

XXIX.

« Sire,

» Cecy sont les minutes ou pourjectz des comission et instructions qu'avons faict dresser ensuivant ce que don Jude Idraquez m'en a escript pour Monseigneur larchiduc Erneste.

» Ladite comission est sur le pied ancien, mais les instructions sont les mesmes que dernierement se firent pour le conte de Mansfelt.

[1] Ces charges doivent être entendues de celles qui les concernent, et les dépêches, dont on parle ici, de celles qui se font en français et qui sont propres au pays, comme je crois qu'on l'entend; ainsi c'est bien et tout le reste aussi. *Paraphé,* Ph.

» Si V. M. veult y avoir adiouste, oste ou change quelque chose, son plaisir sera le nous faire entendre, pour suivant ce nous reigler et conduire. Comme aussi, si lon en advertira par lettres les princes d'Alemaigne et autres princes voisins, cõme du passe souloit faire quantesfois que l'on changeoit de gouverneur, afin de l'assister et favoriser en ce que besoing seroit. De Madrid, ce 3 daoust 1593.

» Nicolas Damant. »

« Soubs tres humble correction me semble que V. M. feroit bien de replacer le lieu que tenoit au conseil prive le Sr de Brossia, maintenant president de Bourgoigne, pour le peu de conseilliers quil y a audit conseil prive. »

+

XXX. *Lettre du comte de Mansfelt au roi Philippe II touchant la répartition des provinces entre les conseillers d'Etat. — Projet d'ordonnance par laquelle le comte ordonne aux officiers de rejoindre leur régiment (19 septembre 1593).*

« Sire. Comme par la longueur de ces guerres intestines et malice du temps, l'estat de ces pays est tombe en telle confusion, que personne du conseil d'estat povoit en son endroict rendre compte des affaires des provinces pour en temps y remedier, s'augmentans a ce moyen les desordres, clameurs et lamentations de plus en plus.

» J'ay conceu ung ordre de repartir entre les conseillers dudit conseil les provinces de l'obeissance de Votre Mate.

» Afin que scachant chacun ce qu'incombe a sa charge, il travaille tant plus solidement a enfoncer et entendre l'estat de celles qui luy sont commises.

» Aussi a oyr et examiner les remonstrances qui se feront par les provinces et subiects audit conseil, poursuyvre les

resolutions, et tenir quand et quand la main a l'entiere execution de ce que sera determine audict conseil destat, au soulaigement des sollicitans et entiere asseurance de l'estat.

» Ensuyte de ce, j'ay par advis du conseil d'estat assigne au *president vander Burch les affaires d'estat de Brabant, Lembourg, Gueldres, Flandres, Frize, Overyssel, Groeninghe, et ce que se pourra successivement joindre de Hollande et Zeelande.*

» *Au conseillier D'assonleville, Artois, Haynnau, Lille, Douay et Orchies, Tournay et Tournesiz,* aussi de tenir la main a l'execution des placcartz et ordonnances dressez et a dresser sur l'ordre et riglement militaire.

» *Au president Richardot, Bourgongne, Luxembourg, Namur et les correspondences de France.*

» Et comme la langue allemande n'est cogneue a aulcun desdits conseillers, j'ay trouve convenir que les affaires d'Allemaigne, estans en ceste langue, s'adresseront au *conseillier Houst,* pour recepvoir les lettres, *les rapporter au conseil d'estat, dresser les responses et resolutions, les parapher,* et faire tous debvoirs qui convient pour le service de Votre Ma^te^ endroict lesdites affaires, comme se feront de mesmez les aultres au regard des provinces a eulx commises, et resouldre le tout au conseil d'estat.

» Aussi sera *besoing de repartir les provinces entre les secretaires,* et qu'oultre *l'audiencier,* il n'y ait que le secretaire *Vasseur,* et *Boodt* qui a seulement la charge des affaires d'estat touchant Bourgongne, et *Hogensteyn* qui est pour les affaires d'Allemaigne.

» De sorte que pour meilleur riglement seroit convenable de joindre encorez ung d'entre ceulx du conseil prive.

» J'ay trouve bon, soubs humble correction de votre Ma^te^, a ce denommer *le secretaire Pratz,* la suppliant de me mander au plustost sur ce sa royalle resolution, ce pendant chacun desdits conseillers fera ce que dessus.

» Et pour ce que j'ay aussi trouve que une bonne partie de l'esclandre de l'armee procedoit de ce que les coronnelz, capitaines et officiers, *estoient ordinairement absents de leurs troupes et compaignies,* ay faict commander a tous de se retirer vers leur regimens, trouppes et enseignes, endeans peu de jours, soubz peine contenue au bas, dont copie va cy jointe, leur enchargeant aussi de faire entretenir les ordonnances qui leur sont envoyees ou publiees pour le riglement de la discipline militaire, a peine que l'on se prendra a eulx.

» Esperant que par ce moyen et payement par moiz, et faisant proceder a l'execution des ordonnances, avecq assistence de ceulx qui en ont la charge, l'on pourra redresser et avancer quelque meilleur ordre pour le service de Votre Ma^té^, bien et soulaigement de ses subiets.

» A quoy je veilleray et tiendray la main tant que humainement me sera possible. Baisant, etc.

» Copie.

» *Pierre Ernest, conte de Mansfelt, chevalier de l'ordre, lieutenant gouverneur et cap^ine^ general.*

» L'on ordonne a tous gens de guerre, de quelle qualite, condition ou nation ilz soient, estanz en ceste ville, vuyder et sortir endeans deux jours apres la date de cestes, et se retirer a leur garnisons et enseignes, exceptez ceux qui ont licence de nous ou de feu ducq de Parme pour se retirer en leur pays ou Espaigne, ausquelz sera prefige terme, endeans lequel ilz se debvront retirer, et le mesme des estropiez a qui sera donne argent pour s'en aller, n'entendant comprendre en ce nombre ceulx qui sont sans souldee.

» Deffend aussi a tous chiefz, capitaines et gens de guerre de plus abandonner leur charges, enseignes ou garnisons, sans expres conge et licence de son Ex^ce^.

» Ordonnons ausdits chiefs et capitaines ou aultres officiers ne s'entremettre de donner aulcun passeport ou conge a leur soldats a l'effect susdit, puisque l'intention et vouloir de son Ex^ce^ est que chacun demeure servant la ou luy est commande, sans en sortir.

» Et si d'aventure ilz ont a faire en court pour quelque affaire, qu'ilz le facent par procureur ou lettres, ne soit que de ce ilz ayent obtenu noz lettres de conge et passeport comme dict est.

» Le tout sur peine de correction arbitraire et suspension de leur estatz, charges et gaiges.

» Faict a Bruxelles, le xvij de septembre 1593. »

+

XXXI. *Observations sur la lettre du comte de Mansfelt.* (*Décembre 1593*).

« Sire,

» Le conte de Mansfelt par toutes ces lettres dict qu'il ny a rien plus dangereux que d'introduire choses nouvelles, voires dict que tout se debvroit reduire au pied ancien, comme du temps de la Royne Marie, en quoy il dict fort bien.

« He entendido todo esto, y consideraciones podria auer de vna parte y de otra [1]. »

» Toutesfois nous voyons icy que luy mesme introduict une nouvellite fort grande, par la repartition des provinces qu'il faict, laquelle, ores que de prime face promect quelqu'ordre, n'amenera

[1] J'ai compris tout ceci et l'on pourrait avoir des considérations de part et d'autre.

que confusion et desordre, ialousie et mauvaise intelligence entre les quatre icy denommez; car chascun d'eulx pretendra estre chef et president des provinces a eulx commises a l'exclusion des aultres dudit conseil, et principalement au preiudice du president du conseil prive, a cui, en absence de celuy d'estat, toutes les requetes doibvent estre donnees et par luy distribuees, comme le contient expressement l'instruction dudit conte, et ainsy en a este use de tout temps.

» Et que plus est, par le moyen de la dite repartition, le conseiller Houst, sans avoir commission, vient d'estre introduict au conseil d'estat, que ne debvroit estre faict que par V. Ma^te^ seule, aussy suyvant l'instruction dudit conte.

« Sera bien que se escriba a mi sobrino, poniendo le en consideracion lo uno y lo otro, para que auise suparescer, y al conde de Māsfelt que le informe de todo en llegando, y visto lo que viene podreyo ordenar lo que conuenga [1]. »

» Ainsy nous semble que V. Ma^te^ feroit bien d'ordonner que rien ne se changea du pied ancien, defendant aussy de n'admettre au conseil d'estat nulluy, pour y faire raports, que ceulx qu'ont commission signee de la main de V. Ma^te^, et convient de ce faire tost, afin que l'archiduc Ernest n'aye le mauvais gre du redressement.

[1] Il sera bien que l'on écrive à mon neveu, lui faisant observer l'un et l'autre, afin qu'il donne son avis, et au comte de Mansfelt qu'il l'informe du tout en arrivant, et vu ce qui en résultera, je pourrai ordonner ce qu'il convient.

» La mesme confusion et ialousie sera entre les secretaires si on leur faict semblable repartition, com' icy se dict, et si on veult replacer la place que tenoit feu le secretaire Garnier, il fust este assez d'y comprendre le *secretaire du Boodt, puisqu'il a entree audit conseil d'estat pour les affaires de Bourgogne.* Mais comme ledit conte y veult mettre aultruy, il devoit *avoir denomme trois secretaires du conseil prive* pour en *laisser le choix a V. Ma^te^, com'on luy avoit escript et on est accoustume de faire,* et non le *secretaire Prats* seulement, ores qu'il est bien honneste et mettable personnage, ce que V. Ma^te^ luy pourroit encores ordonner sur ces lettres, si bon luy semble. Ne soit toutesfois que V. Ma^te^ voulsist reserver ceste place pour le secretaire de Laloo, afin de nous decharger de luy. Icelle en fera son bon plaisir. En Madrid, ce . . de decemb. 1593.

« Bien se puede aprobar lo de Prats por adjuncto, como otras veces creo que se me ha propuesto; y assi se escriba. PH. [1].

» J. C. S. DE GROBENDONCQ.

» N. DAMANT. »

(*Au verso*). « Sur la lettre du conte de Mansfelt du 19 de 7^bre^ 1593, touchant le repartissement des provinces entre les cons^rs^ destat.

» Et touchant le S^re^ PRATZ. »

[1] On peut bien approuver de Prats comme adjoint, comme d'autres fois je crois que cela m'a été proposé; qu'il soit écrit ainsi. *Par.*, PH.

Pierre Ernest, comte et prince de Mansfelt, par son testament qui porte la date du 2 décembre 1602, avait légué ses tableaux, ses statues et les plus riches meubles de son palais à Philippe III, roi d'Espagne, et le palais lui-même à l'infante Isabelle; comme cet édifice était chargé de dettes considérables, la princesse refusa le legs, le château fut abandonné et ne tarda pas à tomber en ruines [1]. Mansfelt mourut le 22 mai 1604.

On peut juger des richesses accumulées dans le château par l'état que nous publions ici, lequel comprend la part échue à René de Châlon, petit-fils de Mansfelt [2]. Cet inventaire donne la description des argenteries, des tapisseries et d'autres meubles du château; peut-être pourrait-on retrouver plusieurs de ces tapisseries au musée de Madrid, entre autres celles contenant l'histoire de Pomone.

XXXII. (Au v°) : *Inventaire des bijoux et tapisseries du comte de Mansfelt, décédé le 22 mai 1604.*

Relation du boni de la vasselle que Monsieur de Chalon at vendu, de celle quil at eu en sa part de la maison mortuaire, comme sensuist.

A Bruges. 79. — Premierement, le 25 de mars 1607 at este vendu une couppe d'argent doree fort, a l'anticque, avecq

[1] Le testament de Mansfelt se trouve aux archives du royaume, à Bruxelles.

[2] Cet inventaire faisait partie des papiers provenant des Jésuites, ces documents sont actuellement déposés aux archives de Bruges.

une pierre au font dicelle, pesant avecq sa couverte, faicte en forme de ciboyre, trois marcqz, sans comprendre la pierre, qui at estez estimes, selon la prisee, seyze florins le marcq, qui porte par ensemble 48 fl., at este vendue a raison de quatre florins lonce, qui est a 32 fl. le marcq, montant par ensemble a la somme de 96 fl., ergo de gaing 48 fl. [1].

Id. 64. — Item, le dito jour at este vendu une sallade d'argent [2] doree basse, douvraige relleve, aveq trois pieds, pesant ung mareq et ungne once et demye, a raison de 16 fl. le mareq, selon la prisee, vendue au pris de 4 fl. lonce, qui est a 32 fl. le marcq.

Id. 90. — Item, le dito jour ont este vendues six cuillieres d'argent dorees, avecq les manches rondes, pesant par ensamble douze onces, qui ont este prisees a 45 sous l'once (vendues a 60 sous l'once).

Id. 73. — Item, le dito jour ont este vendues quatre cuillieres d'argent dorees, les manches en forme de sartir, pesant ensamble 9 onces trois quart, qui ont este prisees a 40 sous lonce (vendues à 60 sous l'once).

A l'esveeque de Bruges. 80. — Item, le 26 dudit at este vendue la couppe de cristal de rosche avec une pied d'argent doree damasquine, et sa custode dcuivre furee de velour verd, qui at este prisee a 105 fl. et vendue pour le pris de 120 fl.

A Bruges. 77. — Item, le 28 de mars 1607 at este vendu une coquille de mere perle [3], agencee d'argent doree et

[1] Dans les articles suivants on a supprimé les calculs de M. de Châlon.

[2] Le terme de salade n'est indiqué dans Roquefort qu'avec la signification de heaume, ou casque, et il est omis dans le glossaire français de M. Léon de la Borde.

[3] Ou mère de perle, *perlmutter*, la nacre qui engendre la perle baroque dans l'huitre perlière. (Gloss. de la Borde.)

quelques pieces faulces, faict en formes de chameau et ung negre assis sur la couverte, pesant par ensamble 4 marcqz, prise a 20 fl. le marcq, et ledit coquille at este vendue pour le prix de 160 fl.

Id. 52. — Item, le dit jour deux grand potz d'argent avecq les bords dores et armes de son Ex^ce^., pesant par ensamble 22 marcqz, prises a 16 flor. le marcq (vendus a 20 fl. le marcq).

Id. 88. — Item, huit platz d'argent blanq, dont les cincq sont marques des armes de son Ex^ce^, pesantz par ensamble 18 marcq 4 onces, prisez 18 fl. le marcq (vendus a 20 fl. le marcq).

Id. 76. — Item, ont este venduz plusieurs pieces d'argent et menutes de vasselle rompue et entchiere, qui estoient dans un vieu lingee, pesantz par ensamble trois marcq, prisees a 18 fl. le marcq (vendus a 20 fl. le marcq).

Id. 86. — Item, deux plattes tasses dorees a platz pieds, pesant nœuf marcqz, prises a 18 fl. le marcq (vendues a 20 fl. le marcq).

Id. 87. — Item, une platte tasse dorec au bord en forme de asheette sur un pied, pesant 3 marcqz 6 onces, prisee a 15 fl. le marcq (vendue a 20 fl. le marcq).

Id. 95. — Item, une tasse de credence d'argent doree, pesant ung marcq 7 onces, prisee a 18 fl. le marcq (vendue a raison de 20 fl. le marc).

Id. 85. — Item, ung tonnelet d'argent este dore, argent d'Allemagne, pesant 2 marcqz 2 onces, prisez a 14 fl. le marcq (vendu a 20 fl. le marc).

Id. 89. — Item, trois essayettes, en forme de saucerons, sans armes, pesantz 4 marcqz une once, prisez a 15 fl. le marcq (vendues a 20 fl. le marc).

Id. 75. — Item, deux cuillieres dorees, les manches ung peu tortues, pesant 4 onces, prisees a 40 sous l'once (vendues a 50 s. l'once).

Id. 84. — Item, deux petites flascons d'argent sans or, avecq chaynettes, pesant 4 marcqz 2 onces, prisees a 14 fl. le marcq (vendus a 20 fl. le marc).

56. — Item, sont demeures audit Luxembourg, es mains de Monsieur de Raville, deux bassins d'argent dores, avecq les armes de Mansfelt et de Montmorency, ung peu relleves et servant par ensemble, pesant quinze marcqz sept onces, prisez a 18 fl. le marcq (vendus pour le prix de 3 fl. 10 s. l'once).

62. — Item, sont demeures aux mains dudit S. de Raville trois sallieres d'argent dorees, supportez chascun de trois nimphes, dont l'une at sa couverte, pesant par ensamble six marcqz cinq onces, prises a rayson de 17 fl. le marcq (vendus pour le prix de 3 fl. 10).

72. — Item, sont demeures aux mains dudit S^{r} de Raville deux moyennes esguieres, en forme de boccalz ung peu relleves, ayantz au bout des manches des visaiges des femmez, pesantz par ensamble 6 marcqz et 6 onces, prisez a rayson de 20 fl. le marcq (vendus pour le pris de 3 fl. 10).

A Bruges. 68. — Item, le dernier de mars 1607 ont estez vendues deux coupettes d'argent dorees, d'ouvraiges relleve, avecq les armes de Mansfelt dans leur couvertes, que peuvent avoir servy du temps passe a l'esglise, pesantz par ensamble 3 marcqz et 6 onces, prisez a 16 fl. le marcq (vendues à 32 fl. le marc).

A don Louis de Velasco. 61. — Item, le 30 d'apvril 1607 ont estez vendus a Bruxelles trois sallieres d'argent doree relleves avecq figures d'hommes a genoux, et l'une avecq sa couverte, pesantz par ensamble 16 marcqz et 2 onces, prisees a 20 fl. le marcq (vendues à raison de 3 fl. 10 s. l'once).

Idem. 70. — Item, le dit jour ont estez vendues audit Bruxelles, deux bassins et leurs esguierres d'argent

dores, d'ouvraige relleve, pesantz par ensamble 35 marcqz 12 esterlins et demy, prisez a 20 fl. le marcq, les dits bassins ayantz les armes de France et les esguieres figure et visaige de femmes a l'embouchure (vendus à raison de 3 fl. 10 s. l'once).

Idem. 82. — Item, le dit jour ont estez vendus quatre chandeliers d'argent dores, d'ouvraige relleve, avecq figures d'hommes a bras esleves, 34 marcqz 2 onces ensamblez, prisez a 20 fl. le marcq (vendus à raison de 3 $^1/_2$ fl. l'once).

55. — Item, ont estez vendues deux flascons d'argent dorees au comte de Broye, avec leurs chaines, simples sans ouvraige, pesantz par ensamble 20 marcqz 2 onces, prisez a raison de 18 fl. le marcq (vendus à 3 fl. l'once).

83. — Item, at este vendu audit comte de Broye un grand vaze a deux ances d'argent dore, pesant 58 marcqz et demy once, prise a 19 fl. le marcq (vendu à 3 fl. l'once).

67. — Item, a este vendu au conte de Broye, le 19 de juing 1607, ungue essayette d'argent doree, quaree, nomme panetiere, avec un petit coffret dessus et armes de Mansfelt et Memorency, pesant 3 marcqz 6 onces, priseez a 18 fl. le marcq (vendu à 3 fl. 10 s. l'once).

53. — Item, at este vendu audit conte de Bruay en Bruges, le 5 de novembre 1607, six chandeliers d'argent dorees platz, et les bases en cuadrangles, pesantz ensamble 23 marcqz, prisez a 18 fl. le marcq (vendus à raison de 58 s. l'once).

71. — Item, le dit jour ont estez vendus audit conte de Brouay, deux esguieres d'argent dorees, d'ouvraige relleve, avecq des pipprons, pesantz par ensamble 10 marcqz 2 onces et demy, prisez a 20 fl. le marcq (vendus à raison de 58 s. l'once).

Nota, que sur lesdits chandeliers et esguieres y at eu 3 onces et demy d'argent d'avantaige a la vente que a

la prisee, que sont comprins cy dessus, et faut noter que les chandeliers ne valoyent que 55 s. l'once sans les esguieres et par ensamble 58 s.

117. — Item, le 12 mars 1607 at este vendu le grand bassin et son esguiere d'argent dore, garny de plusieurs sortes danimaux relleves, au Sr marquis de Cuadaleste, ambassadeur d'Espaigne [1], estant a Bruxelles, pesant par ensamble 36 marcqz et 3 onces et demy, prises selon la prisee a 28 fl. le marcq (vendu à 4 fl. 10 s. l'once).

Nota, que au pois de ceste esguiere et bassin, y at eu demy once de perte qu'il at pese moings que le pois de la prisee, qui est au domaige de monsieur de Chalon pour en estre chargez en sa partie.

Item [2] le 13 dudit mois ont estez vendus a Luxembourg a Monsr de Munechousen ung bassin et son esguiere d'argent dores amples, pesantz par ensamble 18 marcqz 2 onces $^1/_2$, prises selon la prisee a 18 fl. le marcq (vendus à 3 fl. 10 s. l'once).

54. — Le dit jour audit Sr de Munichousen, trois chandeliers d'argent dores, relleves, buses (ou bases) en quadrangle, pesant par ensamble 11 marcqz, prises selon la prisee a 18 fl. le marcq (vendus à raison de 3 fl. 10 s. l'once).

69. — Le 28 dudit at este vendu en Anvers une grande couppe d'argent doree, rellevee, avecq sa couverte, pesant 18 marcqz 6 onces et $^1/_2$, prise selon la prisee a 17 fl. le marcq (vendue à 3 fl. l'once).

Nota, que ceste couppe poise demy once moings que la prisee.

58. — Le dit jour at este vendu au dit Anvers une esguiere

[1] Françisco de Mendoca, marquis de Guadaleste, amirante d'Aragon.

[2] En marge de cet article se trouvait un signe particulier et l'observation suivante : cet marque se fait pour cause.

d'argent dore, avecq la visaige d'une femme, pesant 7 mareq et demy once, prise selon la prisee a 18 fl. le mareq (vendue à 52 s. l'once).

Nota, que ceste esguiere at pese demy once plus que la prisee, qui est comprins en ceste somme cy dessus.

57. — Le dit jour at este vendu en Anvers, une esguiere avecq sa couverte et ung dragon, pesant 10 marcqz et ¹/₄ d'once, prise selon la prisee a 18 fl. le mareq (vendue à 58 s. l'once).

Nota, que ceste esguiere at pese plus que la prisee ¹/₄ d'once qui sont comprins en ceste somme d'en hault[1].

Relacion des moeubles que Monsieur de Chalon at vendu de celles quil at eu en sa part de la maison mortuaire de feu Son Ex^ce^ le prince et conte de Mansfelt, comme s'ensuist :

Premierement, a Monsieur le coronel Munichousen, deux fort vieux tappis velutez, pour le pris de 15 fl. les deux, scavoir des six contenus en la prisee, 15 fl. [2].

39. — Item, le 12 de mars 1607, a Luxembourg, at este vendu le grand tappis velu nœuf, a l'evesque de Treves, pour le pris de cent et quinze Philippes, qui font 287 fl. 10 s., qui at este prise a 150 fl.

Item, le 28 de mars 1607, ont este vendues, en la ville de Bruges, plusieurs bouttons et bagatelles d'or, pesant par ensemble douze onces trois quart, qui ont este prises a 27 fl. l'once, qui monte a 344 fl. 5 s., et vendus a 25 fl. 10 s. l'once, a cause de l'ehmalte des boutons et bagatelles qui n'est de valleur de l'or, montant par emsamble en tout a la somme de 331 fl. 5 s.

Nota, entre lesquels boutons et bagatelles ont estez trou-

[1] Le total des prix de cette vente dépasse la somme de 10,000 fl.

[2] Cet article était biffé, ainsi que quelques autres.

vez quatre bouttons faux, qui au lieu d'or estoient de cuivre, par l'espreuves des orphevres, qui pensoyent en valleur de 3 fl. 15 pattacons, qui fault deduire sur ladite somme de 331 fl. 5 s., y compris la perte de 13 fl. sur l'or, reste net 314 fl. 10 s.

8. Item, a este vendu en la ville de Luxembourg ung coffre n° 10, avecq toutes les hardes qui estoyent dedans, qui fut appresie selon la prisee 41 fl., et vendu par menu au plus offrant aveq ledit coffre pour 106 fl.

47. — Item, at este vendu en Bruxelles au conte de Brouay ung dosseret de thoille d'or frizee et velour gramoishin avecq la broderie faulse et chiffres de Son Excellence, prisee a 100 fl., et at este vendu pour le pris de 400 fl., ergo de gaing 300 fl.

44. — Item, at este vendu audit conte de Brouay ung tapis de table de velour gramoishin, borde d'ung galon et frangettes d'or a l'entour, prise a 24 fl. et vendu pour 60 fl.

49. — Item, at este vendu a Son Ex^ce^ don Loys de Velasco ungne tenture de lict de camp de velour nor, brode d'or et d'argent fillez, tout complet, a doubles partes, sauf les rideaux, prise a 1500 fl. et vendu pour le prix de 1600 fl.

Item, le 13 de juillet 1607, ont este vendues a Son Altezes Serenissimes [1] Veingt nœuf pieces de tapisseries, contenantes par ensamble le nombre de 998 aunes $^{3}/_{4}$, au pris l'une parmy l'aultre de nœuf florins l'aune, qui ont monte par ensamble a la somme de 8988 fl. 15 s., a payer les 4000 fl. d'iceux comptant et les restantz 4988 fl. 15 s. en dedans six mois appres, assignes sur les finances de..... Altezes. L'aneaige desquelles vingt nœuf pieces vat icy suivant.

[1] L'archiduc Albert ou l'infante Isabelle.

Premierement, 8 pieces de jardinaize contenantes cincq aulnes de haulteur.

34. — La premiere piece en longueur			5	aulnes.
2e	»	»	4 1/4	»
3e	»	»	4	»
4e	»	»	4 3/4	»
5e	»	»	7 1/4	»
6e	»	»	3 1/4 1/2	»
7e	»	»	8 3/4	»
8e	»	»	20 1/2	»
			39 1/2	»

De facon que montent les susdites pieces de jardinaize a 197 aulnes et demy, prisees selon la prisee a 4 fl. l'aulne, qui montent par ensamble a la somme de 790 fl., et vendues a 9 fl. l'aulne, qui monte a 1777 fl. 10 s.

Nota, que sur lesdites 8 pieces de tapisserie ont estees trouvees 20 aulnes davantaige en Bruxelles que a Luxembourg, que monsieur de Chalon laisse au proffit des heritiers, qui montent a nœuf florins l'aulne, 180 fl.

Item, 8 pieces de l'histoire de Polmones, contenantes 5 aulnes de hauteur.

35. — La premiere piece en longueur			4 3/4	aulnes.
2e	»	»	9 3/4	»
3e	»	»	8 1/2	»
4e	»	»	5 3/4	»
5e	»	»	4 1/4	»
6e	»	»	4 3/4	»
7e	»	»	9 1/2	»
8e	»	»	9 1/2	»
			56 3/4	»

De facon que montent les susdites huict pieces de Polmones a 283 aulnes et 3/4, qui ont este prisees, selon la prisee, a 4 fl. 10 s. l'aulne, et ont estez vendues au pris de nœuff fl. l'aulne.

Nota, que sur les dites 8 pieces de tapisseries ont estes trouvees 12 aulnes davantaige sur l'aulneaiges faict en Bruxelles que sur celuy de Luxembourg, que Monsieur de Chalon laisse au proffit des heritiers.

Item, 13 pieces de l'histoire de Paris y Helena et destruction de Troye, contenantes 6 aulnes de haulteur.

36. — La premiere piece en longueur			2 1/4	aulnes.
2e	»	»	6 3/4	»
3e	»	»	8 3/4	»
4e	»	»	7 3/4	»
5e	»	»	10	»
6e	»	»	6 1/4	»
7e	»	»	8	»
8e	»	»	9 3/4	»
9e	»	»	4 1/4 1/2	»
10e	»	»	6 3/4 1/2	»
11e	»	»	4 3/4	»
12e	»	»	8 1/2 1/2	»
13e	»	»	2 0 1/2	»
			86 1/4	»

De facon que montent les susdites 13 pieces de Paris et Helena et destruction de Troye a 517 aulnes 1/2, qui ont este prisees selon la prisee a cincq florins l'aulne et ont este vendues a 9 florins l'aulne.

Nota, que sus lesdites 13 pieces de tapisseries ont estez trouvees 16 aulnes et demy davantaige sur l'aulneaige fait en Bruxelles que fut celuy de Luxembourgh, lesquelles monsieur de Chalon laisse au prouffit des crediteurs.

44. — Item, at este vendu en la ville de Bruges a monsieur le reverendissime Evesque, une tenture de lict non complet de cafa bleu, figure et velour et de thoille d'or figuree, avecq franges d'or et soye bleubbe ayant dou-

ble partes d'en hault et le touret d'ambas ymparfaitz, ciel et dosseret, qui at este exstime selon la prisee 80 fl. et vendu, le 15 decembre 1607, pour le pris de 228 fl.

Item, le 22 decembre 1607, at este vendu a monsieur le g^ral^ Boddens, a Bruges, ung liet de camp de thoille de lasse a pointz couppes d'Espaigne, ovre avecq sirenes, tout complet, fait a l'emperial, avecq cincq pieces de tappisseries delassees et ouvrees avec sirenes et cincq pieces de boverant noir servant ausdites tappisseries, le tout prise selon la prisee a 150 fl. et vendu pour le pris de 500 florins.

Le premier d'apvril 1608 at este prisee une bague d'or, pesant deux onces fort, a l'anticque, par les orphevres Ollivier van Steeland et Philippe van Kerchoeve, residens en la ville de Bruges, laquelle bague estoit agencee de six demantz et trois perles pendantes, laquelle ils ont sous leurz sermentz solemneez, faict es mains du notaire Laurentz van Lisbeke, estimez et prisez a la somme et valeur de douze cent florins, monoye de Brabant, et a coute de la faire priser 25 s. a l'un des orphevres, et 15 s. au notaire pour l'acte.

Notta. Le 12 de may 1608 at este vendu une chayne d'or, fait a l'indienne, pesant 4 onces $^1/_2$ 8 aes, a rayson de 33 fl. l'once; elle avait este prisee a 27 fl. l'once.

Le 18 dudit mois vendus quelques instrumens de geometries avecq deux custodes et ung esventoir pour le prix de la prisee, pour estre chose me duisant a un chacun, montant a la somme de 10 fl.

Item, vendu ung pavillon de gaze et 4 pieces de tapisserie d'aultre couleur, pour les pris de la prisee qui est a 250 fl.

Item, venduz 17 boutons d'or avecq roubins, dont l'ung estoit faulx, lesquels apres loingtemps les avoir tenu chez moy ne les ay sceu vendre qu'a vil pris, quoy

voyant ay fait tirer les rubins dehors et vendu l'or, pesant deux onces, a 30 fl. l'once a cause de l'esmalte, que monte 60 fl., et les 15 rubins restantz a l'orphevre de son Alteze au pris de 260 fl., comme apert par sa cuitance.

Et les 15 rubins vendu avant pour 20 fl. fort ensamble.

Et audit cordon y avoit une bague d'or avecq une teste de mor, et un horloge de perles, vailliant 12 fl., monte le tout a la somme de 352 fl.

Nota, que tout le dit cordon, rubins, bague, teste de mor et horloge de perles ont este prisees selon la prisee a 550 fl., ergo de perte 208 fl.

Item, les pourcelaines que j'ay eu de la maison mortuaire, montant a 118 fl., lesquelles n'ay sceu vendre par la grande quantite qu'il y vient annuellement des Indes et de Hollande, et de Zelande et autres lieux, et aussi la plus grand part s'estoient rompues en chemin de Luxembourgh.

De la vasselle blanche que monsieur de Chalon at eu prisee a sept mille florins et par le S^r^ conseillier Baert at ordonne de thirer hors des meubles de feu son Ex^ce^.

L. S.

VARIÉTÉS.

André Van Eertfelt, peintre anversois, et le procureur général du conseil de Brabant. (Un secret d'État.) 1644.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.
(Virg.)

L'affaire dont il va être question, nous a paru assez intéressante pour être exposée dans le *Messager*. Avant d'entrer en matière, il convient de dire un mot de Van Eertfelt.

C'était un excellent peintre de marines, nous écrivit naguère M. Théodore Van Lerius, un des savants rédacteurs du catalogue du Musée d'Anvers [1]. Il naquit à Anvers et fut baptisé dans l'église de Notre-Dame, le 25 mars 1590. En 1609, la corporation de Saint-Luc l'admit comme franc-maître. Les *Liggeren* [2] ne renseignent pas le nom de l'artiste qui lui apprit la peinture. Van Eertfelt, dont les tableaux ne sont pas communs [3], mourut au commencement du mois d'août 1652. On célébra ses funérailles dans l'église où il avait reçu le baptême.

Un détail à signaler d'après le dictionnaire biographique

[1] Sa lettre est du 23 novembre 1868.

[2] *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, transcrits et annotés par Ph. Rombouts et Th. Van Lerius, avocat.

[3] M. Van Lerius possède de lui un beau combat naval.

de Nagler [1], c'est que Van Dyck peignit son portrait et que Bolswert le grava [2]. Les auteurs de cet ouvrage ajoutent que Van Eertfelt produisit des marines d'un effet très-naturel.

M. Van Lerius croit que le vrai nom de ce peintre est *Van Artvelt*. Il se fonde sur la signature qu'il a vue au bas d'un acte de loyer. Cependant, au dossier que nous avons eu sous les yeux et d'où les faits qu'on va lire sont tirés, ce nom est écrit tantôt Van Eertveld, tantôt Van Ertveld. Une chose plus positive, c'est que nous avons ici deux lettres autographes de l'artiste [3] et, quoique leur écriture soit d'une lecture difficile, il résulte d'un examen attentif et comparé des caractères qu'il a signé *Van Eertfelt,* ortographe à laquelle nous nous conformerons [4].

Cette difficulté éclaircie, il nous reste à aborder le sujet de cette notice. Le titre et l'épigraphe que nous lui avons donnés, indiquent suffisamment qu'il s'agit d'un procès pénible, voire funeste, ajouterons-nous, pour Van Eertfelt, bien que ce ne fût pas une cause criminelle ni même correctionnelle : la politique plutôt était en jeu, ainsi qu'on en jugera.

Le 7 mai 1644, le procureur général du conseil de Brabant présenta à cette haute cour une requête où il exposait qu'André Van Eertfelt, bourgeois d'Anvers, s'était engagé envers feu Son Altesse Royale, le prince cardinal, gouverneur des Pays-Bas [5], à livrer, dans les six mois, certain ouvrage, moyennant la somme de mille couronnes. On sti-

[1] *Neues allgemeines Kunstler-Lexicon,* t. I, p. 171.

[2] Un exemplaire de cette gravure est conservé à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

[3] Elles sont adressées au procureur général. Le cachet de Van Eertfelt porte, outre un arbre une ancre de marine.

[4] Il est à remarquer qu'il y a dans la Flandre orientale un village du nom d'Ertvelde. Des familles de ce nom existent encore en Belgique.

[5] C'était le frère du roi Philippe IV.

pula que si l'ouvrage n'était pas terminé au bout de ce terme, Van Eertfelt restituerait les deniers. Cette condition n'ayant pas été remplie, le procureur général conclut à ce que la cour condamnât Van Eertfelt à faire la restitution, avec les intérêts, calculés au denier seize.

La requête du procureur général fut signifiée par un huissier d'Anvers, qui, en rendant compte à ce magistrat de son exploit, lui écrivit : « 'T is eenen schilder woonach-» tich op de Meer, die de bataellien schildert die op de see » syn geschiedende. »

Van Eertfelt [1] contesta au procureur général le droit de poursuivre cette affaire, qui, disait-il, concernait S. M. et ses ministres.

Le procureur général répondit qu'il s'agissait ici des finances de l'État et qu'il était suffisamment qualifié. Pour preuve il exhiba un ordre de S. E. le marquis de Mello, gouverneur général, adressé au chancelier de Brabant, afin de faire récupérer les mille écus. Le chancelier avait remis cet ordre entre les mains du ministère public.

La cour, par une apostille du 28 juin suivant, prescrivit à l'excipant, comme on disait alors en style du palais, de contester au principal, c'est-à-dire de plaider le fond, dans les six jours, à peine d'être condamné par défaut.

Van Eertfelt obtint néanmoins un délai. Puis il continua à décliner la compétence du procureur général. Il fit remarquer que l'ordre produit par celui-ci était une pièce volante, sans signature. D'autre part, le procureur général ne définissait pas en quoi consistait l'ouvrage en question. Il ne produisait ni contrat ni acte. Le défendeur le requit donc de communiquer cet instrument en copie authentique.

Le demandeur répartit que c'étaient là des échappatoires et qu'en vertu de sa charge, il était autorisé à sauve-

[1] Il était défendu par l'avocat P. Van Hoorenbeke.

garder les intérêts de S. M., quels qu'ils fussent. Il suffit, ajouta-t-il, *quod agat causam fisci*. Chose plus péremptoire, il exhiba une copie du contrat.

C'était un acte en langue espagnole, passé à Anvers, devant notaire et témoins, le 9 février 1640. On y lit ce qui suit : « Comparut Adrien Van Eertfelt, peintre, lequel reconnaît avoir reçu du seigneur don Miguel de Salamanca, secrétaire de Son Altesse Royale le prince cardinal [1], la somme de mille couronnes (ou écus), à 50 sols la pièce, pour laquelle il promet, par le présent acte, de livrer dans les six mois, à partir du 1er mars prochain, l'ouvrage (*obra*) pour lequel il s'est entendu avec ledit seigneur don Miguel. Si le comparant demeure en faute de le faire, il restituera la somme susdite, sans contradiction ni délai, engageant ses biens, etc. »

En présence de cette pièce, le défendeur changea de ton [2]. Il allégua qu'on aurait pu obtenir sa justification par une voie autre que celle de la justice. Il se plaignit du procédé. L'affaire dont la cour était saisie importait grandement au service du roi. Elle ne pouvait être divulguée. En un mot, c'était un secret d'État. D'un autre côté, le défendeur avait dû faire de grandes dépenses, à tel point qu'il avait plutôt des prétentions à charge de S. M. Un correspondant avait profité de la somme réclamée et le défendeur s'était déjà justifié auprès des ministres. Il ne pouvait le faire ouvertement devant la cour, qui, espérait-il, n'insisterait pas. Il la priait de tenir cette procédure en surséance jusqu'à la fin de la présente guerre. Alors il ferait connaître le secret.

Le procureur général répliqua qu'il avait espéré, lui,

[1] De Salamanca était chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, gentilhomme de la bouche à la cour du prince cardinal, secrétaire d'État et de guerre, etc.

[2] Son conseil était alors un avocat nommé Mertens.

que la cour lui aurait déjà accordé ses conclusions, son action étant fondée sur une obligation formelle, passée devant notaire. D'autre part, les ordres du gouverneur général n'étaient pas moins positifs. Le procureur général n'admettait nullement les excuses du défendeur, qui, à ses yeux, ne pouvait pas justifier l'emploi de la somme. Bref, il suffisait que les clauses du contrat n'eussent pas été remplies. Le ministère public ne devait pas s'inquiéter de quelle affaire il s'agissait.

Elle était telle, d'après Van Eertfelt, qu'il ne lui était pas permis de la dévoiler et qu'elle l'empêchait de se justifier. Il n'avait pas dépendu de lui de remplir les conditions du contrat. Aussi S. M. avait remis l'affaire *ad aliud tempus magis opportunum*. Van Eertfelt se prévalut aussi de la bataille de Rocroi, dont la perte était venue entraver ses combinaisons, etc.

Quoiqu'il pût ou sût alléguer, le conseil de Brabant le condamna à restituer les mille écus, plus les intérêts [1].

L'artiste était pauvre et le fisc se montra impitoyable. On vendit ses meubles, d'une bien mince valeur, paraît-il, puisque la vente ne produisit pas 150 florins. Il est vrai que l'huissier chargé de la saisie, accusa Van Eertfelt d'avoir mis une partie de son mobilier en sûreté chez sa belle-mère [2]. Cet officier public était à la recherche du peintre, pour l'enfermer, en cas d'arrestation, dans le prison le *Steen*. Heureusement, il avait quitté Anvers en temps opportun. Dans l'intervalle, il avait fait des démarches et un de ses concitoyens paraissait disposé à être sa caution. On jugera de la détresse de Van Eertfelt par ce fait que son mobilier avait déjà été saisi par le propriétaire de sa maison pour arrérage de loyer. Les deux inven-

[1] La sentence est du 27 octobre 1644.

[2] Il avait épousé Catherine de Vliegere (*Liggeren*).

taires joints au dossier n'indiquent que quelques tableaux, tout-à-fait insignifiants, vendus pour trois ou quatre florins. Ils n'étaient donc pas du maître qui nous occupe et dont M. Van Lerius vante le talent.

Le personnage en qui Van Eertfelt comptait trouver une caution était un certain Oetenaerde, qu'il qualifie de *treesorier van de croesade*. Nous ignorons de quelle espèce de trésorier il entend parler. Il en fait mention dans une lettre au procureur général qu'il informe de l'intervention de ce M. Outenaerde, dont il espérait obtenir une importante commande de peintures. Au procureur général il promettait un beau tableau de sa main. Van Eertfelt ajoute qu'il lui en coûte de voir se déclarer insolvable, et il prie le procureur général de vouloir tenir la chose secrète, pour éviter les commentaires, toujours charitables, du public.

Nous reproduirions cette curieuse épître, mais outre qu'il y a ça et là un passage que nous ne sommes parvenu ni à déchiffrer, ni à comprendre, le langage de l'auteur est vraiement singulier. Il se sert de sa langue maternelle : le flamand, mais il en dénature tout-à-fait l'orthographe. On dirait un homme illettré. C'est pis encore pour les mots français *flamandisés* qu'emploie l'auteur. Évidemment, cette langue devait lui être à peu près étrangère.

Quant à l'ouvrage à livrer, croirait-on qu'il s'agissait de faire tomber au pouvoir de l'Espagne une ville ennemie, hollandaise ou française, nous ne saurions le dire, car le dossier de la procédure garde sur ce point le silence le plus complet? Tout ce qu'on y voit, c'est que pour parvenir à ses fins, Van Eertfelt avait trouvé des affidés, un, entre autres, à Amsterdam. Il est question dans une pièce de larges rémunérations à accorder au gouverneur de la place pour prix de sa trahison.

Nous venons de le voir : le gouvernement n'obtint pas la place et perdit son argent.

L. G.

Grégoire Holonius. — M. Helbig, dans l'intéressant article qu'il a consacré à plusieurs membres de la famille Holonius ou de Hologne [1], dit que l'époque de la mort de Grégoire Holonius est demeurée inconnue. Il semble aussi n'avoir plus trouvé de souvenirs sur le docte chanoine après l'an 1581.

Voici de quoi combler ces lacunes.

Grégoire Holonius ou de Hologne avait suivi à Mons l'archevêque de Berlaimont, qui s'était retiré de Cambrai pris par le duc d'Anjou.

En 1585, il coopéra à l'exorcisme pratiqué par l'archevêque, au couvent des Sœurs-Noires de Mons, sur la personne de sœur Jeanne Fery [2]. Il était alors doyen et chanoine de Saint-Géri [3] de Cambrai.

L'archevêque de Berlaimont avait établi sa résidence dans une maison de le rue des Juifs. Il y demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 15 février 1596.

Holonius l'avait précédé dans la tombe. Étant entré malade au couvent des Sœurs-Noires, il y mourut le 16 juin 1594, et y fut inhumé, dans la chapelle de Sainte-Marie Madeleine. On lit dans les mémoriaux de la communauté :

« Notre bienfaiteur Monsieur Grégoire Holonius, prêtre, docteur en théologie, doyen et chanoine de l'église de Saint-Géri à Cambray, jadis pédagogue de Monseigneur l'archevêque Louis de Berlaymont, a par son testament ordonné et estably ce couvent héritier seul de tout son bien

[1] *Messager*, 1877, p. 201.

[2] *Discours admirable et véritable des choses arrivées en la ville de Mons en Hainau, à l'endroit d'une religieuse possédée et depuis délivrée.* Douai, 1586. Mons, 1745.

Cet ouvrage a été traduit en flamand (Louvain, 1587), et en allemand (Munich, 1589).

[3] Et non de la métropole, comme l'ont dit certains auteurs, et, entre autres, Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. V, p. 318.

universel, affin que les religieuses decéans priassent Dieu à perpétuité pour son âme, en la forme et manière que ses exécuteurs leur ordonneront. Lesquelz se voeillant acquitter de cette charge convocarent le vingt-huictiesme iour d'aoust de l'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze, toutes les religieuses de ce dict couvent, et en leur présence firent la lecture du testament dudict sieur doyen, et suivant le povoir qu'il leur estoit donné par ledict testament, ayant prins l'advis de leur Ill^me^ et R^me^ archevesque (lequel aussi estoit dénommé exécuteur audict testament), dirent qu'il estiont là venus pour leur demander si elles voloient prendre à leur charge et promettre de léallement mettre à effect les conditions qu'ils leur proposeroïent. Assavoir : de dire à perpétuité tous les iours, après les commémorations de leurs vespres, le pseaume *De profundis* avecq le verselet *A portâ infèri* et une collecte en laquelle les nom et surnom dudict s^r^ doyen testateur seriont exprimés. Davantage, comme il estoit venu à leur cognoissance que ledict s^r^ doyen, de son vivant, avoit acquis à leur prouffit sur la ville de Mons, une rente de vingt-cinq lib. tourn., pour la fondation d'un obit à faire le jour de son trespas ; ne vœillant altérer ceste saincte intention, ains plus tost l'augmenter et la rendre plus solemnelle, demandèrent si elles estiont aussi contentes faire ledit obit le seiziesme de jung, en la forme et manière de celuy qu'il leur ordonneront par nouvelle charge, de faire et célébrer le seiziesme de décembre (qui est iustement le demy-terme de l'an), affin que ledict s^r^ doyen en eust deulx sur ung an, comme il s'ensuyvent. Les religieuses ayant chanté leurs vespres en leur grand oratoire, à leur ordinaire, le quinziesme de jung et de décembre, viendront à l'oratoire de Saincte-Marie-Magdelaine, et là diront les vigiles des morts à nœf leçons, ayant sur l'autel de saincte Marie-Magdelaine, accoustré de noir, deulx chandeilles ardantes, de demy-

livre chacune, et sur la place ou le corps dudict s^r^ doyen est reposant, une couverture de drap noir avec une croix de toile blance, et aux deulx costés de ceste dicte couverture les deulx grandz chandeilliers de leur chapelle, avec deulx aultres candeilles de demy-livre aussi chacunne ardantes. Et le lendemain, les commandaces estantes lutes par lesdictes religieuses, de rechief rassemblées sur ledict oratoire de saincte Marie-Magdelaine, elles chanteront une grande messe de *Requiem*, où il y aura diacre et sous-diacre, pour assister le prebtre, les chandeilles sur l'autel et sur le lieu de la sépulture avec la couverture susdicte y estant encor. Plus oultre, demandèrent si elles voloient faire graver sur ung des carreaux quy servent de couverture au corps dudict doyen ung calice, lequel serviroit de marque et indice que là son corps est reposant, et d'entretenir l'épitaphe que mondict seigneur de Cambray avoit fait faire, à ses propres dépens, pour la recongnoissance des bons services que ledict s^r^ doyen luy avoit faict, et le faire réilluminer quand il sera besoing, du tout ou en partie, et signament l'écriture latine qu'il y avoit fait mettre.

» Lesquelles propositions faites par les exécuteurs, les religieuses toutes, sans nulz contreditz, acceptèrent les susdictes conditions et promirent de les faire exécuter, à leurs léaux pooirs. Et ainsi cedit jour et heure, les exécuteurs transportèrent ès mains de la mère dudict couvent, sœur Barbe Dervillers, accompagnée de ses aisnées, tout entièrement le résidu du bien dudict s^r^ doyen ; lesquelles le reçurent et deschargèrent lesdicts exécuteurs par leurs lettres. »

Sur une grande pierre bleue qui recouvre le caveau de Grégoire Holonius, dans la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine [1], est gravé un calice que surmonte une hostie. Autour on lit cette inscription :

[1] Cette chapelle est aujourd'hui le siége de la confrérie de Saint-Jean décollé, dite de la Miséricorde aux prisonniers.

ICY. GIST. LE. CORPS. DE. MRE. | GREGOIRE. DE. HOLOGNE. DOCTEUR. EN. THEOLOGIE. | ET. DOIEN. ET. CHANOSNE. DE. | SAINCT. GERY. EN. CABRAY. QUI. TRESPASSA. LE. 16. IUNG. 1594.

Outre cette pierre tumulaire, il existait jadis dans la même chapelle un monument funèbre que l'archevêque de Berlaimont avait élevé à son ancien maître, « pour l'amitié qu'il luy portoit. » On y voyait sous une « belle image avec la pourtraiture du défunt, » cette épitaphe :

REVERENDO DOMINO GREGORIO HOLONIO. SACRÆ THEOLOGIÆ DOCTORI. DECANO ET CANONICO PRIMARIÆ ECCLESIÆ COLLEGIATÆ SANCTI GAUGERICI CAMERACENSIS. HIC QUIESCENTI. ILL^mus DOMINUS LUDOVICUS DE BERLAYMONT. ARCHIEPISCOPUS ET DUX CAMERACENSIS. GRATITUDINIS ERGO BENE MERENTI POSUIT. OBIIT ANNO DOMINI 1594. ÆTATIS 63. ORATE PRO EO.

Ajoutons que la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine a aussi reçu la dépouille mortelle de l'archevêque Louis de Berlaimont, et celle de sa sœur, Marie de Berlaimont, douairière de Beaufort et de la Bouteillerie (morte le 3 mai 1600). Leurs tombeaux en marbre y sont conservés.

LÉOP. D.

UNE AUDIENCE DE JEAN SANS PEUR, DUC DE BOURGOGNE (1409). — L'histoire des démêlés des ducs de Bourgogne avec leurs sujets flamands remplit bien des pages de nos annales; les ducs n'aimaient pas à reconnaître les priviléges accordés à leurs sujets, quand ils ne leur étaient pas avantageux, et ils travaillaient habilement, secondés par des conseillers français, à les annihiler à leur profit. S'ils protégeaient les villes c'était pour les opposer à leurs grands vassaux, dont ils cherchaient à détruire l'autorité. Ces démêlés se renouvelaient souvent sans conduire à de graves conflits, ils se bornaient parfois à d'énergiques et franches

protestations, que les ducs écartaient assez lestement, comme on le verra plus loin. Un ancien factum nous a conservé le souvenir d'une démarche de cette nature tentée auprès du duc par les seigneurs du pays d'Alost. Le récit qu'en a été fait offre un épisode assez intéressant de cette lutte contre le pouvoir. Quelques détails préliminaires sont indispensables pour faire comprendre les faits dont il s'agit.

La coexistence des nombreuses juridictions qui divisaient anciennement le pays d'Alost, comme les autres pays qui formaient les états des ducs de Bourgogne ainsi que la position privilégiée des bourgeois de la ville d'Alost, faisaient naître de nombreux conflits entre les vassaux de ce pays et les échevins d'Alost, ou bien entre les premiers et le bailli du comté, qui, sous les inspirations du souverain, cherchait à centraliser, autant que possible, l'autorité entre les mains du chef de l'état. Les seigneurs du pays d'Alost, parmi lesquels on a toujours compté des personnages appartenant aux plus riches et plus puissantes familles de Belgique et même de France, ont, à différentes reprises, réclamé contre les empiétements, vrais ou faux, des échevins et du bailli d'Alost. Jusqu'à la rédaction de la coutume, en 1618, ils ont fait des tentatives, ordinairement vaines, pour défendre leurs droits; à cette époque on avait fait droit jusqu'à un certain point à leurs réclamations, mais comme ils persistaient dans leur opposition, une ordonnance des archiducs enjoignit de procéder au décrétement de la coutume, malgré les observations des vassaux. Le privilége accordé aux villes de créer des bourgeois forains avait beaucoup étendu la juridiction des échevins, car seuls ils avaient le droit de juger leurs bourgeois, n'importe dans quelles seigneuries ils fussent établis; ils percevaient, à ce titre, les amendes au détriment des justices locales. A la fin du XIV^{e} siècle, le 1 septembre 1399, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, avait accordé, ou plutôt

vendu, à la ville d'Alost, pour une rente annuelle de 35 nobles d'or, un nouveau privilége, en vertu duquel les bourgeois forains étaient affranchis du droit de morte-main et de meilleur catel, ou meilleur meuble, que les seigneurs percevaient au décès des personnes de condition serve qui mouraient sur leurs terres. Cette concession devait nécessairement engager beaucoup d'habitants du pays à demander à être reçus dans la bourgeoisie, ce que les échevins ne refusaient pas, les bourgeois forains étant soumis à un droit annuel de 5 à 6 gros, sans compter les amendes qui pouvaient écheoir.

Cet état de choses avait dû mécontenter vivement les seigneurs du pays d'Alost, surtout les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, qui avaient de nombreux serfs dans leurs possessions. Y eut-il encore d'autres causes de mécontentement par suite des empiétements des échevins et du bailli? Il faut le croire; mais peu d'années après, en 1409, les principaux seigneurs du pays, auxquels s'étaient joints les seigneurs du pays d'entre Marcke et Rosne, annexé au pays d'Alost, résolurent de porter leurs plaintes au duc, après s'être « ad ce l'un a l'autre obligiez. »

Les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon, à cause des terres et des seigneuries qu'ils possédaient dans le pays d'Alost, Hugues de Melun, seigneur d'Antoing et de Sotteghem, Louis de Reyghersvliete, seigneur de Boulers, Arnould de Gavre, seigneur d'Escornaix et de Dieudonne, Gilles van Bracht, porteur de la procuration du seigneur de Laval, à titre de la terre de Gavre, Gérard van der Eecken, procureur du duc de Bar, seigneur du pays de Rhodes, Jean, seigneur de Jeumont, Louis, seigneur d'Audenarde, Jean, seigneur de la Hamayde et de Renaix, Arnould de Gavre, seigneur de Rasseghem et de Liedekerke, Jean, seigneur d'Axele et de Laerne, Walrave, seigneur de Masmines, Robert de Masmines, seigneur d'Hemelverdeghem et de Leuwerghem et Gérard, seigneur

de Zantberghe, « grevez, bleciez, » disent-ils dans le mémoire qu'ils présentèrent, « et en apparence de totalement estre desheritez en plusieurs manieres, tant par les excez des baillis d'Alost, comme par nouveaulx abus des bourgoisiez de ceulx de la ville d'Alost, » se réunirent à Gand « aux hosteux, » le 2 août 1409, dans le but de protester auprès du duc; mais avant de mettre leurs plaintes par écrit, ils décidèrent de tenir une nouvelle réunion à Lille. Ils s'y rendirent tous le 5 de ce mois, scellèrent d'abord leurs lettres d'alliance, et eurent ensuite plusieurs conférences pour la rédaction du mémoire qu'ils comptaient remettre au duc de Bourgogne.

Les plaintes que les « requérants » formulèrent dans leur mémoire ne manquaient pas d'un certain fondement en plusieurs points, mais leurs démarches, leurs sollicitations n'eurent guère de résultat, malgré leur persévérance. Le duc de Bourgogne qui, paraît-il, n'aimait pas les représentations, et mécontent sans doute de cette espèce de complot tramé entre de si puissants seigneurs, trouva moyen d'éconduire les pétitionnaires en leur opposant des fins de non-recevoir continuelles. La relation de cette odyssée nous a été conservée dans un curieux manuscrit de l'époque, qui contient en outre les mémoires présentés au duc [1].

[1] Le mémoire est écrit en français, qui était la langue de la cour; elle était, sans doute, plus familière au duc que le flamand. Il est à supposer que la rédaction en fut confiée à M. Thiéry Le Roy qui fut chargé de porter la parole devant le duc. Quelques-unes des expressions employées ne seraient plus guère de mise aujourd'hui; nous en avons conservé une partie. Le manuscrit qui a servi à cette notice est le manuscrit original; il est sur papier de format in-4°; l'écriture en est très-lisible; le chanoine De Smet en parle dans son « Mémoire historique sur la seigneurie d'Alost. » *Recueil de mémoires et de notices historiques*, par le chanoine De Smet, t. II, p. 417, et il l'a publié en partie dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 3e série, t. VIII.

Le principal grief que l'on fit valoir dans cette requête est dirigé contre le privilége, accordé en 1399 à la ville d'Alost, en vertu duquel les bourgeois forains, c'est-à-dire ceux habitant en dehors de la ville et de l'échevinage, sont mis sur le même pied que les bourgeois véritables ou internes. La bourgeoisie prit une grande extension, la ville vendant ce droit de bourgeoisie à tous ceux qui voulaient être reçus, au vil prix de 6, 7 ou 8 gros. « Lesdits d'Alost soubz umbre dudit pretendu privilege » s'arrogent « iniquement, torchonnierement » le droit de juger leurs bourgeois, même ceux résidant sous lesdits seigneurs et prélèvent sur eux les amendes, au préjudice du duc et des réclamants; en outre quand un délit a été commis par un non bourgeois, les échevins s'empressent de lui conférer la bourgeoisie pour avoir le droit de le juger, même quand les délinquants ont déjà été jugés par les officiers des vassaux, par ce moyen « sont du tout achoppez et adnullez les jugemens des gens et officiers des supplians, » et en outre ils imposent une amende de 60 livres aux officiers qui ont rendu les jugements. Viennent ensuite les plaintes contre les agissements du bailli qui, de son côté, empiète également sur la juridiction des seigneurs, et « pour plus estordre et confondre la dicte justice des dits suppliant, » envoie les sergents d'Alost faire les ajournements dans les seigneuries. Le mémoire entre dans des détails de procédure qu'il serait trop long de passer en revue.

Un point assez remarquable à noter, c'est que les pétitionnaires disent ne pas faire de réclamations contre le privilége accordé à la ville d'Alost en 1174 par le comte Philippe d'Alsace, parce que « furent appelez et consentans les barons et noblez de votre dicte conte, » tandis que dans le cas actuel, ils n'ont pas même eu connaissance, par copie, du nouveau privilége accordé à la ville d'Alost. Cette observation peut expliquer jusqu'à un certain point pourquoi au moyen-âge, lors de la confection des chartes

de priviléges, de donation et autres, l'on demandait la présence de témoins, par lesquels on faisait signer les chartes; cette signature impliquait probablement l'adhésion de la part des signataires à l'acte renseigné dans la charte, et une renonciation à toute revendication de leur part.

Le 9 août 1409, les abbés de Saint-Pierre et de Saint-Bavon et les seigneurs qui s'étaient joints à eux, réunis à Lille, comme on l'a vu plus haut, firent demander au duc de Bourgogne de leur accorder une audience pour exposer leurs plaintes. Il la leur accorda pour le lendemain « devant son chancelier et son son conseil en son absence, pour ce qu'il mesmez avoit trop a faire et ny pooit entendre, pour la presence de Messeigneurs de Hollande et de Brabant, et Madame de Hollande et pour lez affaires que avoec eulx avoit a faire. »

Admis le lendemain matin, jour de Saint-Laurent, à l'audience du chancelier et du conseil, ils firent exposer leur griefs par maître Thiéry le Roy, et puis remirent le mémoire contenant leurs doléances, en requérant le chancelier de le faire lire par le duc de Bourgogne, ce qui leur fit promis.

Le dimanche, 11 août, il leur fut répondu par le chancelier, en la présence de l'évêque de Châlons et des autres conseilliers du duc, que leur requeste avait été relatée à Monseigneur et qu'il leur faisait répondre que si celui d'entre eux qui avait à se plaindre du bailli et des échevins d'Alost, voulait remettre par écrit « ses cas particuliers, » il lui serait fait droit et raison. Cette réponse, comme de juste, ne plut guère aux plaignants qui demandèrent que l'on fît une information sur les plaintes qu'ils avaient émises, et qu'après cela on leur fît droit.

Le chancelier leur répondit « qu'ilz faissent comme il avoit dit et que aultrement il n'en povroit respondre, car Monseigneur les avoit ainsi commande. Et ainsi se partirent de ly. »

Après cette réponse, les dits suppliants se réunirent pour aviser à ce qu'il leur restait à faire, et ils résolurent d'aller trouver le duc de Bourgogne en personne, lui exposer leurs doléances, car il leur semblait qu'elles n'avaient pas été examinées par son conseil, d'après la réponse qu'ils en avaient reçue; et le jour même ils allèrent trouver le duc après sa messe. Mais « pour aultrez ensoniemens » et à cause de la présence des seigneurs de Hollande et de Brabant et de la dame de Hollande, il ne purent être reçus.

Le lundi 12 de ce mois, ils « poursuirent ledit monseigneur de Bourgogne devant messe, apres messe, et tantost au partir du disner, et ne porent avoir audience pour le departement desdicts seigneurs et dame, et parce qu'il convoya le dicte dame de Hollande, sa sœur, aux champs, et qu'il fu tart quand il en retourna. »

Le lendemain mardi, nouvelle tentative qui réussit mieux que les précédentes. Après la messe du duc, ils se rendirent au palais, requérant audience au duc, « li quelz apres longe requeste a ly faire leur ottria et fist apparellier et assir en la grande chambre de parement a Lille plusieurs de sez barons, chevaliers et gentilz hommez de son consail, son chancelier emprez lui demorant tout droit. » Alors maître Thiery le Roy demanda audience. Le chancelier prenant la parole, répondit que l'on avait donné connaissance au duc de leur requête, en présence des seigneurs qui étaient ici présents, ce que le duc confirma. « et que se ilz ne vouloient aultre chose dire que aultrefois dit et bailliet avoient, il n'estoit bezoing de traveillier le dit monseigneur, et monseigneur n'estoit pas advise de leur baillier aultre response. » Malgré leur supplications ils ne pussent obtenir de réponse plus satisfaisante. Alors ils demandèrent de pouvoir se retirer pour se consulter, ce qui leur fut accordé.

Ils firent résumer par maître Thiery « ce qui faisoit a resumer, » et requérir qu'il leur fût donné mandement de

justice contre le bailli et les échevins d'Alost, et qu'il fût assigné jour à ceux-ci pour répondre en justice aux plaintes faites contre eux, ce qui leur fut accordé, mais à condition que chacun émît ses plaintes en particulier, car on ne voulait pas écouter leurs doléances collectives.

Et quand ils « virent ce, et qu'il leur falloit querir aultre moyen ou appeler du refus de justice a eulx fait, » ils finirent par demander que l'on fît mander le bailli et les échevins d'Alost devant le chancelier et le conseil du duc, vu que celui-ci, devant se rendre à Paris, n'aurait pu les recevoir, et qu'on les prierait de répondre aux accusations formulées entr'eux; le chancelier y consentit et il fit assigner le bailli et les échevins d'Alost à comparaître à Gand, le 25 de ce mois, « aux hosteulx, » pour procéder le lendemain à l'enquête. Dans l'intervalle, Thiéry le Roy avait été chargé de préparer un nouveau mémoire au nom des seigneurs d'Alost, pour formuler leurs plaintes d'une manière plus précise et plus étendue. Après que maître le Roy eut présenté son écrit à l'audience, Robert le Martin, avocat du duc, commis par le bailli et échevins, en leur nom et au nom du duc, requit avoir jour d'avis qui lui fut ordonné pour le lendemain par le chancelier. Le lendemain les parties comparurent à l'audience du chancelier. Robert le Martin, sans aborder le fonds du débat, soutint que l'on ne pouvait admettre une pareille requête collective. Après les repliques, on assigna de nouveau les parties au lendemain pour ouïr la réponse du chancelier. Monseigneur de Courtivron, chancelier du duc de Bourgogne, renvoya les parties au 2 octobre pour débattre la question pour « estre appointe sur ce ainsi qu'il appartendra. » Le 2 octobre les parties se présentèrent à l'audience, mais « de la partie desdits supplians ne furent pas leurs escriptures grossees pour mettre devas le court, si leur fut le jour continue jusques au lendemain du jour des amez a bailler leurs dictes escriptures. »

Il paraît que les requérants perdirent patience après ce nouveau moyen dilatoire qui leur fut opposé, ou bien qu'ils n'obtinrent pas gain de cause, car on ne trouve plus de traces de démarches ultérieures tentées par eux. Le duc, toujours besoigneux d'argent, accordait peu après de nouvelles faveurs aux habitants d'Alost, ou plutôt les leur vendait à beaux deniers comptants. De nouvelles protestations furent adressées encore plus tard, mais sans plus de succès. Le pouvoir des grands vassaux gênait l'autorité centrale du gouvernement, qui préférait favoriser les villes qu'il dominait plus facilement par le bailli qu'il y installait et par les échevins qu'il s'était réservé le droit de nommer.

L. S.

Iolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville [1]. — Iolande de Flandre est une des figures de femmes les plus saillantes dans l'histoire des provinces septentrionales de la France. Elle appartenait à une grande famille féodale et naquit le 25 septembre 1326 au château d'Alluye, près de Montmirail, dans le Bas-Perche, où ses parents, Robert de Cassel et Jeanne de Bretagne, étaient venus pour visiter les domaines que leur avait laissés leur tante Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre. Iolande perdit son père de bonne heure et passa son enfance et sa jeunesse, soit à la cour de France auprès de sa parente, la reine Jeanne de Bourgogne, soit, et cela de préférence, avec sa mère au château de la Motte-au-Bois, près de Cassel. Elle connut à Paris un neveu du roi, Henri de Bar, et dès 1337 leurs fiançailles furent conclues : le mariage eut lieu deux ans après; mais cette

[1] Un vol. in-8°. Lille, Lefevre, 1877, avec planches.

union, formée sous les auspices les plus favorables, dura à peine cinq années, et Iolande demeura seule à dix-neuf ans avec deux fils. Elle n'en prit pas moins, conformément aux volontés de son époux, la régence de ses états et montra dès les premiers jours une rare énergie : elle eut en effet aussitôt à lutter contre son cousin Pierre de Bar, mais le roi intervint et imposa silence à Pierre en lui octroyant une somme de 2000 livres. Iolande cependant prétendit à une indépendance complète, et en 1345 elle ne craignit pas de faire mine de résister aux officiers que Philippe de Valois envoya dans le Barrois pour l'exécution de ses ordonnances : il fallut céder cette fois et même s'humilier pour éviter un pire châtiment. En 1352, elle songea à se remarier avec Philippe de Navarre, comte de Longueville, et elle perdit son fils aîné, comme, en vue de ses nouveaux projets, elle venait de résigner sa régence entre les mains de Jeanne de Bar, comtesse de Garrennes, grand'tante du jeune comte. Mais presque aussitôt elle regretta sa concession et elle essaya de reprendre le pouvoir les armes à la main. Son second mariage eut lieu sur ces entrefaites au printemps de 1353. Philippe de Navarre voulut d'abord continuer la lutte en Barrois, puis il recourut au roi, qui répondit en saisissant le comté au nom de Robert et en déboutant les deux comtesses. La lutte armée n'en continua pas moins au préjudice du pays : Philippe fut pris et ne put recouvrer sa liberté qu'en donnant de solides garanties et en s'engageant à quitter la province; il obéit, mais pour se venger il se joignit à son frère Charles le Mauvais et alla ravager la Normandie. La paix de Bretigny ne changea rien à la situation du Barrois, mais rendit à Iolande ses domaines dans la West-Flandre. Presque aussitôt le comte de Longueville mourut (30 août 1363) sans avoir eu d'enfant. Depuis 1356, Iolande avait

repris en Barrois une influence, officieuse du moins, par la majorité de son fils ; on ne tarda pas à s'en apercevoir, et ce fut bien elle qui décida la guerre qui dura deux ans alors entre le comte de Bar et l'évêque de Verdun ; elle ne reculait devant aucune mesure, faisant incendier des villages et même, assure-t-on, ayant ordonné qu'on jetat dans un puits deux chanoines députés près d'elle par le prélat. D'autres actes, ceux-là prouvés, parvinrent à la connaissance du pape qui excommunia la comtesse, en basant ce châtiment sur le triple crime d'incendie, de meurtre et de fausse monnaie. Iolande se soumit et fut relevée de sa condamnation le 23 mars 1363. L'année suivante elle maria son fils avec Marie, sœur du roi Charles V, et elle commença par prodiguer au jeune ménage des témoignages d'affection : elle eut à le prouver, quand, en 1370, il lui fallut engager ses joyaux pour payer la rançon de son fils, prisonnier des Messins. Mais les choses changèrent, quand Iolande vit Robert demeurer en bons termes avec sa cousine ce qui paralysait son influence. Au mois de janvier 1371, elle le fit donc arrêter sans aucun motif avec Henri de Bar-Pierrefort ; Charles V exigea promptement l'élargissement du comte, mais Iolande n'en continua pas moins ses violences, jusqu'à faire assassiner un sergent et un gentilhomme dont elle avait à se plaindre. Cette fois Charles V voulut mettre fin à de pareils excès : Iolande fut arrêtée à Bar et enfermée à Sens, puis au Temple, d'où elle s'échappa au mois de septembre 1372 et s'enfuit à Nieppe ; mais elle fut reprise et sévèrement gardée dans la même prison. Cependant les gens de la châtellenie de Cassel se cotisèrent pour acheter la liberté de leur dame, ce que le roi fit attendre quelque temps et n'accorda qu'avec les plus solides garanties, auxquelles elle dut se soumettre sous peine d'excommunication nouvelle. Elle se hâta de liquider sa situation en aliénant ses immeubles de Paris, entr'autres

l'hôtel de Cassel, et en faisant un emprunt à l'aide de ses bijoux, puis elle se retira (octobre 1373) à la Motte-au-Bois, après avoir obtenu du comte de Flandre la main-levée sur ses biens qu'il avait prudemment mis sous séquestre. Iolande se montra froissée et ulcérée : elle accusait injustement son fils, qui, au contraire, en ayant justement à se plaindre d'elle, lui témoigna un constant dévouement : il fallut même une très-énergique intervention du roi pour amener une apparente réconciliation.

Iolande s'occupa activement alors de sa propriété de Flandre et poursuivit la restitution de ses biens et châteaux de l'Argonne, ce qu'elle obtint au mois de décembre 1377. Il semble dès lors qu'elle pût se croire sortie de tous ses embarras politiques et pécunières; elle passe en effet une année très-paisible, toute à son rôle de grande souveraine et soulageant ses pauvres bourgeois de Cassel, dont la misère était telle qu'ils n'avaient même pu offrir le vin d'honneur à l'entrée de leur dame. Mais la comtesse n'était pas assez endurante pour demeurer longtemps tranquille : elle souleva des procès contre ses voisins, même contre la comtesse d'Artois, et elle faisait de sa pleine autorité arrêter l'officier royal commis au commandement du château de Cummières, près d'Epernay, qui tardait trop longtemps à lui remettre cette petite place. En 1375, Iolande se réinstalla à la Motte, dont elle rétablit complétement le château, tout en remettant sérieusement en ordre ses affaires et pour la première fois elle connut quelques années de paix. Elle y recevait avec affection son fils et ses deux petits-fils, et y donna quelques belles fêtes dont Eustache Deschamps a parlé dans ses ballades comme témoin oculaire : elle parcourait avec ces jeunes gens les environs, certaine d'être bien reçue partout, mais principalement à Dunkerque, où elle était toujours accueillie avec de véritables ovations. Cette ère de plaisir ne devait

pas se prolonger. La guerre éclata entre le comte de Flandre et les Gantois, avec lesquels les gens de Gassel s'unirent : on connaît les détails de cette lutte terrible (1382). Iolande, demeurée fidèle à Louis de Male, dut se réfugier à Paris en emportant à grande peine ses pierreries ; elle rejoignit ensuite sa belle-fille, devenue régente du Barrois après le départ de son mari pour la guerre de Flandre. Quand le calme se rétablit, Iolande, qui avait été visiter ses domaines de Perche, rentra à la Motte (1385) et accorda peu après des lettres de rémission à ses belliqueux bourgeois de Cassel.

Une nouvelle période de calme se rouvrit pour Iolande, troublée seulement par un événement pui dut lui être sensible : tous ses joyaux furent enlevés dans l'abbaye de Chéherq-en-Ardennes, où elle les avait déposés pendant la guerre, mais le voleur fut pris à Verdun en possession encore de presque tous les bijoux. Quelques différents assez graves éclatèrent entre la comtesse et le duc Philippe le Hardi, mais se terminèrent, grâce à l'intervention du roi, devant le parlement de Paris, et fort avantageusement pour Iolande, qui dès lors changea véritablement de vie. Les œuvres de piété et de charité occupèrent désormais exclusivement son temps. « Flamande et bretonne, dit M. de Smyttère, à la fois par le sang, elle était fière, courageuse et entreprenante, souvent vindicative et parfois imprudente. » Mais depuis 1389, nous la voyons donner constamment aux établissements religieux ou hospitaliers, multiplier les fondations avec la plus large libéralité. Elle eut cependant jusqu'au dernier jour à soutenir des procès, mais alors ce n'était plus elle qui les provoquait, seulement ils étaient peut-être la conséquence de ceux que Iolande avait auparavant parfois trop tacitement entamés. Une cruelle mésaventure servit comme de clôture à ces épisodes chicaniers : Iolande avait à comparaître à Alost

devant les gens du duc de Bourgogne au sujet du dénombrement qu'elle devait pour ses propriétés en cette région. Or, en traversant Tournai, elle fut arrêtée à la requête d'un changeur, son trésorier, et emprisonnée (juin 1395), et il lui fallut recourir à de nouveaux emprunts pour faire face à cette dette et à d'autres. Elle mourut peu après, le 12 décembre, dans son château de la Motte : jusqu'à présent il régnait une grande incertitude sur cette date et sur ce lieu; une pièce trouvée pas M. de Smyttère dans les archives départementales du Nord lève tous les doutes : c'est une supplique du proviseur de la paroisse de Morbecque, afin d'obtenir des aumônes du duc de Bar, « à cause que sa mère fut administrée et mourut le 12 décembre 1395 en cette paroisse; » or, le château de la Motte-au-Bois de Nieppe dépendait de Morbecque.

Nous félicitons vivement M. de Smyttère d'avoir fait si bien connaître Iolande de Flandre, dont la vie méritait véritablement un récit détaillé. Il y a joint une étude curieuse sur les sceaux de son héroïne, sur les armoiries de Cassel, sur la famille de Bar, en y ajoutant un grand nombre de dessins héraldiques et sigillographiques parfaitement exécutés. Enfin, la seconde moitié du volume comprend une suite de pièces justificatives constituant les archives d'Iolande de Flandre; on y compte de centaines de documents analysés ou *in extenso*. C'est une mine des plus importantes pour l'histoire de la Flandre au XIV^e^ siècle.

C^te^ DE BARTHÉLEMY.

CHRISTIAN II, ROI DE DANEMARCK, ENTENDU COMME TÉMOIN DANS UN PROCÈS A BRUXELLES. — Le chanoine

Foppens [1], et après lui l'abbé Mann [2] et feu M. Altmeyer [3], rapportent comme un fait curieux que le roi Christian se trouvant à Bruxelles, où il s'était réfugié, après avoir été détrôné [4], donna son témoignage dans un procès qui se plaidait devant le conseil de Brabant.

Ce détail est exact et j'en ai acquis la preuve en mettant la main sur une copie de la déposition du monarque danois [5]. Elle se trouvait dans une chemise portant la note suivante :

« Copie d'une déposition donnée par Christierne, roy » de Danemarck, produit comme témoin devant commis- » saires du conseil de Brabant, après préalable a jour- » nement par huissier et sermenté sur sa parole de Roy.

» On a écrit cette copie en parchemin pour la singula- » rité du cas, il y a quelques années, afin de la mettre » parmi les pièces curieuses concernant le conseil de » Brabant. »

Les commissaires désignés plus haut étaient Josse Vander Dussen, conseiller [6], chargé de l'instruction de la cause, et Jérôme De Cock, secrétaire, qui tenait le plumitif. Ce fut le 13 juillet 1531 que le roi comparut en personne devant eux.

Il s'agissait d'un procès entre deux particuliers nommés

[1] Chronique manuscrite de Bruxelles.

[2] *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles.*

[3] *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le XVI^e siècle.*

[4] Il était, comme on sait, le beau-frère de Charles-Quint.

[5] Archives du conseil de Brabant.

[6] Josse Van der Dussen fut nommé conseiller vers 1516. Il mourut le 20 décembre 1532. Il avait épousé Marie Sanvage, fille de Jean Sanvage, chevalier, chancelier du conseil de Brabant. Ces époux furent inhumés dans l'église de Sainte-Gudule, de même que leur fils, Libert Van der Dussen, seigneur de Borneval, échevin de la ville de Bruxelles, décédé en 1590.

Godscalck Remmelinckrode, demandeur, et Henri Van Lith, défendeur, qui en appela au témoignage du roi. La déposition de ce dernier, rédigée en langue flamande, ne fait pas connaître le fond du débat. Tout ce qu'on y voit, c'est qu'il s'agissait d'expéditions maritimes, puisque le monarque déclara qu'il avait envoyé Nicolas Kuyphoff, comme capitaine, pour combattre ses ennemis sur la mer. Il fut aussi question de livraison de munitions de guerre.

Je n'ai pas trouvé d'autres traces de ce procès, bien que je me sois livré à de minutieuses recherches dans les archives du conseil précité. Faute de mieux, je reproduirai, le commencement du document dont il vient d'être fait mention.

« Informacie begonst te nemen in der stadt van Bruessele, den 13^en^ dach van Julio 1531, by ons Joos Vander » Dussen, raedt als gesurrogeert in de plaetse van » M^e^ Govart De Mayere, oic raedt ordinaris nu tertyt » absent, ende Jheronimo De Cock, secretaris ordinaris » der K. M., in zynder ghenaden raede van Brabant ende » commissarissen in der zaken aldaer hanghende ombeslicht tusschen Godscalck Remmelinckrode, aenleggere, » ter eenre, ende Heyndric Van Lith, verweerdere, ter andere zyden, ende dat van weghen ende tot verzueck des » voirs. verweerders, verhoirt die ghetuyghen hier naer » volghende.

» Ende eerst, Christiernus, van Goids genaden coninck » van Denemercken, Zweeden, Noorweghen, etc.; ghetuyge gedaecht by Marcelis van Ymmerssele, duerwairder, gheeedt op zyn coninckclycke waerheyt, etc. »

L. G.

Le théâtre français en Belgique. — Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un acte relatant l'association conclue à Gand, le 9 février 1663, entre des comédiens français.

« Comparurent par devant moy Jaecques vanden Foreeste, notaire publicq resident dedans la ville de Gand, » et en preseuces des tesmoings icy apres denommez en » propres personnes Glade Jennequin dict Rochefort, Denys Lavoy, Jean Desurlit, Jean Pelloy dict de Lille, et » Jacques Trochs, lesquelles dictes S^rs^ comparans ont déclaré par leur libre volonté d'entrer ensamble en societe » pour representer la comedie en tous lieux quilz jugeront » a propos, et ce l'espace dung an a commencher du jour » d'huy et a finir au jour de cendres 1664, sur les peine au » delinquants de cincquante pistoles dor monnoie de » franche, scavoir ledict Rochefort pour jouer les Roys, » les annons et affiches, le S^r^ de Lavoy pour les seconde » rolle et le comicques, le S^r^ de Surlis pour le premier » rolle, le S^r^ de Lille, pour la decoration du théâtre et les » machines, et ledit S^r^ Troche pour le troisiesme rolle, et » aultres que la compagnie jugera a propos, et ledit S^r^ Troche promect et consente ne se mesler daulcunes affaires » qui regarderont l'interest de la dicte compagnie et le dict » S^r^ de Troche promect entrer avecq ladicte compagnie » dedans tous les frais et debtes contractez par ladicte » compagnie pendant les années 1662 et 1663, et ladicte » compagnie consente que ledit S^r^ de Troche entre dedans » le partaige des decorations et machines qui sont faictes » pour le general pendant les dictes années, ce que dessus » promectent d'executer respectivement lung envers laultre » sur la paine cy dessus mentionnez, et pour ceste effect » sobligent touts leurs corps et biens presents et advenir » en tous pays ou les on pouldroit trouver, renonchants a » touttes coustumes, droicts ou ordonnances a ceste con-

» tract de societe contraires. Ainsy faict et passe dedans » la susdicte ville de Gand, en presense du Sr Nicolas » Geute et de Jean Van de Velde, filz de Elias, ambedeux » tesmoings a ce requis et appelez le neufiesme de febvrier » 1663. »

Suivent les signatures.

(*Archives de l'État à Gand*).

A. V.

On lit dans le *Registre F. 42*, des archives du Conseil de Flandre la note suivante :

« L'assiete pour les despens du concile :

Brabant, par mois	600 fl.	par an	7200.
Flandre, Lille.			
Tournai, par mois	600 fl.	par an	7200.
Artois, par mois	350 fl.	par an	4800.
Hainau, par mois.	350 fl.	par an	4800.
Namur, par mois.	150 fl.	par an	1800.
Luxembourg, par mois.	100 fl.	par an	1200.
Hollande et			
Zélande, par mois	100 fl.	par an	1200.
Utrecht avec			
Overryssel, par mois	150 fl.	par an	1800.
Frise, par mois.	100 fl.	par an	1200.
Groningen, par mois	100 fl.	par an	1200.
Gueldre, par mois	50 fl.	par an	600.
Somme totale.	2700 fl.	par an	32400.
Les 60 personnes, par mois font	2250 fl.	et par an	30204.

Ainsi arresté par la royne à Bruxelles, le 6e jour de may anno 1551. »

A. D.

CHRONIQUE.

Essai numismatique yproise, par Alp. Van den Peereboom. Un vol. in-8° de 375 pp. et orné de 42 planches. Bruxelles, 1877. — Cet intéressant travail a d'abord été publié, en 1876, dans la *Revue belge de numismatique*. Dans l'avant-propos, l'auteur dit qu'il a essayé de donner un intérêt historique à son travail, et nous ajouterons, qu'il a parfaitement réussi. Désormais il serait impossible d'écrire consciencieusement l'histoire d'Ypres sans consulter constamment et à chaque pas, l'*Essai* de M. Van den Peereboom. Cet ouvrage est le *vade-mecum* de l'historien. C'est donc un nouveau service que cet écrivain a rendu aux sciences historiques.

L'auteur fait passer successivement sous nos yeux l'histoire métallique de la ville d'Ypres, qui, sous l'ancien régime, formait l'un des quatre membres de Flandre.

Il étudie avec beaucoup de soin et d'aptitude les monnaies, les médailles, les jetons et les méreaux des gildes, des métiers et des corporations religieuses. Cette partie du volume n'est pas la moins intéressante.

A la fin de son livre l'auteur promet que « si Dieu lui prête vie, » il complétera ce travail, puis il ajoute que « de savants critiques lui reprocheront sans doute d'avance à propos de quelques pièces yproises, d'avoir donné de trop longs détails sur divers épisodes de l'histoire locale. »

Sur ce point nous lui demandons la permission de ne point partager son avis. Ces dissertations, ces épisodes dramatiques, font le charme du récit et justifient l'existence de la pièce métallique. Cette

méthode était suivie par Van Loon, Van Mieris et tant d'autres numismates célèbres.

L'auteur ne doit donc pas regretter d'avoir suivi leur exemple.

M. Van den Peereboom, puisant dans sa propre collection et dans celles de plusieurs amateurs yprois, a pu faire en quelque sorte l'histoire de sa ville natale, depuis le règne du comte Philippe d'Alsace jusqu'à nos jours.

Le peu d'espace que nous avons à notre disposition, nous empêche d'étendre cette analyse et de faire ressortir les points saillants de son œuvre qui respire un ardent amour du clocher, comme il le dit lui-même.

Est-ce un défaut?

Nullement. L'histoire d'une vieille cité comme Ypres, dont le nom brille avec tant d'éclat dans les annales de la Flandre, ne peut être écrite avec chaleur et conviction que par l'un de ses enfants.

Le lecteur jugera si M. Van den Peereboom a atteint ce but.

B^on^ K. de V.

Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin, par J. Houzel. Paris, Tolmer et Isidor Joseph, 1877; VIII et 261 pp., in-8°. — C'est depuis 1846 que l'auteur, habitant Paris, s'est mis à consulter les documents propres à faire connaître tout ce qui concerne Hesdin. Cette monographie complète les travaux de M. le D^r^ Danvin de Saint-Pol, et rectifie ceux de l'abbé Fromentin. Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans les archives de l'ancienne cour des comptes de Lille que l'auteur a trouvé les documents les plus précieux. Il ne s'arrête guère à l'époque atrébate qu'on peut considérer comme préhistorique. L'époque romaine ne lui fournit que des faits assez généraux ou du moins assez généralement connus. Quand il arrive à la domination des Francs, il n'est pas plus heureux que Devienne, dans son *Histoire d'Artois*. Ce n'est que par la création du comté d'Hesdin, lors du mariage de Robresse, fille du comte de Boulogne avec le comte de Vermandois, que le récit peut prendre une véritable physionomie. Bientôt il y a encore une interruption d'existence historique qui comporte deux siècles. Enfin, après l'écroulement de l'empire de Charlemagne, grâce à l'impuissance du pouvoir central, le châtellenie d'Hesdin commence à figurer dans l'histoire de Flandre. Après le démembrement de l'Ar-

tois en 1191, Philippe-Auguste constitua le bailliage d'Hesdin, tel qu'il resta jusqu'en 1789 avec ses 113 villages, hameaux ou fermes. M. Houzel pense avec M. Tailliar que la commune même d'Hesdin remonte à la plus haute antiquité; car ces pays d'industrie furent naturellement et de bonne heure des pays de liberté.

Lorsqu'en 1237, saint Louis donna le comté d'Artois à son frère Robert, il y ajouta Hesdin, Bapaume et Lens, qui appartenaient au douaire de la reine Blanche. Dès lors, le domaine d'Hesdin fit partie intégrante du comté d'Artois. C'est une disgrâce du sujet et nullement une faute de l'auteur qui nous condamne à parcourir ensuite bien des pages d'un intérêt purement local. Mais en Belgique nous savons apprécier la nécessité de ces monographies parfois microscopiques. Ce sont des pierres d'attente pour la grande et véritable histoire qui se fondera surtout sur ces millions de faits jusqu'ici dédaignés.

Hesdin sous les ducs de Bourgogne comme sous les gouverneurs espagnols, ressemble à plus d'une de nos petites villes flamandes. Ce fut en 1553 que Charles-Quint ordonna de raser le Vieux-Hesdin dont M. Houzel donne un plan curieux. Un an plus tard, on bâtissait une nouvelle ville à une lieue de là; mais ce ne fut d'abord qu'une sorte de forteresse tournée contre la France. L'auteur, peu avare de détails, nous fournit le tableau d'une ville naissante et rapidement développée. Avec une impartialité qui l'honore, M. Houzel raconte l'histoire moderne et la conduit jusqu'en 1876. C'est surtout dans cette seconde partie de son livre qu'il se montre érudit consciencieux, n'ayant d'autre intérêt que celui de la vérité.

L. S.

•

Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutphen. — Parmi les nombreux travaux en cours d'exécution dans le domaine de l'histoire, une des plus importantes sections est, sans contredit, celle des cartulaires. Nous venons de prendre connaissance d'un livre de ce genre qui, quoique spécial à une province étrangère, n'en a pas moins un haut intérêt pour la Belgique. Nous voulons parler du : *Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutfen, tot op den slag van Woeringen, 5 juni 1288* (La Haie, Martinus Nyhoff, 1872-1876), dû au zèle et à l'érudition du baron L. A. S. W. Sloet.

Cette publication renferme 1150 articles, plus 30 pièces complé-

mentaires et contient 1207 pages in-8°, reparties en trois volumes. Le premier document date de l'an 690, le dernier de 1288. Les diplômes n° 173 de l'an 1059, n° 174 de l'an 1064, et 344 de l'an 1177, sont accompagnés de *fac-simile* obtenus par la photographie.

L'auteur, ancien greffier des États provinciaux de Gueldre, leur a dédié son œuvre; car outre le travail d'arrangement, il l'a enrichi d'éclaircissements et de notes critiques, peu nombreuses en général, et toujours concises. En voici une qui suit la pièce n° 171, acte passé entre Théoduin, évêque de Liége, et Guillaume, évêque d'Utrecht. (Nous traduisons.)

« L'évêque Guillaume est regardé pour un Gueldrois par quelques auteurs. Potthast, *Biblioth. hist. Mœdii Œvi supplement.* S. 432, le nomme de Ponte (v. Geldern). Joconde, contemporain du fait, dit au contraire qu'il était : « Flandrensis genere, litteris divinis et » humanis eruditissimus, Translat. S^i Servatii in Pertz. Monument » scriptor. T. IV, f° 121. »

Ce cartulaire renferme, outre les diplômes, des extraits d'écrits contemporains, c'est en conséquence que le n° 1150 reproduit plus de deux pages de Van Heelu, II, v. 6365 à 8923.

L'œuvre est terminée par deux tables alphabétiques; l'une, celle des noms de lieux, l'autre, des noms de personnes, toutes deux dressées avec un soin exemplaire.

Depuis longtemps le baron Sloet s'est fait connaître par des articles historiques et archéologiques fort remarquables parus dans des revues des Pays-Bas. Nous ne citerons qu'une monographie publiée à Amsterdam en 1868, par l'Académie royale des Sciences : *de Hof te Voorst*, propriété qui lui échut par héritage et dont il a retracé l'historique.

Les amis des sciences archéologiques seuls savent apprécier la valeur d'un travail tel que le *Oorkondenboek*, fruit d'un zèle ardent qui n'obtiendra d'autre récompense que la gratitude d'un petit nombre. C'est afin que ce petit nombre puisse s'accroître que nous faisons connaître ici l'existence d'un livre indispensable à ceux de nos compatriotes qui s'adonnent aux études historiques; ils ne trouveront que là des titres inédits jusqu'ici, et que le patient auteur recueillit le premier pour les produire comme complément.

C. V.

Le cimetière belgo-romain-franc de Strée. — *Rapport de la fouille, description des objets trouvés, et études de diverses questions d'archéologie que cette fouille a soulevées*, avec 14 planches, par D.-A. Van Bastelaer. Mons, H. Manceaux, 1877. — La découverte du cimetière antique de Strée a fait un certain bruit dans le monde archéologique; mais ce qui a surtout donné de l'importance à cette découverte, c'est la façon complète et savante dont la fouille a été suivie et étudiée par M. A.-D. Van Bastelaer, président de la Société d'archéologie de Charleroi.

Rien ne semble lui avoir échappé, et dans un volume de près de 350 pages, il consigne et décrit minutieusement tout ce que cette fouille a fourni à la science. Son sujet est traité avec amour. Peut-être lui reprochera-t-on de s'être étendu sur certaines détails en apparence peu importants, mais cet excès ne peut nuire, et les archéologues y pourront trouver des détails nombreux dont ils auront lieu de s'applaudir.

L'auteur prétend qu'il ne faut pas seulement s'occuper des objets de luxe, comme on le fait trop souvent, mais qu'il faut aussi et surtout décrire les objets d'usage commun. Ces derniers ont même, à notre humble avis, plus d'importance; ne rappellent-ils pas l'histoire du peuple proprement dit?

Mais la partie descriptive n'est pas la moins intéressante. L'auteur a émaillé ses descriptions d'une foule d'observations judicieuses et de dissertations savantes sur un grand nombre de questions nouvelles ou controversées en archéologie, et dont plusieurs sont élucidées au moyen des textes latins et de l'analyse chimique; car l'auteur, archéologue à ses heures, est chimiste de profession, ce qui ne gâte rien à l'affaire. Il nous donne des analyses de bronze, d'ambre, de bitume, de vernis de poterie, etc., etc. La chimie lui révèle l'ambre faux chez les Romains, l'étamage constant chez les Francs; l'emploi en céramique de vernis à la résine, à la cire, à l'huile, découverte nouvelle en archéologie et que l'auteur retrouve dans plus de soixante textes latins « très-explicites, mis en pleine lumière, dit » M. Schuermans, qui mènent à des combinaisons nouvelles et inat- » tendues, de nature à engendrer un très-légitime dépit de la part » des érudits qui ont passé leur vie à côté de ces textes sans en » comprendre le sens dont l'explication était tout près d'eux. »

Citons encore, sans pouvoir nous y arrêter, les passages qui traitent

des *coffrets funéraires*, des *clous creux* et des *boursoufflures de rouille*, du *dolium*, dont l'auteur précise la forme tant de fois méconnue, des *cimetières* et des *monuments funéraires et de leur mobilier*, des *ornements faits à la roulette sur la poterie*, des *tonnelets de bois*, du *verre antique*, etc. Toutes ces dissertations sont cachées dans les articles descriptifs, mais on en retrouve l'indication dans la table analytique très-complète ajoutée à l'ouvrage.

Signalons avant de terminer les recherches historiques sur l'âge du cimetière de Strée et la contemporanéité des Romains et des Francs qui y ont été enterrés. Ces deux points ont à nos yeux une valeur réelle, et ont exigé des recherches sérieuses qui conduisent à cette conclusion : le sol belge cache toute une catégorie de cimetières communs aux Romains et aux Francs contemporains sur lesquels l'attention n'était pas éveillée jusqu'ici.

L'auteur fait suivre son travail d'un appendice composé d'une lettre de M. Schuermans, où ce savant traite divers points avec sa science habituelle, et d'une réponse de M. Van Bastelaer, qui parle surtout des *lavaria* en Belgique.

Nous ne saurions mieux terminer l'examen de l'ouvrage de M. Van Bastelaer, qu'en reproduisant en partie l'appréciation de M. Schuermans : « Le rapport sur les fouilles du cimetière antique de Strée » est le travail le plus complet que j'ai lu sur la matière, et si les » savants daignent suivre la voie qu'il leur fraye au lieu de s'en tenir » à des généralités banales, ce mémoire marquera une nouvelle ère » dans l'archéologie. »

E. C.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures a 1790, rédigé par MM. Desplanque et l'abbé Deiainnes, archiviste du département du Nord. — Ce travail, l'un des plus considérables qui aient été entrepris par ordre du gouvernement non seulement à Lille, mais dans tous les départements de la France, forme trois grands volumes in-4° de 417, 447 et 465 pp.

Cet ouvrage comprend la série B de la chambre des comptes de Lille. L'histoire y trouve des sources fécondes où elle a déjà puisé. Les historiens belges et surtout ceux de la Flandre ont le plus grand intérêt à consulter ces richesses que les savants archivistes ont classées et analysées avec le plus grand soin.

Bon K. de V.

Biographie nationale de Belgique. — Il y a bien longtemps, disons même trop longtemps que nous n'avons parlé de la *Biographie nationale*. Nous allons aujourd'hui réparer cette faute, en rappelant en quelques mots aux lecteurs du *Messager* les travaux de la Commission académique chargée de cette œuvre éminemment nationale. La *Biographie* en est au tome VI de ses publications, et à la fin de la catégorie des noms à initiale *D*. L'impression a commencé en 1866, ce qui fait qu'il a été livré au public un peu plus d'un demi-volume par an. Les ouvrages de ce genre ne peuvent avancer que lentement, et ceux qui sont impatients de posséder promptement la collection entière ne font pas suffisamment la part des difficultés de l'entreprise : compter avec un grand nombre de collaborateurs éparpillés sur les divers points du pays, combiner leurs travaux, les examiner et les classer, n'est pas le plus facile de la tâche ; joignez à cela des retards provenant d'un nombre de causes dont la variété augmente chaque jour, des entraves et des incidents imprévus, et on aura une idée des ronces plutôt que des fleurs dont est semée la voie que suit la *Biographie nationale*.

Le premier volume, publié comme les autres par demi-tomes en 1866-1867, contient 449 articles rédigés par 45 auteurs, le deuxième (1867-68), 471 articles par 43 auteurs ; le troisième (1870-72), 241 articles par 37 auteurs ; le quatrième (1872-73), 432 articles de 39 auteurs ; le cinquième (1875-76) 444 articles de 37 auteurs ; une partie seulement du sixième a paru jusqu'ici. Nous ne parlerons pas ici des notices renfermées dans l'ouvrage, ce serait faire une revue qui nous prendrait trop de place, disons seulement que sur ce nombre considérable de biographies, il y en a de fort importantes par la valeur des personnages plutôt que par l'étendue : la biographie de Charles-Quint, par M. Gachard, bien que concise, est seule d'une étendue exceptionelle.

La Commission installée en 1860 et composée de délégués des trois classes de l'Académie, eut d'abord pour président le baron Jules de Saint-Genois, et pour secrétaire M. Ed. Fétis ; celui-ci se retira en 1864 et fut remplacé par M. Edm. De Busscher. Le baron de Saint-Genois mourut en 1867 et fut remplacé comme président par M. Gachard ; celui-ci se retira et fut remplacé par le général Guillaume, qui vient de mourir récemment. La Commission, pour accomplir sa tâche, a usé de la collaboration d'un grand nombre de

membres de l'Académie, et s'est adjoint des écrivains qui ne font pas partie de la Compagnie ; actuellement le nombre des rédacteurs de la *Biographie* s'élève à quarante-six académiciens et quarante-cinq collaborateurs étrangers.

Émile V....

Fouilles faites sur le territoire de Carnac (Bretagne). — Le *Journal de Vannes* donne des détails intéressants sur des fouilles faites sur le territoire de Carnac (Bretagne) par l'initiative privée de M. James Miln, membre de la Société des Antiquaires d'Écosse. Le lieu des fouilles est appelé Boceno, à quelque distance à l'est du mont Saint-Michel. Il y a là un ensemble de constructions gallo-romaines avec leurs nombreux appartements et leurs dépendances qu'entourent une enceinte. Il a été extrait et transporté au loin plus de 600 charrettes de terre qui encombraient les appartements et recouvraient les murailles restées debout et parfaitement conservées à une certaine hauteur au-dessous du sol.

Nous avons, écrit-on au *Journal de Vannes*, visité en détail et admiré ces belles constructions, en maçonnerie de petit appareil, avec chaînes horizontales de briques. Nous avons parcouru les corridors et les chambres avec leur plancher en béton et leurs murailles peintes à fresque, dont les couleurs, très-vives au premier jour, commencent à s'altérer au contact de l'air. Nous avons vu en place les piliers de briques de l'hypocauste (équivalent de nos calorifères), les tuyaux destinés à la conduite de l'eau chaude et de l'eau froide pour les bains et les tubes qui servaient à chauffer les appartements. Ici, le *calidarium*, là le *tepidarium* et à côté le *frigidarium*, avec l'installation appropriée. Plus loin, mais dans le même corps de logis, voilà le temple domestique (*lararium*) destiné au culte, avec son autel placé au milieu.

Nous sommes entrés dans un autre appartement que M. Miln suppose être l'atelier du forgeron de la villa. Il y a l'emplacement du fourneau, à droite le baquet de pierre, intact, où l'ouvrier gallo-romain trempait son métal, de même qu'une barre de fer qui s'est conservée sous les décombres près du foyer. On sait que dans les grandes villas habitaient tous les ouvriers nécessaires à la somptueuse existence du propriétaire et de sa famille.

Un nombre considérable d'objets ont été recueillis dans l'aire de

ces appartements : tuiles de couverture et de pavage ornementées, tuyaux d'hypocauste en briques, tuyaux en plomb, marbres, corniches, vases de toutes formes, poteries samiennes rouges avec des sujets en relief, quelques-unes ayant le nom du potier gravé au fond, blocs de stuc, enlevés aux parois des appartements couverts de peintures, larges fragments de plafond en mosaïque de couleur, avec des incrustations de coquillages du plus bel effet, instruments divers, fibules, anneaux, amulettes en bronze, palets en terre cuite pour les jeux d'enfants, enfin une série de médailles aux effigies impériales, parmi lesquelles celles de Galien, Tetricus, Victorinus, Constance, etc.

Cette villa aura été ruinée et abandonnée à la suite d'expéditions militaires dans cette contrée.

Un ancien système métrique. — La bibliothèque de Sardanapale, roi d'Assyrie, trouvée dans les fouilles faites à Ninive par M. Layard, prouve qu'il y a deux mille cinq cents ans déjà, les anciens Assyriens avaient un système de poids et de mesures dans lequel, comme dans notre système, toutes les unités de surface, de capacité et de poids dérivaient d'une seule unité linéaire typique.

La base du système était la *coudée* (égale à 20,67 pouces). Celle-ci était divisée en soixante parties, correspondant aux minutes du degré. La coudée, multipliée par 360, nombre des degrés du cercle, donnait le *stade,* unité des grandes distances. L'unité fondamentale de superficie était le pied carré, soit le carré d'une longueur dont le rapport à la coudée était de 3 à 5, ou 124 pouces. Le pied cube était le *metrela*, étalon de toutes les mesures de capacité ; et le poids d'un pied cube d'eau donnait le *talent,* unité fondamentale de poids ; la division sexagésimale du talent donnait, premièrement, la *mine* (égale à 510,83 grains), secondement le *drachme* (égal à 8,51 grains.)

Le système sexagésimal était employé par les Assyriens dans toutes leurs mathématiques, l'unité étant invariablement multipliée ou divisée par soixante, le résultat encore par soixante, et ainsi de suite à l'infini. « Il est bien évident, » observe M. Lenormant, « que c'était le résultat d'une sage combinaison d'un caractère très-pratique, destinée à combiner les avantages des deux systèmes de division de l'unité, qui ont été un objet de dispute dans tous les temps et chez toutes les nations : le système décimal et le système duodécimal. »

Nous suivons encore ce système chaldéo-assyrien dans les divisions du cercle et dans nos divisions du temps.

Production littéraire en Allemagne, en Italie et en Angleterre. — Dans l'empire allemand, il se publie actuellement, d'après le *Catologue de la presse périodique*, paru récemment, 1,591 journaux, non compris les feuilles officielles, administratives, d'annonces et celles consacrées aux établissements d'eaux minérales. Dans ce nombre de 1,591 journaux, le contingent de la Prusse est de 815 : celui des autres États de l'Empire de 776. En Prusse, c'est la province du Rhin qui produit les plus de journaux, à savoir 158; et Hohenzollern qui en produit le moins, c'est-à-dire 4. La province de Brandebourg vient au quatrième rang, avec 81 journaux; a Berlin même, il en paraît 29. Après la Prusse, c'est la Bavière qui a le plus de journaux; ils y sont au nombre de 200; puis viennent la Saxe, 141; le Wurtemberg, 100; Bade, 88; la Hesse, 58, etc., et enfin les petites principautés de Lippe-Detmold, Schaumbourg-Lippe et Waldeck, dans chacune desquelles il se publie 2 journaux. Outre ces 1,591 journaux, on en compte encore 31 autres, qui sont des feuilles tout à fait spéciales.

A côté de cette statistique relative à l'empire allemand, nous en placerons une autre sur le même sujet, mais relative à l'Italie, et qui vient également d'être publiée : en Italie, le nombre actuel des journaux est de 1,126, dont la plus grande partie paraît dans la province de Milan (138). D'après la circulation de ces journaux, on a calculé qu'il se publie en ce pays un journal par 32,000 âmes et 1 exemplaire de journal par 15 habitants.

D'après le *Publisher's Circular*, près de 10,000 publications (premières et nouvelles éditions de livres) ont paru en Angleterre en 1876, mais il faut comprendre des importations. La branche de la théologie prime toutes les autres. Ainsi, il a paru 477 ouvrages nouveaux, et 216 œuvres rééditées, traitant de discussions bibliques, de prières, de sermons. La littérature d'imagination ne vient qu'en seconde ligne, avec 352 ouvrages nouveaux et 205 réédités.

(*Journal officiel*).

Correspondance de Gœthe. — Une correspondance de Gœthe, entièrement inédite, doit être publiée en Allemagne au mois de

février prochain. Les manuscrits de cette correspondance, qui comprend les lettres du poëte à Marianne von Villemer, la Suleika du « Divan oriental » (*West-Œstlichs Divan*), se trouvent, depuis 1835, à la bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein, où le professeur Théodore Creizenach vient de les mettre en ordre.

Miniatures et autographes provenant de la duchesse de Polignac. — Le jeudi 1 février 1877, a eu lieu, à l'hôtel Drouot, la vente d'une collection de miniatures et autographes concernant Marie-Antoinette et la famille royale, provenant de la duchesse Yolande de Polignac, gouvernante des enfants de France. — Les portraits en miniatures, au nombre de neuf, qui faisaient partie de la collection, étaient presque tous l'œuvre d'un artiste habile, Sicardi, peintre de Marie-Antoinette. Le portrait sur ivoire de Marie-Antoinette s'est vendu 4,030 francs; celui de Madame Élisabeth par Mlle M. Capet (signé) 3,000 francs; ceux du duc de Normandie, depuis Louis XVII (en 1787) 420 francs; du duc d'Angoulême, en 1788, 795 fr.; du duc de Berry, 865 fr.; de Louis XVII, 250 francs; de la duchesse d'Angoulême, 570 francs; du premier Dauphin, 600 francs; de la duchesse d'Angoulême, 400 francs. A côté de ces miniatures sur ivoire se trouvait une intéressante série de dix-neuf lettres autographes, presque toutes adressées par Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, la duchesse d'Angoulême, Charlotte d'Autriche, d'autres encore, à la duchesse de Polignac, ou à la comtesse Diane, sa belle-sœur. Les joyaux de cette collection étaient certainement, d'une part, la lettre où le jeune dauphin Louis XVII décrit naïvement à la duchesse les journées des 5 et 6 octobre, et l'entretient de sa préparation à la première communion, et d'autre part, la lettre où le jeune duc de Berry, âgé de quatorze ans, se plaint à son père, en termes énergiques, de ce qu'il le laisse dans l'inaction, au lieu de le mener à la guerre. « Eh! mon Dieu, écrit-il avec une crânerie charmante, à près de quatorze ans, n'est-on pas en état de manier un sabre? Auriez-vous oublié que c'est le sang d'Henri IV, que c'est le vôtre qui coule dans mes veines! » Le premier de ces autographes si précieux a été acheté 1,200 francs par M. Feuillet de Conches; le second a été vendu 500 francs. Signalons aussi une fort belle lettre par laquelle Marie-Antoinette annonce à la duchesse la mort de l'empereur Léopold

son frère; elle s'est vendue 640 francs. Une autre, pleine de résignation, écrite par Madame Élisabeth au lendemain des journées des 5 et 6 octobre, a atteint le prix de 420 francs.

(Polybiblion).

Mélanges de décorations religieuses. — M. L. de Farcy a commencé à Angers, chez M. Ballu, imprimeur, la publication d'un recueil périodique illustré et trimestriel, sous le titre de *Mélanges de décorations religieuses*. Son but est de venir en aide d'une façon pratique, aux personnes qui s'occupent de décorer les églises pour certaines solennités. Sa publication est plutôt une collection de patrons et de modèles, qu'un livre de bibliothèque; on y trouvera, avec un texte analogue, d'anciennes broderies, des draperies du moyen-âge, des dessins de reliquaires, de menuiserie, etc., et aussi des descriptions tirées des ornementaires des églises, le tout accompagné d'un texte explicatif. Les gravures sont au dixième, pour l'ensemble, et de grandeur naturelle pour les détails. Les *Mélanges* paraîtront en quatre livraisons par an : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre. Chaque livraison contiendra 12 ou 13 planches ou dessins obtenus par la photoglyptie. Les planches en plusieurs couleurs compteront pour deux. L'abonnement est de 16 francs par an.

Nous souhaitons à M. de Farcy courage et succès pour mener à bonne fin son entreprise; il est parfaitement en position pour aborder un semblable travail, une partie de sa collection de broderies que l'on a pu voir à l'Exposition des Arts industriels à Gand en 1877, prouve qu'il possède lui-même de riches matériaux.

Émile V....

Vente de Jules Janin. — Le catalogue de la bibliothèque de M. Jules Janin, vendue du 16 au 24 février, a été rédigé par M. Ad. Labitte et forme un volume grand in-8° de 228 pages, contenant 1,375 articles. Le « prince des critiques » (titre que lui decernaient ses amis) était, on le sait, bibliophile fervent; les volumes qu'il avait réunis appartenaient presque tous à la littérature moderne; un grand nombre étaient tirés sur papier supérieur, et reliés avec grande élégance. Il avait fort peu de ces livres anciens que les amateurs se disputent aujourd'hui avec tant d'acharnement; citons toutefois, un bel exemplaire (n° 325) de la très-rare édition des

Œuvres de Bonaventure Des Périers (Lyon, 1544, in-8°, vendu 600 fr.), et les *Marguerites de la Marguerite* (c'est-à-dire de la reine de Navarre (Lyon, 1547), volume très-précieux, don de la reine Marie-Amélie à M. Janin, qui a atteint le prix de 2,800 fr. On remarque également les *Œuvres de Le Guez de Balzac*, imprimées par les Elzevier (1656-1675, 7 vol., reliure de Trautz-Bauzonnet, 1,000 fr.). et la *Collection orientale* (1838 et suiv., 10 vol. in-fol., 1,149 fr.), publication importante qui fut également un don venant de haut lieu. Quelques volumes sont signalés dans le catalogue comme portant des notes autographes, mais ces notes offrent peu d'intérêt. A quoi sert-il de savoir que tel volume a été achetée « un jour de pluie et d'émeute? » Le n° 417 nous offre un exemplaire des *Contemplations* (1856, 2 vol. in-8°), auquel est jointe une lettre de Victor Hugo, où l'on retrouve le style habituel du poëte romancier. Le prix est monté à 1,000 fr. — Citons encore quelques ouvrages : La Borde, *Chansons* (1773, 4 vol. in-8°), 2,810 fr. — Béranger, *Œuvres* (1851, 4 vol. in-8°), grand papier de Hollande, fig. ajoutées et un billet de l'auteur, 3,700 fr. — Molière, *Œuvres* (Paris, 1862, 8 vol. in-12), 1,000 fr. — Ponsard, *Œuvres* (1865, 2 vol. in-8°), exemplaire en grand papier de Hollande, avec une pièce de 42 vers écrits de la main de l'auteur, 1,000 fr. — Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie* (Paris, 1838), exemplaire sur papier de Chine, 1,000 fr. — *Les Français peints par eux-mêmes* (1840-42, 8 vol. in-4°), exemplaire sur papier de Chine, double suite des fig., 1,300 fr. — Jules Janin, l'*Amour des livres* (Paris, 1866, pet. in-8°), un des quatre exemplaires sur peau vélin, 1,000 fr. Inutile d'ajouter qu'il ne s'agit en tout ceci que de volumes recouverts de fort belles reliures.

(*Polybiblion*).

Bibliothèque de Mathias Corvin. — Le sultan Abdul-Hamid vient, à titre gracieux, de faire hommage à la Hongrie de la partie de la bibliothèque de Mathias Corvin que les Turcs avaient emportée comme trophée de guerre, après la prise de Pesth. Cette partie comprend 35 ouvrages bien conservés dont voici les titres : 1 Vitruvius Candidius, 2 Aristoteles, 3 Ægidius Romanus : Traité sur le mouvement, 4 Suetonius : Imperatores, 5 Grammaire latine, 6 Plutarque : Vie d'Aristide, 7 Mythologia, 8 Albertus

Magnus : De mineralibus, 9 Ælius Spartacas Æmilius Probus, 10 Grammaire, 11 Terentii comediæ, 12 Simon Pannoniensis : Sanationes, 13 Pompeius, 14 Cicero, 15 Plinius Secundus : Panegyricon, 16 Traité de chirurgie, 17 Cæsar : De bello gallico, hispanico, 18 Collection des écrivains des empereurs romains, 19 Clementinus, 20 Simon Pannoniensis : Synonymi, 21 Speculum humanæ salvationis, 22 Theophrasti historia plantarum, 23 Tertullianus contra Marcionem, 24 Tacitus, 25 Silius Italicus, 26 Eusebius : Paratio evangelica, 27 Biblia, manuscrite du (?) treizième siècle, 28 Livre religieux, 29 Quintus Curtius : Alexander, 30 Dante : Comedia divina, 31 Aristoteles : Politique, 32 Eusebius : Chronique traduite par Jérôme, 33 Historiographus, 34 Livre de navigation, 35 Cicero in Verrem.

(*Idem*).

Chants sacrés de l'Orient. — Un nouvel ouvrage vient de sortir des presses méchitaristes de Venise, et ce n'est assurément pas la moins intéressante de toutes les remarquables productions publiées jusqu'à ce jour par la savante société arménienne qui porte le nom de l'illustre *Méchitar*, le grand restaurateur moderne des sciences de l'Orient. Les bibliophiles connaissent les prodigieux travaux polyglottes de cette célèbre compagnie, à laquelle la linguistique surtout est redevable de l'admirable échange des trésors littéraires ou scientifiques qui s'effectue de nos jours entre l'Orient et l'Occident. Mais nous voulons plus spécialement parler de la récente publication des *Chants sacrés de l'Orient*, recueillis et transcrits en notes musicales européennes, grâce aux soins persistants et éclairés de l'infatigable et savant P. docteur Jacques Issaverdenz, membre de l'Institut et de l'Académie des méchitharistes de Saint-Lazare de Venise. Les philosophes, les linguistes, les poëtes, les musiciens, en un mot tous les amateurs compétents d'antiquités artistiques, littéraires ou scientifiques pourront trouver dans cet ouvrage, unique en son genre, les charmes réunis de la poésie et de la musique orientales, dont le cachet propre s'est conservé depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Nous devons donc féliciter et remercier l'estimable docteur Issaverdenz d'initier ainsi l'Europe, comme il le dit si bien dans sa préface, « à ces antiques mélodies, qui ont traversé les âges, sans

altération, comme un écho prolongé des gloires poétiques et religieuses de l'Orient. » Nous reviendrons prochainement sur cette importante publication.

(*Idem.*)

La librairie en Allemagne. — En Allemagne, la chambre des libraires, le *Bœrsenverein*, qui a son siége à Leipzig, vient de décider qu'il serait publié par ses soins une histoire générale du commerce de la librairie en Allemagne, depuis l'origine. Au commencement de ce siècle et vers 1830, il existait en Allemagne 250 librairies; en 1842, ce nombre avait doublé. Dans ce chiffre sont compris les libraires proprement dits, les libraires qui vendent des estampes, de la musique, des cartes, et aussi ceux qui font le commerce des vieux livres. En 1864, le nombre des libraires était de 2,859; on l'évalue aujourd'hui à 5,500, d'après les relevés de la chambre des libraires, la statistique officielle des professions dans l'empire, dont la publication a été décidée en principe, n'ayant pas encore paru. Quant aux ouvrages publiés par ces libraires, le nombre en était, en 1589, de 362 seulement, consistant pour la plus grande partie en petites brochures de circonstance; en 1750, la production littéraire s'élevait déjà à plus de 1,000 articles. En 1840, il s'en publiait 7,900. Enfin, en 1875, le chiffre s'est élevé à 12,516, et l'an dernier (1876) à 13,356, sans compter les productions musicales, qui fournissent chaque année plusieurs milliers d'articles nouveaux, et les innombrables produits de la presse quotidienne. L'histoire du commerce de la librairie en Allemagne, projetée par la chambre des libraires, embrassera, disent les journaux allemands, toutes les différentes phases, avec une introduction sur ce genre de commerce dans l'antiquité et au moyen-âge. L'histoire de la foire de Francfort, premier marché de la librairie allemande (le premier catalogue de la foire date de 1564) y sera exposée en détail; sa décadence et sa supplantation définitive par celle de Leipzig datent de 1765. L'ouvrage n'aura pas moins, paraît-il, de 3 ou 4 volumes.

(*Idem*).

Collection des livres imprimés par William Caxton. — A Londres, parmi les ouvrages qui ont été exposés pour la célébration du 400e anniversaire de l'introduction de l'imprimerie en Angleterre,

il faut citer une collection des livres imprimés par William Caxton. Les ouvrages sortis des presses de l'introducteur de l'imprimerie en Angleterre sont au nombre de 153, et ont été prêtés par la reine Victoria, le duc de Devonshire, le comte Spencer, l'archevêque de Cantorbéry, les bibliothèques des universités de Cambridge, de Gand, de Gœttingue, etc.

Du continent ont été envoyées plusieurs raretés des premiers temps de l'imprimerie, entre autres, la célèbre « Bible de Mazarin » et un exemplaire, sur vélin, du « Psautier de Mayence. »

L'exposition a été disposée de façon à ce qu'on puisse suivre les progrès de l'art de l'imprimerie depuis son berceau jusqu'à ces derniers perfectionnements.

(*Idem*).

Mélusine. — Une nouvelle revue vient de faire son apparition à Paris; elle a pour directeur M. H. Guidoz et M. E. Rolland, auteur de la *Faune populaire,* dont le *Polybiblion* a parlé récemment. Le titre de ce recueil, qui paraîtra deux fois par mois, est *Mélusine, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages.* Quelques lignes, extraites d'un avis au lecteur, feront connaître la nature de ce périodique : « Études sur les vieilles mythologies de l'Orient et des pays d'Afrique, en y comprenant cet art admirable de la Grèce où marche tout un peuple de dieux; études sur la mythologie des peuples plus jeunes et plus voisins de nous, et aussi sur les croyances des peuples de l'Afrique et de l'Australie, qui continuent, parmi nous, les premiers âges de la pensée humaine, littérature populaire de France et de l'étranger, c'est-à-dire contes, ballades, chansons, proverbes, énigmes, fêtes et danses populaires, usages, traditions, superstitions... Voilà notre domaine. »

(*Idem*).

Deux brochures sur la musique. — Deux opuscules sur l'histoire de l'art musical méritent d'appeler l'attention de nos lecteurs. Ce sont : 1° l'*Histoire politique des écoles de musique,* réponse au discours prononcé par M. Gevaert à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, le 24 septembre 1876, par un trouvère (Paris, chez Baur, 1876, in-12, de 36 p.). Ce travail est anonyme; mais l'avant-propos, sous forme de lettre à M. Gevaert, est signé : Rouxel. La deuxième

brochure est intitulée : l'*État et les théâtres,* par Rouxel, Paris, 1877, in-12 de 32 p.). — Ces deux travaux se complètent l'un par l'autre et soutiennent cette thèse : la protection de l'État, nuit au lieu de profiter à l'art théâtral et à la musique. Il y aurait bien des objections à présenter sur les vues de M. Rouxel. Mais ce qui nous a spécialement intéressé dans le travail du « trouvère, » ce sont les pages d'histoire littéraire esquissant à larges traits la marche moyenne de la musique sous Charlemagne, au moyen-âge et pendant la renaissance; puis, insistant davantage sur ce sujet, l'auteur nous fait connaitre le prix des places au théâtre à diverses époques, au théâtre des confrères au dix-septième et au dix-huitième siècle; ensuite quel était le droit des pauvres depuis son origine jusqu'à nos jours. — Il y a là, en un petit nombre de pages, de quoi satisfaire ceux qui sont curieux des détails.

(*Idem*).

Le Congrès des bibliothécaires. — Des lettres, que nous recevons de Londres, nous apprennent que le premier congrès, — ou, comme on l'appelle plus simplement, la conférence des bibliothécaires anglais, — que nous avons déjà annoncé, aura définitivement lieu au mois d'octobre prochain, et se tiendra, à Londres, les 2, 3, 4 et 5 dudit mois, dans le local de la « London Institution. »

Les Anglais n'ont pas voulu rester en arrière des Américains qui, l'an dernier, ont pris l'initiative d'une réunion de ce genre, laquelle s'est tenue pendant l'exposition de Philadelphie, et s'est terminée par la formation d'une association destinée à servir de lien entre toutes les bibliothèques et la corporation entière des bibliothécaires des États-Unis.

Nous avons déjà fait ressortir l'avantage qui doit résulter d'une union semblable pour l'ensemble des bibliothèques d'un pays : on a reconnu notamment que la plupart des bibliothèques ne peuvent, faute de ressources suffisantes, dresser un catalogue satisfaisant de leurs livres; il y aurait donc intérêt à ce qu'une seule bibliothèque, dans un pays, celle qui est pourvue de plus de ressources, qui a, par conséquent, le personnel le plus nombreux, se chargeât de cette besogne pour toutes les autres. Tel est du moins l'un des projets, dont le congrès de Londres ne pourra manquer de s'occuper.

Déjà quatre-vingts bibliothèques du Royaume-Uni ont promis d'envoyer des représentants à la conférence qui sera présidée par le directeur du British-Museum, la principale bibliothèque du pays. Ce nombre s'accroîtra encore d'ici en octobre. L'Amérique doit envoyer plusieurs délégués.

Les séances se tiendront deux fois pas jour : l'une le matin, à dix heures; l'autre à sept heures du soir. Elles dureront quatre heures chacune. On y lira des mémoires, et la discussion s'établira sur les points traités dans ces lectures. Les délibérations auront lieu en langue anglaise. Les bibliothécaires nationaux et étrangers ne sont pas seuls invités à prendre part à cette réunion : tous ceux qui ont des rapports avec les bibliothèques ou qui sont intéressés à leur développement et à leur prospérité sont engagés à y participer.

Pendant cette réunion, aura lieu, dans les bâtiments où se tiendra la conférence, une exposition d'objets relatifs aux bibliothèques avec la collection des catalogues des différents établissements.

(*Idem*).

Vente d'anciennes éditions de Shakespeare. — On vient de vendre à Londres plusieurs exemplaires d'anciennes éditions de Shakespeare. Un exemplaire, imparfait, de la première édition de 1623, imprimée par Isaac Jaggard et Edwarda Blount, contenant le portrait par Droeshout, avec les vers de Ben Jonnson reproduits ainsi que la dernière page en fac-simile, a été vendu 42 livres sterling (1,050 fr.). Un bel exemplaire, mais avec le titre et les vers en fac-simile, de l'édition de 1632, imprimée par Thomas Gotes, a été vendu 8 livres. Un exemplaire avec portrait, « troisième édition, 1664, dans laquelle ont été ajoutées sept pièces non encore imprimées in-folio, » a été adjugé à 28 livres; cette édition est très-rare, parce qu'elle a été presque entièrement détruite dans le grand incendie de Londres. Un exemplaire de la quatrième édition, 1685, a été vendu 15 livres 5 shillings. Tous ces exemplaires étaient plus ou moins imparfaits. Un exemplaire de *Roméo et Juliette*, 1599, le titre et plusieurs pages refaits, a atteint 6 livres 10 shillings. « Beaucoup de bruit pour rien, 1600, » plusieurs pages refaites : 10 livres 15 shillings. Cet exemplaire avait été précédemment acheté 63 livres; un exemplaire complet et parfait de la même édition a été porté jusqu'à 267 livres 45 shillings. (*Idem*).

Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — Concours de 1879. — *Première question.* — « Les encyclopédistes français essayèrent, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, de faire de la principauté de Liége le foyer principal de leur propagande.

» Faire connaître les moyens qu'ils employèrent et les résultats de leurs tentatives, au point de vue de l'influence qu'ils exercèrent sur la presse périodique et sur le mouvement littéraire en général. »

Les concurrents trouveront d'utiles documents sur ce sujet dans la bibliothèque d'Ulysse Capitaine, léguée à la ville de Liége.

Deuxième question. — « Écrire l'histoire de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise. »

Dans leur travail, les concurrents doivent s'attacher, d'une manière toute particulière, aux événements principaux de la vie et du règne de cette princesse; ils utiliseront, sans les suivre servilement, les travaux qui ont été publiés, pour cette époque, tant à l'étranger qu'en Belgique.

Troisième question. — « Faire l'histoire des finances publiques de la Belgique, depuis 1830, en appréciant, dans leurs principes et dans leurs résultats, les diverses parties de la législation et les principales mesures administratives qui s'y rapportent.

» Le travail s'étendra d'une manière sommaire aux finances des provinces et des communes. »

Quatrième question. — « Faire connaître l'influence de la poésie néerlandaise (flamande et hollandaise) sur la poésie allemande, et réciproquement, de la poésie allemande sur la poésie néerlandaise au moyen-âge. »

Cinquième question. — « Faire l'histoire de l'échevinage dans les anciennes provinces belgiques et la principauté de Liége. — Rappeler à grands traits ses origines, ses caractères, son organisation, son influence, ses transformations jusqu'à la chute de l'ancien régime. »

Le prix de la *première,* de la *deuxième* et de la *quatrième question* sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs;* ce prix est porté à *mille francs* pour la *troisième* et pour la *cinquième question.*

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le

1 février 1879, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies (ancien Palais Ducal).

Concours extraordinaires. — La classe proroge jusqu'au 1 février 1880 les deux concours de Stassart et de Saint-Genois, savoir :

Grand prix de Stassart. — *Troisième période (1871-1876). — Question d'histoire nationale.* — Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe a offert, pour la *troisième période sexennale* de ce concours, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

« Apprécier l'influence exercée au XVI^e^ siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

» Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger. »

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

Prix de Saint-Genois. — *Première période (1868-1877). — Question de littérature flamande.* — Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cent cinquante francs* au meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht heeft gehad. »

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé entre la poésie flamande et le développement du sentiment patriotique et national, et déterminer l'influence qu'elle a exercée dans cet ordre d'idées. »

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

Prix Teirlinck. — *Première période (1877-1882). — Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.* — Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

« Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde. »

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin*, expirera le 1 février 1882.

Les concurrents se conformeront aux règles des concours annuels de l'Académie.

Prix Antoon Bergmann. — *Première période (1877-1887). — Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.* — Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers.*

La première période prend cours du 1 février 1877, pour finir au 1 février 1887.

Classe des Beaux-Arts. — Concours de 1879. — Sujets littéraires. — *Première question.* — « Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, siéges de corporations, de justices, etc.

« Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période. »

Deuxième question. — « Faire une étude critique sur la vie et les œuvres de Grétry, étude fondée autant que possible sur les documents de première main ; donner l'analyse musicale de ses ouvrages, tant publiés que restés en manuscrit ; enfin, déterminer le rôle qui revient à Grétry dans l'histoire de l'art au XVIII^e^ siècle. »

Troisième question. — « Déterminer, en s'appuyant sur des documents authentiques, quel a été, — depuis le commencement du XIV^e^ siècle jusqu'à l'époque de Rubens inclusivement, — le régime auquel était soumise la profession de peintre, tant sous le rapport de l'apprentissage que sous celui de l'exercice de l'art, dans les provinces constituant aujourd'hui la Belgique.

« Examiner si ce régime a été favorable ou non au développement et aux progrès de l'art.

Quatrième question. — « On demande la biographie de Théodore-Victor Van Berckel, graveur des monnaies belges au siècle dernier, avec la liste et la description de ses principales œuvres, ainsi que l'appréciation de l'influence que cet éminent artiste a pu exercer sur les graveurs de son époque. »

La valeur des médailles d'or présentées comme prix pour ces questions est de *mille francs* pour la PREMIÈRE, de *huit cents francs* pour la DEUXIÈME et de *six cents francs* pour les TROISIÈME et QUATRIÈME QUESTIONS.

Les mémoires devront être adressés, francs de port, avant le le 1^er^ juin 1879, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

SUJETS D'ART APPLIQUÉ. — *Architecture.* — « On demande un projet de fontaine monumentale à placer à l'extrémité d'une place publique avec cascades, bassins, gradins, etc. »

Musique. — « On demande une symphonie à grand orchestre.

» Elle devra être entièrement inédite et n'avoir jamais été exécutée en public. »

Les plans et les partitions destinés au concours devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1^er^ septembre 1879.

Un prix de *mille francs*, attribué à chacun des sujets précités, sera décerné à l'auteur de l'œuvre couronné.

NÉCROLOGIE.

M. Geubel, juge d'instruction honoraire, est mort le 2 janvier; il fut reçu docteur en droit en 1826, nommé commissaire d'arrondissement en 1830, juge d'instruction en 1836; il a été l'un des promoteurs de la *Société archéologique* d'Arlon et fondateur du musée des antiquités de cette ville; laisse plusieurs manuscrits sur l'archéologie.

Le chanoine Joseph-Jean De Smet, né à Gand le 11 décembre 1794, y est mort le 11 février. En 1830 il était professeur de rhétorique et d'histoire ecclésiastique à Gand, et fut appelé à représenter la Flandre au Congrès national. Il était chanoine pénitencier de la cathédrale, membre de l'Académie royale de Belgique, de la commission royale d'histoire, commandeur de l'Ordre de Léopold et décoré de la croix de fer. Le chanoine De Smet, détail à noter, était doué d'une de ces mémoires qu'on pourrait appeler phénoménales, et toujours fidèle jusqu'aux derniers temps de sa vie, malgré son grand âge. Il est connu par un grand nombre de travaux historiques, entre autres : *Histoire de la Belgique* (2 vol., 1822); *Oraison funèbre de Pie VII* (1823); *Géographie universelle* (2 vol., 1824); *Coup-d'œil sur l'histoire ecclésiastique pendant les premières années du XIX^e^ siècle* (1836); *Recueil des chroniques de Flandre* (2 vol., 1841); *Examen critique de plusieurs monuments historiques* (1842); *Mémoire sur la guerre de Zélande* (1845); *Institutiones oratoriae* (1849); *Mémoire sur l'état de l'enseignement des sciences et des lettres dans les Gaules et en particulier dans la Gaule Belgique sous*

les empereurs romains et les rois mérovingiens (1849); *Recueil des mémoires et notices historiques* (1864-1865, 2 vol.); *Corpus chronicorum Flandriae* (4 vol.); ainsi qu'un grand nombre de notices dans les *Mémoires et Bulletins de l'Académie royale* et la *Biographie nationale*.

François-Charles-Joseph Grandgagnage, premier président honoraire de la Cour d'appel de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, grand officier de l'Ordre de Léopold, est décédé le 20 février, à Embourg, près Liége, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

M. Grandgagnage était né à Namur en 1797. Il fit ses études de droit à l'Université de Liége, où il reçut le grade de docteur le 13 juin 1820. Quelques années après, il était nommé substitut du procureur du roi à Namur. Le 15 octobre 1830, le gouvernement provisoire l'appelait aux fonctions de conseiller près la Cour d'appel de Liége, où il fut nommé, par le suffrage de ses collègues, président de chambre en 1849, puis premier président, en 1862, admis à la retraite en conservant le titre de premier président honoraire.

On doit à M. Grandgagnage divers ouvrages, notamment les *Voyages et Aventures d'Alfred Nicolas*, le *Congrès de Spa*, la *Vie champêtre*, la *Vie urbaine*, les *Nouveaux loisirs de M. Alfred Nicolas*, une brochure intitulée : *De l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas*, une brochure sur le duel et sa répression, etc.

Henri-Alexis Deschamps, est mort à Namur à l'âge de trente-trois ans; il a écrit un travail sur l'ancienne église de Notre-Dame, quelques notices sur des peintres namurois et préparait une étude sur tous les artistes de la province.

Le R. P. Walle, jésuite, né à Poperinghe le 18 février 1793, est mort le 31 juillet; il fut successivement recteur du collége de Fribourg et supérieur de la maison de la Guadeloupe. Il laisse : *Mémoire présenté par le recteur du collége Saint-Michel au petit conseil du canton de Fribourg; Regelen der Societeyt Jesu; Manuel complet des congrégations de la très-sainte Vierge.*

Charles-François Waelbroeck, professeur de droit à l'Université, échevin de l'instruction publique et des beaux-arts de la ville de Gand, né à Gand le 1 novembre 1824, décédé subitement le 20 juillet 1877.

M. Waelbroeck est auteur des ouvrages suivants :

Lettres sur la contrainte par corps, à M. le sénateur Barbanson, par C.-F. Waelbroeck, professeur à l'Université de Gand. — Gand, Gyselinck, imprimeur, 1869, 56 pp. in-8°.

Ces lettres avaient d'abord paru dans le *Journal de Gand.* Elles ont été reproduites dans la *Belgique judiciaire,* XXVII, p. 689.

Traité des droits d'enregistrement et de transcription pour les mutations entre vifs à titre gratuit depuis la loi du 1 juillet 1869, contenant la législation et la jurisprudence en matière d'enregistrement des donations entre vifs, des donations par contrat de mariage, des donations entre époux, des partages d'ascendants et de libéralités autres que les donations, par C.-F. Waelbroeck, professeur à l'Université de Gand. — Gand, Hoste, éditeur, 1872, 1 vol. 375 pp. in-8°.

Cours de droit industriel, par C.-F. Waelbroeck, professeur à l'Université de Gand, avocat à la cour d'appel de Gand. Tome I : Théorie et histoire de la législation industrielle. Droit positif : noms, raisons sociales, noms de villes industrielles. Dénominations des produits. — Tome II : Marques de fabrique. Enseignes. Usurpation d'achalandage. Louage d'ouvrage. Livrets. Apprentissage. Travail dans les manufactures. Coalitions. Poids et mesures. Falsification de denrées. — Paris, librairie internationale, 1867, 342 et 370 pp. in-8°.

L'ouvrage devait, dans la pensée de l'auteur, être continuée.

Rapport sur l'organisation des Sociétés coopératives en France, par C.-F. Waelbroeck. — Inséré dans les documents parlementaires (séance du 11 février 1869), session 1868-69, p. 177.

De l'expropriation forcée, ou commentaire de la loi du 15 août 1854. Tome II et tome III. — Bruxelles, Bruylant-Christophe, éditeur, 1875-1876, 750 et 674 pp. in-8°.

Cet ouvrage avait été commencé par MM. Marton et L. Vanden Kerchove. M. Waelbroeck l'a poursuivi jusqu'à l'art. 92 de la loi du 15 août 1854. Il est inachevé.

Traité théorique et pratique de la législation sur les modèles et dessins de fabrique, contenant l'exposé critique des lois et de la juris-

prudence sur la matière, par C.-F. Waelbroeck. — Gand, H. Hoste, éditeur, 186 pp. in-8°.

Avait été précédé d'un premier travail sur le même objet, publié dans la *Belgique judiciaire.*

La question de la charité et les partis politiques en Belgique [*Revue de Paris,* n° du 15 juin 1857 et tiré à part], 28 pp. in-8°.

Fondation en faveur de l'enseignement public ou au profit des ouvriers. Examen du projet de loi déposé le 13 novembre 1862. Gand, Aug. Vandeweghe, rue Courte du Jour [80 pp. in-8°, sans nom d'auteur. Reproduction d'un travail publié dans le *Journal de Gand*].

De la liberté des coalitions industrielles et commerciales en Belgique. Commentaire de la loi du 31 mai 1866... précédé de la théorie et de l'histoire de la législation, par C.-F. Waelbroeck, professeur à l'Université de Gand. — Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven et C^ie^, 1867, 152 pp. in-8°.

De l'abolition de la contrainte par corps, par C.-F. Waelbroeck, professeur ordinaire à la faculté de droit à l'Université de Gand. — Paris, librairie internationale, 1869, 120 pp. in-8°.

Le B^on^ Gustave-Henri Louis Guillaume, né en 1812 à Amiens, est mort à Ixelles lez-Bruxelles le 7 novembre 1877; lieutenant-général en retraite, aide de camp du roi, ancien ministre de la guerre, membre de l'Académie royale de Belgique, grand officier de l'Ordre de Léopold, décoré de plusiers ordres; le B^on^ Guillaume a publié un certain nombre d'ouvrages historiques, entre autres : l'*Histoire des Gardes-wallonnes* et celle des *Dragons de Latour.*

François Buloz, né à Vulbens (Savoie), en 1803, est mort à Paris le 12 janvier. Son plus grand titre littéraire est la fondation en 1831 de la *Revue des Deux-Mondes,* qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

Le D^r^ Titus Töbler, le célèbre voyageur et géographe de la Palestine, né en 1806 dans le canton d'Oppensel, est mort à Munich le 21 janvier. On lui doit un grand nombre d'ouvrages sur la Palestine, en allemand et en latin.

Amédée Pichot, né à Arles le 5 novembre 1796, est mort à Paris le 12 février. Il dirigea pendant quelques temps la *Revue de Paris,*

*

du docteur Véron, jusqu'à ce qu'elle ait été absorbée par la *Revue des Deux-Mondes*. En 1839 il prit la direction de la *Revue Britannique*. Ses publications sont nombreuses.

L'abbé Bayle, né à Marseille en 1825, y est mort le 8 mars; il fut tour à tour professeur à la Faculté d'Aix et à celle de Marseille. Il laisse un grand nombre de publications historiques, littéraires et religieuses, et signa la plupart du temps sous le pseudonyme de Théotime.

John Lothrop Motley, né à Dorchester (Massachussets) le 18 avril 1814, est mort dans le courant de l'été. Il fut secrétaire de légation de Saint-Pétersbourg, ambassadeur à Vienne en 1861, enfin ministre à Londres. Il publia d'abord deux romans sur l'histoire coloniale de son pays, et se rendit surtout célèbre par ses travaux historiques : *Histoire de la fondation de la république de Hollande* (3 vol., 1856, Londres); *Histoire de l'union néerlandaise depuis la mort de Guillaume le Taciturne jusqu'à l'assemblée de Dort.* Motley était correspondant de l'Institut de France, des Académies d'Oxford, de Cambridge et de New-York.

Le marquis de Godefroy Menilglaize, né à Francfort-sur-le-Mein en 1795, est mort à Paris le 20 juillet. Il donna une partie de sa longue carrière à l'administration, une autre à la littérature. Plusieurs fois sous-préfet et membre d'un grand nombre de compagnies savantes, entre autres de l'Académie royale de Belgique, il continua les traditions de la savante famille des Godefroy, en publiant un certain nombre de travaux historiques. Il a généreusement légué à la ville de Lille sa bibliothèque, qui est très-importante et qui est surtout riche en livres et en manuscrits intéressants de l'histoire du Nord de la France.

William Longman, l'un des propriétaires associés de la fameuse maison de librairie Longman, de Londres, est mort au mois d'août; il publia outre beaucoup de travaux sur l'entomologie, une histoire d'Edouard III et de son temps, en 2 volumes.

Louis-Adolphe Thiers, né le 15 avril 1797 à Marseille, est mort

le 3 septembre à Saint-Germain-en-Laye. Reçu avocat en 1819, il entra au *Constitutionnel* en 1821, et collabora aux *Tablettes historiques;* de 1823 à 1827 il écrivit son *Histoire de la Révolution française.* En 1829, il fonda avec Mignet et Carrel le *National*, qui contribua puissamment à l'établissement de la monarchie de juillet. Il devint ensuite successivement conseiller d'État, secrétaire-général au ministère des finances, député, sous-secrétaire d'État aux finances, ministre de l'intérieur, ministre du commerce et des travaux publics, membre de l'Académie française en 1832. Pendant la période qui s'écoula depuis 1834 jusqu'en 1870, il fut deux fois ministre de l'intérieur, ministre des affaires étrangères et président du cabinet, arrêté en 1851, conduit à la frontière, réélu député, chef du pouvoir exécutif, président de la république en 1871, et démissionnaire en 1873. Ses œuvres sont extrêmement nombreuses, ses discours seuls, qui sont en général fort remarquables, formeraient plusieurs volumes. Son principal ouvrage est l'*Histoire du consulat et de l'empire.*

Edgard-Paul Boutaric, né à Chateaudun le 9 septembre 1829, mort le 17 décembre à Paris. Il était membre de l'Institut, chef de section aux Archives nationales et professeur à l'école des chartres. Ancien élève de l'école des chartres, il entra aux Archives de l'empire comme archiviste le 6 octobre 1852, et devint chef de la section administrative en 1873. Plusieurs fois lauréat de l'Institut, auteur d'ouvrages très-estimés, Boutaric était un travailleur actif et intelligent; à part les œuvres qu'il publia séparément ou à l'Institut, il collabora aux plus savantes revues de la France; ses publications sont fort nombreuses.

Émile V....

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1877.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Notes sur les anciennes verrières de l'église métropolitaine de Malines. Par Emmanuel Neeffs 1
Les pensions et émoluments de Viglius. Par le Bon Kervyn de Volkaersbeke 28
La bataille de Thielt (21 juin 1128). Par Alph. de Vlaminck. 69
Un second fragment du missel de l'abbaye d'Averbode. Par Ed. van Even 96
Quelques sceaux du diocèse de Gand. Par l'abbé J.-B. Lavaut. 129, 257
Nouveaux renseignements sur le séjour à Louvain de Gui Morillon, secrétaire de Charles-Quint, et de sa famille. Par Edw. van Even 136
L'incendie de la tour de Saint-Rombaut, à Malines en 1687. Par V. Hermans 169
Vente des collections de feu M. de Potter-le-Reverand. Par J. J. 192
Les Holonius ou de Hologne. Par H. Helbig 201
Quelques considérations sur un médaillon romain. Par Jos. Gielen 211
Singularités du combat de Florennes, 12 septembre 1015. Par C. Vander Elst 220

Les reliques de Reims dans les Pays-Bas au XVI^e siècle. Par le B^on Kervyn de Volkaersbeke 262
Fragment d'ethnographie nationale. Par C. Vander Elst . . 272
La corporation des peintres de Bruxelles. Par A. Pinchart. 289
Coup-d'œil sur l'exposition d'œuvres d'art au cercle artistique de Bruxelles (1877). Par Jules Nollée de Noduwez . 332
Hymne en l'honneur du vénérable Gérard Groote. Par H. P. Vanderspeeten, S. J. 338
Exposition des arts industriels, à Gand. Par Ém. Varenbergh. 366
Correspondance des comtes de Mansfelt. Par L. S. 386

VARIÉTÉS.

Les tapisseries de la cathédrale d'Aix. Par Alfred Michiels. 102
Une lettre de Philippe de Valois (1 mai 1347). Par le B^on Kervyn de Lettenhove. 114
Un plaidoyer contre la ligne droite 231
Erasme et ses colloques. Par E. de Barthélemy 240
André Van Eertfelt, peintre anversois, et le procureur général du conseil de Brabant. (Un secret d'État.) 1644. Par L. G. 449
Grégoire Holonius. Par Léop. D. 455
Une audience de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1409). Par L. S. 458
Iolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville. Par le C^te de Barthélemy. 466
Christian II, roi de Danemarck, entendu comme témoin dans un procès à Bruxelles. Par L. G. 471
Le théâtre français en Belgique. Par A. V. 474
L'assiete pour les despens du concile. 475

CHRONIQUE.

L'Afrique et la Confédération géographique de Bruxelles, par Emile Banning. — B^on K. de V. 116
Exposition et Concours ouverts par la Chambre Syndicale Provinciale des Arts Industriels à Gand 124
Les origines de l'orfévrerie cloisonnée, recherches sur les divers genres d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux, par Charles de Linas. — B^on K. de V. 244

Notes sur l'origine de la typographie courtraisienne, par Alph. Diegerick. — J. J. 245
La tour de Saint-Rombaut. — Emile V... 246
Annuaire généalogique des Pays-Bas, publié sous la direction de MM. Vorsterman-van Oyen et G. Franquinet, archiviste. — L. S. . . . . »
Histoire de la ville d'Alost, par Frans De Potter et Jean Broeckaert, et Histoire de la ville de Courtrai, par Frans De Potter. — Emile V... 247
La Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus. — *Polybiblion*. . . . . »
Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, par G. Demay. — E. de Barthélemy 248
Vente de tableaux 250
Catalogue Morgand et Fatout. — *Polybiblion* . . . . . »
Le peintre Van der Meulen 251
Essai de numismatique yproise, par Alp. Van den Peereboom. — Bon K. de V. 476
Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin, par J. Houzel. — L. S. 477
Oorkondenboek der graafschappen Gelre en Zutphen. — C. V. 478
Le cimetière belgo-romain-franc de Strée. — E. C. . . . 480
Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par MM. Desplanque et l'abbé Dehaisens. — Bon K. de V. 481
Biographie nationale de Belgique. — Émile V. 482
Fouilles faites sur le territoire de Carnac (Bretagne) 483
Un ancien système métrique 484
Production littéraire en Allemagne, en Italie et en Angleterre. — *Journal officiel* 485
Correspondance de Gœthe . . . . . »
Miniatures et autographes provenant de la duchesse de Polignac. — *Polybiblion*. 486
Mélanges de décorations religieuses. — Émile V. 487
Vente de Jules Janin. — *Polybiblion* . . . . . »
Bibliothèque de Matthias Corvin. — Ibid. 488
Chants sacrés de l'Orient. — Ibid. 489
La librairie en Allemagne. — Ibid. 490

Collection des livres imprimés par William Caxton. — Ibid. 490
Mélusine. — Ibid. 491
Deux brochures sur la musique. — Ibid. . . . . »
Le Congrès des bibliothécaires. — Ibid. 492
Vente d'anciennes éditions de Shakespeare. — Ibid. . . . 493
Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — Concours pour 1878. — Sujets littéraires 252
Académie d'archéologie de Belgique. — Concours pour 1878. 253
Société de géographie d'Anvers. — Concours pour 1878. . . »
Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Concours pour 1877. 254
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille. — Concours. — Prix Wicar. 1879 . . . . . »
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. — Concours pour 1877 256
Académie royale de Belgique. — Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. — Concours de 1879 . . . 494
Classe des Beaux-Arts. — Concours de 1879. — Sujets littéraires 496

NÉCROLOGIE.

M. Geubel. 498
Le chanoine Joseph-Jean De Smet. . . . . »
François-Charles-Joseph Grangagnage 499
Henri-Alexis Deschamps. . . . . »
Le R. P. Walle . . . . . »
Charles-François Waelbroeck 500
Le Bon Gustave-Henri-Louis Guillaume 501
François Buloz . . . . . »
Le Dr Titus Tobler. . . . . »
Amédée Pichot . . . . . »
L'abbé Bayle. 502
John Lothrop Motley . . . . . »
Le marquis de Godefroy Menilglaize . . . . . »
William Longman . . . . . »
Louis-Adolphe Thiers . . . . . »
Edgard-Paul Boutaric. 503

Planches.

1. Ancienne verrière de l'église métropolitaine de Malines. . 1
2. Sceaux du diocèse de Gand. — Pl. V. 129
3. Médaillon romain 211
4. Antiquités romaines 214
5. Sceaux du diocèse de Gand. — Pl. VI. 257
6. Fac-simile de l'écriture de Philippe II 386